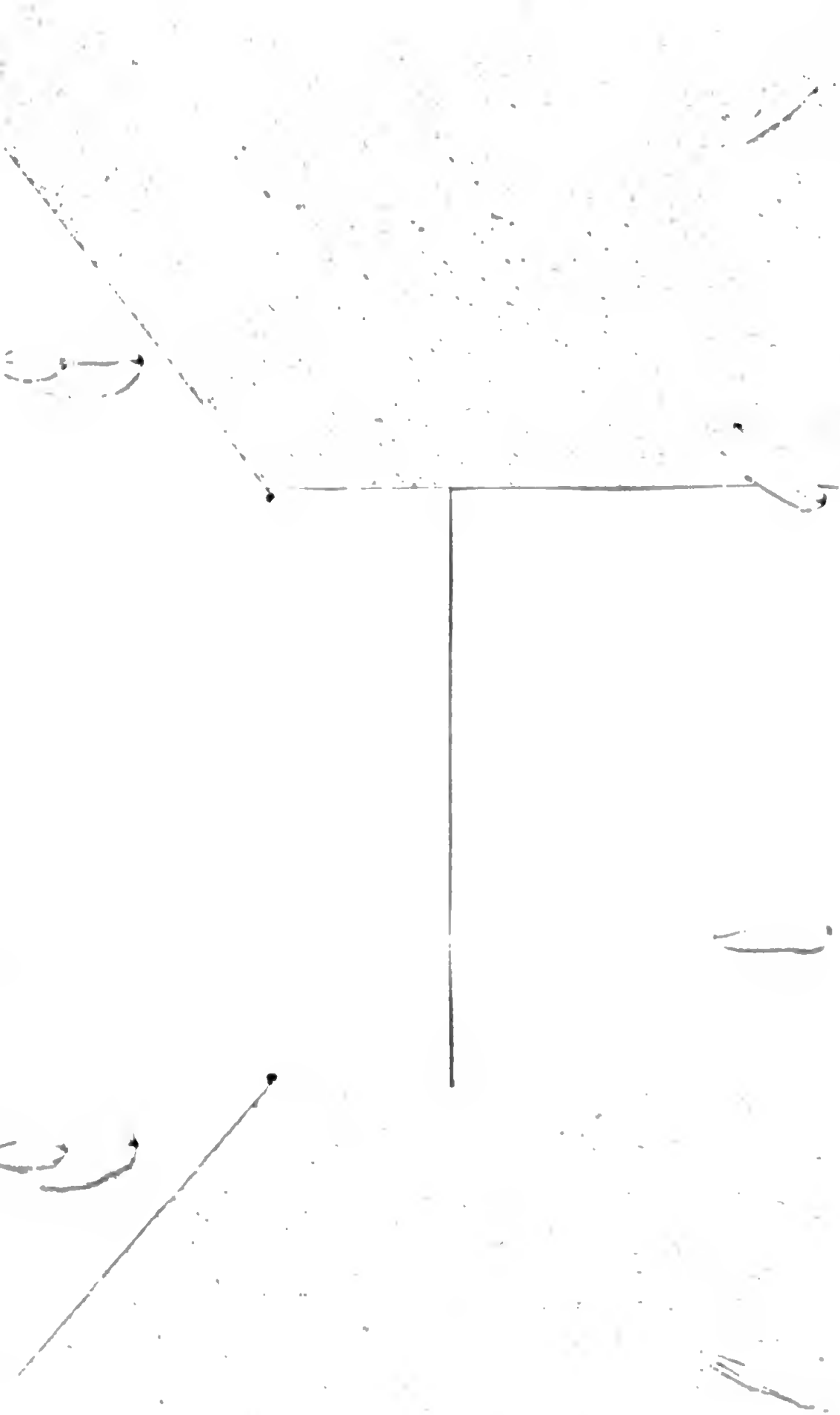

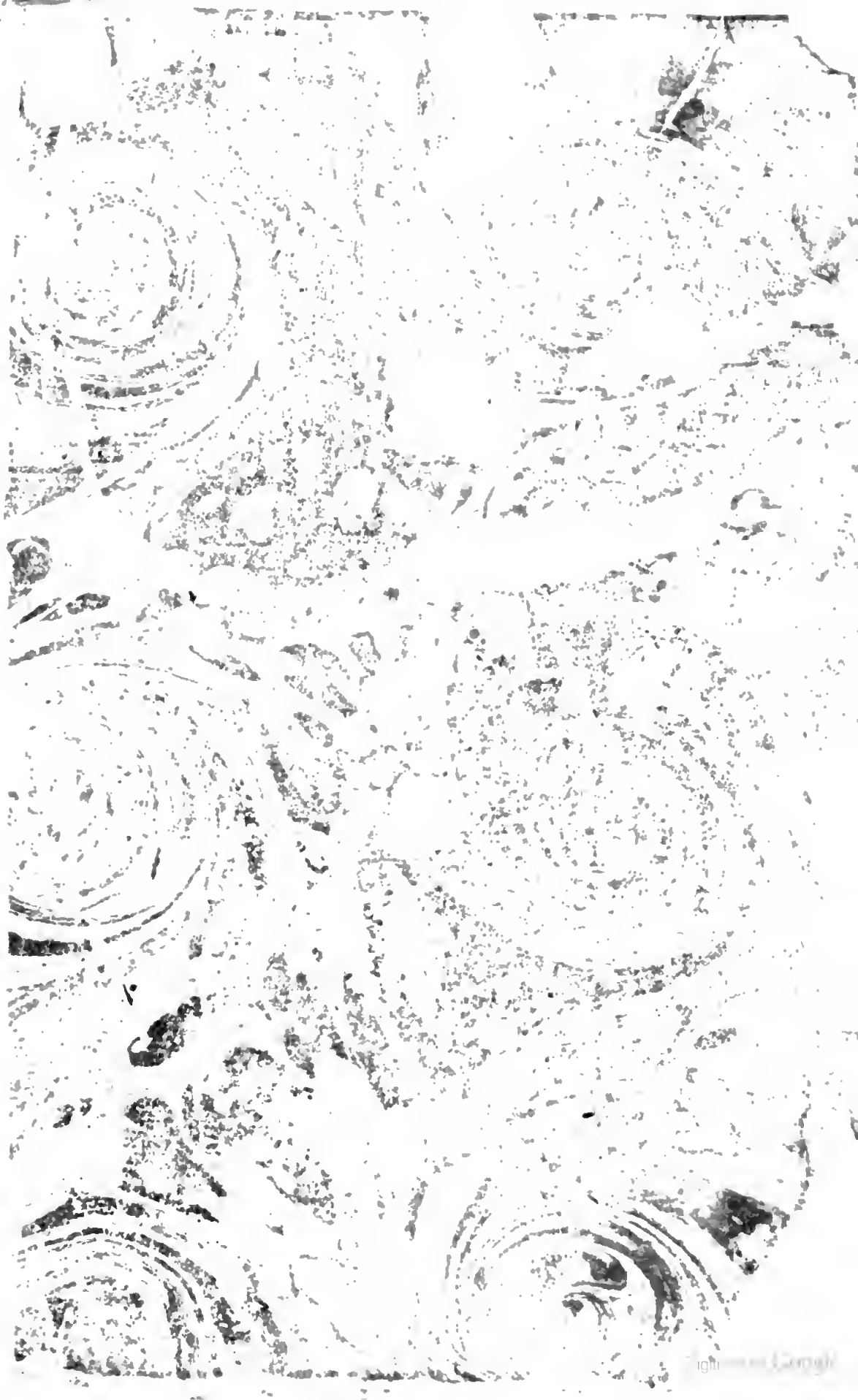

A

B 1

ŒUVRES
DU SEIGNEUR
DE
BRANTOME,

TOME SEPTIEME.

Ce Volume contient les VIES DES HOMMES ILLUSTRES ET GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS.

ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE

BRANTOME,

NOUVELLE ÉDITION,

Plus correcte que les précédentes.

TOME SEPTIEME.

A PARIS,
Chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN.
M. DCC. LXXXVII.

4.5.15.

VIES

DES

HOMMES ILLUSTRES

ET

GRANDS CAPITAINES

FRANÇOIS.

DISCOURS QUATRE-VINGT-TROISIESME.

M. LE MARESCHAL DE BIRON,

Et son FILS.

PARLONS maintenant de Monsieur le Mareschal DE BIRON, lequel nous pouvons dire tous estre aujourd'huy le plus vieux et le plus grand Capitaine de France. Nous le pouvons bien dire tel, puis que Monsieur de la Nouë l'a ainsi baptizé en son livre : car il s'entend très-bien en cette graine; et ses effects et prouesses, et ses vertus, nous le despeignent tel.

Il fut nourry Page de la grande Reyne de Navarre, Marguerite de Valois, et retint si bien de sa noble nourriture, qu'avec ce qu'il estoit esveillé, d'un fort et gentil esprit, la nourriture le luy accreut davantage; car une belle naissance et une bonne nourriture, ne sçauroient estre ensemble, qu'elles ne façonnent bien les jeunes gens.

Sortant de Page, il s'en alla aux guerres de Piedmont pour lors, ausquelles il s'addonna si bravement et vaillamment, qu'il y acquit une très-belle réputation, et une grande harquebuzade aussi en la jambe, dont toute sa vie il en a esté estropié et boiteux, comme l'on a veu. Monsieur le Mareschal de Brissac luy donna son Guydon de cent hommes d'armes, et tel drapeau ne se donnoit le temps passé, et mesme d'un si grand Mareschal que celuy-là, à jeunes gens, qui n'eussent fait de fort signalées monstres de leur valeur. Aussi, pour tout cela, le Roy le fit Gentil-homme de sa chambre; et estant (*) beau, grand et honorable pour lors, qu'il ne cédoit à petites gens, comme l'on a veu du depuis le donner.

Le voyage de Monsieur de Guise en Italie se fit, où il eut une compagnie de cent hommes de cavalerie-légere, et les garda jusques à la paix faite entre les deux Roys, et tousjours en très-belle réputation de tousjours bien faire.

La guerre civile premiere s'esmeut, où, pensant au commencement estre advancé en quelque charge et honneur, il vit au Bois de Vincennes faire cinq ou six Chevaliers de l'ordre, et luy ne le fut point, croyant bien l'estre, et le bien mériter, aussi-bien qu'aucuns, disoit-il: et mesme y nomma le Sieur de Montpezat, lequel pourtant lors avoit eu plus grandes charges que ledit Monsieur de Biron; car au voyage de Monsieur de Guise, il estoit Grand-Maistre de l'Artillerie, et fut Lieutenant de Monsieur de Guise de sa compagnie de Gendarmes, qui estoit un très-grand honneur de l'estre d'un si grand Capitaine, et le plus grand de la France.

(*) estat, *probablement.*

Voilà ce qu'on disoit pourquoy ledit Monsieur de Biron ne devoit estre despité et envieux de l'honneur de Monsieur de Montpezat en cela. Et luy respondit que les grandes charges quelquefois ne portoient pas tant de fruits de mérites comme les faveurs; tellement que le voilà bien despité, mutiné et rongeant sa colere le mieux qu'il peut.

Et notés que la principale occasion pourquoy il n'eut cet honneur, et ne faisoit-on pas grand cas de luy, c'est qu'il estoit tenu pour fort Huguenot, et mesme qu'il avoit fait baptizer deux de ses enfants (ce disoit-on à la Cour) à la Huguenotte; ce que les grands Capitaines d'alors, comme le Roy de Navarre, Messieurs de Guise, le Connestable, et Mareschal de Saint-André, abhorroient comme la peste, et les Religieux, le monde et tout. Voilà pourquoy mondit Sieur de Biron estoit regardé de fort mauvais œil; si-bien qu'il résolut de partir de la Cour, et se retirer en sa maison : et pour ce, ayant pris congé du Roy et des Grands, il vint trouver le Sieur du Perron, aujourd'huy Mareschal de Rets, qui commençoit alors à entrer en grande faveur du Roy et de la Reyne, pour luy dire adieu; ce qu'il fit, en luy contant son mescontentement et sa résolution de vouloir se retirer chez luy. Monsieur du Perron, songeant en soy de s'obliger cet honneste et brave Gentil-homme, le pria de ne bouger encore, ainsi qu'il estoit botté et prest à partir, et d'attendre un peu qu'il eust parlé à la Reyne, à laquelle il remonstra le mescontentement de ce Gentil-homme, et qu'il estoit pour bien servir le Roy, et qu'elle le devoit arrester et contenter par belles paroles et promesses, lesquelles ne manquoient jamais à la Reyne : (aussi Monsieur Ronsard luy desdia lors l'hymne de la Promesse). Elle

ne faillit doncques à l'envoyer querir, et parler à luy, et l'arrester. J'estois à la Cour alors, et vis tout cela, et sçay fort bien tout le mystere. Ledit Sieur de Biron se mit à suivre l'armée pour quelque temps, sans charge aucune, et puis après fut donné pour assister à Messieurs d'Aussun, de Losses et Chantemesles, qui estoient lors grands Mareschaux-de-camp, et luy estoit sous eux pour quelque temps; mais il en sçavoit bien autant qu'eux. Monsieur de Guise le commença à gouster, bien qu'il fist tousjours quelque signe et dist quelque petit mot Huguenot, et ne s'en pouvoit garder, mais secrettement, et monstrant une secrette affection à ce party.

Il se fit enfin si capable en sa charge, qu'il falloit qu'on se servist de luy, et pour ce, de toutes ces guerres ne bougea jamais de l'armée, et s'y opiniastra si-bien, qu'il ne faillit à toutes les belles factions qui s'y firent, jusques à ce que la paix se fit, et eut la charge de mener en Languedoc et Provence les régiments de Sarlabous le jeune et de Raimolle, avec quelque cavalerie-légere de Scipion Vimercat et de Centurion, Genevois, et autres, pour y establir la paix, qu'on ne vouloit bien recevoir, et principalement en Provence, qui estoit du tout mutinée et envenimée contre les Huguenots : mais Monsieur de Biron y mit le régiment de Raimolle aux garnisons qu'il y falloit, et y establit aussi bon ordre, police et si bonne paix, que le Roy et la Reyne puis après y arrivant, y trouverent le tout si tranquille et quiete, qu'ils commencerent alors à concevoir une grande opinion dudit Sieur de Biron, et loüerent fort, et se contenterent extrêmement de luy. Voilà son premier commencement de grand advancement et de charge.

Durant la paix, il se poussoit tousjours, et s'entremesloit des affaires le plus qu'il pouvoit, et en recherchoit les occasions; et pour ce, la Reyne s'en servoit en aucunes.

La seconde guerre civile vint après, et le siege de Paris, la battaille de Saint-Denis, le voyage de Lorraine; Monsieur de Biron se trouva à la Cour si à propos, qu'il fut fait Mareschal-de-camp avec Monsieur le Viscomte d'Auchy et Monsieur de Montreuil, gouverneurs d'Orléans. Ces deux derniers estoient grands personnages, et qui avoient bien veu, et sur-tout Monsieur le Viscomte d'Auchy, qui estoit à mon gré un des hommes de bien du monde. Monsieur de Biron, qui estoit prompt et soudain, vouloit estre cru le plus souvent, et luy et le Viscomte estoient le feu et l'eau; et quelquefois se trouvoit-on bien des opinions de l'un, et quelquefois bien de l'autre; mais pourtant tout alla bien pour nous en cette seconde guerre.

La troisiesme arriva, et Monsieur de Biron se trouva encore à propos à la Cour pour bien servir le Roy; et c'estoit ce qu'on disoit de luy pour lors, qu'on eust dit qu'il eust gagé la fortune pour l'advertir à heure précise quand il faudroit venir à la Cour, et y feroit bon, pour y bien faire ses affaires, et celles de son Roy; car quand il eust demeuré deux ans à sa maison, et qu'il venoit à la Cour, il y arrivoit tousjours à bonne heure pour luy.

A cette troisiesme guerre, il y fut malheureux par deux fois, l'une au logis de Jazeneuil, et l'autre du petit Limoges; là où il fut fort blasmé et tancé de Monsieur, nostre général, et tenions-nous en l'armée, qu'il l'avoit menacé de luy donner des coups de dague. Mais ce fut à Monsieur de Biron de dire ses excuses le plus bellement qu'il put: car

s'il eust parlé le moins du monde haut, Monsieur luy en eust donné, tant qu'il estoit en colere contre luy; et luy reprochant qu'il estoit Huguenot, et en favorisoit le party, et avoit fait ces fautes exprès pour luy faire recevoir une honte, et luy faire couper la gorge, et à toute son armée. Monsieur de Thavannes qui estoit haut à la main, et fort impérieux, parla aussi-bien à luy, et jusques à luy dire, qu'il apprist bien sa leçon, et qu'il vouloit se mesler de tout et d'un mestier qu'il ne sçavoit pas encore, et qu'il luy feroit bien apprendre, et qu'il estoit Huguenot, et qu'il n'oyoit jamais la Messe, et quand il y alloit, c'estoit par forme d'acquit.

Tout cela luy fut reproché au conseil : et ce fut à Monsieur de Biron à caller et à se taire; car il voyoit bien les gens avec lesquels il avoit affaire, et qu'il n'estoit aussi si grand en grade, et Capitaine, comme il a esté depuis, et que pour estre tel, il faut faire avant de grands rebus et des fautes, et grands pas de clercs. Les sciences, ny les arts, ne naissent pas avec nous : la pratique et estude nous les donne; et avant que les avoir, nous faisons bien des incongruïtez.

Ceux pourtant qui vouloient excuser Monsieur de Biron, disoient, qu'il n'avoit si grande faute comme on le blasmoit. Il y a encore force gens, qui vivent aujourd'huy, qui en sçavent prou, sans que j'en parle, et aussi que les histoires en traittent.

Tant y a que Monsieur de Biron fit très-bien tousjours en cette expédition, tant qu'elle dura, et mesme en la battaille de Montcontour, n'osant néanmoins passer plus outre des commandements de Monsieur de Thavannes, qui vouloit tout régenter, et que tout passast par son advis et son œil, comme bien luy appartenoit : et croy que ce que

Monsieur de Biron a veu et pratiqué sous luy, ne luy a point nuy à s'y faire tel qu'il a esté. Cette bataille finie, il conduit fort bravement et heureusement le siege et la prise de Saint-Jean, après laquelle il fut employé à faire la paix, et fut despesché avec Monsieur de Theligny vers Messieurs les Princes et Admiral en Languedoc, pour la traitter, et la mena si-bien et beau, qu'elle se fit; pensant tout le monde, qu'elle ne seroit gueres bonne, ferme, et stable, parce qu'elle seroit mal-assise, et faite par un boiteux (le Pasquin en fut fait ainsi :) le boiteux estoit Monsieur de Biron, qui avoit esté auparavant fait Grand-maistre de l'Artillerie après la mort de Monsieur de la Bourdaisiere. Monsieur de Roissy, qu'on appelloit Malassise, un très-grand, subtil, et habile personnage d'estat, d'affaires, de sciences, et de toute gentillesses, s'en mesla aussi. Voilà le sujet du Pasquin.

Comme de vray, de cette paix en sortit deux ans après la feste de Saint-Barthelemy, pour laquelle festoyer fut envoyé mondit Sieur le Grand-maistre de Biron, querir la Reyne de Navarre pour la Cour, laquelle n'y voulut jamais venir, que sa ville de Lestour ne fust rendue et à elle. Après l'y conduisit pour traitter le mariage de Monsieur le Prince son fils et de Madame, sœur du Roy; pour lequel accomplir, mondit Sieur le Grand-maistre de Biron fut envoyé de Blois, et despesché pour aller querir Monsieur le Prince (je sçay ce qu'il me dit avant de partir.) Enfin, il le mena bien et beau, accompagné de toute la fleur des Huguenots, qui pensant tous braver et gouverner tout le monde, prirent là une fin misérable.

Ceux qui en eschapperent, en blasmerent mondit Sieur de Biron, et luy en donnerent toute la coulpe,

disant qu'il les estoit allé tous amadouer et appaster, pour les mener tous au marché de la boucherie, et pour ce commencerent à desbagouler contre luy. Les uns l'appelloient Tonneleur; parce que, comme fait un Tonneleur avec sa tomelle aux perdrix, il les avoit tous avec sa parole tonnelez et amassez, pour les faire tous mourir. Les autres l'appellerent le faux perdrieur; (les austrulliers (*), fauconniers et chasseurs, connoissent ce mot.) Les autres en parloient en plusieurs sortes, comme la passion les transportoit. Mais tant y a, ç'a esté un très-grand, et valeureux, et très-habile personnage, et si ne laissa-t-il pour toutes ces calomnies, soupçons et causeries, qu'il ne fust en grande peine à cette feste : et bien luy prit d'estre brave, vaillant et asseuré. Car il se retira aussi-tost en son arsenal, bracqua force artillerie à la porte et autres advenuës, fit si belle et asseurée contenance de guerre, qu'aucunes trouppes de Parisiens qui n'avoient eu jamais affaire à un tel homme de guerre, s'approchant à sa porte, il parla à eux si bravement, les menaça de leur tirer force canonnades, s'ils ne se retiroient; ce qu'ils firent aussi-tost, et n'oserent plus s'y approcher, ny rien faire à luy de ce qu'ils vouloient, et qui leur avoit esté commandé : car pour le seur, il estoit proscrit ainsi que les autres que je sçay, comme il me dit luy-mesme à son retour de Broüage; car il m'estoit bon parent et amy, et me discourut fort de ce massacre.

On disoit que Monsieur de Thavannes, qui ne l'aymoit trop, et le comte de Rets non plus, luy presterent cette charité de proscription.

Après la furie totale de ce massacre passé, le Roy

(*) *Lisez*, Asturciers.

l'envoya querir sur sa parole et affiat, comme l'on dit, et le despescha en Xaintonge, d'où il estoit gouverneur, et par conséquent du pays d'Onix (1), pour faire sommer la Rochelle de vouloir prendre sa premiere obéyssance au Roy, et la gagner par toutes voyes de douceur.

Il nous vint trouver en Broüage, sur la rupture de nostre embarquement, et nous porta alors commandement du Roy de luy assister, si les Rochelois ne se vouloient remettre, après avoir essayé et tenté toutes douces voyes : et y ayant envoyé vers eux force honnestes gens pour parlementer, et mesme Monsieur le baron de Tonnay-Boutonne, et Monsieur de Vigean, qui n'y gagnerent rien, si-non quelques bons coups d'espée, que le Sieur de Vigean eut et emporta pour sa part, et fut laissé pour mort dans la ruelle de son lict à la Jarrie, de despit qu'ils eurent contre luy, de quoy luy, Huguenot et de la Religion, venoit parler contre elle et son party.

Ces douceurs toutes faillies et désespérées, et fallut venir à la force, et pour ce le Roy luy manda de bloquer la Ville, en attendant la grande armée pour assiéger à bon escient, et point à faux. De descrire tout ce siege, il me semble que je le descrirois aussi-bien qu'homme qui y fust : car dès le commencement jusques à la fin, je n'en bougeay, moitié heureux, moitié malheureux; mais je le remettray à la vie de nostre feu Roy Henry (2).

Pour ce coup, je diray que Monsieur de Biron fut malheureux en ce siege; car il s'y travailla et peina, fit tous les devoirs d'un grand Capitaine et d'un bon Grand-Maistre d'Artillerie, et qui pis

(1) Aunis.
(2) Henri III ; *mais on n'a point cette Vie.*

est, y reçeut une grande harquebuzade. Toutesfois la plus grande part des assiégeants avoient opinion qu'il s'entendoit avec ceux de dedans, et que luy et les siens leur donnoient advis de tout ce qui se faisoit au-dehors; ce qui est le plus grand abus du monde : car s'il eust pris cette ville, il en estoit Gouverneur, et possesseur de la plus importante place de la France; et luy qui estoit un Capitaine ambitieux, je vous laisse à penser s'il eust voulu eschapper ce bon morceau, s'il l'eust pu prendre. Et si on l'eust voulu croire, et Monsieur de Strozze, la ville eust esté prise, en la gagnant pied à pied, comme nous avions fait à la fin; mais on y alla si fort à la haste et en précipitation des assauts et batteries, qu'on n'y faisoit jamais la besoigne qu'à demy : et si vous diray bien plus, que pour l'envie qu'avoit ledit Sieur de Biron de l'avoir, il en fut en grande peine et danger, ainsi qu'on le pourra sçavoir par ce discours.

Sur le déclin de ce siege, les Polonnois presserent si fort leur nouveau Roy esleu de s'en aller en Pologne, et luy proposerent tant d'affaires urgentes, qu'il n'estoit possible d'y mettre ordre sans sa présence. Ce n'estoient pas seulement les Polonnois, mais les François qui estoient envoyez, comme Monsieur de Valence et le jeune Lansac, et ne l'en sollicitoient pas seulement, mais le Roy et la Reyne principalement : laquelle Reyne, esperdue de joye de son fils Roy, luy sembloit qu'il n'y seroit jamais; et pour ce luy manda de faire une capitulation à la Rochelle, quoy qu'il fust. Ceux de dedans ne voulurent pas faire pour eux seulement, mais pour autres villes, comme Montauban, Nismes et autres. Le pauvre Sancerre, qu'on vouloit bien comprendre; mais on trancha la broche tout-

à-trac pour eux : car on les faisoit pris de jour à autre la corde au col ; et toutesfois ces braves et déterminez tinrent encore plus de cinq semaines après la paix qui s'en ensuivit : laquelle faite, le Roy de Pologne leva le siege de-là avec son honneur ; ce qu'il desiroit plus que tout ; et avec une capitulation telle quelle, mais tenant plus pourtant de l'ombre honorable qu'autrement.

Or, durant tous ces parlements, qui durerent plus de quinze jours, les trefves faites, Monsieur de Biron fit tout ce qu'il put pour divertir le Roy et la Reyne, à n'entendre à aucune composition, et que sur la vie on luy laissast faire, qu'il auroit la ville, la corde au col, dans un mois, ou pour le plus tard dans cinq semaines, sans rien perdre ny hazarder, si-non à faire de bons blocus.

Cet advis et ces lettres n'apporterent nul coup pour cette fois, d'envie que la Reyne avoit de voir son fils, et l'envoyer prendre possession de son Royaume, qu'on luy faisoit si beau, si grand, si riche, si opulent, et si puissant. D'en parler au Roy de Pologne, il n'eust osé ; car il avoit encore plus d'envie d'aller voir son Royaume, ainsi que j'ay eu cet honneur de luy en voir discourir avec un ravissement d'ayse si grand, qu'il se perdoit quand il en parloit. Mais quand il y fut, il changea bien d'opinion ; car il n'y trouva pas la feve du gasteau qu'il pensoit ; et dans son ame, eust mieux aymé la ville de la Rochelle, que le Royaume de Pologne. Voilà combien pensant bien remonstrer en une chose, l'on perd l'autre certaine.

Monsieur de Biron, quand il vit qu'il ne put venir au-dessus du Roy, de la Reyne, et du Roy de Pologne, sur ce fait, s'advise de brouiller d'ailleurs, et escrire à Monsieur le cardinal de Lor-

raine, et aucuns principaux du Conseil, qu'ils empeschassent ce levement de siege et cette paix, et qu'on luy laissast faire seulement; qu'un temporisement de six semaines rendoit au Roy la ville de la Rochelle plus subjecte à luy, qu'elle ne fut jamais, comme certes il estoit vray.

Monsieur le Cardinal, qui estoit un vray brouillon d'affaires, se met à faire menées là-dessus, et à gagner ceux du Conseil, pour divertir le Roy et la Reyne de cette capitulation et paix, qui importunerent tant leurs Majestez, et principalement la Reyne, qu'elle ne sçeut trouver remede pour s'en depestrer, si-non d'escrire et mander par l'abbé de Gadagne, en qui elle se fioit du tout, au Roy de Pologne, son bon fils, les belles menées et manigances que traitoit Monsieur de Biron contre luy, et qu'il parlast bien à luy, comme il falloit, et des grosses dents, comme l'on dit, et de mesme en escrivist audit Cardinal et autres Messieurs les beaux Conseillers de ce fait, des lettres bien hautaines et menaçantes : ce qu'il sçeut très-bien faire; car de sa propre main, il en fit les lettres, comme je sçay, et si braves et si rigoureuses, qu'ils furent tous estonnez, et demeurerent court, si bien qu'ils n'oserent plus en sonner un seul petit mot.

Quant à Monsieur de Biron, estant, sans y penser, un matin allé trouver le Roy, et dans sa garderobe, où le Conseil se tenoit cette fois, estoit fort estroit et garny de peu de gens; le Roy de Pologne le vous entreprend d'une façon qui ne tomba pas à terre, comme on dit; car d'abordade, il luy donna ce mot : « Venés ça, petit gaillard. » J'ay sçeu de vos nouvelles. Vous vous meslés de » faire des menées contre moy, et d'escrire à la

» Cour. Je ne sçay qui me tient que je ne vous
» donne de l'espée dans le corps, et vous estende
» mort par terre ; ou pour mieux faire, que je ne
» vous fasse donner des Commissaires, pour exa-
» miner et s'informer de vostre vie, et des traites
» qu'avés fait contre moy, le Roy et son Estat,
» et puis vous trancher la teste. Et vous appar-
» tient-il d'aller contre mes volontez et desseins ?
» Vous, que je sçay bien qui vous estes ? Sans le
» Roy et moy, que seriés-vous ? Et vous vous
» oubliés ! Vous voulés faire le galand : vous vou-
» lés prendre la Rochelle : et dites-vous, dans un
» mois ou six sepmaines, et voulés en avoir l'hon-
» neur, et m'en priver. Vous m'avés trop intéressé
» le mien, petit galand que vous estes. Car vous
» sçavés que la volonté du Roy, de la Reyne, et
» la mienne, n'estoit de venir à la prise de cette
» place, que m'ayiés tant asseuré de la prendre en
» un rien, fust par amour ou par force, sinon sur
» le point de la prise, de peur d'aucun affront à
» moy. Je vins à Chastelleraud, où j'y fis quelque
» séjour. Vous me mandastes que j'estois trop
» loing, et que je m'advançasse à Poictiers, et
» qu'y estant, plus près je m'advancerois, tant
» plus intimiderois-je les Rochelois à se rendre,
» qui desjà y bransloient. J'y fis là aussi quelque
» séjour. Tout-à-coup vous me mandastes en dili-
» gence, que je marchasse à Nyort, ce que je fis,
» et que le tout estoit en bon estat de se rendre,
» et que jamais il n'y fit meilleur. J'y vins, je m'y
» arrestay encore : et n'y voyant non plus d'appa-
» rence qu'auparavant, pour fin il me fallut venir
» sur vostre foy, et que je serois maistre de tout,
» (ce disiés-vous,) où y estant, je n'y trouvay
» encore rien prest, non plus que quand j'estois

» au commencement de mon voyage; et qui pis » est, je n'y vis ny trouvay aucuns préparatifs d'au- » cun siege. Vous m'avés fait demeurer cinq mois. » A cette heure, que j'en puis sortir à mon hon- » neur, vous me le voulés traverser, et proposés » d'y demeurer, et l'emporter, et triompher de » cet honneur par-dessus moy. Je vous apprendray » à vouloir faire du grand Capitaine à mes des- » pens, et ne l'estes pas aux vostres ».

Tant d'autres paroles fascheuses luy jetta-t-il, que jamais il n'osa repartir pour les parer, si-non que tout doucement faire ses excuses au mieux qu'il put; autrement le Roy de Pologne luy eust fait un mauvais tour, tant il estoit en colere contre luy : et ainsi se despartit, et le Roy monte à cheval, et s'en va à Aymande.

Ce matin, j'estois à la porte de mon logis, qui donnois à disner à Messieurs de Strozze et de la Nouë. Je vis passer Monsieur de Biron, et seul à cheval. Il n'avoit que son Escuyer Baptiste avec luy. Je luy crye, s'il vouloit venir disner avec nous : et aussi-tost il vint à moy, et met pied à terre, et nous dit qu'il ne vouloit pas disner, car il estoit tout fasché; et nous prenant tous trois à part, il nous dit : *Je vous veux faire mes plaintes à tous trois, comme à mes plus grands amys que j'ay icy. Le Roy de Pologne se vint* (*) *fascher à moy*, dit-il, *et parler à moy comme au moindre de ce camp, dont le cœur m'en creve.* Et puis nous conta partie de ce qui s'estoit passé; car il ne nous rendit pas toutes les grosses paroles que le Roy luy avoit dites : mais ce fut un très-grand Prince qui nous les dit le soir, à Monsieur de Strozze et à Moy, qui y estoit pré-

(*) *vient de*

sent, et que ce pauvre homme (usant de ces mots) luy avoit fait pitié. Du depuis, le Roy de Pologne luy fit tousjours fort froide mine, et mesme à son retour de Pologne.

La Reyne ayant mandé à tous les Princes, Seigneurs, et grands Çapitaines du Royaume, de la venir trouver à Lyon, pour recevoir leur Roy, et luy faire honneur à son entrée de son nouveau regne, je vis quand il luy fit la révérence; mais il ne luy fit meilleure chere qu'à aucuns de nous autres, dont je sçay bien ce qu'il m'en dit, car il m'aymoit fort, et bien souvent me disoit des choses qu'il ne disoit à un autre.

Ce voyage seul ne luy fut à propos, ny à souhait, comme les autres; car le Roy, partant de Lyon pour aller en Avignon, ne l'employa en rien, ny luy commanda de le suivre. Sur-quoy, il prit sujet de luy demander congé de s'en aller en sa maison, qu'il luy donna fort facilement et aussi-tost, et y demeura tout le long de l'hyver et l'esté, jusques à la fin d'Aoust, que les nouvelles vinrent, que Monsieur de Thoré avoit fait sa levée de Reystres, et s'en venoit en France, que la Reyne l'envoya querir par la priere de Monsieur de Guise, qui ne vouloit avec luy d'autres Capitaines que Monsieur de Biron, et Monsieur de Strozze, pour bien estriller Monsieur de Thoré et tous ses Reystres, disoit-il, s'ils se mesloient d'entrer en France par son gouvernement, ou par ailleurs. Je le vis arriver à la Cour, et faire la révérence au Roy, qui luy fit assez bonne chere.

Monsieur de Guise fait donc son voyage en Champagne, n'y emmene que ces deux Capitaines qu'il vouloit, et vous estrilla bien Messieurs les Reystres, comme cela s'est veu; et l'honneur seul

en fut à Monsieur de Biron, et Monsieur de Strozze, bien que le mareschal de Rets y fust; mais il y estoit allé en homme privé, et non en Mareschal, n'y ayant aucunes charges, non plus que le moindre Gentil-homme de l'armée : dequoy un jour je l'en repris, car sa femme estoit ma cousine germaine; et luy remonstray que cela n'estoit pas beau à luy, qui estoit Mareschal de France, de se trouver en une telle affaire en homme privé, et n'exercer point sa charge; que jamais cela ne s'estoit veu. Il me respondit qu'il ne s'en soucioit point; mais qu'en quelque estat qu'il fust, il pust servir son Roy, et luy monstrer que l'ambition ne le menoit point, mais l'affection qu'il portoit à son service. Et notés que le Roy ne l'aymoit pas, ny luy, ny tous ceux qui l'avoient précipité à ce voyage de Pologne, et qui avoient trouvé moyens de le faire; car ce Mareschal alloit tousjours trois journées devant en Allemagne, pour luy préparer les logis et les chemins, et pour gagner les cœurs des Princes; et pour ce, ledit Mareschal faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se remettre en grace aux despens de sa vie, sa charge, et son honneur. Il alla là donc ainsi privé : surquoy il fut dit, que, quand il arriva au camp ainsi privé, Monsieur de Biron dit en quelque part assez haut : *Ah ! Mort-Dieu ! nous ne voulons point icy de Commissaires ny Clercs des vivres. Nous y avons mis ordre.* Il le disoit, parce que le commencement dudit Mareschal, nommé du Perron, fut, qu'il eut quelque charge de Commissaire et Clerc des vivres, du regne du Roy Henry II, et exerça cet estat quelque temps, et puis chargea l'espée, et fut Cornette du petit Monsieur Feuquieres, Gentil-homme, Capitaine de chevaux légers dans Roye. Il y eut quelqu'un,

quelqu'un, qui, oyant dire ce mot à Monsieur de Biron, dit à un autre très-grand, que je sçay bien : *Voilà mal rendu la pareille au Mareschal de Rets, du bon trait qu'il luy fit au bois de Vincennes, au commencement de la guerre civile.* Mais ce n'est pas tout que de faire un bon office : il ne faut puis après le deffaire ny l'ensallir par un autre mauvais, ainsi que le Sieur de Biron croyoit, que luy et Monsieur de Thavannes l'avoient mis au papier rouge des proscrits.

Cette deffaite de Monsieur de Thoré ensuivie, au commencement que Monsieur se mutina contre le Roy son frere ; la Reyne, qui ne desiroit rien tant que d'appaiser le tout, et de rendre les deux freres bons amys, envoya querir Monsieur de Biron et venir vers elle, pour luy assister à ce bon office et devoir, dont s'en ensuivit la bonne réconciliation, paix et entreveuë d'eux deux, très-agréable à tout le Royaume. Cette paix se convertit en guerre contre les Huguenots, à cause des premiers estats de Blois.

Monsieur de Biron fut envoyé vers le Roy de Navarre, pour le convertir ; mais rien moins. La guerre se fait à Broüage, par Monsieur du Mayne, Lieutenant du Roy en l'armée de Guyenne ; il se prend : cependant, Monsieur de Montpensier et Monsieur de Biron traittent la paix, qui fut faite à Bergerac, après laquelle il fut fait Mareschal de France, et peu de temps après Lieutenant du Roy en Guyenne, là où il fit la guerre au Roy de Navarre, et luy donna de la peine, bien qu'il commençast alors d'estre grand Capitaine, et avoit avec luy Monsieur de la Noüe, et luy fit tout plein d'affronts et galanteries. Si-bien que l'entreveuë de Coutras de Monsieur, frere du Roy, et Roy et

Reyne de Navarre, pour traitter la paix qui s'ensuivit.

Après ce, le Roy, un jour devisant avec Monsieur de Bourdeille, mon frere, à qui il faisoit cet honneur de l'aymer, et luy concéder toute privauté de parler à luy et causer familiérement avec luy, tombants sur le propos de Monsieur de Biron, de qui ledit Roy estoit très-mal content, et en disoit pis que pendre, mon frere se mit à dire beaucoup de bien. *Mais*, dit le Roy, *qu'a-t-il jamais tant fait, que vous le loüiés tant? Ce qu'il a fait?* dit mon frere. *Sire, par Dieu, quand il n'auroit jamais fait autre chose, si-non faire conniller au Roy de Navarre, il a beaucoup fait. Et sçavés-vous qui en est cause? C'est vous-mesme. Que si vous estiés bien uny avec vostre Roy et frere, vous nous feriés à tous la loy, et nous braveriés, et nous suppéditeriés tous, où que nous autres petits compagnons, tarqués et appuyés de l'authorité de nostre Roy, et des charges qu'il nous donne, nous vous bravons et vous donnons la loy.* De fait, en cette guerre, Monsieur le Mareschal de Biron, estant alors Lieutenant de Roy, fit plus de mal audit Roy que la Reyne ne luy fit, et le fit fort tenir en cervelle et conniller, et faire plus du chevalléger, que du Roy; non pourtant qu'il luy emportast grand-chose du sien (disoit-on). Que si ledit Sieur Mareschal y eust voulu aller à la rigueur, il luy eust fait du dommage : si luy fit-il tousjours bravement teste sans s'estonner, non pas seulement sans se détourner de ses plaisirs à la chasse qu'il ayme extrêmement, et y alloit le plus souvent quand l'envie luy en prenoit.

Sur ce, Monsieur, frere du Roy, envoya la paix à Coutras et au Fleix, maison du marquis de Trans;

mais il ne laissa de hayr à male-mort ledit Sieur Mareschal, car de capricieux à capricieux, et de brave à brave, mal-aysément la concorde y regne : si-bien que nostre Roy advisa de retirer mondit Sieur Mareschal de la Guyenne, par des plaintes que le Roy de Navarre luy fit, et remonstrances qu'ils ne sçauroient jamais bien compatir ensemble, et n'esmeussent la guerre, s'il demeuroit davantage près de luy ; et pour ce, l'envoya querir pour venir à la Cour, où il luy donneroit meilleure récompense. Je l'y vis arriver un peu après les nopces de Monsieur de Joyeuse, et le Roy luy fit très-bonne chere, et y demeura quelque temps, jusques à ce qu'il fut envoyé en Flandres vers Monsieur, avec les forces qu'il y mena, tant de François que de Suisses, et les conduisit bravement et heureusement, et le monstra bien au pas et passage de Gravelines, fort périlleux et scabreux, ayant en teste le capitaine la Motte, gouverneur, un très-bon et brave Capitaine François renégat qu'il estoit, sans perdre un seul homme, non seulement là, mais après la feste de Saint-Antoine à Anvers, qu'il se fallut desengager et sortir d'un grand danger où il estoit engagé et eschoué.

J'en parleray en la vie de Monsieur (*), et par conséquent dudit Mareschal, et de l'honneur qu'il y acquit en aucuns combats, qu'il rendit et soustint bravement. On l'accusa qu'il avoit esté l'auteur principal de cette entreprise dudit Anvers, par la suscitation de la Reyne-mere, qui ne se contentoit de voir son fils à demy Seigneur de cette ville et autres, et n'y commander que par l'organe du Prince d'Orange et autres Seigneurs des estats.

(*) *On ne l'a point.*

D'autres disoient que mondit Sieur le Mareschal, après qu'il la sçeut, estant hors de la ville, et non pas tost, la réprouva et détesta fort, et en remonstra à Monsieur les inconvénients. Tant y a qu'il y perdit son second fils, le baron de Saint-Blancert, dont ce fut grand dommage. Voilà comment les François se sont tousjours comportez en toutes leurs conquestes de long-temps, car ils y ont voulu impérier trop superbement, et avoir tout, jusques aux femmes, tant ils sont insatiables.

Estant nos François tous tournez en France, et Monsieur ne voulant encore quitter sa part de ces Pays-Bas, ainsi qu'il préméditoit son voyage (tant il estoit courageux et ambitieux), il vint à mourir. Dommage certes incomparable, arrivé à la France depuis cent ans! Car c'estoit le plus généreux Prince et brave qui nasquist il y a long-temps, duquel la fortune n'eust pu limiter le courage ny son ambition, et de la moitié de l'Europe, ainsi que j'espere le faire toucher au doigt en sa vie, que je prétends faire à part, avec autres sept que j'ay proposez, qui sont le Roy Henry III, Monsieur d'Alençon, Monsieur de Guise, Henry de Lorraine, le Prince de Parme, le Duc de Biron, le Prince Maurice, et le Roy de Navarre, nostre Roy d'aujourd'huy (*).

Monsieur mort, la ligue commença à se produire peu-à-peu, de laquelle on dit que Monsieur le mareschal de Biron y fut convié, voire qu'il y entendit et presta l'oreille, moyennant trente mille escus qu'on luy présenta; et se trouva de vray à Bourg-sur-Mer chez Monsieur de Lansac, et semblablement mesdits Sieurs le mareschal de Saint-Luc, de Lussan, et de

(*) *On n'a aucunes de ces Vies, comme je l'ai déja remarqué diverses fois.*

Lansac, qui mettoient la nappe, et faisoient le festin. Là il se démesla et traitta-t-on de plusieurs affaires, dont j'espere en parler en la vie de Monsieur de Guise (*), comme j'en ay sçeu par la bouche d'un de ces Messieurs les conviez. On dit que ce qui en fit perdre le goust audit Monsieur de Biron, ce fut ce qu'on luy avoit promis lesdits trente mille escus; et quand ce fut à les produire et livrer, on ne produisit que des bagues, joyaux et pierreries, dont il dit qu'il n'en avoit affaire, et que telles pieces ne pouvoient pas donner à manger ny à vivre. D'autres, la plus saine part, disent que certainement il se trouva en ce festin, entendit leurs paroles et desseins qu'il desprouva; et mesme dequoy ils les fondoient sur la religion, et d'exterminer l'hérésie, dont il s'en mocqua.

Tant y a que le Roy après ne trouva point en cette guerre meilleur ny plus loyal serviteur, ny nullement partial, si-non que de sa Majesté, ainsi qu'il fit paroistre en la charge de l'armée qu'il luy donna pour venir en Guyenne, où il s'acquitta très-dignement, jusques à se précipiter aux hazards et dangers, comme quand il estoit jeune, et se présenter de mesme aux escarmouches, comme il fit au siege de Maran, où il eut une grande harquebuzade dans la main. Jamais bon cœur ne peut mentir.

Monsieur de Guise mort, il alla trouver son Roy bien à propos, et duquel il avoit très-grand besoin, qui reçeut aussi une grande joye, secourut son maistre en très-grande nécessité; car quasi toute la France estoit bandée contre luy, à cause de ce massacre de Monsieur de Guise.

Son Roy mort, luy ayant pris de longue main

(*) *Comme je viens de l'observer, on n'a point cette Vie.*

créance parmy les gens de guerre, tant François qu'estrangers, que tous l'aymoient et adoroient, il les asseura et gagna si-bien, que voicy un grand coup celuy-cy, voire le plus beau qu'il ait fait de son temps, pour matiere d'estat, que voicy le Roy de Navarre, sans contradiction, de la voix et du consentement de tous, mis en la place du feu Roy; quasi pareil trait que fit le Prince Bascha après la mort de Sultan Solyman, pour son successeur : si-bien que tout le monde tient, et est aysé à présumer, que Monsieur le Mareschal le fit Roy, comme il luy sçeut, à ce que j'ay ouy dire, depuis une fois bien dire et reprocher; car les Catholiques le voyant Huguenot, l'eussent abandonné, et les Huguenots n'estoient assez forts pour le mettre en ce siege : mais par l'industrie dudit Sieur Mareschal, ils furent réduits et convertis d'obéyr à ce nouveau Roy, tout Huguenot qu'il estoit, si-non par bon vouloir, à moins pour venger la mort du pauvre trespassé injustement massacré, qu'il donnoit ainsi à entendre.

Ce ne fut pas tout, car il le falloit maintenir, et conquérir les places où il n'estoit Roy qu'à demy : à quoy ledit Sieur Mareschal assista si-bien à son Roy, qu'avant mourir, il luy ayda à en recouvrir de belles et bonnes, gagner la battaille d'Yvry, et sortir d'Arques et de Dieppe, comme j'espere dire en la vie de nostre Roy (*), et puis, en reconnoissant la ville d'Espernay, il vint à avoir la teste emportée d'une canonnade : mort très-heureuse, certes, si l'on veut croire César, que la moins opinée est la meilleure; j'y mets aussi celle qui fait languir. Mais, disent aucuns Chrestiens,

(*) *Cette Vie ne s'est point trouvée.*

on n'a loisir de se recommander à Dieu, ny de le prier pour son ame. Si tout Chrestien fait, comme Dieu nous commande, de nous tenir à toute heure préparez, (car nous ne sçavons à quelle heure viendra le larron pour nous surprendre,) et en tous moments songer à Dieu et l'espier, aussi est bonne et salutaire cette mort soudaine, comme la plus languissante : ainsi ay-je ouy dire à un grand personnage théologien.

Voilà, en plus briefs mots, ce que je peux dire de mondit Sieur le Mareschal pour à cette heure, jusques à d'autres endroits que les occasions s'en présenteront : et peux dire avec vérité, que lorsqu'il est mort, il est mort un très-universel, fust pour la guerre, fust pour les affaires d'estat, lesquelles il a traittées autant, et les a sçeues aussi-bien que Seigneur de France. Aussi la Reyne-mere, quand elle avoit quelque grande affaire sur les bras, l'envoyoit querir tousjours, fust en sa maison, ou ailleurs, et avoit son grand recours en luy. Luy-mesme, en goguenardant, il disoit qu'il estoit un Maistre Aliboron qu'on employoit à tout faire, comme il estoit vray, et s'entendoit avec elle très-bien en tout, fust pour affaires de paix, fust des guerres, ausquelles il estoit très-universel, et pour commander, et pour exécuter.

Il avoit fort aymé la lecture, et la continua fort bien dès son jeune age. Il avoit esté curieux de s'enquerir et sçavoir tout : si-bien qu'ordinairement il portoit dans sa poche des tablettes, et tout ce qu'il voyoit et oyoit de bien, aussi-tost il le mettoit et escrivoit sur lesdites tablettes; si-bien que cela couroit à la Cour en forme de proverbe, quand quelqu'un disoit quelque chose, on luy disoit : *Tu as trouvé cela ou appris dans les tablettes de Biron.* Mesme le

Greffier, fol du Roy Henry, il juroit quelquefois par les divines tablettes de Biron. Tant y a que toutes ces belles et curieuses observations, avec son gentil esprit et braves expériences et valeurs, l'ont rendu un des grands Capitaines de la Chrestienté, je ne dis pas seulement de la France. Et ce que j'ay veu plusieurs s'estonner de luy, que luy, qui n'avoit jamais traitté grandes affaires avec pays estrangers, ny moins esté Ambassadeur, pour le mieux entendre, comme un Monsieur de Lansac, de Rambouillet et le Mareschal de Rets, et autres chevaucheurs de coussinets, il en sçavoit plus que tous eux, et leur en eust fait leçon, tant de celles de dehors, que dedans du Royaume.

Il estoit très-vaillant, comme l'on a veu en bien des endroits périlleux en faire preuves manifestes. Je luy vis faire un trait à la Rochelle, très-digne de sa vaillance. Le jour que nous commençasmes le fort de Courcille, le soir venant, et qu'on vouloit commencer à se retirer, voicy que nous vismes sortir sur nous de la porte de Saint-Nicolas, cinq ou six cent harquebuziers, conduits et soustenus de quelques vingt chevaux seulement, sur lesquels s'en débanderent deux à part sur le haut des vignes, conviants à tirer un coup de pistolet, et c'estoit un Campet, que depuis on appella Monsieur de Saugeon, un très-brave et vaillant Gentil-homme, comme il l'a bien monstré depuis, et déterminé avec cela.

Monsieur de Biron dit aussi-tost à Monsieur de Strozze de faire marcher quelques trois cent harquebuziers, que Monsieur du Guase (*), trouvé très-à-propos, menoit de son régiment bravement,

(*) *Ou* du Gua, *comme ci-dessous.*

et fit attaquer l'escarmouche, qui ne dura gueres, pour l'amour de la nuit qui survint. Cependant Monsieur de Biron, ayant fait advancer à soy la compagnie de Monsieur de Savoye, que certes il faisoit très-beau voir, et commandé de faire alte, il s'en va luy seul avec son escuyer Baptiste, attaquer Saugeon et son compagnon, tirerent chacun leur pistolet à propos, qui porterent si-bien l'un et l'autre, que le cheval de Saugeon, qui estoit un très-beau cheval d'Espagne qu'il avoit eu de Flangeat, un gentil soldat mort un peu avant, eut un coup dans le corps, dont il tomba soudain; et le maistre engagé, Monsieur de Biron courut aussi-tost l'espée au poing à luy, luy criant : *Rends-toy.* L'autre le reconnut aussi-tost, et dit : *Ah! Monsieur, sauvés-moy la vie.* Monsieur de Biron luy dit : *Me connoissés-vous? Qui suis-je? Ah! Monsieur, vous estes Monsieur de Biron, et moy, je suis Campet.* Aussi-tost il fut sauvé, et Monsieur de Biron nous emmena gentiment son prisonnier, à nous autres qui estions à l'infanterie; qui fut un grand honneur à ce Général, d'avoir pris le principal et le plus mauvais et vaillant homme de toute la trouppe; et je luy dis le premier : *Par Dieu, Monsieur, vous avés fait une chose aussi remarquable et mémorable, et d'aussi heureuse et vaillante rencontre, qu'il arriva il y a long-temps à Général d'armée; il faut qu'il en soit parlé à jamais.*

Il traitta fort humainement son prisonnier, car il n'estoit point massacreur de sang froid, comme tout gentil Chevalier ne doit estre. Mais Monsieur nostre Général après, sçachant la prise dudit Saugeon, manda qu'on l'envoyast au chasteau de Nyort pour prison, dont bien luy servit de se sauver et

d'en sortir par son bel esprit ; car on l'eust fait mourir, d'autant qu'on le tenoit pour un fort déterminé et résolu soldat pour faire un coup, et qu'il s'estoit vanté qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eust eu sa part de la vengeance du massacre de Paris.

Tels coups de vaillance, comme celuy-là de Monsieur de Biron, portent sur soy quelque extraordinaire et plus beau signal, qu'une infinité d'autres qui se font en foule. Avec cette vaillance qui estoit née et acquise en luy, il avoit beaucoup de belles vertus. Il estoit très-magnifique, splendide, libéral et grand despensier, fust en paix, fust en guerre ; si-bien qu'un jour un sien maistre-d'hostel luy remonstra le grand débordement des despenses qui se faisoient en sa maison, et la grande superfluïté de serviteurs et valets, bouches superflues et inutiles qu'il y avoit, dont il s'en passeroit bien, et pour ce y falloit faire un réglement et casserie. Monsieur de Biron luy dit : *Sçachés donc premiérement d'eux s'ils se peuvent passer de moy* (1), *car s'ils le peuvent, ou le veulent, je le veux bien, Monsieur le maistre ; mais je m'asseure qu'après que vous aurés parlé à eux, il faudra qu'ils demeurent.* Voilà tout le réglement qu'il y fit. C'estoit le meilleur compagnon du monde, et avec qui il faisoit le meilleur, et faisoit d'aussi bons contes quand il estoit en ses bonnes.

Il nous donna un jour, à Monsieur du Gas (2) et à moy, qui aymoit bien les bons mots, et qui en disoit d'aussi bons, à disner ; il nous en fit qui

(1) Le même mot a été attribué de nos jours au Duc de Lesdiguieres, Seigneur fort généreux, qui se faisoit servir par quartier.

(2) du Gua.

levoient la paille ; entre autres d'un Curé de Saint-Eustache, qui un jour en son sermon blasmant les jeusneurs et jeusneresses de la Cour et de Paris, dit : *Leurs collations sont si superflues en friandises, potages, fruits de four, confitures, et autres mets délicats et mangers somptueux, jusques à crever; et qui pis est, se lavent les mains, disent grace et benedicité. Voilà de terribles conséquences.* Inférant par-là, que c'estoient totalement des soupers, et non des collations, comme si on ne doit pas prier et rendre graces à Dieu, aussi-bien pour la collation, comme pour le souper. Ce mot, *qui pis est*, est fort à noter, et est ridicule.

Un autre Curé, détestant les sorciers, qui se donnent au diable pour avoir des poisons et morceaux vénefiques, pour faire mourir les personnes, il dit que, sans se donner au diable, il ne falloit qu'aller chez les Apotiquaires, et en acheter de bonnes poisons, qu'il nommoit par nom, et puis en donner à boire et à manger; en un rien on faisoit mourir qui on vouloit, sans se donner au diable. Il luy sembloit par-là, que ce n'estoit point se perdre et se donner au diable, si-non par paroles passées entr'eux deux.

Le pape Jules dernier, qui estoit fort bon compagnon, fit une fois venir à soy la bande de *gli Matti* et *Passarelli* (*) qui sont à Rome; car il y en a aussi-bien qu'en France, à Saint-Mathurin et autres lieux, et en voulut aucun voir de leur urine, et sçavoir spécialement ceux qui luy sembloient de plus gaye et mathurinesque humeur, et de quel bois ils se chauffoient, et faisoit interroger un particuliérement devant luy, d'où il estoit, et quel il

(*) Foux et insensés.

estoit, qui luy respondit, qu'il estoit ce mesme Ange Gabriël, qui fit l'Annonciation à la Vierge. L'autre sien compagnon, qui estoit là auprès, s'escrya soudainement, et dit : *Il en a menty. Faites-le foüetter : car alors j'estois Dieu le Pere; et j'en donnay la commission à un autre.*

Tant d'autres contes ramenterois-je, que je tiens de mondit Sieur le Mareschal, qui sont encore plus sublins; car il n'en estoit jamais dégarny, et nullement communs, que vous n'eussiés dit là où il les peschoit, desquels il n'en estoit point chiche, quand il estoit en ses gayes humeurs, et en compagnie de personnes qui les escoutoient, et quand il estoit hors de ses coleres, ausquelles il estoit fort sujet, et à offenser quelquefois, mais plus de paroles que d'effect, s'il n'en eust eu un grand sujet.

Lors que Saint-Jean fut pris par honneste composition, ainsi que Monsieur de Pilles et ses gens se retiroient, Monsieur de Biron estoit à la teste, qui les conduisoit : on luy vint dire que quelques-uns de nos gens en dévalisoient quelques-uns sur la queuë. Il tourna teste aussi-tost, et mit l'espée au poing, et cuyda tout tuer des troupes qui estoient en haye, qui deçà, qui delà, pour faire passer les autres, et en estroppia une infinité. *Hà! coquins!* leur disoit-il. *Il n'y a pas deux jours que vous ne les osiés pas regarder au visage, ny les attaquer. A cette heure, qu'ils se sont rendus, et sans force et résistance, vous leur voulés courir sus. Je vous tueray tous, et apprendray à faire deshonneur à vostre Roy, que l'on dit qu'il a rompu sa foy.*

Je le vis une fois en la plus plaisante colere du monde. Un jour venant au logis de Monsieur nostre Général, ainsi qu'il s'approchoit, et qu'il y avoit force chevaux de Seigneurs et Gentils-hommes,

attendants leurs maistres qui estoient dans le logis du Général, comme cela se fait aux Cours et aux armées, il y eut un fort beau courtaut d'un Gentil-homme, qui valoit bien deux cent escus, qui, ainsi qu'il s'approchoit, fit semblant de l'y ruer. Il mit aussi-tost la main à l'espée, et coupa tout-à-trac d'un revers le nazeau au cheval, qu'il ne luy paroissoit que les dents, dont il paroissoit si laid, qu'il fit rire tout le monde. Le Gentil-homme s'en vint à luy se plaindre, après que sa colere fut passée, connoissant son humeur; car autrement il eust bien trouvé à qui parler, et que son cheval estoit gasté et perdu pour jamais, et qu'il en avoit refusé deux cent escus. *Quand vous en auriés refusé mille*, luy dit-il, *je luy en eusse fait de mesme; car je n'ay qu'une bonne jambe, je ne la veux pas perdre: mais venés-vous-en en mon escurie, je vous en donneray un qui le vaudra.* Ainsi disposoit-on de ce brave Seigneur, quand sa colere estoit passée: et certes on pouvoit endurer de luy, puis qu'il estoit si accomply Seigneur et Capitaine.

Entre toutes ses perfections de guerre, c'estoit un homme qui reconnoissoit le mieux une assiette et logement de camp et place de battaille. Il s'entendoit très-bien à cartiger, et en faire luy-mesme des cartes, et les deviser à d'autres. Je l'ay veu connoistre mieux des pays et contrées que plusieurs autres Gentils-hommes mesme de la contrée, jusques à nommer des petits ruisseaux qu'ils ne sçavoient et ne connoissoient pas.

Ce n'est pas tout, cela: car il a fait et façonné Monsieur le Mareschal DE BIRON, son fils, de telle sorte, qu'il n'en doit rien au pere; et la plus-part du temps, fait ses logements sans voir les pays et contrées, et sans les reconnoistre, ains à

veuë de pays. Si-bien qu'on peut dire aujourd'huy que c'est le plus digne Mareschal-de-Camp qui fut en l'Europe. Ce n'est pas tout encore : après nostre Roy, c'est le plus grand Capitaine de toute la Chrestienté, le plus brave, le plus vaillant, et le plus hazardeux que l'on voye. Tant de combats où il s'est trouvé depuis, en font foy, et en la plus-part desquels il a tousjours esté blessé, moitié peu, moitié beaucoup. Il est tel, qu'on le peut dire fée, et que toutes les guerres et combats, qu'autrefois les palladins de France et chevaliers errants ont faits, n'approchent rien de ses vaillances. Je remets à les raconter par aucunes particularitez dans sa vie, que j'ay faite, et celle de nostre Roy d'aujourd'huy (*); lesquels, tous deux joints ensemble, et qu'ils eussent les moyens et les gens qu'ils diroient bien, ils pourroient (si croy-je) conquérir toute l'Europe. Ce sont esté eux qui ont esté les vrays fléaux de ceux de la ligue, et commencé à l'estre des Espagnols. Aussi, quand le Roy, et tous, parlent dudit Mareschal, à la Cour et à l'armée, des Mareschaux de France, ils ne donnent point de queuë à cettuy-cy, si-non que Monsieur le Mareschal simplement; et les autres, bien qu'ils soient plus vieux, la traisnent longue après eux, comme une pertuisane.

Ce n'est pas sa vieillesse qui l'a rendu ainsi grand Capitaine; car il ne pouvoit avoir que trente-deux ans : mais ce sont ses assiduelles pratiques de guerres et combats, qui l'ont mis là. Encore avons-nous cette grande obligation à ce brave pere, de nous avoir laissé ce brave fils, lequel il dressa en ses premiers rudiments, et luy donna de si bonnes leçons, qu'après sa mort, il a pris sa place, son

(*) *On n'a point ces Vies.*

nom et renom du plus grand Capitaine de nostre France, qu'il ayme et chérit tant, qu'il luy faut donner cette gloire de ne luy avoir fait de faux bons, comme quelques-uns, mais l'avoir tousjours bien deffendu par sa brave espée, et luy avoir esté très-loyal; si-non sur la fin de ses jours, dont en pâtit, ainsi que j'en parle en sa vie. Grande perte et grand dommage pour toute la France, voire pour toute la Chrestienté! Car il l'eust bien servie, qui toute d'une mesme voye (*) l'a plaint, et dit qu'il ne devoit point ainsi mourir par le faux rapport qu'on fit de luy, disoit-on. Sa mort est assez descrite ailleurs, si en parleray-je encore en sa vie assez à part. Ce Seigneur, Monsieur de Biron, n'avoit garde d'estre autre que très-brave et vaillant, estant d'un tel pere et d'une mere très-généreuse, l'exercice et les plaisirs de laquelle, pour la plus-part, sont plus à la chasse et à tirer de l'harquebuze, qu'à autre exercice de femme; et avec cela, une très-sage, vertueuse, et chaste Dame, comme sa patrone Diane chasseresse. L'exercice principal de mondit feu Sieur Mareschal estoit la guerre, et n'aymoit rien tant que cela. Le fils en estoit de mesme, et y estoit du tout addonné.

J'ay ouy faire un conte, que, quand le prince de Parme estoit à Codebec, Monsieur le Mareschal d'à présent dit et représenta au Roy devant son pere, que, s'il luy vouloit donner quatre mille harquebuziers, bons et choisis, et deux mille chevaux, qu'il luy empescheroit le passage. Monsieur le Mareschal sur cela rabroüa fort son fils devant le Roy, et luy dit que c'estoit un habile homme pour le faire, et s'y monstra si difficul-

(*) voix.

tueux, qu'il en rompit le coup. Le soir après il luy dit et remonstra, qu'il sçavoit bien qu'il auroit fait ce coup, ou il fust mort; mais il ne falloit jamais tout-à-coup voir la ruyne d'un tel ennemy des François; car si tels sont une fois du tout vaincus et ruynez, les Roys ne font jamais plus cas de leurs Capitaines et gens de guerre, et ne s'en soucient plus quand ils en ont fait; et qu'il faut tousjours labourer et cultiver la guerre, comme on fait un beau champ de terre; autrement ceux qui l'ont labourée, et puis la laissent en friche, ils meurent de faim. Voilà que c'est que d'un cœur généreux, qui a une fois succé du lait de la Dame Bellone, jamais il ne s'en saoule. Or, d'autant que j'espere encore bien au long parler de ces braves Mareschaux, pere et fils, dans les vies de nos deux Roys Henrys derniers, et du fils à part (1), j'en fais la fin pour cette heure.

DISCOURS QUATRE-VINGT-QUATRIEME.

ARTICLE PREMIER.

M. le Mareschal DE MATIGNON.

APRÈS que Monsieur le Mareschal de Biron fut party de Guyenne, fut en sa place subrogé le Mareschal DE MATIGNON, un très-fin et trinquat Normand (2), et qui battoit froid, d'autant

(1) *On n'a rien de tout cela.*

(2) Un très-fin Normand, rompu à toutes sortes de ruses. L'Auteur parle ailleurs dans le même sens, et du Roi Louis IX, et de Rabelais, qu'il traite de *bons rompus*, ou, comme parle le même Rabelais, de *fins fretez* renards. *Trincat*, de l'Italien, *trincato*, qui signifie, *fin*, *rusé*, et vient

que

que l'autre battoit chaud : et c'est ce qu'on disoit à la Cour, que le Roy et la Reyne disoient, qu'il falloit un tel homme au Roy de Navarre, et au pays de Guyenne : car cervelles chaudes les unes avec les autres, ne font jamais bonne soupe.

Je me souviens que, lors qu'il prit congé du Roy à Saint-Maur pour y aller, nous nous promenasmes après midy soubs les noyers plus d'une grande heure, qu'il faisoit chaud comme un beau diable, et me demanda, comme bons cousins que nous estions du costé de Madame la Mareschale sa femme, à cause du Lude, plusieurs advis des mœurs, complexions et bizarreries de ce pays. Je sçay bien ce que je luy en dis, et sur-tout, qu'il ne falloit là se rendre tout eschauffé. Il avoit meilleur conseil de sa teste et d'autres, que de moy ; mais tant y a qu'il s'y comporta à son commencement, et au mitan, et sur la fin, et tousjours de mieux en mieux, avec sa lentitude et son mot usité, accordé, et son serment, *Col-Dieu :* si-bien que, quand il est mort, il a esté fort regretté, et l'a-t-on trouvé tellement à dire, qu'on a dit, et dit-on encore, qu'il n'en viendra jamais un en Guyenne de plus propre, bien que Monsieur le Mareschal d'Orlano, vaillant et très-sage Capitaine, s'y gouverne aujourd'huy tout de mesme, duquel je parleray au long dans la vie de nos deux Roys (*), et qu on

du Latin *truncare*, d'où ceux de Languedoc ont fait *trinca*, qui, chez eux, signifie tantôt *trancher*, tantôt *rompre* par Lopins, comme les *tranchées* appellées de la sorte, parce que ce sont des fossés tranchés en *zigzag*. Du reste, comme *trincat* vient de *truncare*, *freté*, dans la même signification, vient de *Fracture*, fait de *frangere*. Et de-là vient que tout le poisson sec s'appelle *Fretin*, parce qu'on lui ôte la tête, qui, se corrompant d'abord, corrompoit bientôt le reste.

(*) *Ces Vies manquent.*

tient pour plus vaillant que son prédécesseur.

Quand la guerre s'esleva contre les Huguenots, ce Mareschal de Matignon la fit selon les occurrences qu'il voyoit, et les commandements de son Roy, ny trop douces, ny trop rigoureuses. Luy et Monsieur du Mayne, quelquefois s'entendoient bien, quelquefois mal. Lors que la battaille de Coutras se donna, si Monsieur de Joyeuse l'eust attendu, qui venoit avec de bonnes trouppes, possible il seroit en vie, et la battaille point perdue, ny la réputation, ny la vie de plusieurs braves Gentils-hommes François, qui y estoient. Mais un seul voulut triompher pour tous, tant estoit grande l'ambition de ce jeune Seigneur, duquel fut très-grand dommage; car il estoit un très-brave et vaillant Seigneur : sa mort le couronna tel.

Après la mort de Monsieur de Guise, que la Ligue, commença le plus à s'eschauffer, et que toute la France se bandoit, comme à l'envy et de garde faite, contre son Roy, aucuns de Bourdeaux en voulurent faire de mesme que les autres, et commencerent à faire quelques barricades. Bien servit audit Sieur mareschal de Matignon d'estre brave et asseuré, ce qu'aucuns n'eussent jamais cru; car Bourdeaux estoit perdu : mais il y alla avec ses Gardes tout en pourpoint, et l'espée au poing, et la teste baissée, et si résolument, qu'il les fit abandonner et envoler tout ce beau et nouveau dessein en fumée; et ainsi préserva la ville au Roy, qui pourtant panchoit un peu, et ne vouloit encore recevoir les commandements du Roy, ny exercer en son nom la Justice, ny recevoir les sceaux; mais aussi enfin temporisa tant, et les sçeut si bien amadoüer et attirer, sans y apporter

aucune violence ny force, qu'ils vinrent à la connoissance du Roy. C'estoit le Capitaine le mieux né et acquis à la patience, que j'aye jamais veu, et très-habile.

Enfin, il attrappa finement le baron de Vaillac, au commencement de la guerre et de la Ligue, en laquelle il estoit fort embrené, disoit-on; et sans quelques fautes, que je diray ailleurs, la ville estoit prise par le chasteau Trompette, dont il estoit Capitaine; mais un jour, il l'envoya querir pour venir au Conseil, auquel il luy dit d'intrade, et proféra à bon escient ces mots, que si soudain il ne mandoit à sa femme de luy ouvrir et rendre le chasteau, qu'il le feroit pendre haut et court à la veuë du chasteau mesme. Ce que ledit Baron appréhenda aussi-tost, et manda à sa femme d'avoir pitié de sa vie; qui, pleine de compassion, fit ouvrir la porte à Monsieur le Mareschal, lequel entré en chassa toute la vieille garnison, et y en mit une nouvelle à sa poste, et luy donna congé de s'aller loger ailleurs, voire luy donna cinq cent escus, à ce qu'il m'a dit, pour aller trouver le Roy et se purger à luy. Il entreprit le voyage : mais il ne le fit qu'à demy, et s'en retourna; sentant qu'il n'y faisoit pas bon pour luy, ainsi que fit le renard, qui ne voulut aller voir le lyon, qui contrefaisoit du malade. Si ce Mareschal n'eust attrappé lors cette place, et par finesse et adresse, Bourdeaux eust eu de l'affaire.

Pour fin, c'estoit un fin, rusé et habile Normand : mais pourtant durant sa charge de Normandie, il ne l'estoit pas comme il le fut depuis. Aussi avoit-il affaire avec un autre Normand aussi fin que luy, et plus vaillant, disoit-on. A la prise des armes du Mardy-gras, il luy prit les villes de

Saint-Lo, Quarentan (1), et Domphront, et luy commençoit fort à le fatiguer, sans que le Roy, n'ayant pour lors grande affaire contre les Huguenots, qui estoient très-foibles en France depuis la Saint-Barthelemy, luy ayda de très-bonnes et belles forces, tant de cheval que de pied. Entr'autres Mestres-de-Camp luy donna ces braves Bussy, Lussay, et Lavardin, dont en un rien les places occupées furent reprises bravement, et le comte de Montgomery pris et deffait : de sorte que la renommée courut grande de sa suffisance en guerre et de son heur ; si-bien qu'un jour la Reyne en son disner après cette glorieuse victoire, je luy ouys fort loüer Matignon et sa bonne fortune, et qu'il le falloit envoyer en Guyenne, pour avoir raison des Huguenots de là comme de ceux de Normandie. Je ne me pus garder de luy dire : *Madame, il trouvera d'autres gens à qui parler là-bas, et faut qu'il ne s'y frotte sa mitaine, bien qu'un Normand, qui fut le comte de Montgomery, y a bien régenté autrefois, quand il deffit Monsieur de Terreides* (2), *et estrilla les Gascons ; mais aussi il avoit avec luy des Gascons et Normands tout ensemble.* La Reyne respondit : *Matignon en sera tout de mesme. Si un Normand a eu cet heur, l'autre Normand Matignon l'aura de mesme.* Pour ce coup, il n'y fut envoyé. Monsieur de Montpensier eut cette charge. La Reyne estant régente dès-lors, prit en grande opinion et amitié ledit Matignon, qu'aucuns appelloient la Roche-Matignon, et le tint en grande estime, et le gratifia en plusieurs bienfaits : qui fut cause que Monsieur de Carouge, un fort brave et honneste Seigneur, se plaignant un jour à la Reyne

(1) Carentan. (2) *Terrides.*

de quelque chose qui luy avoit esté refusé, et qu'il méritoit bien y estre autant gratifié que la Roche-Matignon, elle luy respondit que Matignon avoit fort bien servy le Roy en cette guerre et deffaite de Montgomery. Monsieur de Carouge luy repliqua : *Madame, je pense que Monsieur la Meilleraye et moy l'avons mieux servy ; car nous luy avons très-bien conservé ses places, que nul n'y a osé attenter ny prendre, et Matignon a laissé perdre vilainement les siennes ; et puis pour les reprendre, il a ruyné tout le pays, et fait despenser au Roy pour son armée je ne sçay combien de cent mille escus, qui luy fusoient bien besoin ailleurs à cette heure. Pensés donc, Madame, à qui le Roy a plus d'obligation, à luy, ou à nous.* La Reyne luy repliqua encore : *Aussi le Roy vous en sçait un très-bon gré, et vous en est fort obligé, et moy aussi, et vous tenons tous trois au mesme ratelier.* Car tous trois estoient Gouverneurs de la Normandie en trois parts. Elle le disoit en ryant ; car elle disoit bien le mot. *Ouy, Madame*, respondit Carouge ; *à l'un vous luy donnés bon foin et bonne avoine, et aux autres deux vous ne leur donnés que de la paille, et les traittés à coups de fourche. Mais, Madame, je ne veux croire et prendre le cas, que, tout ainsi que nous autres achetons un cheval au marché aux chevaux, qui est maigre et harassé, pour le faire remettre et engraisser, et nous en servir après ; aussi de mesme vous voulés faire de la Roche-Matignon, et le mettre au monde ; car il a bien besoin de vostre support contre le baron de Flais, qui luy fait gagner les quatre coins de son Gouvernement, tant il le craint.*

Ce baron de Flais estoit un fort brave, déterminé, vaillant et honneste Gentil-homme, comme

je l'ay connu tel, nepveu de Monsieur le Cardinal de Pelevé, qui avoit querelle contre luy, et l'a tellement bravé, et luy a présenté si souvent la raison, que, nonobstant sa charge et authorité, il ne luy a jamais rien pu faire, mais bien souvent luy l'a bravé. J'estois alors à la Cour quand toutes ces paroles de Monsieur de Carouge se dirent, qui m'en fit le conte; car nous estions parents et bons amys. L'on trouvoit qu'il avoit bien parlé ce coup-là. Aussi disoit-il des mieux, et estoit un fort honneste Seigneur, créé du grand feu Monsieur de Guise.

Pour retourner à Monsieur de Matignon, la Reyne le prit si-bien en grace et amitié, que bien souvent il luy servoit de Chevalier d'honneur en l'absence de Monsieur de Lansac : ce que plusieurs trouvoient estrange; car son haleine puoit plus qu'un anneau de retrait, disoit Madame de Dampierre, sa parente, et le publioit ainsi, qu'il (*) luy vouloit mal mortel, et a demeuré dix ans en hayne et contestation telle avec luy, que là où il sçavoit qu'elle estoit, il s'en ostoit et fuyoit de loing, comme un diable fuyt l'eau bénite. Aussi elle le menoit beau, comme elle sçavoit très-bien faire, quand elle vouloit mal à quelqu'un, et mieux que femme qui fut jamais, et ne l'appelloit jamais que Goyon, parce que c'estoit son surnom, et que jamais Goyon, fust ou poisson ou homme, ne valoit rien. Outre plus, disoit que son pere, qui avoit esté premier valet-de-chambre de Monsieur de Bourbon, son plus favory, et sçavoit tous ses secrets, et l'avoit trahy et tout révélé au Roy; ce qui estoit bien fait, autrement il estoit atteint de leze-Majesté, et pour ce n'y alloit rien de son

(*) ainsi. Il.

honneur : et pour dire qu'il esto't valet-de-chambre, non importoit, et ne touchoit rien en son honneur ; car de ces temps, les Roys et les grands Princes du sang se servoient de valets-de-chambre par Gentils-hommes, et que je l'ay ouy dire à force anciens. Enfin, la Reyne les mit d'accord ; car elle l'aymoit fort.

Lors que Monsieur, frere du Roy, prit les armes, elle le donna à Monsieur le Mareschal de Nevers pour Mareschal-de-Camp, qui le trouva peu capable pourtant ; et je sçay bien que j'en vis dire à Monsieur de Nevers : aussi ne demeura-t-il que douze jours, et puis se retira en son Gouvernement, craignant que Monsieur prist cette route. Après il fut fait Mareschal de France, dont, pour son premier coup d'essay, il alla assiéger la Fere, où s'accommodant à sa lentitude accoustumée, il y employa plus de temps qu'il ne falloit ; et disoit-on qu'il luy faudroit beaucoup de siecles pour faire la conqueste d'un seul petit pays à son Roy, au prix de cette petite piece conquise : et si disoit-on plus, que si Monsieur de Guise ne fust survenu, que de deux mois n'eust esté prise, qui, trouvant les approches et les batteries très-loing, les fit aussi-tost approcher de la contrescarpe ; ce qui fut cause de la capitulation et reddition de la place. Tout l'honneur parmy les galants Gentils-hommes et Capitaines en demeura à Monsieur de Guise, qui ne porta jamais balance pour ses actions. La Reyne pourtant soustenoit tousjours ledit Mareschal, comme sa créature : car sans elle, il ne fust esté ce qu'il a esté ; et sans elle, Monsieur, frere du Roy, luy eust fait un mauvais party à Mante', (je l'ay dit ailleurs, ce me semble,) et n'estoit pas aymé ny se faisoit aymer.

J'ay ouy conter que, lors que Monsieur d'Espernon alla en Gascogne, tenant lors un rang comme si ce fust esté Monsieur, qui ne venoit que de mourir, arrivant à Bourdeaux, Monsieur le Mareschal y alla au-devant à la Bastide, et le trouva joüant aux dez : il le salua simplement, comme un simple grand homme, et ne laissa le jeu pour luy, et le planta-là : ce que l'autre beut comme lait ; car, comme j'ay dit, il estoit fort propre pour la patience, ainsi qu'il y a des gens, mais qu'ils en ayent, ils souffrent tout. Que c'est que la fortune changeante ! Il n'y avoit pas deux ans, qu'il luy avoit commandé devant la Fere, ayant son régiment, où il fit son commencement de très-bien faire. Aussi estoit-il fort jeune. Du depuis, il luy prit Bourg-sur-Mer, et ne le luy voulut jamais rendre, jusques au bout de cinq ans, que le Roy luy commanda à Rouen, et les mit d'accord.

Ce Bourg avoit esté surpris par les menées de Monsieur de Lansac, bien qu'il fust lors en Espagne, et mena si accortement cette entreprise, laquelle il exécuta si heureusement, s'aydant d'un gentil soldat, nommé l'Aubifaire. Cependant Monsieur d'Espernon estant à Xainctes, sur le point de partir vers France, s'y achemina en telle diligence, que les entrepreneurs, s'estants plus amusez à piller qu'à parachever la victoire, prirent l'espouvante dudit Monsieur d'Espernon, et se sauverent par la mer avec si peu de butin qu'ils purent emporter. Monsieur de Lansac m'a dit depuis, que s'ils eussent tenu seulement quatre jours, qu'il venoit au secours, menant une fort belle armée Espagnole de mer, avec laquelle il eust bien fait du mal à Bourdeaux et au pays.

Monsieur d'Espernon s'accommoda dudit Bourg

fort bien, et le mit en sa main, y establit bonne et forte garnison sous Compagnol, pour la commander, qui le garda très-bien jusques à la restitution commandée par le Roy, entre les mains de Monsieur de Roquelaure, qui y mit le Seigneur de Tilladet. Monsieur le Mareschal demanda sa place, qui estoit de son gouvernement, à Monsieur d'Espernon, lequel, autant ambitieux que courageux, ne la voulut point rendre; disant qu'il l'avoit secourue, gagnée et conquise à la sueur de son corps, et que de droit elle estoit sienne. Monsieur le Mareschal respondit, qu'il n'avoit eu affaire de son assistance, ny qu'il la fust venu secourir; car il estoit assez bien porté sur le lieu pour la reprendre, fust tost ou tard, quand et qu'il luy eust pleu, et qu'il n'avoit rien à regarder sur son gouvernement, ny qu'il s'en meslast.

Sur ce, j'en vis faire une dispute à aucuns, et mal-à-propos pourtant, à sçavoir, si un Gouverneur secourt et reprend une place d'un autre Gouverneur surprise et perdue, s'il s'en doit impatroniser, emparer et la rendre sienne. Selon les anciennes loix et coustumes de nos grands Roys passez, cela ne se doit mettre en dispute : il la faut rendre à son premier et vray Gouverneur, en espérance qu'il luy rendroit peut-estre la pareille, quand il aura affaire de luy en mesme endroit : mais aujourd'huy, temps tout autre, tout est de chasse. Mais bien plus, estoit qu'un Gouverneur ne devoit, ny eust osé, anciennement, partir de son gouvernement pour aller secourir un autre gouvernement et Gouverneur, sans l'exprès commandement du Roy, ainsi que Madame la Régente en cuyda mettre en peine feu Monsieur de Guise, Claude de Lorraine, lors qu'il alla en la plaine de Saverne

deffaire les paysans révoltez d'Allemagne, comme j'ay dit ailleurs. Aucuns tiennent, qu'en ces nostres guerres, les Gouverneurs, mesmes les plus voisins, se sont dispensez, et ont esté tenus de se secourir les uns les autres, sans autre commandement du Roy, mesme quand il y va d'une affaire pressée et de conséquence.

Tant y a, sans autre forme de décision, Monsieur d'Espernon ne rendit point la place conquise : sur quoy il alléguoit ses raisons le mieux qu'il pouvoit ; mais la meilleure estoit sa bienséance. Et qui est un grand cas, jamais le Mareschal ne s'efforça le moins du monde de la reprendre, et disoit tousjours, que le Roy luy en feroit raison, à qui cela touchoit plus qu'à luy. Ce que le Roy luy sçeut bien objecter et rétorquer ; car lorsque Monsieur d'Espernon vouloit aller en Provence, Monsieur le Mareschal manda au Roy pour un grand conseil et fort authentique, qu'il rompist ce coup, et empeschast ce voyage, et luy fist commandement exprès de ne bouger de ses gouvernements de Xainctonge et Angoulmois, là où il le tiendroit plus en bride et subjection qu'en Provence, s'il y estoit une fois, où il auroit des portes de toutes parts de derriere, par le moyen desquelles il luy pourroit beaucoup nuire. Le Roy luy manda qu'il le remettoit (1) de ce bon conseil, et qu'il ne luy disoit rien qu'il ne sçeust et préveust aussi-bien que luy : mais que pour le bien exerciter (2), et tenir Monsieur d'Espernon en tel destroit qu'il disoit en Angoulmois et Xainctonge, il luy faudroit un autre homme que luy, qui n'avoit pas eu le courage, ny la hardiesse, ny l'esprit, de luy oster Bourg

(1) remercioit. (2) exécuter.

tant seulement; et qu'à grand-peine donc pourroit-il le ranger à telle subjection qu'il disoit. La response du Roy fut belle et fondée sur une bonne raison.

Aucuns pourtant ont tenu le Mareschal plus vaillant qu'il ne faisoit monstre, et le plus asseuré aux harquebuzades qu'on eust sçeu voir, et qu'en sa jeunesse on n'avoit pas cru ny veu, ny moins aucuns encore. Aucuns croyent à cette heure, que cela ne vient de son courage naturel, mais d'un esprit familier, que j'ay veu aucuns tenir et affirmer qu'il en avoit un; et se fondoient sur son gouvernement qu'il a heureusement gouverné et régy, plus par engins, industrie et subtilitez, que par force et braveté, et pour les bons succès aussi de ses affaires propres et domestiques, ainsi que j'en ay ouy parler de plusieurs autres. Car de dix mille livres de rente qu'il avoit quand il alloit en Guyenne, il est mort et (*) ayant acquis cent mille, en douze ans qu'il en a esté Gouverneur. C'est gratter cela. Aussi a-t-on dit de luy après sa mort : *Bienheureux est le fils de qui l'ame du pere est damnée*, qui est une vieille maxime, que l'on ne se peut jamais tant tout-à-coup enrichir, que l'on ne se donne au diable. D'autres disent qu'ayant manié les deniers du Roy, il les a ménagez si-bien, et les a fait passer si-bien par *invisibilium*, avec la faveur de son petit esprit farfadet, ou Astarot, que très-subtilement, en disant, *favorisat*, *carouzat*, comme dit Maistre Gonin en son passe-passe, il les a fait sauter dans ses coffres, au-lieu de sauter dans ceux du Roy.

Soit que ce soit, il est mort le plus riche Gentil-

(*) en.

homme de France ; dont il me souvient que, lors qu'il fut nostre Mareschal-de-camp en cette petite armée de Monsieur de Nevers contre Monsieur, il n'avoit que dix chevaux de son train. Il avoit un courtaut bay, pour le meilleur des siens, sur lequel il alloit ordinairement ; et par Dieu, moy qui n'estois qu'un petit compagnon, j'en avois bien autant.

J'ay ouy dire que, lors qu'il mourut, ainsi qu'on portoit sa viande pour souper, il y avoit force poulets, gelinottes, pigeons, perdreaux et autres mets, il dit : *Çà, çà, soupons. Nous parlerons bien à eux, mais d'autres aussi parleront bien à nous tantost.* Notés ce mot. Pourquoy, s'estant assis et mangeant d'une gelinotte, il se renversa tout-à-coup sur sa chaise tout roide mort, sans rien remuer. Aucuns prirent sujet sur ce mot, *d'autres parleront bien à nous*, et inférerent qu'il prévoyoit les diables en chemin, qui le venoient querir. Mais par la plus saine voix, il mourut d'une létargie, à laquelle il estoit subject, et de laquelle se doutant de mourir, il portoit ordinairement, par l'advis de son médecin, dans sa gibeciere, une petite burette d'eau-de-vie, afin, quand ce mal le saisiroit, qu'il eust aussi-tost recours à en boire : mais il en fut si soudain surpris, qu'il n'eut le loysir de mettre la main à l'escarcelle. Que c'est que la mort! L'on a beau estre subtil et agile de la main, comme un basteleur ou un matois à couper une bourse, quand elle nous vient saisir, nul remede ne s'y peut apporter, quelque prévoyance ou diligence que l'on y fasse.

Voilà donc la mort de ce Mareschal, qu'aucuns ont opiné estre ainsi advenue par punition et vengeance de l'injure qu'il fit à cette bonne et ver-

tueuse Princesse nostre Reyne Marguerite, qu'il entreprit et chassa si ignominieusement de la ville d'Agen, laquelle il pouvoit bien espargner pour l'amour de la Reyne sa mere, quand il n'en eust eu un autre sujet, bien que d'ailleurs il en eust à foison, de laquelle il avoit reçeu tant de bien et d'honneur, encore que le Roy le luy eust commandé. Mais ce fut luy-mesme qui en rechercha les occasions, et en advertit le Roy, qui en fut bien-ayse, ny de la perdre non plus : et devoit songer, avant que de faire un tel coup, et faire accroire au Roy un *qui pro quo* d'Apotiquaire; car ce n'est pas peu de chose, ny petit crime, que d'offenser une belle Reyne, de laquelle, et autres ses semblables, Dieu en prend la protection. On disoit que ce Mareschal s'estoit si fort hurté aux commandements du Roy, qu'il n'avoit rien tant en affection que de les exécuter, en telle façon que ce fust. Si ay-je ouy dire à de grands personnages, plus suffisants que moy, qu'il n'est pas bon de tousjours complaire aux Roys; car ils sont hommes comme nous, et peuvent faillir à dire et commander quelquefois plus par passion que par raison; et pour ce, le plus souvent, faut balancer leur dire et leurs délibérations. J'en ay parlé ailleurs. Cette bonne Reyne ne méritoit pas cette venuë. Aussi Dieu, qui est miséricordieux pour les uns, et justicier pour les autres, a donné possible cette sentence à ce Mareschal, sur ce sujet, de mourir ainsi soudainement, qui est une grande punition de Dieu, puis que tous les jours nous le prions qu'il nous préserve et garde de mort subite.

Ce n'est pas tout que de cette mort. Car un peu auparavant il perdit son fils, dit le comte de Thorigny, qui mourut de sa mort naturelle, qu'il

regretta si fort, qu'il en cuyda mourir de regret, et fort mal-aysément s'en put-il remettre : jusques-là qu'il en garda la chambre huit jours, sans vouloir voir aucune lumiere, disant que celuy qui le rendoit du tout digne de voir la clarté du soleil, luy estoit mort. Ces paroles furent fort estranges à beaucoup de gens, car c'estoit luy qui avoit donné la lumiere au fils quand il le mit au monde, et non le fils à luy, bien que le fils s'estoit fait assez honneste homme, fort habile, et plus fin Normand que luy, jusques à lever la parole, et estoit bien parvenu. Ce ne sont pas paroles de pere qu'il devoit dire. C'est tout ce que pouvoit dire le pere du Roy Saint Louys, s'il l'eust survescu, ou veu en son grand lustre; puis qu'après sa mort le plus beau titre qu'il porta au cercueil, fut qu'il estoit le pere du Roy Saint Louys.

On a veu souvent force peres regretter de mesme leurs enfants, et qui valoient bien autant ou plus que celuy-là, et dire : *J'ay perdu toute ma joye, ma consolation, mon bien, mon plaisir, et mon baston de vieillesse.* Mais aller dire, qu'il avoit perdu celuy qui le faisoit reluire au monde, il se faisoit tort à luy et à sa réputation, et donnoit une mauvaise opinion de luy, que l'on a tenu pour un bon et sage Capitaine, et qui avoit une très-bonne cervelle et de très-bons et sages advis. Mais il estoit par trop long, lent et muzard, en beaucoup de choses, et principalement autant en ses délibérations qu'en beaucoup de ses effects. Aussi ne luy firent-ils faire rien qui valut au siege de la ville de Blaye, qu'un autre moindre Capitaine eust emportée.

ARTICLE II.

M. le Mareschal D'AUMONT.

IL avoit un compagnon, qui ne luy ressembloit pas, qui estoit Monsieur le Mareschal D'AUMONT, qui alloit plus viste en besoigne, et n'avoit point ce mot dudit mareschal de Matignon en la bouche, *attendés;* mais sans marchander, il vouloit mener les mains, ainsi qu'il a fait tousjours paroistre en tous les bons lieux où il s'est trouvé, tant en son jeune age, qu'en sa vieillesse. Sa mort honorable en a fait foy, pour ne s'espargner aux assauts et prises de villes, comme le moindre Capitaine de ceux ausquels il commandoit; car y ayant reçeu une grande harquebuzade dans le bras, au bout de quelques jours, il mourut Lieutenant du Roy en Bretagne. J'en parleray en la vie de nostre Roy (*).

Il fut fait Mareschal, et eut la place du mareschal de Bellegarde. Le feu Roy l'avoit fort aymé et estimé, et le prit en très-grande amitié dès le siege de Broüage, où, n'ayant pourtant aucune charge que de sa compagnie de Gendarmes, il servit très-bien le Roy, en tout plein de belles occasions qui s'y présenterent; car il estoit très-vaillant, et fort homme de bien. Il regretta fort son Roy et son bienfaicteur, et se rendit, disoit-on, animé contre la ligue, autant pour venger la mort de son Roy, que pour autre sujet.

Avant qu'il fust Mareschal, ayant querelle contre le capitaine Villeneuve, jeune Gentil-homme et très-déterminé, il fut fort blessé de luy dans un

(*) Henry; *cette Vie manque.*

bras, dont il cuyda mourir, et en vis le Roy en si grande colere, que s'il eust tenu ledit Villeneuve, il luy eust fait trancher la teste, quand il eust eu cent mille vies : dont ce fust esté grand dommage; car c'estoit un brave et vaillant Gentil-homme. Je le vis depuis suivant Monsieur de Turenne aux guerres Huguenottes en quelque entreveuë que nous fismes.

Ce Villeneuve, un jour que ledit Sieur Mareschal se pourmenoit en coche avec Madame de la Bourdaisiere, qu'il espousa depuis, et Madame de Rets, et un autre Gentil-homme, dont pour à cette heure je ne m'en souviens pas bien, et n'en ay cognu d'autres. Il me semble que c'estoit Bonchemont, qui estoit à Monsieur le duc d'Alençon. On disoit pour lors à la Cour, que ces deux Gentils-hommes avoient de la semence de chien. Quant aux Dames, elles eurent si grande peur et appréhension, qu'elles se firent aussi-tost saigner pour ne devenir ladres de cette Vezarde, comme ils les confesserent fort bien. Ce Villeneuve, avec un autre déterminé soldat, vint au coche, le fit arrester, tire son coup de pistolet, dont il blessa au bras Monsieur d'Aumont. L'autre tire à l'autre Gentil-homme, et le tue tout roide mort, qui tomba sur Madame la mareschalle de Rets. Ayant fait ainsi leur coup, se retirerent vers la porte de Bussi fort bien, et se sauverent au lieu de leur retraitte. On trouva cette résolution et exécution fort estrange ainsi dans Paris en plein jour.

Monsieur d'Aumont, qui n'estoit encore Mareschal, mais bien-tost après, fut fort plaint et regretté, et fort visité de la pluspart de la Cour et de Paris; car on le tenoit tous les jours pour mort, et endura de grandes douleurs. Enfin, il en reschappa. Le Roy

Roy le visitoit souvent au logis du comte de Chasteauvilain, y estant retiré : et telles visites de ces Grands guérissent souvent de grands maux et maladies, comme j'ay veu.

On disoit que Monsieur de Beaupré, très-brave et vaillant Gentil-homme, estoit fort meslé en cela ; car il avoit pareille querelle contre ledit Sieur Mareschal. Je ne sçay si du depuis le Roy les a accordez : ce qui estoit bien de besoin ; car et les uns et les autres, ont laissé de très-braves enfants, mesme le comte de Chasteauroux, et de Chappes, de mondit Sieur le Mareschal, et Monsieur de Beaupré d'aujourd'huy. Il en pourroit arriver danger et de grands inconvénients. J'ay ouy dire, je ne sçay s'il est vray, que le mesme bras de mondit Sieur le Mareschal, qui fut blessé en cette querelle, le fut de mesme en cet assaut dont il mourut. Ce sont des coups de guerres, qui se rapportent ainsi en mesmes lieux de personnes, comme le bon-homme Monsieur le mareschal de Biron. En sa mauvaise jambe, il eut l'harquebuzade de la Rochelle, et l'autre il se la rompit et cassa, estant lieutenant de Roy en Gascogne, d'un cheval qui luy tomba. Où que l'on y a eu, on est subject de s'y blesser tousjours. Les Médecins et Chirurgiens disent, que le mal recherche tousjours le lieu où la nature est plus foible.

ARTICLE III.

M. DE CHAVIGNY *et* M. DE LA VAUGUYON.

Dudit Monsieur le Mareschal d'Aumont furent contemporains et compagnons Messieurs DE CHAVIGNY et DE LA VAUGUYON : mais Monsieur de Chavigny, plus vieux aussi que tous eux, fut premier advancé en grades. Il ne faut douter que, sans qu'il a perdu la veuë, il fust esté, il y a long-temps, Mareschal de France ; car il en méritoit l'estat, pour avoir fait de bons services à la couronne en France et en Piedmont, et est un fort sage Seigneur. C'est grand dommage de cet accident malheureux ; car encore eust-il bien servy le Roy. Je l'ay veu un des Capitaines des Archers de la Garde faire aussi-bien sa charge, et aussi modestement, sans mescontenter ny offenser personne. Luy et Monsieur de Brezay, son compagnon, eurent mesme charge, qui estoit un fort sage et honneste Seigneur. Il est mort, s'estant retiré en sa maison long-temps avant mourir, pour une maladie qu'il avoit.

Monsieur de la Vauguyon a tousjours servy le Roy tant qu'il a pu, et ne s'est jamais retiré, bien qu'il fust fort vieux et cassé ; mais il vouloit tousjours servir, tant il avoit le cœur et le zele bon : mesme se trouva au siege de Chartres dernier, où il se soucyoit autant des harquebuzades, que de rien, et se présentoit aussi résolument hors des tranchées, comme tout autre. L'on disoit qu'il faisoit cela exprès pour se faire tuer, voyant ses

jours approcher, les estimant mieux et plus honorablement là achevez, que dans son lict. Ses longs services méritoient bien qu'il fust Mareschal de France; mais il a esté si malheureux, qu'on luy en a fait passer une infinité de places vacantes soubs son nez. Au diable s'il en a pu jamais attrapper une: si-bien qu'on le disoit en cela très-malheureux; car tels l'estoient, qui ne le méritoient pas mieux que luy. La fortune l'a voulu ainsi. On disoit qu'il ressembloit ces oyseaux de proye, qui chassent tout un jour, et ne prennent rien, pendant que d'autres en une heure feront plus de chasse qu'ils ne voudront.

Je parle du feu dit Monsieur de Chavigny fort ailleurs: pourquoy je m'en tais.

ARTICLE IV.

M. le Mareschal DE LA CHASTRE.

J'AY ouy tenir à feu Monsieur de Guise dernier, Monsieur DE LA CHASTRE pour un très-bon et brave Capitaine. Aussi le choisit-il tel, et le prit pour son fidele confident en ces dernieres guerres, et mesme en ces deffaites du Baron d'Osne (*).

Ce n'est pas de cette heure que les grands Capitaines se sont associez en leurs guerres de bons seconds et confidents; mais c'est de tout temps: ainsi que fit jadis Scipion du brave Lœlius en la conqueste d'Afrique, Espagne, et Carthage; et Jules-César, du vaillant Titus Labienus en la guerre de la Gaule, où il l'assista tousjours très-

(*) de Dhona.

bien. Aussi César n'en fut point ingrat; car il le loüe fort en ses Commentaires, et ne faut point douter que s'il eust voulu suivre son party, quand la guerre civile vint, comme il fit l'autre, qu'il ne l'eust fait à moitié de sa fortune. Quelle humeur donc luy prit il d'abandonner et quitter César sur le point d'entrer en party avec luy de la grande fortune qu'il eut après? Il trouva que sa cause n'estoit si juste que l'autre. Il falloit bien que cet homme fust exact en ses conceptions et actions, ou qu'il fust bien quinteux et scabreux.

Monsieur de la Chastre n'en fit pas ainsi à l'endroit de Monsieur de Guise; car il ne l'abandonna luy vivant, et luy mort, ayda, comme un des principaux ministres de la ligue, à venger sa mort, dont il luy en demeura à jamais gloire immortelle: et puis après, s'il luy sembloit en avoir assez fait, fut un des premiers qui monstra aux autres le chemin de retourner en l'obéyssance du Roy, l'ayant aussi veu retourner en celle de l'Eglise de Dieu. Aucuns l'en loüoient bien fort: autres l'en mésestimerent et s'en mescontenterent; mais il n'est pas besoin que l'on s'opiniastre trop, comme un hérétique, en une mauvaise opinion.

Or, il ne se faut pas s'esbahir, si mondit Sieur de la Chastre s'est rendu si bon Capitaine; car je l'ay veu tousjours l'un des galands de la Cour, et autant adroit en toutes choses, et aussi bien parlant, et d'aussi bonne grace, et qu'on tenoit pour fort bonne espée. J'en parle ailleurs.

Dès son jeune age, il a tousjours fort bien suivy les armes, et en Piedmont, et en France, soubs Monsieur d'Amville et Monsieur le mareschal de Saint-André, qui l'aymoit fort; et lors qu'il mourut à la battaille de Dreux, il portoit son guydon,

où il acquit beaucoup d'honneur : et puis Monsieur de Montsalès venant à avoir la compagnie de Gendarmes de Monsieur d'Annebault qui fut tué, il en donna la Lieutenance à Monsieur de la Chastre, dont aucuns s'estonnerent comment il la prit, veu qu'ils avoient esté quasi compagnons suivants Monsieur le mareschal de Saint-André.

Le Roy Charles le prit en amitié, et fut bien de ses grands favoris, l'advança, et luy donna une compagnie de Gendarmes en chef, le fit Gouverneur d'Orléans et de Berry, où, pour son commencement, il eut une très-mauvaise curée, que le siege de Sancerre : mais il s'y opiniastra si-bien, et le fatigua tellement de toute sorte de fatigues, de maux, et de disettes, qu'il l'emporta à la fin ; et depuis, s'est tousjours très-bien porté en son gouvernement autant en sage qu'en vaillant Capitaine. J'en parleray aux vies de nos Roys.

ARTICLE V.

M. DE MONTSALÈS.

A PROPOS de Monsieur DE MONTSALÈS, duquel je viens de parler, il faut croire que, s'il eust vescu, qu'il fust esté grandement advancé ; car c'estoit un très-brave Gentil-homme, et très-vaillant, et qui sçavoit bien mener les mains en tous les combats où il s'est trouvé.

Il se rendit très-grand ennemy et persécuteur des Huguenots. Aussi ne fut-il gueres regretté d'eux.

Il mourut à la battaille de Jarnac, là-où la fortune le favorisa tellement, qu'il y mourut vaillam-

ment et glorieusement : et disoient les Médecins et Chirurgiens qui l'ouvrirent et embaumerent, pour porter son corps plus loing, qu'il n'avoit pas de vie dans le corps pour un mois; car il avoit les poulmons et foye tous bruslez, gastez, et assechez. Quel heur grand pour luy, puis qu'il estoit si près de sa mort, et avoit esté surpris si à propos dans un champ de battaille, plustost que dans un lict! Ah! qu'heureux sont ceux qui en peuvent faire de mesme!

Le Roy et la Reyne l'aymoient fort, et l'employoient souvent pour la guerre : car il estoit soudain, prompt, diligent, et vigilant, hardy et entreprenant; et ce qu'il pouvoit faire ennuy (1) ne le remettoit au lendemain.

Aux seconds troubles, que les forces de Gascogne furent envoyées de Monsieur de Montluc, qui estoient certes très-belles, de six mille hommes de pied, et douze cent chevaux, Monsieur de Tende, un très-sage, vieux et bon Capitaine, en estoit le chef, et Monsieur de Montsalès menoit l'avantgarde. Il emporta cet honneur par-dessus Messieurs de Gondrin et de la Valette, plus vieux Capitaines que luy.

Le Roy leur manda, avant que venir à luy, d'aller deffaire Monsieur de Ponsenac, un très-bon Capitaine Huguenot, qui avoit plus de six mille hommes de pied, et huit cent chevaux. Monsieur de Montsalès nous mena avec une belle (2) diligence, par ces montagnes d'Auvergne, qu'en deux jours nous l'allasmes lancer et deffaire, en un lieu d'Auvergne appellé Champoulin, petite bourgade, ou plustost village; ce qu'un autre n'eust fait en quatre journées : et m'estonne comme les autres ne

(1) aujourd'hui. (2) telle.

nous battirent ; car pour le grand chemin que nous avions à faire, nous allions à la haste, et à la file les uns après les autres, et n'estions pas six cent, quand la premiere charge se fit, et puis nous les coignasmes dans ce-dit village, et se rendirent par composition.

Monsieur de Tilladet le jeune, qu'on nommoit Monsieur de Saint-Thorains, qui estoit Couronnel des Légionnaires de Gascogne, un très-brave et vaillant Capitaine, y acquit-là beaucoup d'honneur. Cela fait, nous allasmes trouver nostre nouveau Général à Nemours, qui suivoit Monsieur le Prince vers la Lorraine.

Cette deffaite valut fort à Monsieur de Montsalès ; car leurs Majestez le prindrent en amitié et créance plus que jamais, dont il en fut envié de plusieurs que je sçay, d'autant qu'il passoit devant eux : mais ils ne luy osoient rien dire ; car je l'ay veu, parce qu'il estoit haut et prompt à la main, et fort querelleux.

Enfin, c'estoit un homme très-brave, et fort hazardeux Quarcinas ; et s'il eust vescu, il fust esté grand, et Mareschal de France. J'en parleray ailleurs, comme pour à cette heure je ne parleray de nos nouveaux Mareschaux de France qui sont aujourd'huy, dont je pense qu'il y en a près de huit. Ce sera en la vie de nos deux Roys derniers (*), où ils font paroistre leur valeur et suffisances, desquels le Roy s'est fort bien servy, pour le rendre ainsi absolu Roy, comme nous voyons, grace à Dieu.

Par ce grand nombre de Mareschaux, tant frais que autres, nous pouvons bien connoistre combien grande en est la dignité, puisqu'on ne peut récom-

(*) *On ne les a point.*

penser les grands guerriers par plus grands estats, si ce n'est de Connestable; mais un nombre singulier ne peut fournir à plusieurs, comme un plurier. Aussi, quand ils sont montez à ce haut sommet de Mareschal, il faut dire bon soir et bonne nuict à la fortune, à la rouë de laquelle il faut qu'ils s'y attachent et demeurent-là comme au haut nid de la pie, ou bien qu'ils en tombent en bas.

Le temps passé, il n'y en avoit pas tant, ainsi que j'ay ouy dire à plusieurs anciens. Dès le commencement de l'institution, il n'y en avoit que deux, et le Connestable, qui, avec son grand estat, se disoit aussi Mareschal de France. Puis il vint à trois, et Monsieur le Connestable faisoit le quatriesme; et puis à quatre, et le Connestable faisoit le cinquiesme. Et ce fut le Roy François qui les augmenta à cela, et oncques plus ne les accrut, ny le Roy Henry, ny le Roy François II : mais les Roys Charles IX, et Henry III, et Henry IV, en ont fait la grande augmentation, en vertu de quelque pierre philosophale.

Tous nos grands Capitaines Huguenots ne se sont jamais souciez de tous ces hauts estats, à cause de quelques serments que sont tenus, et les Roys, et les Mareschaux, de faire, si ce n'est Monsieur de Bouillon, que le Roy mesme en personne fit passer en la cour de Parlement, et prester le serment, comme estant très-digne de cet estat, autant pour la grande extraction de sa maison, que pour ses mérites, vertus et valeurs.

ARTICLE VI.

M. DE LESDIGUIERES.

Nous avons deux très-grands Capitaines Huguenots aussi, qui ne s'en soucient point, lesquels mériteroient les avoir autant que d'autres : car ostés deux ou trois grands Capitaines qu'avons en France, ceux-là vont devant tous, comme je ne le tiens pas de mon sens, mais de la voix de très-grands personnages, et mieux entendus que moy, qui sont Monsieur de la Nouë, duquel j'en ay fait un discours à part (1), et Monsieur DE LESDIGUIERES, duquel je parleray au long dans les vies de nos deux Roys Henry (2); mais pourtant, en passant, je diray icy de luy que c'est un très-grand, très-sage et très-bon Capitaine. Ses beaux effects en parlent assez par la conqueste de tout le Dauphiné, qu'il s'est attribué à luy. Aussi la Reyne-mere l'appelloit *le petit Dauphin*, et quelquefois *le Roy Dauphin*, comme j'ay veu; car il avoit quasi tout à sa dévotion. Et comment prit-il bravement Grenoble et Ambrun? Et force autres places et chasteaux ne demeuroient devant luy.

La France luy est autant tenue qu'à aucun Capitaine des siens, car il a vengé bravement sur Monsieur de Savoye le tort qu'il nous avoit fait de nous avoir usurpé le marquisat de Saluces. Pour revanche, il a maistrisé la Savoye, et donné jusqu'en Piedmont, et y a pris aucunes de ses villes,

(1) *On le trouvera ci-après vers la fin de ce volume.*
(2) *On ne les a pas.*

bien que Monsieur de Savoye les a reprises depuis, mais elles luy ont cousté bon, et a fait sur luy et ses gens de grandes deffaites, et luy a rompu tous ses desseins qu'il jettoit sur le Dauphiné, Provence et ailleurs. Bref, il l'a fort traversé, et de telle sorte, que sans luy ne faut point douter que Monsieur de Savoye et Monsieur de Nemours, deux très-bons et vaillants Capitaines, n'eussent nuy grandement au Roy et à ses affaires, qu'il a tousjours restaurées contre ces deux vaillants Princes qui ne luy ont jamais rien pu faire.

Il s'est opposé aussi à Monsieur d'Espernon bravement en Provence, qui est aussi un très-bon et advisé Capitaine : et c'est ce qui doit faire priser Monsieur de Lesdiguieres, pour ne s'estre pas addressé à ces petits Capitaineaux ny guerriers du plat-pays à la douzaine, mais à de bons. Aussi estime-t-on fort un beau et bon levrier d'attache, ou courageux dogue, qui ne s'attaque point à de simples animaux, mais aux plus furieuses et courageuses bestes. De mesme en devons-nous dire et faire de ce bon Capitaine Dauphinat.

J'ay ouy dire qu'à son commencement il s'addonna aux lettres, et puis les quitta, et prit les armes, comme fit ce grand Empereur Severus, duquel on dit que s'il eust continué les lettres, dont il avoit si beau, il y fust esté aussi grand homme comme il fut sur la fin homme de guerre. Monsieur de Lesdiguieres en eust esté de mesme, mais il prit la meilleure et plus illustre voye, généreux Gentilhomme qu'il estoit; car il n'y a rien qui fasse plus luire la noblesse, que les armes, et les lettres et sciences après; et se fit de la compagnie de Monsieur de Nemours, soubs Monsieur de Mandelot, son Lieutenant; et puis pratiqua si assiduellement

les guerres parmy les Huguenots, et mesme sous Monsieur de Montbrun, un très-bon Capitaine aussi, qu'il s'est rendu tel qu'il est aujourd'huy : et c'est ce que j'ay dit cy-devant, que les lettres et les armes, mariées ensemble, font un beau lict de nopces, et comme j'ay dit encore cy-devant, que ces grands Capitaines s'associent bien souvent de quelques bons confidents. Monsieur de Lesdiguieres s'associa aussi de Monsieur de Gouvernet, un très-brave et très-vaillant Capitaine, son Lieutenant, qui l'a très-bien assisté et servy en tous ses combats et conquestes ; car il est un très-bon homme de main, ainsi que je l'ay fort connu. Je parleray d'eux en la vie de nos Roys, comme j'ay dit. Cependant à jamais j'honoreray et aymeray Monsieur de Lesdiguieres, autant pour ses valeurs et mérites, que pour la mémoire de Monsieur du Gua, mon grand amy, de qui il avoit espousé la sœur, aujourd'huy Madame de Lesdiguieres.

Lors que le Roy retourna de Pologne, il dit à Monsieur du Gua, qu'il luy gagnast son beau-frere ; car il estoit fort et puissant, et avoit fort aydé au siege de Livron, et le persuadast de quitter son party, et prendre le sien. Monsieur du Gua me dit depuis, qu'il fit la response au Roy : *Sire, je luy diray bien, et escriray, puis que vous me le commandés ; mais s'il m'en demande conseil, je luy diray qu'il advise à son honneur plus qu'à toutes choses du monde ; et si son honneur est trahir son party, qu'il le fasse ; mais il est homme advisé, homme de bien, d'honneur et de valeur. Il sçait bien ce qu'il doit connoistre. Je suis son beau-frere : je serois fort marry, qu'il eust aucun reproche.* Ces paroles de Monsieur du Gua furent aussi généreuses comme il estoit généreux. Je croy que si Mon-

sieur de Lesdiguieres eust pris le party du Roy, il ne fust tant estimé comme il est, et n'eust acquis tant de gloire et moyens. Voilà pourquoy, quelquefois on ne se repent point de sortir hors de l'orniere, comme l'on dit, pour prendre autre chemin.

Je parleray encore fort de luy en la vie de nos Roys; car un tel grand Capitaine que luy ne se contente pas de deux feuilles de papier pour ses faits et loüanges. Il en faut un grand volume.

DISCOURS QUATRE-VINGT-CINQUIEME.

M. DE BUSSY.

LE premier Colonel qu'eut Monsieur, ce fut Monsieur DE BUSSY, duquel estendre ses loüanges plus avant qu'elles sont, il me seroit impossible; car, elles le sont assez par-tout.

Pour son premier coup d'essay, lors qu'il le fit, il commença à faire des siennes; car il cuyda, en l'armée de Monsieur, *rebolver todo el mondo* (*), (comme dit l'Espagnol) à Moulins.

Il faut donc sçavoir que Monsieur de Turenne, venant trouver Monsieur vers Moulins, il y emmena de ses forces. Entre autres, il y mena quelques douze cent Harquebuziers tels quels, soubs la charge de Monsieur le comte de Lavadant, qui en estoit le Colonel, et entra ainsi, et avec son drapeau blanc dans le camp. Monsieur de Bussy, qui estoit de soy assez ombrageux, sans que cette enseigne blanche luy portast davantage d'ombre, il en parla à Monsieur pour la faire cacher; autrement, il feroit quelque désordre, d'autant que

(*) C'est-à-dire, *Brouiller tout le monde.*

cela luy touchoit par trop. Monsieur le pria de temporiser un peu, et qu'il ne falloit pas mescontenter Monsieur de Turenne, qui estoit un Seigneur d'honneur et de moyens, et qui volontairement l'estoit venu servir. Monsieur de Bussy temporise deux ou trois jours. Enfin, perdant patience, se résolut, luy avec douze honnestes hommes, braves et bien choisis et déterminez, montez sur de bons chevaux d'Espagne, de prendre, arracher et envahir ce drapeau des mains du Port-Enseigne Colonelle à la teste des trouppes, ainsi qu'elles marchoient en campagne, et le rompre à leur veuë. Il ne faut point douter qu'il ne l'eust fait; car qu'est la chose impossible à une douzaine de compagnons braves, vaillants et jurez. Monsieur en sçeut le vent, qui s'en fascha à Monsieur de Bussy, d'autant que le scandale estoit irréparable et irréconciliable, s'il s'en fust ensuivy; et puis accorda le tout.

J'ay ouy raconter ainsi ce fait à aucuns des jurez et déterminez de la compagnie, lesquels je ne pourrois pas nommer tous, car il ne m'en souvient plus; mais entre autres, il y avoit le baron de Vitaux, l'un des plus déterminez, dangereux et asseurez pour faire un coup, qu'homme de France, comme il a fait d'autres plus hazardeux. Il y avoit le brave chevalier Breton, Piedmontois, vaillant au possible, qui de frais estoit venu de Piedmont, pour avoir fait un coup résolu en tuant son ennemy : il a fait depuis de très-belles preuves de sa valeur et de sa vaillance. Il y avoit Seheval (*), homme d'affaires et de main, encore qu'il n'eust qu'un bras, qui mourut depuis à Anvers, à la feste et au festin de Saint-Antoine, qu'il avoit aydé en partie à pré-

(*) *Lisez*, Sesseval, *et voyez Monsieur* de Thou, *Liv.* 77.

parer et dresser. Il y avoit aussi le jeune la Guyonnieres, jeune homme, mais vaillant et asseuré. Il y avoit le capitaine Bartholomé, jeune homme, et s'appelloit le Capitaine Provençal : mais je ne l'appellois jamais autrement ; car il estoit fils de ce brave capitaine Bartholomé, Provençal, qui estoit l'un des vieilles bandes d'Italie, que Monsieur de la Molle emmena de Ferrare. Les autres, qui estoient avec mondit Sieur de Bussy, me sont oubliez, dont j'en suis bien marry ; car leur nom méritoit bien d'estre dit et loüé : et afin que je n'esgare ma mémoire dudit capitaine Bartholomé, il faut qu'en me détournant, je fasse ce petit conte de luy.

Il avoit esté à feu Monsieur d'Arramont, et alla avec luy en Levant, lors qu'il y fut envoyé du Roy Henry en ambassade, qui fut reçeu et bien venu aussi honorablement que jamais fut Ambassadeur : car le Grand-Seigneur, faisant le voyage de Perse, voulut qu'il vinst avec luy ; ce qu'il fit, et pouvoit avoir avec lui cent honnestes hommes, Capitaines ou soldats, bons et signalez François, desquels le Grand-Seigneur voulut qu'il en arborast une cornette aux armoiries de France, à laquelle il vint avoir cet honneur, qu'elle marchoit à la droite. Quelle gloire pour cet Ambassadeur et pour sa Nation Françoise, de tenir tel rang auprès du plus grand Monarque du monde !

Après que Tauris, la principale ville de Perse, fut prise, et que le Grand-Seigneur eut à plein jouy de sa victoire, il s'en retourna à Constantinople, et d'Arramont luy demanda congé pour aller faire son vœu au Saint Sépulchre de Jerusalem ; ce que le Grand-Seigneur luy accorda, et luy donna gens et Janissaires de sa garde, pour le conduire

seurement. Estant en Jerusalem, il accomplit saintement son vœu, et y demeura quelques jours; et tous ceux de la trouppe, à son imitation, visiterent ledit Saint Sépulchre le plus dévotieusement qu'ils purent, fors le Capitaine Bartholomé, lequel estoit pour lors un jeune homme fort bizarre, assez libertin et grand rieur de nos vœux et de nos cérémonies chrestiennes, et pour ce ne fit comme les autres. Monsieur d'Arramont l'en pria souvent d'y aller; mais il promettoit beaucoup et rien, et en faisoit beaucoup accroire. Enfin, un jour Monsieur d'Arramont l'en pria et sollicita tant, que, pour l'amour de luy, il y allast, s'il ne le vouloit faire pour d'autres occasions ou sujets, et qu'il l'en aymeroit toute sa vie, et qu'il s'en trouveroit très-bien; ce qu'il fit, et Monsieur d'Arramont l'y mena luy-mesme: où estant entré, ledit Bartholomé dit qu'il sentit en soy aussi-tost l'ame atteinte d'une telle dévotion et religion à son Dieu, qu'il alla oublier toutes les dérisions qu'il avoit faites, se prosternant devant son Dieu, fit ses prieres et repentances si ferventement, qu'oncques depuis ne se sentit de ses erreurs et folies, et remercia cent fois Monsieur d'Arramont, qui estoit cause d'un tel bien pour luy.

Ledit Bartholomé me fit ce conte, lequel, encore qu'il fust de bonne humeur et gaillard, si estoit-il bien changé à ce qu'il avoit esté, comme il le disoit luy-mesme, et d'autres qui l'avoient veu, et ne ruoit plus tant sur la religion et sur ces dérisions, comme il avoit fait.

Son fils estoit galant comme luy, et se disoit Huguenot, mais qu'il estoit réformé. Tant y a que c'estoit un des vaillants jeunes hommes et déterminez que l'on eust sçeu voir.

Monsieur de Grillon l'advança à la Cour, et me le fit connoistre; et parce que j'avois connu et aymé le pere, je ne l'appellois que le Capitaine Bartholomé, et m'aymoit fort. Monsieur de Bussy le prisoit fort, et le faisoit fort de son espée.

Pour tourner encore à Monsieur de Bussy, cet estat de Colonel luy estoit bien deu; car il estoit un très-vaillant homme: aussi ne faut-il pas qu'un poltron prenne cette charge, ny aucune de gens de pied, pour bien s'en acquitter au moins; car il y en a force qui l'ont qui ne valent pas grand cas.

Il y en avoit plusieurs qui disoient, qu'il se pouvoit faire une riche comparaison de Monsieur de Brissac et de luy: et certes elle se pouvoit en plusieurs choses; mais d'autres croyent que Monsieur de Bussy ne fust esté jamais si grand Capitaine, comme Monsieur de Brissac: je m'en rapporte aux raisons qu'on y pouvoit alléguer. Quant aux vaillances, elles estoient esgales, et quant à leurs ambitions aussi, qui estoient telles, que s'ils se fussent trouvez en un mesme temps à une Cour, ou à une armée, jamais ne se fussent accordez, et se fussent trouvez souvent aux mains, ny plus ny moins que deux furieux lyons, ou hardis levriers d'attache, qui s'en veulent coustumiérement. Aussi n'a-t-on veu deux Césars bien compastir ensemble. Si est-ce que je ne trouvois pas Monsieur de Brissac querelleur tant que l'autre, si-non en matiere qui luy importast beaucoup: l'autre pour un rien querelloit.

J'estois avec luy, lors qu'il querella Monsieur de Saint-Fal à Paris. Nous estions chez les Comédiens, où il y avoit bonne trouppe de Dames et Gentils-hommes. Ce fut sur un manchon de broderie de jayet, où il y avoit des XX. Monsieur de Bussy disoit

disoit que c'estoient des YY. Dès-lors il vouloit passer plus outre que de paroles; mais une Dame, que je sçay, qui avoit grande puissance sur luy, commanda de se taire, et ne passer plus avant, craignant un scandale arrivé auprès d'elle qui luy importeroit de beaucoup. La chose supercéda jusques au lendemain, qu'il alla quereller ledit Saint-Fal en la chambre de sa maistresse, que Monsieur de Bussy avoit fort aymée, et luy avoit conseillé de se remarier, car elle estoit veufve. C'estoit Madame d'Assigny, mere de la premiere femme du mareschal de Brissac, de présent l'une des belles de France, et elle ayant choisi cettuy-cy, Monsieur de Bussy en conçeut quelque jalousie, se repentant de son conseil, et ne l'avoit pas pris pour luy, ny elle et tout, car elle estoit très-riche; et pour ce querella l'autre sur un pied de mouche, comme on dit, de ce manchon. Estant donc sortis de la chambre, ils se battirent en trouppe; car Monsieur de Bussy avoit cinq ou six honnestes et vaillants hommes, dont le chevalier Breton en estoit l'un, Monsieur du Gla, et le jeune de la Guyonniers, et autres. Monsieur de Saint-Fal, qui se doutoit, avoit avec luy cinq ou six Escossois de la Garde, d'autant qu'aucuns des siens en estoient venus, et se battent. Deux de ces Escossois avoient des pistolets, qui les desserrerent, et l'un blessa Monsieur de Bussy au bout du doigt. Monsieur de Saint-Fal le voyant blessé, se retira.

Arriva alors Monsieur de Grillon, son intime amy, lequel il pria de l'aller appeller soudain en l'isle du Palais, où il l'alloit attendre. Par cas, Monsieur de Strozze et moy nous vinsmes à passer par-là, et le vismes en l'isle du Palais tout seul, qui attendoit son homme, et les deux guets (*)

(*) quais.

bordez d'une infinité de monde. Nous trouvasmes Monsieur de Rambouillet, Capitaine aux Gardes, en quartier, qui nous pria d'aller ensemble dans le mesme batteau pour engarder cette batterie, et allants prendre terre, Monsieur de Bussy s'escrya à Monsieur de Strozze : *Monsieur*, luy dit-il, *je vous suis serviteur. Je vous honore fort. Je vous prie de ne me divertir point de mon combat. Vous venés pour cela, je le sçay.* Et à moy il me dit seulement : *Cousin, je te prie, va-t-en :* car il m'aymoit fort ; et à Monsieur de Rambouillet il dit : *Monsieur de Rambouillet, je ne feray rien aux commandements de vostre charge ; retournés-vous-en.* Et le dit d'une furie, l'espée en son fourreau et en la main. Il m'a dit depuis, qu'il estoit si despité de se battre, et si enragé, que si nous n'y fussions esté Monsieur de Strozze et moy, il eust fait un mauvais tour à Monsieur de Rambouillet ; car il n'avoit avec luy qu'un seul Archer. Enfin, Monsieur de Strozze et moy prismes terre les premiers, et remonstrasmes à Monsieur de Bussy le tort qu'il se faisoit de désobéyr ainsi à un Capitaine des Gardes, parlant de par le Roy ; aussy que le Roy commençoit dès-lors à le desgouter. Pour tout, nous luy donnasmes tant du bec et de l'aisle, qu'il nous crut, remettant la partie à une autre fois, et s'en retourna ; et trouvasmes Monsieur, frere unique du Roy, qui commençoit alors l'amitié extrême qu'il luy a porté depuis, et qui couroit et l'amena en sa chambre. Monsieur de Rambouillet vit encore, s'il s'en souvient, et pourra tesmoigner si je ments : et le Roy vint après, qui s'estoit allé promener dehors, qui commanda aux Gardes de se saisir de l'un et de l'autre, et aux uns et aux autres de ne se battre. Monsieur de Bussy demeura dans l'hostel de

Monsieur, l'autre ailleurs : et puis commanda à Messieurs de Nevers, et mareschal de Rets, de les accorder.

Monsieur de Bussy demandoit tousjours le combat en camp clos. Je sçay qui luy donna ce conseil, qui fut moy, sans me vanter; et d'autant qu'en France il ne se pouvoit donner sans la permission du Souverain, qui ne le vouloit jamais, ny la Reyne sa mere, pour l'amour du feu Roy Henry, son Seigneur, qui avoit fait serment de n'en donner jamais, depuis celuy de Monsieur mon oncle. Il fut arresté, qu'on yroit à Sedan, où Monsieur de Bouillon donneroit le camp. Je puis asseurer que Monsieur de Bussy m'en pria des premiers pour y aller avec luy; car il me tenoit alors pour un de ses grands amys, cousins et confidents. Enfin, tout fut rompu, et le Roy vouloit résolument qu'ils s'accordassent : et Monsieur de Bussy estant venu devant Monsieur le mareschal de Rets, il luy dit que le Roy luy avoit commandé de l'accorder, et qu'il le falloit. Monsieur de Bussy luy respondit froidement : *Monsieur, le Roy le veut-il, je le veux donc aussi. Mais dites-moy aussi, Monsieur, en accord faisant, Saint-Fal mourra-t-il? Nanny*, dit le Mareschal, *et pourquoy? Ce ne seroit point un accord. Je ne veux donc point d'accord, Monsieur*, dit Bussy. Car il dit qu'il ne sçauroit s'accorder si Saint-Fal ne meurt. Pour fin, après avoir bien contesté et débattu, l'accord se fit, et ne se donnerent jamais rien plus.

Je croy que le combat en fust esté furieux; car Saint-Fal estoit un brave Gentil-homme. Il est vray qu'il estoit jeune, et alors ne commençoit qu'à venir. J'avois oublié à dire, que, lorsque Monsieur de Bussy entra dans le Louvre, pour faire cet accord,

il estoit accompagné de plus de deux cent Gentils-hommes que nous estions; le Roy estant dans la chambre de la Reyne, qui nous vit parler. Il en prit jalousie, et dit que c'estoit trop pour un Bussy, et se fascha de quoy l'on avoit tenu l'assemblée de l'accord ailleurs que léans : et il fut-là bien accompagné, et le fut encore mieux au bout d'un mois là-mesme à Paris, où il cuyda estre tué la nuict, sortant du Louvre, et se retirant chez luy, en la ruë de Grenelle, à la Corne de cerf, où il estoit venu loger exprès pour l'amour de moy, où j'estois tout auprès. Il fut assailly de douze bons hommes, dont j'en nommerois aucuns, montez sur des chevaux d'Espagne, qu'ils avoient pris en l'escurie d'un très-Grand, qui leur tenoit la main. Tous chargerent au coup, et tous tirerent leurs pistolets, et en firent une escopetterie sur luy et ses gens : mais cas admirable ! il ne fut ny blessé ny frappé, ny aucuns de ses gens, fors un, qui eut un coup de pistolet au bras, qui soudain commença à songer en soy, voyant que ses gens s'escartoient, et à la faveur de la nuict, car les flambeaux estoient aussitost esteints, se retira bellement, et approchant d'une porte toute poussée, pourtant s'y vouloit taper, afin que les autres qui le poursuivoient, ne le pussent voir. La fortune fut si grande pour luy, que la porte ne se trouva point fermée, mais poussée seulement : pourquoy il s'escoula tout bellement dans la maison, et poussa toute la porte, et la ferma très-bien sur luy. En quoy il monstra bien, qu'il n'avoit faute de jugement, ny l'avoit perdu, ny qu'il fust poltron; car en telles choses, les poltrons l'y perdent, et ne sçavent nullement leur party prendre pour se sauver, quand la partie n'est pas bien faite pour eux, ou que la grande appré-

hension, et la crainte du mal qu'ils ont, leur fait hebetter les sens, qu'ils ne sçavent ce qu'ils font, non plus que nyais, ou enfants, ou insensez, ainsi que j'en nommerois bien aucuns. En quoy faut loüer Monsieur de Bussy, dont bien luy servit; car autrement il estoit mort, d'autant que les autres le suivoient et le cherchoient à cheval, et par ainsi il évada. J'estois alors malade d'une grosse fievre tierce; et oyant cette escopetterie, je crus que c'estoit la garde qui estoit-là assise, et dis en moy-mesme que tels gens estoient indiscrets et mal créez de tirer ainsi la nuict. Toutesfois j'en vais (*) sçavoir ce que c'estoit; car j'ouys une grande rumeur. Mes gens trouverent Monsieur de Grillon, avec cinq ou six de ses gens, et un bon espieu en la main, qui cherchoit Monsieur de Bussy, lequel s'estoit retiré, après que les autres s'en furent allez, chez Monsieur Drou, Capitaine des Suisses de Monsieur, où il l'alla trouver, et le ramena à son logis sain et sauve, et m'envoya de ses recommandations, et me manda comme il l'avoit eschappé belle.

Le lendemain, luy, ayant sçeu d'où estoit venu le jeu, commença à braver et menacer de fendre nazeaux, et qu'il tueroit tout. Après il fut adverty de bon lieu, qu'il fust sage, et fust muet, et plus doux: autrement, qu'on joueroit à la prime avec luy; car de très-Grands s'en mesloient; et de bon lieu fut adverty de changer d'air, et de s'absenter de la Cour pour quelques jours: ce qu'il fit avec un très-grand regret, et ce qui fut cause qu'il sortit de Paris bien accompagné d'une belle noblesse et bien montée; car toute celle de Monsieur y estoit,

(*) j'envoye.

à laquelle il avoit commandé expressément de l'aller conduire : et nul Gentil-homme du Roy n'y alla, que Monsieur de Grillon, de Neuville, et Moy, encore que j'eusse la fievre ; mais ce n'estoit pas mon jour : dont le Roy n'en fut content par après ; mais je m'excusay, qu'il estoit mon parent et bon amy, et mesme qu'on nous avoit asseuré qu'on le vouloit tuer par les rues, où nous pensions nous battre à chaque canton : à quoy le Roy m'excusa fort facilement ; car il me portoit lors bon visage. C'estoit le jour des nopces de Chemeraut, que je luy en parlay, à sa premiere pause du bal, ainsi qu'il menoit la mariée. Je conterois là-dessus force particularitez gentilles ; mais elles seroient trop longues : si diray-je cette-cy ; c'est qu'ainsi que nous marchions par cette ville, Monsieur de Grillon le brave prit sept ou huict bons hommes avec luy, pour marcher devant, et comme menant les coureurs. Quand il fut à la porte Saint-Antoine, se doutant que la garde, qui y estoit, ne nous voulust empescher la sortie, Monsieur de Grillon fit ferme sur le pont, avec deux ou trois, et les autres les advance vers la Baville. Cependant, il fait semblant s'amuser à parler à un, et faire bonne mine, en attendant que le gros arrivast, et que la garde ne prist allarme. Cependant, nous arrivasmes et sortismes si excortement (*), que jamais ne s'ensuivit aucun bruit. Messieurs les Mareschaux de Montmorency et Cossé estoient sur le haut des tours de la Bastille prisonniers se promenant, qui, advisant le jeu, eussent fort voulu, comme ils dirent depuis, que ce fust esté pour eux. Quand nous fusmes au petit Saint-Antoine, nous fismes alte, et la plus-

(*) accortement.

part s'en retourna dans la ville, voyant qu'il n'y avoit point de danger, dont j'en fus un de ceux-là, à cause de ma fievre; et en disant tous adieu audit Sieur de Bussy, il me pria tout haut par sus tous, comme estant son bon cousin, que, quand je serois au Louvre, je portasse la parole pour luy, qu'on avoit fait un affront à Bussy, dont il s'en sentiroit avant que de mourir, et bien-tost, contre quiconque fust; et puis me pria de porter ses humbles recommandations à une Dame, de laquelle il portoit deux faveurs sur luy, l'une à son chapeau, et l'autre à son col; car il portoit un bras en escharpe, et que les faveurs seroient bien cause qu'il en tueroit quelques-uns avant qu'il fust long-temps, et que l'affront qu'on luy avoit fait, seroit vengé par plus de sang qu'on ne luy en avoit voulu faire perdre. Je ne faillis à dire le tout et m'en acquitter comme je luy avois promis.

Depuis il me comparut à la Cour, quelques années après (*) que Monsieur eust fait son accord avec le Roy, qui avoit les armes contre luy. Monsieur se tint à la Cour, mieux que devant, en bonne union avec luy. Bussy aussi y vint trouver son maistre, et qui ne se pouvoit contenir, et portant envie à Monsieur de Quielus, grand favory et aymé de son Roy, fallut qu'il se prist à luy, et le querellast; mais le Roy leur fit commandement à tous deux sur la vie, de ne se demander rien. Par cas, au bout de deux jours, Monsieur de Bussy, sortant des Tuilleries, monté sur une bonne jument d'Espagne, ayant le Capitaine de Rochebrune, Limousin, avec luy, près la porte-neuve sur le quay, se rencontra Monsieur de Quielus, qui alloit

(*) Il ne comparut à la Cour que quelques années après.

d'où il venoit, accompagné de Monsieur de Beauvais-Nangy et deux autres. Monsieur de Quielus, le voyant en beau jeu, perdit patience, et oublia le commandement de son Roy, ou plustost, s'asseurant de son vouloir, chargea Monsieur de Bussy, qui, voyant la partie toute faite sur luy, (car il le voyoit venir du long du quay) bravement se démesla d'eux, et gentiment se sauva, et s'en alla au pont Saint-Cloud, d'où il escrivit une très-belle lettre au Roy, dont la substance est, qu'il mande l'affront que Quielus luy a fait, et s'en plaint à luy, ne luy demandant autre justice ny raison, si-non qu'il le supplie de vouloir pardonner audit Quielus, et luy donner grace, d'autant qu'il a violé son commandement, et pour ce est criminel, et estant tel, il ne le veut ny peut combattre; car il se feroit tort, pour le peu de gloire qu'il y avoit: mais ayant esté pardonné de luy, et eu sa grace, et remis de son crime, alors il le combattra sans aucun scrupule; car résolument il faut qu'il se combatte contre luy. Le Roy voulut que les choses n'allassent plus avant, et Monsieur de Bussy se retira de la Cour.

Si je voulois raconter toutes les querelles qu'il a eues, j'aurois beaucoup à faire. Hélas! il en a trop eu, et les a toutes démeslées à son grand honneur et heur. Il en vouloit souvent par trop à plusieurs, sans aucun respect. Je le luy ay dit cent fois, mais il se fioit tant en sa valeur, qu'il mépriſoit tous les conseils de ses amys. S'il fust esté plus respectueux, on ne luy eust suscité le massacre cruel où il est tombé; car faisant l'amour à une Dame, il y fut attrappé. Aussi dit-on de luy que les deux Dieux qu'il avoit les plus aymez et qu'il tenoit les plus chéris, le firent mourir. L'on

fit de luy force épitaphes à la Cour et en France, dont j'en recueillis un, qui se trouva bon et digne d'estre mis icy en François, qui est celuy-cy :

ÉPITAPHE.

Passant, tourne le monde, et va chercher Bussy ;
Son cœur, plus grand qu'un monde, a mis son corps icy.
Tu as veu d'autres morts : tu n'en vis jamais une,
Qui ayt si peu laissé mourir pour le trespas.
Son plaisir fut sa mort, ses plaisirs ses combats.
Il fut craint du soleil, bien aymé de la lune,
Deslaissé seulement de l'ingrate fortune,
Qui ne l'avoit aymé, car il ne l'aymoit pas.
Son ame brave encor le plus brave du ciel,
Et ce que j'en escris d'une plume attrempée.
Au-lieu du papier blanc, il escrivit au ciel.
Son ancre fut son sang, sa plume son espée.

Dieu ayt son ame ; mais il mourut (quand il trespassa) un preux, très-vaillant et généreux aux guerres, par-tout où il s'est trouvé.

Il a très-bien combattu à la prise de Bains en Flandres : il n'y oublia rien de sa charge de Colonnel, qu'il ne s'en acquittast très-vaillamment. A la ville de Fontenay, en la prise d'icelle, en Poictou, estant Mestre-de-camp, ainsi que le régiment qui estoit commandé pour y aller, estoit en garde, Monsieur de Bussy le prévint, et marchant devant, y cuyda faire une grande sédition pour la presséance. Au siege de Lusignan, il combattit, et en porta les marques : à celuy de Saint-Lo, il n'y fut pas blessé ; mais il ne laissa à l'assaut de faire toutes les preuves d'armes qu'il est possible, aussi-bien que ceux qui furent blessez ;

si-bien que celuy qui en porta les nouvelles de la prise à la Reyne Régente pour lors, (je ne le nommeray point) loüant extrêmement Monsieur de Lavardin, qui avoit esté griefvement blessé, Monsieur de Bussy le voulut quereller, et luy faire un affront très-grand, et le tuer, sans une personne que je sçay, et l'appelloit larron d'honneur, d'autant qu'il avoit parlé par trop sobrement à la Reyne de luy, et par trop haut loüé l'autre.

DISCOURS QUATRE-VINGT-SIXIESME.

ARTICLE PREMIER.

THIMOLÉON DE COSSÉ,

Comte DE BRISSAC.

MONSIEUR le Prince ayant eu, par Monsieur l'Admiral son oncle, le gouvernement de Picardie, qui d'assez longue ancienneté, et dès la mort de Monsieur de Pienne, du temps du Roy Louys XII, appartenoit à ceux de la maison de Vendosme; et luy, ne pouvant tenir deux tels estats qu'estoient ce gouvernement et celuy de Colonnel des Bandes de Piedmont, et aussi pour l'amour de la guerre civile, le Roy en gratifia Monsieur le Mareschal DE BRISSAC, encore qu'il fust bien jeune; mais ayant esté nourry, eslevé et instruit d'un tel pere, si grand guerrier, il s'en rendit bien-tost très-capable.

Son pere luy fit donner par nom de baptesme celuy de THIMOLÉON, encore que ce ne fust nom chrestien, mais payen. Toutesfois, à l'imitation des Italiens et des Grecs, qui ont emprunté

la pluspart des noms payens, et n'en sont corrigez pour cela, et n'en font aucun scrupule. De sçavoir les raisons pourquoy le pere luy donna ce nom plustost qu'un autre, il ne se peut dire; et mesme d'autrefois en privé en avons conféré ensemble ledit Comte et moy : car il y a eu tant de braves et vaillants Capitaines, tant Grecs que Latins, desquels les noms estoient plus propres audit Comte, et les gestes plus dignes et grands à luy imiter que Thimoléon; mesme que ledit Comte ne le trouvoit si beau, que d'un Scipion, César, Annibal, et une infinité d'autres : de façon qu'il avoit cette opinion, que son pere luy avoit donné ce nom par humeur, et venant à lire la vie de Thimoléon, elle luy pleut, et pour ce en imposa le nom à son fils, présageant qu'un jour il luy seroit semblable. Et certes, pour si peu qu'il a vescu, il luy a ressemblé quelque peu; mais s'il eust vescu, il ne l'eust pas ressemblé quelque peu en sa retraitte si longue, et en son temporisement si tardif qu'il fit, et si longue abstinence de guerre, ainsi que luy-mesme le disoit souvent, qu'il ne demeureroit pour tous les biens du monde retiré si longuement que fit ce Thimoléon.

Estant en age d'estudier et d'apprendre, Monsieur le Mareschal luy donna Bucanan, Escossois, l'un des doctes et sçavants personnages de nostre temps. Pour son ame, je n'en parle point : il l'a monstré à l'endroit de la pauvre Reyne d'Escosse. Ce Bucanan instruisoit si bien son disciple, qu'il le rendit assez sçavant pour un homme de guerre. Il eut un fort honneste Gentil-homme de Gouverneur, qui fut Monsieur de Cigogne, qui a esté du depuis Gouverneur de Dieppe.

Madame la Mareschalle sa mere, de la maison

d'Estelan en Normandie, fort sage, honneste et très-spirituelle Dame, fut en mesme curiosité que le pere, pour bien faire instruire le fils, et bien souvent avoient le mary et la femme contestation pour cette instruction : mais Monsieur le Mareschal l'emporta ; disant à sa femme, qu'elle instruisist ses filles, et qu'il feroit bien instruire le fils : comme certes elle s'est très-dignement acquittée à l'endroit de ses deux filles, Diane et Jehanne, l'une comtesse de Mansfeld, et l'autre Dame de Saint-Luc, toutes deux fort sages, honnêstes, vertueuses, habiles et sçavantes filles et Dames ; mais Madame de Saint-Luc en a emporté le dessus, encore qu'elle fust la puisnée. Aussi l'aïsnée n'eut tant de loysir de vivre, pour mettre à maturité ses vertus, comme l'autre : et le Comte appelloit cette sœur, *ma sœur Jehanne*, et l'aymoit plus que l'autre ; et Monsieur de Guise, à son imitation, l'appelloit aussi *ma sœur Jehanne*, ou *Jehanne* simplement.

Or, le comte de Brissac estant soubs le foüet, et gouvernement de ses maistres, tout jeune qu'il estoit, il monstra tousjours quelque chose de gentil et de grand au jour, et prest à porter les armes. Pour sa premiere guerre, il vit le siege de Roüen, et ce qui se fit devant Paris aux premieres guerres; car je n'appelle pas cela siege, puisque ceux de dehors estoient quasi plustost assiégez qu'assiégeants.

En ces deux factions, on notoit tousjours en ce jeune homme une fort grande curiosité d'apprendre et de sçavoir quelque chose, et se tenoit subject à Monsieur de Guise, dont Monsieur de Guise luy en sçavoit bon gré : et bien souvent je vis Monsieur de Guise luy parler et luy monstrer, et luy faire force

caresses. Aussi Monsieur de Brissac le pere luy avoit commandé de se tenir subject à ce grand Capitaine, et espier ses actions, et les apprendre et imiter : si-bien que Monsieur de Guise l'en estimoit beaucoup de cette subjection et soucy, et disoit souvent, (car je l'ay veu :) *Ce jeune homme sera un jour un gentil garçon et homme de guerre.* Et en quoy il le prisoit le plus, c'estoit qu'il ne s'amusoit point à petites choses et folastreries, ainsi que les enfants d'honneur, comme luy, qui estoient avec le Roy Charles : et encore que plusieurs fussent plus vieux que luy, ils ne venoient que fort peu souvent aux tranchées; et luy tous les jours y estoit, et voyoit tout, et n'avoit peur de rien.

Ayant veu ces deux factions, il fallut qu'il allast faire sa charge de Colonel; car ses bandes y estoient, et alla trouver Monsieur de Nemours, qui estoit Lieutenant-général du Roy vers Lyonnois, Forest, et Dauphiné ; et se fit une entreprise pour surprendre Lyon, tout de la menée et industrie de Monsieur de Soubize, très-habile homme : mais c'estoit pour appaiser les gens du Roy et les catholiques : si-bien qu'elle estant double, elle se tourna à la confusion des nostres, desquels en estant monté plus de quatre cent sur le bastion de Saint-Just, auquel se bastissoit la trame, ceux de dedans commencerent à joüer leur jeu, et à mener les mains, et à tirer sur les nostres, qui rendirent du combat autant qu'ils purent, dont il en demeura aucuns sur la place, et aucuns furent repoussez, du haut du bastion en-bas, dont le comte de Brissac, qui avoit luy-mesme mené ses gens, fut contraint d'en faire de mesme, et de se précipiter.

Cette si mauvaise curée pour le commencement, n'empescha pas pourtant qu'en tous les lieux, puis

après, qu'il en pouvoit trouver l'occasion, qu'il n'en eust sa revanche; et tout jeune garçon qu'il estoit, donnoit à tout le monde une très-admirable et bonne opinion de luy.

La paix s'en ensuivit. Nous fismes le voyage de Malthe, où il n'avoit point charge autrement; mais pourtant on luy déféroit, au moins aucuns gratuitement; car nous estions tous à nous, et nos volontez, et à nos despens, dont j'en ay parlé assez.

La seconde guerre civile vint, comme j'ay dit cy-devant, commanda à trois régiments, mais tousjours en titre de Colonnel-général des Bandes de Piedmont, et ne le faut croire autrement : et qui le voudroit desbattre, s'il est de ce temps, certes il monstreroit qu'il n'estoit pour lors nourry parmy les Bandes en cette guerre; et les Bandons se faisoient ainsi de par luy : *Colonnel-général des Bandes de Piedmont.* J'ay veu cela mille fois.

Ces deux armées, tant d'un costé que d'autre, firent peu de factions, si-non le siege de Paris, où le comte de Brissac en plusieurs escarmouches commença à se faire valoir : plus à la battaille de Saint-Denis, où il fit très-bien; et après, au voyage de Lorraine, où s'aydant quelquefois de son infanterie, quelquefois de sa compagnie de Gendarmes et de la noblesse volontaire de la Cour, alloit à la guerre, et en retournoit tousjours avec une bonne fortune et réputation. Entre autres factions, il deffit en Saint-Florent en Champagne deux compagnies d'Huguenots : l'une de Monsieur de Tors, de la maison noble de Montberon en Angoulmois, brave, vaillant et gentil compagnon de guerre, ainsi que ses braves prédécesseurs;

l'autre, du baron de Brion, brave et vaillant aussi, et fort habile Huguenot; et ce à la teste de toute l'armée Huguenotte, et si n'avoit pas la moitié d'hommes que les autres; et outre cela, fallut forcer le bourg gardé de plus de trois cent Harquebuziers et deux cent Gendarmes Huguenots.

La petite paix se fit, qui ne dura pas gueres, et pour ma part, comme l'on dit.

La troisiesme guerre se suscita, en laquelle nulle occasion se présenta de mener les mains, que ledit Comte ne s'y trouvast et ne s'y fist signaler : et quand elle luy manquoit, il la sçavoit bien aller querir, fust de près, fust de loin, où il falloit. A la battaille de Jarnac, lors qu'il fallut faire la charge de son estat de Colonnel, il la fit très-bien; mais fust devant ou après, qu'il vit qu'il n'y estoit point nécessaire, il fit tousjours faction d'homme de cheval : et ne fit, comme Monsieur de Faix, tuer ces beaux chevaux; car il voyoit bien que jamais on ne présumeroit de luy qu'il s'en voulust ayder pour s'enfuir, chacun de l'armée le jugeant très-mal propre pour faire ce trait, et aussi que de son costé il s'asseuroit bien de son cœur et de sa résolution. Par-quoy, cette battaille faite, et qu'il n'y avoit plus nulle apparence de combattre en battaille rangée, il monta à cheval pour suivre la victoire, laquelle certes il poursuivit très-bien.

Il y en avoit aucuns qui dirent, et y en peut avoir encore, qu'il ne le devoit pas faire, (les Espagnols seront de cet advis,) ains il se devoit tousjours tenir lié et obligé en sa charge, de peur de quelque inconvénient nouveau. Mais ce jeune homme estoit si ardent aux combats, qu'il eust mieux aymé de faillir en sa charge par faute d'or-

dre et de devoir, que de manquer en aucune faction par faute d'ardeur et de courage qu'il menoit : car il faut dire que c'estoit le jeune homme qui aymoit autant à mener son espée, et en tirer du sang; et un peu trop certes, ainsi que je l'ay veu, et aucuns de nous autres ses amys, qui le luy disions : car il estoit trop cruel au combat, et prompt à y aller et à tuer, et aymoit cela, jusques-là qu'avec sa dague, il se plaisoit de s'acharner sur une personne à luy en donner des coups, jusques-là que le sang luy en rejaillissoit sur le visage. Cas estrange pourtant, que ce brave Brissac se monstroit doux par son visage beau, délicat et féminin, et estoit dans le cœur si cruel et altéré de sang.

Bien contraire à ce vaillant Strozze, qui avoit son visage quasi barbare, refroigné, et noiraut, et n'estoit gueres remply de cruauté, fust ou par ses mains, ou par justice, ainsi que je l'ay connu tel; et peu souvent luy ay-je veu commander à son Prevost de camp de rigoureuses justices. Mais pourtant il en fit une qui surpassa toutes celles que fit jamais Brissac; car après la troisiesme guerre, et la troisiesme paix faite, que le Roy se retira à Angers, et qu'il fallut que les trouppes, qui estoient en Guyenne, repassassent la riviere de Loire, ledit Monsieur de Strozze, voyant ses compagnies embarrassées par trop de garces et putains des soldats, et ayant fait faire plusieurs bandons pour les chasser, et voyant qu'ils n'en faisoient rien, ainsi qu'on les passoit sur le pont de Cé, il en fit jetter pour un coup du haut-en-bas plus de huict cent pauvres créatures, qui, piteusement cryant à l'ayde, furent toutes noyées par trop grande cruauté, laquelle ne fut jamais trouvée belle des nobles cœurs, et mesme des Dames de la Cour, qui l'en abhorrerent estrangement,

estrangement, et l'adviserent long-temps de travers. Je sçay bien que je luy en dis long-temps devant et après : mais persuadé et pressé d'aucuns de ses Mestres-de-Camp, et mesme de Cossains, il fit faire le coup ; et peu s'en fallut, si on n'y eust mis ordre, que force soldats, amys de leurs garces, ne s'amutinassent. Du depuis, ledit Strozze s'en repentit fort, comme il me dit, s'excusant sur la police qu'il falloit observer. Si est-ce que luy, ny ses fauteurs, ne firent gueres bien leur profit depuis : et tout ainsi qu'ils avoient aymé et pourchassé la mort de ces pauvres créatures, de mesme Dieu leur envoya la leur, qui, bien qu'il deffende bien fort ce vice de paillardise, il abhorre ce vilain genre de mort ; car possible aucunes se fussent converties et eussent servy Dieu, comme il s'en est veu force : et ledit Strozze la paya aussi depuis. Que les Mestres-de-Camp des Espagnols fussent un peu allé faire ce trait à leurs Espagnols, qui leur permettent leurs garces, sans leur oser rien dire : autrement ils révolteroient tout le monde ; car ils les ayment, traillent, et chérissent comme Princesses, ainsi que je l'ay escrit ailleurs. Quand le Duc d'Albe passa en Flandres pour la révolte, il les leur permit comme ils vouloient, et la police pour cela n'en alla plus mal. Aussi s'y sçavent-ils mieux et plus sagement conserver que nous autres.

Toutesfois, cette cruauté, que je viens de dire, se devoit mieux modérer.

Pour retourner à ce brave Brissac, Monsieur l'Admiral le voyant tel et si chaud à la guerre, (car ordinairement il estoit sur ses bras ou des siens,) comme prophétisant bien-tost sa mort, il disoit un jour : *Je le veux tel, et ainsi courageux ; car il n'en durera gueres, et bien-tost nous le per-*

drons et ne l'aurons plus sur nos gens, qu'il vient à toute heure frigner. Aussi n'y faillit pas; car estant venu au siege de Mussidan, Monsieur son Général ne le voulant, et tenant cette place indigne d'y envoyer ses Colonels, tous deux y allerent à l'envy l'un de l'autre, et le Comte s'apprestant pour l'assaut, armé de toutes pieces, car il ne desdaignoit nullement les armes, qui estoit signe qu'il en vouloit manger à bon escient, il eut un coup à la teste près les deux yeux, et encore qu'il n'eust son casque très-bas et couvert. il en mourut.

Un bon soldat Périgourdin le tua, qui estoit dedans, que l'on appelloit Charbonniere, lequel avoit esté à moy, et de ma compagnie, et estoit un des meilleurs et plus justes Harquebuziers qu'on eust sçeu voir, et ne faisoit autre chose léans, si-non qu'estant assis sur un petit tabouret, et la pluspart du temps y disnoit et soupoit, regardant par une canonniere, que tirer incessamment, et avoir deux harquebuzes à roüet et une à mesche, et sa femme et un valet près de luy, qui ne luy servoient que de charger ses harquebuzes, et luy de tirer, si-bien qu'il en perdoit le boire et le manger. Il fut pris, et Monsieur, frere du Roy, le voulut voir; et pour avoir tué un si grand personnage, commanda qu'il fust pendu. J'avois grande envie de le sauver; (mais je ne pus : encore que je l'eusse fait évader une fois par une fenestre; mais il fut repris :) bien que j'eusse un très-grand regret dudit Comte : car je l'aymois beaucoup : aussi m'aymoit-il.

Mais en cela, qu'en peut mais un soldat, puis qu'il fait l'office du soldat? Il est bien vray, quand il se vante du coup, et s'en glorifie, un tel despit et une telle vanterie faschent, et tel mespris; et pour ce, la penderie est bonne, ou le massacre.

En quoy le soldat y doit bien estre advisé de ne se vanter de tels coups ; car cela vient à conséquence pour luy, ainsi qu'on dit d'Alexandre, de deux soldats qui se vantoient d'avoir tué Darius, lesquels il fit mourir. Ainsi fit le Marquis del Gouast, qui fit pendre le soldat qui avoit tué François, Marquis de Salusses. Il y a une infinité d'autres exemples, tant du temps passé, que des nostres.

On disoit aussi que ce soldat avoit tué l'aisné Pompadour auparavant, lequel estoit très-brave et vaillant Gentil-homme, et que le comte de Brissac aymoit bien fort : et ledit Pompadour avoit commandé audit soldat, et l'aymoit, et l'avoit mené à Madere. Voilà comme souvent nous sommes bien traittez de ceux que nous aymons.

Ainsi mourut le comte de Brissac ; et je croy que s'il eust vescu, il eust changé de nom, et en eust pris d'autre plus grand que de Comte, ainsi que je l'ay veu discourir bien souvent parmy nous autres garçons, quand nous discourions ensemble. Et ne se projectoit pas moins que d'un Royaume, fust en quelque part que ce fust, et avoit résolu d'en conquérir quelqu'un, fust en levant, fust en occident, ou possible dans le cœur de sa patrie ; et n'estoit nullement dépourveu de desseins et d'entreprises. Bref, il estoit très-ambitieux, et en aucuns lieux où il ne devoit, sans aucun respect à ses amys.

Il avoit aymé mon frere d'Ardelay autant qu'amy qu'il eust. Il avoit résolu, s'il fust sorty du siege de Chartres, de se battre contre luy, ou qu'il quittast l'enseigne blanche du Régiment des Gascons, dont il estoit Colonnel, et avoit esté successeur du chevalier de Montluc, certes très-digne et galant jeune homme, qui ayma mieux quitter sa charge que son

enseigne Colonnelle, ny que d'obéyr à d'autres Colonnels, puisque tel y avoit esté, et l'eut de son pere, et en estoit party de Gascogne, comme je le vis. Certes, si mon frere ne fust mort en ce siege, il ne faut point douter qu'ils ne se fussent battus : car il n'eust pas quitté ce qui luy avoit esté donné de son Roy, et le tenoit desjà en main. Mesme ledit Comte me disoit souvent, car il m'aymoit fort, il ne faut point mentir : J'en suis bien marry, ce me disoit-il, quand vostre frere sera sorty de-là, nous nous battrons, s'il ne quitte cela. Et en ryant je luy respondois : *Il n'en faut pas douter ; mais dequoy vous importe cela ? Vous n'avés rien à faire en France touchant votre estat. Vous n'estes que Colonnel de Piedmont.*

Mais après, je descouvris qu'il avoit gagné Monsieur de Strozze, et l'avoit fait jurer, que jamais il n'y auroit qu'eux Colonnels, ny l'enseigne blanche en France, que les leurs. Ce que je trouvay très-mauvais à Monsieur de Strozze ; car il faisoit grand estat de mondit frere, et luy estoit obligé : et je sçay bien ce que j'en dis audit Sieur de Strozze. Or, ny l'un ny l'autre n'eurent pas grande peine d'en quereller mondit frere ; car il mourut à Chartres très-vaillamment et honorablement, y ayant esté tué pour le service de son Roy, et la protection de sa place, qui luy avoit esté donnée en garde soubs le commandement de Monsieur de Lignieres, Lieutenant du Roy léans, très-vaillant et très-sage Capitaine.

Or, il ne se faut esbahir si Monsieur de Strozze fit ce trait à mon frere, auquel, comme j'ay dit, il estoit obligé, puis qu'il en fit un pareil à Monsieur son beau-frere le comte de Tandes, certes très-digne, vaillant et sage Capitaine, et qui avoit

servy très-fidélement et vaillamment le Roy aux premieres guerres en Provence : pour lors ne l'appelloit-on que Monsieur le comte de Sommerives; car son pere le comte de Tandes n'estoit pas mort. Ce Monsieur de Sommerives emmena au Roy en cette troisiesme guerre mille hommes de pied Provençaux, aussi braves soldats et aussi bien armez, que l'on eust sçeu voir, et portoit l'Enseigne blanche, et entra ainsi dans le camp. Qui fut despité, ce fut le comte de Brissac? Et ayant gagné Monsieur de Strozze, pour serment fait dès long-temps entr'eux, en fit parler au comte de Sommerives, le remonstra à son Général, luy en demanda raison, et qu'il ne le pouvoit plus supporter à sa veuë. Pour tout, ayant esté remis de jour en jour, et ne pouvant plus patienter, il envoya un jour l'un de ses Mestres-de-Camp, qu'on appelloit le gros la Berthe, appeller ledit comte de Tandes, et luy dire qu'il l'attendoit au bout du grand parc de Verteuil, qu'on appelle la Tremblay en Angoulmois, qui est au comte de la Rochefoucaut, où pour lors estoit Monsieur et toute son armée. Mais cet appel ne se put faire si secrettement, que le marquis de Villars, son oncle, n'en sçeust le vent, et qu'il ne courust après son nepveu, qui alloit résolu, et force autres, voire Monsieur s'y acheminoit : si-bien que les deffenses du combat furent faites, et la partie rompue. A quoy puis après Monsieur y remédia, qui fit que le comte de Brissac, haut à la main, mutin, bravasche, bravoit et menaçoit, qu'il quitteroit son estat, ou le drapeau blanc ne paroistroit plus. Enfin, le tout bien pesé et disputé, que nul plus grand affront et despit n'est à un Colonnel-général, que de voir un autre se vouloir parangonner à luy, et porter cette enseigne blanche,

il fut arresté que ledit drapeau se plieroit. Monsieur le comte de Tandes, souffrant cela impatiemment, luy qui s'estoit veu premier en soy, et n'estre commandé que de soy-mesme, encore qu'il ne commandast seulement à cette Infanterie, mais à la belle cavalerie qu'il avoit menée de Provence, et ne voulant obéyr au comte de Brissac, ny à son beau-frere Monsieur de Strozze, ne se pleut gueres à l'armée, et tost après ramena la pluspart de ses gens. Voilà la contention qui fut entre ces deux grands, et tout pour un morceau de taffetas blanc.

Il en avoit fait de mesme quasi un peu auparavant à Monsieur de Sarlabous le jenne, qui avoit emmené son régiment, estably en Languedoc, en l'armée, le plus beau aussi qu'on eust sçeu voir, et le mieux armé, et le mieux en point, et aussi complet. Il y eut aussi de la contention grande; mais le tout s'appaisa par la volonté du Roy, en faisant évanouyr cet arbre blanc.

Il y eut force personnes, qui blasmerent Monsieur de Strozze, d'avoir esté adjoint et complice en ce fait du comte de Brissac contre son frere, qui avoit espousé sa sœur, la Segnora Clerice Strozze, l'une des belles et honnestes Dames de France, et qui n'aymoit rien tant que son frere : mais lors, elle estoit morte un an avant ou plus, qui estoit la plus altiere femme du monde, et qui l'eust bien sçeu par après reprocher à son frere, si elle eust esté vivante. Voilà pourquoy il eut tort de se bander ainsi contre son beau-frere, encore qu'il laissast jouer tout le jeu au comte de Brissac. Toutesfois, puisque luy estoit Colonnel-Général de France, Monsieur de Brissac n'y avoit pas beaucoup à voir : mais en cela, il avoit gagné Monsieur de Strozze, et le possédoit, comme je l'ay veu, et s'y laissoit fort aller.

Quant à Monsieur de Sarlabous, encore qu'il fust un grand homme pour les gens de pied, et qu'il eust gagné ses charges par sa valeur, si est-ce qu'un chacun disoit, qu'il ne se faisoit point de tort d'obéyr à Monsieur de Strozze, et Monsieur de Brissac, Seigneurs de si bonne part et de si bon lieu, de mérite et de valeur, qu'ils estoient. Enfin, j'en vis faire tant de disputes, qu'elles seroient trop longues à escrire. Je m'en remets à ceux qui les ouyrent, estant de ce temps-là, ou qui les purent ouyr alléguer. Ledit Sarlabous enfin quitta ce drapeau blanc. Ainsi la raison le vouloit de luy, mais non du comte de Sommerives, disoit-on alors.

Voilà les ambitions que ce brave Comte avoit en ces choses-là, qu'il y pouvoit bien avoir, puisqu'il y valoit bien plus haut, mais ne vouloit rien laisser passer devant luy qui luy touchast le moindre scrupule de son honneur.

Certes, s'il eust vescu, il fust esté un très-grand, dis-je, en toutes les façons. Outre ses belles vertus et vaillances de guerre, il avoit de très-belles parties de courtisans, pour bien paroistre en tout. Il estoit très-beau, et avoit le visage féminin, et si pour cela il estoit homme en tout : il avoit sa mine fort douce.

J'ay veu que tout un temps, en son jeune age, nous l'appellions *Pigeon*, d'autant qu'il avoit sa petite façon douce et benigne comme un pigeon. Il sçavoit toutes sortes d'exercices, et en tout il estoit fort adroit, comme à bien tirer des armes, qu'il avoit appris du Jule, Milanois, au commencement, et puis rendu parfait par Aymart, enfant de Bourdeaux, qui, pour avoir demeuré dix ans en Italie, n'avoit son pareil. Il joüoit fort bien à la paulme. Il estoit bon à la lutte, encore qu'il se

monstrast très-foiblet : mais il sçavoit l'adresse ; si-bien qu'il en portoit par terre des plus grands, plus hauts, et plus robustes que luy : et en avoit appris l'adresse d'un Ferrarois, qu'on appelloit Colle, qui estoit venu à la Cour de France exprès pour s'esprouver, dont on n'en vit jamais un pareil, et n'en desplaisoit (*) aux Bretons ; car il portoit par terre tant qu'il en tenoit, tant il estoit adroit, et avoit ainsi dressé ce Comte.

Il dansoit des mieux qu'on en avoit veu à la Cour jamais ; car outre la disposition très-grande qu'il avoit, il avoit la plus belle grace que jamais courtisan. Depuis, nul n'y a pu atteindre, fors le jeune la Molle, ainsi que je l'ay veu juger à Seigneurs et Dames de la Cour ; encore la Molle n'y advenoit qu'assez près : et n'estoit ledit Comte propre pour une seule danse, comme j'en ay veu aucuns nez et adroits, les uns pour l'une, les autres pour l'autre ; mais ce Comte estoit universel en tout, fust pour les bransles, pour la gaillarde, pour la pavanne d'Espagne, pour les canaries, bref pour toutes.

Il me souvient qu'après les secondes guerres civiles, et durant la petite paix, le Roy Charles vint à estre malade à Madrid. Un jour, après qu'il eut disné, il commanda à tout le monde de se retirer ; puis commanda à Messieurs de Strozze et Brissac de demeurer. A Monsieur de Strozze il luy fit donner un luth, par Losman, jeune homme, chantre de sa chambre, et très-bon joüeur de luth, et dit audit Monsieur de Strozze qu'il en jouast ; car c'estoit le Seigneur et Gentil-homme de France qui en joüoit des mieux : et puis commanda à

(*) desplaise.

Monsieur de Brissac de danser soubs luy, qui n'y faillit point; car, ce Prince sur-tout vouloit estre fort obéy : si-bien que l'un et l'autre ne faillirent de joüer et danser, et principalement la gaillarde et les canaries, qui pour lors avoient grand vogue. Le Roy prit son plaisir, et à tel spectacle, et à telle joye, assez long-temps; et puis il dit à aucuns que nous estions-là, mais fort peu, et le Roy m'avoit commandé de demeurer entre autres Capitaines et Gentils-hommes que nous estions peu là restez : *Voilà comme après que j'ay tiré du service de mes deux Colonnels à la guerre, j'en tire du plaisir à la paix.* Et certes il avoit raison; car c'estoit une très-belle chose que voir ces deux Colonnels si parfaits en deux tels divers exercices.

Quant aux vertus de l'ame de ce Comte, il estoit sçavant, et lisoit tousjours peu et prou. Il parloit bien, et concevoit en soy de grands discours et desseins.

Il aymoit l'amour, et si la faisoit assez gentiment et excortement (*). Il ayma à la Cour une très-grande Dame, Princesse, veufve, certes une très-honneste et belle Dame. Elle luy fut implacable, d'autant qu'elle ne se vouloit remarier; et luy, pour avoir son cœur très-haut, ne tendoit pas moins qu'à un très-haut et grand mariage : et aussi que cette Dame abhorroit par trop le sexe masculin, et par trop aussi aymant le sien, adoroit et aymoit une très-grande Dame, et cette grande Dame estoit esperduement amoureuse d'elle; si bien que le Comte, désespéré du fruit de son amour, avoit résolu un jour d'escalader en pleine Cour de son Roy la chambre de sa maistresse, qui

(*) accortement.

ne le hayssoit pourtant trop, et passer par la fenestre, et la nuict entrer dedans, et en jouyr, fust par force, ou par amour. Et certes, elle ne fust esté par trop gastée de se laisser vaincre à un si beau et doux ennemy que celuy-là : mais elle en sçeut le vent par quelqu'un qui le luy descouvrit; et pour ce la partie en fut rompue et remise par ledit Comte, où il eust pu prendre l'occasion. Voyés quelle hautaineté de courage et présomption de soy ! La Dame pour cela ne luy en fit mauvais semblant; mais elle mourut quelque temps après, pour n'estre trop forte, ains trop foible, aux assauts de ses plaisirs vénériens de *donne con donne* (*) qu'elle aymoit.

Ce Comte ayma autres honnestes Dames, et mesme une fort honneste Dame de Guyenne, mariée et grande, que j'ay connue, et très-belle, et fort aymable; mais il n'y parvint que des yeux : aussi n'eut-il grand loisir de la servir. Et depuis, Monsieur de Strozze prenant ses erres, l'ayma, et estant veufve la vouloit espouser; mais il mourut de cette volonté. Cette Dame fut ainsi subjecte d'estre aymée des Colonnels.

Il faut maintenant finir son tableau, lequel j'ay fait au plus petit volume que j'ay pu, d'autant que l'œuvre mérite un plus parfait et suffisant ouvrier. Possible en parleray-je ailleurs. Bref, ce comte de Brissac a esté l'un des plus parfaits et accomplis Seigneurs que j'aye point veu en nostre Cour. Je n'en ay gueres veu qui, en leur jeunesse, n'ayent fait en leur vie quelque tour de sottise : mais jamais celuy-là n'en a fait. A la Cour ordinairement est de coustume à faire la guerre aux jeunes gens à

(*) C'est-à-dire, *de femme à femme*.

leur commencement de leur advénement, et les harceler et harauder; mais jamais on ne s'est addressé à luy pour joüer de ces tours, tant il estoit gentil, faisant et disant toutes choses de bonne grace et à propos; et aussi, que mal-aysément il souffroit en jeu, quand on le vouloit picquer, ou par trop agacer : et estant venu en plus haut age, il n'en falloit point parler; il avoit très-bonne espée tranchante.

Je connois un très-brave et vaillant Gentilhomme de nostre Cour, qui une fois estant en devis parmy nous autres, et que nous discourions de Monsieur de Bussy, il y eut quelqu'un qui allégua Monsieur de Brissac, et luy demanda lequel des deux il estimoit le plus? Il luy respondit : *Par-Dieu, le comte de Brissac : d'autant que je ne crains nullement Bussy, et ay craint Monsieur de Brissac.* Cette rodomontade estoit belle, faisant tant pour celuy-là qui la proféroit, que pour le Comte.

ARTICLE II.

M. DE MERCURE.

OR, bien que je me remette encore à parler de plusieurs autres nos bons Capitaines, dans les vies de nos Roys et autres grands Princes que j'ay réservées à part, si toucheray-je icy un mot de Monsieur DE MERCURE, lequel s'est rendu en ces guerres de la Ligue; car auparavant il n'en avoit gueres tasté d'une autre, tel et si bon Capitaine, qu'il a le seul tenu bon : et à luy seul de tous les autres liguez, on n'a encore fait aucun mal que

peu ; mais il en a bien autant fait à d'autres, comme on luy a fait.

J'escrivois cecy durant sa belle fortune, laquelle depuis luy fit mauvais bond, comme on l'a veu, et comme j'espere en escrire en la vie de nostre grand Roy d'aujourd'huy (*).

Il n'a rien desmordu du sien que fort peu de ce qu'il tenoit ; il s'est tousjours bien tenu sur ses gardes. Il a bien conservé sa conqueste. *Que sert-il de plus, pour le bien loüer, et le faire estimer bon Capitaine*, dira quelqu'un, *qu'enfin il ne perd que l'attente? Cependant il a eu et a cela, quand la feste viendra, il faudra qu'il la chaume comme les autres, et qui pis est possible nous fera bien acheter ce qu'il nous vendra et aurons de luy, ce qu'il n'a fait, ou bien il en faudra rabattre de sa valeur.*

D'autres disent, comme je leur ay ouy dire : *Il estoit bien-ayse de faire ce qu'il a fait ; car enfin, il estoit gouverneur de Bretagne, que le Roy luy avoit donné à la bonne foy. Il pouvoit facilement usurper et tenir en la main, ce qu'il y avoit desjà. Tous les autres Gouverneurs qui en avoient ainsi fait de plusieurs places de leurs Gouvernements, ne les ont-ils pas ainsi prises et après reperdues?*

De plus, dit-on encore, *Monsieur de Mercure a-t-il jamais pu prendre Brest, Rennes et Vitray, qu'il assiégea, et demeura si long-temps devant? Il ne la put prendre, et la laissa secourir, avec toutes ses communes de Bretagne et levées, qui ne luy servirent de rien, si-non à faire tous les maux du monde, cruautez et massacres :* ainsi que telles personnes desbordées y sont addonnées, qui mériteroient, quand elles s'eslevent ainsi, de les assommer jusqu'aux petits enfants, comme j'ay ouy dire à

(*) Henri IV ; *mais on n'a point cette Vie.*

des Grands, et n'en avoir, ny compassion, ny miséricorde, non plus qu'elles ont de nous autres, sans aucun respect ny acception de gens. Il faudroit mesme assommer ceux qui les font eslever, comme faisant vilainement contre tous les droits, raison, et ordre de nature, de permettre et donner les armes à ceux qui ne leur appartiennent, et leur sont deffendues, et pour ne s'en sçavoir ayder qu'à mode brutale; et qui pis est, les desbaucher de leur labeur et travail, duquel ils vivent et font vivre les autres, dont il seroit bien employé à tels eslevateurs de peuples et villenaille, qu'ils allassent faire les vignes, labourer la terre, et les paysans se mettre en leurs places, et tenir leur chaire et leur haut bout.

Je vis feu Monsieur de Guise le Grand détester ces eslevations pire que le diable aux premieres guerres, que, quelques communes d'Anjou, du Mans, mesme de la terre de Ferté-Bernard, faisoient autant de maux aux Catholiques comme aux Huguenots, et commanda aussi-tost qu'ils se resserrassent.

Or, Monsieur de Mercure ayant à sa dévotion son gouvernement, à ce commencement de guerre, il se voulut esmanciper et s'eslargir plus avant que de sa conqueste, et fit un gros de ses trouppes, et s'en vint en Poictou pour prendre Fontenay, et se planta et plaça aux fauxbourgs des Loges, qu'on appelle ainsi, qui sont beaux et bien logeables. Il s'en ensuivit là-dessus quelques légeres escarmouches, et puis après d'une belle nuict desmordant les fauxbourgs, se retira d'une grande traite à Nantes, dont les Huguenots en firent grandement leur profit, et à le brocarder, et appeller *Monsieur de Recule*, allusion sur *Mercure*.

Sur-quoy je feray ce petit conte plaisant, que sur ces entrefaites, vint à estre pris des Huguenots un honneste Gentil homme, qui avoit la fievre quarte, qui luy firent si bonne guerre, qu'ils le guérirent de la fievre d'une estrange façon : car il y eut un bon compagnon parmy eux, et bon mocqueur, qui luy donna un petit billet pendu au col, attaché avec un petit filet, comme vous voyés ces sorciers et sorcieres qui en font de mesme, et luy dit qu'il ne l'ostast du col, ny ne l'ouvrist en façon du monde, qu'il ne fust guéry; et que, pour le seur, en l'ayde de Dieu, il auroit telle vertu qu'il le guériroit. Estant retourné vers Monsieur de Mercure, il luy demanda quel bon traittement il avoit reçeu des Huguenots? Il respondit, très-bon, et avoient mieux fait; car ils l'avoient guéry de la fievre quarte, par un petit billet qu'ils luy avoient donné, où il ne sçavoit qu'il y avoit dedans, mais tant y a avoit grande vertu. Monsieur de Mercure fut aussi-tost curieux, et autres avec luy dans sa chambre, voir ce qui estoit escrit; et l'ayant développé, ils y trouverent ces quatre petits versets jolis :

Sus, fievre quarte, icy je te conjure,
Par la grande barbe à Monsieur de Mercure,
Que de ce corps aussi-tost tu desloges,
Comme il a fait de nos fauxbourgs de Loges.

Si ce conte est vray, ou inventé, je ne m'en mets trop en peine; mais il faut faire rire, Si est-ce que depuis les Huguenots n'ont eu grand sujet de se mocquer de luy, ny l'appeller plus Monsieur *de Recule;* car il leur a bien fait la guerre, et leur a esté un fort mauvais ennemy : bien que depuis on

l'accuse, qu'il retire à soy toute sorte de gens, aussi bien l Huguenot comme le Catholique, aussi-bien le Moine comme le Prestre renyé, et le desbauché comme le bien-vivant, aussi-bien le blasphémateur et renyeur de Dieu comme l'adorateur; bref, aussi-bien les gens de sac et de corde, comme de besacé, et gens honnestes et modestes soldats; et sont mis par luy à grosses rançons, aussi-bien les bons Catholiques comme les Huguenots, et les pauvres marchands comme les gens de guerre. Voilà de quoy on le blasme; et est à craindre que Dieu ne s'irrite contre luy.

Tant y a jusques icy, il a monstré qu'il est très-bon et sage Capitaine : et si son bon sens et esprit luy a aydé en cela, Madame de Mercure sa femme ne luy nuyt point; car elle est vraye fille de pere, (feu Monsieur de Martigues,) toute vertueuse, courageuse et généreuse comme luy, habile, et prompte, et vigilante. Si-que, si ce fust esté un garçon, ce fust esté le vray pere. Ses effects et occupations, où elle s'est amusée en cette guerre, le monstrent assez.

Je remets à parler de ce Prince plus particuliérement à une autre fois.

Pour la fin, Monsieur de Mercure, après que nostre grand Roy eut regagné tout son royaume, et restably la Bretagne, il l'alla attaquer, et ce fut à Monsieur de Mercure à venir à composition, qui fut certes et belle et honneste : et ayant acquis durant ces guerres force escus, il les alla employer pour la guerre de Hongrie, où il alla en personne avec de belles trouppes, où il fit si-bien, qu'il en fut envié des Allemands, car il les surpassoit tous en l'art de guerre, dont il en fut empoisonné. Ce fut grand dommage pour toute la Chrestienté,

luy servant de vray rempart contre les Mammelus et Mahométans : et grande perte ainsi de deux ; l'un pere de Monsieur de Nemours, et l'autre Monsieur de Mercure, qui finirent tous deux par poison.

DISCOURS QUATRE-VINGT-SEPTIESME.

ARTICLE PREMIER.

M. le Mareschal DE BELLEGARDE.

PARLONS un peu du Mareschal DE BELLEGARDE, qu'on dit que s'il fust esté en la place de Monsieur de Bourdillon, dont j'ay parlé cy-devant, il ne fust pas esté si facile à rendre le Piedmont, veu ce qu'il fit des villes de Carmagnolles, Ravel, Santal, Saluces, et de tout le marquisat de Saluces; car il s'en empara et accommoda très-bien, comme si ce fust esté le vray propre de son oncle, et vous en vais faire le discours.

Monsieur DE BELLEGARDE fut en ses jeunes ans desdié par son pere à l'église, et long-temps fut appellé le Prévost d'Ours, qui est une dignité ecclésiastique que je ne sçay où, si ce n'est en son pays.

Lors qu'il estudioit en Avignon, il luy advint, comme est la coustume des escoliers ribleurs et desbauchez, de ribler et battre le pavé, tellement qu'il fit un meurtre d'un autre escolier : et pour ce, luy convint de vuider la ville, et s'en aller en Corsegue trouver Monsieur de Termes, son oncle, qui estoit alors Lieutenant du Roy ; et laissant sa robbe, il prit les armes, par lesquelles se fit fort paroistre

paroistre en un rien, car il estoit très-beau et très-vaillant, et de fort belle façon, et haute taille, et avoit force sçavoir. Se faschant là, et n'y ayant gueres rien gagné plus que faire, et que son oncle se retira, il tira en Piedmont, où il commanda à une compagnie de Chevaux-légers. Monsieur de Moissans, qui vit encore, et qui commande à la compagnie du Roy de Navarre, estoit alors son Cornette. Il se porta très-vaillamment et dignement en cette charge, et parloit-on fort du Capitaine Bellegarde. Il fut puis après Enseigne et Lieutenant de Monsieur le Mareschal de Termes, son oncle.

Après la paix faite entre les deux Roys, son oncle mort aux premieres guerres, sa compagnie fut despartie, la moitié à Monsieur de Martigues, et l'autre à Monsieur des Cars; et Monsieur de Bellegarde, qui en estoit Lieutenant, n'en eut rien : en quoy on luy fit un très-grand tort, parce qu'il en estoit Lieutenant; et de droit de guerre en devoit avoir quelque chose, comme le méritant très-bien, et l'eust très-bien conduite et fait très-bien combattre. Il ne laissa pourtant à faire la guerre d'alors à la Cour, mais tout posément. La paix venue, le Seigneur du Perron, depuis comte de Rets, qui estoit le seul favory du Roy Charles, le prit en amitié au voyage de Provence et d'Avignon, le fit Lieutenant de sa compagnie de Gendarmes; dont aucuns s'estonnerent, comme ayant pris cette charge, l'ayant esté d'un grand Mareschal de France, et s'abaisser de l'estre de ce Capitaine nouveau venu, qui n'avoit jamais rien veu ny fait, et avoit eu cette compagnie comme une vraye Commanderie de Grace. Mais ledit Bellegarde s'accommoda lors à la faveur, et fit très-bien ses

affaires : et pour l'amour de luy, il en eut de beaux dons du Roy ; entr'autres une Commanderie de l'ordre de Calatrava d'Espagne, qui est en Gascogne et près de sa maison, et n'y en a aucune en France que celle-là, et vaut quinze cent ducats de rente et plus. Il l'obtint fort bien par faveur; car le Roy en escrivit fort d'affection au Roy et à la Reyne d'Espagne, sa sœur, pour l'en favoriser. Il y eut un peu de peyne, à cause des statuts de l'ordre, desquels le Roy en estoit et (*) grand observateur. J'estois alors en Espagne, et la Reyne m'en parla, et qu'il y avoit eu de la difficulté; mais qu'elle avoit tant prié le Roy, qu'il la luy avoit accordée : et me demanda si je le connoissois, qu'elle ne l'avoit jamais veu à la Cour du temps du Roy son pere. Je luy dis qu'il avoit tousjours demeuré en Piedmont, et que c'estoit un fort brave et vaillant Gentil-homme.

Il garda quelque temps la lieutenance dudit du Perron et comte de Rets; mais il la quitta par après, qu'il estoit plus plein qu'il n'avoit esté autrefois. Il estoit souvent avec luy, et le recherchoit tousjours, et ledit du Perron l'employoit fort pour ses affaires particulieres, et mesme pour traitter et négocier son mariage, lors qu'il estoit encore son lieutenant, avec la Dame qu'il a aujourd'huy pour femme, qui estoit veufve de Monsieur d'Annebaut, et l'envoya vers elle à sa mere Madame de Dampierre ma tante, et partismes tous deux ensemble d'Arles.

Moy estant venu d'Espagne, j'allay faire un tour en ma maison, où je n'avois esté il y avoit deux ans. Je pris le grand chemin de la poste de Languedoc, et Gascogne, et Bourdeaux. Luy prit le chemin

(*) très.

de Dauphiné, Lyon, Paris, et Guyenne; c'estoit à qui arriveroit plustost. J'arrivay huict jours avant luy, parce qu'il s'amusa à Paris, me dit-il: et courrions chacun à cinq chevaux de poste, autant l'un que l'autre, et nous nous séparasmes en Avignon.

Nous fismes le voyage de Malthe, où il se trouva, et fut fort honoré et respecté de Monsieur le grand-Maistre, de Monsieur le marquis de Pescaire, et des autres Grands, tant de la religion, que de l'armée Espagnole et Italienne; car il estoit homme de très-bonne apparence et de très-beau discours, et le plus ancien de tous nous autres, non qu'autrement nous luy déférassions, si-non entant qu'il nous plaisoit.

Il estoit un très-bon duelliste, et entendoit très-bien à démesler une querelle, ainsi qu'il fut appellé à quelqu'une, nous estant-là, de par Monsieur le grand-Maistre et Monsieur le Marquis; ce qui luy fut un grand honneur. Il tiroit aussi très-bien des armes, et luy faisoit très-beau voir en main, et n'en laissa ny discontinua jamais l'exercice jusques à sa mort. Et quelques années après, Monsieur, frere du Roy, le prit en amitié, autant pour sa suffisance et qu'il attiroit en ce qu'il pouvoit les honnestes gens à luy, que par le moyen de Monsieur du Gua, qui gouvernoit paisiblement Monsieur son maistre, et pour ce luy faisoit tout plein de faveurs, mesme qu'il luy octroya l'estat de Colonel de son Infanterie, sans penser à sa parole, qu'il avoit premiérement donnée au Sieur du Gua, qu'il devoit mener en Pologne, dont j'en parleray ailleurs, et du différend sur ce sujet entre luy et Monsieur du Gua, et comme pour l'amour de cela en partie cette Infanterie ne s'y conduisit. Nonobstant, ils ne furent jamais bons amys depuis, et furent en

Pologne avec le Roy, où l'un et l'autre n'y demeurerent gueres qu'ils s'en despartirent. L'un s'en vint à la Cour, et Monsieur de Bellegarde alla en Piedmont, où il n'y fut pas plustost, que la mort du Roy Charles entrevint, et la partance du Roy nouveau de Pologne, qui fut à l'improviste et à la dérobade, et très-mal accompagné; dont bien luy servit, ainsi que j'en discourray très-bien en sa vie (1) pour (2) son dire propre, qu'il me fit cet honneur un jour de m'addresser les propos à Lyon, à son coucher, ainsi que je le deschaussois.

Monsieur de Bellegarde, qui estoit très-habile, prit l'occasion au point de discourir à Monsieur de Savoye de la venuë du Roy, et du recueil qu'il luy doit faire pour son devoir, et l'assistance qu'il luy doit porter; en parle de mesme aux Potentats d'Italie et à Messieurs de Venise : enfin, il les trouve tretous si-bien préparez, qu'ils n'attendent rien tant que sa venuë, pour luy faire paroistre leur devoir, obéyssance et amitié. Après, il part en poste, et va au-devant du Roy, qu'il trouve à la Carinthie, luy discourut sa négociation qu'il avoit entreprise de luy-mesme, pensant qu'il eust failly s'il eust fait autrement. Là-dessus ne faut douter s'il luy en sçeut un très-bon gré, l'embrasse, l'ayme plus que jamais, le carresse; si-bien qu'il possede le Roy, le gouverne paisiblement, tout passe par ses mains, et son conseil, et ses affaires; car il estoit seul de charge, se fait admirer, honorer et aymer de tous les Grands d'Italie.

Ce ne fut pas tout, le fait Mareschal de France, au-lieu de deux prisonniers en la Bastille, luy fait don de trente mille livres de rente en biens d'église,

(1) *On n'a point cette Vie.* (2) sur.

ou autrement. Bref, on le vit tout-à-coup si regorgé de faveurs, grades, biens, que nous ne l'appellions à la Cour que *le Torrent de la Faveur;* si-que tout le monde s'en estonnoit, et ne faisoit-on que parler de ce torrent : mesme la Reyne n'en sçavoit que dire, vers laquelle le Roy l'envoya un jour avant qu'il vint, pour luy annoncer son heureuse venuë, et luy conférer toutes ses plus privées affaires qu'il ne vouloit commettre à autre qu'à luy.

Je le vis venir dans le carrosse du Roy, qu'il luy avoit presté, qui tenoit fort bien sa morgue à l'endroit de la Reyne, de Monsieur, du Roy de Navarre, qu'il rencontra en chemin où j'estois. Je ne l'eusse jamais pris pour celuy que j'avois veu, et disoit-on qu'il en faisoit trop pour un commencement. Monsieur du Gua, mon grand amy, me disoit bien tousjours qu'il n'avoit encore veu le Roy. *Laisse-moy parler au Roy une heure. Tu verras que je feray bien-tost escouler ce torrent en une heure, et rentrer, et se cacher bien-tost en son lict et premier chétif berceau où l'on l'a veu.* Comme il dit vray, car en un rien, on vit le Roy fort refroidy en son endroit, luy faire la mine froide et desdaigneuse, comme il la sçavoit très-bien faire quand il vouloit, ne luy parlant plus d'affaires, et la porte du cabinet luy estoit refusée le plus souvent.

Enfin, le voilà tout changé en un tourne-main de ce qu'on ne le venoit voir *adesso*, comme dit l'Italien, et de frais, fort ravalé. Si-bien qu'à la Cour on ne sçavoit ce qu'on devoit plus admirer, ou la fortune de cet homme, qu'on avoit veue hier très-haute et très-grande, ou son petit ravalement d'aujourd'huy : dont aucuns en rioient bien; car avant il faisoit trop du Grand, veu ce qu'il

avoit esté : et c'est ce qu'il nous dit un jour à Monsieur de Strozze et à moy, qui estions de ses bons amys, et le luy monstrasmes mieux en son adversité qu'il ne nous avoit monstré en sa prospérité, en laquelle il se perdoit trop, qu'il eust mieux aymé cent fois que le Roy ne l'eust point eslevé si haut et en si peu de temps, que tout-à-coup l'avoir précipité comme d'un haut rocher en-bas, pour le perdre et deshonorer ; et qu'une telle et si haute cheute luy estoit plus griefve. Il nous dit cela quasi la larme à l'œil, et nous faisoit pitié.

Ce ne fut pas tout. Pour l'oster de la Cour, le Roy luy donna la charge d'aller assiéger Civron en Dauphiné ; car, puis qu'il estoit fait Monsieur le Mareschal, il falloit bien l'envoyer pour faciliter son passage d'Avignon, charge certes qui fut fort fascheuse et ruyneuse, dont il s'en fust bien passé, venant d'une fontaine claire de fortune, s'aller baigner dans une eau bourbeuse et toute gasoullée de disgrace et desfaveur.

Sept ou huict mois après, pour se deffaire de cet homme, qui pesoit fort sur les bras, comme un chacun voyoit, on luy donna la commission de s'en aller en Pologne, pour rabiller les affaires du Roy, qui estoient fort descousues ; commission seulement inventée pour s'en descharger, ainsi qu'il me le dit quand il partit, que si on ne luy donnoit l'argent qu'il demandoit et qu'on luy avoit promis, qu'il ne passeroit pas Piedmont. Ce qu'il fit, et y demeura, autant pour ce sujet, que pour tenir bonne compagnie à Madame la Mareschalle de Termes sa tante, de laquelle il avoit esté long-temps fort amoureux, que puis après il espousa avec dispense. Mais sur la fin, on disoit à la Cour, qu'il ne la traittoit pas trop bien, pour pratiquer

le proverbe, *amours et mariages qui se font par amourettes, finissent par noissettes.*

Enfin, après plusieurs mescontentements du Roy, ce Mareschal despité se banda contre luy, s'entend soubs main avec Monsieur de Savoye, de qui il estoit fort serviteur et grand amy de tout temps, comme je l'ay veu : confere et pratique avec le Marquis d'Ayamont, Gouverneur de l'estat de Milan, en prend de bons doublons, (ce disoit-on à la Cour;) car autrement ne se pouvoit-il bander contre le Roy, ny luy faire teste : et luy fait perdre en un rien tout le marquisat de Saluces. J'estois alors à la Cour, que les nouvelles en vinrent au Roy, qui en fut fort esmeu, et que la citadelle de Carmagnoles tenoit encore.

Le Roy despescha aussi-tost le Sieur de Lussan, Mestre-de-Camp des Bandes de Piedmont, pour la secourir; mais nous donnasmes la garde que nous le vismes retourner, que tout estoit perdu, ainsi que nous estions de quelques jeunesses de la Cour aucuns prests d'y aller. De quoy j'en vis le Roy fort triste. Il envoya le Sieur de la Valette le jeune, aujourd'huy Monsieur d'Espernon, qui commençoit d'entrer alors en grande faveur, et estoit nepveu dudit Mareschal, qui y alla en poste : et le vis partir avec grande espérance d'y faire quelque chose de bon, et réduire son oncle; mais il n'y gagna rien, et s'en retourna ainsi.

La Reyne-mere vint après, tournant de son voyage de Gascogne, Provence et Languedoc, qui fit un plus beau coup; car elle fit tant, que Monsieur de Savoye et elle s'aboucherent à Montlouel près de Lyon, où il avoit amené avec luy ledit Mareschal, qu'il soustenoit et favorisoit fort, et le faisoit coucher ordinairement en sa chambre.

Elle luy fit tout plein de remonstrances. Luy, ores planant, ores continuant, ores connivant, et ores connillant et amusant la Reyne de belles paroles, se trouva atteint de maladie par belle poison, de laquelle il mourut.

Ledit Marquisat ne laissa pour cela à estre brouillé et en pracquerie (*) : car son fils, le jeune Bellegarde du depuis, fut persuadé de tenir bon pour Monsieur de Savoye, et aucuns braves et vaillants Capitaines de son pere, comme estoit le brave et déterminé Espiart, Provençal, qui depuis se tua en faisant jouer un petard en un poste d'Arles, qu'il vouloit prendre pour Monsieur de Savoye d'aujourd'huy ; et Anselme, aussi du Languedoc ou de Provence, je ne sçay pas bien des deux, bien que je l'aye fort connu et mon amy, gentil et habile, et qui rendit la ville de Santal imprenable, qui auparavant n'estoit rien.

Le Mareschal de Rets fut envoyé de par le Roy, pour appaiser tout, gagner Monsieur de Savoye, le jeune Bellegarde, les Capitaines, et réduire ledit Marquisat à son premier maistre et Roy : ce qu'il fit avec force argent, dont il contenta les Capitaines ; car il avoit bon crédit avec les Banquiers.

Mais, nonobstant, si Monsieur, frere du Roy, n'y eust envoyé le Sieur de la Fin, dit la Nocle, un très-habile Gentil-homme, vers Monsieur de Savoye et les Capitaines, qui l'aymoient, et le vouloient servir ailleurs que là, qui les gagna tous par belles paroles et promesses, on disoit que le Mareschal de Rets s'en fust retourné sans rien faire, et son argent se fust trouvé de mauvais

(*) *Lisez*, Praguerie, *d'une ancienne émeute, qu'on nomme* la Praguerie.

aloy. Le gouvernement en fut donné à l'aisné la Valette, et puis après perdu, comme chacun sçait, et que j'en parle ailleurs. Voilà comment se perdit ce Marquisat, et tout par un despit.

Nous trouvons qu'aucuns de nos Roys, et de nos modernes, ont esté fort subjects à changer ainsi la fortune d'aucuns leurs favorys, et les faire roüer (1) autour de la rouë, ainsi qu'il leur a pleu, et l'humeur leur en prenoit, ou selon les subjects qu'ils leur en ont donnez. Le Roy Louys XI s'en fit appeller le maistre. Peu, ou nullement, le Roy Charles son fils. De mesme le Roy Louys XII. Le Roy François en fut bon changeur, plus qu'un changeur ne fait en sa banque; ainsi qu'il le fit paroistre tout-à-coup à Monsieur le Connestable, l'Admiral Brion, le Chancelier Poyet. Le Roy Henry ne le fut nullement, ny les Roys François et Charles, ses enfants. Mais Henry III et Monsieur d'Alençon, ils en ont esté bons maistres ceux-là, ainsi que j'espere l'escrire amplement en leurs vies (2).

Ces changements quelquefois nuysent, quelquefois profitent; mais mescontenter un cœur généreux, luy fait concevoir un grand despit, et songer chose qu'il ne songea jamais. Je ne veux faire aucune comparaison; car je ne suis qu'un ver de terre. Mais lorsque le feu Roy Henry III me donna un mescontentement une fois, je juray, renyay, et protestay, que je ne luy ferois jamais service, ny à Roy de France, tant que je vivrois. Le sujet en fut tel.

Lorsque Monsieur de Bourdeille, mon frere, mourut, je luy avois demandé un peu auparavant l'estat de Séneschal et Gouverneur de Perigord,

(1) *C'est-à-dire*, tourner. (2) *On ne les a pas.*

que tenoit mondit frere, pour son fils aisné. Il me demanda quel age il avoit? Je luy dis qu'il pouvoit avoir neuf ans, et qu'il en avoit esté le parrain, comme il le sçavoit bien. Il me respondit, qu'il estoit trop jeune pour en exercer l'estat ; mais qu'il vouloit que je l'eusse, et qu'il me le donnoit de très-bon cœur ; et que, quelque jour, si je venois à estre vieux, et que j'aimasse mon repos, je le pourrois donner à mon nepveu, s'il estoit capable, et s'il ensuivoit ses prédécesseurs, qui avoient esté tous gens-de-bien, et de bon service à la couronne de France. Il ne me le dit ny confirma pas une fois, deux fois, mais plusieurs fois : et mesme une fois, du jour des nopces de la Princesse de Conty, qu'il la menoit danser le grand bal, à la premiere pause, il m'appella, et me demanda de la disposition de mondit frere, que je luy dis très-mauvaise ; et sur ce, me confirma encore sa premiere parole. Je le priay, en riant et gaussant avec luy, car il prenoit plaisir de m'entretenir ainsi, qu'il s'en souvinst bien donc ; car on m'avoit dit qu'il y avoit gens qui le briguoient ; et fut Monsieur d'Espernon qui me le dit le premier dans le petit jeu de paulme du Louvre, et que j'y prisse garde, et qu'il m'y serviroit d'amy. Le Roy me respondit que je m'asseurasse de sa parole, et que jamais il ne l'avoit rompue à qui il l'avoit donnée, et ne commenceroit pas à moy. Et je jure Dieu, et je proteste que je me soucyois autant de cet estat, que de Tridet ; car j'ay tousjours aymé ma liberté.

Au bout de huict jours, voicy venir une résignation que mon frere avoit faite au Sieur d'Aubeterre, parce qu'il le pria de la luy faire, et qu'il la prendroit pour la moitié du mariage qu'il luy avoit promis de sa seconde fille qu'il luy avoit don-

née. Le mareschal de Rets, et ma tante, (fort desnaturée à ce coup par moy,) prierent le Roy d'admettre la dite résignation; ce qu'il fit, et l'accorda. Je le sçeus aussi-tost; et l'un de mes amys, des privez du Roy, m'en advertit.

Ce fut donc par un matin second jour du premier de l'an, qu'ainsi qu'il venoit de sa cérémonie du Saint-Esprit, et qu'il disnoit, je luy en fis ma plainte, plustost en colere qu'en pitié, ainsi qu'il le connut. Il m'en fit des excuses, bien qu'il fust mon Roy. Entre autres ses raisons, me dit que bonnement il ne pouvoit refuser une résignation qu'on luy présentoit; qu'autrement il seroit injuste. Je ne luy respondis autre chose, si-non : *Eh bien, Sire, vous ne m'avés donné ce coup grand sujet de vous faire jamais service comme j'ay fait.* Je partis, et m'en vais fort despit. Je rencontray aucuns de mes compagnons, ausquels je contay tout, et dis, et juray, et renyay, et protestay, que quand j'aurois eu mille vies, je n'en employerois jamais une pour Roys de France; que jamais, au grand jamais, je ne leur feroisservice. Sur ce, je maudis ma fortune; je déteste la grace du Roy; je mesprise, en haussant le bec, aucuns marauts, qui estoient pleins de fortune et bienfaits du Roy, qui ne les méritoient nullement comme moy.

J'avois par cas à la ceinture pendue la clef dorée de la chambre du Roy. Je la détache, je la prends, et la jette du quay des Augustins dans la riviere. Je n'entre plus dans la chambre du Roy, je l'abhorre, et jure encore de n'y entrer jamais; mais je pratique pourtant tousjours la Cour, allant à la chambre de la Reyne, qui me faisoit cet honneur de m'aymer, de ses filles, des Dames, des Princesses, et des Princes et Seigneurs mes bons amys.

Je parle tout haut de mon mescontentement pourtant, et ne le cele point : si-bien que le Roy l'ayant sçeu, m'en fit dire quelques mots par Monsieur du Halde, de patienter. Ce Monsieur du Halde estoit son premier Valet-de-chambre, et le plus digne qui eut ny qui aura jamais cette charge; et qui aymoit autant les honnestes gens, et faisoit pour eux, et estoit fort mon grand amy. Je dis tousjours que j'estois fort serviteur du Roy, et rien que cela ne disois.

Monsieur, frere du Roy, me fit parler pour estre à luy; car il m'aymoit fort naturellement : et ne faut point douter que, sans sa mort, je l'eusse suivy. Que maudite soit-elle, qui me l'a ravy, et à d'autres honnestes gens, qui avoient mis sur luy leur confiance comme moy.

La ligue se remue. Monsieur de Guise, qui aussi m'aymoit fort, m'en parle assez sobrement, sans déclarer contre qui il en vouloit. Je fus aussi sobre en response, mais pourtant en volonté de courir sa fortune, n'estoit que dès long-temps je connoissois le naturel d'aucuns de cette maison, qui sont prompts à rechercher les personnes, et aussi soudains à les quitter, quand ils en ont fait : aussi qu'il n'y a que servir les grandes royautez. Sur ce, je me résous de vendre tout, si peu de bien que j'ay en France, et m'en aller, comme j'en discourus au Comte, seulement de demander congé au Roy, pour n'estre dit transfuge, pour me retirer ailleurs où je me trouverois mieux qu'en son royaume, et me demettre du serment de subject. Je croy qu'il ne m'eust sçeu desnyer ma requeste, car chacun est libre de changer de terre, et s'en aller eslire ailleurs d'autre.

Ce ne fut pas tout : car en ma plus belle vigueur

et gaillardise, pour mener encore les mains, un meschant cheval malheureux, en se cabrant, vilainement se renversa sur moy, me brisa et fracassa tous les reyns ; si que je demeuray quatre ans dans le lict, estroppié et perclus de mes membres, sans me remuer qu'avec toutes les douleurs et tourments du monde; ou à me remettre un peu dans ma santé, qui n'est telle, et ne sera jamais, comme elle a esté, pour servir jamais Roy ny Prince, ny accomplir le moindre de mes desseins que j'avois auparavant projecté. Ainsi l'homme propose, et Dieu dispose. Dieu fait tout pour le mieux. Par quoy en soit-il loué. Voilà ce que font les despits et mescontentements.

Feu Monsieur le Connestable a eu cette opinion durant ses grandes faveurs, que tousjours il appaiseroit un Gentil-homme malcontent, par une ambassade ou petite caresse de son Roy. Cela est bien changé depuis : et le Roy François disoit au contraire, que le plus dangereux animal de son royaume estoit le Gentil-homme mal-content. Il le disoit à propos de Monsieur de Bourbon, qui luy fit bien sentir.

Pour faire fin, si ces despits et mescontentements ont poussé Monsieur le mareschal de Bellegarde à faire ce qu'il fit, ne s'en faut esbahir : et croy qu'il en eust fait pis possible, s'il eust encore vescu; car il avoit la valeur très-grande, et l'esprit très-bon, et un grand sçavoir : et ces gens sçavants, qui ont leu, tirent des lettres et histoires, des exemples à ce qu'ils s'estudient imiter selon leurs passions, affections et volontez.

ARTICLE II.

M. DE LA VALETTE.

Feu Monsieur de la Valette fut son beaufrere, lequel a esté un très-bon, vaillant et sage Capitaine, et sur-tout l'a-t-on tenu pour un des dignes hommes pour commander à la cavalerie-légere. Aussi, la premiere preuve qu'il commença à faire, ce fut celle-cy en Piedmont, comme j'ay ouy dire.

Il estoit jeune Cheval-léger de Monsieur d'Aussun, s'il me semble. Son Capitaine l'envoya un jour à la guerre vers Ast, avec seulement huict chevaux des mieux choisis. Il fut si heureux, que, rencontrant vingt chevaux de l'ennemy, il les chargea et les deffit, la moitié morts sur la place, et l'autre prisonniere, et ainsi tourna à Messieurs de Brissac et d'Aussun glorieusement, qui le louerent et l'estimerent tout plein.

Du depuis, quittant le Piedmont, il vint en France, où il fut Cornette de Monsieur de Givry au camp de Valenciennes. Le capitaine Ferriere, dit Sauvebœuf, Lieutenant, qui fut tué là-devant en une escarmouche qui fut belle, où ledit Monsieur de la Valette fit très-bien, et devant son Roy, qui dès-lors le prit en telle estime, qu'après quelque temps, il eut une compagnie de chevaux-légers, qu'il fit fort valoir et signaler, et mesme au camp d'Amyens.

Aux guerres civiles, Monsieur de Guise, qui l'aymoit, le fit Mestre-de-camp de la cavalerie-légere, digne de cette charge, disoit-on, plus

qu'homme de France, et tousjours luy a esté continuée pour l'amour de cela.

Au retour du voyage de Lorraine, il fit une fort belle et remarquée deffaite des ennemis en la Beauce. Aux troisiesmes troubles, à l'escarmouche de Jazeneuil, il fit une charge très-belle et très-à-propos, sur les ennemis; si qu'eux et les nostres dirent qu'elle venoit d'un très-bon et grand Capitaine.

Il avoit lors une compagnie de Gendarmes, et à la battaille de Jarnac. Mais quelle compagnie estoit-ce? Composée d'aussi honnestes Gentilshommes, jeunes, vieux et tous riches, de la Gascogne, qu'on eust sçeu voir, tant à l'envy estoient-ils desireux de ce pays-là d'estre sous ce bon Capitaine, qui leur donnoit tous les jours de très-bonnes leçons à pratiquer. Au reste, la pluspart montez sur de beaux et nobles chevaux d'Espagne ou de Gascogne: si qu'ils faisoient factions de Gendarmes et Chevaux-légers, quand bon leur sembloit.

A la battaille de Jarnac, il entra si avant à la charge avec cette belle compagnie, que la pluspart de ces honnestes gens furent, ou morts, ou blessez, comme je la vis ainsi deffaite, descousue, et bien changée de ce qu'elle avoit esté: et fallut que le Roy luy baillast congé pour s'en aller en son pays et sa maison pour la refaire, que depuis il retourna si-bien refaite et recousue, qu'on n'y trouva gueres à redire à la premiere, tant la noblesse de Gascogne l'aymoit, et avoit créance en luy, et desiroit faire armes soubs luy.

Il fut Lieutenant de Roy en une mezze-partie de Guyenne, qu'il gouverna bien sagement, et avec l'amour de tout le monde, et avec un grand regret quand il mourut, qui fut de sa mort natu-

relle, et encore en un age assez vert et ferme, et point encore feny, pour bien servir le Roy et sa province : et ne faut point douter que s'il eust vescu plus longues années, qu'il fust esté Mareschal de France ; car ses mérites luy promettoient cela ; et que force autres qui vinrent après luy, ne luy eussent osé passer cette paille par le bec.

Aussi Monsieur d'Espernon, son jeune fils, gouvernant si-bien le Roy son maistre, qu'on le tenoit pour un Monsieur, et le second de France, l'eust poussé encore à plus haut degré que celuy de Mareschal : car quand la valeur et la faveur sont ensemble, elles font de grands effects ; et aussi qu'il faut donner cette gloire naturelle à Monsieur d'Espernon, que c'estoit le fils qui honoroit le plus son pere, et honore encore fort sa mere, tant grand qu'il est, tout ainsi que quand il estoit soubs le foüet : et pour ce, croit-on que Dieu l'a préservé de grands inconvénients et hazards qu'il a passez depuis six ans, et le fait vivre plus longuement que ses coups et blessures ne luy devoient permettre. Je parle de luy ailleurs.

ARTICLE III.

M. PARISOT, *Grand-Maistre de Malthe, et par occasion, des Grands-Maistres de Rhodes, d'Aubusson et l'Isle-Adam.*

J'AVOIS toutes les envies du monde de mettre fin à ce livre dès à cette heure, car il en est temps, ou jamais non, sans qu'à moy se présente un aussi grand Capitaine qui ait esté de nostre temps, et qui

qui se peut parangonner aux plus grands que j'ay mis en ce livre, qui est Monsieur PARISOT, dit Frere JEAN VALETTE, Grand-Maistre de Malthe, et François en tout de nation, et Gascon. Et bien qu'il n'ait fait trancher son espée pour son Roy de France, son Supérieur et Seigneur, nous autres François ne le devons desadvoüer, mais nous tenir très-heureux et très-honorez d'avoir eu en nostre nation un si grand Capitaine, qui a tant respandu de sang des Infideles et ennemis de Dieu et de nostre loy, et a beaucoup vengé celuy chrestien très-vilainement escoulé par eux, il y a tant d'années.

Ce ne sont pas nous seulement qui le loüons, mais toutes les nations chrestiennes, et les Turcs autant que nous; et non sans raison. Le seul siege de Malthe en donne ample sujet, où il fit paroistre sa valeur et sa suffisance, la place n'estant des plus fortes, ains estimée plus foible que forte, assaillie de tant d'hommes, battue de tant de pieces d'artillerie, et de telle furie, qu'après le siege levé, elle avoit ressemblance plus d'une ruyne que d'une ville. Les assauts grands, longs et assidus, donnez, rafraischis et soustenus, nous le doivent encore d'autant plus faire admirer.

Entre autres des plus grands que j'ay ouy raconter, fut un qui fut livré un jour à la porte de Castille, si soudain et si furieux, qu'on vint l'appeller, (ainsi qu'il s'estoit un peu retiré pour se délasser de la fatigue qu'il avoit endurée toute la nuict,) et annoncer que l'ennemy forçoit la bresche. Luy, sans s'estonner, ny s'esmouvoir, (car de son naturel il estoit froid:) *Il y faut donc aller*, dit-il, *pour les repousser; mais passons à l'Eglise, pour faire un mot de priere à Dieu: et pour si peu que nous*

le prierons, le temps n'en sera point perdu, ny nostre aller retardé. Cependant, Dieu, s'il luy plaist, battaillera pour nous. Ayant fait sa courte priere, arrive à la bresche, trouve ses gens très-vaillamment combattants, prend sa picque, qu'il fait très-beau voir en la main de ce grand homme, de très-belle et haute taille, qui paroissoit par-dessus tous combattant bravement, et anime chacun à faire comme luy : si que tous unanimement, combattants à l'envy par un long espace de temps plus qu'hommes, repousserent les ennemys dans le fossé, avec une très-grande tuerie.

J'ay ouy raconter à plusieurs Gentils-hommes et marchands, Italiens et François, qu'ils ouyrent dans Constantinople à aucuns Turcs jurer et affirmer qu'ils avoient veu des diables et esprits d'enfer combattre à la bresche pour ces chiens, appellants les Chrestiens tels que nous les appellons : et mesme le jour de cet assaut que viens de dire, et que ce n'estoient point hommes, mais vrays diables, que ces chiens avoient invoquez et appellez à leurs secours. Tel tesmoignage est bien autant glorieux pour ces braves Chevaliers, et leur Général, qu'il est faux.

Je me souviens qu'après le siege levé, mondit Sieur le Grand-Maistre envoya et despescha des Ambassadeurs vers tous les Princes Chrestiens, pour leur annoncer leur heureuse victoire et délivrance du siege; ambassade certes bien plus agréable que celle qu'envoya le pauvre Grand-Maistre de l'Isle-Adam, après la prise de Rhodes, pour raconter sa misere et pitié.

Pour nostre Roy, il envoya feu le chevalier de la Roche, que depuis avons appellé le commandeur de la Roche, d'une fort bonne maison de

Dauphiné, brave, vaillant, et fort accomply Gentil-homme, qui parloit très-bien François, Italien, Espagnol, et Grec, et qui lors estoit premier Escuyer de Monsieur le Grand-Maistre.

Il trouva le Roy à Tours au Plessys. Le Roy et la Reyne le reçeurent avec une très-grande allégresse, et l'ouyrent fort attentivement et d'affection en son discours de ce siege, qu'ils luy prierent de conter tout au long; et encore plus l'interrogeoient sur plusieurs particularitez qui leur venoient en fantaisie : à quoy ledit la Roche respondoit si pertinemment, que leurs Majestez y prindrent un très-grand plaisir, et en furent fort satisfaits; et sur-tout demeurerent ravis d'admiration de la valeur et sage conduite de Monsieur le Grand-Maistre. Sur-quoy Monsieur le chancelier de l'Hospital, ce grand et nonpareil sénateur, qui estoit présent, après que tout fut dit, prit la parole; et l'addressant à la Reyne, luy dit : *Madame, c'est un point fort remarquable en cecy, qu'en trois gros et signalez sieges qu'ont souffert ces braves chevaliers de Saint-Jean, des Infideles et des Turcs, les Grands-Maistres, qui ont dedans leurs places commandé, sont esté tous François; si que l'on diroit que Dieu les avoit esleus, suscitez et appellez pour en planter la vive gloire plus grande que des autres nations, et que comme vrays et anciens Chrestiens, ils estoient destinez par-dessus les autres à deffendre le nom Chrestien. L'un fut le Grand-Maistre d'Aubusson, qui deffendit si vaillamment Rhodes contre le grand-Soudan d'Egypte, qu'il contraignit d'en lever le siege, et se retirer avec si grande honte et perte de ses gens. L'autre fut Monsieur le Grand-Maistre de l'Isle-Adam à ce dernier siege de Rhodes, qu'il soustint six mois durant, sans nul secours d'aucun Prince*

Chrestien, et puis réduict à toute extrémité, la quitta par une très-belle et très-honnorable capitulation. Encore en quelque estat et contrainte qu'il fust, sans un traistre Chevalier Portugais, qui meschamment trahit son Dieu, sa religion, son Grand-Maistre et ses compagnons, et sans aussi un médecin Juif renyé, il ne fust esté jamais pris, et eust fait retirer aussi bien Sultan Solyman comme l'autre fit son ayeul. Le troisiesme est Monsieur Parisot, que vous voyés de frais et de nouveau ce qu'il a fait en celuy-cy, et en est demeuré victorieux.

La Reyne, qui estoit curieuse de sçavoir toutes belles choses, respondit : *Vrayement, Monsieur le Chancelier, voilà une observation très-belle, et digne d'estre remarquée et recueillie :* et en se tournant vers le Roy, qui estoit encore jeune, la luy fit noter, et le grand honneur que ce luy estoit, et à son royaume et regne : et sur ce, se mirent à discourir quel siege des trois avoit esté plus grand, plus dangereux et fascheux.

Monsieur le Connestable, qui estoit présent, respondit, qu'il falloit laisser à part le premier; car il estoit hors de nos connoissances, bien que les histoires nous le représentent très-grand et bien assailly, et bien deffendu. Aussi que de ce temps, les places ne s'assailloient ny s'assiégeoient si furieusement comme de nos temps, ny comme fut le second siege soustenu par son oncle Monsieur de l'Isle-Adam, fait par un jeune Prince aussi ambitieux que Sultan Solyman, qui n'y espargna ny verd ny sec, et n'y mena que deux cent mille hommes, s'il vous plaist, tant de guerre que de travail, dont il y avoit soixante mille Pionniers de ses confins et frontieres de Hongrie, de Blasquia, et Bassina, qu'on tenoit pour lors très-experts à faire mines,

que le grand-Seigneur avoit fait venir exprès pour prendre la place, et s'en ayder plus que de l'artillerie et autres forces, bien qu'il y eust cent pieces de fonte en batterie, dont il y en avoit qui tiroient des balles de bronze et de marbre de onze palmes de tour. Les bons Arithméticiens en peuvent bien comprendre et représenter la circonférence et la figure. Toutes ces pieces tirerent aussi souvent, et jour et nuict, et contre les murailles, et dans la ville. On peut bien penser quel mal et quelle bresche elles pouvoient faire : et puis après les furieux et continuels assaurs (si que tel fut donné que par cinq fois il fut rafraischi,) qu'ils donnerent, peuvent bien rendre compte quel siege ce fut. Enfin, les ennemys maistres de la bresche et du haut du rempart, et les uns et les autres près d'une picque, les retranchements entre deux, n'en pouvant plus, fallut parlementer et se rendre.

Grande honte certes pour les Princes Chrestiens d'alors, qui, s'amusants à s'entre-tuer, se ruyner et se déposséder les uns les autres, de leurs terres et estats, laisserent ainsi misérablement perdre ces gens de bien de Chevaliers! Car le moindre secours qui leur fust venu de la Chrestienté, ils estoient sauvez. Le Pape, certes, pour lors y estoit des plus eschauffez à la guerre chrestienne, non pas certes chrestienne, mais barbare et cruelle. En quoy, certes, d'icy à cent mille ans, ce grand Roy d'Espagne, Philippes, est digne de renommée, et digne aussi que toute la Chrestienté prie autant d'années pour le salut de son ame, si desjà Dieu ne luy a donné sa place en son Paradis, pour avoir si-bien secouru tant de gens de bien dans Malthe, qui s'en alloit au train de Rhodes, laquelle l'Empereur Charles son pere et le Pape Léon abandon-

nerent estrangement, pour employer tous leurs sens, leurs soucys, leurs forces et leurs moyens à chasser le Roy François hors de son estat. Auquel bon Roy il ne tint que Rhodes ne fust secouru, et luy en poisa fort sur l'ame. Car enfin, il falloit qu'il se deffendist. Si ne laissa-t-il pourtant de commander à tous ses ports de Provence et de Marseille d'armer le plus qu'ils pourroient, donner secours, aussi-tost que ce Grand-Maistre luy eust dépesché ambassade, et aux Princes Chrestiens, de luy ayder.

Ainsi se perdit cette belle isle et ville de Rhodes, qui servoit de rempart à toute la Chrestienté, et de terreur à toute la Turquie : si que, quand Soliman en fit l'entreprise, tous ses Baschas et Capitaines de guerre l'en détournerent tout ce qu'ils purent, et luy en remonstrerent de grands inconvénients ; les fondant sur le siege passé, qu'y mit Mahomet son bisayeul, où il n'y reçeut que de la honte et de la perte. Mesme ses Janissaires commencerent à murmurer, quand ils virent qu'il les menoit là, tant ils eurent appréhension de mal, sur l'exemple passé. Il n'y eut que Mustapha Bascha, Capitaine général, qu'il redressa s'y laissant aller, l'y poussa, et opiniastra, dont pourtant il s'en cuyda trouver mal, quelques mois après. Car Soliman se voyant désespéré de prendre la place, et l'accusant qu'il estoit le seul autheur de l'y faire venir, luy faisant entendre qu'il l'auroit prise en un mois, et desjà il y avoit trois mois qu'il estoit devant, et n'avoit rien fait : dont sur ce il se délibéra de luy faire trancher la teste sur le champ ; mais les autres Baschas luy remonstrerent qu'il n'en devoit faire justice en terre d'ennemy, (quelle superstition!) où possible que c'estoit pour donner

autant de courage et d'allégresse aux assiégez : ce qu'il crut, et l'envoya au Caire tenir la place du Capitaine de là qui estoit mort, dont il en avoit eu la nouvelle. Si continua-t-il tousjours le siege, pour l'amour que son pere luy avoit, à sa mort, recommandé la prise de cette place et de Belgrade, sur lesquelles y avoit dessein, et y alloit à toutes sans sa mort. Si-bien que ce jeune Prince, tout courageux et ambitieux, et ne voulant nullement dégénérer à ses prédécesseurs, qui avoient esté si grands conquéreurs, Sultan Mahomet, Sultan Bajazet et Sultan Selim, il conquit ces deux belles places, Belgrade par son Général, et Rhodes luy en personne. Et ne faut douter que s'il n'y eust esté, jamais on ne l'eust emportée. Voilà que sert la présence d'un Grand en une conqueste. Enfin, il mena cette place à tel destroit, que, des six parts de la ville, les cinq estoient ruynées. Toutesfois ces braves Chevaliers, et par-dessus tous un Gabriel Martinengue, les deffendoient, et y faisoient tousjours des contre-mines tant qu'ils pouvoient, et si-bien que les Turcs n'y firent tout-à-coup ce qu'ils vouloient ; mais la continuation et la longue les emporta par une très-honneste composition, après qu'ils eurent fait mourir là-devant cent quatre-vingt mille hommes Turcs, dont il y en avoit de coups de mains soixante et quatre mille, et le reste de peine, de misere et de maladie. C'est tué cela, et fait mourir.

Il faut donc penser si sur ce coup il fut arrivé une armée fraische, tant fust-elle esté petite et composée seulement de quinze mille hommes, si la place ne fust pas esté conservée, et si l'autre n'eust aussi-tost levé le siege : ou s'il eust voulu combattre, si les nouveaux venus et frais n'eussent

bien battu les harassez, fatiguez et mal-menez en toute sorte. Aussi sçeut-il bien prendre le temps d'y aller : et la principale raison qui l'y mena, fut la division et guerre qu'il vit entre les plus principaux Princes Chrestiens, dont luy en sçeut donner de très-bons advis le traistre Chevalier Portugais, Frere André de Merail.

C'est ce qui empescha jadis le bon et brave duc Philippes de Bourgogne d'aller à Constantinople faire la guerre aux Turcs, et le reprendre, dont il en avoit toutes les envies du monde, sans les jalousies et les appréhensions qu'il eut que le Roy Louys XI, luy estant en un si beau, et si bon, et saint œuvre occupé, ne luy vinst prendre ses terres, et despouiller de ses biens, tant il avoit l'ame traversée. Et sans luy, ne faut douter qu'il eust fait quelque chose de bon, car il estoit zélé et dévotieux Chrestien. Il avoit donné auparavant dix mille escus pour faire réédiffier et refaire l'église et la chapelle de Jérusalem, et en avoit autant donné pour avoir fait bastir en la ville de Rhodes la tour de Bourgogne. Belle ambition certes, pour avoir en ce bel œuvre son grand nom gravé ! Laquelle tour donna depuis bien de l'affaire aux Turcs, et la maudirent bien.

Cette belle ville fut rendue par composition le propre jour de Noël; et le lendemain, Achmet Bascha dit à Monsieur le Grand-Maistre, que le Grand-Seigneur avoit envie de le voir, et qu'il feroit bien de l'aller trouver dans son pavillon ; ce qu'il fit le lendemain, pour estre aussi plus asseuré de sa promesse et sa foy. Quand il fut devant luy, il luy fit un très-bon et honorable recueil, et luy fit dire par son truchement, que la fortune à luy advenue, de perdre des villes et seigneuries, c'estoit

chose commune et usitée, et qu'il ne s'en donnast trop de mélancholie, puis qu'il vivoit avec grand honneur; et qu'il ne se donnast peine de sa promesse, et qu'il s'en iroit seurement avec toute sa compagnie. Dont Monsieur le Grand-Maistre l'en remercia très-humblement, et puis s'en retourna. Le lendemain, il vint à cheval dans la ville, et y entra par la bresche d'Espagne tout à cheval. Aussi il vit la ville et la tour de Saint-Nicolas, qui avoit esté celle de toutes qui avoit mieux fait teste; et s'en retournant, il passa par-dedans le palais de Monsieur le Grand-Maistre, et estant dans la salle, il demanda où estoit le Grand-Maistre, et dit qu'on le fist venir, et n'avoit avec luy que deux personnes seulement, Achmet Bascha et un jeune homme qu'il aymoit, et ne voulut qu'autres y entrassent; et quand le Grand-Maistre fut venu, il luy fit dire en Grec par ledit Bascha, qu'il n'eust pensement de rien, et qu'il fist ses affaires à loysir; et que s'il n'avoit assez de terme de celuy qu'il luy avoit donné pour les faire, qu'il luy en donneroit davantage et tant qu'il voudroit. Ledit Grand-Maistre l'en remercia, et ne luy demanda seulement qu'il tinst sa promesse. L'autre luy respondit qu'il le feroit, et qu'il n'entrast en doute, ny d'aucun desplaisir; ce qu'il fit. Après, il alla voir l'église de Saint-Jean et la grande place, bien-ayse d'avoir conquis si belle, bonne et riche place, qu'il faut bien dire telle, puis que Monsieur le Grand-Maistre offrit de luy payer toute la despense qu'y avoit faite le Grand-Seigneur, et qu'il s'en allast; ce qu'il refusa, et renvoya bien loin.

Il falloit bien dire qu'il eust de grands moyens, et toute la religion, et que cette place leur apportast revenus, moyens et butins. Aussi estoit-elle

située très-bien et commodément pour faire de grandes prises sur la Turquie et Syrie, et sur les marchands qui traffiquoient de l'une à l'autre. De plus, c'estoit un vray et bon port et seureté d'abordage à tous les marchands Chrestiens qui traffiquoient en Levant d'une infinité de richesses. Qui voudra sçavoir plus amplement des merveilleuses particularitez qui se sont passées à ce siége, lise un vieux livre roman que j'ay veu, fait et composé de ce siege par Frere Jacques, bastard de Bourbon, qu'il dédia à Frere Philippes de Villiers-l'Isle-Adam, son Grand-Maistre, dont j'ay appris une partie de ce que je viens d'escrire; et une autre de plusieurs vieux Commandeurs que j'ay veus à Malthe, et mesme un vieux Grand-Prieur de Champagne, qui y estoient, et sur-tout aussi de Monsieur le Grand-Maistre Parisot, qui s'y trouva dedans en ses plus tendres années, lesquels tous faisoit très-beau voir et ouyr en discourir.

Pour parler à cette heure du siege de Malthe, comme je tiens dudit Monsieur le Grand-Maistre et d'autres vieux Commandeurs, il a esté aussi grand et rude, voire plus que celuy de Rhodes, si l'on veut considérer la force de la place, qui n'estoit nullement esgale à celle de Rhodes, qui de tout temps, avoit tousjours esté bonne et forte, et encore mieux rabillée et fortifiée de Messieurs les Chevaliers, depuis qu'ils la prindrent et la garderent deux cent quatorze ans, ainsi que j'ay dit. Car, enfin, comme disent les bons architectes et ingénieurs, il n'y a que fortifications de murailles vieilles, non pas trop aussi, et vieux rempart et terre-pleins; au-lieu que Malthe ne pouvoit avoir esté faite ny fortifiée que depuis quelques quarante ans, que l'Empereur leur donna; et

pour ce, neuve fortification n'est si bonne que l'autre.

Pour quant à la batterie, elle fut plus grande que celle de Rhodes, envers laquelle on s'ayda plus de la mine que de la force du canon; et fut tiré à Malthe soixante et dix mille tant de coups de canon. De plus, Malthe fut assaillie de meilleurs hommes que Rhodes; car en ces temps, les Turcs ny les Janissaires n'estoient si-bien aguerris ny armez, s'estant fort peu encore appris et accoustumez aux harquebuzes, comme ils ont fait depuis, à nos despens, aux guerres qu'ils nous ont faites depuis en Hongrie, par terre et sur nos mers, en tant de combats qu'ils ont baillez du temps de l'Empereur Charles et le Roy d'Espagne; et se sont si-bien addextrez et appropriez à ces harquebuzes, que gueres plus ils font estat des arcs et flesches. Je dis les vieux et aguerris soldats des gardes de leurs ports et places, et sur-tout les renégats d'Alger, que Dragut emmena à Malthe, qu'on disoit paroistre par-dessus les autres en valeur et en bonnes armes.

Outre encore, Monsieur le Grand-Maistre de Rhodes ne fut circonvenu, ny surpris, comme celuy de Malthe; car il le sçeut plus de trois mois avant; et mesme le Grand-Seigneur lui envoya une patente, pour le sommer de luy rendre la place amiablement et courtoisement, avec protestation grande et serment fait, qu'ils n'auroient de luy nul dommage ny desplaisir; et ceux qui s'en voudroient aller ailleurs avec leur avoir et famille, faire le pourroient librement et en toute seureté, jusqu'à aucuns qui voudroient prendre solde soubs luy, qu'il les traitteroit et appointeroit très-bien: et, en cas de refus, les menaçoit de feu, de sang,

de renverser leur ville et chasteau de fond-en-comble, sans-dessus-dessous. et les personnes rendre esclaves misérables, ou les faire mourir, comme ils en avoient fait et faisoient à d'autres tous les jours. Les Rhodiens furent ainsi advertis et menacez de bonne heure; mais les Malthois ne le furent point. Tant s'en faut, comme j'ay ouy dire à Monsieur le Grand Maistre, que la coustume de Sultan Soly-man avoit tousjours esté de ne faire arborer jamais son estendart de mer, ny faire sortir ses armées que le propre jour de Saint-George, par une certaine dévotion qu'il portoit au Saint, et superstition qu'il avoit de ce jour; et qu'à cette fois, il avoit anticipé, et avoit fait partir cette armée huict jours avant. Aussi dirent-ils puis après, que cela leur porta malheur, et que l'entreprise en réussit mal.

D'hommes devant Malthe, il n'y en avoit pas tant que devant Rhodes. Il s'en falloit plus de trois parts; car il n'y avoit que cinquante à soixante mille hommes de guerre, mais tous bien choisis, comme ils le firent bien paroistre en leurs assauts et combats.

D'artillerie devant il y en avoit bien autant, puis qu'il y avoit tant de galeres Mahommes, navires, galliotes, et fustes, mais non si grande quantité de bombardes qu'ils appelloient ainsi. Toutesfois il y en avoit six gros doubles canons de fonte, les mieux faits et polis que je vis jamais, ainsi qu'en fit la monstre un qu'ils laisserent, et ne purent emporter, de haste qu'ils eurent en leur embarquement, que nous vismes sur le port estendu puis après en signe de trophée. La place de Malthe fort petite, et Rhodes fort grande, et fort peuplée.

Tant d'autres raisons y a-t-il pour faire trouver

le siege de Malthe plus furieux que l'autre, que je n'allégueray point; si non que Monsieur le Connestable, en oyant discourir le chevalier de la Roche au Roy, dit, celuy de Malthe emporter l'autre, bien qu'il n'eust voulu rien oster à son oncle le Grand-Maistre. Aussi fut-il bien besoin à tous ces braves Chevaliers Malthois, Capitaines et soldats, qui estoiens léans, de se bien deffendre, et se servir de la sage conduite de leur Grand-Maistre-Général.

On disoit lors que Dragut, quand il arriva là-devant, n'approuva jamais à Rostan Bascha le Général cette entreprise, et porta cet honneur testimonial à Monsieur le Grand-Maistre, qu'il avoit veu et connu prisonnier, comme j'ay dit ailleurs, que le Grand-Seigneur devoit avoir fait plustost, ou plus tard attendu, cette entreprise, qu'un tel Grand-Maistre ne fust point esté le commandant; car il le tenoit pour le plus grand Capitaine, avec qui jamais les Turcs avoient eu affaire. Et certes il disoit vray.

Que s'il eust vescu, il leur eust donné de l'affaire; car il avoit résolu de venir trouver le Pape, l'Empereur, le Roy d'Espagne, et autres Princes Chrestiens, en passant pays, et les prier tous, et les induire à se croiser et armer contre les Turcs, et de leur proposer la guerre si aysée et si facile, qu'à l'ouyr discourir, comme je l'ouys un jour l'espace d'une grande heure, il n'estoit qu'à tenir que le Turc n'eust eu de terribles venuës: et se faisoit fort de faire armer et révolter aysément toute la Grece, en luy fournissant armes et peu d'argent. C'estoit chose résolue en luy, de s'acheminer ainsi vers ces grands Princes. Mais sur cela la guerre civile vint en France, qui l'empescha de partir; car il vouloit

sur-tout voir le Roy Charles, son Roy naturel, de la jeunesse duquel il avoit ouy dire beaucoup de bien, et en espéroit beaucoup de son ayde, et de ses braves sujets François, sans lesquels, disoit-il, il ne pourroit bien conduire sa besogne.

Je pense qu'il eust fait beau voir ce grand Prince, (d'autre qualité, représentation et suffisance que Pierre l'Hermite de jadis,) faire un tel voyage, et près de nos grands Princes. Je le peux bien appeller Prince; car j'ay veu des Roys et Princes n'estre point si honorez de leurs subjects, comme ce Grand-Maistre l'estoit de ses Chevaliers de toutes nations Chrestiennes, autant pour son grade, que pour sa valeur et vertu. Le pape Pie V, après sa victoire, le voulut honorer du chapeau de Cardinal, comme son prédécesseur le Grand-Maistre d'Aubusson, et de frais a esté le Grand-Maistre Verdalle. Mais il le refusa tout-à-trac; disant que la croix blanche ne sieoit pas bien sur le rouge comme sur le noir. Aussi n'estoit-ce pas un habit bien convenant à un grand Capitaine fraischement victorieux, qui estoit coustumier de braver, s'enorgueillir, et triompher de son grand honneur acquis: et là-dessus, prendre un habit ecclésiastique, pour s'humilier, comme certes il le faut envers Dieu de la grace qu'il luy a faite; mais envers le monde il faut manifester superbement sa gloire, comme faisoient ces braves Empereurs Romains, qui tournant de leurs belles victoires, n'entroient en triomphe en habits de pontifes, mais en glorieux Empereurs qui venoient de tuer, tirer sang, et conquérir. Ainsi donc refusa Monsieur le Grand-Maistre la robbe cardinalle, et se contenta de la sienne, et de ses belles armes, qu'il avoit porté sur son corps, et avoit encore espérance de les porter.

Sur-quoy je feray ce petit conte, que, quand nous estions à Malthe, la Feste-Dieu vint à escheoir et à se célébrer, à la procession de laquelle tout le monde ne faillit de s'y trouver, tant Monsieur le Grand-Maistre, Messieurs de la grande-Croix, Commandeurs, Chevaliers, que nous autres François et autres gens de guerre : et pour quant à moy, je dis que c'estoit la plus belle que je vis jamais; car elle estoit accompagnée de dévotion et de guerre tout ensemble, et d'une très-belle et grande noblesse; et passant devant le port, se fit une très-belle et longue salve d'artillerie et escopetterie de galeres, du gallion, et autres vaisseaux qui estoient-là en assez bonne quantité, et dura fort longuement et long-temps, et la poudre n'y fut nullement espargnée. L'on en voulut faire ce jour une par-dessus toutes, tant parce que l'an passé on ne l'avoit pu célébrer que fort peu, à cause du siege, que pour en rendre de plus encore graces à Dieu de leur victoire. Cet honneur ne luy estoit point mal employé, comme bien deu à nostre maistre.

L'église estoit parée et tapissée d'une fort belle tente de tapisserie, où estoient fort bien portraits tous les Grands-Maistres qui avoient esté depuis leur institution, et mesme depuis Rhodes pris, tous vestus avec leurs grandes robbes noires, et leurs grandes croix dessus, fors six ou sept qui estoient armez de toutes pieces et salade en teste. Je fus curieux de demander à un Commandeur de la grande-croix, pourquoy ceux-là estoient armez plustost que les autres? Il me respondit, parce qu'ils avoient fait pour leur religion des prouësses plus hautes, plus grandes, et plus signalées, et mieux combattu et battaillé que les autres, ainsi

qu'avoit fait celuy qui prit Rhodes, et les autres qui tindrent les sieges. Je ne me souviens pas bien ce qu'avoient fait les autres. Voilà une très-belle marque d'honneur, ainsi paroissante par-dessus les autres.

J'ay ouy dire à plusieurs Chevaliers, que si mon-dit Sieur le Grand-Maistre ne fust mort si-tost, pour le seur, il vouloit faire quelque grand exploit de guerre et de conquestes, ou secouru ou non de quelque grande ligue des Princes Chrestiens. Mais il s'asseuroit fort du Roy d'Espagne, qui estoit le meilleur et plus fort appuy de ses desseins, et de quelques Seigneurs et Gentils-hommes particuliers François, et sur-tout d'aucuns de nous autres qui estions-là, qui luy avions promis la pluspart que je sçay bien; car nous ne demandions pas mieux. Je m'asseure bien que le comte de Brissac n'y eust pas failly, quand il eust deu avoir tout son bien de France confisqué, et son corps banny. Je sçay bien ce qu'il m'en dit, et Monsieur de Strozzy aussi; car ils aymoient et honoroient fort ce Grand-Maistre, et desiroient fort, et plusieurs de nous, mener les mains soubs luy. Aussi cet honnorable homme nous faisoit beaucoup d'honneur et très-bonne chere. Tant que nous fusmes là, il nous logea et deffraya tous, et estions force bouches : et bien malheureux estoit celuy qui despartissoit mal content; car il nous faisoit à tous meilleur traittement et honneur, qu'il ne nous appartenoit. Aussi la despense estoit trop excessive, pour en venir sortir d'une autre qu'il avoit faite pour le siege. Mais il se sentit tant honoré et glorieux dequoy nous autres François estions venus à luy si librement offrir nos vies et nos biens, qu'il en faisoit une grande ostentation

et

et gloire, qu'il ne pouvoit garder de la manifester aux autres nations. Aussi ce bon Seigneur voulut-il faire enregistrer tous nos noms dans le grand et principal papier de leur thrésor, et le garder là dans les archives à perpétuité.

Il estoit généreux, splendide, magnifique et libéral; et pour entretenir sa splendeur, libéralité et magnificence, il s'advisa d'armer deux galeres à soy, outre celles de la Religion, et en fut Capitaine Monsieur de Romegas de l'une, et Monsieur de Saint-Aubin de l'autre; mais Monsieur de Romegas commandoit à toutes deux, et Monsieur de Saint-Aubin luy obéyssoit, tous deux François et Gascons, et tous deux fort braves et vaillants, et fort renommez, et très-heureux, et sur-tout Monsieur de Romegas, qui a esté tel, qu'avec ses deux galeres, il a battu et rebattu les Turcs plus ordinairement que n'a jamais fait Capitaine Chrestien depuis nos temps, je mets à part les Généraux des grandes armées; et a esté plus parlé de Romegas en Turquie et en Grece, que de nul autre: si que j'ay veu des esclaves Turcs en chanter des chansons sur leurs grandes guiternes, qui avoient esté faites et composées en Turquie et Constantinople, et en leur langue, où ils racontoient de ses vaillances et de ses prises qu'il avoit faites sur eux, qui sont esté fort grandes. Aussi sans elles, Monsieur le Grand-Maistre n'eust sçeu tant despendre.

Ledit Monsieur de Romegas, avec ses deux galeres, ne faisoit jamais difficulté d'attaquer cinq ou six galliottes Turquesques d'Alger, et tousjours les battoit, ou les mettoit à fond, ou en amenoit. Avec ce qu'il estoit fort vaillant, il estoit fort sage et rusé Capitaine. Il sçavoit bien prendre son party, et aller faire ses prises où il falloit, et bien à point.

Je fus une fois avec luy en cours, et trouvasmes une nauf Vénitienne, que le calme avoit pris. Elle pouvoit monter à cinq cent tonneaux. Il alla droit à elle, et n'avoit que sa seule galere. Nous la trouvasmes fort leste, et en defiense de pavezades et d'extrapontins à l'entour de la nauf et de la gondolle tirée à eux, et remplie d'eau contre le feu. Monsieur de Romegas ayant reconnu la bandiere de Saint-Marc, ne voulut passer outre, ny laisser joüer le canon de courcie, bien qu'aucuns luy conseillassent; mais il estoit sage; il ne fit seulement que commander d'amener, faire sortir la gondolle en mer, et sçavoir s'il y avoit robbe de contrebande, et prendre langue d'où ils venoient, et puis les recommanda à Dieu et à leur chemin. Il se faisoit bien fort de l'emporter, s'il ne fust esté vaisseau chrestien.

Quand il alloit en Grece, et que ses gens prenoient terre pour aucuns rafraischissements, et bois, et eau, vous eussiés veu les bonnes gens et femmes de village, luy porter des poulets, des fromages, des laitages, des œufs, des fruits, bref de ce qu'ils avoient de leurs petites mesnageries et commoditez, seulement pour le voir; et l'ayant veu, s'en retournoient en grande admiration, joye et contentement. Bref, c'estoit un très-grand Capitaine, et grand ennemy des Turcs, et qui n'estoit jamais à son ayse, qu'il ne leur fist guerre; ce qui fut cause de son malheur et de sa mort: d'autant que voyant le Grand-Maistre, succédé à Monsieur Parisot, fort lent et négligent en son estat, et ne faire point les actions de son prédécesseur pour la guerre, il machina contre luy pour l'oster de son estat comme indigne, et fit de grandes brigues parmy ses compagnons, dont plusieurs grands

Princes en conçeurent contre luy hayne et grand mescontentement. Je sçay bien ce que j'en ouys dire un jour au Roy, car les Grands sont ennemys mortels des petits, qui se révoltent contre leurs supérieurs : et luy donna un très-grand blasme, et qu'il seroit contre luy-mesme, et mesme envoya à Malthe pour s'offrir au Grand-Maistre. Le Pape y envoya aussi, pour appaiser cette rumeur, et manda de venir Monsieur de Romegas à Rome, où estant fut fort admiré et bien veu de sa Sainteté; mais pourtant on dit qu'il se trouva empoisonné, dont il mourut. Toutesfois son enterrement fut fort honorable et pompeux, et tel que le Grand-Maistre n'en eust sçeu avoir de pareil. Ce fut grand dommage de ce grand Capitaine ; car après Monsieur le Grand-Maistre Parisot, ç'a esté le premier de tous les siens. Que s'il fust esté Grand-Maistre, il eust fait de grandes choses. On dit qu'un homme, après qu'il a évité un grand malheur extraordinaire et extrême, l'heur l'accompagne par après bien grand, ainsi qu'il fit un jour dans le port de Malthe, qu'il vint une bourasque de mer qui luy renvoya et remit en un instant sa galere sans-dessus-dessous, et luy qui estoit endormy seul dans la chambre de pouppe, demeura léans engagé de telle façon, qu'il luy fallut ouvrir sa galere par le ventre, et y faire un trou par où il sortit, qui fut un grand miracle. Du depuis, il fut grandement heureux.

Son compagnon, Monsieur de Saint-Aubin, fait de sa main et de Monsieur le Grand-Maistre, a esté aussi un très-bon Capitaine et l'a monstré en beaucoup de beaux combats, butins et belles prises faites au profit de la religion et du sien aussi : car il a fait bourse et argent en banque, ainsi que

Monsieur de Romegas en avoit force. Aussi-bien fou est celuy qui s'oublie, et qui à la main à la paste n'en prend comme l'on dit. Quand nous estions à Malthe, Monsieur le Grand-Maistre envoya Saint-Aubin en cours, et pour prendre langue de l'armée, de laquelle il estoit incertain si elle venoit à Malthe; et s'en retournant, il trouva deux grandes galliottes d'Alger, qui estoient au nepveu de Dragut. Il les chargea, les combattit, en mit une à fond, et l'autre l'emmena à Malthe très-glorieusement et heureusement, qui fut le très-bien venu et fort estimé.

Ces deux bons Capitaines avoient deux braves Lieutenants et fort vaillants : l'un, le chevalier de Lussan, aujourd'huy Grand-Prieur de Saint-Gilles, de Monsieur de Romegas; et l'autre, le chevalier de la Douze, de Saint-Aubin : tous deux depuis Commandeurs, qui ont bien assisté leurs Capitaines.

C'est grand dommage que ces braves et vaillants Chevaliers Malthois ne sont mieux assistez des Princes Chrestiens, et n'ont de plus grands moyens en leur religion. Tant s'en faut qu'en nostre France on les a mis à la taxe de l'alliénation du temporel de l'église comme les autres ecclésiastiques, qui est une grande conscience, oster à ces gens de bien, d'honneur et de valeur, leur bien qu'ils exposent tous les jours avec leurs corps contre les Infideles et ennemys de la foy, et n'estant qu'une petite poignée d'honnestes gens, font peur à toute la Turquie, qui fut cause du siege de Rhodes et de Malthe, les Turcs voulant fort oster cette espine de leur pied. A la prise de la ville d'Affrique, et au grand assaut qui fut donné, furent tuez trente Chevaliers, et autant de blessez. Estoit-ce s'espar-

gner, pour si petit nombre qu'ils paroissent en leur religion ?

A cette premiere vente ecclésiastique, Messieurs lesdits Chevaliers y estoient compris : mais Monsieur l'Admiral se trouvant au Conseil, lors que cela fut proposé, s'y opposa, et dit tout haut que c'estoit leur faire tort, et n'y devoient estre compris, et y publia fort leur valeur et vertus. Enfin, il débattit et opiniastra si-bien entre les plus grands Prélats, mesme Monsieur le Cardinal de Lorraine, que je sçay qui y estoient, qu'il le gagna et l'emporta pár-dessus eux. Je le sçay bien; j'estois alors à la Cour, et sçay encore ce que j'en ouys dire une fois à Monsieur le Grand-Maistre, et l'obligation qu'ils en avoient tous à Monsieur l'Admiral. Du depuis, ils l'ont trouvé à dire, et y sont esté compris, aussi-bien que les autres. Ces pauvres gens ne devoient point avoir telles rognures en leur bien, car ils n'en ont pas trop : et si peu qu'ils en ont, il ne leur vient qu'après l'avoir bien gagné, par longs services, peines, travaux, mal-ayses, maladies et blessures, et lors qu'ils sont vieux et cassez, qu'ils n'en peuvent plus, et n'ont temps, commodité ny plaisir d'en jouyr, ils en ont tellement quellement.

Pour finir, je dis avec tout un monde, que Monsieur le Grand-Maistre Parisot a esté un très-grand Capitaine. Il en avoit toutes les qualitez. Outre sa vaillance et capacité, il estoit un très-bel homme, grand, de haute taille, de très-belle apparence et belle façon, point esmeu, parlant très-bien en plusieurs langues, comme bon François, Italien, Espagnol, Grec, Arabe et Turc, qu'il avoit appris estant esclave, tant parmy les Turcs, qu'ailleurs. Je l'ay veu parler toutes ces langues, sans aucun

truchement. Je vous laisse à penser, si avec toutes ces belles qualitez, quand il fust esté en présence et en discours avec tous les grands Princes qu'il vouloit araisonner, cè qu'il eust sçeu dire très-bien pour les esmouvoir à la ligue très-sainte.

Il mourut, après avoir desseigné et basty et construit la nouvelle ville de Malthe, qu'on peut dire aujourd'huy la plus forte ville de la Chrestienté, et avoir si-bien logé Messieurs les Chevaliers, qu'à jamais ils sont invincibles. Dieu le veuille! C'est assez parlé de luy : encore, pour un si grand subjet, pensay-je n'y avoir pas bien atteint, ny satisfait ; mais on excusera à mon imbécillité.

ARTICLE IV.

M. DE LA NOUE; *à sçavoir à qui l'on est plus tenu, ou à sa Patrie, à son Roy, ou à son Bienfaicteur?*

J'ESTOIS un jour en une honneste compagnie d'honnestes Seigneurs et Dames : et ainsi qu'on se rencontre à discourir parmy ces honnestes personnes de plusieurs et divers subjets, nous vinsmes à tomber sur Monsieur DE LA NOUE, duquel on ne se peut assez saouler de dire les biens, les vertus, les valeurs et les mérites qui estoient en luy ; si-bien qu'il fut tenu estre resté le plus grand Capitaine que nous eussions aujourd'huy en France. On conta comme estant sorty page d'avec le Roy Henry son maistre, il fit son apprentissage d'armes soubs luy en deux voyages qu'il fit en Picardie et

frontieres de Flandres, où luy-mesme tousjours estoit Général et conducteur de ses armées. Aussi les plus vieux Capitaines ne luy eussent sçeu rien apprendre soubs un si bon maistre et guerrier, puisque soubs meilleur il ne pouvoit. Ledit Seigneur de la Nouë apprit donc là ses rudiments de guerre : puis s'en alla en Piedmont avec Monsieur d'Amville, comme j'ay dit ailleurs, où il se trouva en plusieurs combats, et mesme en un qui fut fait au pont d'Asture (1), où il y eut une deffaite de cinq cent Espagnols naturels, qui le firent fort valoir et estimer.

Nos guerres civiles estant survenues, il se mit à suivre le party de la religion, de laquelle il estoit grand zélateur : et aussi que Monsieur l'Admiral, voyant sa suffisance, l'avoit attiré, pour autant se descharger de son grand faix, ainsi qu'il le servit très-bien, et le soulagea fort : car dès-lors il commençoit à estre bon Capitaine, d'autant qu'il aymoit fort à lire ; et ce qu'il lisoit, il le pratiquoit très-bien quand il estoit en sa charge de guerre ; et aussi qu'il en aymoit fort à discourir, comme je l'ay fort ouy attentivement bien souvent, et appris de luy-mesme au voyage d'Escosse, que nous fismes lors que nous allasmes conduire la pauvre feue Reyne de France martyrisée (2).

La seconde guerre venue, il fit un grand service à son party; car Messieurs le Prince, l'Admiral et d'Andelot, ayant assiégé le Roy dans Paris à demy, eux estant dans Saint-Denis, ils donnerent la charge à Monsieur de la Nouë d'aller surprendre Orléans : ce qu'il fit facilement, par le moyen du

(1) Pont-de-Sture.

(2) Marie Stuart, Reine d'Ecosse. *Voyez son Article ci-dessus, Tome II.*

Baillif Grelot et ceux de la ville, qui estoient quasi tous la pluspart partisans de la religion; mais il restoit la citadelle, qui estoit bonne et bien munie d'artillerie, qui foüettoit ceux de la ville, il ne faut dire comment. Mais Monsieur de la Nouë la battit et l'assaillit si-bien, qu'à la longue d'un mois ou trois sepmaines l'emporta, cependant que les autres amusoient le Roy et ses forces, qui ne put la secourir; car s'il les eust divisées pour y aller, ils ne demandoient pas mieux.

Les troisiesmes troubles revindrent puis après, où mondit Seigneur de la Nouë fit encore mieux; car ayant Monsieur d'Andelot, un autre grand Capitaine avec soy, et toutes les forces huguenottes de la Bretagne, Normandie, le Mayne, le Perche, l'Anjou et autres provinces, fallut passer la riviere de Loyre, estant Monsieur de Montpensier d'un costé, et Monsieur de Martigues de l'autre. Nonobstant la passerent bravement, sans grande perte de leurs gens, et une bien grande de la trouppe de Monsieur de Martigues; car il perdit son Enseigne, Monsieur d'Ourches de Dauphiné, brave et vaillant Gentil-homme, s'il en fut oncques, et fort mon amy, duquel la perte emporta plus que tout ce que Monsieur d'Andelot put perdre. La riviere se passa donc en despit de tout obstacle, Monsieur d'Andelot y travaillant d'un costé, et Monsieur de la Nouë de l'autre. Toutes ces forces huguenottes estant assemblées, elles prindrent Saint-Jehan, Cognac, Xainctes, Pons, Blaye, Angoulesme et plusieurs autres.

Monsieur, frere du Roy, nostre Général, emmena son armée: si-bien qu'en un an il leur livra deux battailles, celle de Jarnac, et l'autre de Montcontour; ès-quelles toutes deux Monsieur de la

Nouë fut pris en vray homme de guerre, encore qu'en celle de Jarnac luy fallust combattre, ayant la fievre quarte. Les Princes et Monsieur l'Admiral estant allez en Gascogne et Languedoc, il demeura avec le comte de la Rochefoucaut en Xainctonge, Angoulmois, Poictou et autres pays de leur conqueste, Gouverneur, dont il s'acquitta bien; car il deffit Puygaillard, qui avoit six ou sept cent chevaux, et le régiment des Gardes qui s'estoit sauvé dans Lusson, qu'il prit à sa mercy : là où il usa d'une grande courtoisie de guerre; car il le renvoya avec toutes ses armes, enseignes et tabourins, comme point vaincu. Dequoy fut fort loué d'un chacun, et le vis fort louer à la Reyne et au Roy, comme de chose inouye et peu advenue.

La paix se fit, et le comte Ludovic de Nassau alla faire ses entreprises en Flandres, demandant pour son second Monsieur de la Nouë; et firent prou pour un commencement : mais ils eurent en barbe ce grand Capitaine le duc d'Albe, qui les empescha soudain de parachever leur besogne, et leur emporta Valenciennes, par le moyen de la citadelle qu'ils n'avoient pas; et puis les alla assiéger dedans Mons en Haynaut, où ledit Comte estant tombé malade, ce fut à Monsieur de la Nouë à supporter le faix du siege de tout : mais, n'en pouvant plus, fut contraint d'en sortir par une très-belle et honorable composition, avec pourtant une très-grande admiration et estime qu'il laissa de luy au duc d'Albe et à toute son armée.

Le massacre de la Saint-Barthelemy s'estant ensuivy, fut envoyé querir jusques en Flandres par nostre Roy, pour l'envoyer à la Rochelle, et la solliciter de luy rendre son obéyssance. (Cecy est une autre paire de manches, et longues à coudre,

que j'espere dire ailleurs, et à propos.) Mais il n'y put rien gagner : et fallut qu'il en sortist sans rien faire, si-non d'avoir donné une bonne leçon et instruction pour se bien deffendre, qu'elles nous cousterent la perte de vingt mille hommes; car quand il y entra, ils estoient au bout de leur rollet, ainsi que luy et eux m'ont dit.

Ce siege nous porta la paix, qui ne dura gueres; car le Roy de Pologne s'en estant allé en son nouveau royaume, les armes se prindrent au mardy-gras, en Normandie Monsieur le comte de Montgommery chef, et en Xainctonge et Guyenne Monsieur de la Nouë chef, où pourtant il fut grandement blasmé des siens mesmes de n'avoir secouru jamais ceux de Lusignan assiégez, d'un seul homme, non pas d'une seule allarme, en trois mois que le siege dura. Et j'en ay veu plusieurs soldats, qui estoient dedans, s'en plaindre, disants: *Monsieur de la Nouë nous a fort bien nouez, mais il nous a mal desnouez.* Mais pour cela, ne le faut mesestimer; car possible il n'avoit pas le moyen. Si a-t-on veu des places secourues de nostre temps pourtant, et plus mal-aysées que celle-là. Je m'en rapporte à ce qui en est. Je luy en ay veu dire des raisons, alors que ce siege duroit, m'ayant le Roy depesché de Lyon vers luy, lors qu'il fut de retour de Pologne, pour ouvrir quelques propos de paix.

Or, ayant Monsieur, frere du Roy, conçeu quelques mescontentements contre sa Majesté, et soufflé par les Huguenots, qui n'avoient plus un grand chef, et qui avoient pris à propos cette occasion de mescontentement, il s'en alla de la Cour. Monsieur de la Nouë, dès le siege de la Rochelle, avoit commencé à le desbaucher. Je sçay ce que

luy en dis, me doubtant bien de quelque chose, et qu'il y avoit quelque anguille soubs roche; mais il me nioit tout; et de tant plus qu'il me faisoit ces protestations, je luy repliquois tousjours (car nous estions très-grands amys, et la pluspart du temps couchions ensemble,) qu'il mettroit ce Prince à mal. Enfin, le voilà aux armes et hors de la Cour. Monsieur de la Nouë le va trouver vers le Poictou avec ses forces, où je le vis, et luy ramenteus bien ses anciennes protestations qu'il me faisoit devant la Rochelle. Mais la Reyne-mere, qui estoit toute bonne et très-sage, ne cessa jamais qu'elle n'eust accordé les deux freres. Si-bien que le Roy de Navarre, s'en estant aussi desparty de la Cour quelques six mois après, Monsieur fut esleu chef général de la religion, comme luy appartenoit, puis qu'il en estoit des fermes, et veu sa grandeur. Monsieur de la Nouë l'assista tousjours si-bien en ces guerres de Gascogne, que luy, qui estoit jeune Prince, et peu pratiqué aux armes, mais pourtant vif et de gentil esprit et courageux, moitié de son instinct, et moitié de ce qu'il voyoit faire à Monsieur de la Nouë, l'imitoit, et fit si-bien, que c'est aujourd'huy un des grands Capitaines, et Roys, et Princes de la Chrestienté.

Le Roy de Navarre, la paix venue, le fit sur-intendant de sa maison, qui estoit un très-grand honneur pour luy. Mais ayant esté appellé par le Prince d'Orange et les estats des Pays-Bas, sur le resonnement de son nom et de ses beaux faicts qui s'espendoient par-tout, fut esleu par eux leur Mareschal-général-de-camp, et supplié de l'accepter, avec de beaux partys et appoinctements qu'ils luy présentoient, il quitta cette sur-intendance; et luy, qui n'estoit si bon œconome comme

bon guerrier, changea le ménage avec la guerre, qui luy estoit plus propre. Ainsi que le Roy François I sçeut très-bien remonstrer une fois à feu Monsieur de la Pallice, dit Mareschal de Chabanes : lequel desirant (à son advénement à la couronne) récompenser Monsieur de Boissy, qui avoit esté gouverneur de son enfance, et ne sçachant estat en son royaume plus propre pour luy que celuy de Grand-Maistre, pria Monsieur de la Pallice de luy résigner l'estat de Grand-Maistre, qu'il avoit eu du Roy Louys XII, et qu'il le feroit en eschange Mareschal de France; estant bien plus de raison que luy, qui, toute sa vie, avoit manié les armes, eust un estat qui luy fust plus convenable à sa profession, à son mestier et exercice, qu'un autre où il n'avoit jamais esté bien nay, ny bien advenant. Ainsi, par ces belles raisons, l'eschange se fit. J'ay dit cecy ailleurs, mais c'est tout un.

Monsieur de la Nouë en fit de mesme, lequel quitta le bureau, et la marmite, et l'œconomie du Roy de Navarre, pour aller guerroyer en Flandres. Monsieur de Strozze et moy le vismes partir de France : et sans Monsieur de Strozze, je m'estois desbauché et résolu d'aller avec luy; mais il me retint, et me pria de n'y aller point. Que maudicte soit l'heure que je le crus! Car je serois maintenant mort avec gloire, ou je vivrois plus heureux que je ne suis. Ce n'est pas la premiere fois que mondit Sieur de Strozze a retardé aucunes bonnes fortunes qui se sont présentées à moy; mais je l'aymois tant, qu'il disposoit de moy comme il vouloit.

Voilà donc Monsieur de la Nouë en Flandres, où il fut reçeu avec une très-grande joye, allé-

gresse et admiration de tous les estats, qui pour lors avoient une armée de cinquante mille combattants, et vint bien à poinct d'avoir recouvert pour ce coup un si grand Capitaine ; d'autant que Dom Juan d'Austrie leur donna pour un matin une camisade si chaude et si serrée, que, sans la bonne conduite et l'assistance de Monsieur de la Nouë, et la vaillance de sept ou huict cent François qui se trouverent là, qui ne faisoient qu'arriver, toute leur armée estoit deffaite, comme les Espagnols le sçeurent très-bien dire.

Je ne conteray point les beaux exploicts d'armes qu'il a faits, les beaux combats, les belles rencontres, et sur-tout les prises de villes fortes et imprenables qu'il a emportées par surprises, par escalades, voire en plein jour, et mesme celle où il prit le comte d'Aiguemont, bien jeune alors en tout, mais depuis qui s'estoit bien fait, ainsi qu'il le monstra derniérement en la battaille d'Yvry, où il mourut à la teste de ses trouppes aussi vaillamment que jamais homme mourut en guerre, et fit bien paroistre qu'il estoit fils de pere, et que s'il eust vescu autant que luy, se fust rendu esgal à luy : car il estoit vaillant; et tout vaillant, avec le temps, et si nature luy donne le loysir de vivre, se fait grand Capitaine, comme je le tiens des Grands.

Enfin, comme Mars est tousjours douteux, autant que Dieu qu'ayent jamais inventé les Poëtes, tourna la chance à Monsieur de la Nouë, et fut pris en une rencontre petite. Petite l'appelle-je; car il n'avoit qu'une poignée de gens : et de cette rencontre et prise (de laquelle j'espere parler ailleurs) estoit chef le marquis de Richebourg, autrement dit le marquis de Ranty; lequel, au commencement

que Monsieur de la Nouë alla en Flandres, (ainsi que je le tiens de plusieurs Capitaines qui estoient avec luy,) estoit fort nouveau, suivant le party des Estats, et apprenant ses principales leçons de Monsieur de la Nouë, se rendit en un rien si bon Capitaine, qu'il est mort (ayant changé sa robbe) l'un des bons que le Roy d'Espagne eust là-bas. Il mourut à cette estacade d'Anvers. J'espere en parler ailleurs, pour estre l'une des belles choses qui aye esté faite en ces guerres civilles Gauloises.

Ledit Marquis ne traitta mondit Sieur de la Nouë à sa prise comme il devoit, et comme le disciple le devoit à son maistre, et fit fort peu de cas de luy, comme de l'inconnu à l'inconnu. Pour fin, il fut livré à l'Espagnol, qui le met en une prison si estroicte, qu'il n'en sçeut jamais sortir qu'au bout de cinq ans et demy, qu'il fut délivré par le moyen de Messieurs de Guise et Lorraine, où il y eut de très-grandes cérémonies, que, sans ces deux Princes, mal aysément il fust sorty. Je le sçay aussi-bien qu'homme de France, pour en avoir parlé à feu Monsieur de Guise pour luy, assez de fois; et la premiere fois ce fut à la chambre de la Reyne à Saint-Maur, après la route de Monsieur d'Estrozze vers le Portugal.

Estant donc sorty, et accomply quelques solemnitez promises en sa délivrance, l'occasion se présentant pour servir le Roy, partit de Sedan avec quelques trouppes; et se joignant avec quelques partisans du Roy, (comme avec Monsieur de Longueville le Général, et qui pour son age promettoit d'estre un jour aussi grand Capitaine qu'aucun de ses généreux ancestres,) il vint droit à Senlis, que pour lors Monsieur d'Aumale tenoit estroictement assiégé: et encore qu'il fust beaucoup plus

fort, Monsieur de la Nouë ne refusa le combat, et luy livra la battaille, si bien mise en ordre, si bien arrangée et si bien conduicte, qu'il la gagne, et donne la chasse audit Monsieur d'Aumale et à ses gens, luy en deffait grande quantité morts par terre, et leve le siege de Senlis. Ce qui ne fut pas un petit service, et léger, fait au Roy : d'autant que Monsieur du Mayne, accompagné d'une armée de quinze mille hommes, tous enragez, désespérez de la mort de leur brave Monsieur de Guise, et tous enflambez pour venger sa mort, avoit donné dans les fauxbourgs de Tours, les avoit faussez, et fait une grande escorne au Roy, qui n'estoit assez bastant de forces, encore qu'il se fust aydé de frais de celles du Roy de Navarre; car volontiers on quitte un vieil ennemy, et s'ayde de luy, pour se venger du nouveau. Et Monsieur du Mayne tenant la campagne, estant bravigant, car c'est la plus belle chose qu'il aye faite en cette guerre, et sur le poinct de faire encore quelque chose de nouveau et de plus beau, comme d'empescher sa Majesté de passer la Loyre, et le cogner de deçà, les nouvelles vindrent de cette battaille de Senlis gagnée par Monsieur de la Nouë : non que je veuille dire que Monsieur de la Nouë seul l'aye gagnée, car je ferois tort au brave Monsieur de Longueville, et autres braves Seigneurs, qui estoient avec luy; mais on ne sçauroit nyer qu'il n'en fust bien l'autheur du gain, à cause de sa grande suffisance, et le bel ordre qu'il y mit.

Ces nouvelles estant donc arrivées au camp de Monsieur du Mayne, et les Parisiens, espouvantez de ce grand choc de fortune, manderent viste à Monsieur du Mayne, et le presserent de rebrousser et d'aller à eux; ce qu'il luy fallut faire, estant sur

le poinct le plus beau de ses affaires. Ce qui donna temps et loysir au Roy de se redresser, se renforcer et passer la riviere à Gergeau qu'il força, et tira droit à Paris, à sa mal-heure très-grande, car il y fut tué.

Or, ainsi que j'allois disant et publiant les louanges, valeurs et vertus de ce grand Monsieur de la Nouë, il y eut une personne de la compagnie, que je ne nommeray point, ny son sexe, mais bien sa qualité qui estoit grande et haute, et avec cela fort spirituelle, et sçavoit les affaires du monde, qui me prit par la main et m'arresta, ne voulant permettre que j'en parachevasse le cours, et me dit : *Certainement, Monsieur de la Nouë ne se sçauroit tant louer, comme ses mérites le portent; mais quand l'on considérera ses ingratitudes, dont il a eu le blasme d'estre fort remply, il se trouvera fort estrangement souillé, et si bien que tant de belles vertus, qu'il porte sur luy, ne l'en sçauroient nullement laver : car il faut dire, que c'est le plus ingrat Gentil-homme que jamais nasquit en France.* Et cette personne disoit qu'elle le tenoit ainsi du Roy et de la Reyne.

Aux premiers troubles, il se banda du tout contre les petits enfants du Roy son maistre, qui l'avoit nourry Page, aymé, eslevé et fort chéry : mesmes que le plus souvent il ne faisoit gueres partie à la paulme, qu'il n'y appellast la Nouë ; car il y estoit des plus adroits et parfaicts, mesme qu'on ne parloit que des revers de la Nouë, qui certes estoient beaux, bien tirez et de bonne grace, et d'une terrible force : si bien qu'il le faisoit connoistre par tous ceux de sa Cour, en temps de paix et en temps de guerre. S'il rompoit une lance, il publioit qu'il en avoit rompu trois, qui certes estoit

estoit une grande bonté et faveur de maistre, et grande obligation au subject. Pour récompense, il fit la guerre du tout en tout à ses enfants mineurs.

La seconde guerre, il y tourna encore, et prit Orléans, comme j'ay dit. Aux troisiesmes troubles, il fut pris à la battaille de Jarnac, duquel Monsieur de Montpensier, indigné à toute outrance contre les Huguenots pour leur Religion, et pour luy avoir fait de frais quelques petites galanteries à la prise de la ville de Mirebeau, sollicitoit fort la mort. Mais Monsieur, pour lors nostre Général, luy sauva la vie, aussi-bien là, comme à la battaille de Montcontour, où il fut pris pour la seconde fois.

Du despuis, après le massacre de la Saint-Barthelemy, le Roy l'envoya querir en Flandres, sortant du siege de Mons en Haynaut, le remit en sa grace, le remit en ses biens, en ce qu'il aille à la Rochelle, et persuade aux habitants de rentrer en leur deuë obéyssance : ce qu'il ne fit; mais leur persuada le contraire. De plus, continuant ses mesconnoissances, il fut un des principaux ministres qui persuada à Monsieur, estant à la Rochelle, (cela est bien vray) de s'esmouvoir, et de s'en aller de la compagnie de Monsieur son frere; mais le coup fut rompu, (j'en dirois bien les occasions,) jusques à ce que les armes se prindrent au mardy-gras, que mondit Sieur, frere du Roy, et le Roy de Navarre, furent descouverts en leurs menées à la Cour, et par ce espiez et tenus de près, tant par la providence du Roy Charles, que de la Reyne. Et de tout en estoit cause Monsieur de la Nouë, pour en faire jouer le jeu, qui pourtant, nonobstant que ces deux grands Princes fussent prisonniers, luy ne laissa à mouvoir, et faire tousjours guerre,

et trouver inventions et moyens pour faire sortir Monsieur de la Cour, qu'il alla trouver et persuader beaucoup de choses (comme Monsieur l'a dit depuis) contre le Roy et l'estat, sans la bonté de Monsieur et la sagesse de la Reyne-mere, qui le mit d'accord avec le Roy son frere, et le remit si-bien, qu'oncques puis ne s'arma contre luy.

Mais le Roy de Navarre prit sa place, où Monsieur de la Nouë l'assista tousjours à faire la guerre contre son Roy, jusques à ce que sentant quelques remords de conscience en soy, pour se parjurer si souvent, et estre ingrat contre sa Majesté, que j'ay ouy dire par gens qui le tenoient de luy, qu'il prit la résolution de ne plus guerroyer sa patrie et son Roy, ains ailleurs aller porter son ambition (car il en a eu plus qu'homme du monde, je dis d'honneur, mais non gueres de grandeurs et de biens,) en pays estranger. Par-quoy s'en alla en Flandres, où y ayant guerroyé quelque temps assez heureusement et glorieusement, fut enfin prisonnier de guerre, et confiné dans une prison si obscure, si estroicte et si misérable, qu'il n'en attendoit que d'heure à autre la sentence de sa mort, sans aucun espoir d'en sortir, non plus qu'un pauvre criminel serré dans un cachot, jusqu'à ce qu'au bout de cinq ans et demy, Monsieur de Lorraine, qui l'avoit connu à la Cour fort familiérement, et fort aymé, et joué souvent ensemble, eut compassion de luy, et traitta et moyenna si favorablement sa deslivrance à l'endroit du Roy d'Espagne, qu'il l'obtint contre tout espoir humain.

Ce grand Monsieur le Duc de Guise n'y espargna de son costé, ny sa faveur, ny son labeur; ainsi qu'il n'a sçeu s'engarder d'en dire et confesser

la vérité dans son manifeste et déclaration qu'il a faite sur la prise des armes pour la deffense des villes de Sedan et Jamets, frontiere du royaume de France, et soubs la protection de sa Majesté. La substance de ces paroles est donc telle : « Que » Monseigneur le Duc de Lorraine, outre autres » seuretez, s'obligeoit au Roy d'Espagne, pour » luy, de la somme de cent mille escus ; et en » son deffaut, un Prince d'Allemagne, ou un » canton des Suisses : Que je luy consignerois » aussi mon second fils pour un an en ostage à sa » Cour : Davantage, que ledit Sieur et mondit » Sieur le Duc de Guise promettoient, par un » escrit à part, signé de leur main, que je ne » porterois les armes contre le Roy d'Espagne. » De tous lesquels liens les Espagnols me lierent, » comme s'ils eussent eu à craindre qu'un petit » soldat, comme moy, vinst tost ou tard à altérer » le cours de leur victoire : duquel pensement » j'estois très-esloigné, et ne tendois mon affec- » tion qu'à parvenir jusques en ma maison pour » m'y reposer, et rendre graces à Dieu de ce qu'il » m'avoit tiré de l'ombre de la mort et du sépul- » chre. Estant arrivé en Lorraine, je communi- » quay avec lesdits Princes, pour sçavoir s'ils me » vouloient gratifier de cette obligation ; ce qu'ils » m'accorderent très-libérallement, moyennant » que sa Majesté très-Chrestienne le consentist, » vers laquelle j'allay, et ne pus obtenir son con- » sentement, si-non que je luy promisse de ne » porter les armes, sans son exprès commande- » ment et consentement ; ce que j'accorday : et » tout aussi-tost elle escrit à Monseigneur le Duc » de Lorraine, qu'il pouvoit respondre pour moy » au Roy d'Espagne. Ce qu'il fit, avec ces condi-

» tions, que je luy obligerois cent mille escus sur » tous mes biens, pour gage de son obligation; » à quoy je satisfis. Après, que je luy promettois » de ne porter armes contre luy et son estat; ce » que je luy promis aussi, en cas que cela ne » contrevint en ce que je devois d'obéyssance, de » servitude et de fidélité à la couronne de France » et au Roy mon souverain Seigneur. Le tout » parachevé, je me despartis desdits Princes, ayant » esté bénignement accueilly d'eux, et m'en allay » à Geneve, où je choisis ma demeure pendant » certe misérable guerre. Au bout de deux mois, » mon fils, que je retiray d'auprès du Roy de Na- » varre, arriva vers moy, et l'envoyay en ostage » à Nancy, où il a reçeu de la courtoisie tant » qu'il y a demeuré ».

Un peu avant ces paroles escrites, il en dit d'autres, qu'il faut bien escrire aussi, qui sont telles : « La premiere cause du bénéfice de ma » deslivrance fut la bonté de Dieu, qui se souvint » de mon affliction. La seconde, le prisonnier que » je tenois, pour lequel je fus eschangé, qui estoit » de beaucoup plus grand prix que moy. Et la » tierce, l'obligation de cent mille escus, faite » par le Roy de Navarre sur ses biens de Flandres, » pour la seureté de ma promesse, de ne porter » jamais les armes contre le Roy d'Espagne en » ses pays ».

Or, sur toutes ces paroles replique Monsieur de Lorraine, que, pour la premiere cause de sa deslivrance attribuée à Dieu, il passe cela fort aysément, d'autant que, sans la bonté divine, tous les effects humains sont très-inutiles et vains : et quant à la seconde touchant l'eschange, c'est un sçachant tous, et Monsieur de la Noüe ne le sçauroit

desnyer, ou sa femme, ou autres personnes qui ont négocié pour luy, que, sans les entremises et prieres de luy, l'eschange ne se fust jamais fait: car le Roy d'Espagne ne le voulut, ny nostre Roy, ny nostre Reyne, qui estoit fort proche du prisonnier, qui sollicitoit fort et ferme la deslivrance de son parent, mais nullement l'eschange.

Et moy, Branthome, qui escris cette histoire, j'en puis porter asseuré tesmoignage; car, comme amy intime que je suis dudit Monsieur de la Nouë, j'en parlay au feu Roy à Saint-Maur, un peu avant les nopces de Monsieur de Joyeuse, et le suppliay pour ayder sa liberté. Il m'en refusa tout-à-trac, et me dit semblables mots: *La Noue m'a si souvent rompu sa foy, et si mal reconnu les graces et plaisirs que je luy ay faits, que jamais il n'en recevra de moy.* J'en suppliay la Reyne sa femme, allant un jour à la Messe à Saint-Maur, et Monsieur de Mercure, estant audit Saint-Maur un jour assis près de luy dans la chambre de la Reyne-mere, qui me firent semblables responses, me reprochant fort son ingratitude, encore que je la rabattisse de tout ce qu'il falloit. Estoit avec moy un solliciteur dudit Monsieur de la Nouë, qui estoit un grand homme blond, qui n'avoit à la Cour autre recours qu'à moy. Je ne sçay s'il vit, mais luy, lisant cecy, m'en pourra desmentir.

Il y avoit aussi un autre poinct, que le Roy d'Espagne ne vouloit nullement la liberté dudit Monsieur de la Nouë, ainsi qu'il paroist bien par la longueur du temps qu'il l'a tenu en prison, et par les liens estroicts dont ledit Sieur de la Nouë advoue estre lié en sa capitulation: estant le naturel du Roy Espagnol de se craindre et de se deffaire, en quelque façon qu'il puisse, d'un grand

Capitaine qui luy soit ennemy, et peut nuire, tesmoins le Prince d'Orange et autres; et aussi de gagner et rechercher celuy qui beaucoup luy peut servir. De façon qu'il ne faut nullement douter que, sans les grandes importunitez et prieres de Monsieur de Lorraine et de Monsieur de Guise, ausquels il portoit grande amitié et faveur, et les vouloit gratifier en tout ce qu'il pouvoit, pour s'en servir en plus grand besoin, comme il a fait depuis de Monsieur de Guise, mal-aysément fust-il jamais sorty. Jusques-là que l'on a tenu long-temps, et en Espagne, et en France, et en Flandres, qu'il ne se pouvoit trouver aucun eschange pour faire avec Monsieur de la Nouë, sur sa deslivrance, quelque grand Seigneur Espagnol, Flamand, Italien, fust, fors le Prince de Parme, s'il venoit à estre pris.

Voilà donc comment sa deslivrance estoit du tout désespérée, sans Monsieur de Lorraine, ainsi qu'il ne se put engarder de le dire par ces mots en sadite déclaration : « Je sçay bien, dit-il, que » je suis accusé d'estre ingrat envers mon bien- » faicteur, à cause que je porte les armes contre » luy; mais c'est en deffense que je ne puis aban- » donner, sans estre convaincu de plus grande » ingratitude envers mon pays et mon Roy ».

Voilà donc comment il appelle Monsieur de Lorraine son bienfaicteur, et confesse une petite ingratitude, craignant une plus grande.

Quant aux cent mille escus qu'il allegue estre la troisiesme cause de sa deslivrance, ce sont abus; car ils sont autant en la bourse du Roy d'Espagne, comme cent grains de mil en la bouche d'une truye. Et que se soucie ce grand et riche Roy de cent mille escus, puisqu'il en a tant de tous costez, qu'une si

petite somme ne luy est jamais en ligne de compte, ny mesme tombée en ses coffres? De sorte que si Monsieur de la Nouë les a livrez, ce qui n'est encore, ledit Roy les a distribuez et donnez libérallement aux uns et aux autres, et mesmes à ceux qui l'avoient pris et tenoient en garde, encore qu'il les eust bien auparavant récompensez : mais, les récompenses de ce Prince, à l'endroit de ceux qui les ont méritées, ne portent point de bornes. Et si sadite Majesté a fait coucher dans les articles de la capitulation lesdits cent mille escus, ç'a esté plustost pour ces raisons que j'ay dites, ou *pro formâ* (comme l'on dit,) que pour autre cause, ny pour les mettre dans les coffres de son espargne. Et jamais homme d'esprit, qui entend les affaires du Roy d'Espagne, ne tiendra cette maxime, que c'estoit pour les consigner dans ses coffres, ny pour s'en prévaloir.

Outre toutes ces raisons, ledit Monsieur de la Nouë dit que Monsieur de Bouillon venant à mourir à Geneve, après la routte de sa grande et incroyable armée qu'il avoit emmenée en France, il pria ledit Monsieur de la Nouë, qui estoit-là pour lors résidant, de prendre la tutelle de Mademoiselle de Bouillon, sa sœur, estant pupille. Ce qu'il accepta très-volontiers, plus certes par le desir qu'il avoit de faire desplaisir à Monsieur de Lorraine, (ainsi qu'il le monstra,) que pour curiosité du bien et de la personne de la fille; car d'obligation à Monsieur de Bouillon n'en avoit-il aucune, si-non qu'ils estoient d'une mesme religion. Car d'avoir sollicité pour sa liberté, d'avoir respondu pour sa rançon, comme Monsieur de Lorraine, rien moins que cela. Davantage, il sçavoit bien que Monsieur de Lorraine faisoit la guerre aux terres

de la fille, et tenoit Jamets assiégé. Ce n'estoit donc que pour endommager Monsieur de Lorraine, et luy faire la guerre de gayeté de cœur. Encore s'il y fust esté contraint, ou de force, ou de crainte, ou de parenté, ou d'obligation, ou autre chose; ou bien que de long-temps avant il eust esté chargé de cette tutelle, certainement il avoit quelque occasion et raison de s'en acquitter, et faire valoir, et s'ayder des raisons des Jurisconsultes, qu'il allegue tant en sa déclaration, par lesquelles le tuteur est obligé et lié estroictement pour son pupil, ou pupille. Mais sur la plus chaude colle qu'il venoit recevoir des bienfaicts de Monsieur de Lorraine, il s'est allé charger de cette charge, afin d'avoir meilleure couleur pour couvrir sa méconnoissance.

Il est bien vray qu'il monstra, par apparence, et quelques effects, qu'il vouloit faire accord entre ces deux maisons de Lorraine et Bouillon, qui de longue-main s'en veulent, à cause de leurs biens naturels de Bouillon, jadis aliénez si honorablement par leur brave ayeul Godefroy pour la guerre saincte : mais soubs main, il entretenoit tousjours le brasier, comme il parut. Car luy estant recherché par Monsieur de Lorraine, du vray moyen pour à jamais rendre ces deux maisons amies et unies, de faire le mariage entre Monsieur de Vaudemont, troisiesme fils de Monsieur de Lorraine, beau et gentil jeune Prince, il en fit response telle quelle qu'il luy pleut, par un très-maigre mot: mais pourtant après, il ne se peut engarder de dire, qu'il seroit bien à desloysir d'accorder ce mariage, veu qu'ils estoient divers de religion, et que jamais il ne l'accorderoit à personne quelconque, qu'il ne fust de la sienne. S'il fust esté accordé avec ce

prince de Vaudemont pourtant, il eust fait un œuvre bon et pie, pour avoir mis en paix ces deux maisons. Voilà les raisons que Monsieur de Lorraine allegue.

Quant à Monsieur de Guise, Monsieur de la Nouë confesse et advoue dans sa déclaration, luy avoir pareille obligation qu'à Monsieur de Lorraine. Il le peut bien dire, selon les effects qui s'en sont ensuivis; et croy que ç'a esté luy, qui le premier a ouvert le propos de sa deslivrance, et le premier travaillé, et vais dire comment. Environ deux ans devant qu'il sortist, estoit allé un Gentil-homme Italien aux bains de Spa, lequel estoit à Monsieur de Guise, non pour besoing qu'il eust d'y aller, mais pour y conduire une maistresse dont il estoit serviteur. Je ne puis pas bien me souvenir du nom, je l'ay oublié; mais il estoit de haute taille, et noiraud. Son chemin fut de passer par Limbourg, où estoit Monsieur de la Nouë prisonnier. Il luy prit envie de sonder s'il pourroit entrer dans le chasteau; et ayant fait sçavoir au Capitaine que c'estoit un Gentil-homme, qui estoit à Monsieur de Guise, et Ferrarois; et qu'il demandoit à luy baiser les mains, et voir le chasteau, si son plaisir tel estoit. Le Capitaine ayant entendu ses qualitez, le fit entrer aussi-tost; car s'il fust esté François, ou à un autre qu'à Monsieur de Guise, la porte luy eust esté fermée. Estant donc entré, après avoir salué le Capitaine, et l'avoir entretenu, et veu à plaisir le chasteau et la forteresse, qui est très-belle, que le duc Charles, dernier de Bourgogne, avoit fait bastir, il le mena voir Monsieur de la Nouë, lequel pour lors avoit esté eslargy, et ne tenoit si estroicte prison, ny cruelle, comme auparavant: et s'estant mis à l'arraisonner, Monsieur de la Nouë sçachant

qu'il estoit à Monsieur de Guise, le pria de luy dire qu'il eust pitié de luy, et qu'il l'aydast à le tirer de ces ténebres et miseres, s'asseurant qu'il n'y avoit, ny Roy, ny Prince, en la Chrestienté, qui le peust faire, si-non luy, pour la belle opinion et estime qu'avoit le Roy catholique de luy, et la grande faveur et amitié qu'il luy portoit; que bien difficile seroit la chose, s'il ne l'obtenoit de luy, car il le sçavoit bien, et que, s'il luy plaisoit sa Majesté supplier pour luy et sa liberté, qu'il l'obtiendroit facilement; que si sa bonté estoit telle et si généreuse envers luy, que de l'obliger de cette deslivrance, qu'à tout jamais il employeroit sa vie, ses moyens, pour luy faire service; et que, quand il auroit parlé à luy, qu'il luy monstreroit au doigt, et qu'il ouvriroit les moyens, par lesquels, il luy en pourroit faire beaucoup.

Ce Gentil-homme ne faillit aussi-tost (tourné en France et à la Cour, qui estoit alors à Saint-Maur) rapporter toutes ces paroles à Monsieur de Guise, lesquelles mondit Seigneur me fit cet honneur de me dire, à moy dis-je, Branthome qui escris cecy, d'autant qu'il m'aymoit, et me tenoit pour son serviteur assez privé, et me le dit de telle façon. Un jour qu'il entroit en la chambre de la Reyne-mere du Roy, et ce Gentil-homme après luy, l'huyssier de chambre de ladite Reyne, nommé Monsieur de Virard, autrement dit Gorge, qui avoit esté à Madame de Nemours, me dit : *Voilà un Gentil-homme qui vient de voir Monsieur de la Noue, vostre grand amy, qui vous en dira des nouvelles, et ce qu'il a apporté de sa prison à Monsieur de Guise.*

Alors moy, voyant Monsieur de Guise à la ruelle du lict de la Reyne, et fort à desloysir, je vins à

luy, et luy dis : *Monsieur, vous avés sçeu des nouvelles de Monsieur de la Noue, par un Gentil-homme qui l'a veu ! Ouy, mon fils,* (encore que je fusse bien esté son pere, mais il m'appelloit ainsi quelquefois,) me respondit Monsieur de Guise fort familiérement, *j'en ay sçeu.* Et me raconta tous ces mesmes propos, que j'ay cy-dessus escrits. Alors je luy dis librement : *Monsieur, et vous qui estes si généreux, brave et vaillant, ne voulés-vous pas faire quelque chose pour vos semblables? Monsieur de la Noue l'est tel : vous le sçavés, vous l'avés veu aux affaires. Obligés-le à vous par un tel bienfaict.* Il me respondit : *Je le voudrois bien, mon grand amy; car le pauvre homme, qui est un si grand Capitaine, me fait pitié; mais je m'asseure que le Roy m'en voudroit mal; car il ne l'ayme point, et se plaint fort de luy, et si s'entend avec le Roy Catholique pour la grande longueur et détention de sa prison. Vous avés raison, Monsieur,* luy repliquay-je ; *car je suis esté si hardy d'en parler à sa Majesté, qui m'a rabroué bien loing, me disant que c'estoit un ingrat, et qu'il estoit bien là où il estoit, et là où il luy falloit, et que je ne luy en parlasse plus. Toutesfois,* continuay-je à Monsieur de Guise luy dire, *ne laissés pour cela, Monsieur, à vous emploier pour cet honneste homme, ainsi captif misérablement. Dieu et le monde vous en sçauront bon gré; et si l'obligerés à vous immortellement, et pourrés faire cela soubs bourre, si finement et excortement* (*) *que l'on en sentira que le vent.* Monsieur de Guise alors, me regardant d'un bon œil : *Laissés faire*, dit-il, *nous ferons quelque chose, si nous vivons.* Et depuis me disoit souvent : *Je*

(*) accortement.

croy, Monsieur de Bourdeille, (car il m'appelloit tousjours ainsi) *que nous ferons quelque chose pour nostre homme. J'y ay mis de bons fers au feu.*

Je croy qu'il s'y employa bien aussi pour Monsieur de la Vallée, qui avoit esté Gentil-homme de la chambre de Monsieur le cardinal de Lorraine, et son grand Gouverneur autrefois, et appartenoit de quelque chose à Monsieur ou à Madame de la Nouë : et si, quelque temps avant, il avoit employé ledit Monsieur de Guise, au massacre de la Saint-Barthelemy pour les enfants dudit Monsieur de la Nouë, qui avoient esté faits prisonniers, pour lesquels ledit Monsieur de Guise s'employa, ainsi qu'il me le dit une fois aux Thuilleries. J'allegue tous ces noms et circonstances, afin qu'on ne me trouve point menteur ou controuveux.

Enfin, tant y a, mondit Sieur de Guise a si bien servy Monsieur de la Nouë en cecy, qu'il le faut dire le premier autheur, et Monsieur de Lorraine. Je ne sçay comment il n'a reconnu ce bienfaict à l'endroit de Monsieur de Guise depuis. Je pense qu'il n'eut loysir de luy estre connoissant; car le pauvre Prince vint à estre tué à Bloys. Bien est vray que Messieurs de Lorraine et de Guise estoient si proches, si unis, si alliez, en cette guerre, que qui frappoit l'un, frappoit l'autre : et à ce que j'ay ouy dire à une personne, mondit Sieur de Guise n'en estoit gueres content; mais il ne le publioit pas; car il estoit très-sage et retenu Prince. Il n'y a eu que Monsieur de Lorraine, qui s'en soit ressenty, et Monsieur d'Aumale, à la bataille de Senlis, où Monsieur de la Nouë luy cousta bon. Voilà en sommaire les bienfaicts de ces deux Princes, et les mescontentements de l'un et de l'autre.

Sur ce discours, il y eut un Gentil-homme, en

la compagnie que j'ay dit, qui prit la parole; car il sçavoit très-bien dire, et avoit un très-bon esprit, qui, alléguant les raisons de Monsieur de la Nouë, qu'il met en sa déclaration, se mit à proposer une question, et à la deffendre fort et ferme, à qui l'on est plus tenu, ou à son bienfaicteur, et à faire pour luy, ou à sa patrie, et à son Roy, et pour eux s'employer? Monsieur de la Nouë, dit-il, a porté pour ses plus belles raisons, qu'il sçait bien qu'on l'accusera d'estre ingrat envers son bienfaicteur, à cause qu'il porte les armes contre luy; mais c'est en deffense, qu'il ne peut abandonner, sans estre convaincu de plus grande ingratitude à son pays et à son Roy. Voilà donc comment il se convainc d'ingratitude, puis qu'il nomme l'autre, plus grande ingratitude; et allegue ce brave bastard d'Orléans, la Hire, et Poton, qui deffendirent si bravement le royaume de France, qui estoit tout en bransle et combustion. Vrayement! il en doit bien faire la petite bouche de sa patrie et de son Roy, dit le Gentil-homme. Cela seroit bon, si jamais il n'avoit porté les armes, et contre sa patrie, et contre l'un et l'autre, et contre son Roy, qu'il faut si chérement chérir, et luy qui estoit des plus vaillants et meilleurs chefs de la trouppe, s'il n'eust aydé à les ruyner, et les mettre du tout en bransle. Sans cela, ses raisons seroient très-bonnes et nullement dissimulées, et luy digne de s'accomparer en loyauté à ces braves Capitaines qu'il a mis en avant pour son mirouer, s'il eust fait comme eux, qui de leur vie, ne desgainerent l'espée contre leur Roy et leur patrie, comme a fait Monsieur de la Nouë, qui, par l'espace de vingt ans, n'a fait que tremper la sienne dans les entrailles de ses plus fideles nourrissons.

Et quand tout est bien dit, il n'avoit si grande obligation, ny à son Roy, ny à sa patrie, qu'il le chante si haut ; car l'un et l'autre l'ont desiré cent fois mort, s'il eust eu autant de vies. Et croy fermement, que sans feu Monsieur de Martigues, aux deux battailles que j'ay dit cy-devant, où il fut pris, il eust passé le pas. Mais Monsieur de Martigues disoit tousjours au Roy, qui estoit alors Monsieur, nostre Général : *Monsieur, vous sçavés que je vous ay tousjours dit, que jamais je ne vous parlerois, ny importunerois pour Huguenot du monde, si-non pour mon Breton :* (ainsi appelloit-il tousjours Monsieur de la Nouë) *Sur-tout je vous demande sa vie*, qui luy estoit librement octroyée, pour les mérites dudit Sieur de Martigues. Parquoy, tout ainsi que Monsieur estoit la cause efficiente à luy sauver la vie, Monsieur de Martigues estoit la mouvante : et pour récompense, sur la fin de ses jours, il entreprit, et prit la charge du Roy, pour aller en Bretagne faire la guerre à outrance à sa femme, à sa fille et à son gendre ; que j'ay ouy dire à plusieurs de sa religion, lesquels sçachant l'obligation qu'il avoit à ce Seigneur, ne devoit pour tous les biens du monde prendre cette charge du Roy, ains s'en excuser justement, et ailleurs aller faire la guerre. Aussi dit-on que, par juste jugement de Dieu, comme par fatale punition, il fut tué à la premiere ville qu'il entreprit, qui estoit du principal patrimoine dudit Seigneur de Martigues, qu'on nomme Lamballe. Aussi on dit qu'il en prophétisa sa mort, allant en voyage. *Car*, disoit-il, *je m'en vais mourir à mon giste, comme le bon lievre.* Son coup luy fut à la teste, qui estoit d'une harquebuzade, et n'en faisoit compte ; mais au bout de trois jours,

il mourut. Vous diriés que les manes toutes guerrieres et bouillantes de Monsieur de Martigues, comme il estoit quand il vivoit, s'irriterent et s'armerent de telle façon contre luy.

Or, pour tourner à nostre question entreprise, après avoir tout bien considéré, quelle obligation pouvons-nous avoir à nostre patrie si grande, qu'elle nous fasse tant oublier toutes les autres, ou nos bienfaicteurs sur-tout? Car et qui sommes-nous en nostre natale terre, si-non un vray excrément d'ycelle, qui nous produit et jette hors de ses entrailles comme un vray excrément? Y a-t-il donc tant à nous autres de luy estre obligez? Je voudrois bien sçavoir quelle obligation peut avoir une ordure (en révérence parlant de ceux et celles qui m'oyent) à nostre corps, pour l'avoir jetté hors de soy? Tant s'en faut que le corps est plus obligé à l'estron, de s'en estre jetté librement, que d'estre demeuré dedans, pour l'infecter davantage, et luy porter et causer quelque grosse maladie. Estant donc tels excréments, telles ordures et pourritures jettées de là, nous ne luy avons pas plus d'obligation pour nous jetter dehors, que pour nous recevoir dedans, quand nous sommes morts. Encore sommes-nous plus tenus à elle, lors qu'elle nous reçoit, et nous enterre, pour nous deslivrer de tant de maux que nous pâtissons en ce monde, que lors qu'elle nous y produit, pour y tant endurer, pâtir, et travailler.

Les législateurs et les Roys, les communautez et republiques, pour se conserver, sont allez trouver ces inventions, qu'il n'y avoit rien si beau et si honorable, que deffendre la patrie, et mourir pour elle et pour eux. Certainement il est vray, et rien n'est plus doux, comme dit Horace : *Dulce*

pro patriâ mori; c'est-à-dire : *Mourir pour le pays.* Mais aussi d'y estre si estroictement liez, que l'on en doive quitter tous autres devoirs et obligations, ce sont abus.

Les Romains, qui ont esté les premiers qui ont fait valoir cette coustume, et qui l'ont tant louée et approuvée, s'en sont bien fourvoyez autrefois; tesmoins Coriolanus, Sertorius, Sylla, Marius, César, Pompée, Anthoine, Brutus, Cassius, et une infinité d'autres autheurs et fauteurs de guerres civiles. Non que je veuille dire qu'ils firent bien de destruire et ruyner leur patrie : mais plusieurs en ont eu très-grandes occasions de faire à l'encontre d'elle, qui a esté autant subjecte aux mesconnoissances et ingratitudes, que tous autres pays; tesmoins ces pauvres Coriolanus, Sertorius, Lucullus, Scipion, et une infinité d'autres, desquels les noms seroient trop longs à descrire.

Ce que je dis des patries, il s'en peut dire de mesme des Roys, lesquels, pour le plus grand artifice qu'ils sont allez trouver, pour se maintenir et agrandir, c'est d'avoir inventé que nos vies estoient à eux, desquelles ils s'en servent et de nous, comme de monnoye d'or et d'argent, qu'ils font trotter, aller, virer, tourner, dépositer de la mesme façon les uns comme les autres : et après qu'ils en ont fait, ils nous plantent là, et ne s'en soucient plus; ainsi que je me plaignois d'un Prince qui m'estoit tenu, et à qui j'avois fait deux bons services. *Ne sçavés-vous pas*, dit-il, *que ces Grands, quand ils ont fait des personnes, ils les quittent?* Ce qui ne se doit pas faire pourtant; car Roy et subjects sont *nomina relata*, en François, *noms relatifs*, ce disent les Dialecticiens; c'est-à-dire qui sont conjoincts et qui se rapportent ensemble : car tout ainsi que

le

le subject est tenu de servir son Roy, aussi le Roy est tenu d'aymer, maintenir et caresser son subject.

Il est bien vray pourtant, et pour en parler plus sainement, que le subject est plus estroictement lié à son Roy. Toutesfois le Roy ne le doit abandonner en sa nécessité, ny gourmander, ou tyranniser : autrement il met en désespoir le subject de faire beaucoup de choses qu'il ne devroit, ny ne voudroit. Ainsi que fut contraint ce grand Prince de Melfe, lequel après avoir fait, luy premier, et quasi le dernier du royaume de Naples, ce que bon, loyal et vaillant subject pouvoit faire, assailly dans sa ville, pillée et forcée, et luy pris prisonnier, jamais ne pouvant obtenir de l'Empereur un seul denier pour payer sa rançon, fut contraint d'avoir recours au Roy François de la luy demander, et la gagner ainsi, en se soubmettant à son service ; et se desgageant du gage du devoir et hommage de fidélité qu'il devoit à son Prince, porter les armes pour luy ; qu'il porta si heureusement, et si vaillamment et fidellement, qu'il en fut fait Mareschal de France et Gouverneur de Piedmont, le principal pays pour lors de la France, et autant scalabreux, et où il devoit estre commis un des fideles subjects, natifs propres de la France : qui estoit cause qu'on trouvoit estrange une telle eslection, là en un pays estrange ; et pourtant luy s'en acquitta mieux et avec plus de loyauté, qu'un naturel et propre François. Si telle occasion de révolter ne fust esté juste, et qu'on l'eust trouvée pour ingratitude ou trahison, jamais le Roy ne s'en fust servy de cette façon.

Un peu auparavant luy, en avoit fait de mesme Dom Pedro de Navarra, qui le prit dans Melfe ;

lequel après avoir fait beaucoup de services à sa patrie et à ses Roys, tant en Barbarie contre les Infideles, que contre les Chrestiens, venant à estre pris à Ravenne, n'ayant pu finer d'un seul denier pour se deslivrer de captivité, il fut contraint de quitter son party, embrasser celuy du Roy François. J'en alléguerois une infinité d'autres exemples, et mesmes de ceux de Milan et de Naples, lors que nos derniers Roys les tenoient, quand ils les sont venus à perdre, et à changer de fortune, ont changé de volontez, et pris l'occasion de victoire, et n'ont point advisé si Naples et Milan appartenoient de juste droit à nos Roys. Car et qu'eussent-ils fait? Ils eussent quitté leur pays et leurs maisons, et s'en fussent venus mourir de faim en France; ainsi que j'ay veu les Princes de Salerne, les Ducs de Somme, d'Atrie, le Comte de Guajazze, le Seigneur Julio Brancazzo, et une infinité d'autres, que j'ay veu à nostre Cour faisant à tout le monde plus de pitié que d'envie, et qui mouroient quasi de faim. Comme mourut ainsi le prince de Salerne, qui mourut, ne laissant après soy pour se faire enterrer, comme je vis. Et n'eust-il pas mieux valu qu'ils n'eussent bougé de leur patrie et maisons, et s'accommoder au temps et au vouloir du sort?

Lors que le petit Roy Charles VIII prit Naples, le Seigneur Ursin, qui avoit reçeu une infinité de plaisirs de la maison d'Arragon, estoit abstraint de plusieurs liens de foy, d'obligation, d'honneur et de conjonction de sang, estant Général de toute l'armée royale, et Connestable de tout le royaume de Naples: néanmoins, voyant qu'il ne pouvoit pas bien sauver le Roy son bienfaicteur, ny se garantir des armes victorieuses de France, et ne

trouvant expédient à s'engarder d'aller en ruyne avec luy, consentit, avec une grande merveille des François mesmes, que ses enfants s'accordassent avec les François, et fissent service au Roy de France. A cela nécessité les y contraignoit : estants ces propres intérets de telle nature, qu'ils font oublier les plaisirs, tant grands qu'ils soient, pour remédier à eux.

Peu après, ledit Roy Charles venant à perdre ledit royaume, Fabricio et Prospero Colonna, qui avoient reçeu tant de biens et d'honneur du Roy Charles, contraints de la mesme nécessité, et du desir de se conserver en leurs estats et biens, ils s'accorderent avec Ferdinand, et l'allerent servir, et luy aiderent à conquérir son royaume; aymant mieux laisser leur bienfaicteur seul, que se perdre avec luy, dont pourtant n'en furent trop estimez. Encore que ces ingratitudes, que je viens d'alléguer, ne fussent licites, elles furent excusables.

Autant en firent les Angevins, c'est-à dire ceux qui tenoient le party d'Anjou, ou de France, à Naples, lesquels contraints s'accommoderent au temps et à la fortune, suivirent le party d'Arragon : qui pourtant, quelques années après, n'en furent pirement traittez du Roy Louys XII, lors qu'il les reconquit, ains les reprit tous en grace et en faveur, voyant bien qu'ils n'avoient devoyé par malignité, ny par bon gré; car tels ingrats, faillants ainsi, sont abhorrables par-tout. Par ainsi, Monsieur de la Nouë fust esté excusable, s'il eust esté pressé de ces nécessitez, comme ces autres que je viens d'alléguer pour exemples. J'en alléguerois plusieurs autres; mais je n'aurois jamais fait.

Par-quoy, pour retourner encore aux obliga-

tions, qu'aucuns publient et célebrent tant, que nous devons à nos pays et à nos souverainetez, en quoy peuvent-elles estre si grandes? Ventre-non pas de ma vie! Nous ne sommes pas plustost nays, que nous en recevons plus de maux, de miseres, de tourments, que de plaisirs et bienfaicts. Si nous sommes en la guerre, il faut prodiguer nos vies et nos biens pour un morceau de pain. Si nous les perdons, nous n'en avons autre chose que cela. Si nous en eschappons, la pluspart du monde en demeure chétifve et misérable, sans aucune récompense. Avons-nous eschappé la guerre, et la paix soit, voilà la justice qui nous fait consommer tous nos biens en procès. Le moindre délict que nous faisons, nous sommes exécutez ignominieusement, nous sommes bourrellez par mille tourments, nous sommes bannis, et nos biens proscripts et confisquez. Bref, nous sommes subjects à mille injures; et si nous avons fait quelques services, les voilà oubliez, comme furent ceux de Thémistocles, Coriolanus, Sertorius, Lucullus, Scipion, et une infinité d'autres.

Que feroit donc là-dessus un galant homme, brave, vaillant et courageux? C'est de faire comme eux, et de prendre les armes, et s'en repentir, et user de mesme ingratitude. Il n'y eut que le bon homme Scipion, lequel, je croy, s'il eust eu la mesme vigueur et force, lors qu'en sa belle et fleurissante jeunesse il entreprit le voyage d'Affrique, il en eust fait dire dans Rome et ailleurs, et eust bien autant remué que Coriolanus et Sertorius, et leur eust bien fait maudire leur ingratitude. Et pour parler d'exemples de nostre temps, que pouvoient moins faire ces quatre braves freres Estrozzes, et ces vaillants hommes, les Seigneurs

Petro, Paolo, Toussin, les Capitaines Mazin, Bernardo, San-Petro Corso, Jehan de Thurin, bref, une infinité d'autres bannis, tant de Fleurance que d'ailleurs, si-non de faire ce qu'ils firent, que de se retirer en France, et faire au pis qu'ils purent contre leur nation, et là chercher leur vivre, et là le trouver, puis que leur patrie leur desnyoit, et sauver leur vie qu'on vouloit leur oster par cruels tourments ?

Je sçay bien qu'il y a aucuns zélateurs de la patrie, cérimonieux et conscientieux, qui ont tenu cette proposition, que certainement ils pouvoient esviter le danger prêparé, et fuyr la fureur de la patrie et de la Souveraineté irritée, qui ne dure pourtant pas tousjours, et se tenir coy, et vivre en repos, et tenir les mains liées, afin de donner occasion à leur supériorité de s'appaiser, et leur user après de clémence, voyant la débonnaireté de leur doux naturel et paisibles actions. Vrayement, voilà de braves philosophes scrupuleux ! Leurs fievres quartaines ! Et cependant que je feray ainsi du sot et du réformé, qui me nourrira ? Au-lieu qu'exposant mon espée au vent, elle me donne bien à manger, et une très-belle et bonne réputation ; et la tenant à l'abry et couverte d'un fourreau, je meurs de faim, et vis comme une beste, sans gloire et sans honneur.

Qu'eust fait Monsieur de Bourbon, s'il n'eust fait ce qu'il fit ? Enfin, il fust esté prisonnier, et luy eust-on fait son procès, et couper la teste, comme on avoit fait au Connestable de Saint-Paul, et deshonoré pour jamais, et luy, et les siens : au-lieu qu'il est mort très-glorieux, si jamais Grand mourut, ayant vengé ses injures et offenses, pris son Roy en battaille rangée, qui le vouloit faire

mourir; et fut bien reçeu et trouva des courtoisies aux pays estrangers, que le sien propre luy avoit desnyées. En quoy est bien vray ce qu'on disoit anciennement :

Omne solum forti patria est, ut piscibus æquor;

C'est-à-dire :

Toute terre est terre, et tout pays est pays, et pareil et tel, à un homme généreux, comme toute mer l'est aux poissons.

Ces exemples pourtant que je viens d'alléguer, ce n'est pas pour une maxime que je veuille tenir, qu'à chaque coup on doive estre ingrat à sa patrie et à ses supérieurs, et se révolter pour la moindre mousche qui leur vole devant le nez. Mais il faut meurement songer et considérer les occasions et les subjects, et faire comme fit le feu Prince de Condé, Charles (*) de Bourbon, tué à la battaille de Jarnac; lequel, lors qu'il cuyda estre attrappé dans sa maison de Noyers, que Monsieur de Thavannes disoit tenir la beste dans les toilles, et ne restoit qu'à la lancer et la prendre, il se sauva à grande traitte avec toute sa famille, se retirant tant qu'il pouvoit et sans s'arrester à la Rochelle. Et là commença à tourner teste, et prit les armes: et pour sa deffense, il disoit que, tant qu'il avoit pu et qu'il avoit trouvé terre, il avoit fuy; mais ayant trouvé la mer, et ne la pouvant traverser, ny nager comme les poissons, il avoit esté contraint de s'arrester, de peur de se noyer passant plus outre, et se revirer au mieux qu'il put. Il eust bien mieux valu, possible qu'il n'eust tenté l'hazard,

(*) Louys.

et se fust embarqué, et tiré plus outre ; car il ne fust pas esté tué six mois après, comme il fut. Bienheureux sont aucuns qui peuvent patienter en ces choses-là, et d'autres bien malheureux sont-ils aussi.

C'est assez parlé de ces ingratitudes. Parlons un peu des reconnoissances, et comme elles sont plus louables. J'ay ouy raconter à une personne grande, que le grand Roy François, grand certes en tout, ne fut point si rigoureux, ny ne voulut point tant de mal, comme l'on diroit bien, aux serviteurs de feu Monsieur de Bourbon, qui le suivirent hors de France en son adversité. Quand on les luy amenoit, pris ainsi qu'ils passoient pays pour suivre leur maistre, il les interrogeoit simplement où ils alloient ; et après leurs responses qu'ils suivoient leur maistre, sans autrement s'estomaquer, il disoit à ceux qui les avoient pris, ou bien à d'autres qui cryoient : *Tolle, tolle, crucifige*, (comme il y en a tousjours de telles gens, et s'en trouvent assez pour faire des bons valets :) *Ce seroit charge de faire mal à ces pauvres gens. Ce sont pauvres serviteurs et officiers de leur maistre, qui les nourrit très-bien. Ils le vont trouver pour vivre. Que s'ils l'abandonnoient, ils mourroient de faim ailleurs. Moy-mesme ne leur en donnerois pas, n'en estant la raison, ny aussi pour l'oster aux miens pour le donner à eux. Par-quoy, qu'ils se retirent. Ils sont à louer pour leur loyauté.* Et par ainsi se fondant sur de très-bonnes raisons, il n'exerça que peu de rigueurs de justice envers eux, ny mesme envers les plus coupables, ny les plus grands, ausquels il pardonna, comme au Seigneur de Saint-Vallier, estant sur l'eschaffaut, et de la Vauguyon, et Louys d'Ars.

Qui plus est, il s'en servit d'aucuns, comme il fit de Monsieur de Pomperaud (*), lequel estoit tenu grandement à Monsieur de Bourbon, à cause qu'il avoit tué à Amboyse le Seigneur de Chissay, l'un des gallands et mignons de la Cour. Et ainsi que ledit Pomperaud fut cherché par-tout, n'estant bon à donner aux chiens, pour la hayne que luy portoient le Roy, les Seigneurs et Dames de la Cour, à cause de ce meurtre, Monsieur de Bourbon le recela dans son logis, (car lors les logis des grands Princes estoient sacrez), et le fit esvader secrettement; si-bien qu'on n'en entendit plus parler, si non au bout de quelque temps, qu'il fallut à Monsieur de Bourbon luy-mesme s'esvader et s'enfuyr de France. Ledit Seigneur de Pomperaud le servit et le seconda si-bien, qu'il le sauva hors de France heureusement par sa vaillance, résolution et prévoyance, ainsi que le récite très-bien Monsieur du Bellay en ses *Mémoires*. Si que, possible, sans luy, Monsieur de Bourbon eust couru une très-grande fortune. Et par ainsi, luy brave et généreux, reconnut le bien de sa vie à l'endroit de son bienfaicteur par un service signalé, avec plusieurs autres, ne l'abandonnant jamais en ses guerres et adversitez. Après la battaille de Pavie, le Roy, ayant connu et esprouvé sa grande loyauté, après l'avoir envoyé deux fois en Espagne pour sa prison vers l'Empereur, Monsieur de Bourbon vivant pourtant, le Roy le prit en grace et en son service, le remit en ses biens, et luy donna honneurs et grades; car il le pourveut d'une compagnie d'hommes d'armes, de laquelle il s'acquitta très-honorablement et vaillamment au royaume de

(*) Pomperant.

Naples, où il mourut en servant son Roy loyaument et aussi fidellement, en portant la croix blanche, comme il avoit fait, Monsieur de Bourbon portant la croix rouge.

Voilà l'humeur qu'eut ce grand Roy de se servir d'un tel serviteur, si plein de gratitude et si reconnoissant. Il n'en fit pas de mesme à l'endroit d'un serviteur dudit Monsieur de Bourbon, chéry, et très-aymé, et favory de son maistre. Je ne le nommeray point. Il estoit pere d'un Grand d'aujourd'huy, et qui a un bon grade en France (1). Cettuy serviteur, et son premier valet-de-chambre, sçachant tous les secrets de son maistre, d'autant qu'il se fioit en luy comme en Dieu, alla descouvrir au Roy toutes les menées et manigances de son maistre de poinct en poinct, en luy monstrant le double de tous ses mémoires et instructions; de telle façon que si le Roy n'eust esté bon et sage Roy, il mettoit la teste de son maistre sur un eschaffaut. Mais le Roy le voulut gagner par douceur, comme il fit à Chantelle, lors qu'il luy parla à son lict, faisant du malade. Certainement, du premier abord, le Roy fit bonne chere à ce serviteur ingrat, et l'estima pour ce coup; mais depuis, et luy et toute sa Cour l'estimerent meschant, ingrat, ingratissime, importun et très-odieux. Se trouvant une fois eux deux dans la chambre de la Reyne, luy et Pomperaud (2), et devisants ensemble, le Roy, les Seigneurs, les Gentils-hommes et les Dames, les regardants, disoient tous d'une voix assez haute: *Il y a bien différence de ces deux-là; l'un pour avoir*

(1) Ce Serviteur, que Brantome ne veut point nommer, mais ne désigne que trop, est le pere du Maréchal de Matignon.

(2) Pomperant.

esté traistre et très-ingrat à son maistre ; et l'autre très-loyal, et reconnoissant, et très homme de bien. Et n'y avoit ny petit, ny grand, qui n'abhorrast l'un, et n'estimast beaucoup l'autre et ne l'admirast.

Et si le Roy a bien estimé le Sieur de Pomperaud pour sa générosité de bon et reconnoissant naturel, l'Empereur de son costé en fit de mesme à plusieurs serviteurs et honnestes Gentils-hommes du-dit Monsieur de Bourbon : car ayant perdu leur bon maistre, ne sçachant où se retirer, luy ayant reconnu en eux leurs fidélitez, loyalles actions et amitié envers leur maistre, les retira à soy, et s'en servit, et s'en trouva très-bien ; et si-bien les récompensa tous, qu'il n'y eut aucun qui demeura pauvre. Ces dits Gentils-hommes, des plus remarquez, estoient les Sieurs de la Mothe, des Noyers, le Peloux l'Aliere, Montbardon, Lursinge, des Guerres, et la Chapelle-Montmoreau. De tous ceux-là je n'ay veu que le Seigneur des Guerres à Naples, la premiere fois que j'y fus, et qui vint faire la révérence à feu Monsieur le Grand-Prieur de Lorraine, fort honneste Gentilhomme certes. Il avoit bien six mille escus d'intrade à Cazé, et estoit marié à Naples. Ce la Chapelle-Montmoreau estoit un Gentil-homme, mon voisin, que je n'ay point veu : mais j'ay ouy raconter à deux de ses freres, qui l'allerent voir en Espagne par cinq ou six fois, et l'y virent si honoré et si enrichy, que, les voyant, il les pria de ne se dire ses freres, à cause qu'ils estoient très-mal en poinct ; car je croy qu'ils n'avoient pas tous ensemble deux cent livres de rente : et donna à ses dits freres assez de moyens, mais c'estoient des desbauchez qui brouillerent et consommerent tout à

leur retour. Du despuis, j'ay veu aucuns tiltres de luy, par lesquels il paroissoit qu'il avoit, ou en estat chez l'Empereur, ou en pensions ou en banques, plus de douze mille ducats de revenus. Il mourut à Nancy, ayant esté envoyé ambassadeur par l'Empereur son maistre, vers l'Altesse de Madame sa niepce, et est enter é audit Nancy aux Cordelliers, dans une petite chapelle à main droite en entrant, ainsi que m'ont dit ses freres, lesquels ont laissé perdre tout, par faute d'aller sur les lieux, et aussi qu'ils n'avoient point trop d'esprit : leur frere leur avoit tout emporté avec luy. J'y ay veu d'aussi beaux papiers et tiltres, que, s'ils fussent tombez entre les mains d'un habile homme, il fust esté riche de plus de cinquante mille escus.

Voilà comme l'Empereur sçeut très-bien remarquer et reconnoistre les bons cœurs de ces gens-de-bien. Que, s'ils fussent esté autres, il ne s'en fust jamais servy, ny ne les eust jamais estimez : car ces grands, encore qu'ils fassent, pour le commencement, bonne chere aux traistres et aux ingrats à leurs bienfaicteurs, et leur monstrent quelques signes de benivolance, si est ce que puis après ils s'en mocquent, ils ne s'y fient point et ne l'estiment jamais.

Je me souviens que, lorsque Monsieur de Montmorency d'ennuy (*) fut contraint de s'armer contre le Roy en Languedoc, lorsqu'il tourna de Pologne, il dit à ses serviteurs et Gentils-hommes : *Messieurs, vous voyés comme je suis pressé et contraint de prendre les armes contre mon Roy, ce que j'ay fuy tout ce que j'ay pu. Je les prends certes à mon grand regret,*

(*) D'aujourd'huy, c'est-à-dire, Monsieur Damville, devenu Connestable.

non pour agresser, mais pour me deffendre. Je sçay que parmy vous autres, il y en peut avoir quelqu'un a qui l'ame et la conscience peuvent picquer, de faire comme moy, et de s'armer à l'encontre de son Roy, chose fort difficile à digérer. Par-quoy, tous ceux qui sont atteints de ces remords, et qui ne voudront demeurer avec moy et s'en aller, je les puis asseurer, que, pour cela, je ne leur voudray mal, ny leur feray aucun tort, ny desplaisir, et en serois bien marry. Tant s'en faut, que je les feray conduire seurement où ils voudront. Et à ceux qui voudront demeurer avec moy, et courir ma fortune, je leur auray une grande obligation, et se ressentiront de moy, en tout ce que je pourray, de la bonne fortune qui me voudra rire.

De ceux qui voulurent demeurer avec luy le nombre en fut plus grand que des autres, qui s'en osterent d'avec luy et s'en allerent, dont il y en eut deux, que je ne nommeray point, qu'il y avoit long-temps qui avoient esté de sa maison. Entre autres un (je ne diray point de quelle nation, car on le pourroit connoistre et le blasmer; ce que je ne veux, car il estoit fort mon amy.) Il y avoit trente ans qu'il servoit le maistre. Quand ils vinrent à la Cour, et se présenter au Roy, luy donnant à entendre que, comme ses très-humbles subjects et serviteurs, ils s'estoient despartis d'avec leur maistre, et de ses factions, veu qu'il se bandoit contre sa Majesté, le Roy les reçeut certes avec un bon visage; mais je sçay bien ce que je luy en vis dire par après, et se mocquer d'eux à part, et les tenir par trop ingrats et de peu de cœur Et non luy seulement, mais toute la Cour les blasma, et les monstra au doigt, pour avoir ainsi abandonné leur maistre en son bon besoing, soubs cette légere

couleur, qu'ils ne vouloient point avoir le renom et nom de revoltez contre leur maistre.

Lorsque Monsieur s'en alla mal-content de la Cour, j'en sçay plusieurs qui en firent de mesme, et ne le voulurent suivre, ny courir sa fortune, alléguants tousjours ce vieil dicton, qu'ils ne vouloient aller contre le Roy. Quand il alla aussi en Flandres la premiere fois contre l'opinion du Roy, il y en eut aussi qui l'abandonnerent, et qui ne le voulurent suivre, disant qu'ils ne vouloient aller contre la volonté du Roy. Mais je vous jure, que le Roy, ny la Reyne, ny toute la Cour, ne les en estimerent nullement, et n'en firent nul cas, et se mocquoient d'eux. Car je sçay bien que la Reyne m'en nomma un, qui se fit deffendre au Roy exprès, dont il en fut bien mocqué et fouetté de belles paroles à mon advis. J'ay veu fort bien tout cela, et en parle comme très-certain; car j'estois de la partie moy-mesme pour leur donner des fessées, et les appellions les *conscientieux d'eau douce*, et les *dévots et religieux Réallistes*, et les *bons secoureurs de leurs maistres et bienfaicteurs en leurs nécessitez*.

C'est aussi une vraye folie d'avoir ces sots scrupules, que d'estre ainsi du tout fidelle au service du Roy, et si attaché qu'on le préfere à tout autre; car je voudrois bien sçavoir, voilà un pauvre diable qui n'est connu du Roy, non plus que le plus estranger de Turquie, qu'il vinst laisser et abandonner son bienfaicteur, qui l'ayme, le connoist, pour aller au service du Roy qui n'en fera compte. Que doit-on dire de luy, si-non que c'est un sot? Aussi, à la battaille de Jarnac, fut pris un brave et vaillant Gentil-homme, appellé Monsieur de Corbozon, frere second de Monsieur le comte de Montgom-

mery. Ainsi que Monsieur, nostre Roy Henry depuis, luy eut dit, qu'il falloit qu'il quittast son party, et fist service au Roy, il luy respondit: *Certainement, Monsieur, du temps que Monsieur le prince de Condé mon maistre vivoit, j'eusse plustost choisi mille morts, que de l'avoir quitté, et luy, et son party, encore que je voyois bien que je faillois, et luy aussi grandement, de se bander ainsi contre son Roy, et me pardonnés si je le dis : mais à cette heure, puisqu'il est mort, et que je n'ay plus de maistre, ny de bienfaicteur, qui me doive tenir lié à soy par ces petites obligations, s'il plaist au Roy me pardonner, et à vous aussi, Monseigneur, de me prendre pour serviteur, je vous serviray aussi fidellement comme j'ay fait mon premier maistre.* Il dit cela à Monsieur, et devant tout le monde, qui luy en sçeut un très-bon gré, et luy et toute l'assistance l'en estimerent fort; si bien que Monsieur le prit à son service, avec beaucoup de protestations de le bien servir. Et quant à moy, je pense qu'il est permis de Dieu, de prendre et suivre son mieux, là-où on le trouve.

Quelques années avant, aux premieres guerres, un Gentil-homme de Xainctonge, nommé Sainte-Foy, ayant esté fait créature de Monsieur le Prince, et son Lieutenant de sa compagnie de gens d'armes, et à qui il avoit desparty de ses honneurs et beaucoup de ses moyens; et encore qu'il fust riche Gentil-homme, si est-ce que Monsieur le Prince, l'ayant advancé, poussé, et fait connoistre et valloir, il le vint à quitter à Orléans, soubs le prétexte de dévot Réalliste, et vint trouver le Roy au bois de Vincennes, avec d'autres, que je ne nommeray point, mais non obligez audit Prince. Il y fut si mal venu, et trouvé si odieux, et du

Roy de Navarre, pour avoir ainsi abandonné son frere, et de tout le monde, qu'on en fit si peu de cas, que de despit, il se retira à sa maison avec sa patente et sauvegarde du Roy, que personne ne le vouloit voir, au moins peu, non pas ses amis. Et quant à ceux de son party, ils luy porterent une telle hayne et inimitié, qu'ils ne cesserent jamais, jusques à ce qu'un jour retournant de la Rochelle, où il estoit marié avec la fille héritiere de Madame de Laneret Bourgeoise, le guetterent en chemin, et le tuerent.

Voilà, enfin, comme il en prend aux ingrats; car quelque belle couleur qu'ils puissent trouver en leur faict, ils sont tousjours rejettez de toutes bonnes et honnestes compagnies. Et faut bien dire qu'ils sont en rancune de tout le monde, qu'eux-mesmes se hayssent, et ne se peuvent aymer : et le plus grand desplaisir qu'on leur sçauroit faire, c'est de les appeller ingrats, et confesseront plustost qu'ils sont subjects à toutes autres imperfections que tachez de ce vice. Ce qui n'advient pour autre chose, si-non de ce que l'ingratitude est inexcusable; car faillir à l'obligation que l'on a, ce vice est trop deshonneste, et ne sçauroit se couvrir d'aucune chose, ains demeure tousjours toute nue; si-bien qu'elle est contrainte de monstrer par-tout sa honte et sa vergogne : au-lieu que les autres vices se peuvent quelquefois pallier et couvrir de quelque manteau, si-non vray, du moins approchant de quelque couverture.

Et ce qui est cause aujourd'huy qu'il y a tant d'ingrats, et que l'on ne se soucie point de ce vice et péché, c'est qu'il ne porte point de punition quant à soy, comme plusieurs autres; et aussi, qu'un tel mesfaict ne peut recevoir peine, qui le

puisse esgaller. Les Egyptiens jadis en sont esté fort ennemis de telles gens, et ne les punissoient autrement, si-non qu'ils les faisoient cryer et publier par-tout pour infames, afin que personne ne leur fist plus aucun plaisir; estimant peine condigne à l'ingratitude d'un amy, de les luy faire perdre. Tous les Perses, comme dit Zénophon, ne trouvoient parmy eux aucun vice plus blasmable, que cette maudite ingratitude, et chastioient fort rigoureusement ceux qui en estoient touchez.

Il y en a aucuns qui tiennent, que, comme la trahison ne peut estre assez punie, aussi l'ingratitude ne peut estre assez blasmée, et en horreur à tout le monde : estimants ces deux vices si conjoincts ensemble, que l'on peut dire que tout traistre est ingrat, que tout ingrat est traistre; car comme le traistre n'est autre chose que faillir de foy promise, ou deue à une personne, aussi estre ingrat n'est autre chose que faillir à l'obligation que l'on a, et se doit, à cause d'un plaisir. Ce malheureux Judas, qui trahit Jesus-Christ, son bon maistre, fut, et traistre, et ingrat tout ensemble : ingrat, pour avoir si mal reconnu le bien et l'honneur qu'il luy avoit fait, de l'avoir reçeu en sa tant honorable, belle et saincte compagnie, là où il estoit plus heureux qu'il ne luy appartenoit; et traistre, pour l'avoir trahi et livré à la mort. Que gagna-t-il par-là, si-non, pour le monde, que les Juifs, après s'en estre servis, se mocquerent de luy, l'eurent en mespris et horreur? Et quand il leur rendit leur argent, ils n'en firent compte, comme, de ce qu'il estoit : et quant à Dieu, il fut condamné de luy aussi-tost, et misérablement envoyé aux enfers.

Je voudrois bien sçavoir quelle tant grande louange

louange acquit Brutus, pour avoir tué César, son bienfaicteur, qui l'avoit tant aymé, tant favorisé, et monstré ce qu'il sçavoit de la guerre, en celle de la Gaule? Encore dit-on, qu'il estoit son fils, pour l'avoir engendré de Servillia qu'il entretenoit. Ce ne fut pas tout, il luy sauva la vie dans la bataille de Pharsale, l'ayant recommandé à tous ses soldats, et ceux de son camp, sur-tout de luy sauver la vie, et le luy emmener vif : ce qui fut fait, dont il eut une joye extrême. Et pour récompense de tant de biens, luy conjura sa mort, luy bailla quasi les premiers coups, se fondant sur une sotte opinion, qu'il y alloit du service de la patrie et de la respublique, et de son grand intérest. Vrayement ouy! Que la patrie, puis après, luy en fit de grands biens et récompenses! Il s'en alla de la ville, comme un meurtrier et banny, seul et déguisé, et luy et ses compagnons, l'un passant par une porte, et l'autre par l'autre. Toutesfois, au bout de quelque temps, ils assemblerent quelques grandes forces, qui furent cause du livrement de la bataille de Philippes, où luy se tua misérablement : et avec luy, de tous les autres conjurez n'en eschappa un, qu'ils ne mourussent misérablement. Voilà la récompense de mes ingrats, quelque prétexte qu'ils ayent d'estre tant zélez à leur patrie; et n'y eut à la fin aucun, qui ne les mesestimast tous. Comme certes, un si gallant homme que César ne devoit estre ainsi traitté par les siens; et pour un si lasche trait, Brutus en eut de belles offrandes de sa patrie pour récompense de son ingratitude envers son bienfaicteur.

Charles I, Roy des deux Siciles, Duc d'Anjou, et frere au Roy saint Louys, ayant en sa prison Henry d'Espagne, qui luy avoit esté très-ingrat

des bienfaicts reçeus de luy, et l'ayant recueilly qu'il ne sçavoit où aller, (car son frere l'avoit chassé d'Espagne;) pour récompense le quitta, et s'alla accoster de Corradin, et l'assister le jour de la battaille qu'il perdit: ne le voulut punir de mort, pour luy avoir donné la vie, par les prieres de l'abbé de Montcassin, saint religieux, mais le fit attacher par le col comme une beste, et mettre dans une cage de fer, et le fit pourmener par toutes les villes du royaume, servant de spectacle à tout le monde, et de risée. Ainsi fut-il récompensé de son ingratitude, et hay, et mocqué d'un chacun.

De nostre temps, en nos guerres civiles troisiesmes, il y eut un certain Montravel, natif de la Brye, Gentil-homme, (à ce que l'on disoit,) mais en cela pourtant dérogea-t-il à sa noblesse, lequel pensant faire un grand service au Roy, entreprit et résolut de tuer Monsieur de Mouy, qui l'avoit nourry Page, et eslevé, et poussé aux armes. Et de faict, il le fit; car après la battaille de Montcontour perdue pour les Huguenots, ainsi que Monsieur de Mouy eut choisy pour soy la ville de Nyort; comme d'autres firent d'autres villes, pour rompre le cours de la victoire de leurs ennemis, et s'estant allé pourmener hors la ville pour la contempler, et voir la force et la foiblesse, voicy venir ce Montravel, monté sur un bon cheval résolu, qui donna un coup de pistolle à son maistre, le trouvant tout desarmé: et puis se sauve au camp de Monsieur nostre Général, auquel il se présente, et luy raconte son beau coup. A l'instant, il fut assez bien venu, et de Monsieur, et d'aucuns du conseil et autres: mais pourtant si fut-il abhorré de tous ceux de nostre armée; si bien que personne

ne le vouloit accoster, pour avoir ainsi si perfidement et proditoirement tué son maistre et son bienfaicteur, encore qu'il eust fait un grand service au Roy et à la patrie, pour leur avoir exterminé un ennemy très-brave et très-vaillant, et qui après Monsieur l'Admiral, (car Monsieur d'Andelot estoit mort) n'y en avoit point de pareil pour leur nuire : et luy fut commandé de se retirer en sa maison, comme ne se fiant nullement en luy ; car qui fait de tels coups, en fait plusieurs autres, jusques à ce qu'on l'envoya querir pour tuer Monsieur l'Admiral, comme assassineur ; mais il le faillit, et ne fust pas mort de sa main, sans d'autres qui réparerent sa faute au massacre de la Saint-Barthelemy.

Que devint-il, pour fin, ce Montravel ? Il eut deux compagnies telles quelles au siege de la Rochelle, où il perdit ses escrimes, et ne put pas bien jouer de celles du garde-derriere : car je ne vis jamais homme si estonné en siege que cestuy-là, et peu se trouvoit en factions, si-non à garder quelque chétif quartier qui luy estoit donné ; et quand il vouloit se fourrer parmy les autres compagnies, un chacun le fuyoit comme la peste. Après il vint à la Cour, où il demandoit tousjours quelque chose ; et par importunité l'obtenoit, craignant qu'il ne fist aux autres ce qu'ils luy avoient fait faire. Et de fait il eut pension, comme si ce fust esté le tueur du Roy, non pas pour tuer le Roy, mais gagé par sa Majesté pour tuer les autres. Il eut de plus le privilege d'aller dans Paris et le Louvre, jusques dans la chambre du Roy, tousjours couvert et armé de pistolles, luy sixiesme, d'autant qu'il estoit menacé : mais pourtant, quand il entroit dans la chambre du Roy, nul ne le vou-

loit accoster. Un chacun le détestoit et abhorroit, mesme le Roy dernier Henry III; si-bien qu'il luy fit defiendre sa chambre. Et n'y vint plus, si-non dans le Louvre, mais estonné, la veue basse, et la carre d'un tel homme qu'il estoit. Enfin, Monsieur de Mouy, aisné fils, brave et courageux Gentil-homme, ne pouvant plus traisner si longtemps la mort du pere, sans estre vengée, trouvant ce Montravel dans la rue, l'attaqua si furieusement, qu'il le tua. Mais le malheur fut qu'un des satellites dudit Montravel tira un coup de petrinal audit Monsieur de Mouy, dont il mourut, et n'eut le loysir de jouyr du fruit de la vengeance, si-non que la gloire luy en demeura immortelle après sa mort. Voilà comme il en prend à telles gens, et fort justement.

Or, avant que finir ce discours d'ingrats, et comme il ne leur est bienséant d'oublier et ne reconnoistre leurs bienfaicteurs, pour le plus beau de tous exemples, j'allégueray cestuy-cy, qui se trouve aux histoires de Savoye. Le comte Edouard de Savoye, le jour de la battaille de Varcy, qui fut donnée entre luy et le Dauphin de Viennois, où il fut pris par un Seigneur de Dauphiné, nommé Auberjour de Maleys : mais parce qu'il ne pouvoit le garder seul, le Seigneur de Tournon apperçeut comme ledit Comte se vouloit deffaire de luy, et combattoit tousjours, courut avec sa trouppe, et arresterent tous deux ledit Comte prisonnier; lequel, comme ils se mettoient en devoir de le désarmer et luy oster son armet, le jeune Seigneur de Boselet, accompagné du Seigneur d'Antremont, le recourut d'entre les mains d'Auberjour et du Sieur de Tournon : lesquels, voyant leur proye s'enlever de leurs mains, s'escryerent à haute voix

qu'on leur donnast secours, et envoyerent un Trompette à Messire Albert, Seigneur de Sassonnage, luy dire qu'il picquast avec sa trouppe, pour ayder à reconquérir le comte de Savoye, leur prisonnier, qu'on avoit recouru. Mais le Seigneur de Sassonnage, portant grande amitié et devoir au comte Edouard, fit la sourde oreille, feignant d'estre empesché ailleurs contre ses ennemis, dont fut recouru ledit Comte, et emmené en lieu de seureté par ses gens. Or, faut noter qu'un peu de temps auparavant, ledit Seigneur de Sassonnage, estant Ambassadeur en France, avec charge de demander une fille au Roy en mariage pour Monsieur le Dauphin son Seigneur, tomba en un grand inconvénient et danger de sa vie, pour avoir tué le Seigneur d'Aigreville, Grand-Maistre-d'hostel de France, qui avoit respondu audit de Sassonnage, que le Roy n'estoit délibéré de donner sa fille à un tel pourceau qu'estoit le Dauphin son maistre. Pour laquelle response, ledit de Sassonnage mit l'espée au poing, et tua ledit Grand-Maistre. De quoy le Roy indigné commanda aussi-tost de le prendre, et en faire l'exécution du meurtre. Ce qui eust esté fait, et eust eu ledit Sassonnage la teste tranchée, n'eust esté le comte Edouard de Savoye, qui pour lors estoit à la Cour de France, qui le fit esvader et sauver, et luy donna moyen d'esviter la fureur du Roy. Ainsi, le Seigneur de Sassonnage ne voulant estre ingrat à l'endroit de celuy dont il tenoit la vie, donna aussi moyen audit Comte de se sauver de la battaille. Et n'est, par ainsi, nul plaisir perdu entre les gens de bien. Je croy que gueres ne se trouvera un plus beau exemple de belle reconnoissance que cestuy-là; et ne sçauroit-on assez louer ledit Seigneur de Sassonnage.

Un autre bel exemple avons-nous de Noradin, Soudan de Damas, lequel un jour que Baudouin, Roy de Hierusalem, eut fait quelques courses sur les Sarrazins et Arabes, et eut fait un grand butin sur eux, tant de biens, que de personnes, dont entre autres s'y trouva la femme du Soudan : et ainsi qu'il se retiroit chargé de son butin, ladite femme vint à accoucher en plein chemin. Il luy fit assister de tout ce qu'il put en ses couches, et luy fit alletter (ne pouvant mieux) son enfant par une chamelle, qui ne venoit que d'avoir un fan, et puis la fit reconduire et rendre en seureté à son mary. Ce Soudan, au bout de quelque temps reconnoissant cette gracieuseté et courtoisie, sauva la vie audit Baudouin dans une place assiégée desdits Arabes : et si fit bien mieux, car, quelques années après, ledit Baudouin, venant à mourir sans enfants, ordonna par sa derniere volonté, que son corps fust porté de Baruth à Hierusalem pour y estre inhumé, là où il fut fort pleuré et regretté tant des siens que des estrangers qui s'y trouverent. Aucuns des principaux du conseil du Noradin, s'efforcerent de luy persuader de courir sus aux Chrestiens, et qu'il n'y fit jamais meilleur, cependant qu'ils s'amusoient aux pleurs et à l'enterrement de leur Roy; mais Noradin ne le voulut jamais, tant pour les vertus de ce grand Roy qu'il admiroit, et qu'il ne vouloit qu'on le perturbast en son enterrement, que pour la reconnoissance de la courtoisie passée : et ainsi laissa aux vivants célébrer les obseques de leur Roy. Quelle bonté de Barbare, qui efface force Chrestiens que je sçay! A grand-peine Monsieur de la Nouë eust-il fait à l'endroit de Monsieur de Lorraine, comme fit ledit Sieur de Sassonnage, quand il l'eust tenu ainsi à sa

mercy, veu que de loin il l'abbayoit, et luy nuisoit le plus qu'il pouvoit.

En nos guerres civiles, en la battaille de Jarnac, le feu comte Gayasse, brave et gallant Gentilhomme Italien, qui s'estoit trouvé en plusieurs bonnes affaires pour le service du Roy, et mesme au siege de Sienne avec Monsieur de Montluc, et mourut en Dauphiné, (lors que le Roy Henry III tourna de Pologne) en titre de Mareschal-de-camp, et fut tué en une rencontre. Il fut soupçonné, et non à tort, d'avoir sauvé Monsieur de Teligny, qui par cas estoit tombé entre ses mains: mais d'autant qu'il avoit reçeu plaisir de luy, le voulut reconnoistre en une belle occasion. Parquoy, le fit esvader, sans sonner mot, tout bellement du champ de battaille, et le conduisit hors du vainqueur, sans en vouloir faire sa parade au Général et à l'armée, comme plusieurs pleins de vanité et ingrats eussent fait, ny sans crainte d'en estre repris, ny en estre en peine; car il ne luy alloit rien moins que de la teste pour le droit de la guerre. Monsieur nostre Général le sçeut, comme par une suspicion sourde; car il avoit joué son jeu seur et sans bruit, si-bien que par aucune vive apparence, ny conjecture vraye, on n'en eust rien sçeu juger sainement. Si n'en fut-il inquiété nullement du Général, ains en fut loué, et de luy, et des gallands de l'armée, et fort estimé, pour avoir esté si-bien à l'endroit de son amy.

Le marquis de Richebourg, autrement de Renty, n'en fit de mesme à l'endroit dudit Monsieur de la Nouë; car encore qu'il luy eust obligation de tout ce qu'il sçavoit de la guerre, dès-lors qu'il alla en Flandres, (j'ay escrit cecy, s'il me semble,

ailleurs,) (*) quand il fut pris, il ne le reconnut nullement, jusques à faire fort peu de cas de luy, et le rudoyer, et parler fort bravaschement à luy, et s'en servir, au lieu où il le mena, de forme de triomphe, non de magnificence, mais de risée et de desdain. Et dit-on que luy ayant esté remonstré par aucuns de ses privez à le traitter plus honorablement, et selon son mérite et sa fortune, et l'obligation qu'il luy avoit, il n'en fit autre cas; si-non, je pense, que tout ainsi que ledit Monsieur de la Nouë avoit fait à sa patrie et à son Roy, et aux autres, il estoit si nécessaire et très-juste qu'on luy en fist de mesme.

Pompée usa de cas pareil à l'endroit de Perpenna, lequel, après qu'il luy fut mené prisonnier, le fit mourir tout incontinent; ne méritant en cela d'estre blasmé ny condamné d'ingratitude, comme mal reconnoissant des bons services, tours et plaisirs que ledit Perpenna luy avoit faits en Sicile, ainsi comme aucuns le chargeoient; mais plustost doit estre loué de grande magnanimité, pour avoir sauvé toute une respublique, que ce meschant homme accusoit par des papiers qu'il monstra à Pompée, qu'il ne voulut voir pourtant, qu'il avoit retirez de Sertorius: aussi que ce maraut ne méritoit de vivre, pour avoir tué son Général, et son Capitaine, qui valoit plus que luy, et duquel il avoit reçeu une infinité de plaisirs et de courtoisies.

Il faut que je fasse ce petit conte d'un de nos François, qui fut le cardinal Balue, du temps du Roy Louys XI. Son premier advancement fut qu'il fut simple valet de l'évesque d'Angers de la maison de Beauveau, dont j'en ay connu la race bonne

(*) *Voyez ci-devant, vers le commencement de ce Discours.*

et noble. Il fut eslevé par luy en biens et grandeurs, et puis le donna au Roy Louys XI, qui aymoit fort les gens sublins d'esprit : et pour ce qu'il le trouva à son gré, le fit évesque d'Evreux, et puis Cardinal. Estant monté si haut, comme ingrat s'oublia, et en son Dieu et ses maistres. Il commença premiérement en Dieu, et puis en son maistre premier, dont il fit de si meschants rapports faux au Roy, qui croyoit légérement, qui adjousta foy à ses paroles; et par frauduleuses informations qu'il fit faire, il fit tant envers le Roy et son conseil, qu'il le fit déclarer inhabile à l'évesché, et se fit par conséquent (cela s'entend) conférer par le Roy ladite évesché. Ainsi il deffit son premier maistre et bienfaicteur : et puis il fut traistre au Roy, son second maistre, par mille trahisons qu'il luy fit, et intelligences qu'il avoit avec le Duc de Bourgogne, et autres ses ennemis; dont il luy fit espouser une prison fort estroicte et rigoureuse pour onze ans, et puis mourut, non sans soupçon de poison, à la mode de ce Roy, qui sçavoit ainsi chastier ses gens traistres et desloyaux. Ce qui fut bien employé : et ainsi devroit-on faire à tous les infideles et ingrats; le monde en seroit plus net qu'il n'est.

Or, voilà comme il en prend mal aux ingrats, et très-bien aux reconnoissants; et ce selon la volonté et permission de nostre Dieu, lequel abhorre et maudit les uns, et ayme et bénit les autres : mesme, que nous encourons son indignation et courroux, lors que nous luy sommes ingrats, et ne reconnoissons les biens qu'il nous a faits; et gagnons sa grace, lorsque nous les reconnoisson, en nous recommandant fort dans ses saincles lox nos bienfaicteurs; et sa saincte Eglise aussi nous-

commande expressément de prier Dieu pour nos bienfaicteurs. Et aussi que de tout temps immémorial, voire après la création du monde, les bienfaicteurs sont avant les Roys. Cela est assez notoire : et d'autant que l'antiquité va devant, il faut que les bienfaicteurs aillent devant les Roys. J'alléguerois force autres authoritez et exemples sur ce sujet, mais je n'aurois jamais fait, et aussi que le champ en est si beau, si plantureux, qu'il y faut un meilleur agriculteur, et plus excellent que moy, pour le bien cultiver, ajancer, adorner et embellir de belles paroles.

Voilà le discours qu'en fit cette honneste personne que j'ay nommée. Et quant à moy Branthome, qui escris et fais ce livre, certainement je puis bien dire que j'ay eu ma part des mesconnoissances de Monsieur de la Nouë, aussi-bien que les autres. Car je me puis vanter, qu'il n'a eu pas un de ses amis qui l'ait plus servy durant sa prison, ny plus sollicité, ny pris mieux la parole pour luy, que moy. Et n'en desplaise à feu Monsieur d'Estrozze, son intime amy, qui n'en osa jamais parler au Roy, ny à autres Grands, comme moy. Et que si encore Monsieur de la Nouë veut dire la vérité, il pourra confesser comment un soir, en se voulant retirer du Louvre fort tard, quelque temps avant qu'il allast en Flandres, l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit bien sçeu comment il vouloit aller là faire quelque chose qui ne valoit gueres, contre le Roy son maistre, ayant dressé une fricassée et une partie pour le faire tuer, en allant de-là l'eau au fauxbourg Saint-Germain en son logis : et luy, en ayant sçeu l'advis très-certain, il ne fut accompagné d'aucuns que de moy et mes gens, encore qu'il eust là des amis; mais ils firent

les sourds et recreus. Et le menay sain et seur en sondit logis de-là l'eau, sans qu'on osast nous attaquer nullement, encore que nous trouvasmes quelques gens de rencontre, qui n'estoient là pour bien faire. Enfin, je pense qu'il n'a trouvé amy plus fidele que moy, ny qui luy ait plus aydé et servy, ny durant, ny dehors sa prison.

Pour récompense, en estant hors, il vint à la Cour pour faire la révérence à son Roy, et luy parler des conditions de sa liberté; et moy n'y estant pas pour lors, ne me fit qu'envoyer des simples recommandations par Monsieur du Preau, aujourd'huy Gouverneur de Chastelleraud, que j'ay nourry Page, fort brave et vaillant jeune homme, et bien accomply en plusieurs vertus, qui a conquis son gouvernement par son espée. Il est vray qu'il luy dit, que, mais qu'il se fust reconnu et revenu à soy, estant encore tout estonné en France, qu'il m'escriroit et me remercieroit des offices que luy avois faits en sa prison. Mais ç'a esté celuy-là, duquel depuis n'ay sçeu aucunes nouvelles, suivant en cela son naturel. Si faut-il que je l'excuse pourtant, et que je die de luy, qu'il ne luy faut imputer cette imperfection à défectuosité de cœur; car il n'en fut oncques un si noble et généreux: mais tel est-il nay, et aussi que le grand zele qu'il portoit à sa religion, luy avoit tellement atteint l'ame, qu'il eust oublié toutes choses pour la servir et maintenir: ainsi que plusieurs autres Religieux de cette mesme ordre comme luy en ont fait de mesme, jusqu'à oublier le respect des peres et meres qu'ils leur doivent. Non que je les veuille tous comprendre en général soubs cette regle et opiniastreté d'hérésie; car il y en a prou qui ne l'ont observée.

Entre lesquels j'en ay connu un qui estoit un

Gentil-homme du Languedoc, brave et vaillant s'il en fut oncques, nommé Monsieur de Gremian, qui fut celuy qui prit Aigues-mortes, le Roy estant en Avignon à son retour de Pologne, et à sa barbe, et à sa plus grande colere, qu'il vouloit du tout exterminer ceux du Languedoc, pour l'inimitié qu'il portoit à Monsieur de Montmorency. Je l'ay veu autrefois Cornette de Monsieur d'Acier, lors qu'il mena cette grande trouppe de gens de guerre à Monsieur le Prince en Xainctonge. Ce Monsieur de Gremian donc, encore qu'il fust jeune fou, scalabreux, et Huguenot à bander et racler, et ennemy mortel des Catholiques, si est-ce qu'il porta tel respect et honneur à son pere, que jamais il n'entreprit guerres là où il sçavoit son pere, Monsieur de Gremian, (qui estoit aussi un brave et vaillant Gentil-homme) estre en présence. Si-bien qu'une fois ayant entrepris sur une ville du Languedoc, dont ne me souviens du nom, et de faict l'ayant prise par escallade, ainsi qu'il entroit dans la place de la ville, il sçeut que son pere estoit dans ladite place, qui rallioit ses gens, pour rembarrer ses ennemis. Aussi-tost ayant sçeu que le pere estoit là, il ramassa ses gens, et les en retourne par le mesme chemin qu'ils estoient tous venus : disant qu'il aymeroit mieux mourir, que se trouver en aucun endroit où il pourroit nuire à son pere le moins du monde, ou à son honneur, ou à sa vie; et par ainsi, se retire, encore que son pere ne l'espargnast point là où il pouvoit luy faire guerre : non pourtant qu'il ne l'aymast comme pere; mais il estoit si bon Catholique, qu'il fermoit les yeux à tout : ce que ne faisoit pas le fils, du moins à l'endroit de son pere. En quoy il est fort à louer, autant pour cela que pour ses vaillantises. Je croy

qu'il est encore en vie, et dans Aigues-mortes, qu'il a fort bien gardé depuis encontre plusieurs entreprises; car c'est une des aussi fortes villes de France, et d'aussi grande conséquence.

J'ay fait cette digression pour servir de fin, et pourtant, estant venue à propos, je ne l'ay voulu oublier; car possible une autre fois ne m'en fusse-je pas souvenu si-bien : et en matiere d'escrire, il faut prendre les traits de la plume, soit au bond, soit à la volée, ainsi qu'ils viennent, sans en perdre l'occasion, car elle ne se recouvre quand on veut. Aussi, que la mémoire tergiverse si deçà, si delà, qu'elle ne vient pas tousjours au giste, comme l'on veut. Voicy donc la fin de ce discours, que je crains estre par trop long.

DISCOURS QUATRE-VINGT-HUITIESME.

CHARLES IX, *Roy de France.*

IL faut donc finir ce livre. Et tout ainsi que le commencement a esté pris d'un très-grand Empereur Charles V (*), la fin se fera par un très-grand Roy de France CHARLES IX : non qu'il aye fait des choses grandes, comme l'Empereur; mais il estoit bien aussi courageux et généreux, pour entreprendre, et en faire, possible d'aussi grandes et hautes, et en venir à bout comme luy, s'il n'eust eu les traverses de la guerre civile, qui arrivent souvent à jeunes Roys, et s'il eust vescu. Il mourut en ce bel age jeune, que l'Empereur commença à prendre les armes et sortir d'Espagne.

(*) *Voyez, dans le Tome IV, le Discours I des* Capitaines Estrangers.

Lors que ce gentil jeune Roy Charles vint à la couronne, il y eut plusieurs Philosophes Astrologues, et sur-tout Nostradamus, qui, curieux de sonder son ascendant et horoscope, trouverent qu'il seroit un jour un très-grand, vaillant et très-fortuné Prince, jusqu'à parvenir à la grandeur du grand Empereur Charlemagne, et ne luy céder en rien à ses grandeurs, valeurs, fortunes et belles qualitez. Mesme, nos Poëtes François, flatteurs de leur nature, qui par leurs enthousiasmes veulent contrefaire les Astrophiles, en firent plusieurs poëmes, qui en furent imprimez et publiez. Cela faisoit grand bien au foye de la Reyne-mere, qui, quasi le croyant, s'en esjouyssoit beaucoup. Toutes les voix populaires en raisonnoient, dont en fut fait un Traité des neuf Charles. Je pense qu'il se trouveroit encore par escrit et imprimé (*).

Et certes, possible il faut croire, que veu la noble naissance de ce Roy, sa belle nourriture soubs la Reyne sa mere, et Monsieur de Sipierre qui ne luy preschoit jamais que la valeur, la grandeur et l'ambition, comme je l'ay veu, il eust pu parvenir à la moitié ou troisiesme partie de la grandeur, félicité, et beaux actes de ce nostre grand Roy et Empereur Charlemagne; n'eussent esté les guerres civiles, qui empescherent le tour

(*) Ce prétendu *Traité* est intitulé : *Histoire des neuf Roys Charles de France, contenant la Fortune, Vertus et Heur fatal des Roys qui, sous ce nom de* CHARLES, *ont mis à fin des choses merveilleuses*, et a été imprimé *à Paris, chez Pierre l'Huillier, en* 1568, *in-folio*. Ce n'est qu'une pitoyable rapsodie de louanges outrées, et de faits mal arrangés, semblable à tous les autres Recueils de cet infatigable et mauvais Compilateur. D'autres se sont jettés dans une extrémité opposée, en traitant tous ces *neuf Charles* de *Foux* et d'*Insensés*.

de la fortune qui se préparoit à luy. Et si les grands Capitaines que le Roy son pere luy avoit laissez par un très-riche et noble héritage, qui s'amuserent en ces misérables guerres, eussent tourné leur valeur, belle conduite et factions qu'ils y employerent, possible que Messieurs les Astrologues se fussent trouvez vrays, et leur prophétie et tout, et eussent fait trembler soubs leurs armes les provinces estrangeres, comme ils firent la France.

Si ne veux-je pourtant céler les grandes vertus, valeurs et louanges de ce grand Charles, que je n'en die quelques mots très-beaux, que j'ay empruntez de ce grand historien Paul Æmille, de ce qu'il raconte de la seconde fois qu'il fut à Rome, et de la renommée de ses vaillances et beaux exploicts d'armes de luy et des siens. Ce grand et docte historiographe Paul Æmille, dans la vie de Charlemagne, raconte donc, que, la seconde fois qu'il fut à Rome, la renommée de ses vaillances et beaux exploicts d'armes, de luy et des siens, s'estoit si fort espendue par tout l'univers, que tout le monde d'alors le desirant voir dans la plus grande et principale ville de la terre, n'espérant au-delà rien voir de plus beau, ny de plus grand, y estoit accouru si fort, que les chemins en estoient tout couverts et rompus de peuple que rien plus, dont la plus grande part différoit de langue, de religion, et de nation, et presque tous estoient diversement habillez. Le pape Léon pour lors le reçeut en tout honneur devant la porte de l'église, qui avoit commandé que chaque nation se divisast pour aller par bandes au-devant de ce grand Roy, qui n'estoit encore esleu ny couronné Empereur. Tout ce qui estoit de beau et de magnifique dans Rome fut alors ap-

paru. Un chacun en sa langue chantoit ses loüanges. Par-quoy, ses Princes, Barons, Palladins, et braves Capitaines, voyant leurs faits estre extollez dans cette grande Rome des hommes de toutes les parts du monde, s'apperçeurent qu'ils estoient vrayement bien connus en tous lieux et endroits : ce qui leur revenoit à une grande gloire, joye, et contentement, et qui plus est à un desir plus eschauffé de faire à l'advenir encore mieux que jamais ; espérant jouyr de cette gloire durant leur vie, et d'une mémoire immortelle après leur mort.

Toute cette grande multitude donc vit par grande admiration ce grand Roy, tant pour l'ornement de ses valeurs et victoires, que pour la belle apparence et façon de sa personne; car il estoit haut, de belle taille, robuste, sain, assez gras, bien proportionné de membres, le visage beau, commençant un peu à grisonner, par-où il monstroit une plus grande et grave majesté, dit l'histoire. Il fut couronné et proclamé publiquement Empereur le jour de Noël, (à bon jour bonne œuvre,) et appellé de toutes voix grand Empereur, auguste, vaillant en guerre, doux et pacifique en paix; disants tous aussi, que ce nom et tiltre luy appartenoit très-bien, voire de Monarque, et que celuy de Roy estoit trop petit pour luy. Dit encore ce susdit historiographe, que jamais on ne vit dans Rome tant d'estrangers, non pas en ce temps mesme qu'elle commandoit à toute la monarchie; ce qui est un très-grand cas. Et certes il est aysé à le croire ; car ne desplaise à Octave César, qui le premier acquit ce grand nom d'Auguste, pour luy et les siens, duquel l'Empire et la Monarchie fut en sa plus grande vogue, si n'esgala jamais à Charles de vaillance ; car il n'estoit pas des plus vaillants,

et

et fort maladif, pour faire de grandes choses, ainsi qu'il cuyda quitter l'Empire pour cette raison. Il ne donna de si grandes battailles que Charlemagne, ny mérita d'estre tant veu, regardé et admiré, que luy. Certainement, il donna et gagna cette grande et sanglante battaille de Philippes, comme de nation pareille, contre nation pareille; mais on en a parlé un peu mal là de son honneur. Il gagna celle d'Actiaque, qui fut la plus signalée des siennes; car il en avoit donné force autres; mais comment la combattit-il? Il en emporta la victoire, plus par la lascheté de Marc-Antoine, bien qu'il fust vaillant, mais non pas ce coup-là, et la démesurée amour de la gente Cléopatre.

Or, si Octave devint ainsi Monarque, son brave oncle, le nompareil Jules César, luy en avoit battu plus de la moitié du chemin : et qui plus est, il estoit ainsi prédestiné par la prophétie que nostre Seigneur et Sauveur Jesus-Christ devoit naistre soubs un Monarque; ce qui luy ayda le plus à sa fortune et à sa gloire. Mais le destin ne porte jamais tel coup de mérite comme la valeur et la vertu. Charlemagne, toutes les guerres qu'il fit, et les battailles qu'il gagna, furent pour la gloire de nostre Seigneur, et de sa saincte religion, luy le plus souvent en personne dans ses armées, et le plus avant dans les meslées. Dieu aussi l'en couronna au ciel d'une belle couronne, et le sanctifia pour estre révéré en terre, comme nous faisons le jour de sa feste. Octave mena ses guerres par grande impétuosité et inimitié, pour venger la mort de son oncle; et ne cessa jamais, qu'il n'en vit la totale vengeance parachevée jusqu'à l'extrêmité, voire par de-là, s'il se peut rien adjouster à une extrêmité.

Ah! brave nepveu, et juste vengeur de l'oncle!

Si Charles mérita tant de gloire parmy les Chrestiens guerriers ou autres, pour avoir si-bien servy Dieu et son église, tu en mérites bien autant parmy les Cavaliers, et ceux qui font profession de l'honneur mondain, d'avoir si-bien poursuivy et accomply cette honorable vengeance. Aussi avois-tu encore de reste fort vieux et braves soldats de ton oncle, leur vaillant et bien aymé Général, qui, passionnez de sa mort et de leur perte, ne s'y espargnerent pas jusqu'à s'en saouler de sang. Ha! que peu de nepveux se sont-ils trouvez pareils en pareilles vengeances de leurs oncles meurtris, ou autrement offensez, non pas des enfants mesmes, qui ont laissé la mort de leurs peres assassinez sans la moindre vengeance du monde; et sans respect d'aucune injure, font alliances, confédérations, amitiez et familiaritez, avec les meurtriers : ce qui est abhorrable, et leur revient à une honte fort infame? Ils devoient mourir, ou venger, et n'en laisser leurs ames souillées par faute d'une belle résolution et d'un bon coup.

J'en dis de mesme de plusieurs créatures, qui ont reçeu une infinité de bienfaits de leurs Roys bienfaicteurs. Au diable la vengeance qu'ils en ont faite, pour leurs meurtres et assassinats. Les plus réformez Chrestiens, et reserrez religieux, les en louent, et disent qu'il faut oublier les offenses, selon Dieu et sa parole. Cela est bon pour des Hermites et Récolets, et non pour ceux qui font profession de vraye noblesse, et de porter une espée au costé, et leur honneur sur sa pointe : ou bien qu'ils la pendent au crochet, près de leur lict, ou qu'ils se rendent absolument religieux, comme ont fait aucuns; et par ainsi; seront excusez soubs ce bon habit de dévotion. S'ils disent qu'ils font toutes ces

mines d'amitiez feintes et alliances, pour reculer à mieux sauter et attraper leurs hommes, cela n'est nullement beau ny recevable parmy les gens d'honneur; car cela ressent mieux sa lasche trahison qu'une généreuse vengeance. Et bien, s'ils disent encore qu'ils veulent ensuivre la parole de Dieu, et luy laisser la vengeance comme il l'a retenue; passe celuy-là: mais au moins, qu'ils ne se confederent et familiarisent avec eux, non pas seulement qu'ils les saluent et advisent.

Ils n'ont garde de faire ce qui fut fait il y a quelques années en Italie, dont j'en vais faire le conte. Au siege vacant du pape Caraffe, vint à Rome de la Cour de France, avec Monsieur le cardinal de Guise, le comte Terfe, Ferrarois, Gentil-homme de la chambre du Roy Henry II, qui l'aymoit fort. Un soir, ayant joué jusqu'à minuit avec le Grand-Prieur de France de la maison de Lorraine, ainsi qu'il sortoit du Monte Jourdan vers son logis, fut rencontré d'un sien ennemy en la ruë, qui luy donna un coup de pistolet à travers le corps, et le tua tout roide mort. L'allarme en vint à Monsieur le Grand-Prieur, qui y accourut, et tous nous autres aussi avec luy. Nous n'y trouvasmes que le corps, et deux de ses valets qui le gardoient, et en accuserent le meurtrier. La femme vint de Ferrare quinze jours après, avec deux de ses enfants de l'age de dix à douze ans, l'un et l'autre, pour demander justice. Je la vis assez belle femme, et ses enfants bien jolis. Il n'en fut autre chose, sinon qu'au bout de six à sept ans, s'estant faits grands d'age et de courage, firent entreprise sur le meurtrier de leur pere, si bien et si beau, qu'estants un jour entrez en sa maison par surprise, ils le tuerent, luy, sa femme, ses enfants, ses filles,

tous ses serviteurs, bref, jusqu'aux chiens, aux chats, et tout ce qui estoit de vie léans. C'estoit venger cela, et sans aucune espargne d'aucune goutte de sang. J estois alors à la Cour, quand ces nouvelles y vinrent, que l'ambassadeur de Ferrare le conta à Madame de Nemours et à Mademoiselle de la Mirande, que j'y estois présent.

Nous avons eu n'a pas long-temps le vaillant Monsieur de Mouy, fils de ce brave et vaillant Monsieur de Mouy et grand Capitaine, duquel je parle ailleurs et de sa valeur, assassiné par Montraval traistreusement, comme j'en parle ailleurs : aussi un jour, sans aucune appréhension de danger de mort ny de justice, vint le charger, bien qu'il fust accompagné ordinairement de six à sept assassins comme tous pestrinalliers, à qui le Roy en avoit donné ce privilege, odieux pourtant à un chacun de la Cour, et mesme aux gens de bien, le tue bravement par une belle résolution en plein jour et belle ruë de Paris. Il est vray qu'il y fut tellement blessé d'un pestrinal à travers le corps, qu'il en mourut non tout-à-coup sur le champ; et sans Madame de Nemours, qui a esté tousjours bonne, pie et miséricordieuse, le Roy le vouloit faire exécuter. Grande rigueur pourtant, disoit-on à la Cour. Mais ce brave Gentil-homme ne se soucia jamais de sa mort, en quelque sorte que ce fust, disoit-il, et mouroit content, puisqu'il avoit vengé la mort de son brave pere, et luy avoit immolé ce traistre et massacreur à ses manes généreuses.

J'allegue icy Monsieur de Guise dernier, ce valeureux Prince, qui vengea la mort de son pere, ce grand François de Lorraine, à qui je vis dire après sa mort tout jouvenet qu'il estoit de l'age de treize ans, qu'il ne mourroit jamais, qu'il n'en eust

vengé la mort; ce qu'il fit, après en avoir longuement pourtant temporisé et persisté en cette opinion; bien que celuy qu'on soupçonnoit, qui estoit Monsieur l'Admiral, n'en estoit tant coupable que l'on croyroit, ainsi que j'en parle assez en sa vie (*). D'autres en estoient bien plus coupables, qui n'en pastirent jamais, lesquels j'ay nommé ailleurs. Mais il fallut que ce grand Capitaine payast l'escot pour les autres : et aussi, comme je luy ay ouy dire quelquefois, qu'il ne sentoit les autres dignes de sa hayne, et de sa colere, et vengeance, n'en voulant qu'au grand Capitaine comme luy.

Or, c'est assez parlé de ces vengeances. Bien que j'en eusse allegué une infinité de très-beaux exemples, j'en parleray aussi ailleurs. Mais il faut finir, pour retourner encore à ce grand Charlemagne et Octave, lequel fut tant redouté dans son Empire et Monarchie, que les Parthes, s'estant donnez le nom d'invincibles, envoyerent rechercher ledit Octave d'amitié et confédération. Il la leur accorda, soubs condition de luy rendre les enseignes que Crassus et Marc-Antoine avoient perdues aux guerres passées à l'encontre d'eux. Il ne se parle point qu'ils les rendirent; mais, dit bien Suetone, que Tibere les redemanda, et demeurent-là courts les Historiens. Charlemagne fut requis de Aaron, Roy de Perse, de semblable amitié et de paix, et pour ce luy envoya de fort beaux présents, jusqu'à un grand éléphant, que les François, qui n'en avoient veu jamais, se pleurent fort à le voir par grand merveille.

Ce présent certes fut admirable et rare pour lors. Mais chose plus rare, et qu'on trouve en la

(*) *Voyez ci-devant, Tome VI, Discours LXXIX, des* Hommes illustres François.

vie de l'Empereur Severus, c'est qu'ayant defait les Parthes, il donna à ses gens, et despartit esgallement le plus que faire se put, tout le butin qu'on avoit gagné en cette province, et ne garda rien pour luy, fors un anneau de licorne, un papegaud blanc et un cheval tout verd, qu'il estima plus pour la rareté et couleur naïve et belle, que pour la valeur; comme certes il avoit raison. Car nul butin, tant précieux fust-il, ne l'eust pu esgaler, et surtout ce cheval verd de nature. C'estoit bien honorer ce grand Prince; car ces gens-là sont esté de tout temps très-belliqueux, rogues et arrogants, voire se disent invincibles, comme j'ay dit. Leurs faits passez en font foy, et encore aujourd'huy, pour les guerres et les deffenses qu'ils ont faites contre le grand Sultan Solyman invincible comme eux; et de frais contre ce brave Amurat, auquel la mort est fort agréable; car il n'estoit pas trop ennemy des Chrestiens. Pour fin, qui voudra bien considérer toutes circonstances et toutes choses, on trouvera, qu'en la comparaison de ces deux susdits grands Empereurs, que rien ou peu y manque, mesme tous deux fort malheureux en lignée de chaque sexe : car aucuns de leurs enfants, petits-enfants et nepveux, sont esté aussi vicieux, que les filles et petites-filles, bonnes vesses et putains : voyés les histoires. Ainsi le monde va, qui se hausse et se décline, selon la fortune; mais pour mieux parler, selon la volonté de Dieu, qui conduit les temps et les saisons comme il luy plaist, avec les personnes. Aussi que le naturel du temps est de *gastar y mudar todas las cosas*, comme dit l'Espagnol (*).

(*) C'est-à-dire, *d'alterer et changer toutes choses.*

Pour me reprendre à parler encore de ce Roy Charles IX, je diray qu'il estoit si courageux, bouillant et hardy, que si la Reyne sa mere, qu'il craignoit et honoroit fort, ne l'eust arresté en ses plus jeunes ans que la guerre civile se suscita contre luy, il vouloit luy-mesme estre en personne en ses armées, et luy seul en estre le Général. Je me souviens que, lors de ce commencement, les Huguenots cryoient par-tout, que ce n'estoit point contre luy à qui ils faisoient la guerre, ny qu'il la leur faisoit, mais le Roy de Navarre et le Triumvirat. Sur ce, il fut arresté au conseil, que le Roy meshuy marcheroit, tout jeune qu'il estoit : mais jamais je ne vis personne si ayse que luy, quand il entendit cette sentence, et qu'il fallut aller au siege de Bourges, de Roüen, Havre et autres; où estant, il désespéroit dequoy la Reyne ne luy permettoit de s'approcher plus près de la ville ny des tranchées, qu'il ne faisoit. Quand le siege estoit devant Paris, il en vouloit faire de mesme; mais la Reyne le tenoit tousjours de court.

Après la mort de Monsieur le Connestable, il y eut quelqu'un que je sçay, qui luy demanda l'estat de Connestable. Il luy respondit qu'il estoit assez fort et puissant pour porter son espée, et n'avoit en cela besoin de l'ayde d'autruy; d'autant que l'estat de Connestable est de porter l'espée devant le Roy quand il marche en solemnité. Mais il fut bien trompé, car pensant luy-mesme faire cet estat et aller à ses armées, la Reyne voulut que Monsieur, son bon fils, fust Lieutenant général, dont il fut encore plus despité; disant qu'il estoit aussi et plus capable que luy, et plus vieux, pour conduire son armée, et qu'il n'avoit pas besoin de Lieutenant dans son armée, puis qu'il le pouvoit estre luy-mesme.

Quand la Reyne le mena vers Metz, pour rompre le dessein de l'entrée du Duc des Deux-Ponts en France, il voulut aller commander en l'armée que menoient Messieurs de Nemours et d'Aumale, elle ne le voulut non plus : et lors qu'ils entrerent, il dit que, s'il y fust esté, ils n'y fussent jamais entrez, ou qu'il eust crevé; et que sa vie n'estoit pas plus chere à la France que celle de son frere; que quand il l'auroit perdue, son frere prendroit sa place, et par ainsi le royaume ne seroit jamais sans Roy; et sa vie n'estoit point de si grande conséquence, qu'elle deust estre si précieusement gardée dans un coffre, comme les bagues de sa couronne.

Après les battailles de Jarnac et Montcontour, il y eut Monsieur d'Orat qui luy présenta quelques vers qu'il avoit faits à sa loüange. *Hà*, dit-il, *n'escrivés point désormais rien pour moy, car ce ne sont que toutes platteries et menteries de moy, qui n'en ay donné encore nul subjet d'en bien dire : mais réservés tous ces beaux escrits, et tous vous autres Messieurs les Poëtes, à mon frere, qui ne vous fait que tous les jours tailler de bonne besoigne.* Monstrant par-là une compassion qu'il avoit de luy-mesme, et une sourde émulation de Monsieur son frere, duquel il disoit souvent que la Reyne, pour l'aymer plus que luy, luy ostoit l'honneur qu'il devoit avoir, dont il ne cessa jamais de l'importuner, et luy faire parler par les uns et les autres, et mesme par Monsieur le cardinal de Lorraine, d'aller au siege de Saint-Jean d'Angeli, où il se pleut si fort, qu'on ne le pouvoit retenir qu'il n'allast souvent dans les tranchées, et n'y parust à descouvert comme le moindre soldat de son armée, pour le plaisir qu'il y prit. Il dit qu'il voudroit de

bon cœur que Monsieur son frere et luy deussent tenir le royaume alternativement, ou qu'il deust tenir sa place la moitié de l'année.

Ce n'estoit pas ce qu'il dit, lors qu'il fut sacré à Reims, n'ayant que douze ans, et que la Reyne sa mere luy demanda si son age luy pourroit permettre de porter la peine de ce jour-là à faire toutes les longues cérémonies nécessaires et requises à cette feste? Il respondit : *Je ne refuseray jamais, Madame, une telle peine, et me sera très-douce toutes et quantes fois que tel royaume se présentera à moy.*

Si est-ce qu'une fois, oyant parler à feu Monsieur de Sipierre des guerres de Piedmont et des vieilles bandes des soldats qui la faisoient, et comme il les faisoit beau voir en leur bel ordre, police et discipline militaire, il dit qu'il eust voulu avoir esté de ce temps et par mesme moyen porter l'harquebuze, et qu'il se fust bien fait valoir.

Après cette prise de Saint-Jean, il vouloit bien passer plus outre, et suivre Messieurs les Princes et Admiral jusques en Gascogne et Languedoc : mais la Reyne rompit ce coup, et Monsieur luy donnant à entendre que son armée n'en pouvoit plus, et s'en alloit perdue, si elle ne se reposoit. Nous tenions que Monsieur le disoit et le tenoit à dessein, afin qu'il ne prist si grand goust à cette conduite d'armée, que son authorité n'en fust rognée : ainsi que Monsieur de Thavannes avoit conseillé à la Reyne de faire la paix, laquelle l'entreprit, comme j'ay dit ailleurs ; et pour ce, il se retira à Angers, où on la commença à traitter si-bien, qu'elle fut faite, non qu'il la desirast autrement, si-non d'autant pour se préparer mieux à la feste de Saint-Barthelemy, et attirer à soy Mon-

sieur l'Admiral à Blois et à Paris, comme il fit.

Les uns disent qu'elle n'avoit point esté arrestée, si-non au pont de Saint-Cloud, un mois avant, comme j'ay dit ailleurs : d'autres disent, si-non après la blessure de Monsieur, et les menaces de ses confidents : d'autres dès cette paix faite encore long-temps avant, comme l'on présume par les paroles que le Roy dit après la feste passée : *N'ay-je pas bien joüé mon jeu*, dit-il ? *N'ay-je pas bien sçeu dissimuler ? N'ay-je pas bien appris la leçon et le latin de mon ayeul le Roy Louys XI ?* On disoit qu'il avoit ainsi appris d'estre dissimulateur de son grand favory Albert Gondy, Mareschal de Rets, qui estoit un Florentin, fin, caut, corrompu, menteur et grand dissimulateur.

Pour parler de luy en deux mots, son grand-pere fut meusnier, à deux lieues près de Florence, d'un moulin où il se retira durant la Ligue, n'osant demeurer en France ; mais il y laissa sa femme, pour faire valoir son talent. Puis son pere fut banqueroutier à Lyon, et sa mere, Madame du Perron, grande revenderesse de putains; et pour ce, le Roy Henry le prit en amitié, et la fit Gouvernante de ses enfants, et sur-tout du Roy Charles IX, à qui elle donna son fils le Perron, qui fut long-temps Commissaire des vivres aux armées du Roy, lequel après le prit en amitié, et ne l'appelloit jamais que son serviteur : et puis, estant Roy, l'advança ainsi qu'il a esté, et apprit au Roy à jurer et dissimuler; car, de son naturel, il ne l'estoit nullement en sa jeunesse, estant fort ouvert, prompt, actif, vigilant, esveillé, et peu songeard, comme doit estre tout dissimulateur.

De plus, feu Monsieur de Sipierre, son Gouverneur, qui estoit le plus généreux et plus brave

Seigneur qui fut jamais Gouverneur du Roy, ne l'estoit nullement, mais tout loyal, franc, ouvert, et du cœur, et de la bouche, point menteur ny dissimulateur, qui l'avoit nourry très-bien, et instruit, et ne l'avoit jamais fait estudier dans les chapitres des dissimulations. Aussi disoit-on qu'après sa mort, ledit Mareschal de Rets, dit le Perron, le pervertit du tout, et luy fit oublier et laisser toute la belle nourriture de ce brave Gouverneur; si-bien qu'on disoit qu'il luy avoit appris à jurer aussi desbordément comme il faisoit : bien que Monsieur de Sipierre juroit quelquefois, mais c'estoit en cavalier : non le Perron, qui juroit et renyoit en sergent qui prend un pauvre homme par le colet qui ne se défend, comme on le disoit à la Cour; car on tenoit, et le tient-on encore, le Perron, pour le plus grand renyeur de Dieu, de sang froid, qu'on peut voir. Ainsi, avec les loups apprend-on à hurler. Si-bien que le Roy apprit de luy ce vice, et s'y accoustuma si fort, qu'il tenoit que jurer et blasphémer estoit une forme de parole et devis plus de braveté et de gentillesse que de péché. A cause de quoy, il ne faisoit point de difficulté de fausser sa foy, toutesfois et quantes qu'il vouloit et luy venoit en fantaisie : de sorte qu'on donnoit alors à la Cour ce los à Monsieur son frere, qu'il le tenoit mieux et plus ferme que le Roy, si-bien que quand il avoit asseuré une chose, et donné sa parole et sa foy, elle estoit inviolable : mais il ne la tint bien gueres depuis à l'endroit du pauvre Monsieur de Guise. Voilà comme il se changea, comme l'autre à l'endroit du pauvre Monsieur l'Admiral, à cette bonne feste, où l'on dit que le Roy pour le coup n'y vouloit point tant entendre.

Il s'en est dit tant de diverses façons, qu'on ne sçait qu'en croire; mais il fut tant poussé de la Reyne, et persuadé du Mareschal de Rets, qu'il s'y laissa aller et couler aysément, et y fut plus ardent que tous; si-bien que lors que le jeu se joüoit, et qu'il fut jour, et qu'il mit la teste à la fenestre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns dans le fauxbourg Saint-Germain qui se remuoient et se sauvoient, il prit une grande harquebuze de chasse qu'il avoit, et en tira tout plein de coups à eux, mais en vain; car l'harquebuze ne tiroit si loing. Incessamment cryoit : *Tués, tués;* et n'en voulut jamais sauver aucun, si-non maistre Ambroise Paré, son premier Chirurgien, et le premier de la Chrestienté (*), et l'envoya querir et venir le soir dans sa chambre et garderobbe, luy commandant de n'en bouger : et disoit qu'il n'estoit raisonnable qu'un, qui pouvoit servir à tout un petit monde, fust ainsi massacré, et si ne le pressa point de changer de religion, non plus que sa nourrice, laquelle il aymoit si fort, qu'il ne luy refusa jamais rien: la priant pourtant tousjours de reprendre la Religion Catholique, sans la presser ny contraindre autrement; ce qu'elle fit après la Saint-Barthelemy, dont il en eut une joye extrême, et le disoit à tout le monde : mais ce qu'elle en fit, ce fut plus pour luy complaire, que pour zele; car

(*) Charles IX ne pouvoit se passer de lui, depuis son voyage de Vitry, dont il lui restoit un vieux mal, qui se réveilloit tous les printemps. *Mém. de l'Etat de France sous Charles IX*, Tome III, fol. 106. a. A cela fait allusion cette épitaphe de Charles IX, rapportée ci-après, où, soit dit en passant, au lieu de *fort*, il est visible que c'est *trop* qu'il faut lire :

Pour aimer fort *Diane et Cythérée aussi,*
L'une et l'autre m'ont mis en ce Tombeau ici.

après sa mort, elle en sentoit encore, et sçay bien ce qu'elle m'en disoit un jour à part : c'estoit une très-sage et honneste femme.

On donna grand blasme au Roy, de-quoy il ne sauva le comte de la Rochefoucaut, qu'il avoit pris en amitié pour sa belle, douce et plaisante conversation, qu'il ne s'en pouvoit passer : et le soir quand il fut couché, il le voulut faire arrester, et le faire coucher en sa chambre. Ledit Comte dit qu'il n'en feroit rien, et qu'il le tenoit là pour le fouetter la nuit, et ne faire que du fol, comme quand ils estoient ensemble, et Monsieur le comte de Maulevrier et autres, ils en faisoient de bonnes. Enfin, ledit comte de la Rochefoucaut s'en alla, où quand le matin on vint pour rompre et fouler la porte de sa chambre pour le tuer, (on dit que ce fut Chicot le bouffon, et son frere le capitaine Raymond, qui fut tué en une escarmouche à la Rochelle, y faisant très-mal et du poltron, Dieu le punit en cela, et n'estant si vaillant, que son frere Chicot,) pensant que ce fust le Roy qui le vint fouetter, il se leva, et s'habilla aussi-tost en cryant : *Ce sont des jeux du feu Roy vostre pere. Vous ne m'y attrapperés pas, car je suis tout chaussé et vestu.* Et ayant commandé qu'on ouvrist, il fut ainsi tué, en pensant à autre jeu. Le Roy le regretta pourtant, au moins en fit semblant, et pour excuses, il dit qu'il luy avoit bien dit deux ou trois fois de ne bouger : mais on le devoit retenir par force; car le plaisir n'estoit qu'à demy. Toutesfois aucuns luy dirent, et mesme ledit Mareschal, son grand favory et conseil, qu'aussi-bien, s'il fust eschappé, il luy eust fait autant de mal que jamais; car il ne se fust réduit non plus qu'un Hérétique, et qu'il avoit grand crédit parmy les Huguenots, et qu'il remueroit encore,

enfin, que la deffaite en estoit aussi bonne que des autres.

Quelques jours après que Monsieur l'Admiral fut tué, et porté à Montfaucon, pendu par les pieds, ainsi qu'il commençoit à rendre quelque senteur, le Roy l'alla voir. Aucuns qui estoient avec luy, bouchoient le nez à cause de la senteur, dont il les reprit, et leur dit : *Je ne le bouche comme vous autres, car l'odeur de son ennemy est très-bonne :* et la parole aussi mauvaise.

Il voulut voir mourir le bon-homme Monsieur de Briquemaut, et Cabagnes, Chancelier de la cause ; et d'autant qu'il estoit nuit à l'heure de l'exécution, il fit allumer des flambeaux, et les tenir près de la potence, pour les voir mieux mourir, et contempler mieux leurs visages et contenances. Ce que plusieurs ne trouverent beau : disant que c'estoit aux Roys d'estre cruels seulement toutes et quantes fois que le cas le requiert ; mais les spectateurs (1) le doivent estre encore moins, de peur qu'ils ne s'accoustument à choses plus cruelles et inhumaines.

Aussi il avoit cette rebellion si fort à contre-cœur, qu'il disoit et tenoit, que contre les rebelles, c'estoit cruauté que d'estre humain, et humanité d'estre cruel (2). Certes, en ce cas, il le fut en toutes sortes, et par actes, et par spectacles : car il y prit fort grand plaisir de voir passer soubs les fenestres, par la riviere, plus de quatre mille corps en se noyant, ou tuez ; dont depuis il se rendit tout changé : et disoit-on, qu'on ne luy voyoit plus au visage cette douceur qu'on avoit accoustumé de luy voir.

(1) mais ; spectateurs,

(2) Il avoit pris cet Apophtegme dans les *Sermons* du fameux *Cornelio Musso, Evêque de Bitonte.*

Pour quant à moy, au retour du siege de la Rochelle, que je le vis, et ne l'avois veu depuis cette feste, je le trouvay aussi changé. Sur lequel changement Monsieur de Longueville en donna advis à Monsieur de la Nouë, qui me le dit aussitost après, quand le Roy le manda querir au sortir du siege de Mons, parler à luy, pour l'envoyer à la Rochelle, ainsi que je le dis ailleurs (*). *Monsieur de la Nouë*, luy dit Monsieur de Longueville, *advisés bien, quand vous serés devant le Roy, d'estre sage, et parler sagement; car vous ne parlés plus à ce Roy doux, bénin et gracieux, que vous avés veu cy-devant. Il est tout changé : il a plus de sévérité à cette heure au visage, qu'il n'a jamais eu de douceur.* De cet advis Monsieur de la Nouë s'en sçeut bien ayder.

Or, puis que je suis sur le passage de ce vilain massacre, il faut que j'en fasse toute cette petite digression. Force gens, autant estrangers que François, trouverent fort vilain et mauvais ce massacre de la Saint-Barthelemy, tant pour avoir rompu à l'endroit de Monsieur l'Admiral, sa foy si solemnellement donnée et jurée, que pour le Roy ne s'estre servy de luy en de belles occasions qu'il luy présentoit; et s'il vous plaist, non pour petites choses, mais pour la conqueste de Flandres et de tout le Pays-Bas : ce qu'il eust fait; car je le sçay bien autant qu'un autre, parce qu'il y avoit de grandes intelligences, bien que le grand duc d'Albe eust fait son pouvoir pour l'en empescher, et luy eust donné de la peine. J'en ay parlé ailleurs : et par ainsi, il eust réparé les fautes qu'il avoit faites par ces guerres passées, et ne s'en fust jamais plus parlé du passé.

(*) *Dans le Discours précédent.*

Il ne se peut alléguer sur ce sujet un plus bel exemple, que celuy que nos histoires racontent, et mesme celles de ce grand Paul, Admiral de Eudon, Duc d'Aquitaine, qui fit venir les Sarasins en ses pays, contre lesquels alla si bravement et de furie ce grand Charles Martel, vray Prince des François : mais avant que les assaillir, il envoya premier vers Eudon, pour le prier d'alliance et d'amitié, et de se convertir encontre ces meschants Barbares ; ce qu'il fit très-volontairement, atteint d'un bon ange : et le jour de la battaille, comparut si bravement, et donna si vaillamment par surprise dans le camp des Sarasins, presque plustost qu'ils ne l'apperçeurent, qu'il y tua tout, sans pardonner à pas un, ny à pas une ; si bien que Charles Martel donnant de l'autre costé, tous deux furent la principale cause du gain de la battaille : ce que ledit Charles sçeut par après très-bien remonstrer aux siens, que si Eudon avoit fait la faute premier, d'avoir fait armer ces Sarasins, il la répara bien par après par ce bel exploit, et que si auparavant il avoit offensé la France, il méritoit par ce nouveau secours et beau fait d'armes, qu'on luy pardonnast.

Nostre Roy Charles de mesme devoit pardonner à Monsieur l'Admiral. Que s'il avoit fait la faute de mouvoir guerre en son Royaume, et fait venir les Allemands à son secours, ou du tout ne luy devoit point pardonner, ou du tout l'ayant pardonné luy tenir sa foy, et mesme le voyant en train de réparation, et luy tailler des morceaux qu'il eust eu de la peine à les mascher et avaller. S'il eust sçeu et leu ce conte de cet Eudon, possible s'en fust-il advisé, et en eust combattu ces beaux conseillers de merde, qu'il n'ayma gueres par après,

et

et les en maudit en soy-mesme et tout; mais il n'estoit plus temps. Si Charles Martel eust voulu faire mourir paravant de poison et d'assassinat cet Eudon, la France s'en fust mal trouvée, et infailliblement elle estoit du tout renversée. Et quand tout est dit, comme je tiens de plus grands personnages que moy, on ne doit estre si prompt à faire mourir les personnes pour leurs fautes si légeres, sans premier les considérer bien; car les repentances et les pénitences des uns et des autres s'en ensuivent bien-tost après.

En voulés-vous un plus bel exemple que de Monsieur Saint-Pierre, qui, par la grande faute qu'il fit de renyer Jesus, son maistre, il fut néanmoins pardonné de luy, le reconnoissant repenty et pénitent par les larmes qu'il luy vit répandre; et fit plus, il le fit chef de son église. J'ay ouy dire à un grand docteur, que si Judas ne se fust point désespéré de la miséricorde de Dieu, et ne se fust allé pendre, et eust voulu se reconnoistre par pénitence et repentance, possible luy eust esté pardonné.

Pour reprendre le susdit massacre de la Saint-Barthelemy, et nostre Roy Charles l'autheur, aucuns disoient, les plus passionnez et animez dans le sang, que si ce Roy avoit esté cruel par trop contre les Huguenots, ce n'avoit esté sans de très-grands sujets qu'ils luy avoient donnez, et luy continuoient tous les jours.

Sur-tout la journée de Meaux l'irrita fort, car les autres se pouvoient pallier de quelque honneste couverture de religion, ou conservation de leurs vies : mais cette journée se pouvoit appeller proprement un attentat sur la personne du Roy, de son frere et de la Reyne, qu'ils eussent volontiers

exécuté s'ils eussent pu, ainsi le disoit-on à la Cour. Aussi le Roy disoit souvent qu'il ne leur pardonneroit jamais celle-là : et bien luy servit, disoit-il, qu'il fit bonne mine de deffense parmy ses Suisses, avec lesquels marchant en battaille, entre autres beaux et animez propos qu'il leur dit, fut celuy qu'il aymoit mieux mourir Roy, que vivre serf et captif.

La prise des armes du mardy-gras luy toucha fort au cœur aussi, et s'anima encore plus contre les Huguenots, pour avoir desbauché et corrompu Monsieur son frere et le Roy de Navarre, et les avoir induits et poussez à se mesler parmy eux à luy faire la guerre en un estat très-misérable de sa maladie qui le tourmentoit et le languissoit peu-à-peu. *Au moins*, disoit-il, *s'ils eussent attendu ma mort : c'est trop m'en vouloir.* Et ne se laissa-t-il pourtant aller au mal, qu'il ne se saisist des personnes de Monsieur, du Roy de Navarre et de Messieurs de Montmorency et Cossé, et ordonna de faire la guerre à ceux qui luy avoient pris ses places et estoient en armes : et jura et protesta qu'aussi-tost qu'il seroit guéry, il dresseroit une grosse armée contre tous les rebelles, et nul n'y commanderoit que luy seul, et jamais ne poseroit les armes qu'il ne fust Roy absolu, et donneroit tant de battailles, et feroit tant d'efforts de guerre, luy tousjours en personne, qu'il en verroit la fin, ou qu'il y mourroit; et sur-tout s'il en venoit à bout, il promettoit d'enrichir tous ses bons serviteurs : et puis il dit que de toutes façons de regrets, il regrettoit son frere, fors en un, qu'il ne l'empescheroit plus à commander en ses armées sur ces beaux desseins.

Il mourut (*) le propre jour de la Pentecoste,

(*) commander en ses armées.
SUR ces beaux desseins, il mourut, &c.

l'an 1574, trois heures après midy, sur le point que les Médecins et Chirurgiens, et tous ceux de la Cour le pensoient se mieux porter : car le jour avant, il se portoit bien, et nous croyions tous qu'il s'en alloit guéry ; mais nous donnasmes de garde, que sur le matin, il commença à sentir la mort, laquelle il fit très-belle et digne d'un grand Roy ; et avant d'en estre plus fort assailly, il fit appeller Monsieur le Chancelier de Biragues et Monsieur Sauve, Secretaire d'estat. En la présence de Monsieur son frere et du Roy de Navarre son beau-frere, du cardinal de Bourbon, et plusieurs autres Seigneurs et plusieurs Gentils-hommes de la Cour, il allégua la puissance et authorité à la Loy Salique, à propos d'une seule fille qu'il laissoit de son mariage, après soy.

Déclara son frere, le Roy de Pologne, son vray héritier et successeur à la couronne, et la Régente sa mere en France jusques à son retour. Le testament fut incontinent porté à la Cour de Parlement de Paris, qui, après en avoir ouy la lecture, l'approuva et homologua, contre l'opinion d'aucuns, qui ont dit et disoient alors, (mais c'estoit par affection à quelque party) : *Je sçay que les Roys ne peuvent tester, et leur testament est nul.*

Il pria de plus Monsieur son frere de ne pervertir l'ordre, et ne conspirer aucunement contre l'estat, dont il se doutoit par les conjectures passées ; disant que les royaumes s'acquierent par la vertu ou par succession ; et ceux qui aspiroient autrement, faisoient une très-mauvaise fin.

Il voulut que tous devant luy prestassent le serment d'obéyssance à sa mere, qui estoit là-devant, et de fidélité au Roy de Pologne. Sur-tout il commanda au viscomte d'Auchy, qu'il aymoit bien

fort, d'adviser bien à sa charge, qui estoit alors en quartier de Capitaine des gardes; mais il n'y eut grand esgard; car ce bon Seigneur mourut de regret, et suivit son maistre bien-tost après, comme aussi Monsieur de la Tour, maistre de la garde-robbe: dignes gens d'estre louez par tout le monde, et à toute éternité, d'avoir ainsi aymé leur maistre, et vif, et mort.

Il recommanda aussi son devoir à Poquenot, Lieutenant de ses Gardes-Suisses, qu'il aymoit bien fort, et le pria de faire ses recommandations à tous Messieurs les cantons ses bons comperes, et de garder tousjours cette bonne amitié et fidélité que de si long-temps ils avoient portée à la France: et après plusieurs autres belles paroles et beaux actes chrestiens, il mourut seulement agé de vingt-quatre ans moins vingt-huit jours, estant venu à la couronne en l'age d'onze ans.

Le jour ensuivant, son corps fut ouvert en présence du Magistrat, n'y ayant esté trouvé au-dedans aucune meurtrisseure ny tache, cela osta publiquement l'opinion que l'on avoit de la poison.

Monsieur de Strozze et moy en donnasmes advis à Maistre Ambroise Paré, son premier Chirurgien, qui nous dit en passant et sans long propos, qu'il estoit mort, pour avoir trop sonné de la trompe à la chasse du cerf, qui luy avoit tout gasté son pauvre corps, et ne nous en dit pas plus. Sur-quoy aucuns prirent subjet de faire pour son tombeau ces deux vers:

Pour aymer fort Diane, et Cythérée aussi,
L'une et l'autre m'ont mis dans ce tombeau icy.

Si est-ce qu'on ne sçauroit oster aucuns d'opinion

qu'il ne fut empoisonné dès que son frere partit pour Pologne : et disoit-on que c'estoit de la poudre de corne d'un lievre marin, qui fait languir longtemps la personne, et puis après peu-à-peu s'en va et s'esteint comme une chandelle. Ceux qu'on en a soupçonné autheurs, n'ont pas fait meilleure fin. Ainsi Dieu punit les forfaits, de loin, secrettement, sans qu'on s'en donne garde.

Tant y a que les Médecins y perdirent leur latin, d'autant que jamais ils ne purent bien connoistre sa maladie. Car il luy survint une fievre catartique, qui tantost estoit quarte, tantost continuë : et pensoit Monsieur Masille, son premier Médecin, qu'il se porteroit de bien en mieux, ainsi que la fievre diminueroit. Mais sa maladie commença à augmenter, quand il sçeut que Monsieur son frere et le Roy de Navarre, son beaufrere, avoient fait tout plein de menées et conspirations contre luy et son estat, dont on en soupçonna quelque poison, enchantement et ensorcellement ; qui fut cause qu'on mit en prison deux Devins Italiens : et fit-on trancher la teste à la Mole et à Coconas, qui ont esté trouvez et convaincus coupables de ladite conspiration, comme j'ay veu d'autres fois leur procès, et l'emprisonnement de deux Mareschaux, soit ou qu'ils avoient conseillé et poussé ces deux Princes, ou afin que par après ils ne luy pussent nuire ny faire plus de mal.

Quelques jours avant sa mort, il se mit à discourir des peres et des enfants : disant que bien heureux estoient ceux-là qui laissoient leurs enfants grands ; et qu'il aymoit mieux mourir, que de laisser son royaume entre les mains d'un enfant, pour endurer beaucoup : car la France qui estoit

toute ruynée par la guerre civile, avoit besoin d'un homme.

Trois jours avant sa mort, la Reyne luy dit comme le comte de Montgommery estoit pris. Il n'en fit nul semblant. *Quoy!* luy dit elle, *mon fils, ne vous resjouissés-vous point de la prise de celuy qui a tué vostre pere?* Il respondit, *qu'il ne se soucioit de cela, ny d'autre chose.* Cette response fut à la Reyne un présage de la mort prochaine de son fils, comme elle le dit après.

Le principal présage de sa mort fut une estoile ou comete, qui apparut et commença durant le siege de la Rochelle, au plus profond de la planete de Mercure; ce qui n'est jamais gueres advenu, ainsi que disent les resveurs Astrophiles, et estoit universelle, et a esclairé un an.

Mais bien plus fut estrange une vision qu'il eut un peu avant ses nopces. Ainsi qu'il estoit à la chasse dans la forest de Lyon près Rouen, très-belle et plaisante, un feu s'apparut à luy de la hauteur d'une picque. Les Veneurs et Piqueurs s'enfuyrent; mais le Roy, n'ayant aucune frayeur, sans s'estonner, et fort asseuré, mit la main à l'espée, poursuit ce feu luy tout seul jusques à ce qu'il s'esvanouyt. Il dit après à plusieurs, comme j'ay ouy dire aussi, qu'il n'avoit eu peur aucunement, si non quand il eut perdu ledit feu de veue; et que lors, se ressouvenant d'une raison (*), que son précepteur luy avoit apprise en son jeune age, il la commença à dire: *Deus, adjutor meus, sis mihi in Deum, adjutorium meum.* En cette forest il avoit fait jetter les premiers fondements de la plus superbe maison qui fut jamais en France, et la nomma Charleval, à

(*) Oraison.

cause de la situation, qui est une vallée, et de son nom.

Ce brave Roy monstra bien en cet acte de vision, qu'il estoit très-hardy et très-asseuré : et puis qu'il se monstra-là tel, il l'eust bien fait ailleurs; car il n'y a rien de si effroyable que telles visions. Or, pour reprendre encore un peu son genre de mort, que son épitaphe a escrit cy-devant.

Je ne puis pas bien croire (*) que Vénus soit tant la cause que Diane l'a esté : car je me souviens qu'en son plus verd age de dix-sept à dix-huict ans, estant un jour fort persécuté du mal de dents, et ses Médecins ne pouvant y appliquer aucun remede pour luy en oster la douleur, il y eut une grande Dame de la Cour, et qui luy appartenoit, qui luy en fit une recepte, dont elle en avoit usé pour elle-mesme, et s'en estoit très-bien trouvée; mais elle ne servit de rien à luy : et le lendemain, ainsi qu'elle luy eut demandé comme il s'en estoit trouvé, et que luy eut respondu que nullement bien, elle luy repliqua : *Je ne m'en estonne pas, Sire; car vous ne portés pas d'affection ny ajoutés foy à nous autres femmes, et faites plus de cas de la chasse et de vos chiens, que de nous autres.* Dont luy dit : *Ayés cette opinion de moy, que j'ayme plus l'exercice de la chasse que le vostre? Et par-Dieu, si je me despite une fois, je vous joindray de si près toutes vous autres de ma Cour, que je vous porteray par terre les unes après les autres.* Ce qu'il ne fit pas pourtant de toutes, mais en entreprit aucunes, plus par réputation que par lasciveté et très-sobre-

(*) Telles visions.

Or, pour reprendre encore un peu son genre de mort, que son épitaphe a escrit cy-devant, je ne puis pas bien croire, &c.

ment encore : et se mit à choisir une fille de fort bonne maison que je ne nommeray point, pour sa maistresse, qui estoit une fort belle, sage, et honneste Damoiselle, qu'il servit à tous les honneurs et respects qu'il estoit possible : *Et plus*, disoit-il, *pour façonner et entretenir sa grace, que pour autre chose : n'estant rien*, disoit-il, *qui façonnast mieux un jeune homme que l'amour logée en un beau et noble sujet.* Et a tousjours aymé cette honneste Damoiselle jusques à la mort, bien qu'il eust sa femme, la Reyne Elisabeth, fort agréable et aymable Princesse : et ayma fort aussi Marie Tocossie, dite autrement Touchet, fille d'un Apothicaire d'Orléans, très-excellente en beauté, de laquelle il eut Monsieur le Grand-Prieur, dit aujourd'huy Monsieur le comte d'Auvergne, un très-beau et agréable Prince, et la vraye ressemblance du pere en toute valeur et générosité et vertu.

Cette belle Dame, lors qu'on traittoit le mariage du Roy et de la Reyne, un jour ayant veu le portrait de la Reyne et bien contemplé, ne dit autre chose, si-non que : *L'Allemagne ne me fait point de peur* (*) : inférant par-là, qu'elle présumoit tant de soy et de sa beauté, que le Roy ne s'en sçauroit passer. Estant à la mort, il commanda à Monsieur de la Tour, Maistre de la garde-robbe, de luy faire ses recommandations, et n'en osa jamais parler à la Reyne sa mere. Aucuns ont voulu dire, que, durant sa maladie, il s'eschappa après la Reyne sa femme et s'y eschauffa tant, qu'il en abrégea ses jours; ce qui a donné sujet de dire, que Vénus l'avoit fait mourir avec Diane : ce que je n'ay sçeu croire; car il ne

(*) Lisez, *l'Allemande*. D'Aubigné, T. 3, p. 637, fait un conte assez semblable de la belle Gabrielle, touchant les portraits de l'Infante Isabelle et de la Princesse de Florence.

s'en parloit à la Cour parmy les bouches les plus dignes de foy, car j'y estois.

Pour quant à l'exercice de Diane, je le croy fort bien : car il y estoit fort violemment adonné, fust à courir et à picquer après le cerf, fust à beau pied à le destourner avec le limier ; et y estoit si affectionné, qu'il en perdoit le dormir, estant à cheval avant le jour pour y aller, et se peinoit aussi fort à appeller les chiens, fust de la voix, fust de la trompette. Il aymoit aussi fort l'exercice des chevaux et à les picquer, et ceux qui alloient plus haut, c'estoient ses favoris, comme j'ay veu le Morceau superbe (*), qui alloit à deux pas et un saut, et d'un très-haut et bel air. Aussi estoit-il fort adroit, et l'y faisoit beau voir à Bayonne devant les Espagnols, qui l'admiroient, et sur-tout le duc d'Albe, et mesme en age si tendret de quinze ans qu'il estoit. S'il estoit adroit à cheval, il l'estoit aussi à pied ; car il tiroit fort bien des armes, et de bonne grace, et fort rudement.

Je me souviens qu'après la premiere guerre, huit ou neuf mois après, la Reyne voulut qu'il se fist à Fontainebleau un fort beau mardy-gras, de festins, mascarades, combats et tournois. Elle commença la premiere de bonne heure le dimanche, Monsieur le lundy et le Roy le mardy, là où il fut couru en lice, contre le serment pourtant que la Reyne avoit juré de n'en permettre jamais depuis qu'elle vit mourir le Roy son mary. Les deux tenants estoient Monsieur de Nemours et Monsieur le prince de Condé. Le camp estoit devant le Cheny, très-beau certes, et tout entourné de beaux fossez et barrieres. Les deux tenants se tenoient

(*) Moreau superbe.

dans le Cheny, qui représentoit le palais d'Apollidon. A l'entrée du camp, il y avoit un hermitage, où se tenoit un Hermite, qui respondoit à tous les venants combattants, lors qu'ils sonnoient une petite clochette de l'hermitage : et après avoir parlé à eux, et sçeu leurs noms, il les venoit rapporter aux tenants, pour sçavoir s'il les laisseroit entrer ; ce qu'ils permettoient aussi-tost, pour n'en refuser jamais homme. Tout cela estoit de l'invention de la Reyne et du brave Monsieur de Sipierre : et puis rompoient leurs lances ; et hors de la lice, donnoient coups d'espée. Nostre Roy, qui estoit encore fort jeune, mais pourtant fort despité qu'il ne s'en mesloit, bien qu'il fust bon-homme de cheval, en voulut fort estre : mais la Reyne ne le voulut point qu'il s'en meslast, ny Monsieur aussi, qui estoit bien plus foiblet, ny si advisé que le Roy. Fut advisé par la Reyne et par Monsieur de Sipierre, que tous deux combattroient à pied, en camp clos, dans lequel nous vismes entrer le Roy avec une espée et une dague forgée fort gentiment, qui paroissoit tranchante et fort picquante, mais point contre luy. Vint avec mesmes armes Pompée, Milanois, qui l'avoit appris à danser et faire des armes. Ils tirerent tous deux leurs coups les uns contre les autres, le Roy monstrant les armes si belles en la main et une asseurance belle de combattant, qu'il vint à porter par terre ledit Pompée, et par feinte le tuer. Comparut après Monsieur son frere, avec une espée et une rondelle contre Silvie, son tireur d'armes, avec mesmes armes, qui en firent de mesme. Et vinrent après des diables, qui sortirent d'entour l'hermitage, qui prirent les morts, et avec grands hurlements, feux et joyes, les emporterent. Tout cela en feinte fut très-beau et

plaisant à voir, qui se voudroit amuser à le représenter.

Du depuis, on jugea tousjours les armes fort belles entre les mains du Roy, et non tant entre celles de Monsieur, qui, de son naturel, n'aymoit point tant les exercices violents que le Roy. Mais depuis, il changea bien aux guerres et armées, où il se trouva, pour ce sujet seulement, mais non pour tous universellement, comme le Roy, jusques-là qu'il se fit dresser une forge, et l'ay veu forger canons d'harquebuzes, fers de chevaux, et autres choses, aussi-bien que les plus robustes mareschaux et forgerons qui fussent aux forges.

Il voulut tout sçavoir et faire, jusques à faire l'escu, le double ducat, le teston et autre monnoye, ores bonne et de double alloy, ores falsifiée et sophistiquée, et prenoit plaisir à la monstrer: voire qu'un jour je le vis qu'il en monstra à Monsieur le cardinal de Lorraine : *Voilà*, disoit-il, *Monsieur le Cardinal, ce que j'ay fait. Celle-là est bonne : celle-là ne vaut rien ; mais monstrés-la à qui vous voudrés, et prouvés-la à la coupelle ou au feu, elle se trouvera bonne.* Monsieur le Cardinal ne luy sçeut que respondre, si-non de luy dire : *Ah, Dieu! Sire, vous pouvés faire ce qu'il vous plaira ; car vous portés vostre grace avec vous : la justice n'y a rien à voir ny que vous prendre, comme elle feroit sur un autre.*

Il voulut un jour sçavoir des finesses de coupeurs de bourse et enfants de la matte en leurs larcins : et pour ce, il commanda au Capitaine la Chambre, qu'il aymoit, (car il aymoit toutes sortes de gens habiles,) de luy amener un jour de festin et bal solemnel dix ou douze enfants de la matte des plus fins, et coupeurs de bourse, et tireurs de laine,

et que hardiment ils vinssent sur sa foy et en toute seureté, et qu'ils joüassent hardiment leur jeu; car il leur permettoit tout; et après qu'ils luy rapportassent tout le butin, comme ils en font le serment; car il le vouloit tout voir, et puis leur redonneroit Le capitaine la Chambre n'y faillit pas, car il vous en amena dix, triez sur le volet, desliez et fins à dorer, qui les présenta au Roy, ausquels il trouva très-belle façon, et bien habillez et braves comme le bastard de Lupé; et se voulant mettre à table, et puis au bal, il leur recommanda de joüer bien leur jeu, et qu'ils luy fissent signe quand ils muguetteroient leur homme et leur Dame; car il avoit recommandé, et hommes et Dames, sans espargner aucunes personnes. Le Roy à son disner ne parla gueres cette fois aux uns et aux autres, si-non par boutades, s'amusant à voir le jeu des autres, qu'il ryoit quand il voyoit les autres faire signe qu'ils avoient joüé leurs farces, ou qu'il les voyoit desnyaiser leur homme ou femme. Ils en firent de mesme à la presse du bal: et enfin, après le disner et le bal, il voulut tout voir au bureau du butin, et trouva qu'ils avoient bien gagné trois mille escus, ou en bourses et argent, ou en pierreries, perles et joyaux, jusques à aucuns qui perdirent leurs cappes, dont le Roy cuyda crever de rire, outre tous les larcins, voyant les galands desvalisez de leurs cappes, et s'en aller en pourpoint comme laquais. Le Roy leur rendit à tous le butin, avec commandement et deffense, qu'il leur fit exprès, de ne faire plus cette vie; autrement qu'il les feroit pendre, s'ils s'en mesloient jamais plus, et qu'il s'en prendroit au capitaine la Chambre, et qu'ils l'allassent servir à la guerre

Il voulut sçavoir la poësie, et se mesler d'en escrire, et fort gentiment. Monsieur de Ronsard en a monstré en son livre quelque petit eschantillon : et m'estonne qu'il n'en a monstré davantage, car il a bien plus composé que cela, et surtout des quadrains qu'il faisoit fort gentiment, prestement et in-promptu, sans songer, comme j'en ay veu plusieurs, qu'il daignoit bien quelquefois monstrer à ses plus privez, en sortant de son cabinet, et mesme aucuns qu'il addressoit à Monsieur Nicolas (*), l'un de ses Secretaires, fort honneste homme et bon compagnon, qui estoit fort heureux à en faire et rencontrer de très-bons et plaisants, qu'il addressoit au Roy, et le Roy aussi-tost attaqué se deffendoit, disant qu'il y alloit de son honneur, s'il ne respondoit de mesme. Bien souvent, quand il faisoit mauvais temps, ou de pluye, ou d'un extrême chaud, il envoyoit querir Messieurs les Poëtes en son cabinet, et là passoit son temps avec eux, et prenoit ce temps-là à propos ; car lors qu'il faisoit beau, il estoit tousjours hors de la chambre, en compagnie, en action, ou à joüer à la paulme, qu'il aymoit fort, et s'y efforçoit par trop, à sauter, à joüer au paillemaille, bref, en plusieurs autres plaisants et violents exercices hors la maison, qu'il hayssoit estrangement, disant que le séjour des maisons, palais et bastiments estoient le sépulchre des vivants. Entre autres Poëtes qu'il aymoit le plus, estoient Messieurs de Ronsard, d'Orat et Baïf, lesquels il vouloit tousjours qu'ils composassent quelque chose :

(*) Simon. Voyez les *Notes sur le Cath. d'Espagne*, édit. de 1712, T. II, p. 107. Il perdit sa Charge de Secretaire du Roi par forfaiture en 1590 ; mais il fut rétabli dans la suite. *Hist. Chron. de la Chan. de France*, page 228.

et quand ils la luy apportoient, il se plaisoit fort à la lire, ou à la faire lire : et les en récompensoit, non pas tout-à-coup, mais peu-à-peu, afin qu'ils fussent contraints tousjours de bien faire : disant que les Poëtes ressembloient les chevaux, qu'il falloit nourrir, et non par trop saouler et engraisser, car après, ils ne valent rien plus.

Il fut mieux disant et escrivant en prose qu'en rhime, et sur-tout fort éloquent; et parloit bravement et hardiment, autant ou plus à la soldate qu'à la royauté, et qu'il avoit appris de Monsieur de Sipierre, qui parloit à mon gré, François, Espagnol et Italien, mieux que Gentil-homme et homme de guerre que j'aye jamais veu : et pour ce, le Roy se voulut façonner à ce beau dire, plustost qu'à celuy, disoit-on, du Perron, depuis Mareschal de Rets, qui parloit certes fort bien. Monsieur Amyot, son précepteur, y avoit bien opéré aussi, pour luy apprendre le bon, orné et éloquent parler, mais non la grace, ny la façon belle, ny le geste brave, ainsi qu'on a veu souvent parler aux grands Seigneurs estrangers qui venoient vers luy, et Ambassadeurs qui la resonnoient (1), parmy lesquels nullement s'estonnoit, mais monstrant une majesté et contenance asseurée, les escoutoit fort bien la teste un peu penchante (ce que le Roy son frere après luy ne faisoit; car il la haussoit fort, à plein visage et à regard fixe,) et l'œil bas : et puis après avoir tout ouy, il respondoit fort pertinemment et de belle éloquence, si-bien qu'il en ravissoit tous ces Messieurs, et s'en partoient de luy avec grande admiration.

Il fit une fois (2) une harangue à Messieurs de

(1) l'arraisonnoient. (2) En 1573.

Parlement à huis ouverts, qui ne vouloient passer quelques édits qu'il avoit arrestez. En premier lieu, il loüa fort la Reyne sa mere, qu'il aymoit, honoroit et craignoit fort tout ensemble : disant qu'il luy estoit tenu de sa vie et de son royaume. Puis il n'oublia l'amitié et bonne volonté que son frere Henry luy portoit. Et après, se plaignant de sa justice et de la corruption qui y estoit, et des refus de ses édits : *C'est à vous autres*, dit-il d une audace brave et quasi menaçante, *d'obéyr à mes ordonnances, sans disputer et contester quelles elles sont; car je sçay mieux que vous ce qui est propre et convenable pour le bien et profit de mon royaume.* N'ayant point encore de barbe au menton, il tint ces propos devant ces vieux et sages personnages, qui tous s'esmerveillerent d'un si brave et grave langage, qui sentoit plus son généreux courage, que les leçons de Monsieur Amyot, son précepteur, qui l'avoit pourtant bien instruit, et qu'il aymoit fort, et luy avoit donné de bons et beaux bénéfices, et fait évesque de Lizieux, et l'appelloit tousjours son maistre; et se joüant quelquefois avec luy, il luy reprochoit son avarice, et qu'il ne se nourrissoit que de langues de bœuf : aussi estoit-il fils d'un boucher de Melun, et falloit bien qu'il mangeast de la viande qu'il avoit veu apprester à son pere. Osté cette avarice, c'estoit un grand et sçavant personnage en Grec et Latin, tesmoings les belles et éloquentes traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucuns pourtant ses envieux ont voulu dire qu'il ne les avoit pas faites; mais un certain grand personnage et fort sçavant en Grec, qui se trouva par bon cas pour luy prisonnier dans la conciergerie du palais de Paris, et en nécessité. Il le sçeut là, le retira, et le prit à son service,

et eux deux en cachette firent ces livres, et puis luy les mit en lumiere en son nom. Mais c'est une pure menterie, disoit-on, que les envieux luy ont presté; car c'est un seul qui les a faits : et qui l'a connu, sondé son sçavoir, et discouru avec luy, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien. Pour fin, il nourrit très-bien ce brave Roy, et sur-tout fort catholiquement. Il avoit pris cette coustume, qu'à toutes les festes, après qu'il luy avoit fait baiser l'Evangile qui s'estoit dit à la Messe, comme d'ancienneté cela se faisoit aux Roys, il prenoit le livre, et se mettoit près de luy, et luy lisoit cet Evangile dit, et le luy expliquoit et interprétoit. Avant luy, Monsieur le cardinal de Lorraine avoit ainsi commencé au feu Roy François II, comme je l'ay veu, et plusieurs autres avec moy.

Le Roy Charles oyoit fort attentivement cette leçon et la Messe, et se levoit bien souvent, et s'en alloit chanter, à l'imitation du feu Roy Henry son pere, qui en faisoit de mesme, au lutrain avec ses chantres, et se mettoit parmy eux, et chantoit sa taille et le dessus fort bien : et aymoit ses chantres; et sur-tout estima le Roy dit Monsieur de Saint-Laurens, qui avoit une très-belle voix. Le Roy, après son frere, chantoit très-bien aussi, mais ils estoient différents tous deux en leurs airs qu'ils chantoient, et en ceux qu'ils avoient ouy chanter à d'autres.

Bref, je suis confus en tant de divers sujets qui se présentent à moy pour loüer ce grand Roy Charles, que, pour mon honneur, il faut que je quitte la plume, et que je ne le loüe plus; car en pensant bien dire, je pourrois faillir, dont je m'estonne de ce que Monsieur Amyot, Monsieur de Rets,

Rets, ou Monsieur de Villeroy, qui sçavent si-bien dire et escrire, que le Roy a tant aymez et chéris, et leur a tant fait de biens, qu'ils ne soient esté curieux de faire une recherche après sa mort de tous ses beaux faits, mots et dits, et en composer un grand livre, et le dédier à la postérité. Ils en eurent aussi ample matiere, comme celuy qui fit pareille recherche de ceux du grand Alphonse, Roy de Naples, que nous voyons et lisons encore aujourd'huy; et m'asseure que ceux de nostre Roy les vaudroient bien, voire les surpasseroient.

Je m'estonne bien que mondit Sieur de Rets, ou Monsieur de Villeroy, n'ont fait imprimer, et mis en lumiere, ce beau livre de la chasse et venerie, qu'il a composé, dans lequel il y a des advis et secrets que jamais Veneur ne sçeut, ny ne put atteindre, ainsi que j'en ouys discourir quelquefois audit mareschal de Rets. de quelques très-rares traits qui sont là-dedans, descrits avec un très-beau et très-éloquent langage (*) pour le moins, ce livre serviroit et donneroit à la postérité admiration de ce Roy, pour éternelle mémoire qu'il avoit esté un Roy fort parfait et universel : et les Grands qui fussent venus après luy, eussent trouvé ce livre plus rare et plus excellent, pour avoir esté composé et fait du sens et de la main de ce grand Roy, et n'eust demeuré, sans grande loüange à luy pour jamais; car, comme luy dit Monsieur de Ronsard, les beaux palais et bastiments sont subjects à ruyne, et ne durent que quelque temps, voire les généreux actes et beaux faits; mais les escrits durent éternellement.

(*) Selon le *Catalogue* de Monsieur de Cangé, p. 170, ce Livre a été imprimé *à Paris, en* 1625, *in*-8°.

Voilà pour le coup ce qu'on aura de moy de ce grand Roy, si-non que j'ay veu force gens marquer et cotter son regne fort malheureux, ainsi que Nostradamus le prognostiqua à la Reyne sa mere, faisant sa nativité, autant pour les guerres qui survinrent, que pour le Colloque et assemblée de Poissy, qu'on tenoit ne se devoir nullement faire, pour mettre en dispute et nostre religion Catholique Romaine, si asseurée et confirmée depuis la mort de Nostre Seigneur Jesus-Christ, par luy premiérement fondée, preschée par ses Apostres et Disciples, et depuis encore establie et corroborée par tant de Conciles généraux, authentiques, bons et saints; et puis venir à estre esbranslée par disputes en un petit Concile national. On en accusoit lors, ce dit-on, la Reyne, le Roy de Navarre et le cardinal de Lorraine. Le Roy de Navarre, parce qu'il estoit de la religion, comme j'ay dit ailleurs, et la vouloit maintenir et faire trouver bonne par ses disputes contre l'autre; mais il fut bien trompé. La Reyne, qui luy vouloit complaire, et qui vouloit regner, et aussi qu'elle pensoit bien faire, afin d'appaiser les troubles qu'elle voyoit préparer: contre l'opinion pourtant de Monsieur le cardinal de Tournon, ce bon-homme, qui, en luy pensant remonstrer par des hauts cris un jour la grande faute qu'elle faisoit en cela, et les inconvénients qui en adviendroient, elle, après s'estre bien deffendue, et dit ses raisons, fut contrainte enfin de luy dire qu'il resvoit, dont luy tout impatient luy respondit, ce disoit-on, (mais je ne le croy pas, car il n'estoit pas si hardy, si ce n'est qu'il se fiast sur sa vieillesse et l'heure proche de sa mort:) *Madame, je ne resve point. Je ne resvay jamais, sinon lorsque je traittay vostre mariage, et vous fis*

venir en France. Il se peut qu'il dit cela à ses ecclésiastiques pour leur plaire, mais non à la Reyne; car elle luy eust rendu bon, et aussi qu'à la vérité ne parloit pas pour luy; car elle a beaucoup servy à la France, comme je le dis ailleurs, et la trouve-t-on à dire.

Pour quant à Monsieur le cardinal de Lorraine, l'on disoit aussi qu'il y condescendoit librement, parce qu'il estoit si enflé de gloire, de la grande présomption qu'il avoit de son sçavoir, que, ne se contentant de le manifester à Messieurs de la France, tant d'église que d'autres, qu'il en voulut faire parade et ostentation à Messieurs les Ministres Estrangers, qui fort l'admirerent et le trouverent un très-grand personnage. Aussi y triompha-t-il fort, et peu luy purent respondre à ses subtilitez, que Pierre Martyr, et Monsieur de Beze, que Monsieur le Cardinal ne se contenta d'arraisonner en public, mais le fit venir en sa chambre, et là à part diviserent de beaucoup de choses, et là, de subtil à subtil, s'en fit la contestation belle.

Tant y a que de cette assemblée n'en arriva que la source de nos guerres d'après: et de tout nostre Roy n'en pouvoit mais; car il estoit un jeune enfant mineur et pupille, qu'on manioit comme on vouloit. De sorte que j'ay veu plusieurs s'estonner, que, veu la corruption de son regne, et depuis la perte qu'il fit de Monsieur de Sipierre qui le nourrissoit si-bien, comme il fut si magnanime, si généreux, vertueux, valeureux, et libéral comme il a esté; car il a autant estendu sa libéralité que fit jamais Roy à toutes sortes de gens: dissemblable au Roy son frere, qui employa la sienne à l'endroit de quelques particuliers, siens favoris que nous avons veus pleins et remplis excessivement; si ce n'est qu'il

enrichit fort particuliérement le mareschal de Rets, qu'il emplit de grands biens, honneurs et estats, et plus que sa portée n'estoit, ny sa qualité le requéroit, pour avoir esté ce qu'on l'avoit veu. Si estoit-il pourtant un très-habile homme. Voilà comment ce Roy estoit libéral ; tenant cette maxime, qu'il falloit qu'un Roy le fust, et que les peuples estoient semblables aux rivieres ; car tout ainsi qu'elles entrent en la mer, aussi semblablement l'argent du peuple venoit et entroit aux finances du Roy.

Son regne a aussi esté taché d avoir esté soubs luy les ecclésiastiques fort vexez, tant de luy, que des Huguenots ; les Huguenots les avoir persécutez de meurtres, massacres, et expolié leurs églises de leurs sainctes reliques ; et luy avoir exigé de grandes décimes, et alliéné et vendu le fonds et temporel de l'église, de laquelle vendition il tira grand argent. Ce ne fut sa faute. Ce fut la misere du temps, et la nécessité de la guerre, laquelle il falloit faire nécessairement, pour maintenir la Religion Catholique, à laquelle, si on ne s'y fust opposé généreusement, elle estoit perdue. Aussi prit-il pour sa devise deux colomnes, l'une de piété, et l'autre de justice, par lesquelles les plus grands empires et royaumes sont appuyez et maintenus : devise prise de Seneque, qui disoit que les Roys et Grands, par la piété et justice, approchoient de la Divinité. Aussi a-t-il aymé l'une et l'autre, mesmement la piété : de sorte que, pour la conservation des saincts temples et lieux sacrez de nos ancestres, il n'a point espargné le sang de ceux qui les avoient violez.

Je me passe icy de monstrer les grands regrets que firent de sa mort les grands Princes de la Chrestienté, comme le Pape, l'Empereur, le Roy

d'Espagne, bref, tous les autres jusqu'au Grand-Turc, tant son nom voloit par-tout. Monsieur de Muret, un des grands personnages en sçavoir et éloquence de nostre temps, fit de luy l'oraison funebre devant le Pape, et la commença par cette boutade, que les latins appellent *ex abrupto*, de telle sorte : *Hoc igitur unum restabat, Pater Sancte :* c'est-à-dire : *Il ne restoit donc rien plus, Pere Saint*, et puis poursuit ainsi, *pour parachever de ruyner la France de sa grandeur et de sa Religion, que la mort de ce grand Roy Charles, qui l'alloit redresser et remettre en mieux que jamais, s'il eust plus vescu ;* et puis continua ses loüanges par des propos éloquents, tristes et animez, que le Pape et tous les Cardinaux s'en esmeurent tellement avec toute l'assistance, que leurs soupirs s'entendirent plus dans l'église, que la voix de l'orateur. Cette oraison fut portée de Rome à la Reyne, qui se la fit lire et l'interpréter, et la trouva très-belle, et loüa Monsieur de Muret, comme je vis.

Il faut faire une fin meshuy, il est temps, et la prendre sur une observation que j'ay veu faire à plusieurs, que tant d'enfants qu'eut le Roy Henry II, il n'en reste aujourd'huy pas un, et a failly la race des Valois, la couronne estant venue à celle de Bourbon, de laquelle est le chef nostre grand Roy d'aujourd'huy. Il y a quarante ou quarante-cinq ans, que si quelque grand devin eust prognostiqué cet événement, qu'on ne l'eust cru que comme un fol, et l'eust-on lapidé : bien que Nostradamus prédit à la Reyne, qu'elle verroit tous ses enfants Roys; ce qu'elle a fait, comme le Roy François II, le Roy Charles IX, le Roy Henry III, et Monsieur d'Alençon, qu'elle ne vit pourtant Roy, mais

autant valoit, estant Seigneur des Pays-Bas absolu, s'il n'eust fait la feste Saint-Antoine à Anvers : et tels pays valoient bien, et pouvoient bien estre censez un royaume, puisqu'il y a des royaumes qui ne les valent pas ; et bien-tost en fust esté fait et proclamé Roy. Aussi que le bon duc de Bourgogne refusa à plat de l'Empereur Sigismond, que ses pays fussent érigez en royaume, se contentant de porter le simple nom de Duc : ce que son fils le duc Charles, Prince très-ambitieux et hautain, desira fort par après, et en requit fort l'Empereur Fréderic, qui ne luy voulut point accorder, et le refusa, connoissant sa superbe et son courage insatiable, qu'il vouloit après quelque chose de plus.

Voilà comme la Reyne a pu voir ses enfants Roys, par la prophétie de Nostradamus, en cela très-véritable, qui n'avoit jamais veu Louys, Duc d'Orléans, qui mourut fort jeune en 1550, dont ce fut grand dommage, car c'estoit un très-beau petit Prince, et qui promettoit beaucoup. Ce nom de Louys luy ayant esté donné, comme j'ay ouy dire, pour luy estre un jour heureux comme à ses prédécesseurs les Louys, Ducs d'Orléans, qui ont esté tous braves et généreux. La Reyne changea à tous les autres trois leurs noms. Le Roy Charles s'appelloit Maximilian, tenu du Roy de Bohême, depuis Empereur, duquel il espousa depuis la fille. Le Roy Henry s'appelloit Alexandre-Edouard, filleul du Roy Edouard d'Angleterre. François, Duc d'Alençon, s'appella Hercules, tenu, je croy, des cantons de Suisse. La Reyne, par tels changements de noms, pensoit leur baptiser la fortune meilleure, ou la vie plus longue ; et vous voyés ce qu'en a esté. J'ay ouy dire à aucuns, que cela porte

malheur. Toutesfois le Roy François II ne changea jamais, et persista tousjours au sien. Si ne fut-il pas plus heureux que les autres en longueur de vie, mais pourtant très-bon Prince, doux et gracieux, et fort vertueux : et que, s'il eust vescu, eust ressemblé en tout au grand Roy François son brave parrain, disoit-on, car il estoit tout courageux et généreux.

Il ne tint pas à luy qu'il n'allast à l'armée qui fut deffaite à la battaille de Saint-Quentin : car j'ay ouy dire qu'il en pria cent fois le Roy Henry, et le genouil en terre ; ce qu'il luy accorda, et à Monsieur de Lorraine, qui estoient tous deux fort jeunes, mais Monsieur de Lorraine un petit plus vieux que luy. Monsieur le Connestable, qui estoit du tout cru, rompit le coup, et remonstra au Roy sa jeunesse, qui ne montoit qu'à quatorze ou quinze ans, et la débolesse de ce fils aisné, qu'il ne faudroit qu'un malheur pour le perdre, et que la France en avoit besoin pour estre son principal appuy après le Roy. Mondit Sieur le Dauphin en voulut dès-lors un grand mal à mondit Sieur le Connestable, et ne fut point marry de sa fortune qui luy advint, ny de sa prison, comme je le sçay de bon lieu ; disant que ce qu'il en avoit fait et rompu ce coup au Roy, que ce n'estoit pour appréhension et peur qu'il eust de sa vie et personne, mais qu'il vouloit estre le seul maistre et commandeur de l'armée, et craignoit qu'il ne prist goust à esjamber sur son authorité. Du depuis, le camp d'Amyens se présenta, où il alla avec le Roy, et ne tint à luy que la battaille ne se donnast ; pour le moins le desiroit-il fort. Tous les jours, et à toute heure, vouloit monter à cheval, et faire le Cheval-léger ; mais le Roy ne le voulut jamais,

pour n'estre l'estat d'un Roy Dauphin, et premier fils de France.

Pour fin, de tous ces quatre enfants, il n'y en a aucun qui n'ait esté très-brave et très généreux, hardy, vaillant et courageux. Du Roy Henry III et de Monsieur d'Alençon, j'en parleray ailleurs, en un discours que je fais, comme j'ay dit, et comparaison de six grands Capitaines que nous avons veus en mesme temps, qui sont le Roy Henry, Monsieur d'Alençon, le Roy de Navarre, Messieurs les Ducs de Guise, de Parme, Mareschal de Biron, et Prince Maurice (*), qui tous, pour estre morts fort jeunes, fors le Roy et ledit Prince, ont laissé d'eux d'avoir esté très-grands et des premiers Capitaines de la Chrestienté, comme j'espere le faire voir, si Dieu me fait la grace d'escrire d'aucuns leurs faits, comme j'ay fait de ceux de cy-devant. Cependant je finis, et prie toutes personnes qui me liront, d'excuser mes fautes que l'on trouvera icy dedans bonnes et grandes; car le bien dire ne nasquit ny ne s'acquit jamais avec moy. L'on m'excusera aussi, si je répete force choses et mot que j'ay dits quelquefois: car je ne puis avoir la mémoire ny la retenue si bonne, que je me puisse ressouvenir de tout. Je prie aussi, et François, et Estrangers, m'excuser, si j'ay laissé au bout de la plume plusieurs grands Capitaines qui pouvoient icy tenir rang aussi-bien que les autres. Je leur responds qu'aucuns je les ay oubliez par mesgarde. Aux autres, je ne suis pas à leurs gages, pour les servir. De plus, ce grand Plutarque, duquel un trait de plume valoit plus que ce que je ne sçaurois jamais escrire, a bien limité ces *Vies des Hommes*

(*) *On n'a point tout cela.*

Illustres, desquels il a escrit, et en a laissé plusieurs, tant Grecs que Latins, qui, possible tout oubliez, pouvoient bien valoir aucuns qui sont couchez dans son livre : ny plus ny moins qu'on voit des commissaires et controlleurs des guerres casser bien souvent à la monstre aucuns soldats et gens d'armes, qui valent bien les passez. Et si l'on me respond que je parle fort sobrement d'aucuns, et d'aucuns point, je responds qu'ainsi me plaist, et en ay ensuivy ma fantaisie en cela, ne pensant faire tort à aucun. Pour les estrangers, ils sont plus heureux en bons Historiographes que nous, qui ont mieux escrit, et plus curieusement, et plus véritablement que nos François, lesquels, selon l'advis de grands personnages que j ay veu discourir, ne s'en sont mieux acquittez comme ils devoient en aucunes particularitez, qui ne sont esté si curieux et diligents comme les estrangers. Lise donc ce livre qui voudra. Il y trouvera les loüanges des Capitaines estrangers et des nostres, au plus vray que j'ay pu dire. Il en pourra à part soy après en faire comparaison des uns aux autres. Pour quant à moy, celle que j'en fais, et la meilleure, je la prends sur un très-beau portrait que je vis une fois à Rome de la France dépeinte et représentée en forme d'une belle Pallas toute armée, sa lance à la main, et son escu en l'autre, force livres soubs ses pieds, et entournée et ombragée de force espics de bleds, avec ces mots : *Marte, arte, fragibu* (*), inférant par-là, qu'elle surmontoit toutes autres nations, par les armes, les lettres et abondance de bleds et fruits, comme certes elle fait. Mais les Espagnols ne disent pas cela ; car pour les armes,

(*) C'est-à-dire, *Par la guerre, le sçavoir et l'abondance.*

ils n'en cedent à aucune nation. Pour les sciences et les arts, ils s'adonnent si fort aux armes, qu'ils les hayssent et vilipendent fort, et envoyent les livres au diable, si ce n'est aucuns : quand ils s'y adonnent, ils sont rares, excellents, admirables, profonds, subtils, comme j'en ay veu plusieurs. Pour les bleds et fruits de la terre, l'abondance n'y est si grande qu'en France ; mais je puis bien asseurer d'avoir veu en Espagne de fort beau bled, et mangé d'aussi bon pain, beu d'aussi bon vin de Saint-Martin et Rippedaviel, qu'en toutes les plus fertiles campagnes, et tous les plus friands vignobles de France ; et fait aussi bonne chere dans Madrid et autres villes d'Espagne, que dans Paris. Ce qui est rare, et point commun, est tousjours plus excellent. Pourtant la France, qui l'a veue d'autres fois, mais non ce qu'elle est maintenant, a esté un pays incomparable en tout.

DISCOURS QUATRE-VINGT-NEUFVIEME.

Sur les COLONNELS GÉNÉRAUX *de l'Infanterie Françoise.*

INTRODUCTION.

APRÈS avoir parlé des grands Capitaines et Généraux d'armée, il faut parler des Colonnels de l'Infanterie de France. Et pour ce que je fais ce discours, sur l'occasion et sur le point duquel j'en fis un jour adviser ce grand et brave prince Monsieur de Nevers, qui m'advoüa franchement ne s'en estre jamais apperçeu ny advisé : et d'autant, dit-il, après le tenir et l'avoir appris de moy, qui

estoit qu'avant la création du Colonnel-général des Bandes Françoises, tant de-çà que de-là les monts, que fit le Roy François premier de Monsieur de Tais, il n'y en avoit eu jamais en France de général, mais de particuliers prou. Et sur ce plusieurs que nous estions à sa table, nous en mismes à discourir et deviser, et c'estoit à l'Abbaye de Bonneval en Beauce, lors que Monsieur, frere du Roy, partit la premiere fois mal-content de la Cour. Entre autres il y avoit des vieux Capitaines, tant François que des expérimentez Italiens, qui fussent au service de la France, comme le Seigneur Petro Paulo Touzin, qui a tousjours fort fidélement et vaillamment servy nos Roys. Il y avoit aussi le capitaine Bernardo, bon Capitaine et bon Francois, et pour ce fut tué d'un coup de pistolet à Paris, par l'appostement et pourchas du duc Cosme de Florence, disoit-on. Il y avoit aussi des vieux Capitaines et Gentilshommes François, qui tous ensemble condescendoient à mon opinion, sans pourtant y avoir jamais pris garde qu'à ce coup-là, dont pour ce j'allegue icy des textes et exemples, mais un peu plus que je ne fis alors, et allongeray davantage mon discours.

ARTICLE PREMIER.

Étymologie du mot COLONNEL, *et des divers noms des Soldats.*

PREMIÉREMENT, quant à l'étymologie de ce mot *Colonnel*, à ce que j'en ay ouy dire à des vieux et anciens Capitaines, tant François, Espagnols qu'Italiens, les uns l'escrivent *Colonnel* par *L*,

comme voulant dire que celuy qui est le principal chef de l'Infanterie, est dit ainsi, parce qu'ainsi qu'une *colomne* est ferme et stable, et sur laquelle on peut asseoir et on asseoit quelque grande pesanteur, et l'appuye-t-on fermement, aussi celuy principal, qui commande à l'Infanterie, doit estre ferme et stable, et le principal appuy de tous les soldats, soit pour les commander, soit pour les soustenir, comme une bonne, belle et puissante *colomne*, à laquelle tous les soldats doivent tendre et viser et s'y soustenir.

D'autres disent *Couronnel* avec *R*, d'autant que celuy qui est le chef général, a esté esleu ou *couronné* de son Roy, ou de son supérieur, ou de toute l'armée, pour leur commander, comme triomphant et *couronné* par-dessus tous les autres.

Les uns en ont parlé encore d'autre façon diversement, et selon leur opinion. Je m'en rapporte à eux, sans m'amuser d'en chaffourer le papier. Et ce nom est venu, à ce que j'ay ouy dire à Monsieur de Montluc, des Italiens et Espagnols. Les Allemands en ont aussi usé, et en usent, et l'avons emprunté d'eux en nos guerres à l'encontre d'eux et parmy eux, et pratiqué parmy nous autres; car auparavant ce mot n'estoit point en usage.

Je mets à part les Romains; car ce mot leur estoit inconnu, et chacun commandoit à sa légion. Bien est vray qu'avant le combat, les Consuls, Préteurs, Dictateurs et Généraux de leurs armées, leur ordonnoient leur forme, rang et champ de battaille. Et bien souvent mettoient pied à terre pour combattre avec l'Infanterie; comme nous lisons de ce brave César, qui, bien souvent, a servy de Colonnel, comme de Sergent-Major, s'il nous en faut parler ainsi, à son Infanterie: aussi

estoit-il bon homme de pied et de cheval. Comme Monsieur du Bellay, en son *Art Militaire*, dit qu'il est besoin qu'un Général mette quelquefois pied à terre, comme fit l'Empereur Charles à l'expédition de Thunis, et Monsieur de Nemours à la reprise de Bresse, comme j'en parle ailleurs, et Monsieur le Mareschal du Bié en la Comté d'Oye en un exploit qu'il fit, j'en parle aussi ailleurs; et comme fit le Roy Edouard à la battaille qu'il donna au comte de Verue, qu'il vainquit et y fut tué, comme dit Philippes de Comines : et aussi que les plus grands Seigneurs d'Angleterre jadis mettoient pied à terre avec les gens de pied, pour les bien animer au combat, comme cela y fait beaucoup, et comme firent ces deux braves Seigneurs Monsieur d'Orléans (*), et le prince d'Orange, à la battaille de Saint-Aulbin, et force autres que je dirois bien; mais je m'en tais, pour éviter la prolixité.

Il y a aucuns qui ont voulu dire, que les Tribuns des gens d'armes estoient comme Colonnels; mais ils commandoient à infanterie et cavalerie. Toutesfois prenés le cas que depuis ils soient esté despartis, et que l'un, qui estoit, aujourd'huy est le Colonnel de l'Infanterie, et l'autre est le Colonnel de la Cavalerie-légere, et sont deux ainsi séparez.

D'autres ont dit que c'estoient Mareschaux-de-camp. Je m'en rapporte à ce qui en est, et que j'en ouys un jour bravement discourir à feu Monsieur de Carnavalet, brave et vaillant Seigneur, Gouverneur de nostre Roy Henry III, et qui sçavoit tous les Commentaires de César en latin par cœur, et qui estoit fort curieux de l'antiquité,

(*) Depuis Louis XII.

et mesme pour le fait de la guerre ; dont je m'en rapporte aux plus sçavants que moy pour en discourir ; car j'aurois peur de me déférer, si je m'y enfonçois si avant.

Touchant à nos François, aucuns ont dit que le Grand-maistre des Arbalestiers estoit ce que nous disons aujourd'huy le Grand-maistre de l'Artillerie : et mesme encore, parmy les estats de nos Roys, se trouve le Maistre Artiller, qui est celuy qui se mesle de faire des arbalestes, des traits et des fleches, que j'ay veu faites et élabourées d'eux, très-gentiment et proprement marquetées ; et aussi se mesloient de faire des fusées. J'ay veu le feu Roy Charles qui faisoit bien valoir cet estat, et le faisoit bien mettre en besoigne.

D'autres disent que ce Maistre d'Arbalestiers doit estre plustost converty en nom de Colonnel, ou de celuy qui commande à l'Infanterie : et y a plus d'apparence ; d'autant que le temps passé, au lieu des Harquebuziers d'aujourd'huy, estoient tous Arbalestiers. Je m'en rapporte encore à nos chercheurs de mots et estats antiques de nostre France, encore qu'ils n'y trouvent gueres grand cas, ny de beau, de l'Infanterie de France d'alors ; car la plus-part n'estoit composée que de marauts, belistres, mal armez, mal complexionnez, fainéants, pilleurs et mangeurs de peuple.

Les uns un temps se sont appellez brigands, à cause des brigandines et armes dont ils estoient armez et endossez ; d'autres Francs-Archers, comme le Franc-Archer de Bagnolet, dont est la chanson, qui furent après cassez par le Roy Louys XI, et en leur place prit des Suisses.

Les autres s'appelloient seulement Archers, qui s'aydoient de l'arc, dont les Anglois pour lors s'en

faisoient appeller Maistres : tesmoin la battaille de Poictiers du Roy Jean, et autres combats ; et depuis les Gascons, qui furent leurs subjects, tenanciers, et apprentifs soubs leurs enseignes, et les ont surpassez ; car il n'y a que l'Arbalestier Gascon de jadis, et d'aujourd'huy encore.

D'autres les ont appellez Rustres, ainsi que nous lisons dans le Roman de Monsieur de Bayard, que Monsieur de Bayard dit à ses Rustres, appellant ainsi ceux ausquels il commandoit.

D'autres les ont appellez *Advanturiers* de guerre tirez de-là les monts, et aussi que tels les trouverés-vous, mesme dans les vieux Romans du Roy Louys XII, et du Roy François premier, au commencement, et peints et représentez dans les vieilles peintures, tapisseries, et vitres des maisons anciennes : et Dieu sçait comment représentez et habillez, plus à la pandarde vrayement, comme l'on disoit de ce temps, qu'à la propreté ; portants des chemises à longues et grandes manches, comme Bohemes de jadis et Mores, qui leur duroient vestus plus de deux ou trois mois sans changer, ainsi que j'ay ouy dire à aucuns ; monstrants leurs poictrines veluës et pelues et toutes descouvertes, les chausses plus bigarrées, déchiquetées, et ballaffrées (1), usant de ces mots ; et la pluspart monstroient la chair de la cuisse, voire des fesses. D'autres, plus propres, avoient du taffetas, en si grande quantité, qu'ils le doubloient et appelloient chausses bouffantes ; mais il falloit que la pluspart monstrassent la jambe nue, une ou deux (2), et portoient leurs bas des-

(1) *Ballaffrée de* Bislabra.

(2) L'Infanterie Irlandoise, au siege de Rouen, pour le Roi d'Angleterre en 1418, étoit vêtue et armée de la sorte. Voyez *Monstrelet*, Vol. I, chap. 196, de l'édit. de 1572.

chaussez pendants à la ceinture. Encore aujourd'huy, les Espagnols usent de ce mot *Advantureros;* mais ce ne sont pas soldats gagez ny soldoyez, mais qui sont pour leur plaisir, soient soldats ou Gentils-hommes: tous les appellent ainsi ceux qui ne tirent paye; mais ils disent, quand ils veulent nombrer leurs gens de guerre en une armée, après avoir compté les soldats gagez, ils disent, outre cela, *av Advantureros tanto* (*), selon qu'il y en a aujourd'huy. En nostre France, les appelle-t-on soldats de fortune.

Voilà la différence des advanturiers d'aujourd'huy à ceux-là du temps passé, lesquels, outre ce que j'en ay dit, prenoient plaisir à estre les plus mal en point qu'ils pouvoient, jusques à marcher les jambes nues, et porter leurs chausses à la ceinture, comme j'ay dit : d'autres avoient une jambe nue, et l'autre chaussée à la bizarre.

Sur-quoy il me souvient qu'un combat à la Barriere se faisant un jour à la Cour, en la basse salle du Louvre, après les premiers troubles, entr'autres combattants comparut et entra le capitaine Bruno, gentil cavalier certes, mais bien bizarre en tout. Il estoit fort bien en point, et bien habillé : il avoit une jambe chaussée, et l'autre nue. Les vieux Capitaines qui estoient pour lors à la salle, dirent et confirmerent, que les soldats advanturiers du temps passé alloient ainsi chaussez à la bizarre, et ainsi l'entendoit ledit capitaine Bruno encore de nostre temps. Mesme au voyage d'Allemagne, j'ay ouy dire que force Capitaines et soldats, quand ils vouloient aller à un assaut, coupoient leurs chausses à leurs genoux tout à l'instant; parce

(*) C'est-à-dire, *Il y a tant d'Avanturiers.*

qu'elles

qu'elles estoient toutes d'une venuë et attachées en-haut, afin qu'ils pussent mieux monter à l'assaut. Pour lors, les bas d'estame, ny de soye, n'estoient pas en usage.

Or, avant ce nom d'Advanturier pratiqué, aucuns appelloient les soldats, *Laquais*, mesme dans Monstrelet; et vous trouverés un capitaine Ramounet, assiégé par Maximilian l'Archiduc dans Maloncy (1), tenant pour le Roy Louys XI : la place fut prise, et luy fut pendu avec aucuns de ses Laquais, dit-il ainsi, dont le Roy Louys après en fit belle vengeance. Voilà comme il appelle les soldats, *Laquais* (2); ce que j'ay veu confirmer en mes jeunes ans à aucuns vieux routiers : mais ils les appelloient les *Allaquais*, comme voulants dire les gens à pied allants et marchants près leurs Capitaines, comme aujourd'huy nous appellons ceux qui vont en devant ou après nous, *Laquais*, comme font aujourd'huy les Estaffiers en Italie, en Espagne, et en France les Valets à pied, qui sont bons à pied à faire messages, et mettre la main à l'espée; dont par ainsi ne se faut esbahir, si aujourd'huy nous voyons si braves Capitaines et soldats sortir des *Laquais*.

Ledit Monstrelet appelle aussi lesdits soldats *Piétons*, comme aussi Monsieur du Bellay en son livre de l'*Art Militaire*. Froissard les appelle

(1) *Lisez*, Rémonnet *et* Malaunoy, *et voyez* Monstrelet, *vol. III*, *f.* 201. *b.*

(2) C'étoient proprement les Fantassins Francois qu'on appelloit *Laquais*, ou plutôt *Lacquets*, à la différence des Fantassins Allemands, qu'on nommoit *Lansquenets*, de l'Allemand, *Lands-Knecht*, dont *Laquais* n'est aussi qu'une corruption, comme *Allaquais* l'est d'*all-Lands-Knecht*, c'est-à-dire, *Piétons de tous Pays*. Voyez l'*Histoire de Louis XII*, publiée en 1615, page 189.

Soudoyers, quelque-fois Archers : mesme quand on parle des Anglois, quelquefois il les appelle *Pillards*, par ce propre nom, ainsi qu'il dit en un passage : *Il y avoit quatre cent Lances, et deux mille Pillards* (1). Voilà un plaisant nom pour nos gens de pied, lequel est aujourd'huy fort propre à aucuns, voire plus que celuy de soldats.

Or, depuis, tous ces noms se sont perdus, et se sont convertis en ce beau nom de *Soldats*, à cause de la *solde* qu'ils tirent. Les Espagnols et Italiens nous les ont mis en usage, encore que quelquefois les Italiens les appellent *Fantassins;* mais l'Espagnol use tousjours de ce mot *Soldados*, qui est le plus beau nom qu'on peut imposer aux gens de pied, et n'en desplaise aux latins, avec leurs mots *Milites* et *Pedites*, qui sont fort sots et laids auprès de celuy de *Soldats*. L'Espagnol usoit aussi de ce mot *Peones* (2) jadis, comme nous disons Piétons.

Pour quant aux chefs qui leur commandoient, ils ne s'appelloient parmy nous que *Capitaines* simplement; car le nom de Colonnel, ny de Mestre-de-camp, n'estoit point encore né en France. Du temps du Roy Louys XI, le principal qui commandoit à son infanterie, estoit le capitaine Floquet, qui fut tué à la battaille de Montl'héry, dont on faisoit un fort grand cas, et fut fort regretté.

Paul Jove, descrivant l'armée du petit Roy

(1) *Paillards* sans doute, comme dans *Rabelais*. *Loup-garou* le Géant appelle ses gens de pied, *Paillards de plat-Pays*, en tant qu'ils étoient censés avoir été levés dans le *plat-Pays*, où ils couchoient sur la paille.

(2) C'est de l'Espagnol *Peon*, que nous avons fait *Pion*, dans la signification de *Fantassin*, ou de *Piéton*, comme ce mot est employé dans le *Tite-Live* François de 1515, f. 77 a, et 84 b. *Rabelais* s'en est servi dans la même signification. Brantome a ignoré cela.

Charles VIII, dans Rome, représentée en son histoire la plus superbe et la plus furieuse, en ses armes, visages, démarches, contenances et habits, que c'estoit une chose très-espouvantable à voir, tant François, Allemands et Suisses, ny là ny ailleurs nous ne lisons (1), qui des François eut la principale charge de l'infanterie Françoise, ou qui en fut Général. Il faut croire qu'il n'y avoit donc que leurs Capitaines, commandants chacun à leurs enseignes et bandes, soubs lesquelles se rangeoient de bons hommes, mais la pluspart de sac et de corde, meschants garniments eschappez de la justice, et sur-tout force marquez de la fleur de lys sur l'espaule, esorillez, et qui cachoient les oreilles, à dire vray, pour longs cheveux hérissez (2), barbes horribles, tant pour cette raison, que pour se monstrer plus effroyables à leurs ennemis, comme faisoient jadis les Anglois, ainsi que dit César, qui se frottoient le visage de pastel, pour plus grand effroy diabolique, et que font aujourd'huy nos Reystres.

Mais le monde n'est plus enfant, et n'a plus peur de ces faux visages ny loups-garous, ainsi que nous lisons en un petit livre Espagnol des guerres de Milan soubs le Roy Louys XII, d'un Capitaine Suisse, qui s'appelloit Tocquenet. Je pense que celuy que nous avons veu en France fort aymé du Roy Charles IX, et Capitaine de sa Garde Suisse, estoit son parent. Celuy donc marchoit

(1) Suisses. Ny là, ny ailleurs, nous ne lisons, &c.

(2) Le Baron dans Feneste, L. I, C. I, dit *pour nous honoravles*. Les Gascons, qui ne savent pas bien le François, disent souvent *pour* au lieu de *par*, trompés en ce que le *per* de leur langue signifie tantôt l'un, tantôt l'autre. De la même source vient la méprise de *Frere Jean*, dans Rabel. L. IV, ch. 49, où il dit, *par les traits passez*, et non pas *pour les traits passez*.

tousjours vestu de pied en cappe de peaux d'ours, fort pellu, les cheveux longs et hérissez, avec la barbe pareille ; de sorte qu'à le voir, on l'eust pris pour un diable sauvage, avec sa grande et démesurée taille ; si-bien qu'il faisoit peur *à los vilajos que lo miraven, ma no à los determinados* (*), ce dit le livre, qui faisoit peur aux peureux qui le regardoient, mais non aux déterminez et asseurez. Voilà les bizarreries de nos Capitaines et soldats de jadis.

Or le Roy Louys estant venu à la couronne, et ayant retiré Milan qui luy appartenoit, et le royaume de Naples de mesme, pour les acquérir et garder, il fit de belles guerres et continuelles, tant contre les Italiens qu'Espagnols. Pour ce, nostre Infanterie Françoise commença à se façonner un peu mieux, fors qu'ils ne se pouvoient accommoder à ces harquebuzes, et avoient tousjours en singuliere recommandation les arbalestes, et en rendoient de bons combats : si-bien que j'ouys dire à Naples, que la ville alors ayant esté reprise et regagnée par les Espagnols, il y eut une douzaine d'Arbalestiers Gascons, qui estoient pour la garde de la tour de Saint-Vincent, qui s'y opiniastrerent si-bien avec leurs arbalestes, qu'ils ne purent estre pris ny chassez de deux mois après, que la munition de leurs arbalestes leur faillit, et sortirent en bonne disposition. Pourtant l'Empereur Charles, après la Goulette prise, et qu'il s'achemina vers Tunis, tousjours marchant en battaille, et que les Mores et Arabes le venoient tant agasser et importuner, il souhaita d'avoir une compagnie d'Arbalestiers à cheval, cela se dit dans Paul Jove.

(*) C'est-à-dire, *aux poltrons qui le voyoient, mais nullement aux braves.*

Quelle humeur, puis qu'il avoit de ces bons Harquebuziers Espagnols! Pourtant il y avoit là à discourir.

Or, puis après ledit Roy Louys, lors que les Genois se révolterent de son obéyssance, il dressa une fort grosse armée pour prendre leur ville : et d'autant qu'il avoit besoin d'infanterie plus que de gendarmerie, il bailla sa charge à plusieurs Capitaines et braves Gentils-hommes François de bonne maison, comme aux Seigneurs de Maugiron, de Vandenesse, d'Espic, de la Crotte, de Bayard, de Normanville, de Montcauray, de Rostillon de Treuil, de Silly le cadet, de Duras, le capitaine Odet (1); le capitaine Imbaut (2), le chevalier Blanc (3), et plusieurs autres, desquels ny les uns ny les autres n'avoient charge de Colonnel, ny le nom de Mestre-de-camp.

Nous lisons dans les romans de Bayard, qu'il luy donna aussi charge de mille hommes de pied; ce que voyant, il l'accepta, encore qu'il eust fait profession plus de cheval que de pied; mais à luy tout estoit de guerre : toutesfois il dit et remonstra au Roy qu'il avoit trop de gens soubs sa charge que ces mille, pour s'en acquitter très-dignement. Aujourd'huy nos Mestres-de-camp ne font pas cela, car ils en prennent trois mille, quatre mille, voire vingt mille, tant qu'on leur en donne, jusques à les entasser et saouller : aussi font-ils de belles

(1) *Odet d'Aydie*, de la Maison d'*Aydie*, originaire du pays de Béarn, Capitaine de mille hommes de pied Gascons.

(2) *Imbaut Rivoire*, Seigneur de Ramagnieu, Capitaine de cinq cent hommes de pied.

(3) *Antoine d'Arces*, Dauphinois, Capitaine de cinq cent hommes de pied. On l'appella le *Chevalier Blanc*, parce qu'il étoit ordinairement armé à *blanc*, c'est-à-dire, *de pied en cap*.

glissades et faux-pas. Par-quoy, il le pria de ne luy en donner que cinq cent, et qu'il s'asseuroit, avec l'ayde de Dieu et de ses amis, de luy faire mener une si belle trouppe, que, pour petite qu'elle seroit, il battroit bien une plus grande deux fois que la sienne.

Le capitaine Montmas, qui depuis fut Mestre-de-camp, dit un jour au feu Roy Henry II : *Sire, vos commissaires et controlleurs de guerre, en faisant ma monstre, me sont venus controller ma compagnie; et cryent que je ne l'ay pas complette, et ne me veulent passer que ceux de la monstre. Je vous prie de croire, Sire, que je serois bien marry de vous desrober un seul sol; mais l'argent que je donne à peu, il me le faudroit pour plusieurs soldats, lesquels j'appointe de ce que je donnerois aux autres; aussi les sçay-je appointer et choisir si-bien, qu'avec le petit nombre que j'ay, je battray tousjours et defferay une autre compagnie, quelque complette qu'elle soit.* Monstrant par-là que la force ne gist pas au nombre, ains à la valeur. Aussi n'avoit-il jamais la moitié de sa compagnie, au-lieu que les autres l'avoient toute entiere. Mais si peu de nombre de ses soldats estoient bien choisis et très-bien appointez, qui faisoient tousjours rage par-tout où ils se trouvoient.

Avant luy, tout de mesme en avoit fait Monsieur de Bayard, comme j'ay dit : aussi fit-il cette compagnie de cinq cent hommes tous gens d'eslite : si-bien que plusieurs Gendarmes quitterent la lance pour prendre la picque avec luy, comme il alla aussi : et ce fut luy et sa trouppe qui firent le grand effort à la prise de Genes, et en fut la principale cause. Ce nom de Colonnel n'estoit point encore en usage, si-non que le livre dit

que le Roy luy donna charge de mille hommes de pied.

Monsieur de Mollard, vieux routier, aux guerres d'Italie, ne porta non plus titre de Colonnel, ains qu'il avoit charge de deux mille hommes de pied qu'il entretint tousjours braves et vaillants, comme ils le monstrerent à la battaille de Ravenne, où ils firent très-bien, et en mourut beaucoup avec leurs Capitaines. Aussi donna-t-il le premier, avec le capitaine Jacob, Allemand (*), qui avoit charge de quelques Lansquenets, qui servit bien le Roy ce jour. Aussi y mourut-il des premiers avec Monsieur de Mollard, lequel, avant le combat, fit ce trait. Car ainsi que les Allemands passoient les premiers le pont qui avoit esté fait pour passer le canal, et voyant qu'ils tardoient tant à passer, et faisoient trop longue file, embarrassant le passage, luy semblant qu'il ne seroit jamais à l'ennemy, dit à ces Reystres, (ainsi dit le livre) qu'il appella ses soldats : *Comment, mes compagnons, nous seroit-il reproché que les Allemands soient passez du costé des ennemis premiers que nous? J'aymerois, quant à moy, plustost avoir perdu un œil.* Et soudain se jetta dans l'eau, et commença le premier à sonder le gué, tout chaussé et vestu, sans marchander, qui n'estoit point si petit, qu'il n'y fust jusques soubs les aisselles. Et tous ses gens le suivirent aussi-tost, et firent si bonne diligence, qu'ils eurent passé plustost que les Allemands, et tous trempez et mouillez combattirent aussi. Quelle belle ambition! Les anciens Romains n'en ont jamais plus fait.

(*) *Jacob Demps*, Gentilhomme du pays de Suabe. *Hist. du Chevalier Bayard*, p. 47 des Annotations.

Le baron de Grammont et le capitaine de Maugiron firent là aussi très-bien, qui commandoient chacun à mille hommes de pied. Comme le capitaine Bonnet, qui aussi s'y trouva, qui fit très-bien ; mais il n'y mourut pas comme les autres : il en fut quitte pour un coup de picque dans le front, dont le fer y demeura.

Il avoit eu auparavant un très-brave et vaillant Lieutenant, qui estoit le capitaine l'Orge (*), frere aisné de ce brave que nous avons veu depuis qui a commandé longuement plusieurs trouppes de gens de pied, et pour ses mérites fait Capitaine des Gardes Escossoises du Roy. Cet aisné l'Orge, Lieutenant dudit Bonnet, mourut à la conqueste de Friol, où Monsieur de la Palice avoit mené des forces au service de l'Empereur Maximilian, par le commandement du Roy Louys XII.

Or tous ces Capitaines, encore qu'ils commandassent à grosses trouppes, n'ont jamais esté appellez que Capitaines simplement : des Colonnels, nullement.

Que s'il y a eu quelque Escrivain moderne qui les ait voulu nommer Colonnels, il n'y faut point adjouster foy, mais bien aux vieux exemplaires du passé, qui en ont parlé naïfvement et sans fard, comme les modernes, qui veulent faire les pindariseurs, et des jolis à parler, et autant de mocqueries pour eux.

Ainsi que voulut faire une fois un Prélat de par le monde, qui, voulant faire du beau parleur, comme certes il est, il se mit à alléguer le Prophete Elie, qui estoit (ce disoit-il) Conseiller d'estat du Roy. Un autre Prélat, aussi sçavant et

(*) Lorges, *comme ci-dessous.*

bien disant comme luy, respondit qu'il n'avoit jamais leu dans la Bible, ny ouy dire qu'il fust Conseiller d'estat, ny qu'il eust aucune ny pareille charge à la maison du Roy, qu'il n'en avoit jamais érigé qu'il sçeust : ce qui fut une grande risée pour luy en une assemblée où il estoit. Il se fust mieux passé de ce mot ; mais il voulut faire du bien-parlant, et qu'il avoit esté le mot de la febve.

Je ne doute qu'aucuns de nos Escrivains modernes n'en ayent fait de mesme, ou n'en fassent : mais c'est faire tort à ce qui a esté fait et escrit ; et il vaut mieux se régler et n'user encore de ce mot de Colonnel pour la matiere de ce temps-là, mais simplement Capitaines de tant, ou commandant à tant, ainsi que je tiens de Monsieur de Montluc et autres vieux Capitaines.

ARTICLE II.

Des COLONNELS *simples ou particuliers de l'Infanterie Françoise.*

LE Roy François vint après ; et si nous devons croire aux *Mémoires de Monsieur du Bellay*, comme certes pour la suffisance du personnage il le faut, ce mot commença à se pratiquer ; mais possible il est à présumer que ceux qui l'ont mis en lumiere, et qui ont esté modernes, et qui ont voulu pindariser comme les autres, et pratiquer ce mot de Colonnel, n'ont suivy possible en cela le vieux exemplaire. Tant y a, quelque chose que l'on y peut faire, il le faut croire dans ces *Mémoires*. Vous y trouvés comme Monsieur de Guise, Claude de Lorraine,

fut Colonnel à la battaille de Marignan, de six mille Lansquenets. Certes il pouvoit porter ce nom; car, ou fust que les Allemands qui en avoient l'usage, le luy pouvoient avoir donné, ou qu'estant grand Prince, il méritoit bien d'avoir du nom plus que le commun.

De mesme, Monsieur de Saint-Paul, lors que le Roy s'arma et se prépara pour aller lever le siege de Mezieres, fut fait Colonnel de cinq mille hommes de pied, qui estoit un grand cas qu'un tel Prince du sang, brave et vaillant, ne fust Colonnel-général de toute l'Infanterie Françoise, et pourtant ne l'estoit que de cinq mille seulement : qui est bien pour faire approuver mon dire, qu'il n'y avoit encore de Colonnel-général, comme verrés dans l'histoire du Roy François. Toutesfois aucuns vieux livres ne le disent Général que de cinq mille hommes de pied. Force particuliers Colonnels légionnaires y avoit-il : chacun pourtant commandoit à sa légion de sa province.

Lors que ledit Monsieur de Saint-Paul fut envoyé Lieutenant en Italie contre Antoine de Leve, Monsieur de Montignon (*) commandoit à son infanterie, et mesme à l'entreprise de Genes, où ils ne firent rien qui vaille.

Au camp d'Avignon, il fut aussi Colonnel de l'Infanterie Françoise; mais il fut pris au commencement de la guerre, où il ne fit rien qui vaille aussi. Bref, je serois trop prolixe, si je voulois esplucher tous les Colonnels particuliers : je ferois tort à ceux qui en seront curieux de les rechercher, et qui se plairont de lire ces belles histoires, et non ce livre.

(*) *Lisez*, Montejan.

Le siege de Perpignan vint, où le nom de Colonnel se mit fort en regne : car Monsieur de Brissac fut Colonnel de toute l'Infanterie Françoise, tant des trouppes qui vinrent du Piedmont pour estre là, que de celles qui estoient en France : car feu Monsieur d'Orléans, à sa conqueste de Luxembourg en ce mesme temps, avoit la sienne à part, comme je tiens de ceux qui estoient alors et depuis. Mondit Sieur de Brissac quitta cette charge, pour estre Colonnel de la cavalerie-légere.

Monsieur de Tais eut cet honneur d'estre esleu et fait du Roy François Colonnel-général de l'Infanterie Françoise, tant de-çà que de-là les monts, duquel avant que je parle, je diray ce mot, et que les Espagnols n'ont pas esté grandement curieux de faire Colonnels-généraux en leurs bandes, ny en basses factions, si-non en leurs armées grandes d'une grande conqueste, d'un grand siege, ou faction signalée, ou journée aux guerres d'Italie.

Ce grand marquis de Pescaire et le marquis del Gouast, son cousin, commencerent à leur commander en titre de Colonnel-général. Avant eux, Dom Pedro de Navarre avoit commandé à ses trouppes qu'il avoit en Barbarie, et qu'il en ramena puis après, luy ayant esté fait prisonnier à Ravenne; le capitaine Solis, duquel j'ay parlé ailleurs; et puis le marquis de la Palude, qui se deschargea de cette charge à son nepveu le marquis de Pescaire. Avant eux aussi avoit commandé le vieux capitaine Allaron (*), qui avoit bien commandé à aucuns, mais non à si grande trouppe comme les précédents. Et avant tous eux, Dom Pedro de Navarre, comme

(*) Allarçon.

je viens de dire, avoit esté Colonnel de quatre mille Espagnols, qui furent envoyez en Barbarie par ces dévotes et catholiques personnes le Roy Ferdinand et la Reyne Izabel de Castille, contre les Mores et Infideles.

Sur-quoy j'ouys dire un jour fort galamment à feu Monsieur de Montluc, à son logis au siege de la Rochelle, nous donnant à souper au mareschal de Rets, à Monsieur de Strozze, et à moy, et autres Gentils-hommes, nous apprenant d'où estoit venu premiérement et usité parmy les Espagnols ce mot de *Soldados viejos* (1). Il disoit donc que ce bon Roy et cette Reyne envoyerent en Barbarie quatre mille Soldats Espagnols, conduits par Dom Pedro de Navarre, où ils firent de très-beaux exploits et des conquestes très-belles, mesme qu'ils mirent en grand destroit la ville d'Alger, tant aujourd'huy renommée, par le moyen d'un fort qu'ils firent, par une très-grande et merveilleuse promptitude, en une isle tout devant la ville, les tenant par ce moyen de si près assiégez et pressez, qu'en peu de temps ils furent contraints de requérir trefves pour dix ans; ce qui leur fut accordé, moyennant certain tribut, qu'ils payerent tousjours jusques à la mort de Ferdinand : et appellants Cairedins Barberousse à leurs secours au bout de quelque temps qu'ils virent leur bon, rompirent trefves, rompirent le fort, chasserent les Espagnols, et recouvrerent liberté.

Or, durant les trefves, la guerre s'ouvrit entre le pape Jules et le Roy François (2). Ferdinand secourut le Pape, et tire à soy Dom Pedro de Navarre avec les Espagnols de la Barbarie, et les

(1) C'est-à-dire, *vieux Soldats*.
(2) Louis XII, et non François I.

envoye en la Romanie avec son armée de Naples, conduite par Dom Raymond de Cordona, et se trouverent à la battaille de Ravenne : et ce fut lors, que Monsieur de Nemours, haranguant ses gens, et parlant de ces Espagnols, dit qu'il ne falloit point appréhender ces soldats Espagnols, qui se vantoient et bravoient tant, d'autant qu'ils n'avoient appris qu'à combattre des Mores tous desarmez et fuyards, et qui n'avoient encore esprouvé les François, si-bien armez, et qui combattoient de pied ferme.

Si firent bien pourtant, ne voulant pour ce coup croire leur général Dom Pedro, qui les retenoit retranchez et resserrez, et ne voulant qu'ils bougeassent de leur retranchement, et davantage voulant là attendre l'assaillement. Mais nos François, bien advisez, firent braquer quelque piece d'artillerie, qui les endommagea tellement, qu'ils se mirent à cryer : *Matados semos del Cielo ; vamos à combater los hombres :* c'est-à-dire : *Nous sommes tuez du Ciel ; allons combattre les hommes.*

Ledit Dom Pedro ne (*) vouloit de mesme faire aux Italiens, et les arrester; mais tous commencerent à cryer haut, comme il faut : *Et comment, faut qu'à l'appetit et opiniastreté d'un marane, nous périssions ainsi misérablement!* Et par ainsi sortirent de leur retranchement.

Or, quand Dom Pedro emmena sesdits Espagnols, ne faut point douter, venant de ces guerres loingtaines et barbares, s'ils estoient superbes, comme ils sont tousjours coustumiers quand ils viennent de tels lieux et telles belles factions, et piaffant, et s'ils bravoient ; de sorte qu'ils ne vou-

(*) en

loient appeller (1) autrement que *Soldados viejos* : et ne prirent le nom de soldats de Barbarie, ou du terce de Barbarie, ou de la terre-Sainte, ou autrement, ainsi qu'aujourd'huy se font appeller par les Terces de Lombardie, de Naples, de Sicile, de Sardaigne, et de la Goulette, quand elle estoit à eux; mais ce nom de *Soldados viejos* seulement leur plaisoit, et leur estoit agréable. Et du depuis (ce disoit Monsieur de Montluc) encore qu'ils fussent des terces susdits, ils ont voulu porter tousjours ce nom de *Soldados viejos;* comme les nouveaux venus on les appelloit *bisoignes* : mais en un rien, par la bonne discipline militaire, et par la belle créance et soustien qu'ils ont entr'eux, s'aguérissent et se mettent en rang de soldats vieux aussi-tost, ainsi que moy-mesme en ay veu arriver à Naples tant pietres, chétifs, mal habillez, avec des souliers de corde, descendre ainsi des galeres, que les vieux soldats les entreprenoient, les prenoient en main, les mondanisoient, leur prestoient de leurs habillements; si-bien qu'en peu de temps, on ne les eust reconnus.

J'en vis une fois arriver à Naples, si *bisoignes*, si nouveaux, si fats, que se promenants par la ville, ils la regardoient de tous costez avec grande admiration, et sottement pourtant. Aussi avoient-ils raison; car ne leur en desplaise, ils n'en avoient veu de pareilles en leurs pays. Et comme badaux, jettoient leurs yeux dans les boutiques et par-tout, cryant, *mira à qua*, *mira à quella* (2)! Et quand les vieux soldats les y prenoient en telles badauderies, à mon advis qu'ils leur faisoient la réprimande, et après ils n'y osoient retourner : tant ils estoient

(1) être appellés.
(2) C'est-à-dire, *Ah! voyez donc ceci, voyez donc cela!*

curieux de les rendre bien créez, et ne leur faire boire de honte. Quelle curiosité affectionnée !

Pour retourner à nos Colonnels, et mesme à Dom Pedro de Navarre, que l'Espagnol appelle *el Conde Pedro de Navarre*. Dans de vieux livres Espagnols, je ne luy ay point veu donner ce tiltre de Colonnel des Espagnols, mais ouy bien de Général *de los Soldados Espagnolos;* mais dans les livres modernes Italiens et François, ils portent bien ce nom de Colonnel : comme depuis le voyage de Monsieur de Lautrec, et au siege de Naples, le dit très-bien Colonnel des Gascons, comme Monsieur de Burie Colonnel des François.

Nous lisons bien aussi, qu'en la conqueste de la Goulette et de Tunis, le bon et vaillant vieillard Allaron (1) commandoit à l'infanterie Espagnole, et en avoit fait Colonnel Monsieur le marquis del Gouast, ayant esté fait Général de l'armée, et esleu par l'Empereur. Mais pourtant les Colonnels Espagnols ne sont de durée, ny ne gardent longtemps tel nom ny telle charge, si-non pour quelque temps, comme j'ay dit, ainsi que fit le marquis de Muns au Marignan (2), qui fut Colonnel-Général de toute l'Infanterie en l'armée et aux sieges de Saint-Dizier et de Mets.

Le duc d'Albe aussi estant en Flandres, fit Capil Vitelly (3) Colonnel-Général de toute l'Infanterie, mais ce ne fut que pour un temps; car les soldats Espagnols sont si rogues et si bravasches, que mal volontiers, tant eux que leur Mestre-de-camp et

(1) Allarçon.

(2) Muis ou Marignan. *Voyez son Eloge, Tome IV, page* 194, *des* Capitaines Etrangers.

(3) Chiappin Vitelly. *Voyez son Eloge, Tome IV, page* 396, *des* Capitaines Etrangers.

leurs Capitaines, obéyssent-ils, si-non à gens qu'il leur plaist et de grande qualité et expertise. De sorte que j'ay leu en un livre Espagnol, que jadis, aux guerres d'Italie, jamais personne n'avoit bien sçeu disposer d'eux, ny leur commander absolument ny généralement, que le marquis de Pescaire, pour la grande amitié qu'ils luy portoient, à cause de sa valeur; encore le tenoient-ils beaucoup obligé à eux. Après luy, déférerent de mesme à Monsieur del Gouast, son cousin. Après que Dom Pedro de Navarre fut pris à Ravenne, le capitaine Solis leur commanda pour quelques jours : mais d'autant qu'il n'estoit de grande maison, mais vaillant pourtant, et bon et vieux soldat, ils ne luy voulurent plus obéyr; et fallut que le marquis de la Palude en prist la charge. Si est-il le meilleur pourtant d'avoir un chef universel et principal pour les Espagnols; pourtant il ne leur en chaut (*); car ils sont si-bien policez, si obéyssants, et si aguerris, que d'eux-mesmes, jusques aux moindres, ils sçavent commander, et aux plus grands obéir, et aussi qu'ils ont leurs Mestres-de-camp de leurs terces.

ARTICLE III.

DIGRESSION touchant les MESTRES-DE-CAMP CATHOLIQUES, *entremeslée d'une autre sur le* BONHEUR *et* MALHEUR DES GUERRIERS.

QUANT à nous autres François, je m'en suis cent fois estonné, et beaucoup de Capitaines avec moy, comment le temps passé ils ont pu faire tant

(*) principal : pour les Espagnols, pourtant, il ne leur en chaut.

de

de belles guerres sans Colonnels et Mestres-de-Camp; car chaque Capitaine estoit Mestre-de-Camp de leurs gens, fussent qu'ils en eussent peu ou beaucoup. Du depuis, nous en avons eu en France à quantité, mais non pas du regne du Roy François. Sur son déclin, Monsieur de Montluc le fut seul devant Boulogne.

Du temps du Roy Henry, Monsieur de Montluc l'a esté seul en Piedmont, et puis en sa place le baron d'Espic, lors qu'il fut esleu du Roy son Lieutenant dans Sienne en Toscane.

Le capitaine Aisnard l'a esté seul. Monsieur de Montmas seul, fors aux places assiégées, où l'on commettoit un pour l'importance, ainsi que fit Monsieur de Guise le capitaine Fayas dedans Metz, et autres places de conséquence assiégées, ou qu'on alloit assiéger.

Monsieur de Croses le fut seul en Corsegue. Aussi méritoit-il de n'avoir point de compagnon; car il sçavoit très-bien sa charge: et fut grand dommage de sa mort, ayant esté décapité à Roüen. Je le vis mourir fort constamment.

Je ne parle pas de la Toscane; car j'en parleray à part sur la fin du Roy Henry (*). Monsieur de Boesle, Gentil-homme de Périgord, brave et vaillant homme, s'est veu le seul Mestre-de-Camp, tant en la campagne que dans les villes; car la paix estoit faite, et les compagnies resserrées aux garnisons. Je n'aurois jamais fait, si je les voulois mettre tous en nombre.

Cet estat est très-beau et honorable; et qui s'en sçait bien acquitter, est gentil compagnon. Aussi le susdit Monsieur de Montmas disoit une fois au

(*) *Voyez cela ci-devant, à la fin du Discours LXI.*

Roy Henry, que, quand on se vouloit acquitter dignement de tel estat et de Capitaine de gens de pied, on n'y devoit jamais vivre, ny envieillir, plus de deux ans. Aussi ne le garda-t-il gueres; car il y mourut aussi-tost. *Nostre estat*, disoit-il, *est tel, que qui ne se hazarde, ne fait rien qui vaille; et qui bien hazarde, et fait beaucoup et bien hazardant, aussi il faut qu'il y meure.* Et par ainsi, que c'estoit une grande honte de voir un Capitaine de gens de pied vieux, ayant la barbe blanche, et longuement traisné cet estat. Telle estoit l'opinion de ce brave et vaillant Capitaine. Mais pourtant s'en sont veus beaucoup de bons et vaillants soldats, Capitaines et Mestres-de-Camp, en barbe blanche et cheveux grisons, et qui avoient traisné toute leur vie la picque.

Je n'en allegue que ce vieux routier et brave advanturier Monsieur de l'Orge (1), qui fit tant de preuves de sa valeur de son temps, et il estoit en l'age de quatre-vingt ans; et ce vaillant et signalé Monsieur de Montluc, qui est mort en l'age de soixante et dix-huict ans; et le bon-homme Monsieur de Jour, (2), Colonnel des Légionnaires de Champagne, et commandé aux guerres d'Italie et ailleurs en grande réputation, est mort en l'age près de quatre-vingt ans, aussi gaillard et dispos qu'en l'age de quarante ans. Je l'ay veu en l'age de quatre-vingt ans, s'habiller aussi proprement et gentiment qu'on eust veu jeune Gentil-homme

(1) Lorges.

(2) Claude d'Anglure, Seigneur de Jours, *Jurcius* dans M. de Thou. *Histoire de la Milice Françoise*, par le P. Daniel. Il s'étoit fait Huguenot, dit Brantome. Voilà, selon ce Pere, la raison pourquoi le Roi ne voulut pas l'employer aux premieres guerres civiles. Voyez cette *Histoire*, T. II, p. 243.

à la Cour, et tousjours son chapeau et bonnet couvert de plumes très-belles et naïfves : et disoit ce bon-homme, que cela sentoit encore sa vieille guerre, et le vieux temps qu'il estoit advanturier de-là les monts. Il devint de la Religion. Pourtant il voulut servir le Roy aux premieres guerres ; mais je sçay bien qui empescha que le Roy ne s'en servist. On n'eust sçeu imputer à ces trois grands Capitaines, que, pour estre chargez d'ans, ils n'eussent toute leur vie cherché, recherché et encouru de grands hazards et périls ; mais leur heure n'estoit pas encore venue.

Tant de vieux Capitaines Espagnols ay-je veu si vieux et cassez, comme Pedro de Pax, et Mondragon, Julien Romero et autres, qui ne se sont espargnez aux hazards non plus que les autres. L'on a beau faire, se précipiter, se présenter devant les harquebuzades, canonnades et les coups : ils ne peuvent mourir, si le sort fatal n'est tombé ; et plusieurs vivent en despit d'eux-mesmes.

Le jour que les Rochellois firent cette sortie, quand nos Suisses vinrent en nostre camp, que tout le monde les estoit allé voir arriver, comme si jamais on n'eust veu Suisse, qui fut la plus sotte curiosité que je vis jamais. Aussi ceux de dedans sçeurent bien prendre temps : car ils furent maistres de nos tranchées quasi une heure, et en rapporterent dedans quasi six enseignes, et les planterent sur leurs ramparts à nostre veuë ventillantes, pour nous braver ; mais le lendemain, parce que nous parlementions sur la composition, moy y estant allé, je leur remonstray et priay de les en oster, de peur de despiter le Prince, et aigrir les choses qui commençoient à s'adoucir : ils me creurent, et les en osterent.

Je vis là donc deux Capitaines que Monsieur de Strozze tança pour n'avoir pas là bien fait leur devoir, et failly beaucoup à leur honneur, qui paravant pourtant n'avoient point eu de reproche.

Tous deux firent leurs excuses comme ils purent, car j'y estois présent, et promirent qu'à la premiere occasion, ils répareroient le tout, ou ils mourroient au bout de quatre ou cinq jours.

Il se présenta un petit assaut au bastion de l'Evangile, où tous deux y allerent d'une grande asseurance et résolution d'y mourir, montant aussi-tost en haut, et les vit-on se précipiter dans le retranchement : l'un y reçeut quatre ou cinq harquebuzades, et n'y put mourir ; l'autre, qui fut le capitaine Pierre Basque, y mourut. Voilà comment la destinée avoit borné la journée de l'un et de l'autre.

Tant y a, l'on a beau estre brave et vaillant, hazardeux par-tout, et résolu à la mort, si nostre destin, ou nostre Dieu, pour en parler plus saintement, ne nous veulent emporter, le plus souvent, en despit de nous, nous demeurons en la place de vie.

Ce grand Empereur Adrian en sçavoit bien que dire, à qui rien ne manqua pour estre parfait en tout, que le baptesme et le nom de Chrestien ; car estant tourmenté ordinairement d'un flux de sang, demandoit tousjours la mort ; et par ce, Clérian, son beau-frere, et Fusque, son nepveu, prétendoient à l'Empire : et les fit tous deux mourir. Mais se riant (*) avant que de mourir, leva les yeux au ciel, et invoqua les Dieux, et protesta qu'il mouroit injustement, et les pria, que quand Adrian voudroit mourir, il ne pust ; ce qui luy

(*) ce Clérian.

advint : car estant tousjours tourmenté de son mal, invoqua plusieurs fois la mort, voire se la voulant donner luy-mesme, demandant ores de la poison, et ores une espée ; mais personne ne luy vouloit rien donner qui le pust offenser, fors un seul esclave, appellé Mastor, qui, pour luy obéyr, s'essaya de le tuer, mais estonné perdit sa force, et ne le fit que blesser sans le parachever : surquoy, détestant son malheur, dit qu'il avoit souveraine puissance sur tout le monde, et sur soy ne pouvoit rien. Enfin, après plusieurs maux endurez, et cent fois desiré la mort, il mourut hérétique (*) et hydropique.

Monsieur de Montluc dans son livre allegue plusieurs vaillants Capitaines, qui n'ont jamais esté blessez ; entre autres Monsieur de Lansac le bon homme. Si j'avois entrepris d'en alléguer, je le ferois, comme nous avons veu Monsieur de Nemours, Jacques de Savoye, lequel, si jamais Prince fut vaillant et hazardeux, celuy l'a esté, et pourtant jamais blessé, ayant exercé et fait l'estat de gendarmerie, cavalerie et aussi d'infanterie, car il s'est meslé de tous les trois estats.

Feu Monsieur le Vidasme de Chartres en a esté de mesme, s'estant employé en toutes ces trois charges, sans jamais s'y estre espargné, et mesme au siege et à l'assaut de Conis, assiégé par Monsieur de Brissac : tous deux Colonnels, qui ont veu et senty gresler plus d'harquebuzades sur eux, que le ciel ne jette de gresle sur les champs en Mars, lors que l'hyver veut prendre congé de nous ; et n'ont jamais esté blessez, si-non lors qu'ils sont morts.

(*) hétique.

Nostre Roy Henry dernier, sans aller plus loin, ny en battailles, ny aux sieges de villes qu'il a fait, n'a non plus esté blessé, et ne s'y espargna non plus que les moindres.

Pour venir aux petits, feu Monsieur de Gouas a esté aussi un brave et vaillant soldat et Capitaine, qui a esté de son temps fort advantureux. Il ne fut jamais blessé, et vint mourir à la Rochelle, d'une petite harquebuzade dans la jambe, qui n'estoit nullement dangereuse.

Ceux qui ont connu le capitaine Mons, qu'on appelloit le borgne Mons, nepveu de ce brave Monsieur de Mons qui mourut à la guerre de Toscane, Lieutenant de Monsieur de Sipierre, de sa compagnie de Chevaux-légers, ne sçauront dire autrement, qu'il n'ait esté l'un des plus hazardeux et déterminez soldats de la France, et autant cherchant la fumée des harquebuzades, et les alloit tousjours halener désarmé et en pourpoint. Jamais pourtant aucune n'entra en son corps, ny en fut blessé. Enfin son heure estant venue, à la petite escarmouche faite à la Rochelle, lors que nous estions encore aux masures à la fosse aux lions, que les courtisans appelloient ainsi, il fut blessé, et moy avec luy, et mourut après dans quatre jours, ayant esté et estant encore, par sa valeur, Lieutenant d'une des Colonnelles de Monsieur de Strozze.

Sans Monsieur de Guise, qui s'y trouva à point, il y eust eu du désordre, et je me trouvay alors avec eux, et puis Monsieur de Strozze y survint.

Je n'aurois jamais fait, si je voulois alléguer quantité d'exemples sur ce subjet. En quoy pourtant faut bien noter que tous ceux qui meurent à

la guerre, ou qui sont blessez, ne sont pas plus vaillants que ceux qui ne le sont point : encore que j'en aye veu de très-braves et fort vaillants, qui ont esté extraordinairement blessez ; mais tel estoit leur malheur, leur mauvaise fortune et leur cruel, meschant et désastreux destin.

J'ay veu le capitaine Sainte-Colombe, vaillant et brave soldadin, et déterminé s'il en fut oncques. On disoit qu'il estoit de cette maison valeureuse de Sainte-Colombe en Béarn, mais non légitime. Toutesfois je vous asseure que, se battant, ne faisoit point de déshonneur aux légitimes ; mais ordinairement il estoit blessé. A la Rochelle, il fut blessé trois fois, et n'avoit pas plustost un coup et guéry, qu'il en avoit un autre. A la reconqueste de Normandie la basse, faite par Monseigneur de Matignon, non encore Mareschal, il y fut blessé deux fois ; pour la troisiesme, il mourut à Saint-Lo : de sorte que nous l'appellions, et son corps, une garenne d'harquebuzades.

Le vaillant capitaine la Routte, qui depuis fut tué à la reprise de Marcault derniérement, dont il estoit Gouverneur, a esté tout de mesme sujet aux blessures.

Feu Monsieur de Courbouson, puisné de l'Orges (*), vaillant certes s'il en fut oncques, car de cette race ils sont tous braves et vaillants, aussitost qu'il estoit en quelque bonne affaire, aussitost estoit-il payé de quelque coup : bien contraire à son frere Saint-Jean l'Orges, qui, ne devant rien en valeur à tous ses freres, et ne s'espargnant aux hazards non plus qu'eux, se sauva de blessures, jusqu'à ce qu'il fut proditoirement et malheureu-

(*) Lorges.

sement massacré, par la menée du mareschal de Matignon, qui en fut fort blasmé ; car c'estoit un brave et vaillant Gentil-homme. Il avoit esté dédié à l'église par son pere, et portoit encore le nom de l'abbaye de Saint-Jean-lès-Falaise qu'il tenoit ; mais il estoit meilleur guerrier qu'abbé.

Le brave Monsieur de Grillon (*) a esté aussi couvert d'une infinité de playes, sans avoir encore pu mourir par elles, les ayant toutes gagnées de belle façon.

Bref, je n'aurois jamais fait, si je voulois conter les vaillants malheureux à recevoir les coups. Si ne faut-il pas pourtant inférer pour cela, que tous ceux qui sont blessez aux factions de guerre, soient plus vaillants que les autres. Il faut aussi considérer et adviser de quelle façon l'on va s'exposer au hazard, et recevoir les coups, si c'est de la bonne ou de la mauvaise façon ; car il y a tant d'hypocrites de guerre, que c'est pitié.

Ouy, il y en a, comme j'ay veu, et à ce que j'ay ouy dire à de grands Capitaines de guerre, plus qu'en tous estats : car tels sont blessez, que vous ne sçauriés dire dequoy ny pourquoy, si-non que les coups les vont chercher à une lieuë loin, ou derriere les autres, ou cachez en une tranchée, ou derriere une muraille, ou sans y penser, ou tenants les mains liées ; et s'ils ne peuvent rencontrer les harquebuzades, les canonnades les vont chercher à une lieuë loin. Bref, ils sont blessez en plusieurs façons poltronnesques, et font au partir de là resonner et publier leurs blessures dans un camp, dans une ville, dans une Cour, dans une

(*) Louis de Breton, Seigneur de *Crillon*, Provençal. *Guichenon, Hist. Générale de la Maison de Savoie*, Tom. I, p. 775.

province, comme si c'estoient ceux qui eussent tout fait; et Dieu sçait, ils n'auront pas mis la main à l'espée, non plus qu'un pionnier : et pourtant on les estimera, on les loüera, on les plaindra à part. Pourtant, de ceux qui les auront veus en besoigne, et recevoir leurs blessures, en sont mocquez; et les tient-on en cervelle, et n'osent braver devant eux, craignant qu'on leur die soudain : *Nous sçavons bien comment vous avés esté blessé;* ou parlant à un autre de luy : *Nous avons veu comment il a esté blessé :* aussi en cachette de ceux qui ne les ont veus, font valoir leurs blessures.

Sur-quoy il me souvient de ce que feu ce brave Monsieur de Guise me dit un jour, estant à la tranchée de la Rochelle, et luy m'ayant fait cet honneur de m'avoir fait asseoir en terre contre luy et auprès de luy; car il me faisoit cet honneur de m'aymer et de causer avec moy, et d'ouyr mes paroles : et en contant des nouvelles qu'il venoit de recevoir de la Cour, et comme on y loüoit plusieurs qui ne le méritoient pas, mais parce qu'ils avoient esté blessez; comme un, lequel, en se retirant de la tranchée, vint à estre blessé à la jouë, et l'harquebuzade, petite pourtant, l'alla querir jusques-là dans les rangs, là où il y avoit pour le moins quatre cent pas. Puis, m'alléguant d'autres que nous sçavions n'avoir esté blessez moins à propos que luy, il me disoit en ryant : *Si faut-il que nous nous fassions un peu blesser, au moins quoy qui soit, pour nous faire estimer comme les autres, et parler de nous. Ce n'est point nostre faute, ny de Monsieur de Strozze, ny de moy, ny de vous; car il n'y a hazard que nous ne cherchions, il n'y a factions que nous ne recueillions autant ou plus qu'il y en ait icy : et pourtant le malheur est tel pour*

nous, que nous ne pouvons recevoir aucuns petits coups heureux, qui nous remarquent et signalent. Il faut bien dire que l'honneur nous fuyt. Et quant à moy, je feray dire demain une Messe, qui est le jour de l'assaut, afin que je prie Dieu qu'il m'envoye quelque petite harquebuzade, et que j'en retourne plus glorieux, au moins, puis que la gloire de la Cour et des Dames consiste aux coups reçeus, et non aux coups donnez. « Monsieur, luy respon-
» dis-je, ceux qui vous connoissent, et qui vous
» ont veu en affaires, et icy, et en tant d'autres
» lieux, publieront tousjours vos valeurs sans vos
» blessures. Vous en avés assez eu : contentés-
» vous. Dieu vous envoyera ce qu'il luy plaira.
» Cependant vostre conscience demeure tousjours
» nette et hardie, pour comparoistre devant tout
» le monde, et mesme devant les Dames que
» dites ». *Vous dites vray*, dit-il ; *et c'est ce qui me console.* Toutesfois il me disoit : « C'est un
» grand cas, Monsieur de Bourdeille, (car il
» m'appelloit ainsi tousjours) quoy que nous puis-
» sions faire, nous ne pouvons estre blessez, et
» nous en retournons à la Cour voir le Roy et les
» Dames, sans rester marquez. Si faut-il, quand
» nous serons là, que nous nous accordions et
» soustenions que si nous voyons quelques-uns de
» ces galands blessez qui veuillent faire du brave
» et du fringant, porter ou un bras en escharpe,
» ou un baston en potence pour s'appuyer sa
» jambe, que nous le repoussions et renvoyions
» bien loin, s'ils n'ont esté blessez à propos ; car
» nous sçavons toutes les véritez ». Voilà la gentille ambition de ce Prince, qui estoit tant généreux et vaillant, s'il en fut au monde, qu'il concevoit en soy ; et puis qu'il desiroit ce petit heur à

l'hazard de son rang, la fortune estoit bien peu courtoise, et fort contraire, de le luy refuser.

Je vous asseure qu'à son exemple, moy, son inférieur en tout, j'estois bien touché de mesme ambition, et si ay fait en tout ce siege tout ce que Martin fit à danser. Je l'ay continué depuis le commencement jusques à la fin sans en bouger, qui fut sept mois, sans solde ny paye aucune, sinon à mes despens et mon plaisir, n'abandonnant jamais Monsieur de Strozze le Colonnel, ny jour ny nuit, dormant chez luy et à la tranchée, beuvant et mangeant avec luy, le secondant tousjours costé à costé de luy, et en quelque faction qu'il a esté. Je le dis avec vérité, sans me vanter, et ceux qui y estoient, le pourroient dire aussi; au diable le coup et l'harquebuzade qui me soit venu voir! si-non le jour que nous fismes la premiere ouverture du fossé, au mois d'avril, et que nous y entrasmes dedans, je fus fort blessé d'un esclat de pierre, qui me donna dans la main gauche, qui m'y apporta une telle douleur sourde, que je m'en sentis quinze jours, sans en faire pourtant aucun semblant, ny porter bras en escharpe; car je me mocquois fort de ceux-là qui le faisoient mal-à-propos. J'ay eu trois grandes harquebuzades dans mes armes. Voilà comme j'en eschappay à bon marché.

Monsieur de Strozze en eschappa de mesme. Bien est vray que ce mesme jour que nous estions dans le fossé, il y eut une grande harquebuzade dans sa cuirasse, que je vis et l'ouys donner; et aussi-tost je le pris. *Ah! Monsieur, estes-vous blessé?* luy dis-je : et le visitant, je n'y vis rien que la blancheur de la balle dans sa cuirasse, et qu'il n'avoit point de mal. Une autre fois, le jour du grand assaut, ainsi que nous estions sur le haut de

la bresche, luy fut tiré une grande harquebuzade dans sa cuirasse, qui le fit tomber du coup : et un Soldat Provençal, son domestique, qui s'appelloit Baptiste, et moy, l'aydasmes à lever, et l'emporter dans le trou par où nous estions sortis, là où nous ne trouvasmes nul mal sur luy, si-non la blancheur de la balle dans la cuirasse, qui ne put estre faussée. Monsieur de Sourdiac, dit le jeune Chasteauneuf, de Bretagne, brave et vaillant jeune homme qu'il estoit, en sçavoit bien que dire.

Une autre fois, estant derriere deux gabions, Monsieur de Strozze, d'O, et Moy, fut tiré une canonnade de la vache, couleuvrine de la Rochelle appellée ainsi, qui nous tua un Capitaine et trois soldats tout auprès de nous, qui nous couvrirent tous de sang et de chair; et moy estant plus près de tous, j'eus le visage tout couvert de cervelle d'un, et un Reystre (*) de velours verd fouré tout gasté, et eux estant assez long de moy. Je me remis soudain dans la chaire, qui estoit de natte de Flandres, où estoit assis Monsieur de Strozze, et pour ce qu'il faisoit froid et qu'il faisoit beau là s'assoleiller, je m'y plaisois bien, et n'en voulus partir, ny de deux ny de trois prieres que me fit Monsieur de Strozze de m'en oster, et de m'estaller auprès de luy, jusques-là qu'il m'envoya querir par un soldat, y connoissant du danger. Je ne fus plustost hors de-là, qu'un soldat, qui avoit esté laquais de Monsieur de Guise, prit ma place, et se mit dans la chaire. Il n'y fut pas plustost assis, que voicy la mesme piece qui tire si justement, qu'elle perce la chaire et tue le pauvre soldat. Cela

(*) *Cappa alla Tedesca*, dit Ant. Oudin. Voyez *Beze, Hist. Eccles.* T. II, page 248.

fust esté pour moy, si ne m'en fusse osté : mais ma fin n'estoit encore si proche.

Au camp de Saint-Dizier, le marquis de Muns (1), commandant à l'Infanterie, et estant un jour dans la tranchée assis dans une chaire, y arrive le prince d'Orange, à qui soudain il présenta sa chaire pour s'y asseoir, voire l'en priant. Il n'y fut pas plustost assis, que voicy une mousquetade qui le perça, et le tua aussi-tost. Je voudrois fort sçavoir à un grand Philosophe, si ledit Marquis n'eust bougé de-là, si le coup l'eust tué? Possible que non, et n'y fust venu à luy : car ce n'estoit sa destinée.

L'autre jour que la mine joüa, qui se renversa contre nous autres, et nous tua plus de trois cent hommes, j'avois conseillé à Monsieur de Strozze de nous tenir en ce lieu où il fut fait ce grand carnage, afin qu'aussi-tost la mine jouée, nous fussions plus prests et lestes pour aller à l'assaut: et de fait, Monsieur de Strozze m'avoit cru, et y demeurions, sans Monsieur de Cossains, vaillant, sage, et brave Capitaine, qui, prévoyant le danger, si la mine tournast encontre nous, comme elle fit, nous en osta; et m'en leva (2) moy-mesme par le bras, disant que j'estois un fol, et que j'en avois (3) encore tasté de ces fricassées : et nous mena dans le trou du fossé, pour en estre à couvert; et n'y fusmes pas plustost, que la mine joüa son violent mystere contre les nostres, qui fut la plus grande pitié que je vis jamais, pour voir nos pauvres soldats desmembrez, mutillez, et entrepiez (4), qu'il n'y eut cœur si dur qui n'en pleura,

(1) De Mus ou de Marignan. *Voyez ci-dessus, Tome IV, page* 194, *Discours XXI des* Capitaines Etrangers.

(2) m'enleva. (3) je n'avois. (4) estropiés.

et n'en eut compassion. Bien nous servit l'advis ce coup de Monsieur de Cossains; car nous fussions esté fricassez de mesme. Toutesfois c'est à sçavoir qui nous servit plus en cela, ou l'advis de Monsieur de Cossains, ou le destin qui nous osta de-là, ne voulant avoir affaire avec nous pour ce coup?

J'ay veu en ce mesme siege Monsieur de Guise éviter de pareils hazards, ce fut (*) ou qu'il menast les mains, ou qu'il fust dans la tranchée immobile. J'en ay veu une infinité de tuez ou blessez auprès de luy, d'harquebuzades et canonnades qui venoient essuyer ses costez, ou luy passer auprès du bec sans l'atteindre.

Ensemble ce brave Monsieur de Longueville: encore qu'il eust cette opinion d'estre blessé sans mener les mains, ou que la canonnade ou harquebuzade vint à toucher son homme, il ne tenoit cette blessure pour glorieuse, si-non celle qui s'acquéroit en bien combattant.

En quoy le prince de Condé derniérement mort, le voulant imiter à son opinion, le jour de la mi-Caresme, que cette grande escarmouche fut dressée de ceux de la Rochelle, d'où sortirent près de douze cent hommes, sans ceux qui bordoient la muraille, qui firent pour le moins autant de dommage que les autres. Monsieur de Grillon, brave et vaillant Gentil-homme s'il en fut oncques, se trouva là, et y alla pour plaisir; car il n'y avoit nulle charge, et y combattit et y fit si-bien, que nous le tinsmes long-temps mort. Mondit Sieur le Prince, entre autres loüanges qu'il luy donna, c'est qu'il dit qu'il voudroit avoir donné beaucoup, de pouvoir estre blessé, s'il le pouvoit estre de

(*) fust-ce.

cette si favorable et heureuse façon ; d'autant qu'il estoit allé à l'harquebuzade, menant les mains, et non l'harquebuzade à luy, comme il estoit vray.

Si faut-il pourtant loüer, et les uns, et les autres, blessez en quelque façon que ce soit, mais l'un est plus à loüer que l'autre. Car enfin, quand nous allons à la guerre, nous y allons comme au marché, ainsi que disoit un bon Capitaine que j'ay connu, là où nous nous contentons d'avoir et achepter ce que nous trouvons : de mesme, à la guerre, nous y amassons ce que l'on donne et seme ; et si nous n'y allons jamais, nous n'aurons rien.

La fortune est bonne en cela pour ceux qui sont grands et de grande qualité. La moindre blessure ou rafilade qu'ils reçoivent, les voilà haut eslevez en gloire pour jamais. Nous autres petits compagnons, nous nous contentons de peu, et tout ce que nous faisons, ce ne sont que petits eschantillons aux prix des grandes pieces des Grands, qui sçavent mieux faire sonner la trompette de leur renommée que nous, qui ne pouvons passer par-tout comme eux à publier nos playes et nostre valeur.

Or je pense bien que plusieurs personnes qui me liront, diront bien que je suis un grand extravagant en mes discours, et que je suis fort confus. Mais qu'on prenne le cas que j'en fais comme les cuisiniers, qui font un pot-pourry de plusieurs viandes, qui ne laissent pourtant à estre très-bonnes et bien friandes. De mesme on fera de la confusion de mes propos : et si elle ne plaist aux uns, possible plaira-t-elle aux autres, en tel ordre qu'ils puissent estre.

Retournons encore un peu à nos Mestres-de-Camp, et puis nous retomberons bien sur les Co-

lonnels. Comme donc j'ay dit cy-devant (1), sur le déclin du Roy François II, et du commencement de Charles IX, ne se trouva en la France qu'un seul Mestre-de-Camp, à cause de la paix, qui resserra les compagnies dans les places et garnisons. La guerre civile vint, à laquelle fallut pourvoir; et pour ce fallut dresser une armée sous la charge du Roy de Navarre, Lieutenant-Général du Roy, Messieurs de Guise, le Connestable, et le mareschal de Saint-André, qu'on appelloit les trois derniers par ce nom de Triumvirat. Pour l'Infanterie furent esleus et constituez, de l'invention de Monsieur de Guise, qui s'entendoit à l'Infanterie aussi-bien qu'homme de France, encore qu'il n'y ayt esté nourry, et l'aymoit fort, ces trois Mestres-de-Camp, à mode des Espagnols : et iceux estoient le capitaine Sarlabous l'aisné, que j'avois veu Gouverneur de Dambarre (2) en Escosse, n'avoit pas long-temps; le capitaine Richelieu l'aisné, qui avoit esté autresfois Lieutenant d'une des Colonnelles de Monsieur de Bonnivet en Piedmont, et Gouverneur d'Albe, là-mesme : et le capitaine Remello; tous trois certes dignes de cette charge, et tous trois eurent leurs Régiments à part, et sous eux trois, et leurs Régiments, toute l'Infanterie Françoise fut rangée, à mode de Terces Espagnols.

Il y en avoit qui trouvoient cette pluralité de Mestres-de-Camp un peu estrange. Mais Monsieur de Guise, qui sçavoit bien mieux que tous eux comme il se falloit gouverner, l'ordonna ainsi. Aussi tous trois susdits firent si bien durant la guerre, qu'ils n'y eurent aucun reproche.

Le capitaine Charry vint après en nostre camp,

(1) Page 257. (2) Dumbar.

mandé

mandé de Gascogne par Monsieur de Montluc, avec les Bandes Gasconnes et Espagnoles, et emmena un beau et grand Régiment de Gascons, venant à trois mille hommes, qui fut un bon secours, et propre pour faire lever le siege de Paris, encore qu'il ne nous nuisit trop. Monsieur de Guise fit de grandes caresses et faveur audit Charry, tant pour sa valeur, que pour ce qu'il l'avoit ainsi suivy à la Cour un peu avant; car je l'y ay veu suivre avec le petit capitaine Calverat, tous deux ensemble n'ayant chacun que deux chevaux, un valet et un laquais. Il commença à l'advancer, et luy donner la premiere charge d'attaquer le fauxbourg d'Orléans, où il s'en acquitta certes très-dignement; car en moins d'un rien, l'emporta. Aussi estoit-il très-digne homme pour l'Infanterie. Monsieur de Montluc le loüe assez en ses Commentaires, sans que je le loüe davantage.

La paix se fit après, et mit-on les compagnies et garnisons ainsi que l'on advisa, qui n'y demeurerent gueres; car il fallut aller assiéger le Havre, lequel fut emporté certes avec un très-grand heur, et, Dieu mercy, la peste grande qui s'estoit dedans mise auparavant. On avoit renvoyé Raymolle (*) en Provence, pour y establir la paix, que l'on donna à Monsieur de Biron, qui avoit ce Régiment, pour luy faire escorte avec quelque cavalerie; et ce fut là son premier advancement dudit Monsieur de Biron. Il y emmena aussi en Languedoc ce Régiment du jeune Sarlabous, qu'on luy donna après la paix; car avant il n'avoit qu'une compagnie, mais parce qu'il avoit esté estroppié devant le fort de Sainte-Catherine à Roüen, à un bras, d'une har-

(*) ou Remello, *comme ci-dessus.*

quebuzade, que pourtant un des siens luy donna, ce disoit-on. Je le vis blesser estant à l'escarmouche, et menant ses gens vaillamment : aussi c'estoit un vaillant et gentil Capitaine, et le fit Mestre-de-Camp, et son Régiment ordonné pour Languedoc. Ces deux freres Sarlabous ont eu l'estime d'avoir esté deux fort bons Capitaines de gens de pied ; mais l'on estimoit plus le jeune. L'aisné fut pourtant Gouverneur du Havre, pour y avoir très-bien hazardé sa vie à la reprise. Il avoit eu une très-grosse querelle auparavant avec le capitaine Lagot, qui fut tué à la prise de Poictiers, faite par Monsieur de Saint-André.

Ce Lagot estoit un homme fort haut à la main, scabreux, fort brave et vaillant, qui, sçachant que Monsieur de Guise le vouloit accommoder avec Sarlabous, et estant devant luy, il alla inventer et dire, qu'il avoit reçeu dudit Sarlabous en Escosse un coup de baston, et pour ce il ne se sçauroit accorder qu'il ne se fust battu contre luy, et luy eust tiré du sang. Monsieur de Sarlabous disoit, juroit et affirmoit, qu'il ne l'avoit jamais frappé, et autres Capitaines disoient de mesme, qui avoient veu le différend ; si bien que Monsieur de Guise dit là dessus : *Il paroist bien que cet homme est brave et vaillant, et a grande envie de se battre, puis qu'il a veu que Sarlabous luy a voulu faire toutes les honnestes satisfactions du monde, et nyoit l'avoir frappé, et que je les voulois accorder, et avec son total honneur, il est allé inventer et me persuader qu'il avoit reçeu ce coup de baston, pour faire du tort à l'accord que beaucoup d'autres de ses compagnons n'eussent pas refusé.*

On disoit que ledit Lagot le fit autant pour ce sujet, que parce qu'il voyoit ledit Sarlabous pour-

veu de ce grade, dont il en portoit un despit et une jalousie extrême, le pensant bien mériter aussi-bien que luy : et pour ce, de gayeté de cœur, se vouloit battre contre luy, et en faire vaquer l'estat, comme il le pensoit, et comme aussi il le desdaignoit, et comme aussi il présumoit beaucoup de soy : ainsi qu'il avoit certes raison ; car pour lors il estoit en réputation d'estre un très-vaillant Capitaine : sa façon et ses effects l'ont monstré. Son jeune frere succéda à luy, lequel eut depuis le gouvernement de Caen en Normandie, par la faveur de Monsieur de Sipierre, qui aymoit Lagot, son frere. Du depuis, en cette guerre de la Ligue, il fut Gouverneur à Alençon, et fut assiégé et pris par le Roy fort aysément.

Or, le Havre pris, les Anglois chassez encore un coup hors de la France, le Roy et la Reyne sa mere, qui pouvoit tout alors, à cause de la minorité du fils, constituerent un régiment de gens de pied François, pour la garde de sa Majesté : et ce fut lors la premiere institution, composée de dix Enseignes de la garde du Roy, desquelles Monsieur de Charry en fut lors le Mestre-de-Camp, duquel estat il estoit très-digne ; mais il s'y perdit tellement de gloire, qu'il se mit à desdaigner Monsieur d'Andelot, qui estoit lors Colonnel, et par la paix avoit esté remis en ses estats, les uns disent de luy-mesme. Si est-ce que, quant à moy, jamais je ne vis un plus honneste et gracieux homme de guerre que celuy-là. Toutesfois, pour très-sage qu'il estoit, et advancé sur l'age, et un peu mal-adroit d'un bras à demy-estroppié, il bravoit et parloit un peu trop haut, jusques à mespriser beaucoup d'obéyssances qu'il devoit à son Colonnel : dont mal luy en prit ; car Monsieur d'Andelot, qui estoit brave et

vaillant, et haut à la main, autant ou plus que l'autre l'eust sçeu estre, le bravoit aussi, jusques à un trait qu'il luy fit un jour. Car ainsi qu'il descendoit de l'escalier du Louvre, et Charry le montoit, Monsieur d'Andelot le tasta soubs son manteau, en luy disant: *Vous estes armé;* mais il ne le trouva tel, ce dit-on. Charry, le prenant à injure, s'en plaignit au Roy, et en fit dans la salle un grand esclandre et rumeur, comme je vis; et disoit que ce n'estoit à luy à le visiter, et mesme qu'il pouvoit entrer au logis du Roy, et y estre armé et désarmé comme il luy plairoit, puis qu'il estoit le chef de ses gardes: et de fait, il le fit trouver fort mauvais au Roy et à la Reyne qui en firent petite réprimande à Monsieur d'Andelot, et luy eussent fait plus grande et sentir, n'eust esté le grand rang qu'il tenoit, et que lors on craignoit fort mescontenter les Huguenots.

Toutesfois Charry bravoit tousjours, et s'y perdoit; et moy-mesme luy dis; mais pour le seur, on luy laissoit faire. Ce qui fut cause de sa mort. Car Monsieur d'Andelot n'en pouvant plus supporter, Chastelier, pourtant Gentil-homme de Poictou fort honneste et brave, qui suivoit Monsieur l'Admiral et estoit fort aymé de luy et de Monsieur d'Andelot, prit l'occasion de tuer ledit Charry, sur le sujet que, quelques années auparavant, ledit Charry avoit tué au siege de la Mirande en appel son frere aisné; luy disoit mal-à-propos, et pour avoir donné le coup au lieu assigné avant, sans attendre à se rendre là, il avoit gagné le devant: toutesfois Monsieur de Sansac, qui estoit lors Lieutenant du Roy en cette place, asseuroit qu'il avoit esté tué fort bien et sans supercherie. Tant y a que ledit Chastelier la luy garda tousiours, jusqu'alors qu'un matin, ainsi que ledit

Charry partoit de son logis des trois Chandeliers, en la rue de la Huchette, accompagné du Capitaine la Tourette et d'un autre, et passant sur le pont Saint-Michel, Chastelier, sortant de chez un armurier, accompagné de ce brave Mouvant et d'un gentil soldat, qu'on appelloit Constantin, et autres, assaillit furieusement ledit Charry, et luy donna un grand coup d'espée dans le corps, et la luy tortilla par deux fois dedans, afin de faire la playe plus grande; et par ainsi tomba mort par terre avec la Tourette, que Mouvant et Constantin tuerent, ce dit-on: et puis tous se retirant froidement et résolument par le quay des Augustins, et de-là au fauxbourg Saint-Germain, où trouverent de bons chevaux, se sauverent, et oncques depuis ne furent veus dans Paris.

Il ne faut point demander si la Cour fut esmeue de ce meurtre, et principalement la Reyne, laquelle se promenoit pour lors dans la salle haute du Louvre, avec Monsieur l'Admiral et autres du Conseil: et l'advertissement luy ayant esté donné, la Reyne se tourna soudain vers Monsieur d'Andelot, qui estoit là près, qui luy dit qu'il l'avoit fait faire, à ce qu'on disoit, et qu'un soldat, qui estoit à luy et à ses gages, qui s'appelloit Constantin, avoit aydé à faire le coup. Soudain Monsieur l'Admiral et Monsieur d'Andelot firent bonne mine: car, de leur naturel, ils estoient si posez, que mal-aysément se mouvoient-ils: et à leurs visages, jamais une subite ou changeante contenance les eust accusez. Monsieur d'Andelot, nyant le tout, fit pourtant un peu la mine d'estre esmeu, et dit: *Madame, Constantin estoit à cette heure icy, et est entré dans la salle avec moy.* Et fit semblant de le chercher et l'appeller luy-mesme,

et quelques archers avec luy, par le commandement de la Reyne; mais on ne le trouva point. Je vis tout cela.

Ce Constantin avoit la réputation d'estre un des plus gentils soldats des Bandes : et lors que Monsieur de Guise mena la Reyne niepce à son embarquement de Calais, le soir premier qu'elle vit entrer la garde dans la place, il le reconnut, et en fit cas; et ainsi que les soldats tiroient pour salve à la tour de l'Horloge, il dressoit tousjours sa parole à Constantin par sus les autres, en luy disant: *Tire encore, Constantin, tire encore, pour l'amour de moy;* ce que l'autre n'avoit garde de faillir, se voyant ainsi caressé d'un si Grand : et tiroit d'une si bonne façon, et estoit très-juste Harquebuzier. J'y estois, et vis tout cela. Et aux guerres civiles, ledit Constantin se mit à suivre Monsieur d'Andelot.

Le Roy et la Reyne, et la pluspart de la Cour ne doutoient nullement que Monsieur d'Andelot n'eust suscité et persuadé le coup, dont plusieurs l'en excusoient, pour ne pouvoir estre patient des bravades et insolences dudit Charry; car il disoit haut qu'il n'obéyroit jamais à Monsieur d'Andelot : et de fait, il y en avoit eu de grandes disputes au Conseil devant la Reyne, qui disoit que c'estoit une garde extraordinaire de sa charge et de son estat, que le Roy avoit dressée pour sa personne; et que par conséquent elle ne luy estoit juste (*), et nul n'y pouvoit commander, si-non le Roy, qui l'entendoit ainsi.

Toutesfois cette cause demeura indécise, qui estoit débattable d'un costé et d'autre. J'estois

(*) sujette, *peut-être.*

alors à la Cour, et vis toutes ces choses. J'en puis parler comme sçavant, et dire que la Reyne, aussitost qu'elle sçeut les nouvelles du meurtre, envoya querir Monsieur de Strozze, qui estoit en la chambre du Roy, et sur le champ luy bailla la charge dudit Charry vacante, et luy commanda, sur l'heure, d'aller trouver ses trouppes qui estoient à trois lieuës de Paris, pour y commander; ce qu'il ne faillit. Et ne fut autre chose de ce meurtre, si-non force cryeries, mutineries et paroles, des Capitaines de cette garde, qui ne firent jamais peur à Monsieur d'Andelot, en ayant bien veu d'autres; et aussi que rien ne se put vérifier ny trouver (*), tant la partie avoit esté bien conduite, et avoit bien réussi : car tous les conjurateurs se sauverent à grande erre très-bien, et nul ne put estre attrappé, et n'en sentit-on rien que le vent.

Dieu et la fortune voulurent qu'au bout de quatre ou cinq ans, ledit Chastelier fust pris à la battaille de Jarnac, et tué de sang froid, luy faisant payer sa vieille debte.

Aucuns blasmoient Chastelier de quoy il avoit tant demeuré à venger cette mort, veu qu'ils s'estoient trouvez en Toscane assez souvent, et mangeant à la table de Monsieur de Soubize, lors Général; mais en table de Général, amis et ennemis se peuvent asseoir en seureté; et aussi que les vengeances s'allongent et s'accourcissent à mode d'estrivieres comme l'on veut, et s'en prend l'humeur aux vengeurs. Aucuns pourtant en soupçonnoient Monsieur d'Andelot, puis que le Chastelier s'estoit là lors advisé de se venger; car possible n'y songeoit-il pas sans luy.

(*) prouver.

Plusieurs disoient que Monsieur de Charry ne se fust jamais fait tort de reconnoistre Monsieur d'Andelot; car de plus grands que luy l'avoient bien reconnu, tesmoings Monsieur de Grammont, Monsieur de Pardaillan, aux prises de Calais, Guynes et ailleurs, fort grands Seigneurs et Gentilshommes de bonne maison, qui avoient eu charge soubs luy.

Toutesfois, Monsieur de Strozze, encore qu'il fust fort affectionné à Monsieur l'Admiral et d'Andelot, ne le reconnut jamais pour estre commandé de luy, si-non du Roy, qui le vouloit ainsi. Bien est vray, que jamais il ne portoit titre de Colonnel; et luy-mesme, quand il parloit aux Espagnols, il se disoit Mestre-de-Camp de la garde du Roy, et n'en voulut jamais porter autre : et si j'ay veu au voyage de Bayonne, qu'aucuns (1) Espagnols, qui le vouloient applaudir et gratifier, il leur disoit, qu'il n'estoit que *Maistro di Campo de la Gardia del Rey* (2); en quoy il s'est monstré très-sage.

Lors qu'il eut cette charge vacante dudit Charry, il en estoit un des Capitaines avec Cossains; Sarrion, Gouas, le jeune et vieux Cabannes, Yromberry, Neuillan et Forcez. Et ne fallut rien changer, si-non que sa compagnie fut au premier rang, et celle de Charry, qui estoit premiere, fut la derniere qui fut donnée au capitaine la Motte, qui estoit Lieutenant dudit Charry, qui la méritoit bien; car c'estoit un très-brave et vaillant Capitaine : mais il ne la garda gueres; car il mourut de peste à Lyon au grand voyage du Roy, et Cadillan, qui estoit son Lieutenant, eut la compagnie.

(1) qu'à aucuns.
(2) C'est-à-dire, *Mestre-de-Camp de la Garde du Roi.*

Je croy que, dans le Droit Canon, il ne se trouvera pas tant d'extravagances, comme il s'en trouvera icy; mais c'est tout un : tout est de mise pour moy.

Monsieur de Strozze donc, fait Mestre-de-Camp Général de la garde du Roy, servit très-bien son maistre tout le long du voyage que fit sa Majesté, et en tournant en son royaume, qui dura deux ans : et après, pour l'amour des troubles survenus en Flandres, et qu'on voyoit quelques apparences d'une paix assez perdurable en France, le Roy ne voulut plus de garde, et les renvoya aux garnisons anciennes de Picardie; à quoy poussoient fort les Huguenots, disant, qu'il n'estoit bien-séant au Roy d'avoir tant de gardes, et que c'estoit une despense superflue, et mesme au corps (*) de son royaume; et que la principale garde du Roy estoit le cœur de ses subjects, comme je leur ay veu dire souvent. Tant y a qu'ils cryerent tant, qu'ils furent crus ce coup par leur importunité. Et disoit-on à la Cour, que l'encloüeure n'estoit pas là, mais parce qu'ils vouloient joüer leur jeu plus seurement qu'ils ne joüerent après à Meaux pour la Saint-Michel; que, sans les Suisses, qui auparavant estoient envoyez querir pour faire teste au duc d'Albe, passant vers Flandres, la bécasse estoit bridée. Le Roy, pourtant, ne fut tout ce jour sans repentir d'avoir laissé lesdites gardes, et non sans les souhaiter cent fois, pour lesquelles querir aussitost Monsieur de Strozze fut despesché, qui les emmena fort heureusement, ainsi que j'ay dit ailleurs.

Voilà doncques la guerre reprise plus que jamais;

(*) *ou* cœur.

et pour ce que Monsieur d'Andelot estoit de l'autre costé, Monsieur de Strozze tint sa place, et fut fait par le Roy Colonnel, et changé de nom de Mestre-de-Camp de ses Capitaines. L'un fut Cossains, du régiment de la Garet, Sarrion, et l'aisné Gouas. Monsieur de la Nouë en son livre les nomme Colonnels, dont je m'esbahis; car ils ne furent honorez jamais de ce titre, non sans mescontentement d'autres Capitaines plus vieux, comme Porcez et autres: mais ainsi pleut au Roy, et fallut passer par-là, qui pourtant se mirent à obéyr tous à Cossains. Les autres Mestres-de-Camp eurent des compagnies nouvelles, dont pour ma part j'eus commission du Roy d'en lever deux; mais je n'en levay qu'une, m'en sentant assez chargé, à l'imitation de Monsieur de Bayard, que j'ay dit cy-devant, et dont nous fusmes cinq ou six qui eusmes mesme commission de deux. Mais aucuns en mirent deux aux champs, comme le comte de Maulevrier, le marquis de Canillac, et Saint-Géran, frere de Monsieur de la Guyche. D'autres n'en firent qu'une, comme Besigny, dit le jeune Mausay, le jeune Montluc, dit Fabian, et Moy: et ainsi fusmes despartis par le régiment, selon la volonté du Colonnel, lequel voulut que je fusse avec Monsieur de Sarrion, parce qu'il commandoit à une de ses Colonnelles, et me vouloit faire cet honneur que je fusse auprès de cette Colonnelle.

Monsieur de Brissac, autre Colonnel du Piedmont, eut aussi, comme Monsieur de Strozze, les trois Mestres-de-Camp, qui furent Monsieur de Muns, vieux Mestre-de-Camp du Piedmont, le gros la Berthe et Aunous; tous trois certes braves hommes, dignes de leurs charges: et l'ont tousjours bien monstré en leurs factions; et mesme

Aunous, qui, ayant succédé à Monsieur de Montmot, fit très-bien quand il s'alla jetter dans Poictiers assiégé.

Ce Monsieur de Muns fut celuy qui fut donné pour garde en Provence à Monsieur le Chancelier de l'Hospital, qui craignoit de la populace et autres qui cryoient fort contre luy, et l'accusoient de plusieurs édicts en faveur des Huguenots, dont ils le menaçoient; et ne s'en sentant asseuré, demanda une garde au Roy, qui luy donna trois bons Capitaines de la Cour, qui ne bougeoient d'auprès de luy la pluspart du temps, tous trois de diverses religions, dont la Cour en ryoit quelquefois. L'un estoit Huguenot, qui estoit Monsieur de Grillé, depuis Séneschal de Beaucaire, brave et vaillant Capitaine, et des vieux du Piedmont et de la France, qui fut pris dedans Teroüanne, et depuis fit tant la guerre en Provence contre les Huguenots aux premiers troubles, et deffit les trouppes de Monsieur de Suze en la plaine de Saint-Gilles, et estoit fort mon amy. Le second estoit Monsieur de Muns, qui estoit fort bon Papiste, et fort honneste homme, et très-bon et sage Capitaine. Et le tiers estoit Monsieur de Bellegarde, qui tenoit le *medium*, et disoit-on encore qu'il passoit plus avant, depuis Mareschal de France. Par ainsi, la garde de mondit Sieur de l'Hospital estoit composée et devoit estre bien gardé, sans avoir peur de toutes les sortes de religions.

Or, cette seconde guerre se passa par le siege de Paris, de plusieurs escarmouches là-devant, et puis la battaille de Saint-Denis, après le voyage de Lorraine, et autres exploits de guerre, sur laquelle on fit la paix de Chartres. L'on envoya les trouppes aux garnisons : mais d'autant que les régi-

ments estoient accreus, et les compagnies, on renvoya le tout en Picardie, en Champagne, Bourgogne, Normandie, et ailleurs.

Cette paix ne dura pas six mois, qu'on appelloit la petite Paix, d'autres la courte, que la tierce guerre s'accommença, qui apporta et engendra force beaux combats et grandes factions, comme les deux signalées battailles de Jarnac et Montcontour, le siege de Saint-Jean, de Poictiers, Mucidant, Nyort, et d'autres.

Au bout de deux ans, la paix se renouvella et se refit à Angers, qu'on appelloit la paix boisteuse et mal assise : parce qu'elle avoit esté commencée par Monsieur de Malassise, dit Monsieur de Roissy, Maistre des Requestes, grand personnage et digne de sa charge; et par Monsieur de Biron, qui estoit boisteux. Toutes les compagnies encore se resserrent aux garnisons.

Mais voicy le massacre venu de la Saint-Barthelemy. Il fallut assiéger la Rochelle, où tous les régiments furent mandez pour venir, tous obéyssants à Monsieur de Strozze, Colonnel-général; car Monsieur de Brissac estoit mort, et ne parloit-on plus de ses trouppes, si-non de celles qui estoient en Piedmont, desquelles la Riviere-Puytaillé l'aisné estoit Mestre-de-Camp, et puis Antefort, soubs Monsieur de Brissac fort jeune enfant, mais pourtant successeur de son frere en l'estat de Colonnel de Piedmont.

A ce siege de la Rochelle se trouverent trois vieux régiments, qui estoient celuy de Cossains des gardes, de Gouas et de Monsieur du Gua qui avoit eu la place de Guarrieres, qui avoit eu celuy-là de la Berthe, mort. Il y en eut d'autres nouveaux, comme celuy de Fouillou, nepveu du Lieutenant

de Poictou, qui mourut des premiers, de Landreau, de Pavillac, de Boisjourdan, et autres. Ce siege malheureux emporta Cossains, Gouas et Pavillac. Monsieur du Gua fut blessé à la mort, en allant vaillamment à l'assaut du bastion de l'Evangile, et n'y mourut.

La composition de la ville faite, et la paix arrestée, chacun se retira à la coustume aux garnisons, mais non en si grandes trouppes : car il y eut de très-grandes casseries ; mesme le Roy cassa ses gardes, et n'en voulut plus avoir auprès de soy. Mais la guerre du mardy-gras estant venue, qu'on appelloit ainsi, et beaucoup d'entreprises secrettes et mauvaises contre sa personne descouvertes, il bailla commission nouvelle au capitaine Lussan, aujourd'huy Gouverneur de Blaye, très-brave, vaillant et fort sage, et au capitaine Forian, que j'avois veu autrefois Lieutenant de Monsieur de la Tour, un fort homme de bien, et brave Seigneur, frere du Mareschal de Rets, pour dresser chacun une compagnie nouvelle, et les prit pour sa garde, les tenant pour très-fideles, et s'en servit jusques à la mort très fidélement.

Le Roy mort, Monsieur du Gua (*), qui estoit fort aymé du Roy nouveau son maistre, et qui avoit sur tout estat aspiré à celuy de Mestre-de-Camp de la garde du Roy, ou, pour mieux dire à la mode des Espagnols, Capitaine-général de la garde du Roy, ainsi que je l'appellois en Espagnol fort souvent, et tel parler et tel nom luy plaisoit venant de moy, car il m'aymoit fort, remit sus ce régiment, et le fit aussi beau que jamais. Il avoit esté

(*) Louis Berenger, Sieur du Guast. Son épitaphe en vers se voit page 652 des *Œuvres de Des-Portes*. Il fut tué le premier de Novembre 1575.

composé de bons et braves Capitaines, comme du Massez, Lieutenant de la Colonnelle, aujourd'huy Gouverneur d'Angoulmois et Xainctonge, de Poncenat, Lieutenant dudit Sieur du Gua, brave soldat et Capitaine et Mestre-de-Camp, qui fut tué au siege de Broüage, et eut sa compagnie de Lussan, aujourd'huy Gouverneur de Blaye; de la Hilliere, Gouverneur de Saint-Denis aujourd'huy, et depuis de Calais; de Sarillac, Gouverneur de Paris pour la Ligue, aujourd'huy Gouverneur du prince de Condé; de Bussec, qui mourut Mestre-de-Camp au combat de Monsieur de Strozze, de regret, craignant d'avoir quelque reproche d'avoir mal fait; de Laval, qui avoit esté Mestre-de-Camp de douze Enseignes en Languedoc, et qui l'estoit encore; et autres Capitaines, tous certes bons, et capables pour leurs charges.

En quoy je diray en passant, que telle charge de Capitaine en ces gardes estoit si honorable à celuy qui l'avoit, que, venant à commander à une autre plus grande, ne vouloit pourtant jamais s'en demettre; comme ledit capitaine Laval, que je viens de dire, lequel estoit bien content de se dire Capitaine de cette garde, et d'ailleurs estre Mestre-de-Camp d'autres compagnies en Languedoc. Le Buse (*) eut un régiment au voyage de Monsieur de Strozze vers Portugal, et ne quitta jamais pourtant sa premiere place de Capitaine de la garde. Monsieur Bonnouvrier, brave, vaillant et déterminé Capitaine, s'est veu commander à toute l'Infanterie Françoise de Monsieur d'Espernon en Provence; et pourtant n'avoit quitté sa compagnie des gardes du Roy. Sarret en fit de mesme, quand il accom-

(*) *Le Buse*, et ci-dessus de *Busse*. Lisez *de Bus*, *Bussius*, et voyez M. de Thou, Tome V, p. 545.

pagna Monsieur du Mayne en Guyenne, estant Mestre-de-Camp avant eux. Le jeune Gouas, qui fut massacré en Béarn, estant Mestre-de-Camp là, mourut aussi Capitaine de la garde du Roy. Voyés donc, s'il vous plaist, comme beaucoup de petites charges, que l'on pense, parangonnent aux grandes; car l'honneur n'est pas petit que de garder le corps de son Roy. Nos François, et autres nations, en ont fait grand cas, ainsi que le firent jadis les Romains de leurs Bandes Prétoriennes, qui prirent tel pied et authorité, qu'ils vinrent à eslire les Empereurs; et les Janissaires, qui sont pour la garde du Grand-Seigneur, qui se font craindre par tout ce pays.

Or, ce Monsieur du Gua ne garda pas plus haut d'un an et quelques mois cette charge; car il vint à estre tué dans son lict, estant malade. Hélas! si je le puis dire sans larmes aux yeux, un mien grand amy tua un mien autre grand amy. L'on en accusa le baron de Vitaux, qui estoit mon grand amy et frere d'alliance, à qui je disois souvent : *Ah! mon frere et grand amy, vous avés tué un autre mien grand amy. Pleust à Dieu que vous ne l'eussiés jamais fait! Je vous aymerois davantage.* Il me le nyoit tousjours; mais il y avoit grande apparence qu'il l'eust fait; car il estoit estimé en France tel qu'il n'y avoit homme si résolu pour faire le coup que celuy-là.

Je ne sçay comment je dois appeller ce coup, ou résolution, ou miracle de Mars, ou fortune; d'autant qu'ordinairement Monsieur du Gua estoit très-bien accompagné : mesme que la pluspart du temps, il faisoit faire garde à son logis de dix ou douze soldats; et après avoir posé garde au logis du Roy, en falloit aller faire de mesme et autant au sien.

Mais le malheur fut que ce soir il n'y en avoit point; car il avoit changé de logis : ne quittant pas le sien pourtant, où estoit son train; mais, pour mieux faire la diete, il s'estoit sequestré et passé : et aussi que luy, se doutant tousjours dudit Baron, il se fioit à un homme qui guettoit et espioit ledit Baron où il estoit : car deux mois avant, il estoit party de la Cour. Cet homme le trahit. Aussi le sçeut-il bien dire aux abois de la mort : *Ah! Barbe-grise, tu m'as trahy !*

Le Baron donc entra le soir avec trois de ses lyons, (ainsi appelloit-on ses confidents, qui luy assistoient en ses résolutions et entreprises meurtrieres,) mettant l'espée au poing dès la porte, courut au lict. Monsieur du Gua, l'appercevant, saute en la ruelle, prit un espieu, mais ne le pouvant retourner ny s'en ayder aysément, comme en belle place, le Baron, avec une courte espée, qu'il portoit rousjours telle quelle, le blessa tellement avec ses lyons, qu'il ne put gueres plus parler, et mourut. Ayant fait son coup, il sortit résolu, sans trouver empeschement, et se sauva de la ville si diligemment, qu'on s'en douta s'il l'avoit fait, et encore aucuns s'en doutent. J'en parle ailleurs.

Voilà la mort du brave Gua, qui n'avoit gueres de pareils en toutes sortes de vertus, de valeurs et perfections, ayant les armes et les lettres si communes, ensemble avec luy, que toutes deux à l'envy le rendoient admirable. Au reste, c'estoit le plus splendide, le plus magnifique et le plus libéral qu'on eust sçeu voir. La faveur qu'il avoit du Roy, luy estoit bien deue; car c'estoit par ses vertus, et n'en abusoit point, et estant compagnon avec les compagnons. Je l'ay veu faire des remonstrances au Roy, lors qu'il luy voyoit faire quelque chose de travers,

travers, ou qu'il l'oyoit dire de luy : mais c'estoit secrettement; car ainsi faut parler en telles choses aux Roys. Aussi le Roy le trouvoit bon, et s'en corrigeoit; si-bien que l'on disoit que, tant que du Gua a vescu, le Roy, sa Cour et son Royaume s'en trouvoient bien.

On dit que le Roy le regretta fort; mais pourtant, après l'avoir loué, il dit qu'il estoit insatiable de biens, et qu'il ne le pouvoit saouler. Je vous laisse à penser ce qu'il a pu dire des autres favoris qui sont survenus après, puisque, lors qu'il est mort, n'avoit que douze mille livres de rente en l'église, encore dissipées et telles quelles. D'argent, il ne s'en trouva dans ses coffres, ny un sol à l'intérest : si-bien que Monsieur du Gua, son frere aisné, qui estoit un très-honneste et brave Gentil-homme, et qui avoit commandé autrefois aux vieilles guerres du Piedmont, ne s'en enrichit gueres, ainsi que j'en puis tesmoigner pour l'avoir veu à l'œil, et qu'il me dit; car ce généreux homme despensoit tout pour la gloire et service de son maistre. S'il ne fust mort, il fust esté Mareschal de France par le premier vaquant, et ne fust pas esté des pires du troupeau.

Hélas! s'il m'eust voulu croire, il ne fust point esté tué, ny mort ainsi : car je le voulois mettre d'accord avec le Baron; non qu'ils eussent autre différend ensemble, si-non que lors qu'il eut tué Millaud d'Allegere (*), Monsieur du Gua, qui l'aymoit fort, s'en formalisa, comme si ce fust esté son frere et comme quasi partie. Et moy, plusieurs fois luy remonstrant et priant de laisser couler cela, et accepter l'amitié dudit Baron,

(*) Alegre.

dont je l'en priois et l'asseurois de la recherche, il me respondoit : *Je n'ayme pas mes amys vivants seulement, mais morts encore.*

Trois mois avant qu'il fut tué, estant dedans la cour du Louvre, un jour il me monstra son espée, et me la donnant: *Advise, Branthome*, ce me dit-il, *si cette espée est bonne. Je l'ay prise aujourd'huy exprès, pour chastier ces braves qui me font la mine. Par-Dieu, s'ils m'appellent à l'isle du Palais, je la leur feray sentir, et les estrilleray bien, tout estroppié que je suis.* Moy ayant manié cette espée à gardes dorées, je la trouvois fort belle et bonne, mais pourtant fort foible, et par trop légere : mais il la luy falloit telle, à cause de la foiblesse de son bras.

Le Baron entendit ces mots, qui dit à quelqu'un qui me le redit : *Je ne suis pas si fol de le faire appeller; car je sçay bien ce que vaut l'aulne d'appeller un tel, qui a telles charges de la garde du Roy et favory de son maistre. Je m'en garderay bien : il me combattroit bien à belles harquebuzades, qu'il me feroit tirer par ses soldats. Cependant je la luy garde bonne.* Puis il s'en alla ; et au bout de quatre jours, on ne le vit plus dans Paris, si-non lors qu'il vint faire le coup, qui attrista plusieurs personnes de la Cour; car il estoit aymé de la plus grand part.

Il en resjouyt bien aucuns, et mesme quelques Dames, et principalement une grande (*). Mais qu'elle mette la main sur la conscience, elle n'advoüera jamais qu'elle l'ait trouvé si arrogant, et si insolent, et si mal officieux à l'endroit de sa Majesté, comme elle en a trouvé d'autres depuis : et luy

(*) La Reine de Navarre, sans doute, comme le mot de *Sa Majesté*, employé ci-après, le prouve.

m'a dit qu'il l'honoroit comme elle méritoit, et comme il luy estoit tenu de son devoir, et qu'il ne mourroit jamais qu'il ne luy eust osté la mauvaise opinion de luy, et ne luy eust fait service signalé. Je croy qu'il l'eust fait ; car son ambition estoit telle, ce m'a-t-il juré souvent, et me prioit de luy dire, et estre médiateur de son accord : mais la playe de l'injure estoit trop fraische, et falloit encore attendre que le temps, médecin des offenses, l'eust consolidée.

Messieurs de Montmorency le hayssoient fort, dont il estoit poussé pas son maistre et autres sujets, que je ne diray point : et mesme le jour que les députez d'Angleterre, estant venus à Paris pour le mariage de Monsieur en l'hostel du Perron, Monsieur de Meru et luy se prirent de propos, tellement qu'ils furent près de se bien battre. Et pourtant Monsieur du Gua ne s'estonna, encore qu'il ne fust pas le plus fort : car tous ceux de la maison de Monsieur estoient pour Monsieur de Meru bandez contre luy ; fors le vaillant Monsieur de Souvray, aujourd'huy Gouverneur de Monsieur le Dauphin et de Touraine, qui fit là un trait de galant homme, qui, aymant Monsieur du Gua, et se tournant vers luy, prit son party : en quoy Monsieur luy voulut tel mal, que Monsieur de Souvray le quittant, ne le suivit jamais plus : puis, après luy avoir dit et prié, ne trouverent mauvais s'il avoit fait pour son amy, et perdroit tout respect et tous devoirs. Là se trouva aussi la Cornière, qui estoit Lieutenant de Monsieur de Bouillon, avec gardes et Suisses du Roy, qui estoit fort son amy, et qui sçavoit Monsieur de Bouillon l'aymer uniquement, qui luy servit bien. Aussi la rumeur y fut haute et l'esclandre grand. Monsieur du Gua

se retira vaillamment et en Rondelier, comme on dit; car on ne luy eust sçeu desrober qu'il ne fust vaillant.

La premiere fois que je le connus, ce fut à nostre voyage de Malthe, qu'il se mit à suivre Monsieur de Brissac, et eut une querelle contre un des mauvais garçons qui fust à nos trouppes, qui estoit le Roux Anguervuagues, qui fut tué aux tierces guerres, à Consoulen (*), en une rencontre contre le Puividaux. Monsieur du Gua l'envoya appeller à la poste de Castille; que, sans le vent que sentit Monsieur de Brissac, se fussent bien estrillez. Ce n'estoit pas signe de coüardise de s'attaquer à un tel vaillant, et mesme pour chose de peu qu'ils avoient différend, si-bien qu'il y avoit plus de la bravade et générosité, que de grands sujets.

On me pourra dire que je m'affectionne aux loüanges de ce personnage. Ouy, je ne me peux despetrer de ce sujet; car il estoit fort mon amy, duquel j'asseure bien n'avoir dit chose qui ne soit vraye, et que je n'aye tout veu. Si faut-il se taire enfin : c'est assez dit.

Monsieur du Gua mort, il y eut force brigueurs et contendants à cette charge honorable; entre autres Lavardin, qui la pensoit mériter pour avoir esté Mestre-de-Camp de quatre compagnies nouvelles, à la conqueste de la Basse-Normandie, et y avoit esté blessé à la mort. Mais le Roy, qui estoit sage, prévoyant combien cela luy importoit de commettre cet estat de la seureté de son corps à un qui despendoit plus de la dévotion d'autruy que de la sienne, ainsi comme il ne le céloit pas,

(*) Confoulens.

car il estoit de la nourriture et faction du Roy de Navarre, ne la luy voulut point donner; dont il s'en despita, et depuis oncques ne servit le Roy. L'estat doncques à luy desnyé, et à autres concurrents, fut donné à Beauvais-Nangy, que le Roy aymoit fort, et se fioit en luy, et lequel servit très-bien et fidélement, et mesme au siege de la Fere et autres. Mais Monsieur d'Espernon venant à estre Colonnel, et Beauvais cryant tout haut qu'il ne luy obéyroit jamais, et qu'il s'estimoit autant que luy, fut défavorisé de son Roy; car il faut faire ce que le maistre veut, ou du tout quitter, et fut démis de sa charge; et transférée et donnée à Monsieur de Grillon, brave et vaillant s'il en fut oncques; et le Roy ne l'eust sçeu donner à homme qui l'eust pu mieux débattre, garder, et opiniastrer contre le possesseur démis, voire contre tout autre, qu'à celuy-là. Aussi luy a-t-il demeuré paisible jouyssant et très-digne de cette charge. Par la voye de tout le monde, si je voulois (*) monstrer tous les Mestres-de-Camp que j'ay veus, et raconter les vaillances, je n'aurois jamais fait.

Pour cette conqueste de la Basse-Normandie, furent faits Mestres-de-Camp trois ensemble d'une volée, Messieurs de Bussy, de Lussé et Lavardin, chacun de quatre compagnies seulement, braves certes, comme leurs effects l'ont monstré; et le Roy Charles n'eust sçeu faire meilleure eslection: aussi qu'il en avoit nourry deux, Bussy et Lussé, Gentils-hommes de haute maison, riches et bien accomplis en tout. Lussé fut tué devant Lusignan, à l'assaut de la Vacherie, où il fit très-bien; car luy et Monsieur de Bussy s'estant tous deux à l'envy

(*) très-digne de cette charge, par la voix de tout le monde. Si je voulois.

précipitez dans le retranchement, luy fut tué, dont ce fut grand dommage, et Bussy blessé à la mort, dont depuis il alla plus de six mois à potence.

Il y a eu aussi ce brave et déterminé comte de Martinangue, qui a esté Mestre-de-Camp, et s'est bien tousjours dignement et vaillamment acquitté de sa charge en toutes les factions où il s'est trouvé, et pour sa couronne au siege de la Charité, où il mourut et fut tué.

Quelques années auparavant, il avoit mené un très-beau Régiment François au service des Vénitiens, après qu'ils eurent perdu la Chypre, ayant pour lors grand besoin de secours, d'autant que le Grand-Seigneur menaçoit encore la Candie et Dalmatie. Et parce que ledit Comte estoit hay des Vénitiens, et estoit très-mal avec eux, à cause qu'en plein jour, quelques longues années avant, estant entré dedans Bresse, il alla tuer un sien ennemy dedans sa maison, si résolument et excortement, qu'il eut moyen de sortir hors la ville et se sauva : j'en parle ailleurs. Et pour ce, les Vénitiens luy eussent fait un mauvais party s'ils l'eussent tenu; et quelque priere que le Roy leur fist pour obtenir sa grace, ils ne la voulurent accorder, d'autant que le mort estoit d'estoffe qui demandoit justice par les siens. Mais après, mettant tout soubs les pieds, en ce qu'il les vint secourir de quelque beau et bon régiment, ils luy pardonnerent et le révoquerent aussi, ayant assemblé une fort belle trouppe de deux mille François, qu'il recueillit et amassa bien aysément et à propos, et sans remuer à cause de la paix, alla trouver la Seigneurie, qui le recueillit de fort bonne façon, et avec fort bonne paye et appointement pour luy et ses gens, portant

titre de Colonnel, et enseigne blanche. J'en parle encore ailleurs de luy.

Quels en conteray-je davantage? Et pour abréger, sans toucher à leurs actes preux et généreux, vous avés eu tant en France de ces Mestres-de-Camp, que j'en ferois perdre la mémoire à ceux qui les voudroient apprendre par cœur. Outre ceux-là que j'ay nommez, vous avés eu le chevalier de Montluc, mon frere d'Ardelay, qui fut tué dans Chartres en le deffendant très-vaillamment, assiégé des Huguenots; et pour telle obligation, la ville et le clergé luy ordonnerent sa sépulture dans le chœur de l'église, et près du grand autel, où n'avoient octroyé cette faveur et grace à corps quelconque, et ainsi ne leur estoit permis par leurs statuts; mais pour un tel bienfaicteur et libérateur de la ville, ils les violerent.

Vous avés eu Livarot, qui fit si-bien à la Mure; Messieurs d'Antefort, de Saint-Luc, brave et vaillant; d'Espernon, auparavant dit la Valette; Tajan, le Houlet, freres; le comte de Grand-Pré; mon cousin de la Chastaigneraye, Capitaine sans peur, qui fut si vilainement massacré à la bataille d'Ivry; Jarsay, Rubenpré, Praslin, Canisy, Sacremore; Ballagny, qui, par sa valeur, s'estoit à soy attribué Cambray, et depuis mal perdu; Chamois, Thevale, Genisac; la garde qui a si long-temps et si-bien guerroyé en Flandres: la Maurie, le très-vaillant, qu'on pensoit faire perdre, et luy et son régiment, estant allé en Flandres, pour les maux prétendus faits en France, et envoyé en Frise; mais au-lieu d'y recevoir mal, il en donna à bon escient aux autres; si-bien qu'en retournant victorieux, on l'admira, et fut nommé l'espouvante de la Frise. Si Dieu luy eust prolongé ses jours, il eust bien fait

d'autres œuvres de guerre, tant il estoit brave et vaillant, et avec cela très-advisé Capitaine.

Je suis esté le premier qui l'ay eslevé et mis les armes à la main, et ne fut jamais, tout jeune que je l'avois avec moy, qu'il ne promist beaucoup de soy : ainsi que Monsieur de Preau, aujourd'huy Gouverneur de Chastelleraud, par sa conqueste et expertise de ses armes et de son gentil esprit, lequel j'ay nourry Page aussi, eslevé et premier mis aux armes, et a bien appris de Monsieur de la Nouë en Flandres. Quand je pense à la valeur et suffisance de ces deux jeunes hommes, que je viens de dire ainsi accomplis, je penserois et présumerois estre quelque chose, n'estoit le proverbe, que le disciple passe bien souvent le maistre.

Il y a eu aussi Monsieur de Cluzeau, dit autrement Blanchard, lequel on peut dire estre un des braves et sages Capitaines qui soient en France; car il a la vaillance, et l'esprit, et le sçavoir : partout où il s'est trouvé, il s'est fait signaler, en Flandres, au siege de Chastillon et aux guerres de la Ligue : aussi de bonne heure commença à se monstrer; car estant jeune de quinze ans, il portoit une enseigne de Capitaine de la garde au siege de la Rochelle, qui estoit à Monsieur de Lansac.

Je suis bien marry que je ne puis faire icy le rolle de tant de braves Mestres-de-Camp et Capitaines François qui, de mon temps, ont si-bien triomphé parmy nos guerres. Mais, ma foy, la teste me fait mal, quand je les veux tous repasser par ma mémoire; car il y en a une milliace : et si sans cela, je penserois m'en souvenir et conter aussi-bien qu'homme de France, au moins des principaux, qui ont esté pour nostre Roy et Monsieur

en ces guerres de la Ligue ; il y en a tant eu et s'en fait tant tous les jours, que, par maniere de dire, il n'y a gueres contrée en France, que, si on en bat les buissons, on en verra sortir un Mestre-de-Camp, ainsi qu'on disoit du temps passé des Capitaines de la Gascogne; ce qui est une extrême confusion en la discipline militaire.

Il y a aucuns Grands, et mesme Monsieur d'Espernon, qui disent et trouvent bon qu'il y ait cette pluralité de Mestres-de-Camp, d'autant qu'il y a plus de Capitaines en une armée : et où il y a plus de Capitaines, plus de gens de bien et de valeur y a-t-il : et par conséquent l'armée s'en trouve mieux, et les combats s'en débattent mieux, ayant opinion que les Capitaines, qui ont l'honneur devant les yeux plus que simples soldats, ne faillent pas si-tost.

Cela est bon, si tous les Capitaines estoient d'eslite, tirez sur le volet. Mais si les compagnies estoient composées de pareils soldats que j'ay veus aux gardes du Roy, lors que Monsieur de Strozze les alla querir aux garnisons de Picardie, pour venir à Paris aux secondes guerres, ce seroit bien le meilleur; car il n'y avoit gueres soldat qui ne méritast d'estre Capitaine, jusques aux jeunes Cadets, qui eussent combattu jusques au dernier souspir, comme les dix mille Grecs que souhaita un jour Marc-Antoine, et aussi qu'aucuns y entrent, qui ne valent pas simples soldats : et tels soldats avons-nous veus autrefois, qui s'estimoient plus que plusieurs Capitaines.

L'on a veu faire des traits à des soldats, fust aux battailles, fust aux escarmouches, fust à reconnoistre les places, fust aux assauts, fust aux combats, qu'ils faisoient honte aux Capitaines. J'en ay

veu plusieurs refuser des places de Capitaines, pour demeurer en leurs simplesses de soldat, tant ils se plaisoient. Aussi, pour dire vray, je pense qu'il n'y a rien si brave et si superbe à voir qu'un gentil soldat, bien en point, bien armé, bien leste, soit qu'il marche à la teste d'une compagnie, soit qu'il se perde devant tous à une escarmouche, ou à un combat, ou à un assaut, tirer son harquebuzade tout nud, désarmé, aussi résolument que les mieux armez. Aussi sont-ils appellez Fantassins, d'autant qu'ils sont jeunes : et rien n'est impossible à la jeunesse pour le sang jeune, neuf et bouillant, qui leur boult dans le corps et dans l'ame : de mesme rien n'est mal-séant à la jeunesse.

Et ce que j'admire autant en ces Fantassins, c'est que vous verrés des jeunes gens sortir des villages, du labeur, des boutiques, des escoles, des palais, des poëtes (*), des forges, des escuries, et de plusieurs autres lieux pareils bas et petits : ils n'ont pas demeuré plustost parmy cette infanterie quelque temps, que vous les voyés aussi-tost faits, aguerris, façonnez, que de rien qu'ils estoient, viennent à estre Capitaines et esgaux aux Gentils-hommes, ayant leur honneur en recommandation autant que les plus nobles, à faire des actes aussi vertueux et nobles, que les plus grands Gentils-hommes. Voyés quelle obligation ils ont aux armes, qui les poussent ainsi. Car nous autres Gentils-hommes, nous sommes poussez par deux sujets à faire de beaux actes : l'un, pour la noblesse que nous avons extraicte de nos ancestres, qui nous esmeut à les ensuivre, et acquérir honneur ; et l'autre par les armes, qui nous sont nées : au lieu

(*) poëles.

que nos soldats les recherchent eux-mesmes, et les sçavent si bien entretenir, que de petits ils deviennent très-grands.

J'ay ouy raconter dans Naples, que Francisque Sforce, que Messire Philippes de Comines dit avoir esté fils d'un Cordelier, et le loüe fort pourtant, estant un jeune garçon labourant à la terre, voyant passer des soldats bien en point, bien armez et en bonne façon, telle veuë luy pleut, et entre en tentation, et se fantastiqua soudain de leur ressembler, et se faire soldat comme eux, et quitter son méchanique mestier. Par-quoy, prenant sa pioche ou *la sapa* (comme dit le Napolitain,) dequoy il labouroit, il la jetta sur un arbre, en disant : *Va, si tu y demeures, et que tu accroches, et ne retournes vers moy, je ne te reprendray jamais plus, et en ton lieu je prends les armes.* La fortune, ou son destin, voulut qu'elle y demeurast accrochée. Par-quoy, suivant ce passage, prend les armes, se fait soldat, et se rend le plus grand et renommé Capitaine qui ayt esté en la Chrestienté depuis trois cent ans, ayant fait de si beaux exploits, que de luy et par luy ses enfants et nepveux ont esté grands, comme on les a veus, et comme nous disons, et venus à estre Ducs de Milan : dont Antoine de Leve a esté de mesme extraction, et mort très-grand, dont on parle en sa vie (1).

On dit le marquis de Marignan avoir esté Estaffier du Chastelan du chasteau de Muns : et ainsi que son maistre l'envoya vers le duc de Milan Sforce, pour porter quelques lettres, le Duc le despescha aussi-tost après estre veu de le pendre (2),

(1) *Voyez-la parmi celles des* Capitaines Etrangers, *cidevant Tome IV, page* 102.

(2) prendre.

et le faire prendre (1); car il le vouloit trahir, et sa place. Luy, qui sçavoit lire, fust ou que son démon luy poussast, ou quelque curiosité ou remords de conscience, ouvrit les lettres en chemin, où il trouva sa sentence, et la leut très-bien, et la rompit après en cent pieces : puis, estant devant son maistre, luy dit que le duc le mandoit par luy en grand'haste, qu'il l'allast trouver soudain, comme il ne faillit; et estant party, et dehors, il fit si bien, que, gagnant aucun soldat (2), et chassant les autres, il se rendit maistre du chasteau : puis poussant sa fortune, se rendit grand comme nous l'avons veu, et comme j'en parle icy, et en sa vie (3).

Je ne sçay si ces deux contes précédents sont vrays; mais ils m'ont esté asseurez pour très-véritables, l'un dans Naples, et l'autre dans Milan, et l'autre dans Hesdin : et cela est très-vray, et n'est hors de raison qu'il ne puisse avoir esté, puisque nous avons veu tant de grands personnages s'estre eslevez de bas lieu, comme ce grand Tamburlan, qui, de pasteur qu'il fut, se rendit si grand, si puissant, si redoutable, que s'il ne fust mort si soudain, il estoit pour estre le plus grand homme qui fut jamais, selon son beau commencement.

Je ne parle point de plusieurs Empereurs Romains, comme de rien ils sont venus à cette suprême dignité, jusques à un qui estoit Forgeron, qui le fut, ayant esté bon soldat; et ne s'en feignoit de le dire. Mesme un jour, ayant à combattre ses ennemis, haranguant ses soldats et les animant au combat : *Quant à moy, je leur monstreray* (ce dit-il parlant de ses ennemis) *que je*

(1) pendre. (2) aucuns soldats.
(3) *Ci-devant Tome IV, page* 194 *et suivantes.*

n'ay point encore oublié mon premier mestier, qui estoit de bien battre le fer : voulant dire qu'il les frapperoit et battroit bien.

J'en nommerois plusieurs autres ; mais suffise qu'on les trouvera escrits ailleurs : et quant à ceux de nos temps, qui de petits se sont veus grandement parvenus par les armes, le nombre en est infiny. Que s'il est vray ce que j'ay dit du marquis de Marignan, l'on a veu de mesme une infinité de bons et braves Capitaines, qui ont esté laquais. J'en ay connu force, et mesmes les Basques, que le feu Roy Henry II se faisoit fort à les pousser, et après luy Monsieur de Montmorency d'à présent, et Connestable de France.

J'en ay connu deux en nos Bandes, qui sont morts en très-belle réputation de Capitaines, l'un le capitaine Mignard, qui fut tué à la Roche-la-Belie, et un autre nommé le capitaine Pedro, qui est mort de maladie. A les voir, on ne les eust jamais pris pour avoir esté laquais, non plus que le capitaine Bequin, aussi sage et bon Capitaine, qui fut blessé et mourut à la Rochelle, nourry laquais de Monsieur de Nemours. Je les ay veu, l'un premiérement de Saint-Géran, et l'autre du jeune Nansay, dit Besigny : et puis leur donnerent leurs compagnies, venant à avoir plus grandes charges.

Ah ! que j'en nommerois d'autres, voire qui sont venus de plus bas lieux, et que les armes ont rendu très-nobles : et encore que plusieurs soldats ne parviennent et ne sont parvenus aux charges de Capitaines, si sont-ils tousjours pourtant nobles à estimer, j'entends les bons et qui ont tousjours bien fait où ils se sont trouvez ; car, comme j'ay dit, plusieurs se plaisent fort en leur estat de sol-

dat, portant sa belle harquebuze et son beau fourniment de Milan, ou son beau corcelet gravé, et sa picque, à obéyr, que non pas à commander. J'en ay veu une infinité parmy nos Bandes de telle humeur; et ne laissoit-on à les honorer et estimer autant : aussi les appelloit-on Payez, Réallez et Lanspessades; et l'Espagnol, *soldados advantagados* (*).

J'ay ouy raconter à Capitaines et soldats qui l'ont veu, qu'en ces dernieres guerres en Flandres, faites par le prince de Parme, il y avoit parmy les Bandes Espagnoles un vieux soldat, qui avoit plus de cent ans, et qui avoit traisné par toutes les vieilles guerres de l'Empereur et autres, qui n'avoit jamais voulu charge de commander, encore qu'on le luy eust présenté souvent, mais rien moins, tant la condition de simple soldat luy plaisoit : mais pourtant il estoit en telle estime de bon et sage Capitaine, ne luy en restant que le nom, qu'ordinairement le prince de Parme l'appelloit au Conseil, et se conseilloit à luy, et mesme aux sieges des places; et le plus souvent, et le Prince et les autres Capitaines le croyoient, et s'en trouvoient fort bien. Quel humeur à ce bon et brave vieillard soldat, avec sa simple picque et corcelet qu'il portoit tousjours, qu'il conseilloit aux plus grands Capitaines! Possible le faisoit-il à tel dessein pour la gloire, de laquelle l'Espagnol est fort avide.

J'ay ouy dire, comme il se trouve aussi dans l'histoire de ce temps, à plusieurs Capitaines et soldats qui y estoient, que Monsieur l'Admiral, se voyant à bon escient assiégé dans Saint-Quentin, fit faire un bandon général parmy la ville, que tous

(*) C'est-à-dire, *Soldats avantagés.*

soldats qui sçauroient quelque chose à redire, qui fust ou bonne pour la deffendre, ou mauvaise pour s'engarder, qu'ils le vinssent dire et révéler à mondit Sieur l'Admiral, et luy en donner advis et conseil, et y seroient très-bien venus et reçeus (1): d'autant, disoit-il, qu'il n'estoit pas possible qu'il y (2) eust léans de bons et expérimentez soldats qui eussent veu plusieurs sieges et guerres; qu'encore qu'ils n'eussent atteint le nom de Capitaines, que pourtant ils ne donnassent de bons advis et conseils; à quoy il les prioit tous, de bon cœur, de dire ce qu'il leur en sembloit: et pour ce, venoient à luy, et luy rapportoient leurs opinions, dont bien souvent il s'en trouvoit bien.

J'ay veu feu Monsieur de Guise le Grand ordinairement aux sieges, caresser l'un et l'autre, aussibien que les Capitaines, et mesme ceux qu'il avoit connus pour bons, et avoit veu bien faire; ou s'il ne les connoissoit, ceux ausquels il appercevoit une bonne façon et grace belle soldatesque, les caressoit bien fort, et leur demandoit leur advis aussi. *Que te semble de cecy?* disoit-il, *que te semble de cela?* Et estoit fort ayse quand ils luy respondoient beaucoup, et qu'il en recueilloit de bons advis, et tousjours après remarquoit si-bien ce soldat, qu'il le reconnoissoit pour jamais: et sur tout aux sieges vouloit prendre plustost advis des soldats et Capitaines de gens de pied, que des autres Capitaines de Gendarmes, pour les y tenir plus advisez et expérimentez.

Je le vis au dernier assaut de Roüen, quand nous le prismes, un peu avant que l'ordonner, il appella

(1) L'Amiral le dit lui-même dans la Relation qu'il a faite de ce siege.

(2) n'y

Sainte-Colombe de Béarn, lequel des trois braves freres qu'ils estoient, il estoit le second, et si n'avoit pourtant aucune charge, mais d'autrefois il en avoit eu, et luy parla de l'ordre de cet assaut, et en conféra fort avec luy; et selon qu'il le vit, il le connut fort disposé de faire la premiere pointe, si Monsieur de Guise luy donnoit tels gens qu'il voudroit. *Sainte-Colombe*, luy dit-il alors, *le Roy et Moy vous avons beaucoup d'obligation, puis que si librement vous vous offrés à une si bonne affaire, sans autrement aucune contrainte de charge que vous ayés icy. Par-quoy, prenés tels soldats que verrés, et donnés; car bien-tost je vous suivray.* Sainte-Colombe soudain alla prendre et choisir cinquante des meilleurs soldats harquebuziers, tous soldats de la compagnie de son frere le jeune Sainte-Colombe, qu'il ne faisoit que venir mener fraischement de Metz, laquelle estoit l'une des belles que l'on eust veu; et entre les cinquante, voulut qu'il y en eust de meslez une vingtaine de goujats et cadets, que ce n'estoit que feu et bons harquebuziers. Il donna si furieusement, et Monsieur de Guise après, que la place n'eut qu'à tenir, et en rien fut emportée. Aussi demeura-t-il sur la place plus d'une vingtaine de morts et autres blessez de ces cinquante, et luy le pauvre Sainte-Colombe blessé à la mort, dont il mourut quatre jours après, et le brave Castelpers, brave et jeune Gentilhomme, d'une très-grande vaillance et apparence, mort : Monsieur d'Andoucins (*), pere de Madame la Comtesse de Guyche d'aujourd'huy, mort aussi près de Monsieur de Guise, vaillant Seigneur.

Sur quoy je feray cette petite digression, que

(*) Andouins.

le

le lendemain de la prise de la place, Monsieur de Guise alla au-devant de la Reyne, qui y venoit loger. Ainsi qu'il vit de loin qu'on emportoit un blessé sur une chaire nattée dans ladite ville, il commanda à Boissy, son escuyer, que feu mon oncle de la Chastaigneraye avoit nourry Page, d'aller voir qui estoit ce malade et blessé, et tourna vistement luy rapporter que c'estoit Monsieur de Sainte-Colombe. Monsïeur de Guise se destourne viste de son chemin, et, au grand galop, le vint trouver, et luy demander le plus courtoisement qu'il put, comment il se portoit? *Hélas! Monsieur*, dit-il, *très-mal : je m'en vais mourir; mais, Monsieur, je ne plains ma mort, et je meurs en la bonne grace de mon Roy et de la vostre, et que soyés bien content que je vous servis bien hier. Comment, content!* luy repliqua Monsieur de Guise; *et qui ne le seroit? Ouy, je le suis, Monsieur de Sainte-Colombe : et tellement le Roy et moy vous sommes obligez, qu'il faut confesser que possible l'on seroit encore à entrer en cette place sans vous. En quoy vous devés prendre courage, et vous guérir; et vous tenir pour asseuré qu'après le Roy vous récompensera de telle honorable récompense, qu'à jamais vous en serés content. Et quand bien il ne le feroit, dont il n'est pas si desnaturé et ingrat Roy, ne vous souciés; car à jamais je vous feray part de ma fortune et de mes moyens, comme à mon compagnon et frere d'assaut, que nous fusmes hier. Resjouyssés-vous donc, Monsieur de Sainte-Colombe; car, avec l'ayde de Dieu, vous serés bientost guéry.* Monsieur de Sainte-Colombe le remercia très-humblement avec la larme à l'œil. Monsieur de Guise l'avoit aussi, et le conduisit plus de cent pas, parlant tousjours à luy. Je le puis dire, car j'y

estois, et le vis : mais le pauvre Gentil-homme ne la fit pas par après gueres longue, dont Monsieur de Guise eut grand regret, honorant son enterrement de sa personne, et le loüant ordinairement à toute outrance. Ce trait luy obligea les soldats dudit Sainte-Colombe, qu'il voulut connoistre, au moins ceux de l'eslite, et force autres.

Voilà comme il les recherchoit, parloit à eux, et en prenoit langue. Comme de vray, en ce qui touche de mener les mains, ma foy, on ne les doit pas seulement employer, et leur dire : *Donnés-cy, donnés-là;* mais il en faut prendre quelquefois leur advis : la raison le veut. En la plus grande tempeste, les plus grands mariniers prennent bien advis des plus petits.

Jules César, en la journée de Pharsale, ainsi qu'il visitoit les rangs et l'ordre de la battaille, il vit un Centenier, qu'il avoit veu bien faire autrefois, et daigna luy demander : *Et bien, que te semble-t-il de cette battaille d'aujourd'huy ? Je ne sçay*, respondit l'autre, *mon Empereur; mais je t'asseure bien que tu me loüeras aujourd'huy vif ou mort.* Comme de vray, il fit rage telle qu'il mourut. Aussi son Empereur le loüa après comme il méritoit.

Ah ! qu'il y a bien parmy nos Bandes encore de gentils soldats et Capitaines ! Que si on se mettoit à les loüer, dire leurs valeurs, et en faire des oraisons funebres pour leurs beaux faits, comme jadis les Romains, que l'on en verroit de belles et qui serviroient de beaucoup à esmouvoir leurs compagnons, et ceux qui viendroient après, à faire d'aussi vaillants actes qu'eux. Mais aujourd'huy, il y a si peu de réglements de guerre parmy nos soldats, qui s'addonnent si fort au pillage et à la picorée, que, mais qu'ils en ayent, ne s'en soucient

d'autres choses : et tout cela vient, qu'ils ne sont pas payez.

J'ay veu pourtant d'autrefois nos soldats parmy nos Bandes dans le camp deux ou trois mois sans faire monstre. Au diable s'ils eussent osé desrober tant soit peu. Bien est-il vray que la munition ne leur manquoit point ; et qui pis est, si on leur devoit quatre ou cinq et six mois, on leur en faisoit perdre le plus souvent la plus grande partie. Mais aujourd'huy, nostre infanterie est si fort corrompue, et si-bien différente à celle qui a esté. Aussi dit-on qu'il n'y a plus de soldats d'assaut : non que je veuille dire qu'il n'y en ayt encore de bons, et y en avoit (1) d'aussi bons que jamais ; mais ils regardent plus à piller, desrober, laronner, et à faire leur profit, qu'à gagner de l'honneur : la cause en est, qu'ils n'ont plus de discipline militaire, n'ont plus de regle, n'ont plus d'obéyssance ; et sur ce, ils alleguent, qu'ils ne sont plus payez, et ne reçoivent aucune solde du Roy. En quoy il faut estimer la fortune du Roy (2), qui, sans argent, a sçeu si-bien entretenir ses soldats, qu'avec eux il a fait de si beaux exploits, et incroyables conquestes. Je vous laisse à penser, s'ils estoient payez, quelle regle seroit parmy eux, et ce qu'ils feroient.

La seule discipline des Romains a plus fait que toutes leurs armées, à surmonter toute la multitude des Gaulois, la grandeur des Allemands, la force des Espagnols, et les richesses et finesses des Affriquains, et la prudence et ruse des Grecs. Aussi Jules César permettoit toutes desbauches, vices, pilleries, et insolences à ses soldats, mais qu'ils ne fussent point mutins, désobéyssants, et déréglez à

(1) avoir. (2) Henri IV.

leur devoir : et faisoit cela, afin qu'ils fussent braves, bien en point, et superbement armez, et tous couverts d'or et d'azur; estimant, que d'estre bien en point, cela servoit et animoit mieux à combattre.

Feu Monsieur de Guise hayssoit l'un et l'autre, qui estoit la pillerie et désobéyssance. A la prise de Calais, il avoit commandé au capitaine Saint-Estefe le Borgne, Basque, de demeurer en un certain lieu près d'une advenue, s'il arrivoit inconvénient, pour y pourvoir, la ville prise. Ledit Estefe, voyant que tout le monde y pilloit, et luy point, se perd ce coup, pour un bon Capitaine qu'il estoit, et quitte son lieu à luy ordonné par mondit Sieur, entre en la ville faire comme les autres. Qui fut esbahy, ce fut Monsieur de Guise. Quand il le vit-là : *Capitaine Saint-Estefe*, luy dit-il, *avés-vous esté si hardy et si peu soigneux de mon commandement et de vostre devoir, que de quitter le lieu où je vous avois mis?* Saint-Estefe respondit, *je pensois, Monsieur, que je n'y servois plus de rien, la ville prise; et aussi qu'il me faschoit fort de voir aucuns de mes compagnons gagner quelque chose, et moy point. Comment!* luy repliqua Monsieur de Guise : *et me tenés-vous si mal advisé et déraisonnable, que je ne vous fisse pas récompenser, et n'eusse esgard à vostre perte que vous faisiés par vostre absence? Hà! ouy, Monsieur*, respondit Saint-Estefe, qui estoit haut à la main; *mais cependant... Quoy!* dit Monsieur de Guise : *baisés la terre.* Et ne s'en fallut gueres qu'il ne luy baillast de l'espée à travers le corps. Mais voyant que l'autre reconnoissoit sa faute, et baisoit la terre, aussi-tost luy pardonna, et n'y retournant plus à telle faute : et puis généreux et magnanime qu'estoit ce Prince, le ré-

compensa, et luy donna plus possible qu'il n'eust gagné au sac ; et luy fit remonstrances, devant d'autres Capitaines, de la faute qu'il avoit faite, tant d'avoir abandonné la charge et le lieu que son Général luy avoit ordonné, à quoy cela pouvoit venir à une très-grande conséquence, si l'ennemy fust survenu de quelque autre part, que pour la désobéyssance qu'il avoit commise.

Il desiroit sur toute chose l'obéyssance des siens. A son voyage d'Italie, il fit pendre deux soldats, l'un pour avoir laronné une seule piece de lard, et l'autre pour quelque autre chose légere ; dont le bon Prince s'en confessa à sa mort, et le dit tout haut, et l'ouys, et plusieurs autres avec moy : dont je m'estonne que Monsieur l'évesque de Rets (*), qui recueilloit ses dernieres et très-belles, bonnes et saintes paroles, et depuis les fit imprimer, n'y a mis ce trait ; car il s'en confessa tout haut, et s'en repentit : mais il dit qu'il n'avoit fait exercer cette justice, si-non pour la police, et pour servir d'exemple à ceux qui en voudroient faire de mesme.

Voilà comment ce Prince desiroit de ses soldats deux choses sur-tout, qu'estoit l'obéyssance, et la bonne vie.

Que diroit-il aujourd'huy, s'il retournoit ve r nos soldats de maintenant, qui sont si déréglez, e qui font plus profession de brigandage, que de guerre? Car dès-lors qu'ils s'enrollent, ou marchent soubs une enseigne, c'est à prendre qui pourra sur l'un sur l'autre, autant ou plus sur l'amy de son party, que sur l'ennemy, tenir les champs: faut que l'Enseigne se promene, et non pas pour peu de temps, mais pour cinq ou six mois, comme j'ay

(*) *Lisez* Rios.

veu ; usant de ce mot inventé de nouveau, *il faut paroisser*, qui est aller de paroisse en paroisse, et voisiner à bon escient, mais non à la bonne mode. Et si quelque régiment est licencié du Général pour sortir de l'armée, où il avoit long-temps demeuré, et s'y sera fatigué, pour se remettre, il vous arpentera deux ou trois provinces, les pillant, volant, et laronnant tout ce qu'il pourra ; et appelle cela : *Nous allons nous rafraischir.*

Les autres ne vont en aucunes armées ny belles factions, si-non qu'après qu'ils ont bien pillé, et sont pleins comme un œuf, se retirent en leurs maisons, ou boutiques, ou villages, ou ailleurs, et reprennent leur premier mestier ; disant qu'ils veulent pourvoir à eux, afin que si la paix venoit, ils ne demeurassent sans mestier, et mourussent de faim. Au moins s'ils attendoient la paix, et que cependant ils suivissent la guerre, et la servissent bien, ils seroient pardonnables et recevables.

Ce que j'en dis, ce n'est pas pour réprimer ny le butin, ny la mangeaille aux soldats, car il faut qu'ils vivent et gagnent. Et en cela je ne me puis engarder que je ne blasme la punition que l'on fit au voyage d'Allemagne du Roy Henry II, de quelques dix ou douze soldats, lesquels après n'avoir mangé, l'espace de six jours, ny chair, ny pain, ny presque toute l'infanterie, arrivant à la ville des Deux-Ponts et aux terres du Duc, furent pendus, pour quelque bestail pour vivre eux et leurs compagnons : et qui pis est, ils voyoient dans le bois le bestail à quantité. Il fut fait un bandon général de n'y toucher : et tous mouroient de faim ; ce que je trouve la plus grande et sotte simplicité, et cruauté très-laide, de laisser ainsi mourir les gens de faim parmy les vivres.

Monsieur de la Nouë, en l'un de ses *Discours*, il approuve et veut que le soldat, après la guerre, et venant la paix, se retire en son premier art et mestier : ce que plusieurs galants hommes ay veu désapprouver, et s'estonner de Monsieur de la Nouë, qui a esté si bon manieur d'armes, qu'il ait eu cette opinion ; les voulant en cela abaisser par trop, qu'il faille que les mains qui les ont maniées si noblement et si nettement, s'aillent souiller et vilainer par un labourage, et vil et sale mestier méchanique. Et croy fermement qu'il fasche beaucoup à un brave soldat, ainsi que j'en ay veu l'expérience de plusieurs, quand il est là réduit, et luy est un grand creve-cœur : et luy sçay un très-bon gré, quand il ne fait point telle eschange, et ayme mieux quitter sa patrie, et aller chercher son advanture en terre loingtaine et estrangere ; ainsi que font ordinairement la pluspart de nos braves Soldats François, lesquels, quand la guerre, leur mere nourrice de lait, vient à leur faillir, s'espandent si-bien par toutes les contrées de la Chrestienté, voire du monde, qu'il n'y en a gueres que vous n'y en voyés, comme j'y en ay veu en celles que j'ay esté, jusques en Turquie, en la Barbarie.

Moy estant lors en Italie que la paix fut faite entre le Roy Henry et Philippes, la pluspart des Soldats François, qui estoient en la Toscane, ne se voulurent jamais embarquer dans les galeres de France, lesquelles Monsieur de Saint-Sulpice, (qui fit la premiere charge honorablement qu'il eut jamais, car avant il avoit leu les Instituts à Poictiers, depuis Ambassadeur en Espagne, et puis Gouverneur de Monsieur d'Alençon,) avoit emmenées exprès pour les enlever ; et pensant charger,

les trouva quasi toutes vuides : et ceux qui restoient, disoient entre eux compagnons : *Mais aussi-bien de-çà comme de-là. Que faisons-nous en France ? nous y mourrons de faim. De reprendre nos premiers mestiers et arts méchaniques, nous les avons oubliez. Ne vaut-il pas mieux que, comme soldats que nous avons esté si long-temps, nous vivions et mourions comme soldats ?* Et sur ce, prirent résolution de ne trajecter point vers la France : et aussi qu'ils avoient fait une grosse sédition dans Grossette, dont le capitaine la Solle, Gascon, avoit esté chef, qu'ils craignoient qu'en France ils en pastissent.

Par-quoy, sçachant que le Roy d'Espagne faisoit battre le tambour par toute l'Italie, ils se vinrent enroller en si grande quantité, tant de la Toscane que du Piedmont, qu'il s'en trouva plus de douze cent ; et j'en vis une grande partie à Naples, embarquez sur les galeres, pour aller en Sicile. Entre autres, je vis le capitaine la Solle, qui avoit très-bonne façon. Pensants tous que l'armée fist quelque journée cette année-là ; mais ils hyvernerent en tous ces quartiers du regne de Naples et Sicile (*), et l'année après, se donna le furieux combat aux Gerbes, auquel les François emporterent vogue d'avoir très-bien et vaillamment combattu, et tellement, qu'il n'en resta pas en vie la tierce partie.

N'estoient-ils pas braves, galants et heureux, ces gens de bien de soldats, de vivre et mourir en soldats, et pour la deffense de la foy ; non pas faire la vie méchanique que Monsieur de la Nouë ordonne ? Car et comment est-il possible qu'un noble cœur veuille venir vilain ?

(*) *Regne*, Royaume. De l'Italien *il Regno*, qui désigne particuliérement le Royaume de Naples. Plus bas, *chevaux de Regne*, ce sont des chevaux de Naples.

Qu'on m'aille dire que ces braves Soldats Espagnols, quand ils ont une fois manié les armes, qu'ils les quittent pour retourner à leur art méchanique qu'ils ont laissé, mais ils envieillissent avec elles, et meurent avec elles. Aussi ont-ils un bon pere nourricier, leur Roy, qui, en paix et en guerre, les nourrit et entretient tousjours, tant qu'ils peuvent manier les mains; et venants vieux, il les envoye morte-payes aux chasteaux, ou leur donne pensions ou héritages des malfaicteurs et rebelles : ainsi qu'on faisoit jadis à ces braves soldats vieux Romains; et quand ils n'en pouvoient plus, s'alloient tenir en leurs terres et héritages qu'on leur donnoit, et là vivoient sans retourner à leur premier mestier méchanique.

Et vous, braves Soldats François, qui ne quittés point l'honneur de vos armes, vous ne mourrés jamais. Vous avés fait craindre vos valeurs par toutes les parts de l'Orient et par tout le monde! Encore s'en trouve-t-il aujourd'huy, qui en feroient de mesme, s'ils trouvoient des chefs qui les y voulussent mener; car encore tous déréglez et mal disciplinez, et mal obéyssants qu'ils sont, il s'en trouve tousjours qui font des actes signalez et de très-beaux combats, dans leurs propres terres, les uns contre les autres, contre freres, parents et amis. Je vous laisse à penser ce qu'ils feroient contre leurs ennemis, encore que la guerre intestine et civile ait l'estime d'estre la plus cruelle de toutes, selon aucuns; mais, selon d'autres, il s'y fait plusieurs courtoisies, et plus qu'aux guerres estrangeres, dont il s'en feroit de très-beaux discours.

Voilà donc comme ces nobles Soldats François du Piedmont et de la Toscane ne voulurent jamais

quitter la noblesse des armes, qu'ils avoient conquise par effusion de leur sang. Je n'ay pas veu seulement ceux-là, mais une infinité d'autres, lesquels, aussi-tost nos paix faites en France depuis trente ans, sont allé rechercher la guerre en plusieurs pays estrangers. Les voyages qu'ils ont faits en Italie, en Flandres, en Espagne, en Portugal et leurs isles, en Hongrie et autres lieux, nous en ont fait foy.

J'ay ouy asseurer que la guerre de Chypre derniere, il y avoit un Bascha ou Sangiac, (aucuns disent qu'il n'estoit que Sangiac,) qui estoit Gascon, de la Comté d'Armagnac, et avoit esté brave soldat en France, y voyant la guerre finie, il s'en alla en Turquie, où il se fit bien (*) paroistre pour un bon soldat et Capitaine, que, parvenant peu-à-peu aux grades, il vint à estre Bascha ou Sangiac, et se faisoit appeller le Bascha Armagnac. Je ne sçay s'il est vray, mais aucuns venants du Levant, me l'asseurerent pour chose vraye. Et fit tout plein de courtoisies aux Chrestiens et aucuns Soldats François qui se fourrerent dans Famagouste; encore que le livre, fait et escrit de la guerre de Chypre, n'en fait aucune mention. J'en laisse à croire au monde ce qui en est; mais je le vis une fois qu'on le disoit au Roy Charles IX. Je ne veux pas advoüer qu'il fit bien, pour estre venu là, et s'estre renyé; mais je ne sçache gueres soldat qui n'en fist de mesme pour telle grandeur et ambition, plustost que de mourir de faim en sa maison et en sa patrie.

Froissard, en son quatriesme livre ou volume, parlant de la battaille de Nicopoly en Hongrie,

(*) si bien.

que les François perdirent contre les Turcs, desquels estoit le chef Amorabaquin, dit autrement par ledit Froissard fils du Roy Bajazet, dit par les modernes Bajazet : il dit donc, que là, parmy les Chevaliers François, se trouva un Chevalier de Picardie, qui s'appelloit Messire Jacques de Helly, (Madame d'Estampes est sortie de cette maison,) lequel avoit demeuré en son temps en Turquie, et avoit servy en armes (ainsi parle-t-il) à Amorabaquin, pere du Roy Bajazet dont il parle ; et pour ce, il sçavoit parler bon Turc. Quand il vit que la desconfiture tournoit sur les Chrestiens, il s'advisa à se sauver, et à se mettre entre les mains des Sarrasins, et s'ayda de leur langage qu'il sçavoit, et par ainsi se sauva.

De mesme en fit un Escuyer de Tournesis, qui se nommoit Jacques du Fay, et avoit servy le Roy de Tartarie, lequel et quand ce Jacques sçeut que les François venoient en Turquie, il prit congé du Roy de Tartarie, qui le luy bailla assez légérement, dit Froissard, si fut à la bataille, et là pris et sauvé promptement des gens de Tartarie qui estoient là, car ledit Roy y avoit envoyé de ses forces.

Par ainsi, ces deux braves François furent sauvez, pour avoir esté advanturiers : et s'ils ne le fussent esté, ils estoient perdus et morts comme leurs compagnons, que ledit Amorabaquin fit tuer devant luy.

Notés l'humeur de ces deux braves François : l'un alla servir le Turc, et faire preuve de ses armes ; et l'autre, encore plus advantureux, alla servir le grand Cam de Tartarie, qui estoit bien plus loin.

Qui sçauroit doncques assez loüer ces deux

braves hommes de tel courage advantureux, qui après leur servit de beaucoup? Car ils se garantirent de mort, et s'y (*) firent, au moins l'un Jacques de Helly, grand service aux pauvres François qui resterent en la battaille, ainsi que récite ledit Froissard en nos histoires Françoises.

Certes quant à moy, je loüe fort ces braves hommes; car leur voyage n'estoit point commun nullement, et si estoit bizarre: car plusieurs alloient Outre-Mer, et au saint Sépulchre de Jérusalem; et tels s'appelloient Chevaliers d'Outre-Mer, ainsi que le mesme Froissard dit de celuy qui rencontra le comte de Nevers auprès de Venise, tournant de sa prison, qu'il interrogea fort de toutes nouvelles de de-là.

Froissard parle ainsi que je dis: outre dit, que ce Jacques de Helly fut reconnu, après avoir esté pris de force gens de la maison d'Amorabaquin, qui luy firent très-bonne chere, et le présenterent audit Amorabaquin, qui luy en fit de mesme, et l'envoya vers le duc de Milan, et en France, pour porter des nouvelles de la deffaite; et après composé de la rançon des François, il luy donna, et au Sieur de Chasteaumorand, sur les deux cent mille florins de la rançon, vingt mille pour ses peines.

J'ay ouy conter qu'en Piedmont, du temps du Mareschal de Brissac, y eut un Capitaine, qui se nommoit le capitaine Vallesergues, qui servoit le Grand-Seigneur Sultan Solyman, et estoit à ses gages et soldats de guerre. Il vint par deux fois en Piedmont, et faisoit ce qu'il pouvoit pour gagner des gens pour mener par de-là. La premiere fois,

(*) si

il y emmena six braves soldats et un Capitaine, et desbaucha mon frere le capitaine Bourdeille, qui estoit fort jeune, et tout luy estoit de guerre. Mais la guerre de Parme survint, où il ayma mieux aller. La seconde fois, il retourna, et emmena autres dix bons soldats, ayant du Grand-Seigneur force argent pour les gagner, et faisoit son cas secret. Mais Monsieur le Mareschal en eut le vent, qui luy deffendit de n'y retourner plus : car il luy faschoit de perdre ainsi ses bons soldats ; car là volontiers gens de bas cœur n'entreprennent tels voyages : et sans que ledit Mareschal aymoit ledit capitaine Vallesergues, et le tenoit pour son bon Capitaine, et aussi qu'il sçavoit que c'estoit que du monde, et qu'il falloit que le François ne perdist point la coustume d'estre advantureux, il luy eust fait mauvais party, ainsi que plusieurs resveurs luy conseilloient.

Encore ces Messieurs firent mieux qu'un baron de la Faye, François, depuis dix ans, lequel estant son compagnon, et ayant despendu tout son bien en France, il s'en alla en Turquie et à Constantinople, où ayant connu que les Turcs faisoient grand cas d'un homme de valeur, d'esprit et d'entendement, s'il se renyoit et mettoit avec eux; luy, en présumant quelque bien pour luy, car de fait il estoit un accomply Gentil-homme, il se renya gentiment, sans aucune cérémonie ny forme de contrainte. Du depuis, j'ay ouy dire à gens qui l'ont veu très-bien venu des Turcs et en estime, et qu'il faisoit plaisir aux François, quand il les rencontroit, encore qu'un renégat soit grand ennemy de sa nation et religion.

De mesme, un de ses (*) ans, a fait ce brave

(*) ces.

Monsieur de Potrincourt, lequel, ayant commandé à un régiment aux guerres de la Ligue, et elles finies en ayant refait un autre et mené en Hongrie, et y mené bien la guerre pour les Chrestiens, il s'alla renyer et révolter, fust ou pour mescontentement, ou despit, ou pour caprice, emmenant avec luy force braves des siens, et si-bien reçeu et appointé luy et les siens, qu'en un rien il fut fait et créé solemnellement à Constantinople Bascha, et envoyé pour tel en Chypre. J'ay veu des soldats et d'autres luy (*) ont veu, tenant encore plus du Gascon et du François, que du Suede, comme je peux entendre. Il desiroit qu'il pust obtenir du Roy d'emmener là-bas un régiment de quelques deux mille hommes de pied François. Il ne luy fut pas du tout refusé, mais donné quelque espérance; car nostre voyage et embarquement de mer en Broüage, que nous allions faire, l'empescha. Songés donc là-dessus quelle joye et contentement pouvoit avoir ce Gentil-homme de parler ainsi à son Roy, tenant la place d'un autre Roy son compagnon. S'il n'eust bougé de son pays, il n'eust fait cela.

A la guerre de Parme y alla un Gentil-homme du pays de Brie, qu'on appelloit Monsieur de Vaux. J'ay veu un sien frere, brave et galant homme, qui suivoit feu Monsieur le prince de Condé le premier, et estoit son escuyer. Ce Gentil-homme s'opiniastra de quitter son pays, et de faire service au duc Octavio, qui le prit en telle amitié, qu'il le gouverna depuis fort paisiblement, et avoit bonne part en luy et en son estat. Je ne sçay s'il est mort, mais n'y a pas long-temps qu'il vivoit: et voilà comme le François se pousse bravement.

(*) l'y.

A nostre retour du siege de Malthe, estant à Rome, le conte (1) de Beljoyouze, Milanois, qui estoit avec nous dans les galeres, nous fit connoistre, à mon frere d'Ardelay et à moy, un Conte du royaume de Naples, qui s'appelloit *el Conde di Bourdella*, et se pleut fort de se dire et se trouver nostre par tout (2) : lequel après avoir raisonné, nous alla dire que les siens ayeuls et bisayeuls estoient venus des confins de la Gascogne, et estoient venus jadis aux guerres de Naples, du temps que les François les y faisoient : et de fait, portoit le mesme nom et mesmes armes que nous, et estoit riche de douze mille escus de rente, et avoit sa maison en la Pouille, et nous y voulut mener et faire bonne chere ; car dès-là, nous nous estions rendus fort privez et accoustumez : si nous n'y voulusmes point aller; car nous tournions en France.

Il nous festina souvent très-bien à Rome : car il y avoit une maison, et nous y monstra sa femme, qui estoit-là une grande faveur, et sa sœur, et comme cousins, nous nous y vismes très-privez. Sa femme estoit très-belle, mais sa sœur, point mariée, l'estoit encore plus, et sur-tout fort à mon gré. Nous nous entournasmes, en protestation qu'il nous fit faire, que l'yrions voir exprès dans quelque temps, et qu'il nous meneroit faire très-bonne chere en sa maison, qui estoit en la Pouille, et ne plaindrions nostre voyage, nous promettant de beaux chevaux du regne. Mais la guerre civile survint et se renouvella, qui empescha nostre dessein, et aussi qu'entendismes depuis sa mort; mais sans cela, j'avois bien résolu de le tourner voir.

(1) Comte, *et de même ci-après.*
(2) parent.

Quand nous fusmes en France, j'en fis le conte à mon frere de Bourdeille, et comme nous avions des parents au royaume de Naples, et le priay de faire adviser dans les vieux tiltres et pancartes du thrésor de nostre maison ce qu'en pouvoit estre. Après les avoir bien visitez et feuilletez, il se trouva comme un cadet de Bourdeille, de quatre qu'ils estoient, l'un s'en alla à la guerre de Naples avec le Roy Louys, dont l'on n'en sçeut nouvelles autres, si-non qu'il ne tira jamais légitime de nostre maison, et demeura à ses autres freres : dont par-là nous tirasmes, que ce dit comte de Bourdeille estoit venu de celuy-là de succession en succession, puis qu'il portoit mesme nom et mesmes armes; et aussi qu'il nous dit, qu'estant en sa maison, il nous monstreroit à plein son origine, dont pour lors il ne s'en souvenoit point autrement, si-non que les siens estoient extraicts des confins de Gascogne, dont il en faisoit grande gloire, et se tenoit fort honoré que fussions parents, et nous l'appellions cousin.

Cet ayeul estoit frere de ce brave Arnaud de Bourdeille, dont les histoires parlent de luy, qui fut fait Chevalier devant Fronsac, avec plusieurs autres Seigneurs, et fut Lieutenant du Roy et Sénéschal de Perigord, et fut frere de Hélie de Bourdeille, qui fut Cardinal, Archevesque de Tours, et Evesque de Périgueux : et celuy dont je parle s'appelloit Jean. Il nous escrivit deux fois en France, nous sommant de nostre promesse de l'aller voir, et puis mourir après.

Avant luy, il y en avoit bien un autre, qui mourut en la guerre de la terre-sainte, et testa avant mourir: et ne touche rien à son testament, si-non les légats qu'il faisoit de ses chevaux, armes, joyaux, et quelque argent qu'il donnoit à son escuyer, qu'il nommoit

nommoit Santifer (1); car le testament est en latin, et fort grossier, qu'on ne peut lire, à cause de la vieillesse de l'escriture et parchemins : bref, à tous ses gens et serviteurs, et aucunes églises, il légua.

Avant tous ceux-là, nous trouvons dans le Roman de Morgan, fait en stances Italiennes (2), comme un Angelin de Bourdeille fut envoyé reconnoistre l'ennemy la vigile de la battaille de Roncevaux, où il fut tué; et dit ces vers :

Angelin de Bourdella solo fut morto
De Paladin, ma gli fu fatto torto.

Je me fusse passé, ce dit quelqu'un, de faire ces contes. Aussi ne les ay-je faits, si-non pour donner exemples à mes nepveux, et ceux qui viendront après moy en ma race, d'imiter en tels voyages et advantures et advanturiers prédécesseurs : lesquels s'y sont tellement addonnez, qu'en ces voyages d'Outre-Mer ils ont esté si fréquentez et si advantureux, que les bonnes gens et bonnes vieilles femmes de nostre pays sont encore en cette badine opinion, que, pourquoy les gens d'aujourd'huy ne sont si gens de bien que le temps passé, disent-ils, parce qu'ils ne sont baptisez d'un si bon et si saint cresme que du temps que les Bourdeilles l'alloient querir par de-là Jérusalem, et l'alloient prendre par l'oreille d'un dragon, qu'il falloit qu'ils tuassent de leurs mains, et puis en tiroient de ladite oreille de la substance dont on faisoit le cresme, et le sanctifioit-on dans Jérusalem par les saints Prélats

(1) *Lisez* Soutifer, *ou* Contifer.

(2) Poëme de vingt-huit Chants, composé par Luigi Pulci; mais attribué mal-à-propos par quelques-uns, à Politieu.

qui y estoient, et puis le rapportoient à leur pays, et en fournissoient les Eglises. Voilà la plaisante opinion et fable qu'avoient et racontent encore ces bonnes et simples gens et femmelettes de nostre pays.

Si ne me veux-je point vanter; mais je peux bien asseurer avec vérité, que ceux de ma race n'ont jamais esté Casanniers, et qu'ils n'ayent aussi-bien employé leurs jours aux voyages et guerres, qu'aucuns que ce soit en France. Les vieux tiltres de nostre maison en font assez foy. Mes ayeuls, bisayeuls, grands-peres, peres et freres, ne s'y ont nullement espargnez : et quant à moy, dès-lors que je commençay à sortir de subjection de pere et mere, et de l'escole, sans les voyages que je fis aux guerres et aux Cours dans la France, lors que la paix y estoit, pour chercher advanture, fust pour guerre, fust pour voir le monde, fust en Italie, en Escosse, Angleterre, Espagne, Portugal, dont j'en rapportay *l'habito de Christo* (*), duquel le Roy de Portugal m'honnora, qui est l'ordre de là, estant tourné du voyage du Pignon de Belys en Barbarie, puis en Italie, encore à Malthe, pour le siege à la Goulette d'Afrique, en Grece, et autres lieux estrangers, que j'ay cent fois plus aymé pour séjour, que celuy de ma patrie; estant du naturel des tabourineurs, qui ayment mieux la maison d'autruy que la leur.

Tellement, qu'estant à Malthe, j'avois résolu d'y prendre la croix, sans Monsieur de Strozze, qui estoit mon amy parfait, qui m'en destourna et empescha, et me prescha tant et tant que je le creus; me donnant à entendre, que, pour une croix, ne

(*) C'est-à-dire, *l'habillement de l'Ordre de Christ.*

devois quitter ma bonne fortune qui m'attendoit en France, fust de la part de mon Roy, ou d'une belle et honneste Dame et riche, de laquelle j'estois alors fort serviteur et bien-venu, que j'eusse pu espouser, veu toutes considérations (1). Je m'y laissai aller ainsi aux persuasions de mon amy, et m'en retourne en France, où pippé d'espérance, je n'ay reçeu d'autre fortune, si-non que je suis esté, Dieu mercy, assez tousjours aymé, connu, et bien venu, des Roys mes maistres, des grands Seigneurs et Princes, de mes Reynes, de mes Princesses, bref, d'un chacun et chacune, qui m'ont eu en telle estime, que, sans me vanter, le nom de Branthome y a esté très-bien renommé.

Mais toutes telles faveurs, telles grandeurs, telles vanitez, et telles vanteries, telles gentillesses, tels bons temps, s'en sont allez dans le vent, et ne m'est rien resté que d'avoir esté tout cela, et un souvenir encore qui quelquefois me plaist, quelquefois me desplaist; m'advançant sur la maudite chenue vieillesse, la pire de tous les maux du monde, et sur la pauvreté, qui ne se peut réparer comme par un bel age florissant, à qui rien ne m'est (2) impossible; me repentant cent mille fois des braves et extraordinaires despenses que j'ay faites autrefois, de n'avoir réservé quelque bien, qui me serviroit maintenant à mon age foible, dont j'ay faute de ce que d'autrefois j'ay eu trop; ayant un creve-cœur extrême dedans moy de voir une infinité de petits compagnons en ce regne eslevez grands, soit en biens, en richesses, grades et grandeurs, que d'autrefois j'ay veu qu'ils se fussent

(1) que j'eusse pu espouser. Veu toutes ces considérations, je.

(2) n'est.

sentis très-heureux qu'ils eussent eu quelques paroles de moy, en corps, à la traverse, ou sur l'espaule. Ce n'est point que je ne l'aye autant ou bien mérité qu'aucuns d'eux ; car je connois et sçay par cœur toute leur vie : mais c'est la fortune, traistresse et aveugle qu'elle est, qui après m'avoir repeu assez devant (1), m'a quitté, et s'est mocquée de moy.

Or, comme dit l'Espagnol : *Assi vantas las mudanças de la suerte* (2). Aussi dit-on que la fortune est une putain et une vraye vesse, qui s'abandonne à tout le monde, quelquefois aux valets mieux qu'aux Gentils-hommes, et quelquefois à ceux de peu de mérite comme à ceux qui méritent, ainsi que font nos putains.

Pour le moins, si elle me mettoit bien-tost entre les mains de la mort, encore luy pardonnerois-je le tort qu'elle m'a fait. Mais voilà le pis, nous ne vivons et ne mourons comme nous voulons. Nous avons beau de rechercher les occasions, soit en guerres, querelles, voyages, ou ailleurs, comme j'ay fait et dit, je croy que si le destin n'en donne la sentence, nous avons beau nous peiner à la rechercher.

Or, fasse donc le malheureux destin ce qu'il voudra; jamais il ne fera que je ne le maudisse et maugrée pour jamais, soit de la bouche, soit du cœur : mais encore maugrée-je et déteste plus la vieillesse, chargée de pauvreté. Car comme me disoit un jour la Reyne-mere du Roy, ayant tel honneur de parler à elle, sur un sujet d'une personne de sa Cour, la vieillesse nous apporte assez d'incommoditez, sans nous surcharger de la pauvreté, qui sert au comble du malheur des personnes; contre lesquelles le plus beau et souverain remede qui soit,

(1) de vent.
(2) C'est-à-dire, *Ainsi se font les changements du sort.*

c'est le trespas. Et bien heureux est celuy qui le peut gagner, quand on a passé cinquante venant à cinquante-cinq ans : car après, il n'y a que douleurs et labeurs ; et ne peut-on manger que du pain de cendres, fait de toutes douleurs, ainsi qu'a dit le Prophete.

Le lecteur me pardonnera, si je me suis perdu en ce petit discours de ma misere, laquelle réciter m'est autant de soulàgement.

Si faut-il que je fasse un conte, avant que d'achever ceux de ces braves François, qui sont plus à percer le monde pour chercher les advantures. Le croira qui voudra ; mais nous le tenons pour très-certain en nostre pays de Périgord et Xainctonge, tant pour avoir esté rémémoré et passé par les bouches et oreilles de pere en fils, que par aucuns tiltres et apparences. Le conte est donc tel. Tous ceux qui ont escrit l'origine des deux freres de Barberousse, Cairadin et Fridan, disent qu'ils furent natifs de la belle isle de Lesbos, tant renommée de jadis, et depuis dit Methelin, lesquels estant allé, comme les plus pauvres de l'isle, chercher advanture sur la mer, tant furent par le menu favorisez de la fortune, que tous deux sont heureusement décédez Roys d'Alger. Voilà ce qu'en disent les histoires qui en sont escrites ; et mesme Paul Jove.

Or, les anciennes bonnes gens et vieilles de nostre pays ne disent pas ainsi. Vous sçaurés donc comme en Xainctonge il y a une maison noble et bonne, qu'on nomme la maison d'Authon (*) En cette

(*) J. d'Auton, dans son *Histoire du Roi Louis XII*, Paris, 1615, chap. 44 et suiv. sur l'an 1507, parle de Messire *Jean Chapperon*, et du nommé *Antoine d'Auton*, Seigneur dudit lieu, qui, de l'aveu du Duc de Gueldres, équiperent chacun un vaisseau, et se mirent à pirater.

maison fut mariée une fille, nommée Marguerite de Marcueil (*), de cette très-illustre et très-grande maison de Marcueil en Périgord, d'où est issue la très-vertueuse, sage et très-honneste Madame la Princesse mere de Monsieur de Montpensier d'aujourd'huy ; cette Marguerite de Marcueil portant en ladite maison d'Authon pour mariage, les terres des Bernardieres et des Combes. De ce mariage sortirent deux enfants : à l'aisné escheut la maison du pere, qui estoit Authon ; et au second, les terres des Bernardieres et des Combes : auquel, comme est la coustume ordinaire des jeunes cadets, prit envie de ne s'amuser aux cendres casannieres, mais d'aller voir le monde, et afferma ses terres, et en prit de l'argent ce qu'il put ; et associant avec soy et prenant pour frere d'alliance et de fortune un autre jeune cadet d'Angoulmois, de la maison de Berneuil, dit de Montsoreau, tous deux mettent la plume au vent, comme bons freres jurez, de ne s'abandonner jamais, et vivre et mourir ensemble, vont brusquer fortune.

Pour lors les Chrestiens estoient vers Methelin, soubs Monsieur de Rabastain ; car c'estoit du temps du Roy Louys XII, où les François allerent par le commandement du Roy, parmy lesquels se trouverent ces deux cadets et freres, où estant, hazarderent si-bien sur mer avec quelque petit vaisseau qu'ils avoient pu recouvrer, qu'ils firent quelque léger et petit butin, et assez bien pourtant, pour l'advénement et la portée de leur fortune nouvelle : puis s'en retournerent en France, comme est la coustume du François ; car quoy qu'il soit, il faut

C'est d'eux apparemment que veut parler Brantome, qui, sur ce pied-là, aura été très-mal informé.

(*) *ou* Mareuil.

qu'il tourne voir fumer sa cheminée, ou bien pour faire monstre de sa fortune, ou de sa vaillance et voyage.

Y estant venu, ne faut point demander s'ils se firent valoir, et s'ils firent ostentation et parade de leur butin et valeur, dont entre autres ce cadet d'Authon, fit présent à l'église de la paroisse des Bernardieres, qu'on nommoit Champeou, de la coiffe de Nostre-Dame, qu'il disoit et faisoit-il ainsi entendre au menu-peuple de cette ville, estre belle et recouverte par une très-grande curiosité vers Jérusalem.

Tous deux n'eurent pas si peu demeuré en leurs maisons, qu'ils se fascherent et firent dessein de reprendre leur route; et pour ce, ce cadet d'Authon vendit Bernardieres à feu mon grand-pere, qui estoit un chasteau beau et fort, devant lequel demeura quelques jours en Périgord Bertrand du Guesquelin, comme vous trouverés dans son vieux roman imprimé en lettres antiques : et ce cadet vendit cette place, pour, de cet argent, estant vers Methelin, achepter un plus grand vaisseau qu'ils n'avoient eu auparavant, et aller en course, luy et son frere de Montsoreau, qui n'estoit si riche que l'autre, qui fourniroit à tout; car rien n'est si doux et si attirant qu'un butin, quel qu'il soit, de mer, soit de terre.

Estant donc ces deux freres ainsi bien garnis d'argent, s'entournent vers Methelin; où estant, ne faillirent d'achepter un bon vaisseau, et battant la mer si heureusement, qu'ils firent un butin bien plus grand que l'autre : si-bien que, pour la seconde fois, ils retournent encore revoir la douce France et la bonne patrie, où le cadet d'Authon, se voyant sans maison et habitation, (car il avoit

desjà vendu son Bernardieres, qui estoit assez jolîment basty,) se mit à faire bastir les Combes, qui estoient une jolie terre près dudit Bernardieres, mais pourtant point basties; et y fit un si beau bastiment, qu'aujourd'huy on n'y en feroit un tel pour trente mille francs. Il y fit aussi quelques acquisitions et autres despenses, ainsi qu'est la coustume, que l'argent du jeu ou du butin on en fait tousjours bon marché, et ne se soucie-t-on gueres de l'embourser. Je parle d'aucuns. D'autres sont plus sages.

Mais ce cadet, voyant, ou qu'il avoit brouillé tout son argent, et qu'il n'en avoit plus; ou bien qu'il voyoit que cette maison des Combes n'estoit bastante pour son ambition, ny pour nourrir et rassasier son généreux et avide cœur; ou qu'il connut en soy ce qu'il estoit et fit; après se résolut pour la derniere fois de quitter France, et patrie et parantele, et foyer, et cheminée, et maison, et village, et paroisse, et Curé, diocese, et la coiffe, et tout, vend son chasteau à un Greffier de la Cour du Parlement de Bourdeaux, qui depuis fut premier ou second Président de Roüen, dont long-temps, et plus de soixante ans, luy et les siens en ont esté possesseurs; mais depuis, il y a trente ans, ses héritiers le vendirent à un Gentil-homme du pays.

Ce fait, luy et son compagnon et frere Montsoreau reprennent encore leur route de Methelin; mais avant que partir, il révoqua la coiffe de Nostre-Dame, qu'il avoit donnée à sa paroisse de Champeou, et la donna à l'église de Saint-Front de Périgueux, pour y avoir droit et privilege d'y bastir un sépulchre eslevé pour luy et les siens, comme de fait il le fit construire fort superbe, fait

Digitized by Google

en pierre, haut eslevé, armé, tenant une espée en la main; lequel sépulchre a duré jusques à ce que les Huguenots prirent la ville de Périgueux, qu'ils abattirent à leur mode les images, démolirent les sépulchres, et ruynerent les églises.

Il se trouve encore, parmy les titres du Clergé et de la maison des Combes, une transaction faite entre le Clergé de Périgueux et de la paroisse de Champeou, pour avoir plaidé longuement cette-dite coiffe de Nostre-Dame, sur le débat quelle donation devoit estre la meilleure, ou la premiere, ou la derniere. Enfin, par accord et transaction faite, ladite coiffe demeura à l'église de Périgueux, laquelle a esté vénérée parmy les autres saintes reliques qui y estoient, jusques à ce que lesdits Huguenots pillerent tout.

Voilà donc ce cadet d'Authon, Seigneur des Combes, et son frere Montsoreau qui s'en vont à Methelin, où estant employent leur argent à recouvrer un bon vaisseau, avec lequel ils font si-bien, qu'ils se rendent grands et fameux corsaires.

Sur cette entrefaite, les Chrestiens quittent Methelin. Eux voyant qu'ils n'avoient quoy faire en France, que la fortune leur produisit meilleur qu'en France, et qu'ils y avoient tout mangé et vendu, eurent honte d'y retourner si souvent. Parquoy, attirez au doux plaisir du butin, continuerent leur brigandage, escument si-bien la mer, qu'ils se rendent très-renommez corsaires, et cachent leurs noms et leurs nations, se disent enfants de Methelin, prenant le party de la foy des Turcs; et par ainsi, de deux François qu'ils estoient, de Methelin, et de cadets d'Authon et de Montsoreau, se font nommer Cairadin et Friadan Barberousse.

Leurs parents et proches ne faillirent de s'enquérir, aux François qui retournerent de Methelin, qu'estoient devenus leurs parents d'Authon et Montsoreau ? Les uns disoient qu'ils estoient demeurez encore sur mer continuant leur mestier de corsaire, et qu'ils les verroient bien-tost. Les autres disoient qu'ils estoient morts, noyez en la mer, et qu'il y avoit long-temps qu'ils ne les avoient veus. D'autres, de la plus saine voye (*), affirmoient qu'ils s'estoient renyez, et avoient adoré Mahomet.

Voilà mon conte achevé. Je ne sçay s'il est vray, mais je l'ay ainsi ouy conter à des jeunes personnes qui le tenoient de plus vieux qu'eux. Possible que cela est faux, possible que non, et que les deux freres, pour avoir esté longuement à Methelin, ayent donné occasion à ceux qui en ont escrit, de dire qu'ils estoient natifs de ladite isle, ou bien qu'eux-mesmes l'ayent ainsi publié. Je m'en rapporte à ce qui en est. Il ne sera pas damné, qui le croira, ou décroira.

Tant y a que l'un de ses petits-nepveux, qui vit encore, qui est le baron d'Authon, fut si curieux, du temps du Roy François I et Henry II, de voyager le monde, et de s'enquerir de telles nouvelles. Et de fait, il a veu et pratiqué autant le Levant qu'il est possible, et en sçavoit très-bien raconter, et y vouloit encore retourner, sans les guerres civiles, ce disoit-il. Je ne l'ay jamais veu, encore que j'en eusse eu très-grande curiosité; mais l'occasion ne s'y est jamais présentée. La race est bonne et brave.

J'oubliois à dire que le cadet de Montsoreau mourut le premier, estant le plus vieux, et Authon

(*) *ou* voix.

survescut, qui fut depuis Barberousse, et Roy d'Alger; m'estonnant cent fois, si le conte est vray, que luy ayant pratiqué tant de François, et mesme venu en France, lors que la ville de Nice fut prise, de quoy il ne se descouvrit aux François, ou ne s'enquit de sa maison sourdement en d'autres maisons de France. Je croy qu'il avoit honte de quoy il avoit quitté sa foy et sa religion; ou que luy estant passé tant de choses en son entendement, qu'il ne s'en souvenoit plus; ou qu'il les desdaignoit, se voyant si grand; ou que telle est la coustume des Chrestiens se renyants, et mesme venants aux grandes charges de Sangiacs et Baschas, de renyer tout, jusqu'à la connoissance de leurs parents, pour n'en faire jamais plus de cas, ny de leur mémoire. Là-dessus en discourra qui voudra. Ce que j'en ay escrit, c'est pour une curiosité, qui plaira possible à aucuns, et non possible aux autres.

Voilà comment en toutes façons, soit pour bien, soit pour mal, les François ont esté hazardeux à rechercher les advantures, et faire rencontre, et entreprendre voyages; que quand ils leur falloient (*) en leur pays, ils les alloient de loin esventer hors de leur patrie.

Il me souvient que, lors que nous allasmes au siege de Malthe, dont le Grand-Seigneur s'en plaignit au Roy, qui, pour le contenter, nous bannit tous et desadvoua. Mais vous eussiés dit que cette année-là estoit venue et destinée pour faire voyager les François.

Les uns allerent en Hongrie, avec ce vaillant Prince, feu Monsieur de Guise, qui ne pouvoit lors

(*) failloient.

atteindre dix-huict ans; lequel suivant l'exemple de ses ayeuls en la guerre sainte, se voulut trouver pour faire teste à l'armée infidelle de ce grand Sultan Solyman, qui y estoit luy-mesme en personne, ainsi que sa mort tesmoigne. Ce valeureux Prince y alla donc très-bien accompagné d'une très-belle noblesse, comme de Monsieur des Fossez, son Gouverneur d'Antefort, de l'Archant, de Clermont, d'Antragues, du baron de Sencey, du May, de Neutry, de Chilles, bref plusieurs autres, qui pouvoient monter bien à cent, tous valeureux, qui me seroient très-long à escrire.

Les autres allerent en l'armée du Grand-Seigneur, avec l'Ambassadeur du Roy, Monsieur de Grand-Champ, comme Monsieur de la Fin, la Nocle, et plusieurs autres.

Les autres allerent à Constantinople, comme les Seigneurs de Ville-Couin, qui mourut; de Teligny, de Longua, de Genissac, tous Huguenots, et le baron de Vantenat. Celuy estoit Catholique, et alloit reconnoistre Arragousse, pour un dessein qu'il y vouloit bastir, suivant un que le brave Salvoison avoit projetté en son vivant, qu'un Capitaine Saint-Martin, Lieutenant dudit Salvoison, luy avoit descouvert.

Les autres allerent à Madere, avec ce courageux et vaillant capitaine Montluc, qui y mourut, qui fut un grand dommage inestimable. Avec luy estoit le viscomte d'Azez, grand personnage certes, les deux Pompadours, et autres; lesquels, après la mort de leur Général, et bien vengée par sang et feu, tournerent l'armée saine et sauve, et bien chargée de butin.

Nous autres allasmes à Malthe, dont le nombre montoit près de trois cent Gentils-hommes, et plus

de huict cent soldats. Il y avoit Messieurs de Strozze et de Brissac, ausquels déférions pour nostre bonne Voglio, et non autrement, comme gens volontaires, et à nos despens chacun que nous estions, et tant qu'il nous plaisoit, et ne les reconnoissions pour nos Généraux. Il y avoit Monsieur de Bellegarde, depuis Mareschal de France, Messieurs de
Lansac,
de Clermont,
Tallard (1),
les deux freres de Clermont,
d'Amboise (2),
de Guermant,
Breton,
Sainte-Soline,
mon frere d'Ardelay, et Moy,
de Taillade,
de Janssac,
le baron de Montesquiou,
les trois freres d'Augures,
le jeune la Mole,
de Saint-Gouard,
le brave comte Martinengo,
d'Espaux,
la Guyche, aujourd'huy Grand-Maistre de l'Artillerie,
de Lussan,
d'Aymart,
du Bourdet le jeune, dit Romagou,
de Noufiay le jeune,
le capitaine Brignolle,
le capitaine Soleil,

(1) *ou* de Clermont-Tallard.
(2) *ou* de Clermont-d'Amboise.

le capitaine la Riviere, qui mena une compagnïe à ses despens de cinquante Harquebuziers, dont Lambertic de Limosin estoit Enseigne;
de Blosset d'Aubres, de Provence, deux freres,
de Villemagne,
le jeune Rhingrave;
bref, une infinité d'autres, dont le récit seroit plus importun, que le taire.

Et notés qu'il n'y avoit gueres Gentils-hommes, principal de nous autres, qui n'eust emmené avec soy, à sa suite, et à ses despens, quatre ou cinq Gentils-hommes ou Capitaines.

Enfin, ce fut une trouppe, pour estre petite, aussi belle, aussi bonne, aussi leste, et si-bien armée, que jamais sortit de France pour aller contre les Infideles. Aussi par tous les lieux d'Italie où nous passions, ils nous tenoient en cette estime, et nous admiroient estrangement; car nous avions passé à Milan, où nous nous estions accommodez d'habillements et d'armes si superbement, qu'on ne sçavoit pour quels nous prendre, ou pour Gentils-hommes, soldats, ou pour Princes, tant il nous faisoit beau voir.

Ainsi arrivez à Malthe, dans les galeres que le Grand-Maistre nous avoit envoyées à Saragosse (*) en Sicile pour nous recueillir et querir, nous fismes, une heure durant, devant qu'entrer dans le port, une salve et escopetterie si belle, que tous les regardants qui estoient sur le port, qui en estoit bordé de toutes parts, se perdoient d'admiration et d'ayse de nous voir et faire bonne chere, les asseurant de nostre venuë qu'ils n'eurent plus peur, disoient-ils, de cette armée Turquesque: comme de

(*) *ou* Sarragousse, *autrefois* Siracuse.

vray ils s'en craignoient fort, car desjà ils commençoient à envoyer en Sicile force femmes et force courtisannes, et force bouches inutiles. Mais tous furent asseurez de nostre veuë, comme du feu de Saint-Elme, quand il paroist dans et sur les vaisseaux, après une grande tourmente.

Il ne faut point demander si le Grand-Maistre de Malthe nous reçeut fort honorablement, tant pour l'honneur que nous autres François luy faisions, et luy François (1), de luy venir porter nos personnes pour secours. Aussi s'en sçavoit-il bien prévaloir de cette gloire parmy les estrangers, et principalement parmy les Espagnols, qui estoient jaloux de nous.

Outre-plus, ce vénérable et généreux Grand-Maistre fit escrire et enroller dans un livre les noms et surnoms de tant de Gentils-hommes, soldats et Capitaines qui estoient là, et les fit enregistrer, mettre et enserrer dans les archives de leur religion très-précieusement à perpétuité et mémoire; et nous défraya tous l'espace de trois mois et demy, à ses propres cousts et despens. Quelle libéralité de Prince!

Il faut noter que la pluspart de nous autres passasmes à Rome, où estoit pour Ambassadeur Monsieur d'Aisel, dit Villeparisis (2), un fort honneste Gentil-homme, et digne de sa charge. Il le monstra bien en tout. Il nous fit à tous faire la révérence à ce bon Saint-Pere le Pape Pie V, qui nous reçeut certes de très-bon cœur et d'un fort aymable visage, et la larme à l'œil : nous disant, et à Monsieur l'Ambassadeur, qu'encore en France

(1) M. Parisot. *Voyez son Eloge, ci-dessus, Discours LXXXVII, Art. III, page* 112.

(2) Clutin d'Oisel, Seigneur de Villeparisis.

il y avoit de bons Chrestiens et Catholiques, et que l'hérésie ne les avoit du tout gagnez et exterminez; et que c'estoit bien ce que Saint Hierosme avoit dit, que la France, jusques à son temps, n'avoit jamais nourry de monstres, entendant des Hérétiques; et que, s'il y en avoit à cette heure, les bons Chrestiens les surmontoient; et qu'il luy sembloit de voir à l'œil les braves François croisez d'aller encore à la guerre sainte : et ce bon Pere nous donna à tous des *Agnus Dei*, pour nous préserver des dangers.

A nostre retour, il nous reçeut de mesme, et nous remercia tous amiablement. Sur-quoy je feray ce petit incident, qu'il y eut quelques-uns des nostres (je ne les nommeray point) ausquels escheut par mesgarde de manger de la chair la vigile de Nostre-Dame d'aoust. L'Inquisition en fut aussi-tost informée et scandalisée, qui en advertit sa Sainteté, pour en faire la punition. Elle, sans s'esmouvoir, respondit qu'ils l'avoient peut-estre fait par mesgarde et inadvertance, et qu'ils n'en sçavoient rien ; car enfin c'estoient gens de guerre, qui ne pouvoient sçavoir vigiles ny festes, comme Prestres. Par-quoy, il s'en fallut enquérir pour cela : et qu'il n'estoit vraysemblable, et qu'il ne peut croire qu'ils l'eussent fait par mespris de l'église, veu leur bon zele et affection qu'ils avoient monstré en ce voyage, à Dieu, pour le venir servir, et partir de si loin, laisser leurs peres, meres, femmes, enfants et freres, leurs pays, leurs ayses, leurs fortunes et leur Roy ; et que telles indices et d'un voyage de huict cent lieuës, faisoient assez paroistre leur sainte dévotion à Dieu. Parquoy commanda que, sans procéder plus avant, qu'on s'en enquist : et trouva-t-on qu'ils estoient innocents

innocents et inscients de la feste, comme il est vray. Si est-ce que pourtant il sçavoit bien que, parmy nous, il y en avoit une cinquantaine de Huguenots, comme le jeune Clermont, Tallard (1), le jeune Bourdet, Romagou, Espaux, et force autres, tant de leur suite, qu'autres. Mais il n'en sonna mot; couvrant et palliant leur erreur, par l'ardent zele qu'ils avoient porté là pour servir Dieu.

Monsieur de Villeparisis nous dit la bonne volonté du Pape, qu'il nous portoit à tous, avec admonestation pourtant d'estre tous sages, et de ne sonner mot de la religion, comme Monsieur le Grand-Maistre en fit de mesme.

Ainsi ce bon Pere traitta les François, et se contenta d'eux, tant il les estimoit, et tellement, que nouvelles estant venues subitement que l'on avoit descouvert, vers la Plage Romaine et Hostie, quelques galeres, galiottes et fusques Turquesques, le Pape et toute la ville en furent en très-grande rumeur et allarme : si-bien que la plus grand-part des François estant partis de Rome avec Messieurs de Brissac et Strozze; et y estant encore resté une centaine, dont nous estions, mon frere d'Ardelay et moy, Neufvic, Janssac, Messieurs de Clermont, Tallard (2), Lansac, et force autres de nostre suite. Sa Sainteté nous manda à minuit par le Seigneur Troile Ursin, nourry en France, que depuis le duc de Florence fit tuer, qui nous vint prier de ne partir encore pour l'amour de cette allarme, et de luy assister. Ce que volontairement nous luy accordasmes : car nous ne demandions pas mieux; dont sa Sainteté s'en esjouyt tellement, qu'il dit : *Non havemo che temer, poi che questi*

(1) Clermont-Tallard. (2) Clermont-Tallard.

buoni Francesi son nostri (1). Enfin ce ne fut rien de cette allarme, car les corsaires ne firent qu'escumer et passer : et après nous entournasmes fort joyeux avec la bénédiction et bonne grace de sa Sainteté.

Telles quasi semblables paroles dit le Pape Paul IV Caraffe, lors qu'il se vit quasi assiégé dans Rome par le duc d'Albe, que Monsieur de Montluc luy mena des trouppes Françoises de Toscane si bien à point. Il dit : *Che tourna adosso el ducque d'Alba, poiche son arrivati gli Francesi* (2).

Voilà, nobles François, comme vous estes estimez par tout le monde, parmy lequel la renommée vous a promenez dans son chariot depuis que vous estes en estre.

Ces vaillants Romains, jadis dompteurs de tout le monde, en sçauroient bien que dire, s'ils pouvoient sortir de leurs tombes poudreuses : car vous les estes allé chercher et battre jusques dans leur ville, et leur faire telle peur et terreur que, quand on parloit de la guerre des Gaulois, il falloit que tout le monde y allast, sans espargner ny Prestres, ny personnes aucunes. Et si César vous a subjuguez et surmontez, ce n'a esté tant pour sa vaillance ny des siens, comme par vos divisions et par vostre séparation les uns des autres, et d'aucunes de vos assistances à luy, dont aujourd'huy vous en devés donner garde. Et encore tout subjuguez que vous fussiés, César (tant vous tenoit-il en estime) se voulut servir de vous, tant à cheval qu'à pied, ayant tousjours une légion qu'il appelloit l'Aloüette.

(1) C'est-à-dire, *Nous n'avons rien à craindre, puisque ces braves François sont pour nous.*

(2) C'est-à-dire, *Que le Duc d'Albe paroisse à présent, que les François sont arrivés.*

Que firent-ils encore contre les Parthes, lors que le jeune Crassus, et vaillant plus que son pere, se desbaucha des trouppes de César en la Gaule, et y mena une trouppe de braves Gaulois, qu'on ne parloit que d'eux ? Aussi le firent-ils bien paroistre à la mort de celuy qui les avoit menez si vaillamment.

Il faut donc, François, que vous entreteniés cette belle réputation, et l'alliés employer ailleurs que dans vostre patrie les uns contre les autres.

C'est assez promené ce discours : encore trop.

ARTICLE IV.

Des MESTRES-DE-CAMP HUGUENOTS *de l'Infanterie Françoise.*

IL faut retourner à nos Mestres-de-Camp, lesquels j'eusse volontiers achevé, n'eust esté que je faisois tort à ceux-là des Huguenots, dont il y en a eu certes de très-bons et braves aux premieres guerres.

Monsieur de Grammont, qui en estoit Colonnel, emmena à Orléans six mille hommes de Gascogne, tous vieux soldats, bons, s'il en fut oncques, et de ceux qui s'estoient retirez en leurs maisons depuis la paix Espagnole faite.

A ces trouppes, pour Mestre-de-camp, commandoit Monsieur de Montamart, de la maison brave et noble de Fontrailles, qui fut tué au massacre de Paris, dont ce fut un grand dommage ; car c'estoit un fort honneste, doux, gracieux et brave Gentil-homme. Il y avoit aussi le capitaine la Lanne, brave et bon Capitaine aussi, qui avoit

esté l'un des Lieutenants de Monsieur de Grammont, en l'une des compagnies qu'il avoit aux guerres estrangeres. Il y avoit aussi le capitaine Bahu, bon et vieux soldat, qui commandoit à la porte Champenoise, au siege de Metz.

Du Dauphiné descendirent aussi quatre à cinq mille bons soldats, dont Monsieur de Frontenay, dit le jeune Roan, fut Colonnel, et à aucuns desquels commandoit le brave Saint-Aubin (*). Brave l'appelle-je, parce qu'il avoit une fort bonne et allegre façon, et aussi qu'il estoit fort estimé parmy eux en tout : et c'est luy duquel Monsieur de Montluc parle en *ses Commentaires* du siege de Sienne. Aussi apprit-il là si-bien soubs ce bon maistre, que depuis il s'en est ressenty et a fait leçon aux autres : et Monsieur l'Admiral, après la battaille de Dreux, qu'il s'en alla en Normandie, le laissa avec Monsieur d'Andelot dans Orléans, pour luy assister dans ce siege.

Il y eut aussi Pontdorzé, brave et vaillant Gentilhomme, (Monsieur de Montluc en parle,) et portoit l'enseigne lors de Saint-Auban, qui avoit esté dédié à la robbe longue, et avoit esté grand ribleur de pavé à Toulouze estant escolier, ainsi que j'ay ouy dire à aucuns de nos compagnons : et puis se desbaucha jeune, et s'en alla en Toscane et en Corsegue, où il se fit fort connoistre et remarquer ; et puis vint mourir honorablement à la battaille de Dreux, où il menoit les enfants perdus : et s'advancerent très-bien ; mais luy mort, ils s'estonnerent par la brave et furieuse charge que Monsieur de Guise leur fit, et sur leur infanterie, qu'il mit en un rien en déroute et deffaite.

(*) *ou* Saint-Auban, *comme ci-après.*

Les vieilles bandes de Monsieur d'Andelot s'espandirent qui çà, qui là, comme ces deux Colonnels: voyant que l'une ne pouvoit s'emparer à Calais, où elles estoient en garnison, par la prévoyance et valeur de ce sage et vaillant Gouverneur Monsieur de Gourdan; ny dans Péronne non plus, à cause de Monsieur de Humieres, lors Gouverneur, fort sage et advisé Capitaine aussi, et des vaillants habitants qui estoient plus forts qu'eux; ils se jetterent dans Roüen, avec Monsieur de Gordes, qui estoit l'un des Lieutenants, (nous l'appellions Gourdillon, parce qu'ils estoient plusieurs freres, et aussi qu'il estoit maigrelin,) de brave et vaillante race de Provence et Dauphiné, desquels j'en ay connu quatre freres, tous bons Capitaines, et mesme Monsieur de Gordes l'aisné, qui fut Lieutenant de cent hommes d'armes de Monsieur le mareschal de Montmorency l'aisné, et depuis Lieutenant de Roy en Dauphiné.

Ce Gourdillon, fort jeune d'age, mais beaucoup agé d'expertise de guerre, fut fort disgracié au siege de Roüen; car estant dans le fort de Sainte-Catherine, il eut les deux jambes emportées d'une canonnade, c'est-à-dire l'une toute emportée, et l'autre à moitié, ou la plus grand-part du pied; dont ce fut un grand dommage: non pas qu'il en mourust, car il a survescu long-temps, et croy qu'il vit encore; mais il demeura si estroppié, qu'il ne put faire le mestier de la guerre: ce qui luy fut un grand creve-cœur; car il y estoit bien né, et très-propre, et porta fort patiemment sa misere. Toutesfois, quand il voyoit aucuns de ses compagnons de guerre galants et dispos, ou qu'il oyoit parler de quelques beaux faits d'eux ou d'autres, il pleuroit, et disoit souvent: *Hélas! j'ay bien veu*

le temps que je n'en eusse pas perdu ma part. Patience. Et pour ce, il se retiroit le plus qu'il pouvoit du monde.

Le capitaine Monins, de Périgord, brave et vaillant Gentil-homme, avoit l'enseigne colonnelle, qui se fit fort signaler à toutes les escarmouches qui s'y firent. Il me souvient que la vigile et le soir que nous allasmes reconnoistre et assiéger le fort de Sainte-Catherine, Monsieur d'Aumale, qui l'avoit assiégé devant, et la ville et tout, par deux fois, dit à Monsieur son frere : *Monsieur, vous verrés demain de bons et braves soldats sortir sur les vostres, et venir à l'escarmouche bravement, et faire bien. Ce que j'estime, c'est qu'ils sont bien menés : et croy que le capitaine Monins les menera, car c'est sa coustume. On le connoistra à sa grande taille et bonne façon, et à une grande rondelle couverte toute de verd, et un morion de mesme. Il m'a fait plusieurs sorties d'autres fois que j'y estois devant. Par-quoy, Monsieur, il faut que vous fassiés choisir une trouppe des meilleurs de vos gens de pied, pour leur mettre en teste ; car ce sont tous vieux soldats des Colonnelles.*

Comme Monsieur d'Aumale le dit, tout ainsi arriva : et aussi Monsieur de Guise ordonna ses hommes, conduits par le jeune Sarlabous, autant digne de commander aux gens de pied, et sur-tout de mener les Harquebuziers, qu'on en ait veu de son temps. Il le monstra bien alors à cette escarmouche, qui s'attaqua là, qui fut très-belle et furieuse, attaquée et soustenue très-bien par le capitaine Monins, où fallut emmener de la cavalerie, où le comte Rhingrave fit une belle charge avec cent chevaux Reystres qu'il avoit avec luy, qui combattirent jusques dans leurs fossez, et leur

infanterie, et quelque peu de cavalerie qu'ils avoient jetté hors.

Ce fut lors que Monsieur de Jersay, brave et vaillant Gentil-homme, fut tué en combattant très-vaillamment : et par ainsi ceux de dedans se retirerent, et les nostres camperent et prirent leur place.

Au premier siege, y estoient morts les Lansquenets freres, braves et vaillants Capitaines, desquels l'aisné fut celuy qui entra dans Saint-Quentin avec Monsieur l'Admiral, et qui fit très-bien là.

Dedans Roüen, fut aussi tué le capitaine d'Ernelle.

Bref, là-dedans y avoit d'aussi bons soldats qu'en tout le monde, car c'estoit la fleur des bandes de Monsieur d'Andelot.

Aussi Monsieur d'Aumale fut contraint de leur quitter la place, et en lever le siege ; car il n'avoit l'armée complette, ny gens pour forcer telle place, pleine et regorgée de si bons hommes. Mais pourtant, après que Monsieur de Guise l'eut assiégée et prise, ils furent fort esclaircis : car de soldats et Capitaines, il en fut tué un grand nombre, et mesme au premier assaut, lors que le Roy de Navarre fut blessé, et puis mort ; car n'ayant pas encore bien fait leurs traverses, pour se couvrir de l'artillerie du fort de Sainte-Catherine, qui leur donnoit par le costé, et à plomb, et à veuë, ce jour-là en fut tué une grande quantité, ayant autant d'appréhension de canonnades comme de coups de pierre, les vivants prenant les places de ceux qui venoient d'estre tuez et emportez, à l'envy les uns des autres, que c'estoit une chose estrange à voir, ainsi qu'à plein nous le voyions près de nous emporter : dont Monsieur de Guise s'estonna fort, et

admira tels gens de bien et les regretta ; car la pluspart d'eux luy avoient assisté fort fidélement aux prises de Calais et de Thionville ; car c'estoit l'homme qui aymoit autant les bons soldats ; et la pluspart qui estoient en Roüen, estoient autant Huguenots que moy. Aussi mondit Sieur de Guise en sauva tant qu'il put, je dis ceux qui resterent vifs après la furie de l'assaut et du combat, dont le capitaine Monins en fut un, qui avoit esté blessé d'une grande vilaine harquebuzade dans la cuisse, qui n'en fut pas guéry, qu'après il fut tué à la Saint-Barthelemy ; et Monsieur de Guise luy fit recueil et à plusieurs autres : et en voulut faire de mesme (tant il estoit bon et généreux Prince, et pere des soldats) à Monsieur de Cossé (1), sans que tout le Conseil opina qu'il devoit mourir, parce qu'il avoit vendu et livré le Havre aux Anglois ; sans cela, il fust esté sauvé.

Un peu avant ce siege, celuy de Bourges s'en estoit ensuivy. Au-dedans s'y trouva de bons et vaillants Capitaines et soldats, aussi commandez par Monsieur de Janlis le jeune, dit Yvon (2), qui avoit esté autrefois Prothonotaire, estant Colonnel, fait par Monsieur le Prince, des Bandes Françoises, desquelles il emmena environ douze cent dans Bourges, qui firent moitié mal et moitié bien, pour le nombre des gens qui y estoient, et pour la bonté de la place, et pour la faute des poudres et munitions que nous avions. J'en parle ailleurs.

Entre autres il y avoit les deux Saint-Remy, Capitaines et freres, enfants de ce brave et vieux Gendarme, grand Ingénieur et bon Capitaine, le bon-homme de Saint-Remy, qui s'estoit en son

(1) *Lisez* des Croses.
(2) Genlis le jeune, dit Yvoy.

temps trouvé en sept ou huit sieges renfermé, dont les deux derniers furent dans Metz et dans Saint-Quentin, par l'advis duquel là-dedans les Lieutenants du Roy se gouvernoient fort.

Il y eut aussi léans dans ce Bourges le capitaine Saint-Martin, Huguenot, qu'on appelloit ainsi, vieux soldat, et qui fit si bien en cette belle et grande sortie qui fut faite un jour là-devant; où venant aborder et affronter teste à teste Monsieur de Richelieu, Mestre-de-Camp, lui dit : *A moy, capitaine Richelieu. D'autresfois nous sommes-nous connus. Il faut encore icy renouveller la connoissance, non comme amis, mais comme ennemis.* Et luy donna là-dessus un grand coup d'espieu dans la cuisse. Cette saillie pour un peu mit les nostres en désordre; mais après qu'on se fut reconnu, tout se rallia.

Là-dedans aussi s'y trouva le capitaine Brion, brave et vaillant Gentil-homme : et ce fut celuy qui entra dans Saint-Quentin à l'improviste, avec trente à quarante soldats, les autres ne l'ayant pu ou voulu suivre. Lors qu'il fut despesché pour y aller, il dit résolument : *J'y entreray, ou je mourray, et tiendray la foy de Gentil-homme vif ou mort.* Il avoit bien l'ame de le dire, et faire le coup; car je vous asseure qu'il avoit une très belle façon soldatesque.

Quand il sortit de ce siege, Monsieur de Guise luy fit bonne chere, et luy dit, s'il ne vouloit pas redevenir son serviteur et de son Roy. *Si je le veux, Monsieur,* respondit-il. *Ouy, Monsieur, vous jurant que je ne me suis tant mis icy pour la Religion, que pour un mescontentement que j'eus après la guerre, m'en voyant si mal récompensé : et Messieurs le Prince et Admiral m'ayant les premiers*

recherché, je les ay servy fort fidélement, comme je feray le Roy, ainsi que j'ay fait le Roy son pere; vous priant le supplier qu'il me fasse aussi du bien, n'estant point à Monsieur le Prince, ny à Monsieur l'Admiral, qu'en tant qu'il me plaira, ny Huguenot que par humeur et mescontentement. Pour fin, je suis subject de mon Roy, veux vivre et mourir en telle qualité, et vostre serviteur; sçachant bien, Monsieur, combien vous faites cas et estime des gens de bien.

Du depuis, Monsieur de Guise le prit en amitié, et en fit grand cas; mais il ne dura gueres : car voulant monstrer comme il desiroit bien servir son Roy, il mourut devant Roüen, où il fut tué, ceux de dedans n'en estant pas trop marris; car incessamment ils luy reprochoient de dessus la muraille : *Hà! Brion, tu as quitté ton Dieu, ta Religion et ton Party.* Mais luy leur rendoit la response que je viens de dire, qu'il fit à Monsieur de Guise. Ce fut grand dommage de sa mort, car il fust esté grand. Sa façon, sa grace, sa valeur, le conduisoient fort; aussi qu'il estoit Gentilhomme.

Il y eut aussi l'autre compagnie colonnelle d'Andelot, commandée par Monsieur de Payet, Lieutenant brave, fort et advisé Capitaine, qui se rendit dans Orléans avec aucuns de sa compagnie. Tant qu'il a vescu, il a tousjours fait de belles preuves de sa vertu et valeur. Ce fut luy qui, avec Rouvray, prit la ville de Valenciennes, à la barbe du duc d'Albe; mais par le moyen de la citadelle, il les en jetta bien-tost. Il vint aussi avec le comte de Montmorency (*) au secours de la Rochelle,

(*) *Lisez* Montgomery.

et commandoit dans un navire, où il y avoit son enseigne bleue.

Cette compagnie colonnelle estoit d'ordinaire en garnison en temps de paix dans Peronne. Monsieur de la Hunaudaye, grand Seigneur, depuis Lieutenant de Roy en Bretagne, en portoit l'enseigne. Après la paix faite à Chartres, elle y voulut retourner et rentrer par permission et commandement du Roy; mais ceux de la ville ne l'y voulurent recevoir, jurant qu'ils n'y admettroient jamais Huguenot, quelques secondes et tierces jussions que le Roy leur fist, et y reçeurent très-bien moy et la mienne, par le commandement du Roy et de Monsieur de Strozzé, sous qui j'estois : mais pourtant ladite Colonnelle de Monsieur d'Andelot et moy estions commandez d'entrer et estre ensemble dans cette ville. Ce fut à ladite Colonnelle de se tenir aux environs de ladite ville, quelquefois aux fauxbourgs, et quelquefois au mont Saint-Quentin, et quelquefois ailleurs : mais cela ne dura gueres; car cette petite paix, qu'on appelloit ainsi, finit, et la guerre recommença.

Il y avoit aussi d'Arambure, qui fut un fort bon Capitaine, vieux, sage et bien advisé.

Monsieur de Montbrun, de Dauphiné, Gentilhomme de bonne part, a esté Cornette de cavalerie, lorsque Monsieur d'Acier mena cette belle et grande trouppe en Guyenne à Monsieur le Prince. Il pouvoit avoir certainement ce beau régiment et cette belle cornette; car il se peut dire que depuis la sédition d'Amboise, jusques à sa mort, il n'a jamais posé les armes, encore qu'il ne fust point en ladite sédition, laquelle estoit une très-vilaine et détestable entreprise, bien que les conspirateurs la pallient : mais je sçay bien ce que

j'en dirois, si je voulois; car j'estois alors à la Cour, qui fut la premiere fois que venant d'Italie, je commençay à la suivre.

Je me souviens que, du temps du petit Roy François, ce Monsieur de Montbrun fut commandé plusieurs fois de sa Majesté, de porter (1) les armes pour un peu, il les laissoit, et aussi-tost les reprenoit : et sans Monsieur le cardinal de Tournon, à qui il appartenoit, il en fust esté en peine; mais pourtant, il se sçavoit bien garantir dans les montagnes Dauphinoises. Il y fit de belles guerres et prises.

Luy, et Monsieur de Mouvans et autres, prirent prisonnier le baron des Adrets, bon et grand Capitaine, et plus grand Capitaine encore, s'il eust poursuivy sa premiere partie, qui leur commandoit à tous auparavant sans le soupçon qu'ils eurent, qu'il vouloit les quitter et embrasser le party du Roy, comme il y avoit apparence; et fit après.

Ce brave Montbrun, quelque peu de temps avant qu'il mourut, deffit quelques quinze cent à deux mille Suisses en ces montagnes du Dauphiné, avec quelque peu de Cavalerie et Infanterie qu'il avoit, qui fut une fort belle et signalée victoire, et qui fut fort prisée à la Cour, où j'estois lors que les nouvelles y vinrent, et lors que le Roy tourna de Pologne. Estant en Avignon, il escrivit une lettre audit Monsieur de Montbrun, un peu brave, haute et digne d'un Roy, sur quelques prisonniers qu'il avoit pris, et sur l'insolence faite. Il respondit (2) outrecuydemment, que cela luy cousta la vie. *Comment*, dit-il : *le Roy m'escrit comme Roy, et comme si je le devois reconnoistre! Je veux qu'il*

(1) poser les armes. Pour un peu il les laissoit.
(2) si

sçache que cela seroit bon en temps de paix, et qu'alors je le reconnoistray pour tel; mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé, et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon. Telles paroles irriterent tellement le Roy, qu'il jura un bon coup, qu'il s'en repentiroit.

Au bout d'un an après et quelques mois, il vint faire une charge en Dauphiné, où, estant porté par terre, il fut pris et mené dans Grenoble, par Monsieur de Gordes, qui là estoit Lieutenant de Roy. J'estois alors à la Cour, que Monsieur de Beire, bon et vaillant Capitaine Provençal, qui estoit présent en cette charge, en porta des nouvelles au Roy, qui l'en gratifia et en fut très-ayse, et dit: *Je sçavois bien qu'il s'en repentiroit, et en mourra; et verra bien à cette heure s'il est mon compagnon.* Et soudain manda à la Cour de Grenoble, de luy faire son procès, et de luy faire trancher la teste; quoy qu'on luy remonstrast que cela tireroit à conséquence, et que les ennemis en pourroient autant faire à ses serviteurs Nonobstant tout, il mourut.

Si ce Monsieur de Montbrun a esté un bon homme de guerre, Monsieur de Montluc (1), de mesme patrie, ou des confins, l'a esté aussi, et qui, de mesme que l'autre, a fort peu mis les armes bas depuis les guerres. Quand le duc d'Albe passa vers Flandres, tout le bruit commun estoit, qu'en faisant semblant d'escumer (2) Geneve, que tout à plat il l'alloit assiéger. Monsieur de Mouvans s'y alla jetter dedans, avec un régiment de sept ou huict cent bons hommes choisis, (Dieu sçait comment!) si-bien que l'on pense, que telle trouppe

(1) Mouvans, *comme ci-après, sans doute.*
(2) d'esviter, *peut-être.*

rafroidit ledit Duc, et rompit son entreprise et dessein.

Aux troisiesmes troubles, lors qu'il fallut aux Dauphinois, Provençaux, et autres de la Religion de-là le Rhosne, venir trouver Monsieur le Prince, qui les avoit tous mandez pour la Guyenne, tous les passages du Rhosne estant pris et gardez soigneusement par ceux du Roy et de Monsieur de Gordes; et estant en tous les esmois du monde pour passer cette grande, large, et furieuse riviere, Monsieur de Mouvans s'addonna de faire un vray trait de ces Capitaines Romains. Il vint aborder sur le bord du Rhosne, et y bastit un fort : et ayant porté par terre un petit batteau, portant seulement quatre hommes, fait passer fil à fil (1), et en peu de temps, et en si grande diligence, trois ou quatre cent hommes de par-de-là, et y bastit un autre fort vis-à-vis de l'autre, où il logea ses gens peu-à-peu; et en moins de rien, rend ces deux forts bons et tenables, que c'estoit une chose esmerveillable, et si soudainement faite, qu'on n'en sçeut rien jamais, jusques à ce que les forts furent faits et en deffense; par le moyen desquels, et de ce petit batteau, passerent plus de dix mille ames, et se rendirent avec les autres trouppes. Cas estrange, certes! et dont il en fut fait une chanson ou vendeville (2) soldatesque et jolie, et s'accommençoit : *Mouvans a esté commandé*, que ses soldats, par admiration et gloire d'un tel Capitaine, chantoient, en cheminant, et soulageant le travail de leur chemin par ce moyen, à la mode des anciens advanturiers.

Après ce bel acte, qui ne se peut assez loüer, il

(1) file-à-file. (2) vaudeville.

vint mourir en Périgord, en un petit village qu'on appelle Chante-Geline, je croy le plus chétif du pays ; et ce fut par sa faute, comme j'ay ouy dire à aucuns des siens. Car Monsieur d'Acier estant arrivé avec toute son armée à Saint-Astier, Monsieur de Mouvans, ne se voulant contenter du logis assez bon, qu'on luy avoit donné, se fascha fort, et maugréa fort ; et trop présumant de soy, desdaigna un peu Monsieur d'Acier, encore qu'il eust fait une fort grande traite de cinq bonnes lieuës aux courts jours de l'hyver.

Il alla loger (1) à deux grandes lieuës par de-là à Monsignat (2), séparé de la grande trouppe de ces deux lieuës ; croyant tant en soy, qu'il battroit tout le monde qui se présenteroit devant luy, ainsi qu'il se vantoit, avec ses trouppes, la fleur de toutes les autres, et son compagnon Pierre Gourdet (3), qui estoit un jeune Gentil-homme, brave et fort hazardeux, duquel j'ay parlé, parlant de Monsieur le mareschal de Saint-André.

On leur remonstra bien, qu'ils courroient fortune. S'approchant près de Périgueux, on leur faisoit courir le bruit, que Messieurs de Montpensier, Martigues, Strozze, et Brissac, devoient venir ; mais ils desdaignoient tout, disant tous : *Et qui nous pourront battre, les Strozziens ?* (Ainsi appelloient-ils les soldats et Capitaines de Monsieur de Strozze.) *Ces braves, qu'ils y viennent :* encore qu'ils les estimassent pour les plus braves et bons soldats vieux des Bandes ; ne parlant point de ceux de Brissac, comme certes ils n'avoient la vogue comme nous autres Strozziens, et disoient : *Nous*

(1) L'hyver, il alla loger.
(2) Messignac.
(3) *ou* Gourde, *comme ci-après.*

autres Diantres Provençaux, nous les mangerons tous en un grain des saux (1). Mais il advint bien autrement; car les trouppes du Roy, dont Monsieur de Montpensier estoit Général, s'estant approché de Périgueux, avec une extrême diligence, les surprirent, et deffirent.

Le brave comte de Brissac, pourtant, ayant gagné le devant, et fait les premieres charges, voire quasi toutes, s'il faut dire ainsi, y acquit-là le plus grand honneur, encore que Monsieur de Strozze y survint à propos, et Monsieur de Martigues.

Cette victoire fut fort heureuse pour nous; car il y fut tué fort peu de gens des nostres, et nul de marque, que le jeune de la Chastre, dit Sillac, qui avoit une compagnie de gens de pied sous Brissac : et disoit-on que Dieu l'avoit puny; car en cette deffaite, il se monstra grand meurtrier et carnassier : dont fut dommage; car ce fust esté un jour quelque chose de grand. Il y eut aussi de tué le Seigneur d'Es (2), fils de ce grand Capitaine Monsieur d'Es. On ne put jamais trouver le corps de Monsieur de Mouvans, et si fut fort cherché.

Il y eut quelques-uns de ses soldats qui affirmerent, qu'estant au combat, où il se monstra fort asseuré et résolu, et se battoit bien, comme il avoit fait tousjours en tous lieux, il eut une grande harquebuzade dans le corps : et le vit-on souvent tout plein de colere et de rage, et de despit, s'appuyer la teste avec ses deux mains contre un arbre, (car c'estoit dans une forest, qu'on appelle la forest de Fayolles, où fut la furie du combat;) voire qu'il se donna la teste par deux fois contre l'arbre, pensés

(1) *Lisez* grain de sau, *c'est-à-dire*, de sel.
(2) d'Esse, *apparemment.*

plus

plus de despit, d'ennuy, et de regret d'avoir perdu ses gens, que de sa blessure. Ainsi qu'en cas pareil arriva au généreux César-Auguste, lors que Varrus luy perdit ses Légions en Allemagne, qu'on vit souvent donner de la teste contre les murailles, et de rage cryer : *Rendés-moy mes Légions, Varrus.* Et oncques plus ne le virent, disoient les braves soldats. Son compagnon, Pierre Gourde, se trouva bien mort avec une chemise bien blanche desjà despouillée, et sur-tout une fort belle fraise, bien et mignonnement froncée et gaudronnée, comme on portoit alors; car il s'aymoit et se plaignoit fort: aussi estoit-il un fort bon Gentil-homme, et de fort bonne grace, et fort vaillant.

Ces deux renommez Capitaines estoient destinez pour les meilleures trouppes et les plus hazardeuses, et accompagnez des meilleurs hommes; et s'ils eussent vescu, ils eussent bien porté nuisance à nostre party. Aussi Monsieur le Prince les sçeut bien regretter, et sur-tout Monsieur l'Admiral, qui sçavoit ce qu'ils valoient.

Ils s'advancerent le plus qu'ils purent pour les recueillir, et vinrent jusques à Aubeterre, où ils sçeurent la nouvelle de la deffaite; parce que Monsieur d'Acier, sage, advisé et vaillant Capitaine, et le chef général de tous, suivoit son chemin projetté et pourpensé, se retira luy et ses trouppes sans mal ny combat, et tout l'eschec tomba sur le pauvre Mouvans et Pierre Gourde, et leurs gens : et ont (*) nommé depuis la deffaite des Provençaux, encore qu'il en restast force autres, qui se sauverent; car la trouppe, tant d'eux que de Dauphiné, de Languedoc, de Vivarez, de Forests,

(*) l'ont.

et de Bourgogne, estoit très-grande et très-belle, et telle que j'ay ouy dire et affirmer à Monsieur d'Acier, qu'il avoit avec luy vingt-deux mille hommes de pied, dont il y en avoit vingt mille Harquebuziers de nombre fait et bien compté : si bien que Monsieur le Prince, et Monsieur l'Admiral, les ayant joints, et s'advançant pour avoir leur revanche de leur deffaite des Provençaux, et pour combattre Monsieur de Montpensier, qui, de son costé, estant trop foible, s'advançoit pour se joindre à Monsieur, frere du Roy, nostre Général, et se mettre entr'eux deux, et les garder de se joindre.

Ainsi qu'ils marchoient un jour en battaille, et pensoient combattre Monsieur l'Admiral et Monsieur d'Andelot, demanderent à Monsieur d'Acier quelques enfants perdus, pour les jetter au-devant loing des battailles, ainsi qu'est la coustume. Messieurs l'Admiral et d'Andelot se donnerent la garde qu'ils virent quatre mille Harquebuziers sortir des rangs, tous morions gravez et dorez en teste, tant de beaux fourniments et harquebuzes de Milan, et tous hommes de bonne façon, de gentille taille et dispos, qu'il n'y avoit rien à redire en eux, pour faire leur charge, et avec cela conduits par de très-bons Capitaines. Qui furent esbahis, ce furent Monsieur l'Admiral et Monsieur d'Andelot; car ils pensoient au plus ne voir que quelque mille à douze cent Harquebuziers, comme d'autrefois qu'ils s'estoient veus, et louerent fort cette belle bande, et se pleurent fort à la voir, croyant qu'elle feroit un grand effet.

Le capitaine Mouvans m'en fit le conte quelque temps après. Pour ce coup, ils ne le mirent point en besoigne; mais ils monstrerent à l'escarmouche

de Jazeneuil ce qu'ils sçavoient faire, laquelle fut une des plus belles qu'on eust veu de nostre temps, après celle de la Belle-Croix à Metz, qui fut le jour que le duc d'Albe vint reconnoistre la place. L'une et l'autre durerent quasi tout un jour, et l'une et l'autre furent faites en un mesme temps d'hyver, et quasi en un mesme mois : je croy qu'il ne s'en falloit pas quinze jours; car celle de Metz fut faite le vendredi, vigile de la Toussaints; et l'autre quelque quinze ou vingt jours dans le mois de Novembre, si-bien m'en souviens. Il y eut différence entre l'une et l'autre; car celle de Metz fut soustenue et attaquée par les Espagnols, qui ne pouvoient monter à plus haut qu'à six ou sept mille, et un régiment de Lansquenets; et celle de Jazeneuil le fut de plus de vingt mille Harquebuziers : non pas que tout-à-coup ils s'escarmouchassent et combattissent, mais par bandes et grosses cadrilles, dont la moindre estoit de cinq mille, et ainsi que les uns venoient, les autres se retiroient; et ce fut là où les nostres firent très-bien, qui n'estoient en si grand nombre, il s'en falloit beaucoup, qui les soustinrent beaucoup. Messieurs de Brissac et de Strozze y acquirent un très-grand honneur, et Monsieur de la Vallette avec sa trouppe de Gendarmes, et autres. J'ouys faire alors aux anciens Capitaines cette comparaison de ces deux escarmouches, qui avoient veu et l'une et l'autre.

Or, parmy les Bandes de Monsieur d'Acier, il y avoit encore force Mestres-de-Camp, et de très-bons et Gentils-hommes de bonne part, comme estoit Monsieur de Beaudiné, frere dudit Monsieur d'Acier, jeune Gentil-homme de cette grande maison d'Acier et Cursol; mais pourtant vieux Capitaine et soldat, et qui estoit fort estimé

parmy les soldats. Il fut tué au massacre de Paris.

Il y avoit aussi Monsieur d'Anconne, lequel avoit un très-beau et bon régiment. Il en estoit bien digne, et le conduisoit bien vaillamment tousjours où il falloit aller. Il avoit en jeunesse pris pour devise en ses enseignes, ces mots : *Par-tout vit Ancone.* Ces mots ont deux significations. Je m'en rapporte aux personnes bien curieuses de les expliquer.

Il y eut aussi Monsieur de Blayon, un vieux et très-bon Capitaine du temps passé, et qui avoit veu les croix rouges aussi-bien que les blanches : encore mieux ; car il avoit beaucoup fréquenté les guerres Espagnoles en Toscane et ailleurs, et estoit fort homme de bien. Il a laissé un fils, qui est aujourd'huy Monsieur de Blayon, Gouverneur d'Orange, qui ne luy en doit rien, très-bon et vaillant Capitaine. Il y avoit aussi aux trouppes dudit Acier force autres bons Capitaines.

Je n'aurois jamais fait, si je les voulois spécifier, comme d'ailleurs il en avoit d'autres, comme le viscomte de Pannas, Gentil-homme de bonne part, jeune et vaillant homme ; et celuy-là avoit le plus grand régiment de tous, s'il le faut prendre selon le nom de Gascon, qui le porte ainsi.

Il y eut aussi un Monsieur de Pilles, lequel a esté un très-bon Capitaine, vaillant et heureux, et qui avoit ordinairement un beau régiment ; car il avoit une si grande créance parmy les soldats, et mesmes avec ceux du long de la Dourdoigne, où il y en a d'aussi bons qu'en contrée de Guyenne, qu'en un rien il fournissoit trois ou quatre mille hommes.

Aux premieres guerres civiles, il en mena une assez belle trouppe à Orléans. Mais il n'y fit gueres grand séjour, et s'en retourna au grand mesconten-

tement de Monsieur l'Admiral, qui l'en rabroüa à son partement : disant que c'estoit de ces Capitaines de plat-pays, qui ne vouloient demeurer hors de la maison en une armée plus d'un mois, sans tourner voir fumer leurs cheminées ; et luy en eust fait un mauvais party, à luy et à ses gens : et les vouloit faire mettre en pieces sur les chemins, sans Monsieur le Prince. Ils eussent trouvé à dire du depuis : car il les a bien servis, et mesme au siege de Saint-Jean, qu'il tint assez opiniastrement fort long-temps; arrestant le cours de la grande victoire que Monsieur venoit d'acquérir par la battaille de Montcontour : et certes, qui voudra considérer ce siege, et la forteresse de la place, qui estoit alors très-bonne, et du depuis des meilleures de la France, dira pourtant qu'il devoit estre plus opiniastre, et veu ainsi (1) le nombre des gens qui estoient dedans, tant d'estrangers que d'habitants, et le beau secours qui y entra, ainsi que j'en ay ouy discourir à de grands Capitaines, et comme à l'œil se pouvoit voir, et si l'on en donnoit la gloire à Monsieur de Pilles.

Le Capitaine la Mothe en avoit bien sa plus grande part : car il avoit veu le siege du Petit-Lict (2) en Escosse, soubs le bon-homme Monsieur de la Brosse, Lieutenant de Roy, et soubs Monsieur de Martigues, son Colonnel, lequel a esté un des beaux et des longs, furieux, et des mieux assaillis et deffendus, qu'on avoit veu icy il y a long-temps, et sçeut si-bien pratiquer à Saint-Jean ce qu'il avoit veu audit petit Lict, qu'il nous donna bien de la peine.

Aussi Monsieur de Martigues luy sçeut bien dire quand il demanda à parler à luy sur la muraille :

(1) aussi. (2) Petit-Leith.

Ah! Capitaine la Mothe, vous pratiqués là-dedans ce qu'avés veu et appris avec nous dans le petit Lict. Ouy, Monsieur, respondit-il, *et n'en doutés pas : mais je voudrois fort que ce fust contre eux* (*) *à qui nous avions affaire, estant avec vous, non pas contre vous, ny contre ceux de ma nation : car je suis fort vostre serviteur.* Comme de vray il l'estoit, et le regretta fort après sa mort. Aussi Monsieur de Martigues le vouloit fort attirer à soy ; ce qu'il eust fait avec le temps.

Ce fut luy qui fit cette muraille seche sur le haut de la bresche toute la nuit, que le matin estonna nos gens, et leur nuisit beaucoup.

Ledit Pilles avoit aussi un Sergent-Major, comme le capitaine la Ramiere, brave et vieux Capitaine, qui luy servit bien, et là, et ailleurs.

Voilà que sert en tels endroits un homme qui a veu. Celuy-là, et la Mothe, pour ce coup, ayderent bien à la gloire de Monsieur de Pilles, lequel dit Sieur fut par après tué au massacre de la saint-Barthelemy à Paris, qui ne s'en fust pas douté jamais, d'autant que deux jours avant le Roy luy avoit fait cet honneur de luy commander de nager avec luy vers l'isle de Louviers, et de luy apprendre et de luy tenir le menton. Il eust esté à craindre que, si quelque devin luy eust annoncé telle fin, qu'il eust fait au Roy un mauvais party. Ainsi les Roys font et deffont les personnes comme il leur plaist.

Or je n'aurois jamais fait, si je voulois nombrer tous les Mestres-de-Camp de la Religion, comme ont esté les Sieurs de Mouy, très-vaillants et braves Gentils-hommes : de Boury, qui depuis, quittant l'espée, ont pris la robbe longue, contre

(*) contre ceux.

le naturel de tous quasi ordinairement; d'Aubigny, qui est bon celuy-là pour la plume et pour le poil; car il est bon Capitaine et soldat, très-sçavant, et très-éloquent, et bien disant, s'il en fut oncques: de Charbonnieres, très-vaillant: de Preau, Gouverneur de Chastelleraud, très-vaillant et très-habile celuy-là: de Sollut, de Couronneau, de Parabel, qui commande à cette heure dans Nyort: de Valliraud, et le capitaine des Champs, son compagnon: bref, une infinité d'autres, que jamais on n'auroit fait, et aussi que l'histoire de nostre temps ne faudra, si croy-je, de les nommer, et conter leurs valeurs et mérites.

Et nonobstant, si je n'avois autre œuvre à faire qu'à parler, tant d'eux que des nostres Catholiques, ma foy, j'en penserois bien autant dire que toutes nos histoires, pour en avoir connu la plus grand-part, et veu aux affaires: mais non pas tous; car il faudroit que j'eusse eu cent corps et deux cent yeux, et aussi qu'il me plairoit fort parler d'eux, estant un très-grand plaisir, ce me semble, de parler des gens vertueux et valeureux.

Je m'en tais donc, et reprends mon premier chemin des Colonnels.

ARTICLE V.

M. DE TAIS, *premier Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise: avec une Digression sur les* SERGENTS-MAJORS.

COMME j'ay dit donc cy-devant que Monsieur DE TAIS a esté le premier Colonnel-Général des Bandes Françoises, tant de-çà que de-là les monts.

Il le faut croire ainsi; car il y a encore à cette heure force vieux Capitaines et soldats qui le testifient. Qui fut un grand heur et honneur à luy, que luy, qui n'estoit que simple Gentil-homme, mais pourtant de bonne part et de bon lieu, non pas riche, fust honoré d'une si honorable charge; car pour un coup, il s'est veu commander à plus de six vingt Enseignes Françoises tant de-çà que de-là les monts : qui estoit beaucoup certes, mais non tant que les six vingt légions qu'Auguste entretenoit d'ordinaire, fust aux champs, fust aux garnisons, bien qu'il fust Monarque paisible du monde; mais c'estoit sa gloire, sa grandeur, sa terreur, aussi-bien pour la guerre, que pour la paix.

Ce fut un grand heur et honneur pour ledit Seigneur de Tais, pour n'avoir fait l'office de gens de pied par trop, comme un Monsieur de Montluc et autres de son temps; ny pour avoir eu aussi ailleurs de grandes charges au service du Roy, sinon vers la Mirande, où il fit assez heureusement la guerre, et servit nostre Roy François Premier, comme nos Histoires Françoises le testifient.

J'ay ouy dire à aucuns à la Cour, et sur-tout à une Dame de la Cour pour lors, qui sçavoit tout ce qui s'estoit passé de son temps, que ce fut une Dame de la Cour qui le poussa et l'advança, (je ne la nommeray point,) qui l'aymoit fort, et portoit une devise pour ce, ou plustost un rebus de Picardie, qui estoient des tais d'un pot ou d'une buye cassée; car telles pieces en bon François s'appellent tais.

Sa premiere et plus belle monstre de sa charge fut en la battaille de Cerizoles, où il fit si-bien, que l'assistance de Monsieur de Montluc, qui

menoit les enfants perdus, le capitaine Ville-Franche, très-brave et vaillant Capitaine, et d'autres Capitaines du Piedmont et des vieux routiers, par lesquels il se mit dès-lors à une très-grande gloire.

J'ay ouy dire et asseurer à une infinité, que ledit jour de la battaille, ainsi que son Page se présenta devant les battaillons, où il estoit monté sur un très-bon et beau cheval d'Espagne, il le fit descendre de dessus, et le fit attacher à un arbre, et commanda à deux ou trois soldats de luy tirer des harquebuzades et le tuer (*) : ce qu'ils firent aussi-tost; ce qui fut un grand dommage : il le fit, d'autant que le jour de la battaille, il faut que le Colonnel soit devant le battaillon, loing d'une picque, armé de toutes pieces, sa bourguignotte en teste, et sa picque en sa main, et tous ses Capitaines en chef armez de mesme à la teste du battaillon, les enseignes au mitan, les Lieutenants à la queuë, les Sergents aux costez, le Sergent-Major, ou, pour parler à l'ancienne mode, le Sergent de battaille, à cheval, pour aller par les rangs, par le devant, par le derriere et par les costez ou aisles, afin de mettre ordre promptement à ce qui est nécessaire.

Sur-quoy j'ay ouy faire un conte pour très-certain que, ce jour de battaille de Cerizoles, le Sergent de battaille, qui estoit pour lors la Burthe, enfant de Bourdeaux, fort digne de sa charge, visitant les rangs, et jettant sa veuë sur tout son fait, vit un Gentil-homme qui ne faisoit qu'arriver de la Cour en poste. Je l'ay bien ouy nommer,

(*) Non le Page, comme le fait d'abord croire l'expression embarrassée de Brantome; mais le cheval, comme il s'en exprime plus clairement ci-après.

mais je ne m'en souviens pas : car les chemins des postes estoient tous rompus de Gentils-hommes qui alloient à cette battaille à l'envy les uns des autres. Et parce que ce Gentil-homme, n'ayant eu la commodité de recouvrer des armes tout-à-coup, avec une jaque et manches de maille, dont on usoit fort de ce temps, et une hallebarde, se mit au premier rang parmy les Capitaines, ainsi accommodé. La Burthe luy dit aussi-tost qu'il sortist delà, et qu'il deffaisoit et desembellissoit le rang ; d'autant qu'il devoit bien sçavoir qu'il falloit bien estre armé de toutes pieces : et s'il ne le sçavoit, qu'il le luy apprenoit ; par-quoy, qu'il sortist viste, et ne luy en dist rien plus. La Burthe, n'ayant pas loysir de se tenir là long-temps et de contester, s'en part pour adviser à ses battailles et à ses charges. Puis il retourne ; et le voyant encore là, luy remonstra fort audacieusement (car un tel jour est le jour de solemnité et grande feste de leur authorité,) une autre fois ce qu'il luy avoit dit. Le Gentil-homme luy respondit que, tout tel qu'il estoit, et ainsi armé, qu'il ne céderoit pas à un des mieux armez qui fussent là, pour bien combattre et bien servir ce jour son Roy ; et qu'en matiere de son service, et en telle journée et en tel endroit et occasion, tout estoit de guerre, tout estoit de rang et d'ordonnance, et tout esgal, et qu'il n'en bougeroit point. La Burthe, perdant patience, luy donna aussi-tost de l'hallebarde au travers du corps, et le tue tout roide mort : et n'en fut autre chose, pour ce coup ; car l'on marchoit droit à l'ennemy pour se battre.

Mais après la battaille, comme j'ay ouy dire à ceux qui y estoient, et mesme à plusieurs Gentils-hommes qui déploroient le trespassé, qui estoit

brave et vaillant, trouverent le coup trop prompt, et par trop légérement fait, et avec la teste trop à la Gasconne : et qu'il n'y avoit nulle raison d'avoir tué ainsi ce Gentil-homme, qui, tout plein de courage et de valeur, estoit party de la Cour de si bonne volonté, pour se trouver à une si bonne affaire; et pour ce qu'il n'avoit pu recouvrer armes propres, ny ainsi qu'il eust bien voulu, mais comme il avoit pu, il n'y avoit point de raison ny aucun droit de guerre de tuer ainsi un Gentil-homme d'honneur et de valeur.

Le Roy François ne le trouva pas bon, quand on luy en fit le conte; car il regretta le Gentil-homme et sa bonne volonté. La Burthe respondit, et ceux qui tenoient son party, que, puis que les statuts et ordonnances de la guerre estoient telles, il n'avoit rien fait que de les ensuivre, et qu'il falloit qu'il le fist ainsi; et qu'il avoit ordonné au Gentil-homme une place très-propre pour luy, mais qu'il n'y avoit voulu aller, et luy avoit respondu qu'il n'avoit rien à luy commander : et la place qu'il luy avoit ordonnée, estoit qu'il allast trouver le capitaine Montluc et les enfants perdus, parmy lesquels est permis à un chacun de se trouver et combattre le plus légérement qu'on peut, avec une rondelle, ou manche de maille, ou hallebarde, ou armé, ou désarmé, comme l'on veut; mais le Gentil-homme ne l'avoit voulu faire, et avoit donc tort : et fut jugé ainsi par tous les Capitaines, qui se soustenoient les uns les autres, et qui affirmoient, comme ils avoient ouy, comme la Burthe l'avoit voulu envoyer avec les enfants perdus; mais les courtisans, et ceux qui tenoient le party du trespassé, disoient qu'ils n'en avoient jamais ouy parler. Pour fin, il n'en fut jamais autre

chose. Si est-ce que les galants discoureurs peuvent beaucoup discourir là-dessus; car aussi ce la Burthe fit très-bien là ce jour son estat.

J'ay fait cet incident, m'estant venu à propos pour le subjet, et pour le trouver très-beau : et feray encore celuy-cy sur l'estat de Sergent-Major, et combien il est beau et honorable, dont j'en ay veu faire grande estime à plusieurs grands Capitaines et Généraux d'armées.

Sur-quoy j'ameneray le mot de ce grand Empereur Charles, qu'il dit au capitaine Villandrado, en la guerre des Protestants à la journée de Dina. Car ainsi que ledit Villandrado, qui estoit Sergent-Major, luy eut demandé une compagnie de gens de pied, qui venoit à vaquer, sa Césarée Majesté luy respondit qu'elle s'estonnoit comment il la demandoit, et ne se contentoit de sa charge de Sergent-Major, qu'il estimoit en plus grande prééminence beaucoup que celle d'un Capitaine : puis que tous les Capitaines luy obéyssoient, et prenoient le mot et ordre de luy, qu'il recevoit des Généraux, voire des Roys et des Empereurs mesmes; et qu'au Sergent-Major en guerre, en tout temps et en tout lieu, la porte ne luy est fermée jamais, si qu'il y entreroit sans aucun refus.

Voilà les paroles et raisons de ce grand Empereur, que j'eusse récitées en mesme langage Espagnol qu'il les récita; mais ce seroit une superfluité vaine. Villandrado luy respondit qu'il le sçavoit bien : mais pour estre la solde de Sergent-Major et les pratiques très-petites, et les corvées grandes, il le supplioit de le récompenser de cette compagnie; aussi que l'usage desjà s'accommençoit à se tenir, parmy l'Infanterie Espagnole, de pourvoir un Sergent-Major, après qu'il avoit long-temps et

duement fait sa charge, d'une compagnie. Voilà à quoy advisoit (*) Villandrado.

Le plus beau et le meilleur en cela, disent les Espagnols, est de suivre la coustume des Italiens et des Allemands, lesquels eslisent un de leurs Capitaines en leurs régiments, le plus pratic et le plus suffisant, pour Sergent-Major : et par ainsi, estant Capitaines et Sergents-Majors, sans aucun contredit en l'absence des Colonnels et Mestres-de-Camp, commandent aux régiments, pour avoir deux grades ensemble; ce que les Espagnols ne faisoient pas de nos temps. Je ne sçay ce qu'ils font aujourd'huy.

Aussi bien souvent arrive-t-il des altercations parmy eux, et entre aucuns Capitaines bizarres et mutins, qui se faschent quelquefois d'obéyr à des Sergents-Majors, n'estant point Capitaines comme eux, mais y aspirant; de-sorte que c'est la plus grande récompense que l'on leur puisse donner, après qu'ils ont longuement servy, que les faire Capitaines avec eux.

J'en ay veu un différend en ma vie parmy eux et parmy nostre Infanterie Françoise, qui est tel. Lors que nous allasmes au secours de Malthe, le Roy et la Cour estoient à Moulins. Monsieur de Strozze et moy, et une vingtaine de Gentils-hommes que nous estions, nous partismes de-là. Monsieur de Strozze ne dit ny au Roy, ny à la Reyne, ny à aucun qui fust, qu'il y allast, sçachant bien que leurs Majestez l'empescheroient; mais simplement leur demanda congé pour aller à Lyon mettre ordre à quelques affaires qu'il y avoit d'importance, et de-là en Provence voir son oncle le Cardinal, et

(*) visoit.

pour deux ou trois mois ; ce que leurs Majestez luy octroyerent librement.

Luy, sçachant bien que si long voyage qu'il entreprenoit pour estre de durée de plus de huict ou neuf mois, advisa de mettre ordre avant que partir de son régiment qu'il avoit des Gardes du Roy : et pour ce, de peur qu'en son absence n'arrivast quelque grabrouil, sédition, mutinerie, parmy ses Capitaines, touchant la prééminence et le commandement, après avoir assemblé tous ses Capitaines, et leur avoir dit l'intention de son voyage et sa volonté pour commander en son absence, il advisa, tant par sa nomination que par l'eslection et par le consentement de tous ses Capitaines, que le capitaine Sarrion, le plus vieux et pratic de tous les Capitaines, commanderoit en son absence, et non sans raison, car il estoit tel, et un fort homme de bien et d'honneur, appartenant à Monsieur le mareschal de Termes.

Ainsi prit congé Monsieur de Strozze de tous ses Capitaines, et leur dit adieu, après leur avoir commandé leur devoir : mais il ne fut pas plustost party, que le capitaine Hortan, son Sergent-Major, se voulut ingérer et advancer de leur commander à tous, et leur donner le mot, selon le devoir de sa charge. Tous les Capitaines s'y opposerent, et dirent qu'ils ne luy obéyroient point, si-non à celuy que Monsieur de Strozze avoit nommé. Le capitaine Hortan avoit gagné Monsieur le Connestable, et luy avoit desjà remonstre l'authorité qu'il avoit. Monsieur le Connestable, qui n'ignoroit rien du fait de la guerre, ordonna que le Sergent-Major, selon son authorité et coustume, prendroit le mot du Roy, et le donneroit aux Capitaines, et leur commanderoit leurs ordres, leurs gardes, leurs

guets et leurs charges, sans pourtant s'extravaguer nullement du droit de sa charge. Qui furent estonnez, ce furent les Capitaines, de cette sentence de Monsieur le Connestable, et pour ce eurent recours d'envoyer ledit Sarrion luy-mesme en poste vers Monsieur de Strozze, pour l'attraper en chemin, et luy dire tout le succès.

Nous n'estions qu'à la Palice, que sur la minuit nous ouysmes le huchet du postillon, qui nous esveilla soudain Monsieur de Strozze et moy, qui estions couchez ensemble. Ce fut le capitaine Sarrion, que nous vismes à la chambre arriver, qui fit le discours de tout ce qui s'estoit passé. Qui fut despité, ce fut Monsieur de Strozze, et mesme que Monsieur le Connestable luy estoit allé defaire tout ce qu'il avoit fait. Par-quoy, tout en colere, escrit au Roy et à la Reyne, et à Monsieur le Connestable, toutes ses raisons, et sur-tout qu'il quittoit sa charge, si on ne tenoit pas fait ce qu'il avoit si-bien ordonné avant que partir. Et son dire et ses raisons ouyes de leurs Majestez et de Monsieur le Connestable, Monsieur de Strozze fut cru et obéy pour ce coup, et le capitaine Sarrion arresté en sa charge qu'il avoit, commis par Monsieur de Strozze; encore que Monsieur le Connestable alléguast beaucoup de telles choses, causes et raisons contre Monsieur de Strozze : lesquelles je laisse à discourir à Messieurs les Capitaines, Sergents-Majors et Mestres-de-Camp, mieux entr'eux que je ne sçaurois faire; si ce n'est celle-cy qu'allégua Monsieur le Connestable, que c'estoit un grand cas qu'un Sergent-Major qui commandoit à tant d'hommes le jour d'une battaille, tant Capitaines qu'autres, qu'il ne pust commander à une si petite trouppe qu'estoit un régiment.

Pour fin, Monsieur le Connestable dit que, pour complaire à Monsieur de Strozze, il luy falloit laisser passer celle-là, et qu'il méritoit bien d'estre gratifié en de plus grandes choses.

Pour conclure, l'estat d'un Sergent-Major est un honorable estat : et les Espagnols, ce me semble, en font encore plus grand cas que nous. Il peut aller à cheval tousjours, non-seulement par les ordres et battailles, mais par tout le camp : voire, s'il trouve le Roy et le Général d'armée, il doit parler à luy à cheval, sans mettre pied à terre ; et qui l'y met, n'entend pas bien sa charge, et y est tenu fort nouveau, et s'en mocque-t-on. Le jour d'une battaille, il ne se doit jamais mettre à pied parmy les Capitaines, mais tousjours aller et venir parmy les files : car se mettant à pied, et combattant comme les autres, il ne sert que d'un, et estant à cheval, se promenant, il en peut valoir plusieurs, pour pourvoir à une infinité de choses qui, en tels cas et occasions, se présentent.

De plus, il faut qu'ils ayent tousjours un gros baston en la main, tant pour empescher et destourner les bagages qui embarrassent et ferment le chemin des soldats marchants, que pour monstrer ce qu'il faut faire, au-lieu que les autres le monstrent avec le bout du doigt ; aussi pour chastier quelquefois l'insolence des soldats *infragenti*. Les Espagnols usent de ce mot latin ; et tiennent plus, que le soldat, tant signalé soit il, venant quelquefois à faillir, n'est deshonnoré d'avoir quelque coup de baston, mais que ce soit *infragenti*, autrement non ; et qui sera le soldat qui après s'en veuille ressentir, il n'est estimé parmy eux, comme ne sçachant pas encore l'usage de la guerre.

Il y en a aucuns qui ont eu cette opinion, qu'il falloit

falloit qu'aucuns Mestres-de-Camp fussent à cheval le jour de la battaille, comme le Sergent-Major; et j'ay veu aucuns Capitaines vieux tenir q i'il estoit ainsi nécessaire.

Le capitaine Saline, le bon-homme, qui estoit marié dans Ast, le jour du secours qu'envoya le Roy d'Espagne à Malthe, pour lever le siege, et qu'on pensoit donner la battaille aux Turcs, fit ce jour-là office de Mestre-de-Camp-Général et de Sergent-Major, parce qu'il le méritoit, et que le bon-homme estoit vieux et cassé, et ne pouvoit estre bon piéton, à cause de ses vieilles playes passées, et aussi qu'en toute cette armée, il n'y avoit aucun cheval que celuy-là, qu'on avoit fait embarquer pour toutes ces causes, comme la raison le vouloit; autrement, l'office de Sergent-Major, ny de Mestre-de-Camp-Général, ne se pouvoit bien exercer, qui ne se peut jamais bien faire à pied, quelque bien enjambé qu'il soit.

Si tous nos Mestres-de-Camp et Sergents-Majors d'aujourd'huy montoient à cheval en nos battailles, on y verroit plustost des compagnies de gens de cheval que de pied, tant y a de ces gens-là : et ne verroit-on que confusions parmy eux, et s'entrechoquer les uns les autres, s'embarrasser et tomber par terre, ou allants et venants, ou avec cela une très-plaisante risée.

Or, pour retourner encore à Monsieur de Tais, la raison pour-quoy il fit harquebuzer son cheval, fut afin qu'il ne donnast soupçon à ses Capitaines, que, se fiant par trop à son bon cheval, et venant à luy mal baster, qu'il les quittast, et montast dessus et se sauvast mal à point, sans s'opiniastrer au combat; et par ainsi, que les Capitaines perdissent cœur. Mais par-là il leur monstra qu'il ne les

vouloit abandonner, ains mourir et s'enterrer avec eux dans le champ de battaille, dont il en fut fort estimé, et fit bien.

Mais sans faire tuer ce brave cheval (ce disoit-on) il le pouvoit bien envoyer au bagage. Mais possible il le fit venir là exprès, pour faire cette rodomontade, sotte pourtant.

Quoy que ce soit, on le disoit pour le moins; car il y a aujourd'huy tant de vanitez, et le temps passé y en a eu tant!

Comme ce brave Spartacus, Général des Gladiateurs Romains révoltez, lequel, le jour de la battaille où il fut deffait et tué, fit de mesme tuer devant ses gens un très-beau et bon cheval qu'il avoit, et qui luy avoit auparavant bien servy. *Si nous gagnons la battaille*, dit-il, *j'en recouvreray un autre meilleur. Si nous la perdons, et que j'y meure, qu'en ay-je affaire?*

Bref, on parla fort de luy après cette battaille: et le Roy François fit grand cas de luy, lors qu'il emmena au camp de Tallon (*) vingt-cinq enseignes de ces braves et triomphantes, qui venoient de frais de cette belle deffaite de Cerizoles, dont les Capitaines et soldats estoient si glorieux et si bravants, qu'ils menaçoient eux seuls de combattre toute l'armée de l'Empereur, qui estoit l'une des belles et grandes qu'il eust mis jamais sur pied; et n'en desplaise à celle de Provence et Landrecy, laquelle, glorieuse et outrecuydée d'avoir pris Saint-Dizier à la barbe du Roy dans le royaume, bravoit tant, et menaçoit bien-tost d'aller loger dans Paris.

Que pour le moins, si elle ne le fit, elle rendit

(*) Jallon.

les Parisiens si estonnez, que, pliant bagage, la plus grand-part s'enfuyoient qui çà, qui là. Sur lequel subjet le Roy François leur dit qu'il ne les sçauroit engarder de peur, ouy bien du mal. Mais pourtant l'Empereur, avec toutes ces bravades et menaces, voyant la belle et résolue contenance du Roy et de Monsieur le Dauphin, alors son Lieutenant-Général et de son armée, trouva moyen, par les entremenées et entrefaites d'un Moine, de faire la paix; mais bien-ayse. Si que possible, luy et ses gens redoutoient nos enseignes et bandes victorieuses de Piedmont, qui les avoient si-bien battus.

Sur quoy j'ay ouy dire à plusieurs vieux Capitaines d'alors, et mesme à Monsieur de Gerilles, Provençal, et Séneschal de Beaucaire, brave et vaillant Capitaine certes, qui alors (*) qu'ils furent en France, et que Monsieur de Tais les eut présentez au Roy pour luy faire la révérence, d'ayse qu'il eut, il en pleura, et les embrassa tous de si bon cœur, que voyant leurs belles et asseurées façons, et d'eux et de leurs soldats, il s'asseura tellement, qu'il dit, qu'avec eux seulement et sa Gendarmerie, il pensoit battre toute l'armée de l'Empereur.

Cette paix donc estant conclue, il fallut au Roy tourner toutes ses forces vers Boulogne contre le Roy d'Angleterre, qui, par trop ingrat contre le Roy, et peu vindicatif contre l'Empereur, prenant son party, ravageoit la Picardie. Monsieur de Tais y mena ses compagnies, qui firent les effects que nous lisons en nos histoires et dans les *Commentaires de Monsieur de Montluc* tout fraischement.

(*) qu'alors.

Or le Roy estant mort, tout ainsi qu'une Dame avoit fait et eslevé ledit Monsieur de Tais, fut par une autre Dame aussi deffait et desappointé; Monsieur le Connestable y aydant aussi un peu, (disoit-on:) et son estat, ayant esté my-party en deux, fut donné pour les Bandes Françoises en la France à Monsieur de Chastillon, et pour les Bandes de Piedmont à Monsieur de Bonnivet, encore qu'il fust brave, vaillant et de bon lieu. Une Dame que je nommerois bien, luy valut cela.

Hélas! si Monsieur de la Chastaigneraye mon oncle eust vescu, et ne fust mort en son combat, Monsieur de Chastillon, comme j'ay ouy dire, n'eust eu cette charge, encore qu'il la méritast autant que Seigneur de France, et qu'il eust la faveur de son oncle Monsieur le Connestable: mais le Roy Henry l'avoit promise plusieurs fois à mondit oncle, et avant et après son advénement à la couronne; car il l'aymoit et l'estimoit bien fort: et aussi que la querelle, pour laquelle il combattit, estoit plustost celle de son maistre que la sienne; de sorte qu'il luy servit lors de champion, estant hors de combat comme Roy. Quand il seroit de besoin, je la conterois bien et la trouveroit-on ainsi (*).

Il connoissoit aussi mondit oncle fort capable de cette charge; car dès-lors qu'il sortit hors d'enfant d'honneur du Roy François, il s'estoit mis à l'infanterie, et pour son commencement, se mit à porter l'harquebuze, et avoit fait faire demie douzaine de balles d'or, pour tuer l'Empereur, (disoit-on:) n'estant raisonnable que luy, estant grand et puissant, et plus que le commun, mourust de balles

(*) *Cette querelle et ce combat se verront assez au long dans le Volume suivant, au* Discours sur les Duels.

communes de plomb, mais d'or; dont le Roy François, qui l'avoit nourry, l'en ayma tousjours fort depuis.

Avant luy, le Colonnel Fornisberg (1), Allemand, fit faire une corde de fil d'or, pour pendre le Pape Clément, pour les raisons cy-dessus, au sac de Rome : et comme fit la Reyne Jeanne de Naples, premiere, qui fit estrangler son mary d'une corde d'or, faite de sa main, pour plus grand honneur (2).

Le voilà donc mort en son combat, et sur le point que le Roy son maistre luy vouloit et pouvoit monstrer par bons effets, tant en cette charge qu'autres faveurs, combien il l'avoit aymé et l'aymoit.

ARTICLE VI.

M. DE CHASTILLON, *second Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise.*

VOILA donc Monsieur DE CHASTILLON pourveu en cet honorable estat de Colonnel-Général, auquel toute l'infanterié qui a esté de son temps, et venue puis après, doit beaucoup; car c'est luy qui l'a réglée et policée par ces belles ordonnances que nous avons de luy aujourd'huy imprimées et tant pratiquées, leues et publiées parmy nos bandes : mesme que j'en ay veu ses ennemis et contraires à son party, Capitaines et autres, quand

(1) Fransberg. *Voyez son Eloge parmi ceux des* Capitaines Etrangers, *ci-dessus Tome IV, page* 245.

(2) *Voyez ce trait raconté tout au long, ci-dessus Tome II, page* 481.

il venoit quelque difficulté de guerre parmy eux, dire souvent, comme je l'ay veu : *Il faut en cela se gouverner et régler par les ordonnances de Monsieur l'Admiral.*

Ils avoient raison, car elles ont esté les plus belles et les plus politiques qui furent jamais faites en France. Et croy que, depuis qu'elles ont esté faites, les vies d'un million de personnes ont esté conservées, et autant de leurs biens et facultez : car auparavant ce n'estoit que pillerie, volerie, briganderie, rançonnement, meurtres, querelles et paillardises parmy les bandes ; si-bien qu'elles ressembloient plustost compagnies d'Arabes et de brigands, que de nobles soldats. Voilà donc l'obligation que le monde doit à ce grand personnage, qui n'est pas petite.

Bien est-il vray que Monsieur de Langeay en avoit esté avant luy inventeur d'aucunes, lors qu'il estoit Lieutenant de Roy en Piedmont ; mais elles s'observoient très-négligemment. Monsieur le prince de Melfe y en ajousta aussi, lesquelles il fit estroitement garder, et mesme celle qui touchoit les querelles, et les larcins et détroussements des vivandiers, et plusieurs autres.

Mais Monsieur de Chastillon en rendit et accomplit en cela l'œuvre parfaite, et les fit si estroitement observer, qu'il en acquit le nom de très-cruel. Mais pour cela, il ne s'en soucioit gueres ; veu qu'au commencement de l'observation de telles loix nouvelles, et tant importantes, il le faut estre.

L'on en a veu le bien enfin, qui en est revenu, et qui en reviendroit bien encore, si l'on en vouloit pratiquer et continuer la discipline. Mais aussi, avant, il faudroit payer le soldat : car autrement,

il ne peut ; et c'est une grande injustice de le faire mourir.

Or estant doncques Monsieur de Chastillon Colonnel, pour son principe il fut devant Boulogne, laquelle il brida et resserra de telle façon par blocus et forts, et mesme qu'il y en a encore un sur estre et en nature, qu'on nomme le fort de Chastillon, qu'il la réduisit bien-tost à reddition : ce qu'auparavant, du temps du Roy François, beaucoup de bons et braves Capitaines avoient failly. L'*Histoire de France* le peut testifier, et les *Commentaires de Monsieur de Montluc*, sans que j'en parle plus.

Avant cette guerre, il apprit aux Anglois un proverbe : *Ah! cruel et demy, ou bien du tout* (1) ; car ils estoient si cruels à nos François (2), et l'avoient tant esté, qu'ils n'en pouvoient désapprendre, tant ils l'avoient pris en habitude. Qu'aussitost qu'un pauvre François estoit tombé entre leurs mains, il ne falloit point parler de mercy ; car la vie s'en alloit : et se plaisoient quelques-uns à prendre leurs testes et les ficher au bout de leurs lances et picques, et en faire leurs parades, à la mode des Mores et Arabes. Mais Monsieur l'Admiral leur rendit bien-tost leur change, et leur en fit de mesme, voire pis : si-bien qu'ils en vindrent aux requestes et à demander la bonne guerre, qui leur fut octroyée à la mode du Piedmont entre les François et Impériaux.

Je tiens ce conte de Monsieur l'Admiral mesme,

(1) *Apparemment*, Ah ! cruel, cruel et demy, &c.

(2) Froissard remarque quelque part que des François aux Anglois, de son temps, la guerre étoit très-courtoise, tout au contraire des Allemands qui étoient fort cruels envers leurs prisonniers.

qui me le fit en Périgord, sur le sujet qu'il prit de faire le massacre des paysans, qui avoient si mal traitté les Provençaux à leur deffaite, de la main desquels plus en furent tuez, que des soldats; et pour ce, me dit-il, qu'il vouloit faire lesdits paysans sages pour telles tueries et cruautez, comme il avoit fait les Anglois devant Boulogne.

Aussi je vous jure qu'il s'y en fit un estrange carnage; car par-tout où ils passoient, vous n'eussiés veu que paysans par terre. En un chasteau de la Chappelle Faucher près de moy, il en fut tué de sang froid dans une salle deux cent soixante, après avoir esté gardez un jour. Mais comme je dis à Monsieur l'Admiral, que telles exécutions se devoient faire aux endroits de ladite deffaite, il me respondit que c'estoit en mesme patrie; et que tous estoient mesmes paysans Périgordins, et que l'exemple en demeuroit à tous, et la crainte de n'y tourner plus.

Tant y a que l'on a tenu mondit Seigneur l'Admiral fort cruel; mais il falloit qu'il le fust, et mesme luy le confessoit, comme je l'ay veu souvent confesser, que rien ne le faschoit que les cruautez; mais pour les polices et les conséquences, il y forçoit son naturel et son humeur. Comme lors qu'il falloit monstrer une douceur et miséricorde, il estoit certes bon, doux et gracieux.

Le voyage d'Allemagne se présenta, où il se trouva commander à cent enseignes de gens de pied: l'infanterie y fut très-belle et grande, qui, toutesfois, n'estoit pas bien policée, et n'avoit encore appris ces ordonnances; je dis la plus grand-part des compagnies nouvelles: mais bien leur servit de leur apprendre bien-tost, aux despens de leurs compagnons mal réglez et mal faisants, que l'on

voyoit pendus aux branches des arbres plus que d'oiseaux. C'estoient la pluspart de ces soldats nouveaux, qui pensoient vivre en toute pléniere liberté de desbordements anciens. Voilà pourquoy ils avoient beaucoup affaire à se remettre soubs la loy rigoureuse. Tant y a qu'il falloit passer par-là.

En ce voyage donc d'Allemagne, mondit Sieur de Chastillon y acquit beaucoup de gloire, tant par ses beaux réglements, ordres, polices et loix, que par ses autres vertus, valeurs et vaillances qu'il monstra en toutes les prises de villes, où il se trouvoit tousjours le premier. Aussi est-ce tousjours affaire aux Colonnels, Mestres-de-Camp, et Maistres de l'Artillerie, et Mareschaux-de-camp, d'avoir toute la charge et toutes les corvées des sieges des places. Aussi courent-ils bien des fortunes; car en une heure d'un siege, vous estes en plus grand danger qu'en tout un jour d'une battaille. Je m'en rapporte à ceux qui ont expérimenté et l'un et l'autre.

J'ay leu dans l'*Histoire de nostre temps*, faite par Baradin (1), comment le Roy Henry, se présentant devant la ville de Hagueneau, en son voyage d'Allemagne, Monsieur le Connestable commanda au Seigneur d'Estanges (2), Colonnel des gens de pied de la battaille soubs Monsieur de Chastillon, de faire mettre les vieilles Bandes en battaille devant la ville. Ainsi parle cette histoire; et use de ces mots. Qui est aussi sottement parlé qu'il est possible: et telles gens ne devroient point parler de la guerre, ny en mettre leurs livres en lumiere, que premier ils n'eussent passé par les mains de quelque homme de guerre. Car Monsieur l'Admiral (3)

(1) Paradin.
(2) d'Estauges, *et de même plus bas.*
(3) *Il ne l'étoit point encore, comme on va bientôt voir.*

estoit le seul Colonnel commandant là. Mais d'autant qu'il estoit tousjours à l'avant-garde avec Monsieur le Connestable son oncle, Monsieur d'Estanges faisoit cette charge, comme par la volonté telle de Monsieur l'Admiral, et quasi comme servant de Mestre-de-Camp, commandant à l'infanterie de la battaille : ainsi qu'il méritoit bien cette charge, car il estoit Gentil-homme de bon lieu et de bonne part, brave, vaillant, et avoit deux compagnies de gens de pied à soy. Aussi se fit-il fort signaler en cette guerre d'Allemagne : mais il ne dura gueres, car il fut tué bien-tost à Tresban (1). Le capitaine Disnard estoit à l'avant-garde, qui servoit de mesme de Mestre-de-Camp; car il y avoit bien cent enseignes à ce voyage. Voilà donc comment cet Historiographe parle en ces mots fort impropres; ce qui importe pourtant. Luy et autres en disent bien d'autres plus saugrenus : car pour dire un battaillon de gens de pied, ils disent un *escadron de gens de pied;* pour dire un régiment, ils disent *un régime*, dont il me semble que j'ay parlé (2) d'un régime ordonné de Monsieur Aquaquia (3), ou Monsieur Fernel, grands Médecins. D'autres disent *un coup d'harquebuzades et un coup de canonnades :* ce qui est très-improprement parlé; car le coup de canon s'appelle *canonnade*, et le coup d'harquebuze, *harquebuzade*. Les Italiens et les Espagnols, desquels nous avons appris et emprunté les mots, ne font telles incongruitez. Mesme je les ay veu faire à aucuns de nos gens de guerre, mais non pas bien ou bien prati-

(1) *Lisez* Saverne. (2) *ou* que j'oy parler.
(3) Médecin qui changea son nom de *Sans-Malice*, au nom Grec *Akakia*, qui veut dire la même chose. *Marot* a parlé de lui.

quez, si-non à aucuns du plat-pays : dont il me semble que toutes choses ayent leurs mots propres; et qui n'en use bien, se monstre fort inexpert en l'art.

Pour retourner à nostre propos, mondit Sieur de Chastillon en ce-dit voyage, tout du long et au retour, s'acquitta dignement et vaillamment de sa charge, ne s'y espargnant non plus que le moindre Capitaine des siens, comme il fit aux sieges et prises de Danvilliers, Montmedy, Yvoy, Chimay et autres places.

Un peu après ce voyage, mourut ce bon, loyal et grand Capitaine, Monsieur l'Admiral d'Annebaut; et son estat d'Admiral fut donné à Monsieur de Chastillon : et commença-t-on à l'appeller Monsieur l'Admiral Chastillon, qui pourtant ne se deffit de l'estat de Colonnel, le gardant pour Monsieur d'Andelot son frere, pris à Parme en une folie, luy et Monsieur de Scipion, qui estoit tousjours prisonnier dans Milan, à qui le Roy l'avoit donné.

Mondit Sieur l'Admiral portoit titre de deux estats; et les bandons se faisoient, *de par Monsieur l'Admiral, Colonnel de l'Infanterie Françoise :* et exerça cet estat de Colonnel en tous les voyages et armées que fit après le Roy Henry, comme aux voyages de Valenciennes, de Cambray, et Renty, et tous autres.

Dont à ce Renty, j'ay ouy dire à deux Capitaines, dont l'un est mon voisin, qui estoient simples soldats Gentils-hommes, l'un portant l'harquebuze, et l'autre le corcelet, et qui estoient des choisis de mondit Sieur l'Admiral, que, lors qu'il toucha à Monsieur de Thavannes charger quelques Cornettes de Reystres, que Monsieur de Guise luy

manda de charger, Monsieur de Thavannes luy manda que, d'autant qu'ils estoient en lieu si resserré et estroit, qu'il ne pouvoit aller à eux qu'à la discrétion de l'harquebuzerie Espagnole qui avoit bordé le bois; et qu'avant estre aux Reystres, et y en allant, il seroit tout deffait et toute sa compagnie mise par terre d'harquebuzades de ces Harquebuziers; qu'il falloit nécessairement les desloger delà; et qu'après il joüeroit beau jeu.

Monsieur l'Admiral aussi-tost mit pied à terre, et prenant mille à douze cent tant Harquebuziers que Corcelets, et des bons, et luy, une picque au poing, à la teste, donne de telle furie et asseurance avec les (1) gens teste baissée, qu'en un rien il eut deslogé et repoussé du bord du bois cette harquebuzerie Espagnole, qui montoit à deux fois plus que la trouppe de Monsieur l'Admiral, qui ne fit pas peu de service: car Monsieur de Thavannes, là-dessus prenant le temps, chargea avec sa compagnie, dont les chevaux estoient tout bordez (2) d'acier, qu'en un rien il eut deffait ces Reystres, j'en parle en sa vie (3), qui fut cause du gain total de la battaille, mais sur-tout le bel exploit que Monsieur de Guise avoit desjà fait.

Si je voulois raconter tous les beaux faits que mondit Sieur l'Admiral a mis à fin, il faudroit que je m'amusasse à descrire sa vie, qui seroit plus longue qu'aucune, voire que deux, de celles que jamais Plutarque a escrites, tant Grecs que Latins: aussi que j'en parle ailleurs plus à plein (4), et cela

(1) ses. (2) *Lisez* bardez.

(3) *Ci-dessus Tome VI, Discours LXXXII, Art. V, page* 452.

(4) *En sa Vie, ci-dessus Tome VI, Discours LXXIX, p.* 284 *des* Capitaines François.

m'amuseroit à mon entreprise. Tant y a que ç'a esté un très-bon et advisé Colonnel, et digne de commander à l'infanterie ; comme il a esté encore, ne l'estant plus, et s'en estant deffait, en ces guerres tant Espagnoles que civiles, aux sieges des places pour son plaisir, en faisant l'office, dont toute l'armée s'en trouvoit très-bien.

J'oubliois à dire qu'il fut le premier qui introduisit les deux enseignes Colonnelles blanches, (auparavant il n'y en avoit qu'une,) desquelles au commencement furent créez de luy ses deux Lieutenants, le capitaine Boisseron et Valleron. Bien est vray que Monsieur de Tais en avoit bien deux; mais l'une demeuroit en Piedmont, et l'autre en France, ainsi que j'ay ouy dire.

ARTICLE VII.

M. D'ANDELOT, *troisiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise.*

OR, Monsieur l'Admiral ayant fait l'estat de Colonnel durant toutes les guerres Espagnoles, la trefve se vint à faire entre l'Empereur et le Roy : et pour ce, tous les prisonniers furent rendus, et par conséquent Monsieur D'ANDELOT, qui avoit espousé tousjours pour prison le chasteau de Milan, depuis qu'il fut pris à Parme : et venant en France, Monsieur son frere se deffit de son estat, qui le gardoit à telle intention, et le quitta à son frere par la volonté du Roy.

En cela, le successeur ne céda rien en courage et vaillance à son prédécesseur, fors en l'expérience, qu'il n'avoit si grande ; n'ayant eu le temps ny la

commodité de la sçavoir, à cause de sa prison. Mais tant y a, ladite trefve ayant esté rompue, les uns disent par le voyage de Monsieur de Guise en Italie, d'autres par Monsieur l'Admiral, pour son entreprise qu'il fit sur Doüay en Artois, et la prise et le saccagement de Lens, au-dit Artois aussi. Mais l'ennemy en avoit donné les premieres occasions, tant à cause de l'oppression et de la guerre qu'il faisoit au Pape Paul IV, qui avoit eu recours au Roy, comme à son bon fils aisné, et aussi pour une infinité d'autres entreprises que l'ennemy avoit en France, et mesme sur Metz, par la menée de Monsieur de Savoye, et autres actes d'hostilité qu'on verra dans l'*Histoire de France*, et force qui vivent encore, qui le pourroient tesmoigner, et que j'en parle ailleurs.

La guerre donc estant esmeue, et fort et ferme, et que le Roy Catholique vint assiéger Saint-Quentin, Monsieur l'Admiral, Gouverneur pour lors en Picardie, s'y estant jetté dedans avec une extrême diligence, (belle fortune et grandeur de courage!) et avec fort peu d'hommes pourtant, et principalement d'harquebuzerie, dont il en eut grande faute plus que d'autres hommes, fallut luy envoyer secours; ce qu'entreprit Monsieur d'Andelot: si bien que, nonobstant que les ennemis fussent advertis de sa venuë, par quelques Anglois qui avoient esté avec nous, et qui, ayant esté pris, pour sauver leurs vies, descouvrirent tout; et qu'ils eussent fossoyé et retranché les advenuës, et mis la fleur de leur harquebuzerie pour les attendre au passage; mondit Sieur d'Andelot y entra bravement: mais de deux mille qu'il avoit pris, il n'y entra que fort peu; car les uns furent tuez, les autres pris, les autres sauvez tellement quellement.

Ce secours pourtant fut bien à propos, et bien reçeu du frere, car ils s'entre-aymoient, se secouroient et s'entre-aydoient très-bien l'un l'autre; et chacun d'eux soustint très-bien et très-vaillamment sa bresche, qui ne fut nullement forcée de leurs costez; et furent pris en gens d'honneur et de valeur : mais dans quatre ou cinq jours, Monsieur d'Andelot s'esvada des gens qui le tenoient prisonnier, par-dessous une tente, et se sauva gentiment en France.

L'entreprise et le siege de Calais vint, où Monsieur d'Andelot servit si-bien de son estat, que Monsieur de Guise dit alors, que, pour conquérir un monde de places, il ne voudroit avoir que Monsieur d'Andelot, Monsieur le mareschal de Strozze, et Monsieur d'Estrées pour l'artillerie.

Peu de temps après, le Roy Henry, qui estoit le meilleur Chrestien et Catholique que jamais fut Roy, ayant entendu que Monsieur d'Andelot avoit tenu quelques propos absurdes de la Messe, le fit un jour appeller en sa chambre, et le vint interroger (on dit que ce fut par la sollicitation du cardinal de Lorraine) s'il estoit vray? Il respondit qu'ouy; et qu'il aymoit mieux mourir, que de jamais aller à la Messe. Dont le Roy entra en si grande colere, qu'il luy cuyda donner de la dague, (ce dit-on,) et commanda au bon-homme de Lorges, l'un des Capitaines de ses gardes, de le prendre, ce qu'il fit: et fut mené prisonnier au chasteau de Melun, et là estroitement gardé, jusques à ce que Monsieur le Connestable son oncle le sortit de prison, qui le deslivra.

J'ay ouy dire à aucuns soldats Espagnols, vieux morte-payes dans Milan, que, durant sa prison, n'ayant eu autre exercice, se mit à la lecture, et

à se faire porter toutes sortes de livres, sans que les Gardes les visitassent; car pour lors l'Inquisition n'y estoit pas si estroite comme depuis; et que là et par-là, il apprit la nouvelle Religion: outre qu'il en avoit senty quelque fumée estant allé en Allemagne, à la guerre des Protestants. Voilà que c'est du loysir et de l'oysiveté. Tout fait-elle apprendre fort choses mauvaises, dont après on s'en repent. Aussi en apprend-elle de bonnes, dont on s'en trouve bien.

Or, pendant que Monsieur d'Andelot estoit en prison, l'entreprise de Theonville se fit, où Monsieur de Montluc fut commandé d'exercer l'estat de Monsieur d'Andelot. Vous verrés ce qu'il en dit en son livre, et comment il s'en acquitta très-dignement, comme il n'en faut douter; et aussi au camp d'Amyens, durant lequel la paix se traitta à Sercan (*), et se conclud.

Il ne faut demander s'il y eut de belles casseries, et s'il y eut des Capitaines et soldats malcontents. On ne retint que les compagnies qu'il falloit pour les places des frontieres; et par cette paix, Monsieur d'Andelot n'eut pas temps ny loysir de faire valoir sa valeur: en quoy c'est dommage de laisser chaumer si braves gens, ny plus ny moins que de laisser rouiller une belle, très-claire et luisante espée.

(*) Cercamp.

ARTICLE

ARTICLE VIII.

M. DE RANDAN, *quatriesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise.*

OR, la guerre civile s'estant esmeue, et mondit Sieur d'Andelot démis et desappointé de sa charge, pour tenir partie contraire, elle fut donnée à Monsieur DE RANDAN, qu'on trouvoit du commencement estrange, d'autant qu'il avoit plus pratiqué la cavalerie que l'infanterie. Mais en cela, il monstra bien qu'un galant homme est bon à tout, quand il a l'esprit et la valeur, comme avoit mondit Sieur de Randan, puisné de la maison de Rochefoucaut.

On le tenoit aussi pour fort dameret, et par trop addonné aux délices de la Cour; et pour ce, qu'il luy seroit fort dur à partir les corvées de l'infanterie. Mais il monstra bien le contraire, comme j'en parle ailleurs.

Car quand tout est dit, je voudrois bien sçavoir que nuyt à un homme de guerre d'aymer la Cour, d'aymer les Dames, et tous autres beaux plaisirs et esbattements qui y sont?

Tant s'en faut, que je croy, et l'ay ainsi veu tenir à de plus galants, qu'il n'y a rien qui doive plus animer un homme de guerre, que la Cour et les Dames. Aussi Platon souhaitoit une armée d'amoureux, pour faire de beaux exploits et conquestes de guerre; d'autant qu'il n'y a chose si impossible, qui ne s'exécute pour l'amour de la Dame maistresse.

Aussi ay-je connu un galant Cavalier, qui disoit

que, si ce n'estoit les Dames, qu'il ne feroit jamais profession d'honneur et valeur. Et quoy! tant de beaux combats et duels qui se sont faits depuis vingt ans en nos Cours, par des Bussys, des Quielus, Maugirons, Riverols, Maignelez, Entragues, Grillons, Chanvalons, et une infinité d'autres vaillants jeunes hommes, pourquoy ce (*) sont-ils faits, si-non pour l'amour des Dames? Ah! que depuis ce temps-là ils ont bien fait perdre l'opinion aux gens de guerre, que ceux qui demeuroient à la Cour, n'estoient que des petits mignons mols et efféminez, et qu'ils n'eussent sçeu, par maniere de dire, faire trancher leurs espées!

Quant à moy, je puis dire que j'ay veu ces gens de guerre, quand ils voyoient un courtisan, ils le blasmoient à toute outrance. *Ah!* disoient-ils, *ce sont des mignons de Cour, des mignons de couchette, des pinpans, des douillets, des frisez, des fardez, des beaux visages. Que sçauroient-ils faire? Ce n'est pas leur mestier que d'aller à la guerre : ils sont trop délicats ; ils craignent trop les coups.*

Ils ont veu depuis le contraire. Ce sont ceux qui se sont battus, si bravement en combats singuliers, et les ont mis si bravement en usage. Ce sont ceux qui à la guerre ont esté les premiers aux assauts, aux battailles, et aux escarmouches; et que, s'il y avoit des coups à recevoir ou à donner, ils en vouloient avoir un pour eux, et mettoient la poussiere ou la fange à ces vieux Capitaines qui causoient tant.

Voilà comment aujourd'huy les gens de Cour se sont fait remarquer très-braves et vaillants, et certes plus que le temps passé.

A propos de Monsieur de Randan, estant à Metz,

(*) se

un Cavalier de Dom Louys d'Avila, Colonnel de la cavalerie de l'Empereur, se présenta et demanda à tirer un coup de lance pour l'amour de sa Dame. Monsieur de Randan le prit aussi-tost au mot, par le congé de son Général : et s'estant mis sur les rangs, fust ou pour l'amour de sa maistresse qu'il espousa depuis, ou pour l'amour de quelque autre bien grande, car il n'en estoit point despourveu, jousta si furieusement et dextrement, qu'il en porta son ennemy par terre à demy mort, et retourna tout victorieux et glorieux dans la ville ; ayant fait et apporté beaucoup d'honneur à luy et à sa patrie, dont chacun le loüa et en estima extrêmement, et non sans cause.

J'ay ouy dire qu'à ce siege de Metz, le Seigneur de Soubernon, autrement Lysthene, un jour en une sortie, se remarqua bien fort, pour avoir pris une harquebuze, et estre allé à l'escarmouche en simple soldat et Harquebuzier. Il en fut loüé extrêmement, et en fit-on pour lors un cas très-admirable. Et c'est ce que je dis, que, le temps passé, les jeunes gens de Cour, qui faisoient de tels coups extraordinaires, estoient excellemment loüez, comme gens rares. Mais qu'eust-on dit de nous autres, une infinité que nous nous sommes veus, qui allants à Malthe, portions la simple harquebuze et le fourniment, et là, et ailleurs, en plusieurs infinis endroits, faisions actes et factions de simples soldats? Nous faisions remarque, et acquérions grande gloire à tirer l'harquebuze, aux escarmouches et autres combats, à beaux pieds, sans pardonner à nos vies, ny les espargner, non plus que le moindre soldat des bandes. Et s'il falloit endurer la peine et la fatigue de la guerre, fust du froid, du chaud, de la faim, de la soif, des pluyes, des coups et

blessures, et autres peines, nous les endurions fort à l'ayse : tout ainsi que l'on voit un noble cheval d'Espagne partir mieux, et faire mieux sa corvée, qu'un gros roussin d'Allemagne ; car c'est le cœur qui supporte tout. Ma foy, j'ay veu des courtisans les endurer aussi-bien, ou mieux supporter, que les plus robustes rurals soldats de l'armée ; et tout pour ce beau point d'honneur et d'amour. Aussi, quand il marche devant l'homme, rien ne luy est impossible.

Auquel propos je dis que Monsieur de Randan, bien qu'on le tinst du naturel que j'ay dit, il monstra par ses actes, qu'il estoit à tout mal très-invincible. Luy estant Colonnel au siege de Bourges, il eut une très-grande harquebuzade dans la teste, si-bien qu'il le fallut trespanner, dont il en porta les tourments fort patiemment : et n'en estant pas trop bien guéry, il ne laissa de se faire porter dans une lictiere, accompagnant l'armée et son infanterie, marchant par les champs (tant d'ardeur avoit-il de s'acquitter de sa charge dignement!) sans aucun respect de mal ; car je le vis au siege de Roüen. Sur-quoy il estoit très-digne de loüange ; car et combien y en a-t-il, que, s'ils eussent eu un tel coup et senty un tel mal, qui se fussent bien-tost retiré de l'armée, et eussent esté bien-ayses de prendre ce bon et petit subjet pour se retirer, ou dans un Paris parmy les Dames, ou en leurs maisons avec leurs femmes, feindre plus grand mal qu'ils n'avoient, et là se donner du bon temps, et allonger la douleur de leur blessure par feinte, plus embéguinez, et coiffez, et couverts d'escharpes, pour s'exempter des corvées tout du reste de la guerre !

Je vis alors plusieurs tenir ce propos sur mondit

Sieur de Randan, qui, à demy guéry, se rendit au siege de Roüen; et là fut sa fin; car à l'assaut du fort de Sainte-Catherine, que nous prismes, y estant allé des premiers, et monté sur le haut du rempart, comme vray et franc Colonnel, il fut porté par terre, et fut jetté sur luy un artifice à feu, qui luy gasta et brusla les jambes jusques aux os; si-bien qu'au bout de quelques jours, il mourut, pour s'y estre mis la gangrene, qu'on ne put jamais oster. Que c'est que les accidents humains!

L'une des belles beautez (car il estoit beau et agréable en tout) que ce Seigneur avoit, estoit ses jambes, qu'il avoit des plus belles: et par-là le mal le saisit, et les luy gasta, et le fit mourir, comme luy-mesme le disoit, ainsi qu'on le pansoit; et qu'elles estoient bien dissemblables à celles qu'il avoit, il n'y avoit pas un mois.

Pour fin, il mourut, non-seulement regretté de ces (*) fantassins, mais de tous ceux de l'armée, et sur-tout de feu Monsieur de Guise, à qui j'ouys dire, qu'il s'en alloit un aussi digne homme de pied, comme il avoit esté bon Gendarme, et bon Cheval-léger.

Ses obseques furent célébrées dans Roüen très-honorablement, Monsieur de Guise accompagnant le corps les larmes aux yeux, et tous ceux de l'armée. Il en fut fait un tombeau en parole latine à l'antique, par le Sieur Cortron d'Angoulmois lès Chasteau-neuf, très-docte et sçavant personnage, que Monsieur de Guise luy commanda de faire, car je le vis.

Ce Seigneur, avec sa vaillance, avoit toutes les belles parties que peut avoir un Seigneur parfait. Il

(*) ses

estoit beau, de bonne grace, et bien venu parmy les Dames, avoit la voix très-belle, joüoit bien des instruments, et sur-tout du luth et de la guitharre; rencontroit très-bien en tous ses discours, et mieux que Seigneur de la Cour, et ne desplaise à feu Monsieur le comte de la Roche (1), son frere, qui disoit des mieux.

Entre cent mille bons mots que le Seigneur de Randan a dits, fut un, qu'ainsi qu'il rencontra un jour un trompette, qui estoit à Monsieur de Guimenay, très-grand Sieur (2) de Bretagne et Anjou, lequel dit Seigneur estoit aveugle dès son berceau, à cause de la petite-vérole, Monsieur de Randan luy demanda : *A qui estes-vous, Trompette? Je suis à Monsieur de Guimenay*, respondit l'autre. A quoy repliqua Monsieur de Randan : *Je n'avois jamais ouy dire qu'un aveugle eust des Trompettes, ouy bien une vielle : voilà doncques le premier du monde.*

Un autre mot qu'il dit, fut encore meilleur. Au camp d'Amyens, du regne du Roy Henry II, feu Monsieur de Bueil, bastard du comte de Sancerre, gentil Cavalier, eut une compagnie de Chevaux-légers : et pour la faire, son pere luy donna une forest des siennes, pour l'abbattre, la vendre, et en faire de l'argent, et en dresser sa compagnie, si-bien qu'il la fit très-belle, et en fit faire toutes ses lances peintes et teintes en noir, et parut ainsi au camp : et d'autant que ledit Bueil, avoit représentation (3) d'estre bisarre, plusieurs allerent confirmer par cette façon de lances noires, et dire qu'il estoit bien bisarre, et le publierent ainsi parmy le

(1) La Roche-Foucault.
(2) Seigneur.
(3) ou réputation.

camp. Monsieur de Randan alla rencontrer tout au contre-rebours. *Je ne sçay pas*, dit-il, *quelle bisarrerie vous trouvés-là entre vous autres ? Car si les lances sont ainsi noires, c'est qu'elles portent le deuil des bois et arbres leurs grands-peres, ayeuls et peres, qui ont esté abattus et morts pour elles, et pour les mettre au monde. Il est bien raison qu'en quelque chose elles monstrent la signifiance de leur tristesse par leur teinture noire et bisarrerie.* En quoy, par ce beau mot, cette bisarrerie fut convertie tout autrement qu'on ne pensoit.

ARTICLE IX.

M. DE MARTIGUES, *cinquiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise : avec une Digression sur le respect deu à la Justice.*

LUY doncques estant mort, Monsieur DE MARTIGUES eut sa place, et fut envoyé querir en la Basse-Normandie, où il faisoit la guerre avec Monsieur d'Estampes, son oncle.

On le jugea fort digne de cet estat, d'autant qu'il l'avoit très-dignement exercé au siege du Petit-Lict (*) en Escosse, portant le tiltre de Colonnel-Général des Bandes Françoises audit Escosse.

Le siege du Petit-Lict a esté des plus grands qu'il y ayt eu depuis quarante ans aux guerres estrangeres, pour estre la place fort petite et peu

(*) Petit-Leyth, *et de même plus bas.*

forte, et là aussi y estoient assemblez toutes les forces d'Angleterre et d'Escosse, le tenant si estroitement serré par terre et par mer, qu'un rat n'y eust sçeu seulement entrer.

Le siege dura si long-temps, qu'on estoit à la faim, mesme que les Capitaines et soldats vesquirent fort long-temps de coquilles et moucles, que la mer, quand elle se retiroit et baissoit, laissoit sur le sable. Mais pourtant pour en amasser si peu qu'ils pouvoient, il falloit attaquer de si fortes escarmouches, qu'ils en achetoient le manger bien cher, et par des blessures, et beaucoup de peines, comme m'ont dit plusieurs soldats en mesme lieu, que j'y fus deux ans après avec la Reyne d'Escosse.

Mondit Sieur de Martigues y acquit la gloire d'estre un très-brave Colonnel et fort vaillant. Aussi avoit-il de fort bons et braves Capitaines, comme le jeune Sipierre, qui fut tué, frere à ce brave Monsieur de Sipierre, dont la race en est très-bonne, et les greffes en doivent estre soigneusement gardées en France, comme des bons fruits en un jardin.

Il y avoit aussi le capitaine la Chaussée, qui fut tué; le capitaine Lagot, dont nous avons parlé cy-devant; le capitaine Cabannes, que nous avons veu depuis un très-bon et sage Capitaine parmy nos bandes; le capitaine Favas; le capitaine Sainte-Marie, Cossains, n'ayant point de compagnie, mais des Capitaines entretenus de Monsieur de Martigues; le capitaine Saint-Jean, de Dauphiné, depuis Escuyer de Monsieur, et puis de nostre Roy; et une infinité de plusieurs autres bons Capitaines, que je n'aurois jamais fait de les descrire.

Pour fin, ce siege fut levé par l'ambassade de Monsieur de Randan, dont je viens de parler, qui

fut envoyé par le Roy François II en Angleterre, où il monstra, qu'il estoit Seigneur très-universel, et pour la paix, et pour la guerre, ayant adjoint avec luy Monsieur l'Evesque de Valence, frere de Monsieur de Montluc, un très-grand et habile Prélat, qui y estoit allé un peu devant.

Eux deux firent une paix, appaiserent le tout, et deslivrerent de ce siege long et fascheux nos gens, qui estoient à l'extrémité de toutes commoditez, fors du bon courage; car ils en avoient prou.

Dedans y estoit Général pour le Roy, ce vénérable vieillard et grand Capitaine le bon-homme Monsieur de la Brosse, agé de soixante et quinze ans, vieil registre de guerre, de qui la valeur, la sage conduite, et asseurée contenance, servit fort en ce siege. J'en parle ailleurs.

Il y avoit aussi Monsieur l'Evesque d'Amyens et Cardinal de Sens, de la maison de Pellevé, race très-illustre et ancienne, qui avoit esté envoyé Légat par de-là. Mais il y trouva tout révolté contre la Religion catholique : de sorte qu'il n'eut pas grand moyen d'exercer sa sainte légation; et fallut qu'il retournast son glaive spirituel en temporel, pour s'en deffendre : à quoy il ne faillit; car estant sorty de bons et illustres progéniteurs, il n'y dérogea point, et y servit bien. Aussi estoit-ce un homme fort versé aux affaires, et créature de ce grand Cardinal de Lorraine. Bref, il fut bien de besoing à cette place d'avoir esté bien pourveue de toutes sortes de gens, et de bon cœur. Aussi, à bien assailly, bien deffendu.

Voilà donc le tout bien appaisé, et nos gens bien retournez en France victorieux et très-glorieux.

Monsieur de Martigues, pourtant, estoit arrivé à Paris avec force Gentils-hommes et Capitaines

des siens, ne fut sans un petit accident de fortune qui luy arriva, dont il n'y avoit aucune raison qu'elle luy fist ce trait sur le coup de sa gloire; car ainsi qu'il estoit en son logis qu'il disnoit, et n'attendoit que les chevaux de poste pour aller trouver le Roy à Fontainebleau, et luy faire la révérence, on luy vint dire que les Sergents avoient pris un de ses Capitaines, et l'emmenoient prisonnier au petit Chastelet. Luy, aussi prompt du pied que de la main, sort de table, part et court, et ses gens après luy, et attrappent les Sergents, les estrille un petit, et recourt d'entre leurs mains son Capitaine, et retourne en son logis: dont la Cour de Parlement, en ayant eu des nouvelles, fut fort esmeue; et soudain fait sa forme de justice en cela accoustumée; si bien qu'il fallut que mondit Sieur de Martigues fust arresté en son logis, lequel il eut par arrest.

Soudain, Monsieur de Martigues envoya un courier au Roy, pour luy porter des nouvelles de tout, dont sa Majesté et toute sa Cour en fut fort troublée; car il estoit fort aymé, et n'attendoit-on que sa venuë d'heure en autre.

La Reyne (*) en fut fort faschée, pour voir ainsi traitter un tel Seigneur, qui ne faisoit que venir combattre si heureusement et vaillamment pour elle, et son royaume, et son estat.

Messieurs ses oncles, Monsieur de Guise, et Monsieur le Cardinal, de mesme en estoient fort despitez, à cause de ce grand service fait à la Reyne leur niepce.

Pour fin, il ne fallut pas grande faveur, ny sollicitation, pour le jetter hors cette peine. Si vis-je

(*) d'Ecosse, Marie Stuart.

Monsieur de Guise fort en colere : et dit, qu'il voudroit avoir donné beaucoup, et que Monsieur de Martigues ne se fust point brouillé en cela, par le grand tort qu'il avoit fait à la justice ; car il en estoit très-grand observateur, et Monsieur le Cardinal son frere en disoit de mesme.

La Reyne, et d'autres grandes Dames, que je sçay, qui en faisoient la contestation en un souper, (car je le vis, et y estois) disoient qu'il n'y avoit droit ny raison, que la Justice fust si impudente et aveuglée, que, sans aucun esgard à un tel service signalé de Monsieur de Martigues et de ses gens fait au Roy, d'aller prendre ainsi inconsidérément, et si-tost, sans leur donner loisir de se remettre à leurs bourses, et respirer de la grande fatigue d'un si long siege, ny sans avoir fait au moins la révérence à son Roy, venir faire prisonniers telles gens ; à l'appetit d'un créditeur importun, qui plustost devoit estre mis en prison.

Pour fin, le Roy y envoya soudain, et despescha l'un de ses Capitaines des Gardes, avec très-ample commission. Je ne sçaurois dire bonnement qui eut cette charge des quatre qu'ils estoient, c'est à sçavoir Monsieur de Chavigny, Brezé, l'Orges (*), et le Séneschal d'Angoulmois. Il me semble que ce fut Monsieur de Brezé. Il est encore vivant : il s'en peut ressouvenir.

Estant donc à Paris, il fait sa charge si habilement et si sagement, qu'il sortit mondit Sieur de Martigues de telle peine. Mais pour interiner de telle grace, si fallut-il pourtant qu'il passast le guichet ; et disoit-on que s'il ne fust esté du calibre de la grande maison qu'il estoit, et le remarquable

(*) Lorges, *comme ci-devant.*

service qu'il venoit de faire au Roy son maistre et à la Reyne sa maistresse, il fust esté en peine, et les choses ne s'y fussent passées si doucement comme elles passerent.

Cela fait, il vint à la Cour, aussi-bien venu du Roy, des Reynes, des Dames, et de tout le monde, que j'aye jamais veu Grand venir d'un voyage.

Vous voyés pourtant que c'est que de la Justice, et, comme le temps passé, on luy portoit honneur et révérence : car quiconque l'offensoit, elle n'avoit esgard aux maisons, ny aux races, ny aux services du Roy, ny à chose quelconque.

Mais le baron de la Garde, (qui avoit fait à la France tant de remarquables services, et en Levant, et en France, fait trembler toute l'Espagne et l'Italie pour son Roy, sous les bannieres et galeres du Turc, ausquelles il commandoit aussi absolument comme aux siennes,) pour avoir malversé, et un peu inconsidérément, en Provence, contre ceux de Mérindol, et Cabrieres, encore qu'ils fussent Hérétiques, fut mis en prison, et y demeura trois ans entiers; si-bien que luy-mesme disoit en ryant, qu'il avoit fait son cours en philosophie, et estoit prest à passer Maistre-ès-Arts.

Ferdinand de Gonsague estant Vice-Roy en Sicile, et ayant appaisé les soldats Espagnols amutinez, et qui faisoient mille maux, et composé avec eux sous certaines conditions, les fit préparer tous à mourir, fust par l'espée, fust par la corde, et par eau, et aucuns par bannissement. Néantmoins, le Conseil d'Espagne luy en fit donner un adjournement personnel, et se mit à luy faire son procès : et sans l'Empereur, qui avoit grandement affaire d'un si grand Capitaine pour son service, tous vouloient passer plus outre, et luy

vouloient donner sentence de mort, encore que les soldats, qui montoient à plus de douze cent, eussent bien mérité tel chastiment par leurs mauvais déportements et insolences. Toutesfois la justice d'Espagne voulut connoistre sur luy de cela. J'en mettrois icy volontiers le plaidoyé qui en fut fait, que j'ay veu, tant d'un costé que d'autre : mais cela seroit trop long. J'en parle ailleurs (1).

Voilà que c'est de la Justice, laquelle a pouvoir sur les plus grands; et s'ils l'offensent, les punit griefvement. J'en alléguerois une infinité d'exemples, tant des nostres qu'estrangers; mais je les remets en autre discours, que possible je feray sur ce subjet exprès (2), afin que grands et petits prennent leur modelle à la révérer et craindre, contre l'opinion de ce grand Capitaine Monsieur le mareschal de Biron. Mais pourtant il n'y estoit si exact en tout comme il faisoit semblant; car ce que j'en veux dire, ce n'est que pour rire.

Luy donc ayant donné charge un jour à un Capitaine d'aller ruyner et mettre une maison par terre, et tout bas, durant ces guerres dernieres, le Capitaine luy respondit qu'il y iroit volontiers, mais qu'il luy en donnast le commandement, et un adieu (3) et escrit signé de sa main, de peur de n'estre (4) un jour recherché. *Ah ! Mort-Dieu*, luy repliqua-t-il, *estes-vous de ces gens qui craignés tant la Justice ? Je vous casse : jamais vous ne me servirés ; car tout homme de guerre qui craint une*

(1) *Ci-après, au Discours des* Rodomontades Espagnoles, *Tome VIII.*

(2) *On n'a point ce Discours.*

(3) Adveu.

(4) d'en estre.

plume, craint bien une espée (1). Possible eut-il dit le mot plustost que pensé. Si ay-je veu pourtant de bonnes espées craindre la Justice.

Il me souvient qu'à la sédition d'Amboise, le capitaine Maserets (2), l'un des principaux conjurez, et qui avoit esté en Piedmont des plus grands et galants Capitaines, ainsi qu'on le menoit d'une chambre où estoit Antulaire (3), Maistre des Requestes, et autres Commissaires pour l'ouyr, et que deux archers le tournoient en la prison, ils ne vouloient qu'il s'amusast à la basse-cour, et le pressoient d'aller, il leur dit : *Tout beau, Messieurs. Pleust à Dieu que je ne craignisse pas plus les robbes longues que je viens de laisser, et leurs plumes, que vos hallebardes si nous estions ailleurs.* Ils luy respondirent : *Quand nous en serions là, si vous ferions-nous la moitié de la peur.* Mais il leur repliqua en son Cap-de-Dieu : *Ouy, et je vous en ferois l'autre moitié; mais ces bonnets quarrez me la font toute entiere, et je ne leur en puis faire pour un quart.*

Si faut-il pourtant y prendre garde; car pour trop peu craindre cette justice, l'on s'en trouve bien souvent mal. Sur quoy je feray ce petit conte seulement, et puis plus.

(1) C'est à-peu-près ainsi, que, selon Plutarque, Pompée disoit autrefois iniquement aux Députés des Mamertins, qui lui remontroient les infractions de leurs loix : *Ne cesserez-vous donc point d'alléguer les loix à ceux qui ont les armes à la main?* Maximes barbares et inhumaines, plus dignes de chefs de bandits ou de voleurs de grands chemins, que de Généraux d'Etats sagement policés. Cependant, combien d'imbécilles Orateurs, Poëtes et Historiens n'élevent-ils pas tous les jours jusqu'aux nues, et Biron et Pompée?

(2) Mazeres.

(3) Hantesclair, et voyez M. *de Thou*, sur l'an 1551.

Derniérement à Rome, (que cent personnes l'ont veu et me l'ont dit) le Pape Sixte, dit Montalto, a exercé et introduit une telle justice de son temps en toute l'Italie, que jamais aucuns de ses prédécesseurs n'ont sçeu faire; ce qui luy a esté un très-grand honneur : car de bandoliers, de massacreurs, assassins, il n'en falloit plus parler; et mesme quiconque tuoit à Rome, et mesme tiroit un peu de sang, il estoit aussi-tost exécuté.

Par cas estoit venu à Rome le grand Théologal d'Espagne, homme de très-grand renom et de grande authorité, et fort révéré, tant en Espagne comme à Rome, et aymé aussi fort de sa Sainteté. Il avoit avec luy un sien nepveu bravasche Espagnol, et qui n'en devoit rien à d'autres de sa nation.

Un jour, en une presse, ainsi que le Pape passoit, il vint à estre poussé fort rudement d'un Suisse de sa garde avec son hallebarde, tant du plat que du bois. Cettuy-cy, n'ayant pas accoustumé telles caresses en son pays, le digéra fort mal dans son cœur; toutesfois passa par le bon gré mal gré, et non sans en couver la vengeance, dont à toute heure en espioit l'occasion, qui fut telle qu'un jour estant à la Messe à Saint-Pierre, il vit son homme de Suisse à genoux, qui oyoit la Messe fort attentivement. Derriere ce Suisse, par cas fortuit, venoit d'arriver un pélerin, aussi tout frais, qui s'estoit mis aussi à genoux pour faire sa dévotion.

L'Espagnol, considérant le baston du pélerin, et qu'il estoit bon et propre pour faire son coup, (pensés qu'il estoit de bon bois de cormier, comme le baston de la croix de frere Jean dans Rabelais,) de sang froid il prend ledit bourdon d'entre les mains dudit pélerin, qui le luy lascha fort aysément, pensant qu'il n'en deust faire mal, et puis le

haussant de toute sa force, donna un coup ou deux sur la teste du Suisse, qui estoit tout descouvert, et le porta par terre à demy-mort, et luy fit pisser le sang; et puis, le coup fait, rendit de sang froid le bourdon audit pélerin, avec le petit remerciement, pensés; et cuydant sortir soudain, et fuyr tout scandale, il fut pris.

Le Pape, avant que boire et manger, le fit pendre haut et court devant ses yeux, en la place Saint-Pierre, quelque humble supplication que luy sçeut faire le Théologal pour son nepveu, qui luy estoit unique, ny aussi l'Ambassadeur d'Espagne, ny tous les Cardinaux Espagnols. Encore dit-on, qu'il dit audit Théologal, que s'il avoit autant fait, il le feroit aussi-bien pendre comme son nepveu.

Ainsi finit le pauvre Espagnol, au grand regret, despit et deshonneur des autres Espagnols qui estoient dans Rome. Certes aussi, la faute estoit très-grande. Je n'en diray plus.

Pour sortir donc hors de ma digression, et rentrer dans mon premier propos, Monsieur de Martigues estant fait Colonnel à Roüen, (car nous avions desjà pris la place,) le Roy et son armée vinrent à Paris, que Monsieur le Prince, ayant accueilly ses Reystres, vint assiéger : et pour leur bien-venuë, vinrent dresser une très-belle escarmouche, tant de pied que de cheval, sur nos gens, qui les reçeurent de mesme.

Il est bien vray qu'il y eut quelques Gendarmes des nostres, qui firent très-mal, et prirent la fuite fort vilainement : sur-quoy Monsieur de Guise y arriva, qui asseura le tout; et sans sa venuë, il y eust eu un grand désordre. Il estoit monté sur son Moret, un genet de Naples des meilleurs du monde, qui,

qui, avec quelque cinquante Gentils-hommes, donna et arresta sur le cul la furie des forces de l'ennemy, conduites par Monsieur de Genlis, très-brave et hazardeux, et crya par deux fois fort haut: *Ah! Gendarmes de France, prenés la quenouille, et laissés la lance.* Tout le monde disoit, que sans la présence de Monsieur de Guise, (et nous le voyions bien à l'œil,) l'ennemy alloit fondre vers Saint-Victor ou vers Saint-Germain. Et de fait, s'ils y fussent fondus dès le commencement, ils eussent fait un grand eschec, et y fussent entrez fort aysément, et infailliblement y eussent fait du ravage; car les dits fauxbourgs n'estoient encore retranchez, et n'y avoit encore que ceux de Saint-Marceau, Saint-Jacques, et Saint-Michel, où il fit très-beau voir en battaille nos Suisses, conduits par le bonhomme Colonnel Furly, ensemble nostre Infanterie Françoise, menée par leur Colonnel Monsieur de Martigues, qui ce jour fit très-bien, et ordonna son infanterie, et la sçeut très-bien et sagement despartir où il falloit; et ne faut douter que l'amusement, que leur fit nostre infanterie par leurs escarmouches, et par un moulin-à-vent fait de pierre qui est à la porte Saint-Jacques, où Monsieur de Martigues avoit mis une centaine de bons Harquebuziers, qui firent rage, et arresterent ceux de Monsieur de Grammont, qui venoient droit à nos tranchées la teste baissée; mais ils trouverent là à qui parler.

J'ouys Monsieur de Guise loüer fort le soir Monsieur de Martigues d'avoir très-bien fait ce jour-là, et qu'il pensoit qu'il fust plus vaillant et hazardeux, que sage Colonnel et prévoyant; mais qu'il estoit les deux, et qu'un jour il seroit un grand Capitaine.

Le siege de Paris s'osta, et après on donna la

battaille de Dreux, où mondit Sieur de Martigues fit très-bien et dignement sa charge de Colonnel, estant à la teste de ses gens avec une belle et asseurée façon, ainsi que son devoir estoit tel. Toutesfois, en cette battaille, nostre infanterie de l'avantgarde ne rendit grand combat, pour n'avoir esté trop assaillie, ny avoir assailly : car Monsieur de Guise, avec sa trouppe de cavalerie, deffit quasi toute celle de l'ennemy, je dis Françoise.

Quant aux Lansquenets, ils ne rendirent pas aussi grand combat; mais sur le soir, qu'on pensoit à quatre heures avoir tout fait et achevé, l'on apperçeut cinq ou six cent chevaux sortir d'un costé d'un bois, bien serrez et résolus pour retourner encore au combat; et dit-on que c'estoit Monsieur de la Noüe et Avaret qui les avoient ralliez.

Monsieur de Guise les alla aussi-tost bravement recevoir; mais il estoit besoin d'avoir de l'harquebuzerie, là où certes Monsieur de Martigues usa d'une très-belle diligence, et fit un trait d'un fort bon Capitaine; car à point il arriva, conduit par Monsieur de Gouas, dont Monsieur de Guise les en loüa fort.

Quelques mois après cette battaille, on alla assiéger Orléans, où Monsieur de Martigues conduisit et ordonna son infanterie, qui fit très-bien à la prise de Portereau et en une infinité d'autres endroits.

Ce Seigneur a fait amples preuves de ses prouesses: et mesme quand il chargea Monsieur d'Andelot, qui estoit beaucoup plus fort que luy, au passage de la riviere de Loire.

Monsieur de Guise estant mort à ce maudit siege, et la paix faite, il fallut, par les articles, que chacun rentrast en ses estats, charges et dignitez.

Par-quoy, ce fut à Monsieur de Martigues de se deffaire de celle de Colonnel : ce qui luy estoit grief; car tous les Capitaines l'aymoient fort, et le prioient de ne se démettre et deffaire. Mais il fallut qu'il passast par-là; car le Roy et la Reyne-mere le voulurent ainsi, que Monsieur d'Andelot, qui n'estoit pas homme endurant, pressoit fort, qui estoit venu à la Cour à Saint-Germain pour cela.

Sur-quoy il me souvient que ce jour-là il s'en démit, et prit une casaque de livrée d'un de ses Gendarmes, et se promena ainsi habillé par la cour, salles et chambres du Roy et de la Reyne: et quand leurs Majestez luy demanderent pourquoy il s'estoit ainsi habillé de cette casaque, il leur respondit que, puis qu'il n'estoit plus homme de pied ny fantassin, il ne se vouloit plus habiller ny en homme de pied, ny en fantassin, mais en Gendarme, puis qu'il ne luy restoit autre estat que Capitaine de Gendarmes. Dont le Roy et la Reyne, et toute la Cour en rirent fort, le voyant ainsi habillé, et qu'il avoit très-bonne grace en toutes ses actions. Car il avoit eu la moitié de la compagnie de Monsieur le mareschal de Termes, et Monsieur des Cars, favory du Roy de Navarre, en avoit eu l'autre : et Monsieur de Bellegarde, son nepveu, et qui en estoit Lieutenant, n'avoit rien eu, et quitta tout par despit, s'en sentant digne de quelque part. Monsieur de Massez, qui estoit Enseigne, fut Lieutenant de Descars (*), qu'on tenoit pour estre l'un des plus vieux Gendarmes et homme de bien qui fust en France, ainsi le nommoit-on. Monsieur de Boisjourdan, qui

(*) des Cars, *comme ci-après, et ailleurs.*

estoit Guydon, fut Lieutenant de Monsieur de Martigues.

Voilà comment il quitta son office de Colonnel, lequel, à cette fois, audit Saint-Germain, avoit grande envie de se battre contre Monsieur d'Andelot, et en despartir le gasteau à coups d'espée.

Il ne faut point douter que Monsieur d'Andelot ne l'eust bien pris au mot; car il estoit très-vaillant et haut à la main, encore qu'il battist froid, et ne dist aucun mot de ce qu'il voyoit là faire à Monsieur de Martigues, qui estoit fougueux et battoit chaud.

Mais le Roy avoit deffendu, sur la vie, qu'il ne passast outre, et qu'il se comportast modestement: car on craignoit fort une seconde révolte des Huguenots, qui fussent esté ayses à la faire; car ils se tenoient fort fiers, et les mains leur démangeoient. Monsieur de Martigues fut sage et obéyssant à son Roy.

Au bout de quelque temps, Monsieur d'Estampes, son oncle, mourut: et le gouvernement qu'il tenoit de Bretagne luy fut donné, qu'il exerça si bien et si sagement, qu'il en acquit très-grande gloire, et se fit fort aymer à la noblesse de-là; si bien qu'on luy donna cette réputation, d'avoir eu le crédit de l'avoir fait sortir hors de son pays, et de l'avoir menée où bon luy sembloit et appaisée; ce que Gouverneur de long-temps n'avoit fait, ny sçeu faire.

Aussi la menoit-il au combat bravement, luy tousjours à la teste, et des premiers: comme il fit au passage de la riviere de Loire, où il chargea Monsieur d'Andelot et ses trouppes, et en deffit aucunes, encore qu'elles fussent bien plus grandes que les siennes; car toutes les forces de de-là la

Loire y estoient assemblées, pour venir joindre le Prince et passer. Les histoires en parlent assez, sans que j'en parle.

De-là il les mena à la deffaite des Provençaux, à la bataille de Jarnac et Montcontour, et puis vint mourir au siege de Saint-Jean, où il fut tué; qui fut un très-grand dommage pour la France, car il luy estoit très fidele, et l'eust bien servie depuis à son besoin.

Si je voulois conter par menu toutes ses proüesses, il m'en faudroit faire un livre entier. Mais je m'en desporte, pour la longueur qu'il m'en donneroit; et aussi, que ceux qui me connoissent et ma race, en le loüant par trop, ne disant pourtant que la vérité, me pourroient rejetter pour suspect, d'autant que je luy estois fort proche : car son grand-pere le comte de Ponthievre et mon grand-pere Messire André de Vivonne, Séneschal de Poictou et Seigneur de la Chastaigneraye, estoient cousins germains; ensemble Claude de Ponthievre, cousine germaine, Duchesse de Savoye, de laquelle sont sortis et issus depuis soixante et quinze ou quatre-vingt ans, les Ducs de Savoye qui ont esté, ausquels j'ay eu cet honneur d'appartenir, comme aussi aux Ducs de Nemours.

Mais pour cela, je n'en ay pas mis plus grand pot au feu, comme on dit en commun proverbe, pour n'avoir eu d'eux aucun appuy, ny de fortune, mais de moy-mesme me suis poussé comme j'ay pu à acquérir les faveurs et graces de mes Roys, et quelque peu d'honneur parmy le monde.

Pour en parler en vray, ces grands Princes et Seigneurs, quand ils se voyent en leur grandeur, ils deviennent si glorieux, qu'ils mesprisent, et leurs parents, et leurs amis, et leurs serviteurs : ausquels je

leur disois (*) volontiers ce que dit feu mon grand-pere, le Séneschal de Poictou, à feue Madame la Régente, laquelle, estant simple Comtesse d'Angoulesme, ne l'appelloit jamais que son cousin et son bon cousin. Ce n'estoit autre chose que mon cousin, mon voisin : et que si elle estoit Reyne de France, qu'elle se ressentiroit grandement de ses faveurs et revanches de plaisirs qu'elle recevoit ordinairement de luy à la Cour; car alors elle n'estoit point si grande qu'elle ne fust fort ayse d'employer mon-dit grand-pere, et d'en tirer quelque plaisir à la Cour, ayant cet heur d'estre surtout aymé du Roy Charles VIII, du Roy Louys XII et de la Reyne Anne, qui luy faisoit cet honneur de l'appeller ordinairement son cousin, et estoit très-bien en sa grace, mais je dis des mieux.

Cette Madame la Régente donc, estant venue en sa grande hauteur, et son fils Roy, ce fut elle qui changea du tout, et fit de la froide bien fort, et de la refusante, un jour audit Sieur Séneschal de quelque chose dont il l'employa, à laquelle mon grand-pere respondit : *Et bien donc, Madame, c'estoit ce que vous me promettiés estant en vostre petit Comté. Vous ne m'avés pas trompé. Car le naturel de vous autres Princes et Princesses, est, quand vous venés à une grandeur plus grande que n'avés jamais espéré, vous ne faites jamais plus de cas de ceux qui vous ont jamais aymé et fait service : mais j'auray raison de vous à la vallée de Josaphat, où se doit tenir le jugement; et là, n'estant alors assise plus haute que moy, et que nous serons esgaux, je vous en sçauray que dire.*

Tel est le naturel des Grands, ausquels, pour

(*) dirois.

les braver, il faut dire comme l'Espagnol : *Soy Hidalgo come el Rey, dineros menos;* c'est-à-dire : *Je suis Gentil-homme comme le Roy; il est vray que je n'ay pas tant d'escus. Y que se vagan à todos los diabolos;* c'est-à-dire, *et qu'ils aillent à tous les diables* avec leurs escus.

Je les envoye tous aux enfers de nostre Maistre Rabelais, où il les fait si pauvres et malotrus heres, que l'on en aura la raison là-bas : ainsi qu'un de par le monde disoit, que, s'il y descendoit jamais, il leur donneroit tous les jours cent nazardes pour une miette de pain.

Quand tout est dit, si nous autres nous nous entendions bien, tous ces Grands nous rechercheroient, plus que nous ne les rechercherions; car ils ne se sçauroient passer de nous : ce sont nous autres qui faisons les Cours des Grands, et emplissons leurs armées, leurs salles et chambres, de nos compagnies et présences, sans lesquelles, que seroient-ils? Mais nous ne nous pouvons garder de les suivre, tant nous sommes fats et ambitieux, dont aucuns se trouvent très-bien, et les autres très-mal.

J'en ferois un très-beau et long discours, si je voulois, sans emprunter d'autres exemples que des nostres.

ARTICLE X.

M. D'ANDELOT, *encore sixiesme Colonnel Général de l'Infanterie Françoise.*

POUR retourner à cette heure d'où je suis sorty, Monsieur de Martigues deffait de cet estat de Colonnel, Monsieur D'ANDELOT le reprit à

Saint-Germain-en-Laye, comme j'ay dit, qu'il luy fut commandé par le Roy s'apprester, et de tenir ses compagnies prestes pour aller au siege du Havre, que les Anglois tenoient, et ne le vouloient rendre, pour l'avoir très-bien acheté, disoient-ils, de Messieurs de (1) Vidasme, de Maligny et de Beauvais la Node (2).

A ce siege, chacun y alla, suivant le Roy et la Reyne-Mere, qui y allerent en personne, et monstrerent le chemin à Messieurs les Princes et Monsieur le Connestable : et Monsieur le Prince de Condé amena beaucoup de la noblesse Huguenotte, qui ne s'y espargna non plus que les autres.

Monsieur l'Admiral n'y alla point, et s'excusa sur quelques raisons; mais la principale, qu'il ne dit pas, estoit qu'il ne vouloit desplaire à la Reyne d'Angleterre, de laquelle il avoit tiré plaisir et faveur, et quelque argent pour la guerre, mais non tant qu'on diroit bien.

Monsieur d'Andelot n'y alla non plus, et s'excusa sur quelques reliques de la fievre-quarte, qu'il avoit apportée d'Allemagne quelque temps avant, lors qu'il amena le Mareschal d'Aix avec ses Reystres, et l'avoit tousjours gardée ou peu ou prou : et mesme, le jour de la battaile de Dreux estoit le jour de son accès, et le passa ainsi, son cheval luy servant de lict, et ne laissant pour cela de faire tout devoir et acte ce jour-là de bon Colonnel : fors qu'il ne tint point le rang, et ne se mit à pied; car il estoit si foible, qu'il ne se pouvoit soustenir : mais il commandoit à cheval, et alloit de bataillon en bataillon, de rang en rang, disant et monstrant ce qu'il falloit faire; mais ils ne le crurent pas, et firent très-mal.

(1) le (2) la Nocle.

Il demeura aussi assiégé dans Orléans, là où il ne pardonnoit à aucune faction qu'il ne s'y trouvast, tout fébricitant qu'il estoit : si-bien qu'un jour, luy estant tiré une grande harquebuzade, ainsi qu'il estoit sur le pont pour ordonner quelque chose, elle luy donna dans la rondelle, qui ne perça pas, pour estre à l'épreuve ; mais luy pour estre fort foible, tomba par terre : mais aussi-tost, on le vit relever par plusieurs ; dont Monsieur de Guise, et autres comme luy, présumerent que c'estoit Monsieur d'Andelot qui estoit mort. Et parce qu'on disoit que Monsieur de Strozze avoit fait le coup, je vis Monsieur de Guise luy dire : *Strozze, envoyés-moy à cette heure demander vostre grace : car vous venés de tuer Monsieur d'Andelot ; et de plus, s'il est mort, il est mort le meilleur homme des leurs.*

Or donc, Monsieur d'Andelot, se fondant sur son-dit reliqua de fievre, ou plustost du peu de volonté qu'il avoit de ne faire la guerre à l'Anglois, comme son frere, n'alla point à ce siege.

Tant y a pourtant, que le Roy, et la Reyne, et tout le monde, le trouverent très-mauvais, et s'en scandaliserent fort. Il envoya ses deux Colonnelles, que certes il fit beau voir : et le capitaine Monins en avoit une, et quelques autres, montant au nombre de quatre ou cinq, et estoient toutes belles : car c'estoit l'eslite des bons soldats Huguenots : aussi firent-ils bien ; car ils faisoient à l'envy des Catholiques.

Si-bien que les uns et les autres menerent et fatiguerent de telle sorte les Anglois, que nous les eusmes enfin par composition. Bien est-il vray que, sans la grande peste qui s'estoit mise dedans, et qui en tua plus que nos harquebuzades, nous n'en eussions eu si bon marché.

Le printemps venu après, le Roy entreprit son voyage projetté de faire tout le tour de son Royaume, et se faire voir à son peuple, et partit de Fontainebleau, et alla faire la feste de Pasques en Champagne à Troyes, où Monsieur d'Andelot vint de sa belle maison de Tanlé, qui est là-près, faire la révérence au Roy; et aussi pour se plaindre à luy, de quoy un de ses Capitaines, ayant une compagnie vieille en garnison à Metz, estant mort, il avoit pourveu à la compagnie, et l'avoit donnée à un autre des siens, et le Roy en avoit pourveu un autre à sa volonté et dévotion. Monsieur d'Andelot monstrant que c'estoit luy faire tost (*) à son authorité et privilege de Colonnel, qu'il avoit de long-temps, à pourvoir des places vacantes de compagnies vieilles; et que Monsieur l'Admiral avant luy, et luy après, avoit tousjours ainsi fait et pratiqué.

Mais à cela luy respondit très-bien et aussi-tost la Reyne en plein Conseil; car un Grand, qui y estoit, me le dit aussi-tost, qu'elle avoit bien parlé à luy.

« Monsieur d'Andelot, luy dit-elle, ce que » vous allégués, c'estoit du temps du Roy mon » Seigneur et mary, qui, par la faveur grande et » amitié qu'il portoit à Monsieur le Connestable » vostre oncle, luy accordoit beaucoup de choses » qu'il ne devoit, et mesme celle-là. Car quelle » raison y avoit-il, que Monsieur l'Admiral et » vous, Colonnels, eussiés cette prérogative et » disposition ainsi absolument de telle charge, » puis que cela appartenoit au Roy, afin que » d'autant plus il s'obligeast de bons Capitaines

(*) tort.

» et serviteurs : au lieu qu'à vous autres redondoit » cette obligation, et les Capitaines, pourveus de » vous autres, se disoient vos créatures et servi- » teurs, et non du Roy, comme j'ay veu dès ce » temps-là : dont en cela vous en devés bien remer- » cier la faveur de vostre oncle, et la volonté qu'il » avoit de vous eslever et faire grands. Mais à cette » heure, comme les Roys font les loix, et les » deffont, comme il leur plaist, le Roy mon fils ne » vous veut point concéder plus tel pouvoir, et se » le veut réserver pour luy, et faire des serviteurs, » et les remplacer, au-lieu de plusieurs autres que » vous autres luy avés fait perdre. Par-quoy, ne » vous y attendés plus à cela ; car le Roy mon fils » y veut pourvoir desormais : et le Capitaine, qu'il » a mis à la place du mort, faut qu'il y demeure ». Ce fut à Monsieur d'Andelot à en passer par-là. Quelle Reyne brave, et de quelle audace elle s'en faisoit accroire !

Et Monsieur le Connestable, qui n'estoit pour lors au Conseil, mais en sa chambre, se trouvant un petit mal, ayant sçeu ces propos par Monsieur d'Andelot, n'en dit autre chose, si-non qu'il n'en falloit plus parler.

Voilà donc la puissance qu'avoient les Colonnels d'obliger des Capitaines.

Le Roy faisoit bien les Capitaines nouveaux, et donnoit les commissions nouvelles ; mais Messieurs l'Admiral et d'Andelot pourvoyoient aux compagnies vieilles ; ce qui estoit un très-beau privilege : si-non que depuis que Monsieur d'Espernon a esté fait Colonnel, et par sa faveur, fait ériger son estat en Officier de la Couronne, et disposoit des Capitaines.

ARTICLE XI.

M. DE STROZZE, *septiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise.*

OR, Monsieur d'Andelot estant mort à Xainctes, Monsieur DE STROZZE fut fait et créé absolu Colonnel-Général des bandes Françoises, sans avoir compagnon ny corrival : c'est-à-dire que, durant la guerre, il estoit bien absolu ; mais venant la paix, Monsieur d'Andelot, par les compositions, qui permettoient à un chacun de rentrer dans leurs charges, reprenoit tousjours la sienne ; et un peu auparavant qu'il mourut, (je croy qu'il ne s'en fallut pas un mois,) estoit mort Monsieur de Brissac, duquel toutes les compagnies vinrent à se joindre et se mettre dans celles de Monsieur de Strozze, fors celles des vieilles bandes du Piedmont, qui pouvoient monter à dix ou douze seulement, lesquelles furent réservées et données au jeune comte de Brissac, lequel, pour sa jeunesse, ne put avoir toute la despouille de son frere, ains fallut qu'il se contentast de celles du Piedmont, portant le titre de Colonnel-Général des vieilles bandes du Piedmont, comme il le porte encore ; et fut Mestre-de-Camp la Riviere Puytaillier l'aisné, et puis Monsieur d'Aunous, qui mourut au siege de Poictiers, digne homme certes de sa charge. Il le monstra bien lors qu'il partit de Saint-Mexan, et s'alla jetter dans Poictiers avec son régiment, qui vint bien à propos, et y entra en despit de l'ennemy, qui le tenoit tout environné, puis Antefort, et autres.

Digitized by Google

Il y en a aucuns si ignorants, et mesme je l'ay veu escrit dans une histoire de nostre temps, qui disent et affirment que Monsieur de Strozze eut l'estat de Colonnel-Général, après la mort du comte de Brissac, qui l'estoit alors. Voilà bien dit.

Quels abuseurs et menteurs Escrivains! tels gens pour lors ne hantoient gueres les armées ny les compagnies, parmy lesquelles on a bien ouy les bandons faits et se faire par Monsieur de Strozze, Colonnel-Général de l'Infanterie de France, et Monsieur de Brissac, Colonnel-Général des vieilles Bandes du Piedmont : et cela est très-vray, ce que je dis. Plusieurs Capitaines et soldats de ce temps, qui vivent encore, en diront de mesme que moy.

Voilà donc Monsieur de Strozze ce coup bien Colonnel-Général, lequel, dans peu de temps, fit bien paroistre, à la Roche la Bélie en Limousin, ce qu'il estoit ; car l'ennemy s'advançant-là un matin pour forcer, s'il eust pu, le logis de Monsieur, frere du Roy, nostre Général, sans qu'on s'en donnast de garde aucunement, ce fut au Colonnel à faire là tout l'effort : et ainsi qu'il alloit à eux d'un visage et courage asseuré, il ouyt quelques voix d'aucuns soldats de Monsieur de Brissac, et Capitaines et tout, qui murmuroient bas et disoient : *Ah! où est Monsieur de Brissac ?* Monsieur de Strozze, qui avoit l'ouye bonne, leur respondit : *Là où il est? Mort-Dieu! suivés-moi seulement, et je vous meneray en un lieu si chaud, et si avant, que jamais le comte de Brissac ne vous y mena : suivés, suivés.* Ce qu'il fit : car il les mena dans une grosse trouppe de l'ennemy, et y soustint une si furieuse escarmouche, qu'il y mourut sur la place vingt-deux de ses Capitaines, Lieutenants ou Enseignes ; comme fut le capitaine Saint-Loup, brave Gentil-homme,

son Lieutenant, du pays d'Anjou, qui, en cryant : *Sauvés-moy, de Strozze*, et se mettant devant luy, reçeut le coup qu'on alloit donner à son Colonnel, certes très-loüable !

Moururent aussi le capitaine Roquelaure; Gascon, Lieutenant d'une des colonnelles de Brissac; le capitaine Vallon, Provençal, fort aymé de Monsieur, frere du Roy, son Maistre; le capitaine Mignard, Basque; et une infinité d'autres bons et vaillants Capitaines, tant Lieutenants, Enseignes, que soldats, desquels pourtant on n'eust eu si bon marché; sans qu'ainsi qu'ils estoient au plus fort de l'escarmouche et combat, survint du ciel une si grande ravine d'eau, si espaisse, si esmeue, si impétueuse, que sur ce Monsieur de Mouy, bon Capitaine certes, prenant l'occasion, chargea avec sa cavalerie si à propos cette pauvre infanterie, qui ne se pouvoient plus ayder de leurs harquebuzes, pour avoir les mesches esteintes; et pour estre toutes trempées de cette eau, comme d'un coup du ciel, qu'on en eut bon marché, et les mit-on ainsi en pieces: dont on en blasma beaucoup nostre cavalerie, qui les secourut très-mal; pour le moins l'infanterie s'en plaignit fort.

Le carnage y fut grand et cruel, et sans peu de remission. Aussi, cinq mois après, à la battaille de Montcontour qui fut gagnée pour nous, on cryoit pour revanche parmy les Bandes : *La Roche la Bélie*, comme d'un mot et signal, pour tout tuer, et n'en espargner aucun.

Ainsi la cruauté se récompense par la cruauté : et ne faut point douter que là mondit Sieur de Strozze n'eust passé par les pas des morts comme les autres, sans qu'il y eut un honneste cavalier, qui le sauva, et fut fait prisonnier, et gardé fort

honnestement, et rendu après pour Monsieur de la Nouë.

Sur ce discours, il ne falloit point que les soldats de Brissac l'appellassent tant pour les mener au combat : car il ne les y eust sçeu mieux mener, ny là, ny ailleurs; car on ne sçauroit desrober cela audit de Strozze, qu'il ne fust fort courageux et vaillant, et l'homme du monde craignant le moins les harquebuzades, et le plus asseuré, comme je l'ay veu souvent.

Bien est-il vray qu'il ne sçavoit pas faire la monstre ny la parade de ses vaillances qu'il a monstré aux battailles, aux rencontres, aux sieges, aux assauts où il s'est trouvé, que je dirois; mais je ne ferois qu'en parler un jour entier, tant il m'en donneroit le sujet, et de plusieurs de telles factions.

J'ay eu cet heur de m'estre trouvé avec luy souvent; car il m'aymoit uniquement, et croy plus qu'homme de France. Je n'eus jamais charge sous luy, que deux ans en Capitaine de gens de pied; mais pour certain caprice, je quittay tout : et pour ce, je ne l'abandonnay jamais pourtant, fust à la guerre, fust à la Cour, tant il m'aymoit, et je l'aymois, et me disoit-on son compagnon et fidele confident. Dès le commencement du siege de la Rochelle, jusques à la fin, je ne bougeay jamais d'avec luy, mangeant, beuvant, et couchant tousjours chez luy, et en sa chambre.

Je puis tesmoigner, que là, ny ailleurs, je ne luy vis jamais faire aucun acte de lascheté, mais tout de proüesse, encore qu'il y fist-là aussi chaud qu'en siege que j'aye veu; et si je m'asseure que j'y en ay veu des plus fendants et eschauffez s'attiédir et baisser bas. Le jour du grand assaut, il y alla le premier sans marchander, et peu suivy de ses gens,

combien que Monsieur de Montluc, qui ordonnoit l'ordre de l'assaut, luy avoit dit et prié de toucher ses gens devant luy, et qu'autrement tout n'yroit pas bien, et qu'il en avoit veu arriver de grandes fautes, et luy yroit après.

Monsieur de Strozze le luy promit; mais il ne le luy tint pas; car après que la mine eut joüé, Monsieur de Montluc, qui estoit dans le trou du fossé, commanda aussi-tost à Monsieur de Gouas de faire la premiere pointe avec ses gens, ainsi qu'il y estoit ordonné et destiné, et Monsieur de Strozze devoit aller après avec son gros.

Monsieur de Gouas fut aussi-tost blessé à la jambe, dont il en mourut par après, par la gangrene qui s'y estoit mise, et encore que le coup fust fort petit et ne touchast à l'os. Et en s'en retournant, rencontra Monsieur de Strozze, qui s'en alloit viste à l'assaut, il luy dit : *Monsieur, ils sont à nous. Donnés seulement : et la bresche est très-raisonnable.* Mais il ne l'avoit pas reconnue; car il avoit esté blessé en allant, et ne put monter en-haut. En quoy Monsieur de Strozze l'en blasma après (je le sçay) sur son dire, encore qu'il fust un très-bon Capitaine, et digne de foy en telles choses.

Monsieur de Strozze s'advança : et sans dire gare, ny adviser à ce que Monsieur de Montluc luy avoit dit, ny qu'il avoit promis, ny qui le suivoit, marcha, et monta-t-il. Et n'avoit avec luy Gentilhomme volontaire que moy, car il avoit esté deffendu par Monsieur, que nul Gentil-homme y allast, craignant perdre la noblesse; mais à moy, comme son amy privé, la loy ne s'y addressoit.

Monsieur d'O y estoit aussi, qui s'estoit dérobé, et estoit amy de mesme dudit Monsieur de Strozze,

Strozze, et le petit Chasteauneuf, de la maison de Rieux, dit Monsieur de Sourdiac aujourd'huy ; aussi que Monsieur de Strozze l'aymoit, et luy donna après l'une de ses Enseignes-Colonnelles, que Monsieur de Lanconne le jeune en ce jour-là portoit, qui estoit un autre brave Gentil-homme.

Monsieur de Srrozze donc, ayant pris langue de Monsieur de Gouas, sans marchander donna. Je luy dis : *Monsieur, vous ne faites pas ce que Monsieur de Montluc a dit. C'est tout un, Branthome*, me respondit-il. *Allons : nos gens auront meilleur courage de venir, quand ils me verront à la teste marcher le premier, pour leur monstrer le chemin.* Ce qu'il fit. Mais il ne fut pas plustost à demy-haut, qu'il eut une harquebuzade dans la cuirasse, qu'il en tomba de son haut sur les pierres que la mine avoit enlevées, dont nous le tinsmes pour mort, et que l'harquebuzade l'avoir percé ; mais il ne se froissa que les jambes et la teste : et là il fut trompé ; car pensant estre suivy de ses gens, il le fut très-mal. En quoy il eust mieux fait, s'il eust cru Monsieur de Montluc, de les toucher et voir aller avant, ainsi qu'il en parloit, plus par pratique que par art.

Et puisque nous sommes sur cet assaut, si en parleray-je ce mot, que Monsieur, frere du Roy, qui avoit tout veu ce que nous avions fait, qui estoit nostre Général, il envoya querir Monsieur de Strozze, qui le vint trouver dans la tente du comte de Coconas, qui estoit-là auprès, où il s'estoit retiré avec son conseil, et y estant, et moy avec luy, tous armez, Monsieur luy dit : *Strozze, si vostre infanterie vous eust suivy, comme il avoit esté ordonné, et qu'elle eust fait aussi-bien que vous, et ceux qui estoient avec vous, la place estoit prise,*

ainsi que j'ay pu voir; mais il faut encore recommencer l'assaut, et faire aller vos gens devant, ainsi que Monsieur de Montluc vous avoit dit, et vous après; et m'asseure que nous les emporterons.

Monsieur de Montluc estoit là, qui dit aussitost : *Ouy, Sire,* (car il estoit alors desjà Roy de Pologne,) *nous l'emporterons : il est fort aysé, car la bresche est bonne, et très-raisonnable.*

Alors je ne puis (*) m'engarder de parler, voyant que Monsieur de Strozze ne parloit; car il estoit en ces choses quelquefois craintif devant Monsieur. *Il vous le semble, Monsieur,* luy dis-je. *Elle est si raisonnable, que par Dieu je ne sçay homme icy qui ait si bonnes jambes qui en montant ne tombe quatre ou cinq fois, et sur le haut il se puisse tenir, s'il est tant soit peu repoussé, ou s'y veuille tenir de pied ferme; car le tout est si raboteux, à cause des pierres que la mine a souslevées, qu'il est impossible s'y arrester bien pour combattre. Je le puis dire, car j'y ay esté, et l'ay très-bien essayé. Toutesfois, puis que le Roy veut faire redoubler encore l'assaut, faire le peut.*

Et ainsi qu'on l'arrestoit, survint le plus estrange accident qui arriva il y a long-temps en armée, et sans aucun subjet. Car tout-à-coup, voicy venir une allarme par toutes les tranchées, que l'ennemy estoit sorty, et que l'on estoit desjà aux mains, et que le tout estoit faussé; si-bien qu'il prit une si grande espouvante et effroy parmy nos gens de pied et parmy plusieurs de la noblesse, que quasi la plus grand-part branslerent et ne sçeurent que faire : et fut bien encore pis, que plusieurs eurent telle frayeur, qu'ils adviserent à se sauver par les

(*) pus.

marais, et aucuns s'y enfuyrent, qui furent après reconnus par la bouë qui en estoit empreinte en leurs chalesses; et tels qu'on tenoit bons compagnons, furent touchez de mesme. Il y en eut pourtant plusieurs qui tinrent asseurée contenance. Néantmoins tout le monde ne sçavoit que c'estoit, si-non que tout estoit en allarme et en rumeur si grande, qu'il ne se vit jamais un tel désordre.

Nous estions en la tente du Roy de Pologne pour lors, comme j'ay dit, qui sortismes de là avec la plus grande presse et foule que je vis jamais, dont je m'en puis bien souvenir; car un honneste et brave Gentil-homme qui estoit avec moy, que j'avois nourry, nommé Monsieur de Breuil, en voulant sortir, il tomba derriere un coffre pour la pesanteur de ses armes, et la foule qui y estoit. Je croy qu'il seroit encore là sans moy, qui luy prestay la main et l'en sortis, dont nous en rismes bien après, car il estoit de bonne compagnie; et (1) si effrayé de sa cheute, (2) cuyda tuer dans la tente un Gentil-homme des nostres, d'une courte dague qu'il avoit, pensant que ce fust l'ennemy, et que tout fust gagné.

Enfin nous sortismes, et courusmes au trou du fossé, Monsieur de Strozze et moy tousjours avec luy, trouvasmes que ce n'estoit rien, et que l'ennemy seulement n'avoit pas comparu la teste du dessus du rempart, ny sorty par aucune porte; car il avoit assez affaire ailleurs, et à entendre à ses assauts, escalades et surprises.

L'on voulut sçavoir après d'où estoit sorty cette allarme et telle rumeur. Les uns disoient que c'estoit quelque bruit que quelques traistres parmy nous

(1) il estoit. (2) qu'il.

avoient eslevé et fait courir à poste. D'autres disoient que de nous-mesmes nous nous estions ainsi espouvantez et effrayez sans propos. D'autres, que cela estoit venu du Ciel par quelque chastiment divin, ou que le tout avoit esté arrivé *divinitùs aut fato* (*). Bref, on parloit en fort diverses façons, et sur ce dernier point. Puis après, en discourant avec d'autres, je m'allay souvenir qu'à la prise de Rome par Monsieur de Bourbon, un Alfier ou Port-Enseigne Romain, sur l'allarme de l'assaut, il luy prit une telle esmotion et action de corps et d'esprit, (on l'appellera comme on voudra,) qu'avec son enseigne il descendit du rempart, s'en alla vers l'ennemy, et s'en retourna en mesme appareil dans la ville sain et sauf, sans autre mal. Il falloit dire que ce fust quelque terreur panique, ou quelque Ange bon ou mauvais, qui opérast, ou le conduisist par la main. J'en laisse à discourir aux divins Philosophes. Tant y a que cet accident que je viens de dire, a esté trouvé très-estrange et bisarre.

Si faut-il que je die ce mot, que jamais je ne vis nostre Roy de Pologne estonné, et ne vouloit que sortir : mais la foule estoit si extrême, qu'on s'y estouffoit du chaud qu'il faisoit ; car les uns vouloient sortir, les autres entrer, si-bien que nous commencions à rompre les cordes de la tente pour passer dessous. J'auray esté possible par trop long dans cette digression.

Pour retourner donc à Monsieur de Strozze, je puis dire avec une très-grande vérité, que c'estoit un très-vaillant homme de guerre, et que pourtant n'y a jamais esté blessé. En ce siege de la Rochelle,

(*) C'est-à-dire, *Par permission divine, ou fortuitement.*

il reçeut quatre bonnes harquebuzades dans ses armes, sans qu'elles portassent jamais : en quoy il fut très-heureux; car ordinairement il estoit aux hazards.

La premiere charge qu'il eut jamais, ce fut aux premieres guerres, qu'il eut une compagnie de gens de pied, laquelle seule fut destinée pour la garde du Roy. Il avoit choisi un très-brave Lieutenant, qui estoit le capitaine Gourdas de Dax; Monsieur de Corbeson (1), de la maison de l'Orges (2) pour son Enseigne, qui pourtant le quitta, et s'en alla à Orléans huguenot; et Martin Ozart, pour son Sergent, qui depuis fut Lieutenant d'une des Colonnelles. Mais luy se faschant de demeurer ainsi arresté, et subject à une garde de corps, et oyant dire que tous ses compagnons menoient les mains de tous costez, il ne cessa jamais de prier le Roy, et l'importuner de luy bailler congé d'aller avec les autres; ce qu'il eut : et arriva devant Roüen, où il se monstra digne de sa charge; et puis, comme j'ay dit, il eut la charge de Charry, et de là fut Colonnel aux seconds troubles, commandant à trois régiments, menez par trois Mestres-de-Camp; Cossains, Charrou, et Gouas, très-bons hommes, qui méritoient bien cette charge.

Monsieur de Cossains estoit vieux soldat et Capitaine, Gentil-homme nourry en Piedmont de Monsieur de la Mothe-Gondrain, à ce que je luy ay ouy dire. Il commanda à une compagnie de gens de pied en la guerre de Toscane; mais Monsieur de Montluc la luy fit oster ignominieusement, et luy vouloit faire pis, (je me passeray bien de dire le sujet,) et luy vouloit un mal extrême. J'ay bien

(1) Corboson du Corbouson.
(2) Lorges.

veu depuis le contraire ; car il l'a fort aymé, et luy ayda à espouser sa belle-sœur, Madame de Lyon. Il suivit Monsieur de Martigues au Petit-Lict (1), et y fit très-bien, sans aucune charge pourtant, sinon en Capitaine entretenu du Colonnel. Aux premieres guerres civiles, il eut une compagnie de gens de pied, laquelle il conduisit et employa très-bien à la prise de Blois, où il eut une grande harquebuzade à travers le corps, qui le perça de part en part, et en fut guéry aussi-tost.

Je l'ay veu fort subject aux blessures, aussi les recherchoit-il volontiers. Il commandoit de bonne façon ; car il avoit le geste bon, et la parole de mesme. Aussi disoit-on *Piaffe de Cossains* : il l'avoit de vray ; mais c'estoit en tout, qu'il estoit piaffeur, et en gestes, et en faits, et en paroles.

Il fut fort blasmé d'avoir esté un grand meurtrier à la Saint-Barthelemy à Paris, aussi d'y avoir gagné beaucoup ; car il avoit-là toutes les enseignes des Gardes du Roy, dont il estoit Mestre-de-Camp, et les y fit-là bien mener les mains.

Du commencement, quand le Roy luy en descouvrit l'entreprise et sa volonté, il y fit grande difficulté et impossibilité, pour avoir si peu de gens, forcer un si grand nombre d'Huguenots qui estoient dans la ville. Mais le Roy, et son Conseil en cela, après luy en avoir ouvert les moyens et intelligences, qu'il avoit toute la ville à soy, il y prit goust, et n'y espargna par après le sang, dont on l'appelloit le principal boucher : et bien-tost après on (2) sentit son ame chargée, et mesme quand il fut devant la Rochelle, où, quasi y présageant sa mort, il monstroit ordinairement une

(1) Petit-Leith. (2) en.

tristesse et un ennuy, et comme un remords de conscience ; si-bien que souvent (d'autant que j'estois son bon amy, et que nous estions comperes à cause de sa femme,) en jouant je luy disois quelquefois qu'il y mourroit : *Ah ! ne me le dites point, mon compere*, disoit-il ; *car je le sçay bien :* et maudissoit la journée de Saint-Barthelemy, lors qu'il fut blessé, dont il mourut après.

Je croy que toute cette nuit il ne fut pas tiré deux harquebuzades ; et encore celle qui luy porta, fut tirée en un lieu si escarté, que gueres souvent on y tiroit. C'estoit un coin de marais, qu'il avoit dit à Monsieur de Strozze aller reconnoistre, pour y faire quelque petit retranchement. Soudain on nous vint dire qu'il estoit blessé, et nous y courusmes, qui dit soudain que ce n'estoit rien ; et addressant sa parole à moy, il me dit que pour ce coup, ma prophétie seroit vaine, et qu'il ne mourroit de ce coup. Le lendemain nous le fusmes voir, qui en son semblant monstroit se porter bien ; mais le voyant un peu commencer à balbutier et béguayer, je dis à Monsieur de Strozze soudain : *Il est mort, Monsieur : n'en faites plus d'estat ; allons-nous-en :* et au bout de deux jours mourut, regretté certes d'aucuns, mais non pas tant de son Roy comme s'il fust mort un an avant ; car lors qu'il en sçeut la mort, il dit publiquement à son disner : *Cossains est mort ; mais que diriés-vous de luy, qui avoit si-bien fait en beaucoup de lieux où il s'estoit trouvé ? Estant au siege de la Rochelle, il n'y a jamais rien fait qui vaille. Il s'y est trouvé tout-à-coup si fort saisy de défaillance de cœur, qu'à toutes entreprises pour prendre la place, que mon frere luy a proposées, il y a tousjours repugné de toutes les opiniastretez qu'il a pu, et n'y a monstré*

plus de cœur qu'une putain; usant de ces mots.

J'ay ouy dire, qu'il y eut un galant homme, qui, oyant tels propos, et les retenant, dit à un sien compagnon : *Marqués cette chasse. Voilà que c'est de faire service aux Roys. Il ne faut qu'un verre cassé, pour tout perdre.*

Et certes, les difficultez, que ledit Cossains faisoit, estoient fondées sur des grandes fautes qu'on proposoit pour prendre cette place; et mal aysément pouvoit-il souffrir telles incongruïtez : car jamais on ne vit en place si grande confusion d'opinions frivoles, qu'on vit-là. Aussi les ennemis, lors que nous combattismes du commencement le fort de Saint-Martin, nous reprochoient que nous bastissions la tour de Babel. Plusieurs des nostres prirent argument là-dessus de pronostiquer la confusion d'opinions qui s'engendra parmy nos Princes, Grands, et Capitaines, à ne s'accorder plus à bien assiéger et prendre cette place. Aussi, pour dire vray, il y avoit trop de gens de conseil là assemblez. Feu Monsieur de Guise, et Monsieur de Lautrec, n'eussent pas fait cela.

Voilà la mort de Cossains, à l'advancement de laquelle ayda beaucoup la cruauté dont il usa à la Saint-Barthelemy, (ce dit-on,) comme de mesme elle en fit à Monsieur de Gouas, son compagnon et intime amy. Hélas! tous deux n'eurent pas grand loisir de jouyr à joye du butin beau qu'ils avoient fait; car comme j'ay dit, Gouas y mourut : dont certes ce fut un grand dommage; car c'estoit un très-bon Capitaine, et digne, pour les gens de pied. Monsieur de Montluc luy avoit mis les armes en la main, et le loüe fort en son livre. Il fut un des Lieutenants de Monsieur de Pienne au voyage d'Italie. Il n'estoit pas si piaffant, ny si bravasche,

comme Cossains son compagnon ; mais il estoit aussi mauvais garçon : et feu Monsieur de Guise l'estimoit fort, comme Monsieur de Sarrion, autre Mestre-de-Camp, lequel, pour estre parent de Monsieur de Termes, le suivit en Corsegue, et là suivit (1) son Roy et son Général. A le voir, on l'eust pris pour un homme fort rustaud ; mais estant en guerre, il sçavoit aussi-bien commander, conseiller et exécuter, que pas un de ses compagnons que j'ay dit cy dessus, et estoit un très-homme-de-bien et d'honneur. Bref, je n'aurois jamais fait, si je voulois descrire tous nos Mestres-de-Camp. Il me suffira que je parle de *los Majorales*, comme dit l'Espagnol, de leurs plus grands, qui sont leurs Colonnels.

Pour retourner encore à Monsieur de Strozze, je dis que si Monsieur l'Admiral a rapporté grand los et gloire, pour avoir fait de si belles Ordonnances parmy l'Infanterie, et l'avoir si-bien réglée (2), il faut loüer Monsieur de Strozze, et luy donner cette réputation, que ç'a esté cetruy qui l'a si-bien armée, et qui luy en a porté la façon et l'usage des belles harquebuzes de calibre qu'elle porte aujourd'huy. Bien est vray, que Monsieur d'Andelot luy (3) façonna un peu, lors qu'il vint de prison du chasteau de Milan, où il les apprit des Espagnols. Car il n'y a nul vieux Capitaine, ny routier fantassin de guerre, qui ne die que nostre harquebuzerie, le temps passé, n'estoit pas telle en armes comme elle a esté depuis : car ce n'estoit que petits meschants canons mal montez, qu'on appelloit à la Luquoise, en forme d'une espaule de mouton ; et le flasque,

(1) *ou* servit.
(2) *Voyez ci-devant, page 373 et suiv.*
(3) l'y.

qu'on appelloit ainsi, estoit de mesme, voire pis, comme de quelque cuir bouilly, ou de corne, bref, toute chose chétive.

Du depuis, en Piedmont, ils s'accommoderent des canons de Pignerol, que l'on fit et forgea là un peu plus renforcez, mais fort longs et menus, qui certes estoient bons pour ce temps.

Du depuis, nous nous en sommes servis pour la chasse, à cause de leurs bontez. Leurs flasques ne valoient gueres non plus. La mesche de l'harquebuze se portoit par le soldat toute entortillée en rondeur dans le bras, fors le bout de la mesche, que l'on tenoit en main, pour la mettre au serpentin. Les Janissaires Turcs du Grand-Seigneur n'en ont point encore oublié la coustume, qui portent encore ainsi leur mesche, qui pour cela ne se pouvoit si-bien accommoder ny si promptement au serpentin, comme nous la portons aujourd'huy.

Du depuis, peu-à-peu, en Piedmont, ils s'accommoderent des canons de Milan, qu'ils recouvroient par quelques deffaites et dévalisements qu'ils faisoient sur les Espagnols; mais peu en recouvroient-ils autrement par le trafic de Milan, qui estoit deffendu des armes.

Monsieur d'Andelot vint donc de Milan, et en apporta quelques trois cent, à cause de la trefve, comme je luy ay ouy dire, et autant de fourniments; mais les canons estoient petits, et peu renforcez, et les charges des fourniments pareilles.

Du depuis, s'en porta-t-il en France peu-à-peu, et peu-à-peu commanda à ses Capitaines d'en fournir leurs Bandes le plus qu'ils pourroient : mais l'affluence du trafic n'estoit si grande, qu'on s'en pust armer grandement; si-bien qu'il se falloit ayder des canons de Metz et d'Abbeville, et fourniments de

Blangy : mais tout cela n'approchoit point à ceux de Milan ; et me souvient qu'aux premieres guerres, les compagnies nouvelles estoient au commencement très-mal armées : et bien-heureux estoit le Capitaine qui pouvoit dire avoir en sa compagnie vingt ou trente harquebuzes et fourniments de Milan. Certes, ce n'estoit que grosserie ; mais peu-à-peu, on en vit venir : et Monsieur de Guise, qui estoit Capitaine provident en tout, en fit venir.

Il y avoit bien les compagnies vieilles de Monsieur d'Andelot, et mesmes ses Colonnelles en estoient très-bien armées ; si bien que dans Roüen l'une d'elles y estant, comme elles tiroient de très-bonnes harquebuzades sur nous, plusieurs des nostres disoient : *Voyés les marauts ; la bonne poudre qu'ils ont léans, et que la nostre vaille si peu !*

Monsieur de Guise le dit un jour à un Grand, en sous ryant, que je sçay, dont l'autre rougit : *Ne voyés-vous pas que ce n'est pas tant seulement leur bonne poudre ? Mais ce sont les grandes charges de leurs fourniments, et leurs bonnes harquebuzes, qu'ils ne craignent de charger, voire de doubler la charge, que Monsieur d'Andelot a ainsi bien armez. Nos soldats ne le sont pas ainsi ; mais avec le temps, ils le seront. Et voilà*, dit-il, *nostre amy, la bonne poudre qu'ils ont.*

Or, Monsieur de Strozze, qui, dès son jeune age, avoit plus aymé l'harquebuze que toutes autres armes de guerre, et sur-tout les harquebuzes à mesche de Milan, quand il vint à ces premieres guerres à avoir sa compagnie, il fut fort curieux à avoir des armes de Milan, et en eut assez : pour le moins la moitié de sa compagnie l'estoit, qui en fut trouvée très-belle et rare, et Monsieur de Guise la loua fort à la voir. Je sçay ce que je luy en vis

dire. Puis après, luy venant à succéder en la place de Charry, il y observa une fort exacte curiosité et observation.

De sorte qu'il pria, voire quasi contraignit, tous ses Capitaines, de n'avoir plus autres armes, tant harquebuzes, fourniments, que corcelets, que de Milan; et pour ce, moyenna de faire venir à Paris un fort honneste et riche marchand, nommé le Seigneur Negrot, et s'y tenir, qui, en moins d'un rien, en fit venir beaucoup sur la parole de Monsieur de Strozze, et qu'il les luy feroit enlever: si bien que ledit Negrot, prenant goust à ce premier profit, il en continua l'espace de quinze ou seize années le trafic, qu'il s'y est rendu riche de cinquante mille escus, voire davantage.

Tout le différend qu'avoit Monsieur de Strozze avec ledit Seigneur Negrot, c'est qu'il ne faisoit venir les canons si gros et renforcez, comme il vouloit, quelque lettre de priere qu'il escrivist et fist à Maistre Gaspar de Milan, qui les forgeoit, qui a esté le meilleur forgeur qui jamais sera, jusques à ce que nous allasmes à Malthe.

Monsieur de Strozze luy avoit escrit quelques mois avant, qu'il luy forgeast deux douzaines de canons, de la grosseur qu'il les divisa, et que luy-mesme les yroit querir là.

Le bon-homme Maistre Gaspar alors s'y affectionna si bien, que, quand nous fusmes arrivez à Milan, Monsieur de Strozze les trouva tous faits, et estoient selon son opinion, et en donnoit à ses amys, dont j'en eus un, et le garde encore dans mon cabinet: et soudain le bon-homme Maistre Gaspar se mit à en faire si grande quantité, que, tant il en faisoit, autant il en vendoit aux autres François qui venoient après nous, et qui à l'envy

de nous autres en prenoient, car nous estions allez et marchez des premiers.

Je ne veux oublier à dire que le bon-homme Maistre Gaspar, lors qu'il vit Monsieur de Strozze, ne se put saouler de l'admirer et l'aymer, et tous nous autres, et voulut de tous prendre le nom; disant que tous nous autres le faisions riche pour tout jamais.

Je me fusse bien passé de dire cecy; mais tel souvenir et parler me plaist.

Après doncques cette veue, Maistre Gaspar continua à forger les canons de ce gros calibre, mais avec cela si bien forcez, si bien limez, et sur-tout si bien vuidez, qu'il n'y avoit rien à redire. Ils estoient très-seurs; car il ne falloit point parler de les crever: et avec cela, nous fismes faire les fourniments beaux, et la charge grande à l'équipollent.

Voilà d'où premiérement avons eu l'usage de ces gros canons de calibre, que, quand on les tiroit, vous eussiés dit que c'estoit des mousquetades, et un chacun nous admiroit par-tout où nous passions en Italie, et où nous faisions quelque salve. Mais il ne faut point douter qu'il y en avoit plusieurs bien mouchez et balaffrez, et par les jouës; d'autant que vilipendé, et mesprisé estoit celuy grandement, qui ne couchast en jouë, si bien qu'il y en eut plusieurs bien mouchez.

Davantage, sans un honneste Gentil-homme, que je ne nommeray point, de peur de me glorifier, qui trouva la façon à coucher contre l'estomac, et non contre l'espaule, comme estoit la coustume alors; car la crosse de l'harquebuze estoit fort longue et grossiere, et n'estoit comme aujourd'huy courte et gentille, et bien plus aysée à manier.

La façon Espagnole estoit ainsi courte, mais s'y sont si-bien appropriez que la nostre, d'autant que cela donna mieux le coup, et Monsieur de Strozze le trouva bon, et s'en accommoda ; car il s'y bridoit bien quelquefois, à cause des grosses charges, mais pourtant bien plus souvent ; car il estoit des meilleurs Harquebuziers du monde et des plus asseurez, et tirant de la meilleure grace.

Estant un jour à Malthe, devisant de ses armes à table, y estant le marquis de Pescaire, Général de l'armée, Jean-André d'Orie (*), Général des galeres, et plusieurs autres Capitaines et Seigneurs Espagnols et Italiens, il leur en fit à tous leçon, et les rendit tous estonnez que de son harquebuze il tuoit un homme de quatre cent pas, et leur monstreroit par expérience en un blanc : à quoy il fut prié de toute la compagnie de le leur monstrer ; ce qu'il fit avec une si belle façon et bonne grace, qu'il ne faillit à sa visée : dont tous s'en estonnerent, et mesme luy estant si grand Seigneur, disoient-ils, faire ainsi si bravement et si asseurément la faction de soldat, et manier si dextrement les armes du soldat, et s'y adextrer si gentiment ; ce qu'il sçavoit très-bien faire certes : non qu'il l'eust appris du soldat ; mais c'estoit luy qui l'apprenoit au soldat, comme je l'ay veu souvent luy monstrer, ainsi qu'il se faisoit garder et façonner à ses armes pour s'en ayder et tirer, et prenoit un grand plaisir de les faire tirer, manier leur harquebuze, voir de quel calibre les uns estoient, les uns plus grands que les autres, voir aussi leurs fourniments et leurs charges, aymant fort les soldats qui avoient et s'aydoient de belles harquebuzes et four-

(*) Doria. *Voyez son Eloge, ci-dessus, Tome IV, Discours XXXV, page* 268, *des* Capitaines Etrangers.

niments de Milan, desdaignant ceux qui se faisoient ailleurs : disant qu'en lieu de France jamais ouvrier n'avoit pu atteindre à la perfection de faire bien un fourniment à sa vuideure ny à sa charge, comme à Milan, ainsi qu'il est vray; car le François en toutes armes a très-bien imité l'estranger, fors qu'au fourniment de l'harquebuze. Il approuvoit fort les corcelets gravez de Milan, et ne trouvoit point que nos armures parvinssent à la perfection, non plus qu'aux morions; car ils ne les vuidoient pas si-bien, et leur faisoiënt la creste par trop haute.

Mais après, il crya tant, qu'ils y vindrent, et trouva un Doreur à Paris, qui les dora aussi-bien, ou mieux, d'or moulu, que dans Milan : ce qui fut une grande espargne pour les soldats : car au commencement, il n'y avoit morion ainsi gravé d'or, qui ne coustast dudit Negrot quatorze escus. Je le puis dire, pour en avoir acheté plusieurs de luy à tel prix, et qui estoit trop.

Mais après, Monsieur de Strozze mit ordre qu'on acheteroit dudit Negrot le morion blanc gravé à bon compte, et puis on le donnoit à ce Doreur à Paris, et ne revenoit qu'à huict ou neuf escus.

Du depuis, cela a si-bien continué, que plusieurs maistres s'en sont meslez à forger, dorer et graver, que nous en avons veu si grande quantité en France, et à bon marché. Aussi certes faisoit-il très-bon alors voir les compagnies Françoises, mieux qu'à présent, qui ont quitté les morions; car, outre que c'estoit une chose fort nécessaire tant à un assaut de ville, à cause des pierres, qu'à des combats, à cause des coups d'espée, dont le soldat se garantissoit, elle estoit très-belle et espouvantable à voir.

Je me souviens qu'à la reveuë que Monsieur nostre Général fit au voyage de Lorraine à Troye, il se trouva quarante mille hommes à pied François, tant de Monsieur de Strozze que de Brissac, dont il y avoit dix mille morions gravez et dorez, et si n'estoient alors si communs comme depuis.

Aussi d'autant trouva-t-on la veuë plus belle et admirable : et faut croire là-dessus que Monsieur de Strozze avoit esté curieux et pressant ledit Negrot, de faire provision de ces belles armes, le plus qu'il avoit pu, avec force beaux corcelets gravez et bien complets.

Ç'a esté aussi le premier qui a mis l'usage des mousquets en France, et certes avec une très-grande peine; car il ne trouvoit soldat qui s'en voulust charger : mais pour les gagner peu-à-peu, luy-mesme au siege de la Rochelle en faisoit porter tousjours un à un Page ou à un laquais. Et quand il voyoit un beau coup à faire, il tiroit, et ainsi qu'il fit un jour à la premiere saillie qui fut faite là, qui fut à la Fons, où le capitaine Genieres, Guydon de Monsieur de Biron, fut tué, et le Fouillou, nepveu de la Haye, Lieutenant de Poictou.

Je vis, et plusieurs avec moy, ledit Monsieur de Strozze tuer un cheval de cinq cent pas avec son mousquet, et le maistre se sauva.

Du depuis, il gagna quelques Capitaines entretenus des siens, pour en porter; entre autres furent les capitaines Berres, Saint-Denis, Calais et autres.

Il m'en avoit donné aussi un, que je garde pour l'amour de luy, dont j'en tirois bien souvent, et n'usions point encore de charges de Bandoliers, mais de nos fourniments seulement; au-lieu d'une charge, nous en mettions deux.

Et si ce brave Monsieur de Guise estoit en vie, que

que Dieu le voulust, il en sçauroit bien que dire : car ainsi que nous estions dans la tranchée auprès de ces masures de pierre au commencement, il nous y trouva ainsi que nous en tirions, et me pria de luy prester le mien ; car il m'aymoit fort, et qu'il vouloit essayer d'en tirer ; ce qu'il fit par deux ou trois fois, et s'y pleut fort, me disant plusieurs fois depuis, que j'avois esté le premier et la cause dequoy il avoit tiré du mousquet. Je ne veux pas dire seulement de luy ; mais s'il plaist à nostre Roy d'aujourd'huy se ressouvenir du Roy de Navarre, audit siege de la Rochelle, la premiere harquebuze à mesche, dont il tira jamais, je la luy donnay. Je m'en puis vanter, comme d'une chose très-vraie, qui estoit une harquebuze de Milan, fort légere et douce, et dorée d'or moulu, que Monsieur de Strozze m'avoit donnée pour nostre embarquement de Broüage, et l'en vis tirer souvent, et de fort bonne grace.

Que c'est que la générosité d'un Grand qui veut sçavoir faire toutes choses généreuses, encore qu'elles ne touchent pas à son exercice royal ! Mais pourtant, quoy que ce soit, touchant et apportant en soy de la vertu, de la générosité et de l'adresse, cela sied bien tousjours à un Grand.

Ainsi ces deux grands Princes se mirent à manier l'harquebuze à la soldatesque : en quoy il les faisoit beau voir, tant pour faire paroistre une grace gentille et guerriere, que pour monstrer aux soldats comment les Grands honoroient les armes qu'ils portoient ; ce qui leur rapportoit une grande gloire et un grand contentement : et de fait, plusieurs soldats s'en esjouyrent dès-lors, et s'en tinrent advantagez, voyant ce grand Prince Monsieur de Guise et leur Colonnel, tenir en main

et en faction ce mousquet : si-bien qu'ils ne les desdaignerent puis après.

Que c'est que donner exemple, et combien il importe que les Grands les donnent aux petits! Et dès-lors, si Monsieur de Strozze en eust eu plusieurs, force soldats s'en fussent chargez; car j'en vis plusieurs qui en eurent envie à l'envy; mais il n'en avoit pas une douzaine, de quelque deux douzaines dont il avoit fait provision pour nostre embarquement.

Or notés que, tout ainsi que ledit Sieur de Strozze aymoit les canons de très gros calibre de l'harquebuze, il abhorroit bien autant ces gros mousquets que l'on a veu depuis; car ils estoient si grands et si puissants, si pesants et si démesurez, qu'ils estoient insupportables et irrecevables pour tout, et fort peu maniables : mais il les aymoit fort du vray calibre, ny trop gros, ny trop menu, qui se faisoient à Milan, et duquel s'aydoient les Espagnols.

Je me souviens que, quelque temps après que ce grand duc d'Albe passa vers Flandres, et qu'il introduisit le premier et mena les braves Mousquetaires, le Roy Charles, qui estoit curieux de tout, dit un jour à Monsieur de Strozze, qu'il falloit à cette imitation qu'il en fist avoir parmy ses Bandes, et qu'il avoit commandé d'en faire à Metz une centaine, et qu'il vouloit que ses gardes les eussent.

Monsieur de Strozze respondit, qu'il feroit ce qui plairoit à sa Majesté. Au bout de quelque temps, le Roy, après les avoir reçeus, non pas tous, les luy monstra; mais c'estoit de longs mousquets par trop outrageusement, d'autres plus courts un peu, mais si grands et renforcez, qu'il estoit impossible au soldat de les porter et manier : si-bien que, comme il faut avoir mesure en toutes choses, il

remonstra au Roy, qu'il n'y avoit nulle raison d'accabler le soldat sous ce pesant fardeau, mais qu'il en feroit apporter de Milan de ceux des Espagnols, qui seroient plus aysez et plus propres : ce qu'il fit; et ce fut ces deux douzaines pour les premiers que je vis, qu'il fit venir pour l'embarquement de Broüage, dont ce fut la premiere fois qu'il accommoda quelques-uns, comme j'ay dit : et depuis se sont usitez et pratiquez parmy les Bandes; en quoy du tout en faut sçavoir bon gré à Monsieur de Strozze, qui fut le premier qui en fit la premiere institution et coustume avec la difficulté que j'ay dit : et si depuis nostre soldat, qui avoit entendu la grande paye que tiroit le Mousquetaire Espagnol, et son goujat pour le porter, vouloit fort pratiquer à telle paye et party; mais leur ayant monstré la volonté du Roy par ses Commissaires n'estre telle, ils se contenterent d'une paye assez grande et raisonnable.

Voilà comme Monsieur de Strozze a commandé l'Infanterie Françoise, et à luy seul la gloire est deue. S'il y en a eu quelques-uns qui ayent voulu trouver à redire, et y augmenter, je m'en rapporte à eux; mais je croy qu'ils n'y sçauroient mieux faire, veu l'amour que portoit ce Colonnel à ses armes, et principalement à l'harquebuze; car n'estant que fort jeune, et nourry enfant d'honneur du petit Roy François II, estant Monsieur le Dauphin, oyant dire qu'en Piedmont se faisoient de belles guerres, il se desroba avec deux chevaux seulement, et son harquebuze de Milan à l'arçon de sa selle, s'y en alla, ayant pour guyde le bon rompu Jean d'Est, Allemand, que nous avons veu tant traisner en France, et depuis peu de jours pendu à Blois, ayant eu l'Ordre de Saint-Michel quelques années beaucoup

devant (*), qui luy conseilla, pour faire le voyage, de desrober quelque bassin, couppe, et esguyere d'argent, à Madame la Mareschalle sa mere : ce qu'ayant sçeu Monsieur le Mareschal son pere, et le sujet pourquoy il l'avoit fait, dit que si ce fust esté pour autre chose que pour cela, qui estoit honorable et glorieux, et pour voir de la guerre, qu'il l'eust pendu ; mais qu'il luy pardonnoit, et luy pardonneroit, quand il en pourroit prendre davantage, mais que ce fust pour un si valeureux sujet.

Monsieur de Strozze me l'a conté ainsi. Après, quand il le vit, luy en fit très-bonne chere, et s'en mit à rire devant sa mere, qui en desiroit bien le chastiment, encore qu'il fust fort sévere de son naturel, et la rabroüa fort.

Il fut fort curieux de le faire très-bien nourrir, et sur-tout très-bien instruire aux bonnes lettres : et desiroit qu'il y sçeust autant que luy ; car il y estoit très-parfait : mais pourtant, son fils n'y pouvoit approcher, si en sçavoit-il assez.

Je luy ay ouy conter, qu'un jour, venant donner le bon-jour à son pere, il luy demanda ce qu'il avoit fait le matin. Le fils luy respondit qu'il avoit monté à cheval, joüé à la paume, et puis, comme de besoin, qu'il avoit desjeusné. *Ah ! malheureux !* luy dit-il, *faut-il que tu rassasies le corps avant l'esprit ? Jamais cela ne t'advienne. Avant toutes choses, rassasie ton ame et ton esprit de quelque belle lecture et estude ; et après, fais de ton corps ce que tu voudras.*

Voilà les bons enseignements et nourritures que

(*) Jean d'Esle. Il fut pendu, pour avoir, à ce qu'on disoit, pris argent du Roi pour lever quelques Reistres, qu'il mena ensuite au Prince de Condé. Voyez le *N. Journ. de Henri III*, sur ce temps-là.

donnoit ce sage pere au fils, dont depuis il s'en est très-bien prévalu ; car qui sondoit bien au vif le fils, il l'eust trouvé aussi profond en discours comme en vaillance. Encore que depuis qu'il laissa les livres pour prendre les armes, je croy qu'en sa vie il n'y a pas consumé une demie heure de jour à les lire. Il estoit un très-homme-de-bien.

Il y en avoit la plus grand-part qui le tenoient de légere foy. Ils pouvoient penser à leurs postes ce qui leur plaisoit ; mais ils ne luy sonderent jamais l'ame assez. Il n'estoit pas certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ny grand auditeur de Messes et Sermons : mais il croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il falloit croire touchant sa grande créance ; et outre cela, il n'eust pas voulu faire tort à autre pour tout l'or du monde. S'il jasoit et causoit quelquefois qu'il estoit en ses goguettes, mesme pour le purgatoire et l'enfer, il n'y falloit point prendre garde ; car certes il croyoit l'enfer, mais non pas qu'il pensast et crust, disoit-il, un grand dragon représenté par les Peintres.

Pour fin, il disoit force choses, dont il s'en fust bien passé ; mais c'estoit plus par jaserie et gaudisserie, que pour autres choses de mal.

Quant à moy, je l'ay pratiqué fort familiérement l'espace de trente ans ou plus : je puis dire qu'on ne luy eust sçeu rien reprocher de grossiere foy.

Il estoit très-bon François, et point ingrat à la France qui l'avoit eslevé et nourry. Un jour la Reyne-mere me faisoit cet honneur de m'en ouyr parler aussi ; mais entre autres paroles, elle me dit ces mots propres, qu'il estoit homme de bien, et très-loyal et bon François. S'il eust vescu, nous n'eussions (si croy-je) tant de guerre en France.

qu'avons eu. Son ambition a esté tousjours de l'oster de France, et la traisner ailleurs : non qu'il hayt autrement l'Espagnol, encore qu'il en eust quelque sujet, à cause de la mort des siens ; mais il vouloit oster le venin et la contagion de la France.

Il estimoit fort la Nation Espagnole, et sur-tout les soldats : il en faisoit grand cas, et loüoit fort leurs valeurs et leurs conquestes ; et pour ce, prenoit-il plaisir d'avoir affaire à eux.

Il y a force Espagnols qui luy ont voulu mal, pensant que ce fust leur ennemy mortel. Ils se trompoient, car il ne l'estoit point. Il aymoit trop leur valeur, leur façon de faire, et sur-tout leur gloire et leur superbeté, et leur langage ; et cent fois m'a dit qu'il eust voulu avoir donné beaucoup, et sçavoir parler Espagnol comme moy.

Jamais pauvre soldat Espagnol ne s'addressa à luy demander la passade, qu'il ne luy ayt donné de bon cœur.

Pour fin, ils l'ont tué, et se sont esjouys de sa mort, non pour mal, comme j'ay dit, qu'il leur voulut de son naturel, mais qu'il luy plaisoit de faire la guerre à une nation si belliqueuse : il me l'a dit souvent. En son combat naval, il fut très-mal assisté. Lors qu'il vit venir à soy l'armée que conduisoit le marquis de Sainte-Croix, il eut telle envie d'aller à luy, plustost que le Marquis à luy, qu'estant son navire lourd et mauvais voilier, (car c'estoit une grosse hurque de Flandres,) il s'en osta, et se mit dans un vaisseau plus léger, où estoit Monsieur de Beaumont, Lieutenant de Monsieur de Brissac, et avoit esté son Gouverneur : et sans autrement temporiser, vint cramponner l'Admiral, et combattirent main à main longue-

ment. Mais estant blessé d'une grande mousquetade à la cuisse, et assez près du genouil, ses gens s'en effrayerent, et se mirent à ne rendre plus de combat : si bien que l'Espagnol entra dedans fort aysément ; et s'estant saisi de luy, le menerent au marquis de Sainte-Croix, qui l'ayant veu en si piteux estat, dit qu'il ne feroit qu'empescher et ensallir le navire, et qu'on le parachevast : ce qu'on fit, en luy donnant deux coups de dague, et le jettant dans la mer.

Voilà sa fin : en quoy faut noter le malheur de ce pauvre Seigneur, que luy qui, l'espace de vingt ans, s'estoit tousjours affectionné à avoir quelque bon navire sur mer, qu'il envoyoit ordinairement busquer fortune, (et de fait je luy ay veu de bons et beaux vaisseaux, qui luy ont rapporté quelque profit,) qu'à ce voyage et entreprise de telle importance, il ne se fust équippé d'un plus beau et meilleur pour la guerre, que cette grosse et vilaine hurque, plus propre pour la marchandise que pour un combat ; si-bien qu'il en fallut emprunter un autre à l'improviste, et s'y jetter dedans, lequel estoit bon et joly, et assez grand, mais non pas suffisant pour attaquer cet Admiral superbe Espagnol.

L'autre malheur de luy, c'est qu'ayant fait à sa poste choix de ses Capitaines et de ses gens, tant mariniers que soldats, ainsi qu'il luy avoit pleu, tant parmy les bandes que parmy les ports, il fut si mal servy et secouru d'eux, que nul ne luy assista que le comte de Brissac.

Monsieur de Guise et moy en fismes un jour le discours dans une allée de son jardin à l'hostel de Guise. Il y en eut un qu'il avoit choisi pour un de ses grands amys et confidents, le préférant à une

infinité d'autres qu'il avoit, qui fut blasmé de l'avoir mal secouru, et pour ce en fut mis en prison, et accusé par la Reyne-mere, et par Madame la comtesse de Fiesque, sa cousine, qui aymoit fort son cousin, sage, vertueuse et généreuse Dame, s'il y en a eu de nostre temps, et luy grevoit fort de l'avoir veu ainsi perdu par faute de secours: cet accusé estant en grande peine et danger de la vie, sans qu'aucuns disent que son innocence fut vérifiée. D'autres disent que la faveur luy ayda fort. Je m'en rapporte à ce qui en est. Si l'ay-je veu pourtant en de bonnes affaires, où il n'a jamais refusé combat, mais très-vaillamment y est allé, et en a rapporté glorieusement des marques.

Il y en avoit aucuns qui accusoient ledit Monsieur de Strozze, pour n'y avoir appellé d'autres de ses plus grands amys, et très-approuvez en fidélité et en valeur, comme le jeune Lansac, lequel certainement il appella au commencement, et le mit en grands fraix; mais estant vers Bourdeaux, il luy forma quelque querelle d'Allemagne (*), aucuns disent venant de luy, d'autres de la Reyne-mere, d'autres du Mareschal de Matignon, d'autres du Roy. Tant y a que ledit Lansac le vouloit faire appeller pour se battre avec luy; mais cela fut interrompu, et puis Monsieur de Strozze fit voile sans luy.

Certes ce Seigneur Strozze avoit réputation de n'estre mauvais ennemy, ny bon amy. Aussi il me le fit paroistre là mesme, comme à Lansac; car

(*) Par corruption, pour *Querelle* faite *à la main*, comme dans Rabel. L. I, C. XXI. *Peigne d'Almain*, ou d'*Alman*, comme on lit dans l'édition de *Dolet*, 1542, pour le *peigne à la main*. On disoit anciennement *Alemaigne*, et *Alemaing*. De-là l'équivoque et la méprise.

tout ainsi que je l'avois accompagné en la pluspart de ses guerres et voyages, et en France, et hors de France, vingt-cinq ans et plus, je ne me voulus retirer de celuy-là, luy m'en ayant prié, et me présentant bonne part de sa fortune, et continuation de son amitié.

Dont pour ce, estant sur le point de me marier en un bon lieu, qui m'eust rendu pour le reste de mes jours plus heureux que je ne suis, je rompis expressément le mariage : et ainsi que je m'en allois tout droit le trouver à Bourdeaux, je trouvois qu'il n'y avoit pas quatre jours qu'il m'avoit donné le coup de pied de mulet, et fait le tour d'un amy ingratissime.

Le discours en seroit long, si je le voulois mettre par escrit. Suffira le monde de sçavoir que s'il ne m'eust usé de ce trait, sa mort me fust esté insupportable ; ou si je l'eusse suivy, pour le seur je fusse mort avec luy.

Je ne l'avois jamais desemparé d'un seul pas aux factions où il estoit, sans avoir jamais eu de luy bienfait ny plaisir ; mais telle estoit mon humeur, et de l'aymer. Force Capitaines et soldats, qui vivent encore aujourd'huy, le sçauroient bien dire.

Voilà donc ce pauvre Seigneur mort, aussi homme de bien qu'il en sortit jamais de sa nation ny de sa ville de Florence, comme j'ay dit. Il n'avoit que cela de mauvais, qu'il estoit le plus froid amy que l'on vit jamais.

Un peu avant qu'il entreprist ce voyage par le commandement de la Reyne, il fut prié et pressé de se deffaire de son estat de Colonnel, luy alléguant qu'il ne pouvoit tenir les deux estats de Général en cette armée, et de Colonnel en France. Ce fut une parole qui luy fut ennuyeuse à l'ouyr,

et aigre à la cracher. Toutesfois, le Roy desirant faire Monsieur d'Espernon grand, et le gratifier de cet estat, auquel il aspiroit plus qu'à pas un de la France, ledit Monsieur de Strozze fut contraint de le laisser, à son très-grand desplaisir; car je sçay bien ce qu'il m'en dit alors, et qu'il mourroit à cette entreprise, ou bien qu'il auroit un estat plus grand que celuy-là, et que nul n'oseroit jamais penser de luy oster, ny d'y vouloir entreprendre.

Le Roy luy donna cinquante mille escus pour récompense, lesquels il convertit en l'achat de Bressuire en Poictou; et ç'a esté ce qu'il a jamais laissé, luy et son pere, de tant de biens qu'il porta en France, et à son service. Car j'ay ouy dire à plusieurs, que, lors qu'il y vint, il avoit un million d'or, ou en banque, ou en meubles et joyaux, ou en argent monnoyé, jusques à la librairie.

ARTICLE XII.

M. D'ESPERNON, *huitiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise.*

Voila maintenant Monsieur d'Espernon Colonnel de France, de la façon que j'ay dit, et comme l'ayant aussi très-bien mérité, fust au temps, fust après.

De descrire maintenant ses valeurs et ses faits, ce seroit une chose très-vaine et superflue à moy, que de m'y amuser, veu qu'ayant esté un favory de Roy le plus grand que jamais Roy de France ayt eu, jusques-là que je l'ay veu que l'on ne l'appelloit à la Cour que *Monsieur* simplement, comme fils ou frere de Roy, bien que Monsieur d'Alençon vesquist.

Ne seroit-ce pas à moy superfluité donc d'en faire des discours, puis qu'il est vraysemblable qu'ayant esté si grand et tenu tel rang, qu'il n'ayt obligé pour le moins quelque bon escrivain qui ayt escrit ou escrive et publie ses loüanges, ainsi que j'en ay veu quelques livrets, qui ne sont pas mal faits, qui sont beaucoup pour luy, et le nous font connoistre pour tel grand personnage qu'il est ?

D'autres ont esté faits contre luy. Mais les Autheurs (ce dit-on) ont un peu parlé par passion : et ne faut pas croire quelquefois ce que l'on dit et escrit par médisances. Comme celuy que l'on fit de luy, qui fut le Gavaston (*); et l'autre, dont l'on en fit une risée ; car estant fait nouveau Gouverneur de Provence, il alla pour y mettre ordre, d'autant que la ligue se troubloit un peu. Il se fit un livre à Paris par mocquerie de luy, qui se vendoit devant le Palais et parmy les ruës, comme l'on en voit des cryeurs et vendeurs de plusieurs autres, et s'intituloit ledit livre : *Les hauts faits, gestes et vaillances de Monsieur d'Espernon en son voyage de Provence.* Le titre le chantoit ainsi, et estoit très-bien imprimé ; mais tournant le premier feuillet, et les autres ensuivant, on les trouvoit tous en blanc, et rien imprimé.

Les curieux, tant amis qu'ennemis, dudit Sieur d'Espernon, accouroient ausdits petits cryeurs et porteurs de livres, pour voir ce que c'estoit, et en

(*) Gavaston, favori d'Edouard II, Roi d'Angleterre, dans l'*Histoire* duquel on dépeignit alors les excès du Duc d'Espernon, comme on prétend qu'on dépeignit ensuite ceux du Connétable Albert Luines dans celle *de Jean II, Roi de Castille*, ou plutôt de son Connétable Alvare de Lune, publiée sous le nom du Sieur du Chaintreau, mais qu'on attribue au Cardinal de Richelieu.

acheterent, lesquels voyant le titre, déboursoient de leurs gibbecieres pour en faire l'achat.

Aucuns en voyant ce titre, et puis en tournant le feuillet, et n'y voyant rien, se courrouçoient contre les vendeurs, disant qu'ils estoient des abuseurs de monde, de monstrer par l'apparence du titre du livre et rien dedans : et eux pour excuse respondoient : *Aussi n'a-t-il rien fait, Monsieur. Pourquoy voulés-vous qu'on en imprime rien?*

D'autres, se contentant de la premiere inscription, sans regarder dedans, y mettoient leur peu d'argent, et eux arrivant à leur logis, pensant faire quelque belle lecture après disner, y trouvoient blancs (*); et bien faschez d'avoir si mal employé l'argent de leur baudrier, aucuns se mocquoient d'eux-mesmes.

D'autres, plus raquedenases, se despitoient et maudissoient, et Monsieur d'Espernon, et son livre, et ses gestes, d'y avoir mis et employé si mal leurs pieces, qui leur eussent servy d'ailleurs.

Si est-ce que, nonobstant cette blanque, plusieurs luy donnoient réputation d'y avoir pris une place inexpugnable, comme Lorges, au milieu de l'hyver, des pluyes, des glaces et des neiges, et monté et planté son artillerie pour faire sa batterie en un lieu si inaccessible, que c'est tout ce que pourroient faire les chevres que d'y aller, et la prit pourtant, mais avec perte de force bons et honnestes hommes, tant Gentils-hommes que Capitaines et soldats, à la barbe d'un des braves et vaillants Gentils hommes que j'aye connu, qui estoit Monsieur de Vins, qui luy donna bien des empeschements, et luy en eust bien donné davantage, s'il eust vescu.

(*) ou *bianco*, c'est-à-dire, *blanc*.

En son second voyage, qu'il a fait après la mort de son frere Monsieur de la Valette, encore qu'il ayt trouvé de braves et vaillants hommes, qui luy ont bien fait teste, l'ayant empesché de prendre les meilleures villes du pays, que s'il les eust pu empiéter, il ne les eust pas desmordues aysément, pour lesquelles attrapper il n'y a rien oublié de toutes les sortes d'industries ny de mains (1); car il fit entreprise sur Marseille de nuict, par les moyens des petards, et quelque petite intelligence qu'on le disoit avoir dedans.

Aucuns disoient et croyoient que ce n'estoit que vaine ostentation, qu'on disoit l'avoir entrepris, et qu'on dit après, et publia-t-on par la France, que Monsieur d'Espernon avoit esté à tenter (2) avec deux mille hommes sur la plus renommée et forte ville de la Gaule du temps des Romains et autres empires et regnes, et que, de nos temps, Monsieur de Bourbon et le marquis de Pescaire, si grands et excellents Capitaines, avoient failly, voire l'Empereur Charles, en son voyage de Provence.

Voilà comment le monde discouroit sur cette entreprise vaine de Monsieur d'Espernon, la tenant pour vaine.

D'autres disoient et affirmoient, qu'il s'estoit armé de bon, et à bon escient, et que sans un petard, qui tarda à venir, la ville estoit sienne, car desjà elle estoit toute en peur. Je m'en rapporte à ce qui en est.

Une autre belle expédition qu'il a faite, c'est cette citadelle, ou plustost bastille, ou forteresse, ou blocus, (on l'appellera comme on voudra, car

(1) moyens. (2) attenter.

c'est pervertir autrement le nom de citadelle, qui le veut bien déchiffrer,) qu'il fit devant Aix : car voyant ne la pouvoir avoir par force, à cause du peu de gens qu'il avoit, pour expugner et assiéger une telle place, où il y avoit tant de gens de bien, d'honneur, et de valeur dedans, il s'advisa d'y bastir et construire une citadelle, pour les tenir en bride, les affamer, et faire venir à composition ; et de fait, la battit (1) à leur barbe, nonobstant les belles sorties que tous les jours ceux de dedans faisoient sur les siens : œuvre certes très-admirable, et qu'un plus grand et plus puissant que luy n'eust sçeu faire. Et si ce grand Empereur Fréderic a esté loué et admiré, pour avoir basty une telle bride devant Parme, et l'appella *Victoria*, comme nous trouvons par escrit, il faut dire de mesme, que cet œuvre de Monsieur d'Espernon a équipollé et parangonné à luy d'un (2) des grands Empereurs et braves qui avoit esté depuis Charlemagne jusques à luy. Et ce qu'il faut admirer, est que, dès le commencement de cette forteresse, il y fut très-griefvement blessé ; car ainsi qu'il estoit une après-disnée dans une tente, et qu'il joüoit pour passer le temps avec quelques Gentils-hommes, il fut tiré de la ville un coup de couleuvrine, pensés par le rapport de quelque bon espion, qui luy emporta deux Gentils-hommes auprés de luy, dont l'un fort son amy, (quel secret de Dieu !) ayant la cuisse emportée et le bras, des os qui en sortirent, vinrent donner contre le ventre et la cuisse dudit Monsieur d'Espernon, qui le blesserent tellement, qu'on le tint pour mort long-temps ; mais après il fut si-bien secouru, qu'il en

(1) bâtit. (2) un.

est reschappé : et nonobstant sa blessure, jamais ne cessa sa fortification, et commanda de la continuer; tellement qu'il la mit en peu de temps inexpugnable et logeable de plus de douze cent hommes, tant à cheval qu'à pied, qui ordinairement donnerent si grande fatigue à ceux d'Aix, que la ville s'en alloit à sa mercy, sans la révolte qui sourdit en la Provence, tant du costé de la noblesse que du peuple, et sans que se remettant à l'obéyssance du Roy, adviserent d'appeller Monsieur d'Esdiguieres, un des grands Capitaines qui soit aujourd'huy en France, sans faire tort aux autres, ainsi que j'ay ouy dire à de plus entendus que moy, et que les faits le monstrent encore mieux; comme j'en parle en sa vie : et nul qu'un seul Monsieur d'Esdiguieres pouvoit faire ce coup, et nul disoit on que Monsieur d'Esdiguieres se pouvoit opposer à luy, ny à l'affronter, ny faire songer à sa conscience, ny abbaisser sa cupidité et ambition. Aussi, à bon chat bon rat, ce dit-on.

Veu les hazards qu'a couru ce Monsieur d'Espernon, il y a plusieurs gens qui ont opinion qu'il soit Fée, ou qu'il ayt un démon ou esprit familier qui le guyde; car estant hay en France plus qu'homme qui fut jamais favory du Roy, (si croy-je,) il a esté guetté, cavalé, vendu, attenté, et conjuré en toutes façons, et blessé, et pourtant eschappé jusques icy.

Il fut fait une entreprise sur luy à Angoulesme, aussi-bien traisnée qu'il en fut jamais : mais, les exécuteurs ne firent rien qui vaille; et au-lieu de le charger, s'amuserent à piller son cabinet et ses habillements, et les jetter dans les fenestres.

Il y demeura deux jours et deux nuicts dans le chasteau assiégé, tellement que luy et les siens

n'avoient de l'eau pour boire : si-bien qu'aucuns des siens, comme je leur ay ouy dire, furent contraints de boire de leur pissat; et tous s'en alloient mourir de soif, (mort de Roland) sans que les assiégeants se mirent à capituler, et faire composition d'abolition du tout : mais depuis, ils l'ont bien payé.

Au bout de quelque temps après, tournant de son gouvernement de Boulogne, et passant vers Monstreuil, il deffit la garnison de cheval de-là fort heureusement, et en prit prisonnier le Gouverneur, et force autres Gentils-hommes, avec luy; et venant passer et loger à Corbie, où estoit Monsieur de Longueville, Lieutenant-Général pour le Roy en toute la Picardie, mon-dit Sieur d'Espernon, ne sçachant pas, ou ne se souvenant, ou du tout ne voulant point, ne présenta ses prisonniers audit Lieutenant-Général, comme la raison vouloit. A quoy Monsieur de Longueville, Prince d'honneur et de mérite, se sentant picqué, les luy envoya demander ce soir, lesquels luy estant refusez de l'autre, Monsieur de Longueville fait mettre tout le monde en armes, et bons corps de garde et barricades devant le logis de Monsieur d'Espernon, qui eut sujet de dire, comme il a dit depuis à ses amis, que jamais il n'eut si belle peur, ny pensa mieux mourir que là. Mais enfin Monsieur de Longueville, comme Prince bon et courtois, à la mode de Monsieur son pere, qui l'estoit s'il en fut oncques, se contenta de quelque honneste satisfaction, n'advisant pas tant à la convoitise ny au profit. Si-bien que le tout s'appaisa, et Monsieur d'Espernon sortit dès le lendemain matin de la ville, bien-ayse; il ne le faut pas demander.

Voilà un grand hazard pourtant. Que s'il eust eu affaire

affaire avec un homme turbulent, rapineux, et sujet à la pince et à l'avarice, je sçay qu'il n'en fust pas esté quitté à si bon marché.

Je ne sçay comment ils en sont, et s'ils sont tousjours en querelle : mais plusieurs disent que Monsieur d'Espernon ne luy doit rien demander, puis qu'estant en son pouvoir, ne luy ayant fait mal ny desplaisir, et luy en pouvant faire, s'en estoit allé ainsi.

Je m'en rapporte aux grands Capitaines duellistes, qui ont là assez ample sujet pour s'y esbattre de paroles. Ce Seigneur eschappa là pourtant un grand hazard.

Il a esté aussi souvent blessé, et fort grandement, et mesme à Pierrefont, d'une grande harquebuzade à travers les machoires, dont il n'y avoit ordre qu'il reschappast ; non plus que d'un grand cerf en son rut, qui luy donna des cornes à travers le corps, et le porta à demy-mort par terre.

Force autres blessures qu'il a eues, et de frais à la fougade de Brignolles, qui a esté une grande eschappade et hazard, dont il en est eschappé fort heureusement, et par la grace de Dieu, et par la bonne main de Monsieur Sourlin, qui est Prévôt des bandes Françoises, et un des meilleurs Chirurgiens de France, très-heureux à l'endroit de Monsieur d'Espernon, et pas tant à d'autres.

Voilà pourquoy on ne sçavoit oster de l'opinion de plusieurs, qu'il n'eust quelque démon qui le tint par la main, tant pour la vie que pour les biens, faveurs et grandeurs ; car il a eu du Roy son maistre tout ce qu'il a jamais voulu : touchant l'or et l'argent qu'il en a jamais tiré, le monde en dit tant, que je n'en puis croire la moitié.

Quant aux places et terres, il n'en a jamais eu

qu'Espernon et Fontenay, et depuis peu Vilebois et autres terres de Monsieur de Montpensier en Angoulmois, qu'il a achetées à ses propres deniers, et non de ceux du Roy, comme Espernon et Fontenay : et n'a voulu faire comme un feu Monsieur le Connestable, Monsieur le mareschal de Saint-André, mareschal de Rets, Matignon et autres favoris de Roys, qui se sont plus délectez à avoir et acquester des belles places. Mais celuy-cy s'est advisé d'une cabale d'œconomie, à laquelle les autres n'avoient jamais jetté l'œil, comme on disoit à la Cour ; car luy, détestant toutes ces possessions, domaines, propriétez, ny territoires, il s'est fait donner force beaux Gouvernements, qui luy valoient plus que tous les acquests du monde qu'il eust sçeu faire.

On l'a veu pour un coup avoir le Gouvernement de Metz et pays Messin, de Bologne et Bolonnois, et de Loches, du marquisat de Saluces, de Provence, d'Angoulmois, Xainctonge, Aunis, Touraine, Angers, et de la Normandie. Celuy-là il ne le garda gueres. Il le donna à Monsieur de Montpensier : d'autant qu'il n'appartenoit de tout temps qu'au Dauphin de France, et luy faillant, et autres fils de Roy, appartenoit de tout temps à un grand Prince du sang. Ledit Monsieur de Montpensier disoit alors : *Mon maistre, ce morceau est trop gros pour vous ; il vous estranglera, si vous vous meslés de le vouloir avaler.* Aussi le quitta-t-il.

(Or, je vous laisse à penser comme il a pu faire valoir le talent de tous ces Gouvernements). Aussi ont-ils esté cause du maintien de son estat et de sa grandeur, et si que possible sans iceux le Roy son maistre, qui l'avoit tant aymé et eslevé, et puis s'en estoit refroidy, luy eust fait un mauvais tour,

Digitized by Google

ainsi que le bruit de la Cour et de la France en trottoit.

Et si ces Gouvernements luy ont fort servy, l'estat de Colonnel l'a fondé encore mieux, d'autant qu'il avoit sous luy tant de Compagnies à sa dévotion, et tant de soldats. Il les mettoit, il les ostoit, deffaisoit, les renouvelloit, les transmuoit, les transportoit où bon luy sembloit, en disposoit à sa volonté, les jarroit aux garnisons, faisoit des loix comme il vouloit, nouvelles, observoit les vieilles, ainsi qu'il voyoit luy estre utiles. Fit ériger cet estat en officier de la Couronne de France, ce qui n'avoit jamais esté fait; et a esté le premier qui fit ce coup: et qui plus est, il estoit mieux ordinairement accompagné que le Roy mesme; car il avoit à sa suite plus de Capitaines en chef, plus de Lieutenants, d'Enseignes, de Sergents, de Capitaines entretenus de payes réales. Bref, qu'estoit-il question de voir plus belle suite et compagnie, que d'un tel Colonnel, qui le vouloit ainsi, et le commandoit expressément.

J'ay ouy dire qu'au camp de Jalon, lors que le Roy François manda querir ses vieilles bandes du Piedmont, pour faire teste à l'Empereur, qui vouloit descendre en Champagne, Monsieur de Tais vint faire la révérence au Roy fort pompeusement, accompagné de toutes ses Bandes et Capitaines victorieux; triomphants de cette-dite mémorable battaille de Cérizoles, où il y en avoit grande quantité; car il y avoit vingt-quatre ou vingt-cinq enseignes. Je vous laisse à calculer combien il y pouvoit avoir de Capitaines, tant en chef, qu'autres membres et Capitaines entretenus, et Dieu sçait quels hommes, tous carrez de Princes. Voire, de plus, admira fort cette trouppe, et dit après: *Foy de Gentil-homme, voilà le plus bel estat*

de mon Royaume, et aussi suffisant pour se faire accompagner, craindre, et respecter. Et m'estonne beaucoup de mes petits sots fats Princes de mon Royaume, qui font tant des grands et des glorieux, n'y ont jamais aspiré, qui servirent d'eux et de leurs moyens pour avoir des gens à se faire suivre, craindre, et respecter, au lieu qu'à mes despens, et qui ne leur cousteroit rien du leur, ils seroient tousjours mieux accompagnez que moy, et par ainsi espargneroient le leur, pour l'employer mieux pour leur service. Je ne sçay s'ils le font pour craindre, ou pour espargner leur peau; car l'estat est fort hazardeux: mais, pourtant, ils en seront bien-heureux, honorez, et respectez; et sont des petits sots, qui le desdaignent.

Je ne sçay si Monsieur d'Espernon avoit pris langue de-là; mais je trouve, et d'autres avec moy, qu'il ne fit jamais mieux que de se pourvoit de cet estat, qu'il n'a voulu pourtant jamais desmordre, quelques sollicitations que le Roy d'aujourd'huy luy en ayt faites, desirant gratifier Monsieur de Chastillon.

Davantage, que le Roy disoit, que Monsieur d'Espernon ne s'y rendoit pas subject, et qu'il s'amusoit trop aux autres plus grandes charges qu'il avoit touchant ses Gouvernements. Car quand tout est dit, le plus souvent qu'il l'a exercé, il estoit, et Lieutenant-Général, et Gouvetneur, et Colonnel, exerçant tous les estats ensemble, et s'en acquittant très-dignement avec cela, et vaillamment: car on ne luy sçautoit reprocher qu'il ne fust très-brave et vaillant, et avec cela fort accomply et universel en tout, tant pour la Cour que pour la guerre, pour affaires d'estat, pour finances, pour discours, pour gentillesses, pour les Dames et l'amour, pour plaisir, que pour tout; si-bien que

Digitized by Google

ceux qui voudroient escrire, en ont ample matiere et bien blanche carte : qu'ils la noircissent bien, s'ils veulent.

Quant à moy, pour ce coup, je n'en parleray pas plus outre, pour ne luy avoir obligation à n'en dire bien ny mal; si est-ce que sa vertu me contraint de dire cecy en passant.

Par-quoy, je fais fin à nostre discours de nos Colonnels de France. On les voit-là tous jusques icy, qui ont esté depuis leur premiere institution.

Des COLONNELS-GÉNÉRAUX *de l'Infanterie ou des Bandes Françoises de Piedmont.*

S'ENSUIT de parler des Colonnels de Piedmont, qui ont esté, lesquels je déchiffreray le plus promptement et briefvement que je pourray, afin de n'en traisner tant cette besoigne, qui possible pourroit ennuyer à plusieurs.

ARTICLE XIII.

M. DE BONNIVET, *premier Colonnel-Général des Bandes Françoises de Piedmont.*

MONSIEUR DE BONNIVET donc, comme j'ay dit, après la cassation et le desappointement de Monsieur de Tais, fut fait Colonnel des bandes du Piedmont.

Encore qu'il méritoit beaucoup, une Dame luy ayda grandement; et du temps du Roy Henry, une autre Dame aussi, comme j'ay dit ailleurs. Il estoit

très-beau ; de-sorte que, quand on parloit de luy, on disoit tousjours *le beau Bonnivet*. Il estoit de fort bonne grace, et tout luy séoit bien en tous ses exercices et actions.

J'ay ouy dire à la Reyne-mere, qui me faisoit cet honneur de m'addresser quelquefois sa parole, que le feu Roy Henry avoit esté en sa jeunesse un des meilleurs sauteurs de la Cour, et mesme au plein saut ; et que nul ne luy tenoit pied que Bonnivet, et ne se pouvoient vaincre l'un l'autre de deux doigts, quelquefois l'un, et quelquefois l'autre, selon que les hommes sont journaliers : et mesme qu'ils se plaisoient fort à sauter des fossez de vingt-deux et trois pieds, qu'ils franchissoient souvent ; et ledit Bonnivet s'y fust noyé une fois, dans un plein d'eau, sans que le Roy son maistre le sauva.

Pour fin, il estoit de son temps des galands de la Cour. Lors qu'il alla en Piedmont, plusieurs eurent opinion qu'il ne pourroit estre le très-bien venu parmy les Capitaines et soldats ; d'autant qu'on le tenoit par trop dameret, et plus propre pour la Cour et les Dames, que pour la guerre et l'Infanterie. Mais il n'y fut pas plustost, qu'il s'y fit bien fort aimer, et gagna fort le cœur de ses soldats et Capitaines ; car il s'y rendit assez familier et compagnon : non qu'il leur en laissast passer une seule à ceux qui failloient en leur devoir et aux ordonnances ; car il y estoit fort sévere, quand ils y délinquoient.

Au demeurant, il estoit fort libéral. Il tenoit ordinairement très-bonne et longue table, bien garnie à tous venants ; car c'est ce que le soldat demande : et puis ordinairement tables et dez de Colonnels ; aucuns disoient tables de Capitaines.

Il avoit avec luy force Capitaines entretenu et Dieu sçait quels ! Il eut au commencement deux membres de sa Colonnelle, Vilemagne et Tais, cousins, braves gens, et sur-tout grands piaffeurs ; et mesme Tais, qui long-temps avoit pratiqué parmy les Espagnols, et en parloient la langue comme le Gascon, d'où ils estoient. Cossains me l'a conté ainsi ; et pour ce, je luy faisois la guerre quelquefois, d'avoir appris d'eux à estre ainsi grand piaffeur et bravasche sur-tout.

Ce Colonnel estoit fort soigneux et pressant à faire faire souvent monstre, et très-bien payer ses gens. Aussi ne voyoit-on rien si brave, si bien en point, ny si Gorgias, (ils usoient de ce mot alors parmy les soldats du Piedmont ;) car quant à leurs armes, elles estoient la pluspart dorées et gravées. Pour les accoustrements, ce n'estoit que tout soye d'ordinaire.

J'ay ouy dire à un Capitaine, qui n'estoit que soldat, que pour venir en Guyenne, avec Monsieur le Connestable, pour la gabelle, on vit pour un coup au capitaine la Chasse, Gentil-homme Provençal, cinquante soldats, qui tous avoient le bonnet rouge ou de velours, ferré, doré, avec la chaisne au col, faisant deux tours, avec le fourreau, et l'escarpe de velours. Ainsi parloit-on, car c'estoit une grande chose, que d'avoir telle chaussure (*), et le fourreau.

J'ay ouy dire que, pour un premier jour de may, un Caporal de la Colonnelle, nommé Albret, comparut le matin à la Messe habillé tout de satin verd, et ses bandes de chausses toutes rattachées de doubles ducats, d'angelots, et nobles, jusques à ses souliers.

(*) *Lisez* telle chaisne.

mesme quand elles vindrent en Guyenne pour cette gabelle, que passant par la France, on n'avoit accoustumé d'en voir de si belle, qu'un chacun en entroit en admiration : aussi servirent-elles beaucoup à rendre le peuple rebelle obéyssant à son Prince ; et Monsieur de Bonnivet les mena tousjours.

Il ne prenoit pas plaisir de voir les querelles et supercheries parmy ses trouppes, et se plaisoit à les accorder, au moins les Capitaines : et s'ils ne se vouloient accorder et le croire, il leur permettoit le combat à part, ou sur le pont du Pau, ou en quelque autre lieu à l'escart qu'ils eussent voulu, ou bien luy-mesme les faisoit battre devant luy ; et après s'estre tiré trois ou quatre coups d'espée du moins ou plus, comme il croyoit estre besoing, et que chacun des combattants se pouvoit contenter, et après mieux s'accorder, mettant la main à l'espée, et en cryant, *Holà*, *holà*, et se mettant entre deux, les séparoit : ayant introduit cette coustume que, quand on cryoit ces *Holà* de Piedmont, et que c'estoient Capitaines d'authorité, il falloit s'arrester sur la peine de la vie.

J'ay ouy encore raconter que le capitaine la Chasse, que j'ay cy-devant nommé, eut une querelle contre le capitaine Riolas, Gascon, gentil soldat, que j'ay veu depuis suivre Monsieur de Guise qui l'aymoit fort, et se servoit de luy en fidélité. Il fut fort blessé au siege de Roüen. Leur différend fut à cause de la noblesse. Riolas disoit qu'il estoit Gentil-homme comme luy. La Chasse luy respondit que certes il estoit Gentil-homme, à cause de son espée qu'il avoit au costé, dont il s'en estoit tousjours très-bien prévalu et acquitté ; mais avoit ce point sur luy, qu'il estoit Gentil-

homme de race, et de l'espée et de tout, dont un chacun ne peut ignorer. Ils ne se purent sur cela nullement accorder, et fallut qu'ils se battissent et missent la main à l'espée devant Monsieur de Bonnivet : et après avoir tiré quelques coups, il mit la main à l'espée, et cryant *Holà*, il les sépara, et puis les mit d'accord. Je sçeus ce conte d'un Capitaine de foy.

De raconter les vaillances de ce Colonnel, je m'en remets aux vieux Capitaines et soldats qui ont esté sous luy. Je diray ce mot, que Paradin, qui a esté de nostre temps, pour le bien loüer, dit qu'un jour il parut sur un bastion, estant assiégé, dans Saint-Ya (*), avec un bouclier Barcelonnois, et l'espée au poing, et y demeura long-temps planté en contemplant la contenance des ennemis, sans jamais en bouger, jusques à ce que ses gens l'en ostassent.

Voilà bien loüé un Colonnel! Car et pour cela, quelle plus grande vaillance y a-t-il estre en cette posture et bute, et ne combattre rien, si-non avec son espée trancher le vent, et faire le moulin, et cryer ça ça. On a veu de simples soldats, voire des pionniers et goujats, en faire de mesme. Voilà pourquoy il y a des gens, desquels vaudroit mieux estre blasmé que loüé, tant sçavent-ils loüer mal.

Il eust mieux valu qu'il l'eust loüé, en disant comme il s'alla bravement et résolument jetter dans cette place. Aussi avoit-il avec luy de très-bons confidents, qui estoient Ludovic de Birague, le capitaine Moret, Calabrois, et Thebellet Bedaine, Albanois, très-bons Capitaines, et des meilleurs du monde de ces gens de pied, qui certainement firent là tous vaillamment, et monstrerent une belle

(*) En Piémont, *Jacobi Fanum.*

contenance de recevoir le grand assaut que leur préparoit le duc d'Albe. Que s'ils se fussent le moins du monde estonnez, ils estoient perdus.

J'ay ouy dire et raconter à Monsieur du Gua l'aisné, qui alors estoit dedans, que, tant s'en faut, que Monsieur de Bonnivet, monstra (1) le moindre semblant d'appréhension, que, le jour du grand assaut qu'on attendoit, Monsieur de Bonnivet fit venir derriere le rempart sa bande de violons, qui montoient tousjours à une demie douzaine, (car il n'en estoit jamais despourveu,) et les fit tousjours sonner et joüer, tant que l'allarme dura (2): sous quel sonnet des tambours et des trompettes tout le monde se tressailloit de joye, comme s'ils fussent esté en une salle de bal, et n'avoit garde d'appréhender aucune peur. Aussi Monsieur de Bonnivet, joüa un trait de très-brave Colonnel; car il y avoit deux mille François, et Dieu sçait s'il avoit choisi des pires, puis que, comme Colonnel, il y estoit luy-mesme, outre deux Enseignes de Lansquenets, et Italiens, et Chevaux-légers.

Pour fin, Monsieur de Bonnivet a esté un très-galant et brave Colonnel. Il a commandé à des meilleurs Capitaines de la France, comme à Monsieur de Montluc, et à plusieurs autres. Par-tout où il s'est trouvé, il a tousjours bien fait. J'en ay ouy dire, et en Piedmont, et en France, tant de biens de luy, qu'on ne le sçauroit assez loüer.

Son malheur pour luy a esté, qu'il n'est mort en Piedmont, ny aux factions, où il avoit souvent

(1) montrât.

(2) Le Prince de Condé enchérit de nos jours sur cette bravade, en ce qu'au siege de Lérida, il fit monter sa premiere tranchée par son Régiment, précédé de violons. Voyez les *Memoires du Comte de Grammont*, *page* 180.

employé et hazardé sa vie. Ainsi sont morts une infinité de braves Capitaines, tant du vieux temps, que du nostre. Ainsi mourut Pompée, ainsi César, ainsi Alexandre, bref, plusieurs anciens. Ainsi est mort Monsieur de Brissac, Général dudit Bonnivet, et sous qui il avoit bien appris et bien guerroyé : ainsi sont morts Messieurs de Termes, d'Aussun, Montluc, et un monde d'autres ses contemporains, et compagnons de guerre dudit Bonnivet, ausquels le sort n'a permis de mourir parmy les battailles et les combats qu'ils ont rendus, et les assauts qu'ils ont endurez, et aux lieux où ils se sont trouvez.

Ce Monsieur de Bonnivet donc mourut à Saint-Germain-en-Laye, de maladie, aussi mal visité en son mal et sa mort, que jamais homme fut : car ce fut lors que Monsieur le Connestable estoit si desplaisant du mariage de Monsieur de Montmorency son fils, et de Mademoiselle de Pienne, de laquelle Monsieur de Bonnivet estoit demy-frere, et par ce, Monsieur le Connestable n'en voyoit de bon cœur, ny la racé, ny tous ceux qui le visitoient, et le frere, et la sœur, qui pour quelque temps, à tort fut recluse en un Monastere si-bien, que malaysément on la pouvoit voir. Son frere fut veu et visité fort peu, voire secouru : dit-on qu'il mourut autant de regret, que du mal, que luy, qui avoit tant bien servy le Roy son maistre, à l'appetit de Monsieur le Connestable, qu'il avoit pourtant aydé à advancer, il n'avoit esté visité de son Roy, ny de peu de gens de sa Cour.

Telle a esté sa fin, telle a esté sa mort. Monsieur du Bellay en a fait un très-beau tombeau en peu de vers, en latin et en françois. On le trouvera en ses *Poësies latines* et *françoises*.

ARTICLE XIV.

M. LE VIDASME DE CHARTRES,

second Colonnel-Général des Bandes Françoises de Piedmont.

APRÈS Monsieur de Bonnivet, fut mis en sa place Monsieur LE VIDASME DE CHARTRES, et fut Colonnel-Général des Bandes du Piedmont, comme l'autre.

Il estoit digne certes de cette charge, voire d'une plus grande, tant pour le lignage et ses grandes richesses, que pour ses vaillances et illustres faits, qui ont esté tels, que de son temps on ne parloit que de (*) Vidasme de Chartres; et si on parloit de ses proüesses, on parloit bien autant de ses magnificences et libéralitez.

Il fut si splendide et magnifique, qu'à ses propres cousts et despens, il mena au combat en Italie Artiagues, avec cent Gentils-hommes en poste, tous vestus d'une mesme parure et fort superbe, tant de la poste que du pied, et chascun une chaisne d'or au col faisant trois tours; car pour lors, cela s'usoit, et paroissoit fort, et en faisoit-on fort grande parade.

Cet Artiagues estoit un Espagnol, qui, ayant querelle contre un autre, et ayant veu raisonner la renommée de Monsieur le Vidasme, tant de ses vaillances que de ses magnificences, le vint trouver en France, et le supplier de vouloir estre son parrain en un camp clos et deffy, contre un autre,

(*) du

duquel bonnement ne me souvient du nom, pour n'avoir esté de ce temps, car j'estois trop jeune, mais pour l'avoir ouy dire à de Gentils-hommes qui estoient du convoy.

Monsieur le Vidasme, qui ne refusa oncques personne de courtoisie ny de gentillesse et libéralité, accorda aussi-tost la priere de l'Espagnol, et le mena ainsi au combat, avec telle compagnie honorable, et luy seul fit les frais du combat, qui n'estoient pas petits; car en telles choses, les despens y sont grands et excessifs, et bien souvent emportent leur homme et l'abbattent, comme j'ay dit ailleurs (1). En quoy l'Espagnol ne fut pas sot d'avoir choisi un si bon deffrayeur et si vaillant parrain. Aussi pour lors en France, Italie et Espagne, ne parloit-on que de l'appareil et somptuosité de ce convoy et voyage.

Qu'on m'aille trouver aujourd'huy de telles personnes somptueuses et libérales, et mesme à l'endroit d'un Espagnol, ausquels (2) il n'avoit aucune obligation comme à un François. Aussi en fit-il de mesme à Fandilles, (3), duquel j'ay parlé au chapitre des combats (4).

Il fust esté bien plus grand encore, et eust eu plus de moyens à despenser, s'il eust voulu espouser une fille d'une grande Dame de la Cour, que je ne nommeray point, qui est Madame de Valentinois.

De plus, peut-on rien parler de plus libéral, pompeux et magnifique, que les immenses despenses qu'il fit en Angleterre, lors qu'il y fut envoyé

(1) *Tome VIII, au* Discours des Combats et Duels.
(2) auquel.
(3) Au combat d'entre Fendille et d'Aguerres. Il y en a une Relation imprimée.
(4) *Au commencement du Tome VIII.*

en ostage avec Messieurs d'Aumale et d'Annebaut, pour la paix jurée entre le Roy Henry et le Roy Edouard. Entr'autres, il fit un festin au Roy et aux Dames de sa Cour, le plus superbe qu'il est possible d'ouyr parler. Les mets estoient servis tous par artifices si bien faits, représentez et appliquez, qu'on les voyoit venir du ciel, lequel estoit représenté ainsi dans la salle où se faisoit le festin. Cela se peut mieux dire et représenter par paroles, gestes et devisements, que par escrit.

Quand ce vint aux fruits des confitures, ce ciel, ainsi artificieusement fait et façonné, se mit à esclairer, tonner et gresler de telle façon et tempeste, que dans la salle on n'oyoit que tonnerres et esclairs; et au-lieu de pluye du ciel et gresle, on ne vit que dragées de toutes sortes pleuvoir et gresler et tomber dans la salle l'espace d'une demie-heure, et pleuvoir après toutes sortes d'eaux de senteur si bonne, si odoriférante et si suave, que la compagnie en demeura en toute admiration de telle représentation et artifice si splendide.

Le Roy Edouard s'en tint extrêmement obligé à luy. Aussi l'aymoit-il autant ou plus que Seigneur de son Royaume, et le gouvernoit comme il vouloit; et luy donna ample liberté, sans aucun esgard de sa subjection d'ostage, de se promener par tout son Royaume comme il luy plaisoit, voire jusques en Escosse, et au fin fond des Sauvages: et fut par tout recueilly comme un Roy, et aymé de tout le monde, tant il avoit l'esprit et la grâce pour sçavoir s'entretenir avec toutes sortes de gens; car estant parmy ces sauvages Escossois, comme j'ay dit, il se fit (*) aymer d'eux, qu'il les gouvernoit comme il vouloit.

(*) tant.

Ils luy dresserent un jour une chasse générale de bestes rousses et fauves, où ils en prirent si grande quantité, que c'estoit une chose très-estrange. Et ce qui plus sauvage estoit, comme je tiens de Monsieur de Montmorency, qui vit encore, qui le tient de mondit Sieur le Vidasme son grand amy et confédéré, et nous le dit en Escosse, c'est qu'après la chasse, ils firent festin de la moitié de leur chasse, et la mangerent sans cuire, avec du pain, et toute crue (1); et n'avoient seulement que de petits bastons de coudre, ou autre bois, et en pressoient fort la chair, d'où en faisoient sortir le sang, et en rendoient la chair si seche, que parmy eux c'estoit un très-grand manger : et en convierent Monsieur le Vidasme, qui en gousta et mangea un peu pour leur plaire, dont ils luy en sçeurent très-bon gré, et l'aymoient tous infiniment. Aussi, par-tout où il passoit, il laissoit de très-grandes marques de sa libéralité et magnificence : lesquelles si je voulois descrire tout par le menu, je n'aurois jamais fait; comme celles qu'il a employées en la Cour de ses Roys, en habits, en pompes, en esclat, en tournois, en combats, enfin en toutes gentillesses où les braves et sages courtisans sçavent despenser.

Quant à la guerre, il faut demander à ceux qui ont veu ses compagnies, car il y (2) a encore d'assez vivants, quelles ont esté, tant ses compagnies de Gendarmes, que des Chevaux-légers; les gens de pied, que des Cornettes de Général, comme il a esté, ainsi qu'après je le diray, comment il les faisoit beau voir. S'il y avoit quelque galant homme

(1) La chair ainsi préparée est ce que nos vieux Livres appellent *chair nostrée*. Voyez *Percefforest* et *Froissard*.

(2) en

en France, il falloit qu'il l'eust, fust ou pour combattre, ou pour embellir ses trouppes, et pour luy lever, et l'a bien fort fait valoir (1). On a voulu dire qu'il l'a aymé, chéry, et porté pour l'amour d'une plus que très-grande Dame (2), laquelle l'a tousjours aymé et porté jusques au jour de sa viduïté, et donnoit-on ailleurs à ce Seigneur réputation de la servir; mais sur la fin, il s'en trouva mal.

Il faut passer cela, pour dire qu'au siege de Metz, ce Seigneur se fit fort remarquer par les sorties qu'il y fit, et mesme en une qu'il fit sur les Allemands du costé du Pont-aux-Mores, laquelle se trouve par escrit en l'histoire de nostre temps.

Si faut-il que j'aille rémémorer une, à cause du stratagesme gentil qu'il usa, ainsi que le camp de l'Empereur deslogea de là-devant, et se retiroit avec très-grande perte, misere et confusion : car ayant fait mener quelques barques sur le grand chemin de Thionville, et luy s'estant accommodé avec quelques autres en passager, luy qui sçavoit parler Espagnol comme son François, et de ce temps rarement parmy nous ce langage estoit peu commun, comme pauvre batelier convioit ces pauvres soldats Espagnols de passer la Moselle, leur faisant accroire que le duc d'Albe l'avoit là envoyé et commis pour leur passage. Ces pauvres

(1) *Je pense qu'il faut lire :* Et pour le verd, il l'a bien fort fait valoir. *Catherine de Médicis avoit aimé ce Seigneur, et* le verd *fut la couleur favorite de cette Princesse jusqu'à son veuvage.*

(2) La Reine Catherine de Médicis, pour laquelle le Vidame de Chartres n'ayant eu que de l'indifférence, cette Princesse s'en vengea ; car il mourut empoisonné, après quelques mois d'une rude prison.

gens, las et harrassez, le crurent, comme il estoit aysé, et aussi qu'ils eussent pris tels partis qu'on leur eust présenté, tant ils en avoient besoin; ainsi en passa-t-il pour le moins trois cent. Ayant mis sa compagnie en embuscade de-là l'eau, et après, ayant fait le signal à l'impourveu, furent tous investis; mais à tous, il leur fit mercy et grace, et les envoya tous bague sauve avec l'espée, fors l'harquebuze, et n'en retint aucun prisonnier, si-non un Gentil-homme de la maison de l'Empereur, et quelque Page de sa chambre, et un Trésorier du duc d'Albe, et quelques Marchands d'Anvers, lesquels il mena dans la ville, pour en triompher seulement, et puis les renvoya en toute courtoisie et honnesteté.

En quoy il fut très-hautement loüé, tant des nostres que des Espagnols, qui tous, et principalement le duc d'Albe, luy renvoyerent par un Trompette le remerciement et mille honnestetez; et les soldats disoient tous les biens du monde de luy.

Certes ce trait estoit brave et gentil. Je l'ay ouy conter ainsi à ceux qui y estoient, et en ferois volontiers le long discours; mais il faut vaquer ailleurs.

Or, après que ce Seigneur eut longuement servy son Roy aux guerres de France en Gendarmes et en Cheval-léger, c'est-à-dire, en Capitaine de l'une et de l'autre compagnie, et après en avoir eu l'ordre de son Roy, et fait pour cette cause compagnon et confrere de son Roy, voire en fort jeune age, mais ses mérites l'avoient rendu vieil et meur en cela, car son premier commencement et le plus beau fut à la battaille de Cerizoles, il s'en alla en Piedmont, pour commander à l'infanterie, y succédant à Monsieur de Bonnivet, comme j'ay dit:

là où il servit son Roy à pied aussi fidellement et vaillamment qu'il avoit fait à cheval, tenant du naturel de César, qui estoit, et bon homme de pied, et bon homme de cheval; ne manquant d'apporter et hazarder sa vie en tous ces lieux dangereux qu'il croyoit estre nécessaires pour son service, ainsi qu'il fit au siege de Conis, pour la seconde fois assiégé des François, mais failly par deux fois aussi, comme estant place seule Fée et fatale de ces pays-là contre la puissance Françoise. Aussi qui est la chose qui puisse résister au destin?

Monsieur le mareschal de Termes vint à faire perdre la battaille de Gravelines, et y fut fait prisonnier, lequel avoit esté constitué par le Roy Gouverneur de Calais, et pays aux environs. Monsieur le Vidasme de Chartres eut sa place, et y fut Lieutenant-Général de sa Majesté. Durant le temps qu'il y fut, il garda très-bien tout ce qu'on luy avoit donné en charge, et en fatigua fort l'ennemy. Il eut plusieurs fois revanche de la deffaite de Gravelines, et de plus fit une très-belle entreprise sur Saint-Omer; mais elle faillit, et ne tint pas à luy: il s'en faut prendre à ceux qui en furent cause.

Pour avoir ce Gouvernement et Lieutenance-Générale, il quitta sa charge au feu prince de Condé, duquel il estoit fort proche parent, à cause de la maison de Vendosme, de laquelle et l'un et l'autre estoient sortis; mais l'un s'appelloit *René de Vendosme* (*), et le Prince, *Louys de Bourbon.*

La paix s'en ensuivit du Roy Henry et Roy Philippes, et la France mit bas les armes; ce qui fut cause des guerres civiles: car le François ne fut

(*) Erreur: son nom de baptême étoit *François.* Voyez les Rem. sur la Har. de *d'Aubrai* dans le *Catholicon d'Espagne.*

jamais qu'il n'ayma à mener les mains, si-non contre l'Estranger, plustost contre soy-mesme. Aussi le Bourguignon et le Flamand disent de nous, que quand le François dort, le diable le berce.

Monsieur le Vidasme, concevant en soy ce qui a esté depuis, se rendit oyseux, et d'autant plus qu'on l'avoit veu autrefois gentil et galand courtisan, et n'ayma rien tant que la Cour. Il s'en retira après la mort du Roy Henry son maistre; et estant en oysiveté, on conjectura que grand homme qu'il estoit, il ne pouvoit ainsi demeurer coy, sans projetter en son profond de l'ame quelque chose de grand pour l'advenir.

Il fut soupçonné, fust à faux, fust à vray, d'avoir sçeu quelque chose de la conjuration d'Amboise, et autres menées qu'il faisoit avec le prince de Condé contre l'estat. Parquoy, le Roy François II, estant à Fontainebleau, commanda à un Capitaine de ses Gardes de l'aller prendre prisonnier à Paris, et le mettre dans la Bastille.

Ce fut lors que feu l'Admiral présenta au Roy sa requeste pour ceux de la Religion, et qu'il dit qu'il parloit de la part de plus de cinquante mille hommes, et que ce grand Monsieur de Guise dit en plein Conseil : *Et moy, avec cent mille hommes, dont j'en seray le chef, je leur rompray à tous la teste.*

J'estois alors à Fontainebleau. Mais je puis asseurer que Monsieur de Guise fut autant marry de la prison de Monsieur le Vidasme, qu'aucun qui fust à la Cour; car je le vis en son souper le loüer en toutes sortes de loüanges.

Aucuns disoient que ce Mariçon ressembloit à celuy de César, quand il vit la teste de Pompée, dont il s'en mit à pleurer. Si avoit-il bien servy à son siege de Metz.

Une grande Dame (*) fut fort blasmée de cette prison, qui pourtant autrefois ne luy eust usé de ce tour. Mais qu'y sçauroit-on faire? Quand une Dame qui a aymé, vient à hayr, elle en trouve toutes les inventions du monde pour bien hayr.

Ce Seigneur demeura plus de cinq mois dans la Bastille. Puis, le Roy estant mort, il en sortit fort malade, dont il mourut en son logis là-auprès, aussi mal content de cette Dame, qu'elle de luy, et en disant prou de mal : non de mal-talent aigre qu'il luy portast, mais d'un jaloux despit, ainsi qu'est le naturel de plusieurs amants, que ceux qui ont aymé esperduement, ne hayssent jamais à l'extrêmité de l'inimitié de sa mort et de sa vie, comme l'on dit.

Voilà la fin de ce grand Seigneur, qui, pour un des Seigneurs mondains de la Cour, se retira et se resserra si estroitement, que, sur la fin de ses jours, on n'eust jamais dit de luy que c'estoit ce brave Vidasme de Chartres, qui avoit esté autrefois : et bien changé de ce brave Hector, qui avoit tant paru en ce monde, et auquel de son temps, ny en la Cour du Roy, ny de l'Empereur, nul n'osa comparoir pour le parangonner, fors Monsieur de Nemours, le non-pair pour lors de la Chrestienté, qui l'a surpassé en tout : et s'il eust eu les moyens de Monsieur le Vidasme et ses richesses, encore qu'il en eust assez, il surpassoit tout le monde ensemble.

Si diray-je encore ce mot de ce Seigneur Monsieur le Vidasme, que luy, qui avoit servy en son temps tant de belles, grandes et honnestes Dames, et assez bien desiré d'elles, il se mit sur ses vieux

(*) Catherine de Médicis.

jours à aymer une More, qu'il ayma et tint en ses délices, de telle sorte qu'il desdaigna toutes sortes de beautez et toutes autres Dames honnestes, jusques à sa femme, qui estoit une très-honneste et sage femme, estant de la maison d'Estissac, de qui j'estois fort proche.

Que c'est! quand une personne se change en un poinct, il change aussi en plusieurs autres, ainsi qu'il fit en ses despenses, somptuositez et superfluitez, desquelles il se retrancha du tout : si-bien que de grand et splendide Seigneur qu'il estoit auparavant, il ne paroissoit que comme simple Gentil-homme, encore qu'il luy restast plusieurs belles et grandes maisons, richesses et moyens, pour en faire de mesme ; car les héritiers qui en sont venus, en ont eu de très-bonnes pieces et friands morceaux. C'est assez parlé de luy.

ARTICLE XV.

M. LE PRINCE DE CONDÉ, *troisiesme Colonnel-Général des Bandes Françoises de Piedmont.*

APRÈS luy, vint en sa charge de Colonnel de Piedmont, Mousieur LE PRINCE DE CONDÉ, lequel n'eut grand temps et loysir de faire valoir beaucoup sa charge, d'autant qu'il l'eut sur le déclin de la guerre ; car la paix bien-tost s'en ensuivit. Si est-ce que pour si peu qu'il fut en guerre, il s'acquitta de sa charge dignement.

Or, de loüer ce Prince, c'est autant de mocquerie à moy, d'autant que Messieurs de la Religion, de qui il a esté grand Général et protecteur, ne

l'ont point oublié en leurs escrits; et Dieu sçait s'ils sçavent bien dire, et mal dire, aussi tout ensemble, quand ils veulent. Il leur faut donner cette gloire, qu'ils ont esté les premiers de la France, comme je tiens de bon lieu, qui ont commencé à des mieux et mal dire et escrire, et ont monstré le chemin aux autres.

Voilà pourquoy j'en remets pour ses loüanges, Messieurs (1) qui en ont dit ce qu'il en faut, n'ont point touché beaucoup de gentillesses et nobles particularitez qu'il a faites, que j'escrirois volontiers. Mais l'on m'a nommé un honneste homme, qui en a fait un livre à part non encore imprimé. Voilà pourquoy je m'en tais (2).

Or, mondit Sieur le Prince, ayant eu, par Monsieur l'Admiral son oncle, le gouvernement de Picardie, qui d'assez bonne ancienneté et dès la mort de Monsieur de Pienne, du temps du Roy Louys XII, appartenoit à ceux de la maison de Vendosme; et luy ne pouvant tenir deux tels estats qu'estoient ce gouvernement et celuy de Colonnel des bandes de Piedmont, et aussi pour l'amour de la guerre civile, le Roy en gratifia Monsieur le mareschal de Brissac pour son fils aisné le comte de Brissac (3).

(1) Louanges. Ces.

(2) *Voyez pourtant l'Eloge que Brantome a déjà fait de ce grand Prince, ci-dessus, Tome VI, Discours LXXX, Art. I, page* 331 *des* Capitaines François.

(3) qui fut ainsi le quatrieme Colonel-Général des Bandes de Piedmont.

Fin du Tome septieme.

TABLE
DES DISCOURS
CONTENUS DANS CE VIIe. VOLUME.

DISCOURS LXXXIII. *M. le Mareschal de Biron, et son Fils,* page 1

DISCOURS LXXXIV. ARTICLE I. *M. le Mareschal de Matignon,* 32

ARTICLE II. *M. le Mareschal d'Aumont,* 47

ARTICLE III. *M. de Chavigny, et M. de la Vauguyon,* 50

ARTICLE IV. *M. le Mareschal de la Chastre,* 51

ARTICLE V. *M. de Montsalès,* 53

ARTICLE VI. *M. de Lesdiguieres,* 57

DISCOURS LXXXV. *M. de Bussy,* 60

DISCOURS LXXXVI. ARTICLE I. *Thimoléon de Cossé, Comte de Brissac,* 74

ARTICLE II. *M. de Mercure,* 91

DISCOURS LXXXVII. ARTICLE I. *M. le Mareschal de Bellegarde,* 96

ARTICLE II. *M. de la Valette,* 110

ARTICLE III. *M. Parisot, Grand-Maistre de Malthe, et par occasion, des Grands-Maistres de Rhodes, d'Aubusson et l'Isle-Adam,* 112

ARTICLE IV. *M. de la Noüe; à sçavoir à qui l'on est plus tenu, ou à sa Patrie, à son Roy, ou à son Bienfaicteur?* 134

DISCOURS LXXXVIII. *Charles IX, Roy de France,* 189

DISCOURS LXXXIX. *Sur les Colonnels-Généraux de l'Infanterie Françoise; Introduction,* 234

ARTICLE I. *Etymologie du mot* Colonnel, *et des divers noms des Soldats,* 235

ARTICLE II. *Des Colonnels simples ou particuliers de l'Infanterie Françoise*, page 249
ARTICLE III. *Digression touchant les Mestres-de-Camp Catholiques, entremeslée d'une autre sur le bonheur et malheur des Guerriers*, 256
ARTICLE IV. *Des Mestres-de-Camp Huguenots de l'Infanterie Françoise*, 339
ARTICLE V. *M. de Tais, premier Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise; avec une Digression sur les Sergents-Majors*, 359
ARTICLE VI. *M. de Chastillon, second Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise*, 373
ARTICLE VII. *M. d'Andelot, troisiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise*, 381
ARTICLE VIII. *M. de Randin, quatriesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise*, 385
ARTICLE IX. *M. de Martigues, cinquiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise: avec une Digression sur le respect deu à la Justice*, 391
ARTICLE X. *M. d'Andelot, encore sixiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise*, 407
ARTICLE XI. *M. de Strozze, septiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise*, 412
ARTICLE XII. *M. d'Espernon, huitiesme Colonnel-Général de l'Infanterie Françoise*, 442
Des Colonnels-Généraux de l'Infanterie ou des Bandes Françoises de Piedmont, 453
ARTICLE XIII. *M. de Bonnivet, premier Colonnel-Général des Bandes Françoises*, ibid.
ARTICLE XIV. *M. le Vidasme de Chartres, second Colonnel-Général des Bandes Françoises*, 461
ARTICLE XV. *M. le Prince de Condé, troisiesme Colonnel-Général des Bandes Françoises*, 470

Fin de la Table des Discours du Tome VII.

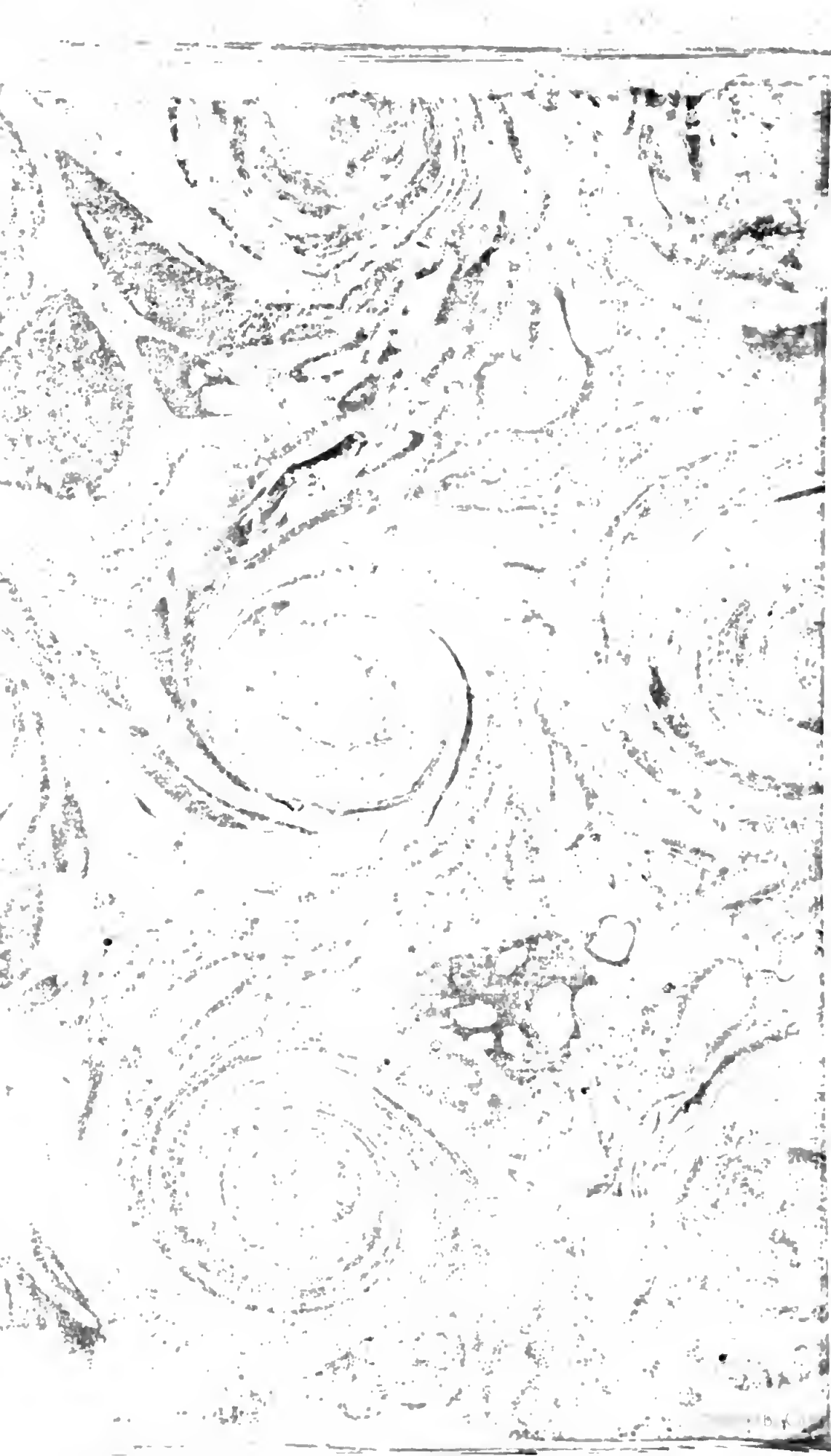
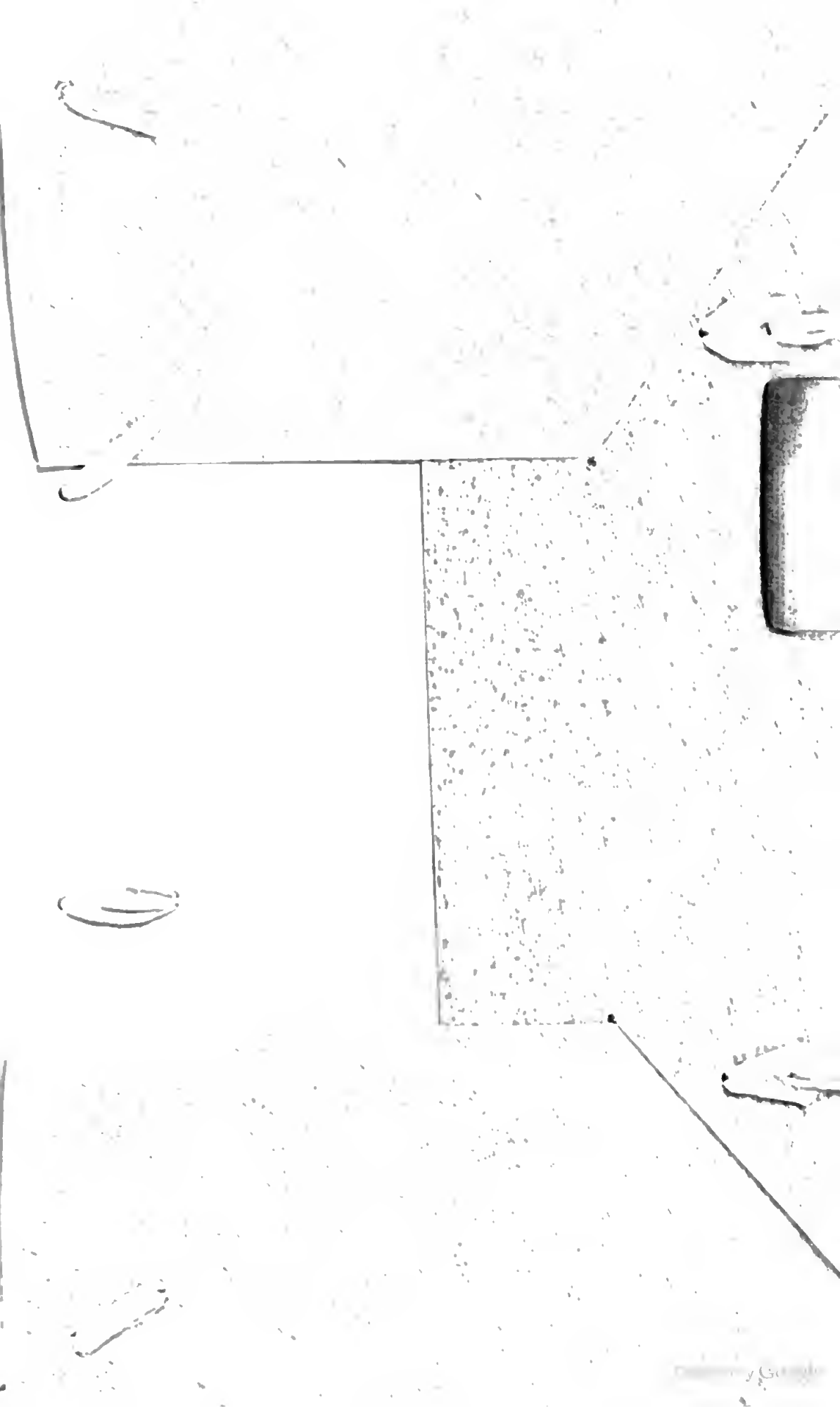
00564923